ROBERT BRIEN • JEAN SENÉCAL
LOUISE BEAUVAIS • GENEVIÈVE BEAUSÉJOUR

COMPTABILITÉ 2

Analyse et traitement des données du cycle comptable

7e édition

CHENELIÈRE ÉDUCATION

ROBERT BRIEN • JEAN SENÉCAL
LOUISE BEAUVAIS • GENEVIÈVE BEAUSÉJOUR

COMPTABILITÉ 2

Analyse et traitement des données du cycle comptable

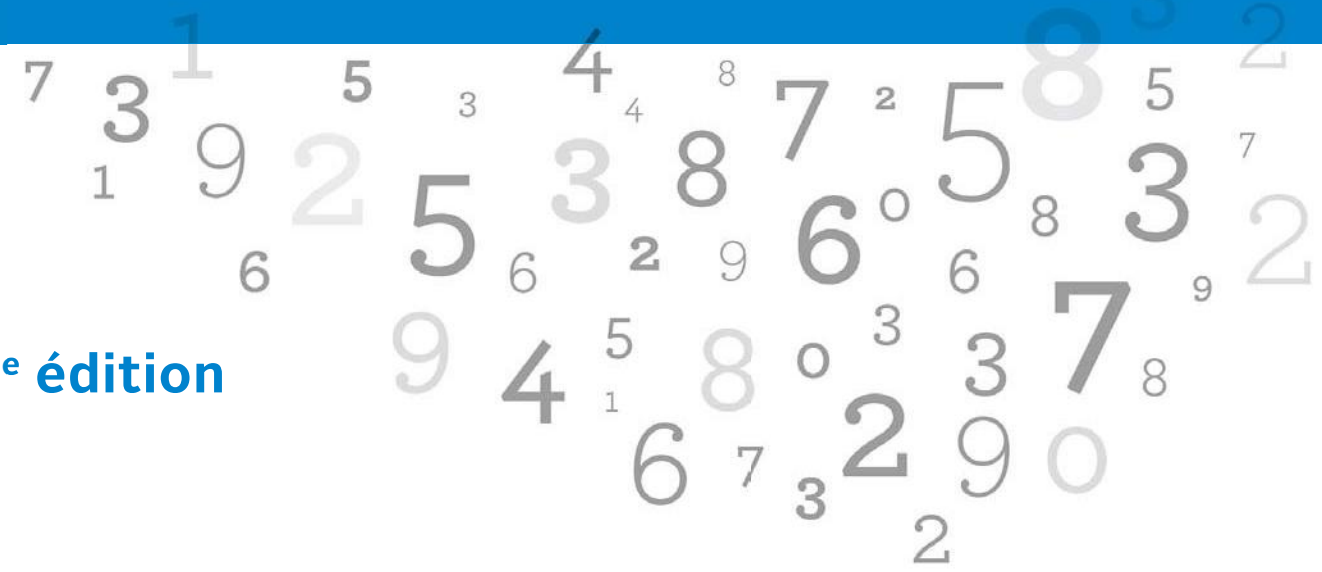

7e édition

Avec la collaboration de
ISABELLE LASSONDE, CPA, CMA-MBA
Université Laval

Achetez en ligne ou en librairie
En tout temps, simple et rapide!
www.cheneliere.ca

CHENELIÈRE ÉDUCATION

Comptabilité 2
Analyse et traitement des données du cycle comptable, 7e édition

Robert Brien, Jean Senécal, Louise Beauvais, Geneviève Beauséjour

© 2013, 2010 **Chenelière Éducation inc.**
© 2009, 2005, 2000, 1996, 1994, 1991 gaëtan morin éditeur ltée

Conception éditoriale : Éric Monarque
Édition : Martine Rhéaume
Coordination : Martine Brunet, Marylène Leblanc-Langlois, Mélanie Nadeau et Alexandra Soyeux
Révision linguistique : Diane Robertson
Correction d'épreuves : Zérofôte
Conception graphique : Alain Lapointe
Conception de la couverture : Gianni Caccia
Impression : TC Imprimeries Transcontinental

Des marques de commerce sont mentionnées ou illustrées dans cet ouvrage. L'Éditeur tient à préciser qu'il n'a reçu aucun revenu ni avantage conséquemment à la présence de ces marques. Celles-ci sont reproduites à la demande de l'auteur en vue d'appuyer le propos pédagogique ou scientifique de l'ouvrage.

Le matériel complémentaire mis en ligne dans notre site Web est réservé aux résidants du Canada, et ce, à des fins d'enseignement uniquement.

L'achat en ligne est réservé aux résidants du Canada.

Catalogage avant publication
de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre :

Comptabilité 1[-2] : analyse et traitement des données du cycle comptable

7e éd.

Comprend un index.
Pour les étudiants du niveau collégial.

ISBN 978-2-7650-3971-6 (v. 1)
ISBN 978-2-7650-4057-6 (v. 2)

1. Comptabilité. 2. Entreprises – Comptabilité. 3. États financiers. 4. Comptabilité – Problèmes et exercices. I. Brien, Robert, 1950- .

HF5642.B75 2013 657'.044 C2012-942662-8

CHENELIÈRE ÉDUCATION

5800, rue Saint-Denis, bureau 900
Montréal (Québec) H2S 3L5 Canada
Téléphone : 514 273-1066
Télécopieur : 514 276-0324 ou 1 800 814-0324
info@cheneliere.ca

TOUS DROITS RÉSERVÉS.
Toute reproduction du présent ouvrage, en totalité ou en partie, par tous les moyens présentement connus ou à être découverts, est interdite sans l'autorisation préalable de Chenelière Éducation inc.
Toute utilisation non expressément autorisée constitue une contrefaçon pouvant donner lieu à une poursuite en justice contre l'individu ou l'établissement qui effectue la reproduction non autorisée.

ISBN 978-2-7650-4057-6

Dépôt légal : 2e trimestre 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé au Canada

1 2 3 4 5 ITBI 17 16 15 14 13

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada (FLC) pour nos activités d'édition.

Gouvernement du Québec – Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres – Gestion SODEC.

Remerciements

Un manuel de comptabilité est utilisé par un très grand nombre d'enseignants qui ont tous une démarche pédagogique particulière. Aussi, un tel ouvrage ne saurait être le fruit de la seule réflexion ou de l'unique expérience des auteurs. Nous avons donc consulté de nombreux professeurs du réseau collégial, de façon individuelle ou au moyen de groupes de travail, lorsque nous avons amorcé le projet d'écriture de cette nouvelle édition. Nous tenons à remercier nos consoeurs et confrères de différents cégeps pour leur généreuse contribution à l'élaboration de la 7e édition de ce manuel et de la collection Brien et Senécal.

Par ordre alphabétique, ce sont :

Patricia Ayotte, Cégep de Trois-Rivières
Nathalie Bonneau, Collège Édouard-Montpetit
Pierre Camiré, Cégep de Thetford
Line Desaulniers, Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Johanne Dutil, Cégep Garneau
Clémence Faucher, Cégep de Lévis-Lauzon
Isabelle Forget, Collège Montmorency
Louis Germain, Collège Shawinigan
Nathalie Girard, Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Christiane Gosselin, Collège Ahuntsic
Josée-Anne Guay, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Sylvie Hamelin, Cégep André-Laurendeau
Paul Isabelle, Collège Shawinigan
Sylvie Meloche, Collège Lionel-Groulx
Line Tremblay, Cégep de Chicoutimi
Pierre Veillette, Cégep de Drummondville

Nous adressons également un merci tout particulier à Jocelyne Gosselin, de l'UQTR, pour ses généreux et judicieux conseils.

Ce manuel et son solutionnaire ont fait l'objet d'une révision scientifique de la part d'Isabelle Lassonde, de l'Université Laval. Nous saluons ici la qualité exceptionnelle de son travail et nous l'en remercions chaleureusement.

Nous souhaitons que tous les lecteurs apprécient ce volume et nous les invitons à nous faire parvenir leurs commentaires.

Robert Brien
Jean Senécal
Louise Beauvais
Geneviève Beauséjour

Caractéristiques du manuel

Particularités de la 7e édition

Par son langage simple et accessible, la 7e édition de cet ouvrage est tout à fait adaptée au niveau collégial. Elle offre un dosage équilibré d'éléments théoriques et pratiques, ce qui permet à l'étudiant d'acquérir une solide compréhension des notions essentielles et de maîtriser les compétences prescrites.

Nous avons aussi profité de cette nouvelle édition pour moderniser et améliorer la présentation de la matière de même que l'aspect visuel de ce volume.

Mise en situation

Des mises en situation intéressantes posent les défis à relever dans le chapitre.

CHAPITRE 4

Les stocks

L'étude de ce chapitre permet de définir les composantes des stocks et de mettre en application les méthodes propres aux deux principaux systèmes d'inventaire.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Définir ce qu'est le compte *Stock de marchandises*.
- Calculer les différentes composantes de l'inventaire.
- Interpréter l'effet du compte *Stock de marchandises* sur le coût des marchandises vendues ainsi que sur le bénéfice net.
- Comptabiliser les transactions relatives aux stocks selon les systèmes d'inventaire périodique et permanent.
- Appliquer les différentes méthodes d'évaluation du coût des stocks.
- Expliquer les différentes techniques d'estimation des stocks.
- Présenter les stocks aux états financiers.

Jérémy Hamel, propriétaire de Performance aventure

MISE EN SITUATION

Jérémy Hamel est propriétaire de Performance aventure, une boutique située près du mont Tremblant. En plus d'organiser des randonnées pédestres dirigées par un guide, il vend des planches à neige, des vêtements sport, et des produits d'escalade et de randonnée. Comme la marchandise varie en fonction des saisons, Jérémy devra être particulièrement vigilant au moment de faire le dénombrement des stocks, afin de déterminer correctement la valeur du stock de la fin de l'exercice. Il évalue aussi la possibilité de changer le système d'inventaire périodique présentement en vigueur pour un système d'inventaire permanent. Il devra choisir la méthode d'inventaire qui fournit le meilleur rattachement des charges aux produits et la façon de présenter cette information aux états financiers.

Jérémy devra choisir la méthode d'inventaire qui fournit le meilleur rattachement des charges aux produits et la façon de présenter cette information aux états financiers.

Objectifs

Au début de chaque chapitre se trouve une description des compétences à maîtriser.

À vous de jouer !

Permet à l'étudiant d'assimiler et de parfaire graduellement les connaissances théoriques.

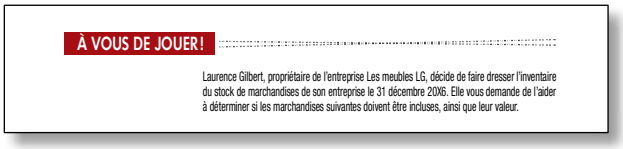

Par exemple

Offre un exemple concret de la matière qui vient d'être abordée.

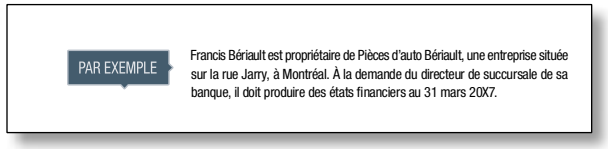

Saviez-vous que... ?

Ajoute une notion, une précision en relation avec la matière traitée.

Mise en garde

Prévient l'étudiant d'une difficulté, d'un piège, d'une particularité propre à la matière et dont il faut tenir compte.

Trucs et astuces

Donne à l'étudiant un conseil, un indice pour qu'il puisse bien réaliser la suite de son exercice ou repérer une subtilité lors d'une démonstration.

CAPSULE IFRS

Présente les changements aux normes depuis l'adoption des IFRS.

CAPSULE EXCEL

Il s'agit d'un tutoriel Excel lié aux notions abordées dans le texte.

Rappel

Évoque une notion importante déjà abordée.

Définitions

Les définitions les plus importantes sont placées en marge, ce qui permet de s'y référer rapidement, si nécessaire.

Adresses Web

Les sites Web en lien avec la matière sont mis en valeur en marge.

Retour sur la mise en situation

Lorsque le texte aborde la mise en situation de début de chapitre, une flèche en marge permet de la cibler rapidement.

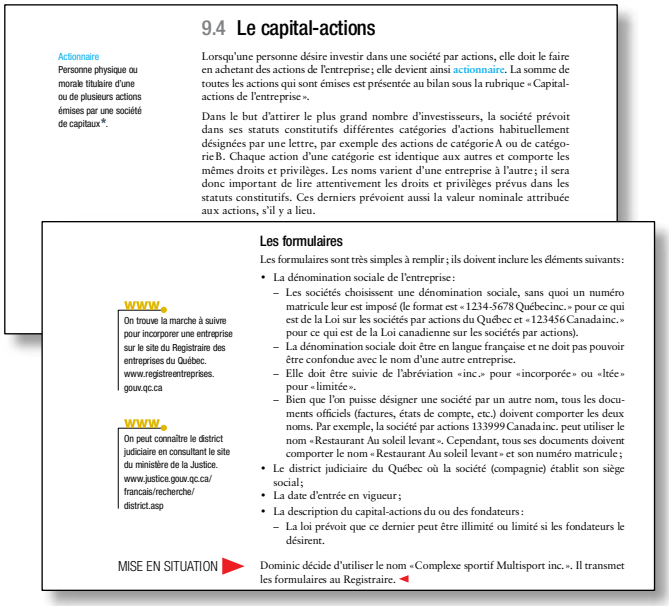

9.4 Le capital-actions

Actionnaire
Personne physique ou morale titulaire d'une ou de plusieurs actions émises par une société de capitaux*.

Lorsqu'une personne désire investir dans une société par actions, elle doit le faire en achetant des actions de l'entreprise ; elle devient ainsi actionnaire. La somme de toutes les actions qui sont émises est présentée au bilan sous la rubrique « Capital-actions de l'entreprise ».

Dans le but d'attirer le plus grand nombre d'investisseurs, la société prévoit dans ses statuts constitutifs différentes catégories d'actions habituellement désignées par une lettre, par exemple des actions de catégorie A ou de catégorie B. Chaque action d'une catégorie est identique aux autres et comporte les mêmes droits et privilèges. Les noms varient d'une entreprise à l'autre ; il sera donc important de lire attentivement les droits et privilèges prévus dans les statuts constitutifs. Ces derniers prévoient aussi la valeur nominale attribuée aux actions, s'il y a lieu.

Les formulaires

Les formulaires sont très simples à remplir ; ils doivent inclure les éléments suivants :

- La dénomination sociale de l'entreprise :
  - Les sociétés choisissent une dénomination sociale, sans quoi un numéro matricule leur est imposé (le format est « 1234-5678 Québecinc. » pour ce qui est de la Loi sur les sociétés par actions du Québec et « 123456 Canadainc. » pour ce qui est de la Loi canadienne sur les sociétés par actions).
  - La dénomination sociale doit être en langue française et ne doit pas pouvoir être confondue avec le nom d'une autre entreprise.
  - Elle doit être suivie de l'abréviation « inc. » pour « incorporée » ou « ltée » pour « limitée ».
  - Bien que l'on puisse désigner une société par un autre nom, tous les documents officiels (factures, états de compte, etc.) doivent comporter les deux noms. Par exemple, la société par actions 133999 Canadainc. peut utiliser le nom « Restaurant Au soleil levant ». Cependant, tous ses documents doivent comporter le nom « Restaurant Au soleil levant » et son numéro matricule ;
- Le district judiciaire du Québec où la société (compagnie) établit son siège social ;
- La date d'entrée en vigueur ;
- La description du capital-actions du ou des fondateurs :
  - La loi prévoit que ce dernier peut être illimité ou limité si les fondateurs le désirent.

WWW
On trouve la marche à suivre pour incorporer une entreprise sur le site du Registraire des entreprises du Québec. www.registreentreprises.gouv.qc.ca

WWW
On peut connaître le district judiciaire en consultant le site du ministère de la Justice. www.justice.gouv.qc.ca/francais/recherche/district.asp

MISE EN SITUATION
Dominic décide d'utiliser le nom « Complexe sportif Multisport inc. ». Il transmet les formulaires au Registraire.

Tableaux et figures

Les figures et les tableaux apportent un complément d'information ou illustrent les concepts et les notions abordés dans le manuel.

TABLEAU 2.3 ► Comptes à affecter lors de l'écriture

Nom du compte	Explication
• Clients	• Chèque sans provision d'un client incluant les frais • Erreur de comptabilisation d'un encaissement
• Fournisseurs	• Erreur de comptabilisation d'un chèque • Chèques périmés • Chèque sans provision émis à un fournisseur
• Frais de banque	• Frais bancaires • Frais d'administration
• Comptes de charge concernés • TPS à recevoir • TVQ à recevoir	• Prélèvements préautorisés
• Emprunt bancaire (marge de crédit)	• Augmentation ou diminution de la marge de crédit
• Produits d'intérêts	• Intérêts encaissés sur un placement
• Charges d'intérêts	• Intérêts sur découvert bancaire • Intérêts sur marge de crédit

FIGURE 2.5 LE SYSTÈME DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

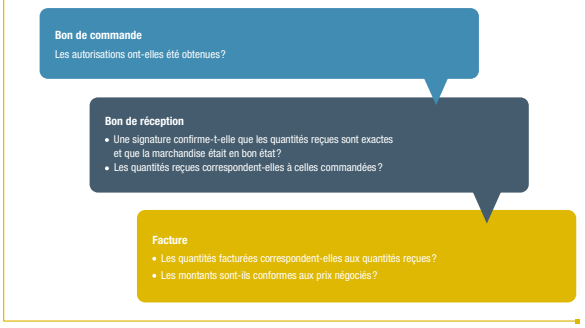

Pièces justificatives

De nombreuses pièces justificatives dynamisent la pratique comptable et ancrent la matière dans la réalité.

Bordereau de dépôt

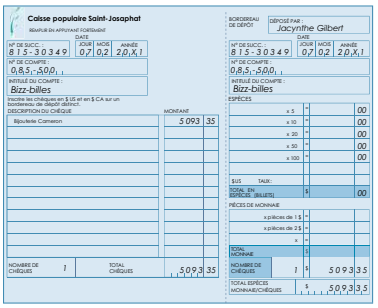

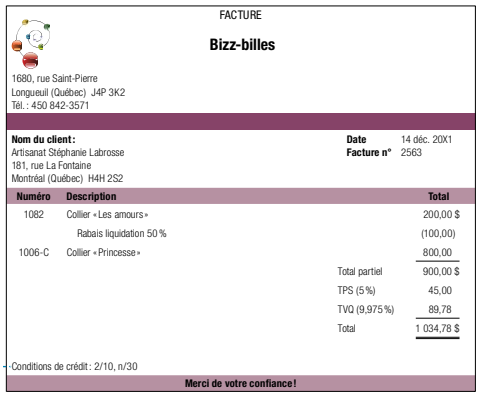

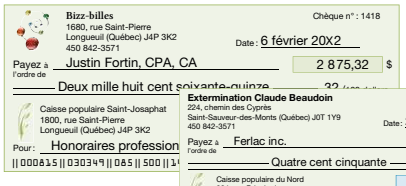

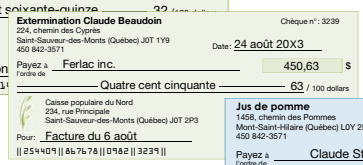

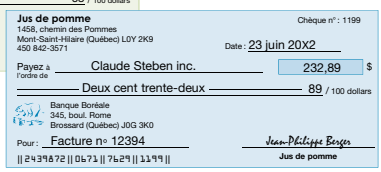

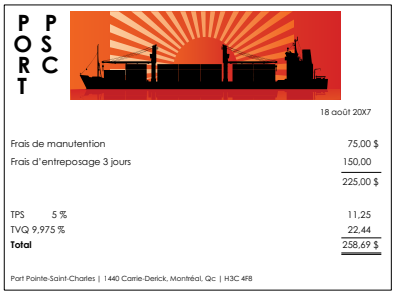

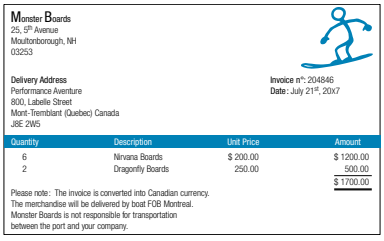

Conclusion et Testez vos connaissances

Le corps du chapitre se termine par une conclusion qui résume la matière et par un questionnaire où l'étudiant peut tester son acquisition des connaissances du chapitre.

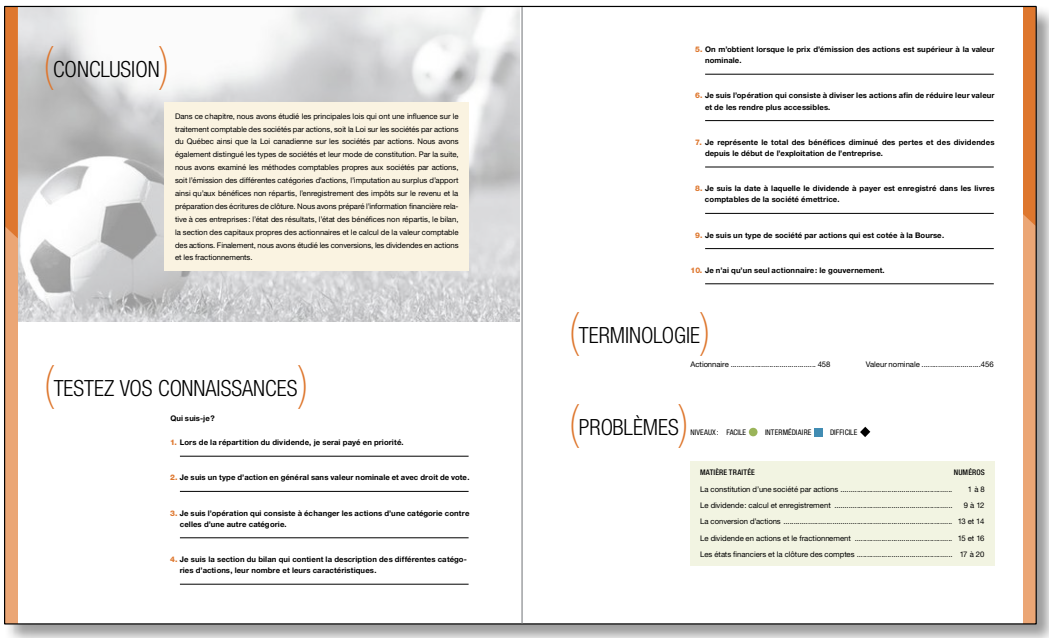

CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons étudié les principales lois qui ont une influence sur le traitement comptable des sociétés par actions, soit la Loi sur les sociétés par actions du Québec ainsi que la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Nous avons également distingué les types de sociétés et leur mode de constitution. Par la suite, nous avons examiné les méthodes comptables propres aux sociétés par actions, soit l'émission des différentes catégories d'actions, l'imputation au surplus d'apport ainsi qu'aux bénéfices non répartis, l'enregistrement des impôts sur le revenu et la préparation des écritures de clôture. Nous avons préparé l'information financière relative à ces entreprises : l'état des résultats, l'état des bénéfices non répartis, le bilan, la section des capitaux propres des actionnaires et le calcul de la valeur comptable des actions. Finalement, nous avons étudié les conversions, les dividendes en actions et les fractionnements.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

Qui suis-je ?

1. **Lors de la répartition du dividende, je serai payé en priorité.**
2. **Je suis un type d'action en général sans valeur nominale et avec droit de vote.**
3. **Je suis l'opération qui consiste à échanger les actions d'une catégorie contre celles d'une autre catégorie.**
4. **Je suis la section du bilan qui contient la description des différentes catégories d'actions, leur nombre et leurs caractéristiques.**
5. **On m'obtient lorsque le prix d'émission des actions est supérieur à la valeur nominale.**
6. **Je suis l'opération qui consiste à diviser les actions afin de réduire leur valeur et de les rendre plus accessibles.**
7. **Je représente le total des bénéfices diminué des pertes et des dividendes depuis le début de l'exploitation de l'entreprise.**
8. **Je suis la date à laquelle le dividende à payer est enregistré dans les livres comptables de la société émettrice.**
9. **Je suis un type de société par actions qui est cotée à la Bourse.**
10. **Je n'ai qu'un seul actionnaire : le gouvernement.**

TERMINOLOGIE

Actionnaire 458
Valeur nominale 456

PROBLÈMES NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
La constitution d'une société par actions	1 à 8
Le dividende : calcul et enregistrement	9 à 12
La conversion d'actions	13 et 14
Le dividende en actions et le fractionnement	15 et 16
Les états financiers et la clôture des comptes	17 à 20

Terminologie

La section « Terminologie » indique les pages où se trouvent les termes clés du chapitre et leur définition.

Problèmes

Des problèmes, identifiés par leur niveau de difficulté, sont présents en fin de chapitre. Ils permettent de mettre en pratique les connaissances acquises.

Plan des problèmes

Une table des matières des problèmes permet à l'étudiant de mieux s'y retrouver. Des niveaux de difficulté associés aux problèmes permettent de mieux cibler les défis à relever.

Supplément d'information

Cette section permet d'aller plus loin dans l'exploration de la matière.

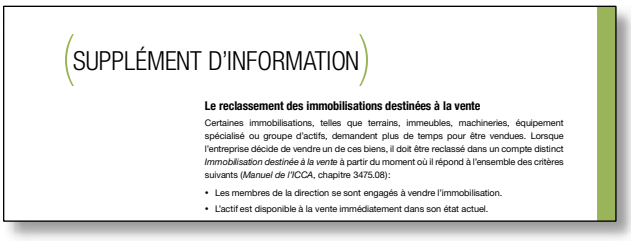

SUPPLÉMENT D'INFORMATION

Le reclassement des immobilisations destinées à la vente

Certaines immobilisations, telles que terrains, immeubles, machineries, équipement spécialisé ou groupe d'actifs, demandent plus de temps pour être vendues. Lorsque l'entreprise décide de vendre un de ces biens, il doit être reclassé dans un compte distinct *Immobilisation destinée à la vente* à partir du moment où il répond à l'ensemble des critères suivants (*Manuel de l'ICCA*, chapitre 3475.06) :

- Les membres de la direction se sont engagés à vendre l'immobilisation.
- L'actif est disponible à la vente immédiatement dans son état actuel.

Annexes

L'étudiant pourra se référer à des annexes pour résoudre les problèmes du volume.

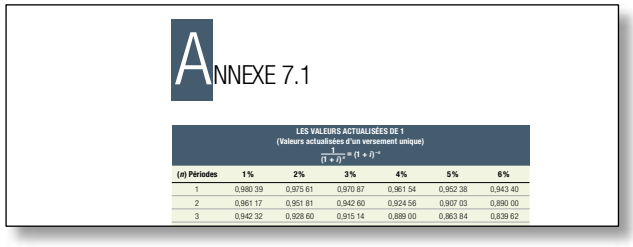

ANNEXE 7.1

LES VALEURS ACTUALISÉES DE 1
(Valeurs actualisées d'un versement unique)
$\frac{1}{(1+i)^n} = (1+i)^{-n}$

(n) Périodes	1 %	2 %	3 %	4 %	5 %	6 %
1	0,980 39	0,975 61	0,970 87	0,961 54	0,952 38	0,943 40
2	0,961 17	0,951 81	0,942 60	0,924 56	0,907 03	0,890 00
3	0,942 32	0,928 60	0,915 14	0,889 00	0,863 84	0,839 62

Plan comptable

Un plan comptable uniforme, présenté à la fin du volume, regroupe les comptes nécessaires.

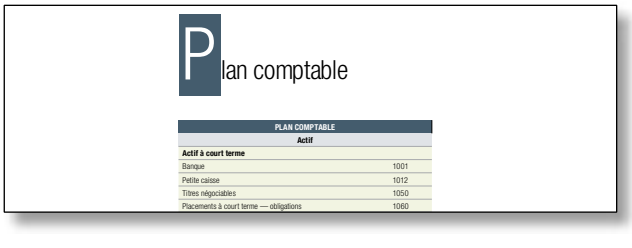

Plan comptable

PLAN COMPTABLE	
Actif	
Actif à court terme	
Banque	1001
Petite caisse	1012
Titres négociables	1050
Placements à court terme — obligations	1060

Table des matières

Remerciements III

Caractéristiques du manuel IV

Chapitre 1 **Le cadre théorique de la comptabilité** 2

1.1 La nature du cadre théorique 4

1.2 Les postulats comptables 5
- 1.2.1 La personnalité de l'entreprise (entité comptable) ... 6
- 1.2.2 La continuité de l'exploitation (la permanence de l'entreprise) 7
- 1.2.3 L'indépendance des exercices 8
- 1.2.4 L'unité de mesure monétaire 9

1.3 Les principes comptables généralement reconnus 9
- 1.3.1 Le but des principes comptables 9
- 1.3.2 La reconnaissance d'un principe comptable 10
- 1.3.3 Le coût d'acquisition 10
- 1.3.4 Le rattachement des charges aux produits 11
- 1.3.5 La bonne information 12
- 1.3.6 L'objectivité 13
- 1.3.7 La prudence 13
- 1.3.8 La permanence des méthodes 13

1.4 Les qualités de l'information comptable 13

1.5 Les contraintes relatives à l'information comptable 14
- 1.5.1 L'importance relative 14
- 1.5.2 L'équilibre coût-avantage 15

1.6 Les normes comptables 15

Conclusion 16

Testez vos connaissances 16

Terminologie 17

Problèmes 17

Chapitre 2 **L'encaisse** 26

2.1 L'encaisse : définition 28

2.2 La gestion de l'encaisse 30
- 2.2.1 Le budget de caisse 31
- 2.2.2 Le contrôle interne 31

2.3 La petite caisse 34
- 2.3.1 La création de la petite caisse 34
- 2.3.2 Le renflouement de la petite caisse 35
- 2.3.3 La fin d'exercice 43

2.4 Le rapprochement bancaire 45
- 2.4.1 Le relevé bancaire 48
- 2.4.2 Les documents utilisés 51

Conclusion 59
Testez vos connaissances 60
Terminologie 60
Problèmes 61
Supplément d'information 102

Chapitre 3 Les créances 104

3.1 La classification des créances 106
3.2 Le contrôle interne 106
3.2.1 La séparation des fonctions incompatibles 107
3.2.2 La capacité de payer des clients 107
3.2.3 Le contrôle des marchandises expédiées 107
3.2.4 Un système d'information fiable et efficace 108
3.2.5 Le système de recouvrement 108
3.2.6 Les contrôles lors de la radiation des clients 109
3.3 La comptabilisation des transactions relatives aux clients ... 109
3.3.1 La remise de commerce 109
3.3.2 La note de crédit 110
3.3.3 L'escompte sur ventes 111
3.4 La gestion des comptes clients 113
3.4.1 La politique de crédit 113
3.4.2 La politique de recouvrement 117
3.5 L'évaluation des comptes clients 119
3.5.1 La radiation directe 119
3.5.2 La charge basée sur un pourcentage des ventes à crédit 121
3.5.3 La provision basée sur une analyse des comptes clients 122
3.6 La présentation au bilan 127
3.7 Les effets à recevoir 128
3.7.1 L'enregistrement de l'effet à recevoir 129
3.7.2 L'enregistrement des intérêts 129
3.7.3 L'échéance de l'effet à recevoir 130
3.7.4 Les ventes à tempérament et les contrats de vente avec paiements échelonnés 133
Conclusion 133
Testez vos connaissances 134
Terminologie 135
Problèmes 135
Annexes 3.1 à 3.3 ..... 149 à 151

Chapitre 4 Les stocks 152

4.1 Les stocks : définition 154
4.2 La gestion des stocks 154
4.3 Le dénombrement matériel des stocks 155
4.3.1 Les contrôles lors du dénombrement des stocks 156
4.3.2 La détermination du coût du stock de marchandises 158
4.3.3 Le stock de marchandises à la fin 163

4.3.4 L'inventaire périodique et l'inventaire permanent 164
4.3.5 L'effet du stock de marchandises sur le calcul du bénéfice net 165
4.4 Les deux systèmes d'inventaire 166
4.4.1 L'inventaire périodique 166
4.4.2 L'inventaire permanent 173
4.5 Les méthodes d'évaluation du stock de marchandises à la fin 178
4.5.1 Les méthodes d'évaluation appliquées à l'inventaire périodique 179
4.5.2 Les méthodes d'évaluation appliquées à l'inventaire permanent 183
4.5.3 Les frais accessoires en inventaire permanent 191
4.5.4 Les escomptes en inventaire permanent 192
4.5.5 L'ajustement des comptes de stock 193
4.6 Les techniques d'estimation 194
4.6.1 La technique de la marge bénéficiaire brute 194
4.6.2 La technique de l'inventaire au prix de détail 197
4.7 La présentation aux états financiers 199
4.7.1 La méthode d'évaluation à la valeur minimale 199
4.7.2 Les normes de présentation 201
Conclusion 202
Testez vos connaissances 202
Terminologie 203
Problèmes 204

Chapitre 5 **Les placements** 226

5.1 Un actif financier : définition 228
5.2 Le classement des placements dans les actifs financiers 228
5.3 Les placements en obligations 230
5.3.1 L'acquisition de titres de placement en obligations à la date de versement des intérêts 231
5.3.2 L'acquisition de titres de placement en obligations entre deux dates de versement d'intérêts 235
5.3.3 Les produits tirés des placements en obligations 236
5.3.4 La vente de titres de placement en obligations avant l'échéance 245
5.4 Les instruments de capitaux propres 250
5.4.1 L'acquisition de titres de placement en actions 251
5.4.2 Les produits tirés des titres de placement en actions 253
5.5 Le gain ou la perte lors de l'évaluation de titres de placement 257
5.5.1 Le gain ou la perte lors de l'évaluation à la juste valeur des placements en actions en fin d'exercice 257
5.5.2 Le test de dépréciation pour les placements comptabilisés au coût amorti 258
5.6 La présentation aux états financiers 259

Conclusion 260
Testez vos connaissances 261
Terminologie 261
Problèmes 262
Supplément d'information 277

Chapitre 6 **Les immobilisations** 284

6.1 Les immobilisations corporelles 286
6.2 La détermination du coût d'acquisition 289
6.2.1 Le coût d'un terrain 292
6.2.2 L'achat de plusieurs actifs à un prix forfaitaire 294
6.3 L'amortissement 296
6.3.1 Les méthodes de calcul de l'amortissement 296
6.3.2 La révision des taux d'amortissement 303
6.4 La disposition des immobilisations corporelles 305
6.4.1 La vente d'immobilisations 305
6.4.2 La mise hors service d'immobilisations 308
6.4.3 Les échanges d'immobilisations 309
6.5 La présentation aux états financiers 314
6.6 Les coûts engagés après la date d'acquisition 316
6.7 Les immobilisations incorporelles 320
Conclusion 321
Testez vos connaissances 321
Terminologie 322
Problèmes 322
Supplément d'information 335

Chapitre 7 **Le passif** 340

7.1 Le passif à court terme 342
7.2 Le passif à long terme 349
7.2.1 Les emprunts hypothécaires 349
7.2.2 Les emprunts obligataires 363
7.2.3 Les normes de présentation du passif à long terme 380
Conclusion 381
Testez vos connaissances 382
Terminologie 383
Problèmes 383
Annexes 7.1 et 7.2 ..... 392 et 394

Chapitre 8 **Les sociétés de personnes** 396

8.1 Une société de personnes : définition 398
8.2 Certaines notions juridiques 400
8.2.1 La formation de la société en nom collectif 400
8.2.2 Le partage des bénéfices et des pertes 400

8.2.3 La durée de la société en nom collectif 401
8.2.4 La responsabilité conjointe, solidaire et illimitée 401
8.2.5 La perte de qualité d'associé 401
8.3 Les avantages et les inconvénients de la société en nom collectif 402
8.4 Le contrat de société 403
8.5 La comptabilité des sociétés en nom collectif 404
8.5.1 Les apports constitués uniquement d'encaisse 405
8.5.2 Les apports constitués d'actif et de passif 407
8.5.3 Les retraits 410
8.6 Le partage des bénéfices nets et des pertes nettes 412
8.6.1 Le partage selon des proportions 412
8.6.2 Le partage selon des facteurs différentiels 415
8.6.3 Le tableau de partage des bénéfices nets 417
8.6.4 Le tableau de partage des pertes nettes 421
8.6.5 Les écritures de clôture 422
8.7 Les états financiers 425
8.8 L'admission d'un nouvel associé 427
8.9 Le retrait d'un associé 429
Conclusion 431
Testez vos connaissances 432
Terminologie 433
Problèmes 433
Annexe 8.1 449

Chapitre 9 **Les sociétés par actions** 450

9.1 Les sociétés par actions : définition 452
9.2 Les avantages et les inconvénients de la constitution en société par actions 453
9.3 Un survol de certaines notions juridiques 454
9.3.1 Les catégories de sociétés par actions 454
9.3.2 La constitution d'une société par actions 456
9.3.3 Les frais de constitution 458
9.4 Le capital-actions 458
9.4.1 Les droits rattachés aux actions 458
9.4.2 Les privilèges rattachés aux actions 459
9.4.3 Les catégories d'actions 460
9.4.4 La valeur nominale 460
9.5 La comptabilité des sociétés par actions 460
9.5.1 Le capital-actions 461
9.5.2 L'émission d'actions sans valeur nominale 462
9.5.3 Le surplus d'apport 463
9.5.4 Les bénéfices non répartis 465
9.5.5 La clôture des comptes 472
9.6 Les états financiers des sociétés par actions 474
9.6.1 L'état des bénéfices non répartis 474
9.6.2 Le bilan 475
9.7 La valeur comptable des actions 475

9.7.1 La valeur comptable des actions privilégiées 476
9.7.2 La valeur comptable des actions ordinaires 477
9.8 La conversion 478
9.8.1 La conversion d'actions privilégiées sans valeur nominale 478
9.9 Le dividende en actions 479
9.10 Le fractionnement 482
Conclusion 484
Testez vos connaissances 484
Terminologie 485
Problèmes 485
Supplément d'information 502
Annexe 503
Plan comptable 504
Sources iconographiques 509
Références 510
Index 511

CHAPITRE 1

Le cadre théorique de la comptabilité

L'étude de ce chapitre permet de distinguer les postulats, les principes, les caractéristiques d'information comptable et les normes comptables, puis de les appliquer à des situations concrètes.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Définir et expliquer le cadre théorique de la comptabilité.
- Énoncer les qualités de l'information comptable.
- Définir l'expression « principes comptables généralement reconnus ».
- Expliquer les postulats comptables.
- Analyser les caractéristiques de l'information comptable.

MISE EN SITUATION

Pierre Brassard, CPA, CA

Vous avez été embauché par Pierre Brassard, CPA, CA, en tant que technicien-comptable. M. Brassard vous demande de l'accompagner chez ses clients afin de vous familiariser avec leurs pratiques comptables. Vous aurez à dresser leurs états financiers et, au cours de vos visites, vous pourrez vérifier si les principes comptables généralement reconnus (PCGR) ont été respectés, soit : le coût d'acquisition, la permanence des méthodes comptables, le rattachement des charges aux produits ainsi que la bonne information. Vous vous souvenez très bien des postulats comptables qui découlent des PCGR, soit la personnalité de l'entreprise, la continuité de l'exploitation, l'indépendance des exercices et l'unité de mesure monétaire stable. Durant le trajet vers le premier client, M. Brassard, voulant s'assurer de la solidité de vos connaissances, aborde avec vous les qualités que doit posséder l'information comptable : la pertinence, la compréhensibilité, la fiabilité et la comparabilité.

Des principes comptables généralement reconnus découlent les postulats comptables, c'est-à-dire la personnalité de l'entreprise, la continuité de l'exploitation, l'indépendance des exercices et l'unité de mesure monétaire stable.

1.1 La nature du cadre théorique

Le cadre théorique a pour but :

- de fournir l'information pertinente ;
- d'uniformiser la présentation ;
- de rendre les états financiers compréhensibles, comparables et fiables ;
- de résoudre rapidement les nouveaux problèmes pratiques qui se présentent.

Le cadre théorique de la comptabilité consiste en un ensemble d'objectifs et de notions fondamentales qui ont permis de mettre sur pied des normes cohérentes et d'établir la nature, la fonction et les limites de la comptabilité générale et des états financiers. Ces normes sont publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

« L'ICCA mène des recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine des affaires, et soutient l'établissement des normes de comptabilité, de vérification et de certification pour les secteurs privé et public ainsi que pour les organismes sans but lucratif. Il publie des recommandations sur le contrôle et la gouvernance, ainsi que des documents destinés à la profession comptable. Il élabore des programmes de formation continue et représente la profession de CPA, CA sur la scène nationale et internationale. » (Comptables agréés du Canada, 2009)

Que veut dire IFRS ?

Il s'agit des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards).

Que sont les IFRS ?

Les IFRS sont un ensemble de normes comptables qui sont reconnues au niveau mondial. Elles établissent les exigences au niveau de la constatation des produits et des charges, de la mesure, et de la présentation de l'information comptable et extracomptable.

Quel est le but des normes IFRS ?

Les normes IFRS sont mises en place pour assurer la fiabilité, la transparence, l'uniformité et la comparabilité de l'information financière à travers le monde.

Qui est responsable de l'élaboration et de l'application des normes IFRS ?

Elles ont été élaborées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en 2004, et soutenues, au Canada, par le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada.

Quelles sont les entreprises touchées ?

Toutes les sociétés publiques canadiennes, c'est-à-dire toutes celles cotées en bourse, ont dû se conformer aux normes IFRS à partir du 1er janvier 2011. Plus de 100 pays ont déjà adopté les normes IFRS.

Quels sont les impacts concrets au Canada ?

En décembre 2010, le registre des entreprises de Statistique Canada comptait environ 2,4 millions d'emplacements commerciaux (Industrie Canada, 2011). Le Canada compte près de 3 800 sociétés cotées en bourse (Ministère des Finances Canada, 2007), ce qui représente moins de 1 % des sociétés canadiennes. Les sociétés privées et les organismes sans but lucratif (OSBL) avaient aussi un choix à faire concernant leurs méthodes comptables, devant opter pour les IFRS ou, encore, appliquer les normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF) ou les normes relatives aux OSBL.

CAPSULE IFRS

- Société fermée
  - Date d'application : 1er janvier 2011
  - Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF)
  - Normes internationales d'information financières (IFRS)
- Société publique (cotée en bourse)
  - Date d'application : 1er janvier 2011
  - IFRS
- Organisme sans but lucratif
  - Date d'application : 1er janvier 2012
  - Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (OSBL)
  - IFRS

Comment les IFRS se comparent-elles aux PCGR ?

Les IFRS sont semblables aux PCGR actuels, puisque les deux ont un style et une forme similaires, et qu'ils sont fondés sur un cadre théorique semblable.

1.2 Les postulats comptables

Les postulats comptables (voir la figure 1.1) sont à la base du cadre théorique de la comptabilité. La figure 1.2 représente graphiquement l'interdépendance des quatre éléments qui forment le cadre théorique de la comptabilité.

FIGURE 1.1 LES POSTULATS COMPTABLES

Ce sont des hypothèses concernant l'environnement social et économique ainsi que l'utilisation de l'information comptable, dont l'acceptation est nécessaire pour permettre une démonstration.	Ils ne servent pas directement de guide pour mesurer, analyser ou interpréter les données économiques ; ils préparent plutôt la voie à la formulation des principes comptables.
Ils découlent d'observations et reposent sur la détermination des besoins des utilisateurs, sans pour autant avoir une portée universelle.	Ils sont acceptés sans qu'il soit nécessaire de les démontrer ; leur validité ne repose pas sur des expériences scientifiques, mais résulte de leur acceptation par une majorité d'experts-comptables.

Postulats

FIGURE 1.2 LE CADRE THÉORIQUE DE LA COMPTABILITÉ

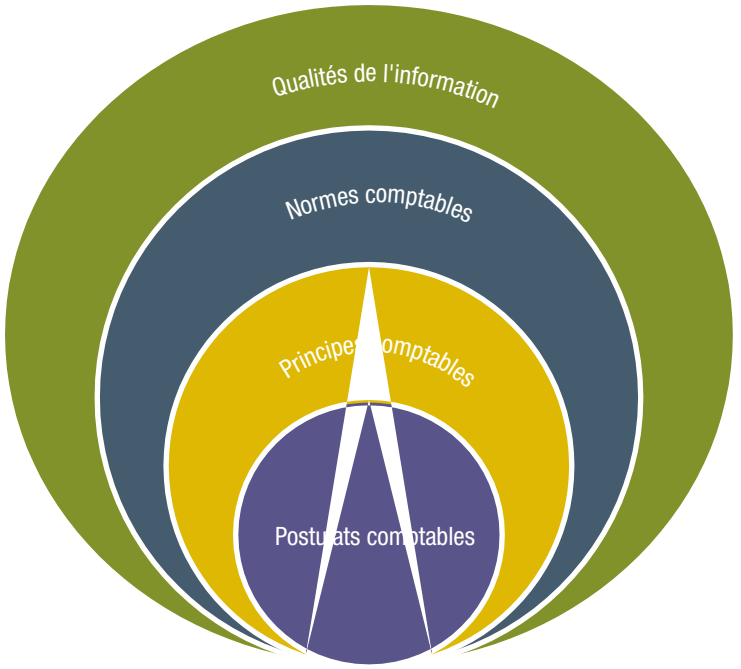

1.2.1 La personnalité de l'entreprise (entité comptable)

Selon ce postulat, les transactions de l'entreprise doivent être comptabilisées séparément des transactions personnelles du propriétaire. Ce principe exige aussi que les transactions de chaque entreprise soient traitées séparément, même si ces entreprises sont la propriété de la même personne. Chaque entité correspond alors à sa propre équation comptable :

ACTIF = PASSIF + CAPITAUX PROPRES

Le fait d'inclure les opérations personnelles du propriétaire dans les résultats de l'entreprise aurait pour conséquence de fausser la situation financière de cette dernière ainsi que les résultats de son exploitation. Pour cette raison, les transactions qui concernent les biens personnels du propriétaire d'une entreprise ne sont pas comptabilisées avec celles de son exploitation.

MISE EN SITUATION

Vous vous rendez avec M. Pierre Brassard, CPA, CA, chez M^me^ Ruth Desjardins, qui possède une entreprise de courtage. M^me^ Desjardins doit emprunter sur hypothèque pour acheter une résidence familiale, dont le prix est de 350 000 $. Cette somme représente un actif. M^me^ Desjardins a dû emprunter 180 000 $ auprès de la caisse populaire de son quartier. Elle se demande si elle peut comptabiliser cet achat dans les livres de son entreprise de courtage, puisqu'elle l'exploitera dans un bureau situé au sous-sol de sa résidence personnelle. M. Brassard vous demande votre opinion sur le sujet.

Puisque vous connaissez bien le postulat de la personnalité de l'entreprise, vous lui répondez qu'il faut différencier les deux entités comptables : celle qui regroupe les activités de son entreprise de courtage et celle qui concerne ses

activités personnelles. M^me^ Desjardins ne pourra inclure ni l'achat ni l'emprunt dans les livres comptables de son entreprise, puisqu'il s'agit de sa résidence personnelle et non de locaux commerciaux. L'inclusion des transactions personnelles de M^me^ Desjardins dans les livres comptables de son entreprise aurait pour effet de fausser la situation financière de l'entité commerciale.◀

À VOUS DE JOUER !

Mélissa St-Hilaire amorce l'exploitation d'une entreprise de design d'intérieur. Le 1^er^ juillet 20X8, elle loue un local commercial. Par souci d'économie, elle désire conserver son ameublement de bureau et son matériel informatique personnels. Puisqu'il ne s'agit pas d'un achat, doit-elle comptabiliser cette transaction dans les livres de son entreprise ? Expliquez votre réponse.

1.2.2 La continuité de l'exploitation (la permanence de l'entreprise)

Ce postulat n'implique pas que l'entreprise vivra indéfiniment. Toutefois, on suppose que son existence sera plus longue que celle de ses actifs et qu'elle fonctionnera assez longtemps pour que ses engagements et ses contrats soient respectés.

Ce postulat influe grandement sur l'orientation de la comptabilité, car certains principes comptables en vigueur aujourd'hui en découlent, notamment le coût d'acquisition et le rattachement des charges aux produits. Nous allons maintenant considérer quelques pratiques comptables qui proviennent de l'application de ce postulat.

La présentation des états financiers au coût historique

Les actifs de l'entreprise sont présentés au prix payé plutôt qu'à leur valeur marchande. Trop d'éléments incontrôlables, et souvent difficiles à justifier, entrent en considération au moment de la détermination de la valeur marchande. Par exemple, la rareté du bien ou sa grande disponibilité peuvent faire en sorte que son prix augmente ou diminue. En raison de l'inflation, un bien acheté il y a 15 ans peut valoir quatre fois plus aujourd'hui. Comme elle est sujette à discussion, difficile et coûteuse à établir, la valeur marchande perd son aspect objectif et son utilité pour les entreprises à capital fermé.

Juste valeur
Montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale*[1].

La norme IAS 16 permet l'évaluation des actifs à la **juste valeur** (méthode de réévaluation). On peut penser que le cadre comptable international va à l'encontre de la continuité d'exploitation en évaluant les actifs à la juste valeur. Ce n'est pas le cas, puisqu'il suppose qu'il est possible de vendre à tout moment des actifs de l'entreprise séparément et pas uniquement à la fermeture d'une entreprise.

1. La présence d'un astérisque à la fin d'une définition indique qu'elle est tirée d'un ouvrage de référence. La liste de ces références est donnée à la fin de l'ouvrage.

L'importance de l'état des résultats

Pour le lecteur des états financiers, il est plus important d'avoir une idée des bénéfices futurs que l'entreprise pourra réaliser en continuant son exploitation que de connaître son actif et son passif à une date quelconque. C'est pour cette raison que, depuis un certain nombre d'années, plus d'importance est accordée à l'état des résultats qu'au bilan. Le prêteur éventuel préfère savoir si l'entreprise sera en mesure, avec ses bénéfices d'exploitation, de rembourser le prêt consenti, plutôt que de savoir si elle obtiendra assez de liquidités, grâce à la vente des actifs, pour rembourser la dette. On ne néglige pas pour autant le bilan, mais on lui accorde une importance moindre.

L'état des résultats présenté selon les normes IFRS inclut certaines charges qui découlent de la réévaluation des actifs et des dettes (par exemple, des gains sur l'accroissement de la juste valeur des placements). Ces derniers ont un impact sur le bénéfice net de l'entreprise, qui ne présentera plus les bénéfices d'exploitation, mais le bénéfice lié aux activités poursuivies. Les gestionnaires utilisent principalement l'état des flux de trésorerie dans leurs prises de décisions relatives aux opérations courantes de l'entreprise.

1.2.3 L'indépendance des exercices

Les utilisateurs d'états financiers ont besoin d'information financière afin de prendre des décisions. Pour être utile, cette information doit être publiée régulièrement, à des intervalles relativement courts.

Cette contrainte amène les comptables à découper artificiellement la vie de l'entreprise en exercices financiers d'une durée de 12 mois, ce qui permet d'éviter les fluctuations saisonnières ou temporaires. De plus, les gouvernements ont établi que la période de production des déclarations fiscales des sociétés serait de 12 mois.

Cette période se décompose facilement afin de dresser des états financiers périodiques. Ces derniers transmettent l'information rapidement et permettent à la direction de réagir promptement en prenant les mesures qui s'imposent.

Le comptable prépare donc le plus souvent des états financiers mensuels pour la direction, et trimestriels ou semestriels pour le public investisseur.

À VOUS DE JOUER !

Simon Longpré est l'actionnaire principal d'une école de hockey qui offre des camps spécialisés tout au long de l'année. La fin d'exercice de son entreprise est fixée au 30 juin. Simon a l'habitude de fermer son entreprise pour les trois dernières semaines du mois de juin afin de prendre des vacances bien méritées. Il dresse les états financiers de son entreprise avant de partir en vacances, question d'avoir l'esprit tranquille. Il enregistrera les factures manquantes à son retour ; elles feront partie de l'exercice suivant. A-t-il raison d'agir ainsi ? Expliquez votre réponse.

1.2.4 L'unité de mesure monétaire

La classification et la présentation adéquates des données comptables exigent le choix d'un dénominateur commun. Comme la majorité des transactions commerciales reposent sur des prix établis sur une base monétaire, il est vite devenu évident que cette base était la meilleure façon de refléter les transactions comptables. C'est ainsi que la monnaie, qui constitue certainement la base du plus vieux postulat, a été choisie comme dénominateur commun. Ce choix s'appuie sur le fait que l'unité monétaire est pertinente, simple, compréhensible et universelle.

Même si ce postulat est contesté parce que le pouvoir d'achat de la monnaie fluctue beaucoup depuis quelques années (les données comptabilisées ont souvent une valeur relative très différente selon l'inflation, surtout lorsque la période couverte est longue), il est encore valable aujourd'hui, compte tenu de sa grande objectivité.

À VOUS DE JOUER !

Myriam Ellamine, fleuriste, importe certaines variétés de fleurs de partout dans le monde. Dernièrement, elle a acheté des oiseaux du paradis de Floride. Étant donné la force du dollar canadien, elle décide de ne pas convertir le montant des factures en dollars canadiens, puisque le taux de change est actuellement de 0,99 $ canadien pour 1,00 $ américain. Qu'en pensez-vous ?

1.3 Les principes comptables généralement reconnus

Selon le *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière* de Louis Ménard, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) sont définis comme étant « l'ensemble des éléments composant la théorie comptable, qui comprennent les postulats et les principes justifiant les règles comptables généralement admises et servent de guide dans le choix des méthodes comptables à appliquer selon les circonstances » (Ménard, 2011).

1.3.1 Le but des principes comptables

Le but des principes comptables est de s'assurer que les utilisateurs des états financiers ont l'information pertinente dont ils ont besoin pour prendre des décisions.

Les principes comptables encadrent la mesure, le classement et l'interprétation des données financières provenant de la comptabilité. Ils viennent préciser les règles quant à l'enregistrement des transactions dans les journaux, leur report au grand livre et l'établissement des états financiers.

L'application des principes comptables par les professionnels permet de produire des états financiers présentant les qualités suivantes :

- Les données financières sont aussi réalistes que possible et reflètent fidèlement la situation économique de l'entreprise afin que la direction puisse prendre des décisions éclairées.
- Les données financières sont utiles à tous les utilisateurs des états financiers et facilement analysables par eux.
- Les états financiers annuels fournissent aux utilisateurs une information qui leur permet d'évaluer la performance de l'entreprise et de ses dirigeants.

1.3.2 La reconnaissance d'un principe comptable

Pour être généralement reconnu, un principe comptable doit posséder quelques-unes des caractéristiques suivantes :

- Être cohérent avec les objectifs de l'information comptable.
- Être en usage dans un très grand nombre de cas.
- Avoir l'appui des associations comptables professionnelles.
- Avoir l'accord des chercheurs en comptabilité et en vérification qui reconnaissent son bien-fondé dans leurs écrits.
- Être utilisé dans un grand nombre de cabinets d'experts-comptables.
- Être en application dans une bonne proportion des entreprises.

LES LIMITES DES PCGR

Les entreprises ne suivent pas toutes les mêmes principes comptables. De plus, il ne faut pas oublier que les PCGR n'ont pas une portée universelle. En effet, l'environnement économique, politique, social et légal varie beaucoup d'un pays à l'autre, et ce qui peut être acceptable dans un pays ne l'est pas nécessairement dans un autre. De façon plus restrictive, il est possible d'affirmer que ce qui est convenable pour un secteur d'activité ne l'est pas obligatoirement pour un autre. Toutefois, au Canada, les entreprises et les bureaux d'experts-comptables respectent les directives contenues dans le *Manuel de l'ICCA*.

1.3.3 Le coût d'acquisition

Principe du coût d'acquisition (ou du coût historique)
Principe voulant que la comptabilité soit tenue et que les états financiers soient établis sur la base du coût historique de préférence à toute autre base d'évaluation*.

Selon le **principe du coût d'acquisition**, les transactions doivent être enregistrées en fonction du coût d'achat ou de production, sans tenir compte de la valeur marchande du bien acheté ou produit.

Pour une société qui applique les normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF), les états financiers sont établis sur la base du coût historique. Il ne faut donc jamais modifier le coût d'acquisition d'un actif afin de refléter sa valeur marchande ou sa valeur de réalisation. Ainsi, les actifs à long terme qui n'ont pas été achetés dans le but d'être vendus, mais pour être utilisés dans le cours de l'exploitation normale de l'entreprise et pour réaliser des bénéfices, sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ce coût est alors réparti sur la durée prévue d'utilisation de ces actifs, au moyen de l'amortissement.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le principe comptable du coût d'acquisition découle directement des postulats de l'unité monétaire stable et de la continuité de l'exploitation. En effet, il n'y a pas lieu de comptabiliser les fluctuations de valeurs liées à l'inflation, puisque l'entreprise ne liquidera pas ces actifs dans un avenir rapproché. La perte de valeur liée à l'utilisation ou à l'usure des actifs est considérée au moment de la comptabilisation de l'amortissement.

À VOUS DE JOUER !

Marie-Ève Dagenais est propriétaire d'une animalerie. Elle achète, pour un prix global de 1 000 $, des cages et des aquariums à l'usage de l'animalerie à partir d'un site Internet. Marie-Ève est très fière de son aubaine, puisque la valeur marchande des articles est de 3 000 $. Elle souhaite enregistrer la transaction à 3 000 $, mais son comptable refuse. Comme elle a de la difficulté à saisir les raisons de son refus, elle vous demande de les lui expliquer.

1.3.4 Le rattachement des charges aux produits

Rattachement des charges aux produits
Principe comptable en vertu duquel les coûts sont passés en charges et rapprochés des produits, directement ou par répartition systématique et logique, dans la période où les produits qu'ils ont contribué à générer ont été comptabilisés. Ils sont alors pris en compte dans le calcul des résultats au cours de la même période, contribuant à une mesure plus appropriée du résultat net de la période*.

L'objectif d'une entreprise à but lucratif est de réaliser des bénéfices. L'exploitation d'une entreprise entraîne obligatoirement certaines charges. Or, ces charges ne sont pas forcément payées au moment où elles ont été engagées. Le principe du **rattachement des charges aux produits** oblige le comptable à déterminer tous les produits réalisés au cours d'un exercice, et à en déduire toutes les charges qui ont été engagées pour les gagner.

Ce principe découle du postulat de l'indépendance des exercices.

Pour bien comprendre ce principe, nous diviserons cette section en trois parties : le temps d'arrêt des comptes, la constatation des produits et la détermination des charges d'exploitation.

Le temps d'arrêt des comptes

Il est très important de déterminer une date précise où l'exercice financier prend fin. Cette date sera toujours la même, année après année. Pour chaque exercice financier, il faut comptabiliser tous les produits réalisés au cours de cet exercice ainsi que toutes les charges engagées pour gagner ces produits. Il faudra établir clairement si les produits ou les charges appartiennent à un exercice plutôt qu'à un autre.

MISE EN SITUATION

Une cliente téléphone au bureau et vous pose la question suivante : son entreprise a démarré son exploitation le 1er janvier 20X6. La cliente a établi une première fin d'exercice le 31 décembre 20X6, mais, cette année, elle voudrait que son exercice financier se termine le 31 mars, puisqu'elle désire demander du financement à sa banque et qu'elle pense que son chiffre d'affaires n'est pas assez élevé.

Évidemment, vous lui répondez qu'elle doit conserver la même date de fin d'exercice financier d'une année à l'autre. De plus, elle doit s'assurer qu'elle a comptabilisé tous les produits et les charges de l'exercice en cours avant de procéder à la fermeture des comptes. ◄

La constatation des produits

Un produit d'exploitation correspond habituellement au revenu engendré par la vente d'un bien, la prestation d'un service ou l'utilisation des ressources de l'entreprise par des tiers moyennant une compensation financière. Le problème auquel les comptables doivent faire face est de déterminer à quel moment le produit est constaté.

En général, un produit est constaté lorsque l'exécution est achevée et que le recouvrement de la somme correspondante est raisonnablement assuré. Habituellement, les deux conditions sont remplies au moment de la vente à une autre entité. Ainsi, lorsque des marchandises sont livrées chez un client, la somme reçue ou à recevoir pour la vente ainsi que tous les coûts engagés pour réaliser cette vente sont connus.

La détermination des charges d'exploitation

Pour établir le bénéfice net d'un exercice, il faut rattacher les charges aux produits inscrits aux livres de façon à refléter le mieux possible les relations de cause à effet. La principale difficulté consiste à faire la différence entre une charge et un actif. Un coût engagé qui permet de réaliser des produits d'exploitation au cours d'un exercice doit être considéré comme une charge d'exploitation. Par contre, un coût engagé qui permet de réaliser des produits au cours de plusieurs exercices doit être considéré comme un actif. Ce dernier sera réparti sur plusieurs exercices.

1.3.5 La bonne information

Le contenu des états financiers se limite aux informations de nature financière et représente des opérations et des faits passés, et non futurs. De plus, l'objectif des états financiers est de satisfaire aux besoins d'information des investisseurs et des créanciers. L'information qui y est contenue doit être suffisamment détaillée pour ne pas induire les utilisateurs en erreur.

Pour les entreprises à but lucratif, les états financiers devraient inclure :

- le bilan ;
- l'état des résultats ;
- l'état des capitaux propres ou celui des bénéfices non répartis, s'il s'agit d'une société par actions ;
- l'état des flux de trésorerie ;
- les notes complémentaires et les tableaux.

Les pratiques comptables adoptées, les changements apportés aux pratiques comptables et leurs effets, les transactions avec des parties qui ont un lien de dépendance, les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les engagements et les événements postérieurs à la date du bilan qui sont susceptibles d'influer sur la situation financière sont de bons exemples de ce qu'on peut retrouver dans les notes complémentaires aux états financiers.

1.3.6 L'objectivité

L'information comptable n'est utile que si elle se base sur des faits. Elle doit donc être vérifiable en s'appuyant sur des pièces justificatives. On doit pouvoir retrouver tous les documents qui ont mené à l'enregistrement d'une transaction dans les livres comptables et on ne peut jamais modifier les chiffres d'une opération.

Lorsqu'un comptable doit estimer certaines valeurs, par exemple la valeur résiduelle et la durée d'utilisation d'un actif pour le calcul de l'amortissement, il doit confirmer ses estimations par des sources externes d'information, comme le fabricant de l'actif, des ingénieurs et des évaluateurs, ou auprès d'entreprises du même domaine qui ont des actifs comparables.

1.3.7 La prudence

Cette caractéristique oblige le comptable, dans les situations d'incertitude, à procéder à des estimations prudentes et à choisir des méthodes comptables qui feront en sorte que les actifs et les bénéfices ne seront pas surévalués, et que les passifs et les pertes ne seront pas sous-évalués, le tout dans le but de présenter des états financiers qui reflètent le plus fidèlement possible la situation financière de l'entreprise.

1.3.8 La permanence des méthodes

Il arrive que le comptable utilise différentes méthodes pour évaluer un poste de bilan, par exemple au moment du calcul de l'amortissement, de la détermination du coût des marchandises en stock et du calcul de la provision pour dépréciation-clients. Selon le genre d'entreprise, une méthode peut être meilleure qu'une autre, mais il existe de nombreux cas où plusieurs d'entre elles peuvent être acceptables. Le comptable doit alors en choisir une et la maintenir d'un exercice à l'autre, ce qui permet aux lecteurs des états financiers de faire des comparaisons. Bien qu'il soit possible de changer de méthode, cela doit être fait uniquement si la nouvelle méthode permet un meilleur rattachement des charges aux produits.

Le *Manuel de l'ICCA* précise que, lorsqu'on modifie une convention comptable au cours d'un exercice, on doit décrire cette modification ainsi que son impact sur les états financiers de l'exercice. De plus, pour faciliter les comparaisons, cette modification doit apparaître aux états financiers durant cinq ans.

1.4 Les qualités de l'information comptable

Afin d'être utile, l'information comptable doit présenter les qualités décrites dans le tableau 1.1.

TABLEAU 1.1 ► Les qualités de l'information comptable

QUALITÉS PREMIÈRES	QUALITÉS SECONDAIRES	EXPLICATION	EXEMPLES
Pertinence	• Valeur de prévision • Valeur de confirmation • Possibilité de publication rapide	L'information est pertinente si elle est disponible à temps et est susceptible d'influencer les décisions des utilisateurs en les aidant à évaluer l'effet des opérations ou en permettant de confirmer ou de corriger des évaluations antérieures.	Les états financiers intérimaires contiennent de l'information pertinente puisqu'elle permet de prévoir les résultats annuels et de confirmer les résultats passés.
Fiabilité	Vérifiabilité	L'information est fiable et vérifiable lorsque des observateurs compétents et indépendants conviennent que l'information est raisonnablement exempte d'erreurs et de partis pris. Cette qualité est particulièrement importante dans le cas de la vérification externe.	Les factures fournissent une information fiable et vérifiable parce qu'on peut toujours s'y référer et que cette information ne changera pas. Par contre, dans le cas d'estimations telles que l'amortissement, la provision pour dépréciation-clients ou les garanties, comme la vérifiabilité est moindre, les résultats sont alors fondés sur le jugement de l'expert-comptable, son observation de la situation et son expérience.
	Fidélité de l'image	Il faut que l'information présentée donne une image qui représente bien les opérations de l'entreprise.	L'information ne représenterait pas bien les opérations de l'entreprise si, dans l'état des résultats d'une entreprise, on avait inclus dans les charges des achats personnels du propriétaire.
	Neutralité	Les choix comptables ne doivent pas dépendre des conséquences ou du résultat recherché.	Lorsqu'on radie une partie importante du stock de marchandise, on ne doit pas tenir compte du fait que l'entreprise peut y perdre sa marge de crédit.
Comparabilité		L'information financière est comparable lorsqu'elle est présentée et mesurée de la même façon : • dans les états financiers d'entreprises distinctes au cours du même exercice ; • dans les états financiers d'une même entreprise au cours d'exercices différents.	Deux entreprises ne peuvent pas être comparées si l'une d'elles dresse ses états financiers selon la comptabilité de caisse et l'autre, selon la comptabilité d'exercice.

1.5 Les contraintes relatives à l'information comptable

Les contraintes permettent à une entreprise de ne pas appliquer les principes comptables généralement reconnus si cette décision a peu d'impact sur l'utilité de l'information présentée.

1.5.1 L'importance relative

Les utilisateurs des états financiers sont intéressés par les informations qui sont susceptibles d'influencer leurs décisions. Ainsi, on doit décider du caractère significatif d'un élément avant de l'inclure ou pas dans les états financiers. Pour une entreprise ayant un chiffre d'affaires de plusieurs millions de dollars, le fait qu'une erreur se soit glissée dans les données comptables et qu'elle entraîne une différence de quelques milliers de dollars dans certains postes des états financiers n'influera pas sur les décisions qui seront prises à partir de ces états financiers. En comparaison, pour une entreprise ayant des ventes de quelques centaines de milliers de dollars, une erreur de ce genre peut avoir un impact important au moment de la prise d'une décision.

On peut donc accepter le fait que l'information contenue dans les états financiers ne soit pas d'une parfaite exactitude. Cependant, on parlerait d'erreur acceptable seulement si elle n'avait aucun impact sur la décision d'une personne raisonnable qui analyserait les états financiers de l'entreprise.

MISE EN SITUATION

M. Pierre Brassard vous demande de l'accompagner chez Coiffure Mod-elle. En regardant les états financiers, vous remarquez une somme de 150 $ dans le compte *Divers*. Lorsque vous questionnez la propriétaire de l'entreprise, elle vous répond qu'elle ne se souvient pas du détail de cette charge et qu'elle ne parvient pas à retrouver la facture originale. Le chiffre d'affaires de Coiffure Mod-elle est de 150 000 $.

Après 30 minutes de recherche, M. Brassard vous demande d'arrêter. En effet, la somme représente à peine 0,1 % du chiffre d'affaires ; elle est donc sans importance.

1.5.2 L'équilibre coût-avantage

Dans certains cas, il n'est pas pratique ou utile de suivre de façon méticuleuse des sommes et des postes qui ont peu d'importance. C'est une question d'équilibre entre les coûts et les avantages. En effet, si le coût pour obtenir l'information est plus élevé que l'avantage à en tirer, il est alors préférable de s'abstenir. L'application d'un principe doit entraîner plus d'avantages que de coûts. C'est souvent pour cette raison que les dirigeants des PME décident de ne pas appliquer les normes IFRS dans leur entreprise. Le coût en serait beaucoup trop élevé pour les avantages que l'entreprise pourrait en retirer.

1.6 Les normes comptables

Les normes comptables représentent les règles précises sur la façon d'enregistrer, de classifier et de présenter l'information financière. Comme les normes se rapportent à des opérations quotidiennes, elles changent plus souvent parce qu'elles s'appliquent à des cas plus précis que les postulats, les principes ou les caractéristiques de l'information comptable.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les méthodes d'amortissement et les méthodes de détermination du coût des marchandises en stock sont des exemples de normes comptables.

Au Canada, c'est le *Manuel de l'ICCA* qui sert de référence relativement aux normes comptables. Ces dernières permettent d'appliquer un traitement comptable identique pour tout ce qui concerne la mesure et la présentation des données comptables dans le cas de situations semblables.

CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons défini de façon précise les principes comptables généralement reconnus. Nous avons vu que cette expression générale peut être expliquée à l'aide des postulats, des principes, des caractéristiques de l'information comptable, et des normes comptables. La réalité du monde des affaires ayant tendance à se transformer, il est donc normal que les principes comptables évoluent de manière à mieux s'y adapter.

Les postulats comptables

- La personnalité de l'entreprise
- La continuité de l'exploitation
- L'indépendance des exercices
- L'unité de mesure monétaire

Les principes comptables

- Le coût d'acquisition
- Le rattachement des charges aux produits
- La bonne information
- L'objectivité
- La prudence
- La permanence des méthodes

Les qualités de l'information comptable

- La pertinence de l'information
- La fiabilité de l'information
  - la vérifiabilité
  - la fidélité de l'image
  - la neutralité
- La comparabilité de l'information

Les contraintes relatives à l'information comptable

- L'importance relative
- L'équilibre coût-avantage

Les normes comptables

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

Vrai ou faux ?

	VRAI	FAUX
a) La pertinence, la fiabilité et la comparabilité sont les principales qualités de l'information comptable.	☐	☐
b) Une information est fiable et vérifiable si elle est susceptible de modifier une décision.	☐	☐
c) Le but poursuivi par l'ICCA est de fournir aux utilisateurs des états financiers l'information pertinente dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions.	☐	☐
d) Les postulats se caractérisent principalement par le fait qu'il faut absolument les démontrer pour qu'ils soient acceptés.	☐	☐

		VRAI	FAUX
e)	Les principes comptables sont à la base du cadre théorique de la comptabilité.	☐	☐
f)	C'est le postulat de la personnalité de l'entreprise qui fait que l'on doit séparer les transactions qui concernent le propriétaire de celles qui se rapportent à son entreprise.	☐	☐
g)	Pour respecter le postulat de la continuité de l'exploitation, on présume que l'entreprise vivra indéfiniment.	☐	☐
h)	On peut affirmer sans se tromper que les principes comptables découlent des postulats.	☐	☐
i)	Il ne faut pas modifier le coût d'acquisition d'un actif dans le but de refléter sa valeur marchande ou sa valeur de réalisation.	☐	☐
j)	Les normes comptables sont des règles strictes quant à l'enregistrement, à la classification et à la présentation de l'information comptable.	☐	☐
k)	L'application des PCGR est obligatoire, peu importe ce qu'il en coûte à l'entreprise.	☐	☐

TERMINOLOGIE

Juste valeur 7

Principe du coût d'acquisition (ou du coût historique) 10

Rattachement des charges aux produits 11

PROBLÈMES

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
La détermination des principes comptables généralement reconnus	1 et 2
Le respect des principes comptables généralement reconnus	3 à 6
La rédaction de rapports à partir de situations mettant en jeu l'application des principes comptables généralement reconnus	7 et 8
Problèmes de synthèse	9 et 10

La détermination des principes comptables généralement reconnus

1. Dans chaque cas, préciser le postulat, le principe ou la caractéristique de l'information financière qui s'applique.

a) M. Émile Leduc possède un dépanneur dont il est le seul propriétaire. Avec son consentement, sa femme a retiré 150 $ du tiroir-caisse pour s'acheter un tailleur. M. Leduc devra inscrire un retrait dans ses états financiers.

b) M. Leduc, qui exploite son dépanneur sous la raison sociale Le Dépanneur du coin, a effectué un placement en obligations avec les sommes excédentaires du commerce. À la fin de l'exercice, il doit comptabiliser des produits d'intérêts et des intérêts à recevoir.

c) Le Dépanneur du coin a acquis un camion pour effectuer la livraison. M. Leduc ne peut comptabiliser le prix du camion comme charge de l'exercice, mais il doit répartir ce coût sur la durée de vie utile du véhicule.

d) Certaines évaluations doivent parfois être effectuées par le comptable afin de dresser les états financiers. Ces évaluations relèvent du jugement, mais elles doivent en fait être telles que différents comptables arriveraient sensiblement aux mêmes conclusions.

e) Les états financiers doivent être accompagnés de notes et de tableaux afin de fournir aux utilisateurs assez d'information pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées.

2. Dans chaque cas, préciser le postulat, le principe ou la caractéristique de l'information comptable qui s'applique.

a) Votre entreprise vient d'acquérir un terrain de 5 000 m^2. Ce terrain doit apparaître au bilan à son coût d'achat, soit 87 000 $.

b) Six mois après son acquisition, vous recevez une offre de 114 000 $ pour votre terrain, mais vous décidez de ne pas vous en départir. Cependant, les sommes inscrites aux livres comptables n'ont pas été modifiées.

c) Un de vos clients, qui vous doit 150 $, vous apprend qu'il vient de déclarer faillite. Vous radiez cette somme de vos livres. Votre comptable n'a pas noté ce fait aux états financiers.

d) En tant que fabricant de piscines, vous comptabilisez une provision pour garantie à chaque vente.

Le respect des principes comptables généralement reconnus

3. Pour chacun des cas suivants, indiquer si la démarche du propriétaire d'entreprise est adéquate ou non, et préciser quel est le postulat, le principe ou la caractéristique de l'information comptable qui est en cause. Justifier sa décision.

a) L'entreprise Laberge et fils ltée a passé une commande de marchandises au mois de juin et a reçu la facture le 28 juin. Toutefois, le 30 juin, date de la fin de son exercice financier, elle n'avait pas encore reçu les marchandises. L'entreprise a quand même enregistré l'achat le 28 juin. En fait, les marchandises ont été livrées le 5 juillet et la facture a été payée le 14 juillet. Les conditions d'achat avec ce fournisseur sont toujours 2/10, n/30 et FOB destination.

b) M. Gagnon, qui est l'unique propriétaire de La Ferronnerie Gagnon, a acheté une voiture neuve à sa femme comme cadeau de Noël. Le véhicule a été comptabilisé dans les livres de l'entreprise, et M. Gagnon affirme que c'est la bonne façon de procéder puisqu'il est le seul propriétaire et que tous les profits lui appartiennent.

c) La Ferronnerie Gagnon possède un terrain à Saint-Hubert, près du site de l'Agence spatiale. D'après M. Gagnon, ce terrain, payé 20 000 $, vaut aujourd'hui 350 000 $. Il a demandé à son comptable d'en changer la valeur pour la préparation des états financiers.

d) Afin d'atteindre une plus grande précision dans ses états financiers, M. Gagnon demande à son comptable de capitaliser l'achat d'une perceuse électrique de 35 $ et de l'amortir sur 10 années.

4. Dans les situations suivantes, les PCGR ont été respectés ou non. Justifier la solution adoptée si les principes ont été observés. Dans le cas contraire, trouver le principe négligé et expliquer de quelle façon on aurait dû procéder.

a) M. Jonathan Ruel, sa femme Claudine et leur fille Geneviève possèdent toutes les actions de Ladouceur et Mousseau inc., une exploitation forestière. M. Ruel en est le président-directeur général, sa fille est étudiante à l'université, et sa femme ne participe nullement à la gestion de l'entreprise. Au cours de l'année, M. Ruel a procédé, au nom de l'entreprise, à la location d'une automobile dont Claudine a l'usage exclusif. De plus, cette dernière possède une carte de crédit, au nom de l'entreprise, qu'elle utilise pour régler les frais relatifs à l'automobile.

b) Au cours de l'année, un concurrent a intenté une poursuite de 2 millions de dollars contre l'exploitation forestière Ladouceur et Mousseau inc. parce que celle-ci utilise un procédé de fabrication qui serait en instance de brevet chez ce même concurrent. M. Ruel est d'avis que la poursuite n'est nullement fondée parce que les deux procédés sont diamétralement opposés. Étant certain de gagner sa cause, il est d'avis de ne pas en faire mention.

c) Afin de respecter la politique concernant le seuil de capitalisation, le comptable de Ladouceur et Mousseau inc. comptabilise comme charge d'exploitation tous les achats d'équipement de moins de 250 $.

d) Au cours du dernier exercice financier, Ladouceur et Mousseau inc. a acheté, dans un encan, des pièces pour la réparation des abatteuses-ébrancheuses, des débusqueuses et des transporteurs. Le prix payé a été de 35 000 $, mais le comptable a inscrit 56 750 $ comme prix d'achat, soit le prix normal qui aurait été payé chez un fournisseur. La différence a été inscrite dans le compte *Gain sur achat de pièces de rechange.*

e) Ladouceur et Mousseau inc. construit aussi en forêt des routes et des ponts. Même si certains contrats durent plus de 12 mois, l'exploitation forestière attend toujours qu'ils soient terminés pour comptabiliser les produits d'exploitation.

5. Dans les cas suivants, nommer les PCGR qui sont en cause, et préciser s'ils ont été respectés ou non.

a) La Société St-Arneault a intenté une poursuite de 2 millions de dollars contre la Société Robert en raison de l'inexécution d'un contrat (responsabilité contractuelle). La cause sera entendue en 20X6. La Société Robert n'a rédigé aucune note aux états financiers.

b) Le stock de marchandises a une valeur totale de 1,5 million de dollars. Il comprend pour 30 000 $ de produits désuets qui datent de plus de cinq ans. La société ne veut pas dévaluer cet actif.

c) L'atelier d'usinage Robert inc. n'a pas amorti ses immobilisations au cours de l'exercice 20X5, prétextant l'inflation et l'augmentation de la valeur des actifs. L'amortissement aurait normalement été de 150 000 $.

d) Le 16 janvier 20X5, soit 16 jours après la fin de l'exercice, L'atelier d'usinage Robert inc. a reçu un avis de cotisation daté du 20 décembre 20X4, stipulant qu'elle doit acquitter des impôts totalisant 60 000 $ pour l'exercice 20X2. La société n'a pas inscrit de passif correspondant, l'avis ayant été reçu après la date de fin d'exercice.

6. Corriger, s'il y a lieu, les traitements comptables suivants. Expliquer les réponses obtenues à l'aide des PCGR.

a) L'entreprise Les Éditions de l'Avant-garde a acquis, pour la somme de 300 000 $, les droits d'auteur du célèbre entomologiste québécois Antoine Ladouceur sur son livre *La vie des insectes en terre de Baffin au tournant du siècle.* L'entreprise prévoit comptabiliser cette acquisition comme actif et l'amortir sur une période de 35 ans.

b) Cinq jours après la fin de l'exercice, une petite remise, dont le coût non amorti est de 1 256,98 $, a été la proie des flammes. Le propriétaire de l'entreprise veut absolument que les vérificateurs inscrivent ce fait dans les états financiers. Les actifs nets de la maison d'édition s'élèvent à 2 567 890 $.

c) L'entreprise a l'habitude d'évaluer sa provision pour dépréciation-clients à 2 % des ventes nettes. Le comptable décide de changer de méthode et de l'évaluer, à partir de maintenant, à 2 % des comptes *Clients* en fin d'exercice.

d) L'entreprise Les Éditions de l'Avant-garde a intenté une poursuite contre Les Éditions Fontaines en raison de la publication et de l'utilisation de documents dont elle seule possède les droits d'édition. La poursuite inscrite au rôle de la Cour supérieure est évaluée à 500 000 $. Comme il est certain de gagner, le président a demandé au comptable d'enregistrer un gain éventuel de 100 000 $. Il désire ainsi inscrire un gain de 100 000 $ pour chaque exercice, jusqu'à la conclusion de l'affaire.

La rédaction de rapports à partir de situations mettant en jeu l'application des principes comptables généralement reconnus

7. Voici quelques opérations survenues au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X3 pour la société Les Éditions Maria inc. Dans son bilan préliminaire, le total de l'actif est de 10 millions de dollars, le bénéfice net, de 500 000 $, et le passif, de 4 millions de dollars.

Travail à faire

Rédiger un rapport à la directrice, M^me^ Maria Boucher, concernant l'application par son comptable, M. Marchand, des PCGR dans les cas suivants :

a) M^me^ Maria Boucher a acquis les droits d'auteur sur le livre *La cuisine exotique simplifiée* au prix de 50 000 $. Le comptable a inscrit l'acquisition dans un poste d'immobilisations incorporelles et a décidé de l'amortir sur une période de 10 ans.

b) La société Les Éditions Maria inc. publie une revue mensuelle intitulée *Passons à table.* Les abonnements annuels sont comptabilisés au moment de la réception du paiement.

c) La société évalue depuis longtemps sa provision pour dépréciation-clients à 2 % des ventes nettes. Comme cette somme est insuffisante pour couvrir les créances jugées irrécouvrables, le comptable décide d'évaluer la provision pour dépréciation-clients à 3 % des comptes *Clients.*

d) Le 23 octobre, la société a reçu une commande de 10 000 exemplaires de *La cuisine exotique simplifiée* d'une société de distribution d'Haïti. La facture totale s'élève à 100 000 $, FOB Port-au-Prince. Le 31 décembre, date de fin d'exercice, les marchandises étaient sur le paquebot *La Remorque* qui cinglait vaillamment vers les Antilles. La vente a été comptabilisée au moment de l'expédition de la facture, qui est payable à la livraison.

8. Pour chacun des cas suivants, expliquer si les traitements comptables sont conformes aux PCGR. Désigner correctement le principe en cause et, s'il y a lieu, déterminer le traitement adéquat.

a) Le comptable de la société Photo Léo a enregistré les ventes des trois derniers jours de l'exercice 20X4 dans les produits d'exploitation de l'exercice 20X5. Il déclare qu'il n'y a pas de différence entre le fait d'enregistrer les ventes des trois derniers jours dans l'un ou l'autre des exercices.

b) Le directeur de l'entreprise demande au comptable d'inscrire au compte *Revenus de procès* une somme de 10 000 $. La société Photo Léo a poursuivi un concurrent, Caméra-plus, pour contrefaçon. La cause n'a pas encore été entendue, mais l'avocat croit que Photo Léo va gagner.

c) Le directeur de l'entreprise demande au comptable de décrire, dans une note aux états financiers, le détail d'une poursuite intentée contre Photo Léo par un concurrent. La cause n'est pas terminée, mais l'avocat est d'avis que Photo Léo peut perdre 20 000 $.

d) Le directeur de Photo Léo demande au comptable de changer la méthode d'évaluation du stock de marchandises. La société utilise depuis longtemps la méthode de l'épuisement successif, mais le directeur croit que la méthode du coût moyen pondéré serait plus réaliste. Ce changement entraînerait une augmentation du bénéfice net de 200 $.

e) Photo Léo a acheté un terrain au prix de 10 000 $. Cependant, le comptable estime que sa valeur atteint 25 000 $. Il a donc comptabilisé la transaction de la façon suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 23
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Oct. 01	Terrain		25 000,00	
	Banque			10 000,00
	Gain à l'achat de terrain			15 000,00
	(pour comptabiliser l'achat d'un terrain)			

f) Photo Léo a acheté un équipement de fabrication au prix de 100 000 $. Le comptable croit que cette machine servira pendant 10 ans. Le directeur lui demande de ne pas comptabiliser l'achat comme une charge d'exploitation, parce que les bénéfices nets sont faibles. Le comptable refuse la demande du propriétaire.

Problèmes de synthèse

9. À chacun des éléments mentionnés ci-dessous, associer un seul des énoncés qui suivent :

a) L'unité de mesure monétaire

b) Le principe du rattachement des charges aux produits

c) La personnalité de l'entreprise

d) Le coût d'acquisition

e) La fiabilité

f) La vérifiabilité

g) La pertinence

h) La neutralité

i) La bonne information

j) La prudence

k) La continuité de l'exploitation

l) L'indépendance des exercices

m) La permanence des méthodes

n) La comparabilité

1) M. Prince possède une petite entreprise personnelle, l'Épicerie Prince. Avant de partir en vacances, il a retiré une somme de 500 $ du tiroir-caisse de l'épicerie. Il devra donc inscrire, dans ses registres comptables, un retrait du propriétaire.

2) Cette qualité de l'information financière permet aux analystes d'utiliser les états financiers des cinq dernières années d'une entreprise pour en évaluer l'évolution et la rentabilité.

3) En 20X0, la société Laplante et fils SENC a acquis un terrain de 10000 m^2 dans l'est de la ville de Montréal afin d'y ériger plus tard un bâtiment pour fabriquer ses produits. Ce terrain a coûté 150000$. Au bilan de la société, on trouvera le terrain à son coût de 150000$ et non à 10000 m^2.

4) Pour aider les actionnaires de l'entreprise à juger de la valeur de leur investissement, le président de Courville ltée décide de publier des états financiers trimestriels.

5) Au moment de la vérification des livres de la société Transibec inc., le vérificateur suggère au comptable d'analyser les comptes *Clients* afin d'évaluer si cet actif n'a pas subi une perte de valeur.

6) Tout confort est une entreprise de fabrication de chaussures appartenant à M. Lemaire. À la fin de chaque exercice financier, il y a toujours un stock de souliers dont la fabrication n'est que partiellement achevée; ce stock est inscrit au bilan sous la rubrique *Stock de produits en cours.*

7) Les dirigeants d'une entreprise ne veulent pas indiquer aux états financiers qu'ils font l'objet de poursuites pour ne pas nuire à l'image de l'entreprise. Le vérificateur n'est pas d'accord avec cette attitude.

8) Au début de l'année 20X2, la société Laplante et fils SENC (voir l'énoncé 3) a reçu une offre de 300000$ pour l'achat de son terrain, offre qu'elle a refusée. Au 30 juin 20X2, à la fin de l'exercice financier, on trouve, au bilan de la société, le terrain toujours évalué à 150000$, bien que sa valeur marchande ait considérablement augmenté.

9) Cette année, la société Prévifab inc. a acquis un immeuble; elle ne peut imputer le coût de cet actif à l'exercice, mais elle doit le répartir sur sa durée de vie utile.

10) Cette qualité permet aux actionnaires de se fier à l'information contenue dans les états financiers.

11) Une entreprise qui évaluait son stock de marchandises selon la méthode de l'épuisement successif prévoit, au mois d'août, que le bénéfice de l'exercice sera très élevé et qu'elle aura ainsi beaucoup d'impôts à payer. Pour pallier cette situation, le propriétaire demande au comptable de changer sa méthode d'évaluation des stocks et d'utiliser dorénavant la méthode du coût moyen pondéré.

12) Le 12 novembre 20X2, une entreprise procédera à une importante émission d'actions ordinaires. Celle-ci aura pour effet de doubler le nombre d'actions en circulation. Le vérificateur demande que cette information soit présentée dans les notes aux états financiers du 30 septembre 20X2.

13) M. Chamberland, comptable chez Sécuro Plus inc., n'est pas inquiet au moment de l'arrivée des vérificateurs, car il sait que tous les enregistrements comptables sont appuyés par des documents pertinents.

14) Les entreprises sont généralement créées pour plus d'une année. Cependant, chaque année, elles doivent présenter des états financiers qui incluent leur juste part de produits et de charges.

10. Le 8 février 20X3, un de vos amis vous écrivait afin de connaître votre opinion au sujet de son entreprise, Publications Quesnel-Merpaw inc. Voici l'essentiel de ses propos :

« Je te fais parvenir par courrier mon bilan ainsi que l'état des résultats pour le dernier exercice financier de ma société. Je voudrais que tu me donnes ton opinion sur la présentation des états financiers. L'année dernière, c'est mon comptable qui les a préparés ; j'ai décidé cette année de les faire moi-même.

Mon comptable avait calculé une provision pour dépréciation-clients. J'ai fait la même chose que lui, sauf qu'au lieu d'étudier les comptes individuellement pour évaluer la provision, j'ai estimé cette dernière à 2 % des ventes.

Comme tu le verras dans les états financiers, nous avons eu une très bonne année. Le 1er décembre, nous avons lancé sur le marché une revue pour les gestionnaires. Durant la période du 1er décembre 20X2 au 30 novembre 20X3, nous avons vendu 20 000 abonnements à 12 $. »

Plus tard, vous recevez par courrier les états financiers :

PUBLICATIONS QUESNEL-MERPAW INC.
BILAN
au 31 décembre

ACTIF	20X2	20X1
Actif à court terme		
Encaisse	5 000 $	4 400 $
Placements temporaires (à la valeur marchande en 20X2)	70 000	100 600
Clients (nets)	150 000	105 000
Stock de marchandises	300 000	210 000
Total de l'actif à court terme	525 000 $	420 000 $
Immobilisations		
Matériel roulant	25 000 $	25 000 $
Équipement	75 000	75 000
Bâtiment	500 000	500 000
Terrain	15 000	15 000
	615 000 $	615 000 $
Moins : Amortissement cumulé	200 000	200 000
Total des immobilisations	415 000 $	415 000 $
Total de l'actif	940 000 $	835 000 $
PASSIF	**20X2**	**20X1**
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (marge de crédit)	215 000 $	230 000 $
Fournisseurs	100 000	90 000
Total du passif à court terme	315 000 $	320 000 $
Passif à long terme		
Emprunt hypothécaire	200 000	215 000
Total du passif	515 000 $	535 000 $
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions ordinaire émis et autorisé : 100 000 actions	10 000 $	10 000 $
Bénéfices non répartis	415 000	290 000
Total de l'avoir des actionnaires	425 000 $	300 000 $
Total du passif et des capitaux propres	940 000 $	835 000 $

PUBLICATIONS QUESNEL-MERPAW INC. ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS pour l'exercice terminé le 31 décembre		
	20X2	**20X1**
Produits d'exploitation		
Ventes	790 000 $	620 000 $
Coût des marchandises vendues	450 000	310 000
Marge bénéficiaire brute	340 000 $	310 000 $
Charges d'exploitation		
Salaires	200 000 $	180 000 $
Frais de livraison	40 000	35 000
Amortissement des immobilisations	0	38 000
Dépréciation des comptes clients	5 000	5 400
	245 000 $	258 400 $
Bénéfice net d'exploitation	95 000 $	51 600 $
Autres produits		
Gain éventuel sur une poursuite en justice	15 000 $	0 $
Excédent de la valeur marchande des placements temporaires sur leur coût	10 000	0
Revenus de loyer (duplex personnel)	5 000	0
	30 000 $	0 $
Bénéfice net	125 000 $	51 600 $
Bénéfices non répartis au 1er janvier	290 000	238 400
Bénéfices non répartis au 31 décembre	415 000 $	290 000 $

Travail à faire

a) Établir les situations où les PCGR n'ont pas été respectés.

b) Préciser quels sont les PCGR qui n'ont pas été respectés dans les situations énumérées précédemment.

c) Expliquer ce qu'il aurait fallu faire, dans chaque situation, pour respecter les principes énumérés.

CHAPITRE 2

L'encaisse

L'étude de ce chapitre permet de résoudre les problèmes générés par la gestion de l'encaisse, que ce soit par rapport à l'élaboration de principes de contrôle interne, au fonctionnement d'une petite caisse ou à la réalisation du rapprochement bancaire.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Définir les composantes de l'encaisse.
- Établir les principales caractéristiques d'un système de contrôle interne de l'encaisse.
- Exploiter une petite caisse à fonds fixe.
- Réaliser un rapprochement bancaire.

Noémie Chartrand, propriétaire de Bizz-billes

MISE EN SITUATION

Il y a deux ans, Noémie Chartrand a démarré une petite entreprise appelée Bizz-billes. Elle vend des bijoux fabriqués par des artisans locaux et aussi des perles en vrac pour les personnes qui désirent fabriquer leurs propres bijoux. De plus, elle prévoit bientôt offrir des cours de fabrication de bijoux. Elle embauche Jacynthe Gilbert, une technicienne comptable, qui devra établir un système de contrôle de l'encaisse et possiblement un budget de caisse.

Noémie décide aussi de confier à Jacynthe la responsabilité de la petite caisse afin de faciliter les déboursés mineurs qu'elle doit effectuer et la préparation des rapprochements bancaires.

2.1 L'encaisse : définition

Encaisse
Sommes d'argent ou valeurs que l'on peut utiliser immédiatement pour effectuer des paiements et que l'on détient dans une caisse ou dans un portefeuille et, par extension, les dépôts bancaires ; compte révélant les opérations effectuées au comptant*.

MISE EN GARDE

L'approche utilisée dans le présent volume est quelque peu différente de celle du manuel de *Comptabilité 1*. Le tiroir-caisse, la petite caisse et les comptes de banque sont regroupés sous la rubrique Encaisse au moment de la production des états financiers (voir la figure 2.1). Le compte *Banque* est utilisé lors des écritures comptables.

FIGURE 2.1 LES ÉLÉMENTS CONSTITUANT L'ENCAISSE

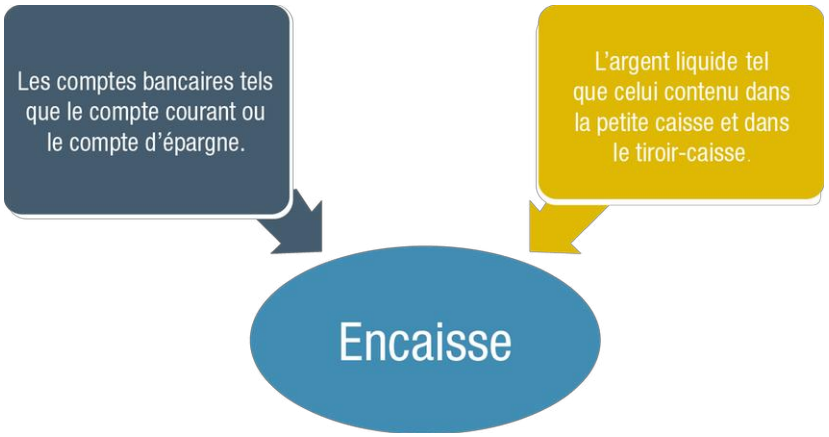

MISE EN GARDE

Lorsqu'un compte bancaire est au crédit, on dit qu'il présente un découvert bancaire ; il devra ainsi être présenté dans la section « Passif à court terme » sous le libellé *Découvert bancaire*. Si l'entreprise utilise une marge de crédit pour couvrir le découvert bancaire, on retrouvera celle-ci sous l'appellation *Emprunt bancaire (marge de crédit)*, laquelle figurera en première place dans la section « Passif à court terme ». La marge de crédit est un prêt à demande octroyé par les institutions bancaires qui permet de couvrir un manque temporaire de fonds. Dans le cas des marges de crédit commerciales, le transfert vers le compte courant est habituellement automatique. Les intérêts sont aussi prélevés automatiquement dans le compte courant de l'entreprise et dans plusieurs cas, les remboursements sont automatisés.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Au bilan, les éléments d'actif sont toujours présentés selon leur degré de liquidité. Le degré de liquidité fait référence au temps nécessaire pour transformer l'actif en argent liquide.

Il est important de noter que les sommes illustrées à la figure 2.2 ne font pas partie de l'encaisse et ne peuvent servir à régler des dettes à court terme. Il faut les présenter dans un poste distinct.

FIGURE 2.2 LES SOMMES FAISANT L'OBJET D'UN POSTE DISTINCT DE L'ENCAISSE

Les placements

Ils sont exclus de l'encaisse tant qu'ils ne sont pas négociés. Ils sont présentés dans un poste distinct de l'actif à court terme.

Les sommes d'argent que des restrictions quelconques empêchent d'affecter aux opérations courantes

Par exemple, une entreprise procède à un appel d'offres pour la construction d'une nouvelle usine. La parution dans les journaux spécifie que les entrepreneurs désirant soumissionner les travaux peuvent obtenir une copie des plans et devis moyennant le versement d'une somme de 300 $ remboursable lors du retour des documents. Ces sommes versées par les entrepreneurs n'appartiennent pas à l'entreprise parce qu'elle devra les remettre ultérieurement. L'entreprise doit ouvrir un compte spécial, un compte en fiducie, pour y déposer l'argent.

Les sommes d'argent réservées aux opérations extraordinaires

Par exemple, certaines entreprises qui émettent des obligations doivent accumuler progressivement les fonds nécessaires au remboursement des détenteurs. On crée alors un fonds d'amortissement, c'est-à-dire que l'entreprise place chaque année une certaine somme d'argent qu'elle fait fructifier afin d'avoir, à l'échéance de ses obligations, assez d'argent pour les rembourser. Ces sommes sont aussi conservées dans un compte distinct.

Compte en fiducie
Compte ouvert dans une banque par un membre d'une profession juridique (avocat ou notaire) ou un professionnel comptable pour y déposer les valeurs qu'un client lui a confiées*.

Obligation
Titre obligataire émis ne comportant aucun avantage particulier si ce n'est le versement périodique d'intérêts pendant la durée de l'obligation ainsi que l'engagement de l'émetteur à rembourser la valeur nominale de l'obligation à l'échéance.

Fonds d'amortissement
Fonds constitué d'argent ou de placements investis systématiquement en vue de procurer à l'entreprise les ressources dont elle a besoin pour rembourser une dette*.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les chèques postdatés sont exclus de l'encaisse tant qu'ils ne sont pas négociables. Par contre, il n'est pas nécessaire de les présenter dans un poste distinct de l'encaisse.

2.2 La gestion de l'encaisse

MISE EN SITUATION

Voici une journée type dans la vie professionnelle de Jacynthe, technicienne-comptable :

9 h : Dépouillement du courrier, écoute des messages de la boîte vocale et vérification des courriels.

9 h 30 : Préparation du dépôt pour encaisser les chèques et l'argent comptant reçus des clients (augmentation de l'encaisse).

10 h : Renflouement de la petite caisse (diminution de l'encaisse) et préparation du tiroir-caisse pour la journée suivante.

10 h 15 : Vérification des articles en stock et préparation des bons de commande.

13 h : Paiement des fournisseurs, des remises gouvernementales et des chèques de paies (diminution de l'encaisse).

15 h : Classement des documents.

Comme on peut le constater, les opérations courantes d'une entreprise modifient très souvent l'encaisse, d'où l'importance d'en faire une bonne gestion.

Plusieurs tâches liées à la gestion des liquidités sont sous la responsabilité du trésorier. Ce dernier a pour mandat de s'assurer que l'entreprise disposera des fonds nécessaires à son exploitation courante et qu'elle tirera un rendement optimal de ses liquidités. De façon plus précise, son rôle dans la gestion de l'encaisse consiste à :

- s'assurer que l'entreprise a assez de liquidités pour honorer ses dettes ;
- investir les sommes excédentaires afin de les faire fructifier ;
- comptabiliser avec exactitude les entrées et les sorties de fonds ;
- prévenir les pertes dues aux vols ou à la mauvaise utilisation des sommes d'argent appartenant à l'entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, on utilise différents outils, dont le budget de caisse, et on prévoit l'élaboration d'un plan de contrôle interne.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Dans une petite entreprise, il n'y a pas de trésorier. Les tâches relatives à la gestion de l'encaisse sont divisées entre les employés et le propriétaire qui, en plus, exerce une surveillance étroite des actions accomplies par ceux-ci.

Liquidités

Fonds en caisse, comptes bancaires et autres valeurs disponibles pour faire face aux obligations à court terme, y compris les titres négociables détenus temporairement*.

La gestion des **liquidités** est plus facile à comprendre si on la compare au fonctionnement d'une voiture. Si les encaissements représentent le carburant, les opérations courantes de l'entreprise agissent comme le moteur de la voiture, lequel brûle le carburant. Il est important d'avoir suffisamment d'essence pour se rendre à destination. Évidemment, il est possible de faire fonctionner sa voiture avec le minimum d'essence, mais qu'arrivera-t-il si l'on doit faire un détour ou que la circulation est plus dense que prévu ? Cette imprudence peut entraîner une panne. En affaires, il est possible de faire fonctionner son entreprise avec des liquidités minimales, mais qu'adviendra-t-il en cas d'imprévu ? On n'aura peut-être pas suffisamment de liquidités pour payer les charges courantes. C'est pour cette raison qu'on tente toujours de garder les liquidités à un niveau optimal.

2.2.1 Le budget de caisse

C'est le travail du trésorier de l'entreprise de s'assurer que le niveau d'encaisse est suffisant pour les opérations courantes de l'entreprise. L'excédent devrait être investi dans des placements afin de permettre à l'entreprise de générer des intérêts sur les sommes excédentaires. S'il est prévu que le niveau des liquidités sera insuffisant, une marge de crédit devra être négociée. Le budget de caisse est utilisé comme outil afin de déterminer les besoins de fonds à court terme ainsi que l'échéancier de ces besoins. Pour un exemple de préparation d'un budget de caisse, consulter le Supplément d'information à la fin du présent chapitre.

2.2.2 Le contrôle interne

MISE EN SITUATION

Maintenant que Bizz-billes a gagné en popularité, il est impossible pour Noémie de s'occuper de toutes les tâches administratives de l'entreprise. Cependant, elle désire s'assurer que les transactions seront comptabilisées correctement et qu'elle ne sera pas victime d'une fraude dans son entreprise.

Jacynthe et Noémie mettent en place un plan de contrôle interne.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le *Manuel de l'ICCA* (glossaire, sous certification) définit le contrôle interne de la façon suivante : « Processus dont la conception, la mise en place et le maintien sont assurés par les responsables de la gouvernance, la direction et d'autres membres du personnel et dont l'objet est de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'entité en ce qui concerne la fiabilité de son information financière, l'efficacité et l'efficience de ses activités et la conformité aux textes légaux et réglementaires applicables. »

Plus simplement, le contrôle interne augmente l'efficacité, l'efficience et permet de prévenir et de détecter le plus rapidement possible les fraudes, les vols et les erreurs. Tout d'abord, il faut savoir que l'exécution de certaines tâches par la même personne augmente les risques de fraudes; on parle alors de tâches incompatibles (voir la figure 2.3).

FIGURE 2.3 LES TÂCHES INCOMPATIBLES

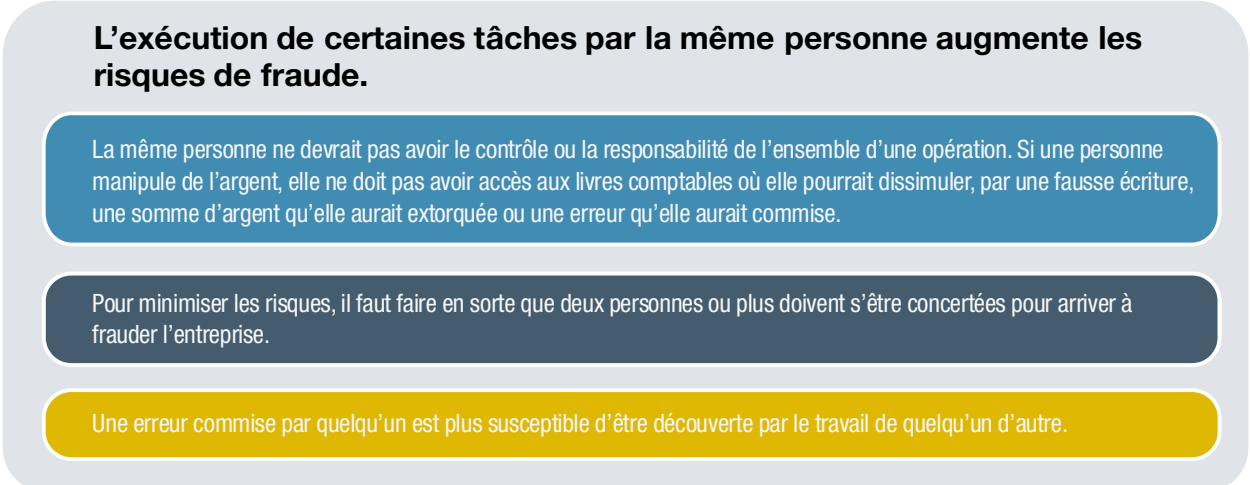

SAVIEZ-VOUS QUE...

Lorsque le nombre de personnes qui travaillent à la comptabilité d'une entreprise est réduit à un strict minimum, il est souvent impossible de faire une bonne répartition des tâches incompatibles. Dans ce cas, comme le propriétaire est impliqué dans un grand nombre d'opérations, il peut remédier au manque de contrôle par un suivi quotidien des opérations les plus risquées.

MISE EN SITUATION

Les deux personnes se partageront les opérations suivantes.

Jacynthe aura la responsabilité :

- de l'ouverture du courrier ;
- de la préparation des dépôts ;
- du rapprochement bancaire ;
- de la gestion de la petite caisse et du tiroir-caisse.

Noémie se chargera :

- de l'enregistrement des opérations dans les registres comptables ;
- des dépôts. ◄

Un grand nombre de fraudes et d'erreurs se produisent lors de l'encaissement des ventes au comptant. La plupart des entreprises optent maintenant pour un système comptable qui intègre une caisse enregistreuse (fonction appelée « point de vente »). Les transactions sont alors enregistrées au système comptable en temps réel. À la fin de la journée, il suffit d'imprimer le rapport des ventes quotidiennes et de le comparer avec le montant du dépôt. La figure 2.4 présente deux des fraudes courantes relatives aux encaissements, assorties d'une suggestion quant à la façon de réduire les risques.

FIGURE 2.4 LES FRAUDES COURANTES RELATIVES AUX ENCAISSEMENTS

L'employé n'enregistre pas la vente dans la caisse enregistreuse et empoche l'argent du client.

Grâce au lecteur optique, les articles apparaissent sur un écran d'ordinateur visible par le client et par les autres employés. Le client paie donc la somme affichée à l'écran.

L'employé poinçonne une vente, puis l'annule après l'encaissement et empoche l'argent.

Toute annulation doit être autorisée par un supérieur.

MISE EN SITUATION

Noémie a décidé de déposer quotidiennement la totalité des recettes. Cette façon de procéder comporte de nombreux avantages :

- Empêcher que des employés puissent avoir à leur disposition d'importantes sommes d'argent pendant quelques jours.

- Réduire les risques de perte ou de vols.
- Augmenter les fonds dont l'entreprise a besoin pour payer les fournisseurs.

Finalement, tous les débours doivent être effectués par chèque. Il faut que les chèques soient prénumérotés et que la personne qui les signe (excepté s'il s'agit du propriétaire) n'ait pas accès aux livres comptables, car elle pourrait y dissimuler un décaissement frauduleux. On peut aussi exiger deux signatures s'il y a plusieurs propriétaires ou s'il s'agit d'une plus grande société. Pour une petite entreprise comme Bizz-billes, il est impossible de séparer toutes les fonctions incompatibles. Dans ce cas, en tant que propriétaire, Noémie doit signer tous les chèques. Le meilleur système est celui des pièces justificatives. En effet, avant de signer un chèque, Noémie devrait avoir en main les éléments qui apparaissent à la figure 2.5. ◄

FIGURE 2.5 LE SYSTÈME DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

Si le tout respecte la procédure en usage, on émet le chèque. Il est ainsi peu probable qu'une facture soit payée deux fois ou qu'il se glisse des erreurs de comptabilisation. Dans le cas de débours de faible valeur, on utilise la petite caisse.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Dans certaines entreprises, on utilise la caisse enregistreuse pour régler de menus débours. On remplace alors l'argent par des pièces justificatives ; la comptabilisation se fait au moment du dépôt des sommes contenues dans la caisse. Cette pratique est acceptable, mais si les transactions sont fréquentes, il faudra penser à utiliser une petite caisse.

2.3 La petite caisse

MISE EN SITUATION

Noémie en a assez de payer de sa poche les petits débours de son entreprise. Elle décide donc de créer une petite caisse. C'est son employée, Jacynthe Gilbert, qui en sera responsable.

Petite caisse
Somme déposée dans un coffre en vue de faciliter le règlement de menues charges. L'argent qui en sort doit être remplacé par un document de la même valeur*.

La **petite caisse** sert à acquitter les charges dont le montant n'est pas élevé et qui doivent être payées comptant. Cette procédure est plus rapide et moins coûteuse que celle qui consiste à payer toutes ces petites sommes par chèque. Cependant, une seule personne devra être responsable de la petite caisse, qui sera mise sous clé. Cette obligation relève de l'établissement d'un bon système de contrôle interne.

De plus, on doit établir le plus justement possible la somme d'argent que la petite caisse doit contenir afin d'en avoir suffisamment pour procéder à des remboursements et de ne pas avoir à la renflouer trop souvent.

2.3.1 La création de la petite caisse

MISE EN SITUATION

Noémie estime que la petite caisse de Bizz-billes devrait contenir 100 $. Elle émet donc le chèque suivant à l'ordre de Jacynthe Gilbert – petite caisse, étant donné que c'est cette dernière qui a maintenant la responsabilité de cet argent :

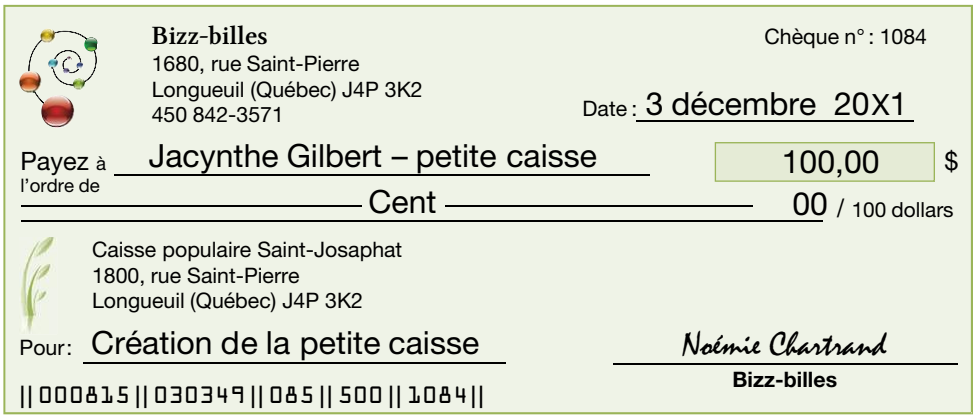

Bizz-billes
1680, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2
450 842-3571

Chèque n° : 1084

Date : 3 décembre 20X1

Payez à l'ordre de : Jacynthe Gilbert – petite caisse — 100,00 $

Cent — 00 / 100 dollars

Caisse populaire Saint-Josaphat
1800, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2

Pour : Création de la petite caisse

Noémie Chartrand
Bizz-billes

|| 000815 || 030349 || 085 || 500 || 1084 ||

Jacynthe encaisse le chèque et met l'argent dans la petite caisse, dont elle a maintenant la responsabilité.

Voici l'écriture à faire au journal général pour enregistrer le chèque :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 31
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Déc. 03	Petite caisse		100,00	
	Caisse populaire			100,00
	(émission du chèque n° 1084 à l'ordre			
	de Jacynthe Gilbert – petite caisse			
	pour créer la petite caisse)			

2.3.2 Le renflouement de la petite caisse

Dans la gestion de la petite caisse, il est parfois nécessaire d'utiliser des pièces justificatives prénumérotées :

- Lorsque le reçu de caisse n'est pas suffisamment détaillé ou qu'il porte à confusion ; par exemple, un reçu d'un « magasin à 1 $ » ne spécifiant que le nombre d'articles et le prix total. Si aucune précision n'est apportée, il sera difficile de déterminer le compte de charge à imputer.
- Lors de retraits personnels du propriétaire. Dans ce cas, il n'y aurait aucune autre pièce justificative.
- Lorsque l'employé demande une avance de fonds pour des achats dont les pièces justificatives seront fournies plus tard.

Voici un exemple de la pièce justificative utilisée :

REÇU DE PETITE CAISSE

Numéro : 001	**Date :** _____
Payé à : _____	**Montant :** _____
Cocher le compte de charge à débiter	
☐ Frais de bureau	☐ Entretien et réparations
☐ Frais de déplacement	☐ Frais de courrier
☐ Frais de livraison	☐ Publicité
☐ Frais de transport à l'achat	☐ Don de charité
☐ Autre, spécifier : _____	
Approuvé par : _____	

En pratique, le responsable procède aux remboursements sur simple présentation d'une facture ou d'un reçu de caisse dûment approuvé par son supérieur immédiat.

L'argent qui sort de la petite caisse doit obligatoirement être remplacé par une pièce justificative.

Selon le principe de fonctionnement d'une petite caisse, le total de l'argent qu'elle contient plus les pièces justificatives qui ont été remboursées doit toujours être égal à la somme établie lors de la création de la petite caisse.

On doit renflouer la petite caisse lorsqu'elle ne contient presque plus d'argent. Le fonds de petite caisse devrait être suffisant pour couvrir les débours d'une période donnée (une semaine, un mois). On doit l'augmenter dès qu'on s'aperçoit qu'il faut la renflouer trop souvent.

MISE EN SITUATION

Dans la semaine se terminant le 7 décembre 20X1, Jacynthe doit procéder au renflouement de sa petite caisse.

Cette dernière contient les pièces justificatives suivantes :

PN **Poste nationale**

3 décembre 20X1

Envoi d'un colis		5,20 $
TPS	5 %	0,26
TVQ	9,975 %	0,52
Total		5,98 $

COURRIER EXPRESS

4 décembre 20X1

Services rendus à :
Bizz-billes

Livraison d'une enveloppe		7,75 $
TPS	5 %	0,39
TVQ	9,975 %	0,77
Total		8,91 $

Livraison d'une soumission à un client

Encres marines

Stylos		13,37 $
TPS	5 %	0,67
TVQ	9,975 %	1,33
Total		15,37 $

5 décembre 20X1

REÇU DE PETITE CAISSE

Numéro : 101 **Date :** 5 décembre 20X1

Payé à : Taxi Drummond **Montant :** 6,45 $

Cocher le compte de charge à débiter

☐ Frais de bureau	☐ Entretien et réparations
☐ Frais de déplacement	☐ Frais de courrier
☐ Frais de livraison	☐ Publicité
☐ Frais de transport à l'achat	☐ Don de charité

☑ Autre, spécifier : Pour le déplacement de la fille de Noémie.

Approuvé par : Jacynthe Gilbert

Livraison rapide inc.

5 décembre 20X1

Frais de transport		6,07 $
TPS	5 %	0,30
TVQ	9,975 %	0,61
Total		6,98 $

Livraison d'une soumission à un client

Nettoyeurs Beaurivage

6 décembre 20X1

Nettoyage des carpettes		9,30 $
TPS	5 %	0,47
TVQ	9,975 %	0,93
Total		10,70 $

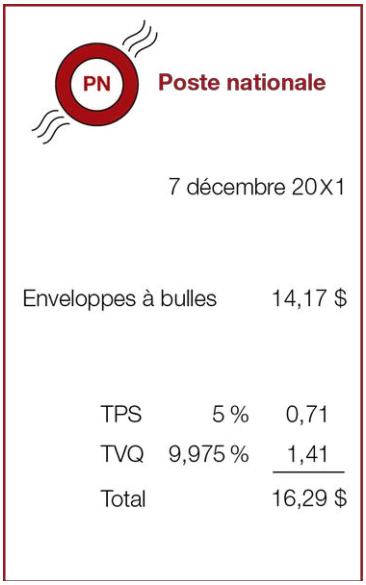

PN Poste nationale

7 décembre 20X1

Enveloppes à bulles		14,17 $
TPS	5 %	0,71
TVQ	9,975 %	1,41
Total		16,29 $

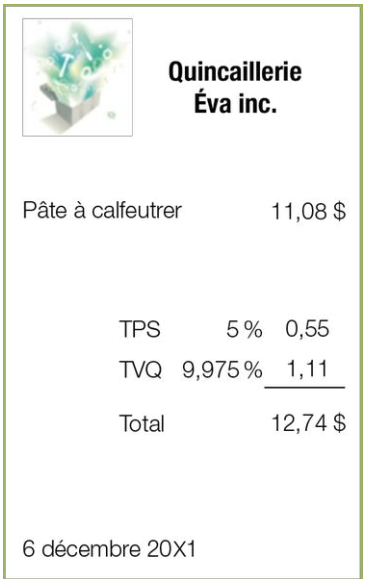

Quincaillerie Éva inc.

Pâte à calfeutrer		11,08 $
TPS	5 %	0,55
TVQ	9,975 %	1,11
Total		12,74 $

6 décembre 20X1

En faisant le décompte de l'argent contenu dans sa petite caisse, Jacynthe détermine qu'il lui reste 16,58 $. Elle demande un remboursement de 83,42 $ pour la renflouer. Pour ce faire, elle ne fait qu'additionner les pièces ayant servi aux remboursements et les classe par nature. Jacynthe présente le rapport suivant au comptable :

BIZZ-BILLES
RAPPORT DE PETITE CAISSE
du 3 au 7 décembre 20X1

	Pièces justificatives								
Date	**Numéro des pièces justificatives**	**Frais de courrier**	**Frais de bureau**	**Noémie Chartrand – retraits**	**Entretien et réparations – bâtiment**	**TPS à recevoir**	**TVQ à recevoir**	**Total**	
Déc. 03		5,20				0,26	0,52	5,98	
Déc. 04		7,75				0,39	0,77	8,91	
Déc. 05			13,37			0,67	1,33	15,37	
Déc. 05	101			6,45				6,45	
Déc. 05		6,07				0,30	0,61	6,98	
Déc. 06					9,30	0,47	0,93	10,70	
Déc. 06					11,08	0,55	1,11	12,74	
Déc. 07		14,17				0,71	1,41	16,29	
Total		33,19 $	13,37 $	6,45 $	20,38 $	3,35 $	6,68 $	83,42 $	83,42 $
								Déficit/(surplus) de petite caisse	
								Total de l'argent en main	16,58
								Fonds de petite caisse	100,00 $
					Responsable	*Jacynthe Gilbert*			

On émet donc le chèque suivant :

Bizz-billes
1680, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2
450 842-3571

Chèque n° : 1113

Date : 7 décembre 20X1

Payez à l'ordre de : Jacynthe Gilbert – petite caisse — 83,42 $

Quatre-vingt-trois — 42 / 100 dollars

Caisse populaire Saint-Josaphat
1800, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2

Pour : Rapport de petite caisse – 7 décembre

Noémie Chartrand
Bizz-billes

|| 000815 || 030349 || 085 || 500 || 1113 ||

Ensuite, on comptabilise le chèque et les charges concernées soit au journal des décaissements, soit au journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 35
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Déc. 07	Frais de courrier		33,19	
	Frais de bureau		13,37	
	Noémie Chartrand – retraits		6,45	
	Entretien et réparations – bâtiment		20,38	
	TPS à recevoir		3,35	
	TVQ à recevoir		6,68	
	Caisse populaire			83,42
	(chèque n° 1113 émis à l'ordre de			
	Jacynthe Gilbert – petite caisse)			

TRUCS ET ASTUCES

On ne doit jamais débiter ou créditer le compte de petite caisse lors d'un renflouement, puisque le chèque est tiré du compte *Caisse populaire.*

Il n'est pas toujours facile de déterminer le classement des factures de petite caisse afin de préparer le rapport. Le tableau 2.1 sera utile dans cette analyse.

TABLEAU 2.1 ► **Le classement des factures de la petite caisse**

Compte de grand livre	Types de pièces justificatives
Frais de bureau	• Tous les petits articles qui aident au bon fonctionnement du bureau tels que papier, crayons, agrafes, chemises et étiquettes • Lait, café
Fournitures d'atelier	• Petits articles tels que la colle et les vis qui servent à la fabrication des produits
Entretien et réparation de bâtiment	• Produits nettoyants • Sommes versées comptant aux personnes qui font l'entretien ménager du bureau
Frais de livraison	• Tous les frais qui s'appliquent à la livraison de marchandises aux clients
Frais de courrier	• Timbres ainsi que frais de messagers excluant : – la livraison de marchandises aux clients – les frais de transport de marchandises provenant de fournisseurs
Frais de transport à l'achat	• Tous les frais qui s'appliquent au transport des marchandises achetées des fournisseurs
Frais de déplacement	• Taxi • Kilométrage, nuitées à l'extérieur de même que repas lors d'un déplacement
Frais de représentation	• Repas avec un client
Publicité	• Impression de cartes professionnelles • Publicité dans les journaux
Retraits du propriétaire	• Toute facture personnelle remboursée à même la petite caisse, peu importe le type de facture. (Attention : on ne peut réclamer les taxes sur ces factures.)

La petite caisse ne devrait pas servir à acheter des immobilisations. Cependant, dans les rares cas où cela pourrait se produire, il faut affecter le bon compte d'actif et non pas un compte de charge.

À VOUS DE JOUER!

Le 1er mars 20X3, votre patron, de l'entreprise Albacore, vous demande de créer une petite caisse à fonds fixe de 175,00 $ pour régler les diverses petites charges de l'entreprise. C'est vous qui serez responsable du fonctionnement de cette petite caisse. Préparez l'écriture au journal général pour enregistrer la création de la petite caisse.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 26
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X3				

Le 1er avril 20X3, soit un mois après la création de la petite caisse, vous devez procéder à votre premier renflouement. Voici les pièces justificatives contenues dans la petite caisse.

Encres marines

Caisse de papier		58,25 $
TPS	5 %	2,91
TVQ	9,975 %	5,81
Total		66,97 $

10 mars 20X3

PN **Poste nationale**

5 mars 20X3

Rouleau de 100 timbres		61,00 $
TPS	5 %	3,05
TVQ	9,975 %	6,08
Total		70,13 $

DÉPANNEUR DU COIN

Lait 2 %		5,67 $
TPS	5 %	
TVQ	9,975 %	
Total		5,67 $

15 mars 20X3

Raoul Blackburn inc.
Équipement informatique

30 mars 20X3

Souris d'ordinateur		12,25 $
TPS	5 %	0,61
TVQ	9,975 %	1,22
Total		14,08 $

Merci de nous faire confiance !

REÇU DE PETITE CAISSE

Numéro : 221 **Date :** 26 mars 20X3

Payé à : Mouvement scout **Montant :** 5,00 $

Cocher le compte de charge à débiter

☐ Frais de bureau	☐ Entretien et réparations
☐ Frais de déplacement	☐ Frais de courrier
☐ Frais de livraison	☐ Publicité
☐ Frais de transport à l'achat	☑ Don de charité
☐ Autre, spécifier :	

Approuvé par : Victor Godin

Vous faites le décompte de la petite caisse et vous constatez qu'il vous reste 12,15$.

Vous devez maintenant remplir le rapport de petite caisse et préparer l'écriture de journal pour renflouer la petite caisse. Le chèque n° 820 sera libellé à l'ordre de Petite caisse et à votre nom.

RAPPORT DE PETITE CAISSE

Pièces justificatives

Date	Numéro des pièces justificatives						TPS à recevoir	TVQ à recevoir	Total	
Total										

Déficit/(surplus) de petite caisse	
Total de l'argent en main	
Fonds de petite caisse	
Responsable	

Albacore Inc.
192, rue Saint-Jacques
Longueuil (Québec) J4P 7L3
450 842-1483

Chèque n° : 820

Date : _____

Payez à l'ordre de _____ $

_____ / 100 dollars

Caisse populaire Saint-Josaphat
1800, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2

Pour : _____

Albert Corriveau
Albacore Inc.

||000815||030300||079||700||820||

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 26**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro du compte	Débit	Crédit
20X3				

MISE EN GARDE

Lors du renflouement, il peut arriver qu'il manque une certaine somme d'argent ou encore qu'il y ait un surplus. Généralement, il s'agit de petites sommes que l'entreprise absorbe. Dans ce cas, il faut comptabiliser cette différence dans un compte qu'on appelle *Surplus et déficit de caisse*.

Quand on doit renflouer la petite caisse trop souvent, il devient nécessaire d'en augmenter le montant du fonds fixe.

MISE EN SITUATION

Le rapport de petite caisse du 17 décembre 20X1 de Bizz-billes apparaît ci-dessous. Compte tenu du fait qu'il reste 2,78 $ en argent dans la petite caisse, on émet le chèque n° 1119 de 197,22 $ pour la renflouer et augmenter le montant du fonds de 100 $. Le fonds de petite caisse s'établira dorénavant à 200 $.

BIZZ-BILLES
RAPPORT DE PETITE CAISSE
du 10 au 17 décembre 20X1

	Pièces justificatives									
Date	**Numéro des pièces justificatives**	**Frais de courrier**	**Frais de bureau**	**Frais de livraison**	**Entretien et réparations – équipement de bureau**		**TPS à recevoir**	**TVQ à recevoir**	**Total**	
Déc. 09			14,50				0,73	1,45	16,68	
Déc. 12		12,80					0,64	1,28	14,72	
Déc. 13				14,84			0,74	1,48	17,06	
Déc. 16					42,82		2,14	4,27	49,23	
Total		12,80 $	14,50 $	14,84 $	42,82 $		4,25 $	8,48 $	97,69 $	97,69 $
									Déficit/(surplus) de petite caisse	(0,47)
									Total de l'argent en main	2,78
									Fonds de petite caisse	100,00 $
						Responsable	*Jacynthe Gilbert*			

L'écriture sera la suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 36
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Déc. 17	Petite caisse		100,00	
	Frais de courrier		12,80	
	Frais de bureau		14,50	
	Frais de livraison		14,84	
	Entretien et réparations – équipement de bureau		42,82	
	TPS à recevoir		4,25	
	TVQ à recevoir		8,48	
	Surplus et déficit de caisse			0,47
	Caisse populaire			197,22
	(chèque n° 1119 émis à l'ordre de			
	Jacynthe Gilbert – petite caisse)			

Un surplus de petite caisse est toujours comptabilisé au crédit puisqu'il s'agit d'un produit pour l'entreprise. Un déficit de petite caisse est quant à lui comptabilisé au débit puisque pour l'entreprise, il s'agit d'une charge.

2.3.3 La fin d'exercice

À la fin de l'exercice, on peut procéder de deux façons :

1. Soit on invoque le principe du rattachement des charges aux produits. Dans ce cas, on enregistre les charges durant l'exercice où elles sont engagées pour gagner un produit d'exploitation. Il faudra alors procéder à un dernier renflouement de la petite caisse.
2. Soit on invoque le principe de l'importance relative. Dans le cas de la petite caisse, les sommes en cause sont minimes, et leur comptabilisation n'aurait pas d'impact sur la décision d'une personne analysant les états financiers. On peut alors tout simplement ignorer les charges qui ont été remboursées par la petite caisse entre la date du dernier renflouement et la date de fin d'exercice.

Généralement, les gestionnaires préfèrent procéder à un dernier renflouement. La personne responsable de la petite caisse prépare un rapport qu'elle fait signer par le contrôleur (ou le propriétaire, dans le cas d'une petite entreprise), qui autorise le remboursement.

À VOUS DE JOUER!

Voici le rapport de la petite caisse en date du 31 décembre 20X1 :

BIZZ-BILLES
RAPPORT DE PETITE CAISSE
au 31 décembre 20X1

	Pièces justificatives									
Date	**Numéro des pièces justificatives**	**Frais de courrier**	**Frais de bureau**	**Noémie Chartrand – retraits**	**Entretien et réparations – équipement de bureau**	**Frais de représentation**	**TPS à recevoir**	**TVQ à recevoir**	**Total**	
Déc. 19			21,50				1,08	2,15	24,73	
Déc. 20		18,25					0,91	1,82	20,98	
Déc. 21				24,40					24,40	
Déc. 28		6,85					0,34	0,68	7,87	
Déc. 29					20,70		1,04	2,07	23,81	
Déc. 29						13,98*	0,32	0,65	14,95	
Total		25,10$	21,50$	24,40$	20,70$	13,98$	3,69$	7,37$	116,74$	116,74$

Propriétaire : *Noémie Chartrand*
Compté en ma présence et remis intact le 3 janvier 20X2.

Déficit/(surplus) de petite caisse	0,01
Total de l'argent en main	83,25
Fonds de petite caisse	200,00$

Responsable *Jacynthe Gilbert*

* Voir la Mise en garde à la page suivante.

MISE EN GARDE

Dans le cas de frais de représentation, la loi précise que seulement la moitié des taxes sur les frais de représentation sont récupérables. On doit ajouter la portion non déductible à la charge, comme dans le calcul ci-dessous.

14,95 $ ÷ 1,14975 =	13,00 $
13,00 $ × 5 % = 0,65 $ ÷ 2 =	0,33
13,00 $ × 9,975 % = 1,30 $ ÷ 2 =	0,65
13,00 $ + 0,33 $ + 0,65 $ =	13,98 $

Si un pourboire a été versé, on doit l'ajouter à la charge.

CAPSULE EXCEL

On peut préparer un fichier Excel qui calculera automatiquement les taxes pour les factures de frais de représentation. Voici les formules à utiliser.

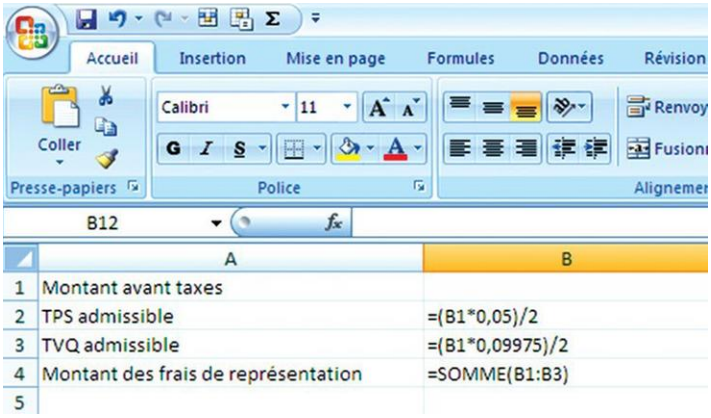

Préparez l'écriture pour comptabiliser le chèque n° 1125 pour le renflouement de la petite caisse en date de la fin d'exercice, soit le 31 décembre 20X1.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 28
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				

2.4 Le rapprochement bancaire

Relevé bancaire
Relevé de compte périodique (le plus souvent établi une fois par mois) qu'une banque communique à chacun de ses clients, dans lequel sont récapitulées les opérations effectuées sur son compte bancaire depuis le dernier relevé*.

Le but du rapprochement bancaire est de s'assurer que le solde aux livres correspond au solde du **relevé bancaire** et de mettre les écarts en évidence. Dans le but de respecter un bon contrôle interne, la personne chargée du rapprochement bancaire ne doit pas être la même que celle qui effectue les dépôts et qui signe les chèques, puisque ce sont des fonctions incompatibles. Dans le cas de l'entreprise Bizz-billes, c'est le travail de Noémie de faire les dépôts et de signer les chèques; ce sera donc le travail de Jacynthe de préparer le rapprochement bancaire afin de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'inexactitudes de comptabilisation, ou encore d'erreurs dans les dépôts ou l'enregistrement des transactions par l'établissement financier.

L'entreprise procédera à l'enregistrement de certaines transactions après la vérification du relevé bancaire. Ainsi, l'écriture à effectuer à la suite du rapprochement bancaire pourrait être simplifiée ou encore éliminée, sauf pour ce qui est des erreurs qui auraient été découvertes. Nous présentons ici un modèle de rapprochement bancaire à rédiger dans le cas d'une comptabilité manuelle ou pour l'entreprise qui attendrait la préparation du rapprochement bancaire avant d'ajuster ses livres comptables.

Lorsqu'une entreprise utilise un système de comptabilité manuel, le rapprochement bancaire se présente sous la forme suivante :

BIZZ-BILLES
RAPPROCHEMENT BANCAIRE
au _____

Calcul du solde régularisé aux livres				**Calcul du solde régularisé au relevé bancaire**			
Solde selon les livres		**A**	XXX$	Solde selon le relevé bancaire		**D**	XXX$
Sommes qui augmentent l'encaisse				**Ajouter les dépôts en circulation**			
Exemples :				Dépôt n° 1			
Encaissement d'un placement				Dépôt n° 2			
Produits d'intérêts				Dépôt n° 3			
Somme reçue d'un client							
Total des sommes qui augmentent l'encaisse		**B**	XXX	Total des dépôts en circulation		**E**	XXX
Sommes qui diminuent l'encaisse				**Déduire les chèques en circulation**			
Exemples :				Date du chèque	Numéro		
Remboursement d'un emprunt				JJ/MM/AAAA	1		
Somme versée à un fournisseur				JJ/MM/AAAA	2		
Charges d'intérêts				JJ/MM/AAAA	3		
				JJ/MM/AAAA	4		
Total des sommes qui diminuent l'encaisse		**C**	XXX	Total des chèques en circulation		**F**	XXX
Solde régularisé (A + B – C)			ZZZ$	**Solde régularisé (D + E – F)**			ZZZ$

Le rapprochement bancaire présente quelques exemples de sommes qui augmentent ou diminuent le compte *Banque* du grand livre. La figure 2.6 en fournit d'autres.

FIGURE 2.6 DES SOMMES QUI AFFECTENT LE COMPTE *BANQUE* DU GRAND LIVRE

Sommes qui augmentent l'encaisse

- Encaissement d'un placement
- Produits d'intérêts
- Augmentation de la marge de crédit
- Montant inscrit sur le chèque émis moins élevé que le montant comptabilisé
- Chèque émis et retourné faute de provision
- Chèque émis non encaissé par le fournisseur avant le délai de six mois
- Montant du chèque reçu d'un client plus élevé que le montant comptabilisé

Sommes qui diminuent l'encaisse

- Montant inscrit sur le chèque émis plus élevé que le montant comptabilisé
- Chèque encaissé et retourné faute de provision
- Montant du chèque reçu d'un client moins élevé que le montant comptabilisé
- Remboursement d'un emprunt
- Charges d'intérêts
- Frais de banque
- Diminution de la marge de crédit
- Prélèvement préautorisé (attention de ne pas oublier les taxes)

PAR EXEMPLE

Le 10 avril 20X7, vous recevez le relevé bancaire de votre entreprise, émis par l'institution le 31 mars 20X7. Vous avez maintenant en main tous les documents nécessaires afin de préparer le rapprochement bancaire. En examinant le relevé, vous obtenez les renseignements suivants : le solde du relevé bancaire est de 5 001,43 $, et les frais bancaires de 30 $ ont été prélevés par l'institution financière. De plus, vous constatez que le dépôt de 123,54 $ fait au guichet automatique le 31 mars 20X7 n'apparaît pas sur le relevé bancaire ; il est donc en circulation. Enfin, les trois chèques suivants sont toujours en circulation :

Chèque n° 1004	7 mars 20X7	123,97 $
Chèque n° 1020	14 mars 20X7	200,00 $
Chèque n° 1025	14 mars 20X7	500,00 $

Le solde du grand livre au 31 mars 20X7 est de 4 331 $.

ALARMES FILION RAPPROCHEMENT BANCAIRE au 31 mars 20X7							
Calcul du solde régularisé aux livres				**Calcul du solde régularisé au relevé bancaire**			
Solde selon les livres	A	4 331,00 $		Solde selon le relevé bancaire	D		5 001,43 $
Sommes qui augmentent l'encaisse				**Ajouter les dépôts en circulation**			
				Dépôt du 31 mars 20X7		123,54 $	
Total des sommes qui augmentent l'encaisse	B			Total des dépôts en circulation	E		123,54
Sommes qui diminuent l'encaisse				**Déduire les chèques en circulation**			
				Date du chèque	Numéro		
				7 mars 20X7	1004	123,97 $	
Frais de banque	30,00 $			14 mars 20X7	1020	200,00	
				14 mars 20X7	1025	500,00	
Total des sommes qui diminuent l'encaisse	C	30,00		Total des chèques en circulation	F		823,97
Solde régularisé (A + B – C)		4 301,00 $		**Solde régularisé (D + E – F)**			4 301,00 $

TRUCS ET ASTUCES

Afin de faciliter la rédaction de l'écriture de correction à la suite de la préparation d'un rapprochement bancaire, il est suggéré d'y inscrire tout de suite le nom du compte de grand livre qui sera débité ou crédité. Il est toujours possible d'y ajouter une petite explication entre parenthèses.

MISE EN GARDE

Vous avez peut-être remarqué que les transactions dans un relevé bancaire sont présentées à l'inverse de la logique à laquelle on est habitué. Par exemple, les dépôts sont crédités et les retraits sont débités. Il faut savoir que le relevé bancaire est un document produit par l'établissement financier ; les transactions sont donc présentées de son point de vue. Ainsi, lorsqu'une personne dépose une somme, il s'agit pour l'établissement d'une dette à son égard, soit un passif ; c'est pour cette raison qu'il crédite son compte.

Il arrive souvent que le solde qui apparaît dans le compte *Banque* ou *Caisse populaire* du grand livre de l'entreprise soit différent du solde du relevé bancaire reçu de l'institution financière. Le tableau 2.2 en présente les différences ainsi que la façon dont elles peuvent être expliquées.

TABLEAU 2.2 ► Les causes possibles de la différence du solde

DIFFÉRENCES	CAUSES POSSIBLES
Il y a un délai entre l'enregistrement de la transaction et le moment de la compensation par l'institution financière.	• Les chèques en circulation sont rédigés et comptabilisés par l'entreprise, mais ne sont pas encore encaissés par leur bénéficiaire. La somme créditée au compte *Banque* du grand livre au moment de l'émission du chèque n'aura pas encore été déduite du compte bancaire. Ce dernier sera donc plus élevé que le compte de grand livre. • Les dépôts en circulation résultent du fait qu'il est possible qu'un dépôt comptabilisé dans les registres de l'entreprise n'apparaisse que le lendemain sur le relevé bancaire.
Le rapprochement bancaire fait ressortir les sommes que l'établissement financier a déjà inscrites dans le compte de l'entreprise, et que celle-ci n'a pas encore enregistrées. Ces sommes résultent de prélèvements préautorisés ou de dépôts directs. Lors de la réception du relevé bancaire, il faudra déterminer les transactions qui n'ont pas encore été comptabilisées et en effectuer l'enregistrement. On pourra alors procéder au rapprochement bancaire.	• Les prélèvements : – charges d'intérêts – chèques sans provision reçus de clients – frais d'administration – frais pour les ventes par cartes de débit ou de crédit – remboursements de marge de crédit – placements temporaires – paiements préautorisés (assurances, automobile, hypothèque) – retraits • Les dépôts : – encaissements de placements temporaires – produits d'intérêts – emprunts sur marge de crédit – transferts électroniques de fonds par carte de crédit ou par paiement direct
Le rapprochement bancaire permet de déceler d'éventuelles erreurs commises, soit par l'établissement financier soit par l'entreprise.	• Un chèque enregistré correctement dans le relevé bancaire, mais que le comptable a mal enregistré dans ses livres. • Un chèque qui vient diminuer le solde du compte de l'entreprise et qui ne lui appartient pas. • Une erreur dans la comptabilisation d'une somme, soit par l'établissement financier soit par l'entreprise ; par exemple, une inversion de chiffres.

Un chèque peut être en circulation pendant plusieurs mois. Les chèques préparés par l'entreprise qui ne sont pas encaissés à l'intérieur des six mois suivant la date inscrite sur le chèque ne sont plus négociables. Il est important d'être vigilant lors du rapprochement bancaire, afin d'annuler les chèques périmés. Il faut alors les éliminer des chèques en circulation et préparer une écriture afin d'annuler celle qui avait été faite lors de l'émission du chèque.

De plus, pour que les chèques soient en circulation, ils doivent avoir été postés ; sinon, ils sont ajoutés au compte *Fournisseurs*.

Chèque oblitéré
Chèque qui a été encaissé par le bénéficiaire et que l'institution financière a annulé par l'apposition d'un cachet pour empêcher qu'il serve à nouveau.

Chèque compensé
Chèque tiré sur un compte en banque et enregistré dans les comptes du déposant, et qui apparaît sur le relevé bancaire du fait que l'institution financière l'a reçu et accepté pour paiement au bénéficiaire.

Lorsque l'entreprise accepte les cartes de crédit et de débit, elle doit assumer les frais liés à la transaction. Les frais peuvent être fixes (0,30 $ par transaction, par exemple) ou variables, suivant un pourcentage du montant de la transaction (habituellement de 1 % à 5 %).

2.4.1 Le relevé bancaire

Le relevé bancaire est expédié par l'institution financière ou est disponible sur Internet. Il est accompagné des **chèques oblitérés**, soit les chèques qui ont été **compensés** par la banque ou la caisse. Le relevé bancaire montre aussi les prélèvements préautorisés ou les dépôts directs. Le relevé mensuel permettra de déterminer quel était le solde du compte en banque à la fin du mois.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Beaucoup d'institutions financières ne retournent plus les chèques oblitérés. Ils sont numérisés et stockés pour consultation sur leur site Web, et sont envoyés seulement sur demande. Certaines institutions enverront une image des chèques avec le relevé qui regroupera huit chèques par page. De plus, excepté pour les chèques sans provision, la plupart n'émettent plus d'avis de débit.

MISE EN SITUATION

Le 10 mars 20X2, Jacynthe ouvre le courrier et reçoit le relevé bancaire suivant :

RELEVÉ BANCAIRE

Caisse populaire Saint-Josaphat
1800, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2

Bizz-billes
N° de compte : 085-500
N° de transit : 815-30349
Période : du 1er février 20X2 au 28 février 20X2

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Févr. 01	Solde reporté			5 995,63
Févr. 01	Dépôt au comptoir		1 803,56	7 799,19
Févr. 02	Chèque n° 1415	1 220,30		6 578,89
Févr. 07	Dépôt au comptoir		5 093,35	11 672,24
Févr. 08	Chèque n° 1418	2 875,32		8 796,92
Févr. 16	Dépôt au comptoir		5 692,52	14 489,44
Févr. 17	Chèque n° 1416	732,50		13 756,94
Févr. 20	Chèque retourné sans provision	127,50		13 629,44
Févr. 20	Frais chèque sans provision	15,00		13 614,44
Févr. 20	Dépôt au comptoir		1 913,32	15 527,76
Févr. 20	Dépôt Visa		1 246,02	16 773,78
Févr. 20	Frais Visa	7,98		16 765,80
Févr. 23	Chèque n° 1421	122,18		16 643,62
Févr. 26	Chèque n° 1420	6 295,25		10 348,37
Févr. 26	Intérêt sur dépôt à terme		333,07	10 681,44
Févr. 28	Chèque n° 1424	225,32		10 456,12
Févr. 28	Location équipement	472,23		9 983,89
Févr. 28	Frais de service	25,00		9 958,89

Bizz-billes
1680, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2
450 842-3571

Chèque n° : 1415

Date : 30 janvier 20X2

Payez à l'ordre de : La perle rare — 1 220,30 $

Mille deux cent vingt — 30 /100 dollars

Caisse populaire Saint-Josaphat
1800, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2

Pour : Achats

Noémie Chartrand
Bizz-billes

||000815||030349||085||500||1415||

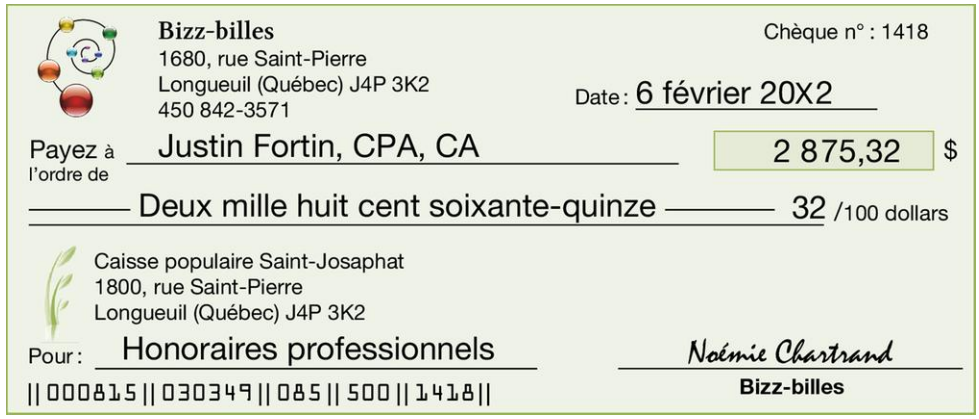

Bizz-billes
1680, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2
450 842-3571

Chèque n° : 1418

Date : 6 février 20X2

Payez à l'ordre de : Justin Fortin, CPA, CA — 2 875,32 $

Deux mille huit cent soixante-quinze — 32 /100 dollars

Caisse populaire Saint-Josaphat
1800, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2

Pour : Honoraires professionnels

Noémie Chartrand
Bizz-billes

||000815||030349||085||500||1418||

Bizz-billes
1680, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2
450 842-3571

Chèque n° : 1416

Date : 2 février 20X2

Payez à l'ordre de : Immeubles Durocher — 732,50 $

Sept cent trente-deux — 50 /100 dollars

Caisse populaire Saint-Josaphat
1800, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2

Pour :

Noémie Chartrand
Bizz-billes

||000815||030349||085||500||1416||

Bizz-billes
1680, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2
450 842-3571

Chèque n° : 1421

Date : 21 février 20X2

Payez à l'ordre de : Transport J. Hamel inc. — 122,18 $

Cent vingt-deux — 18 /100 dollars

Caisse populaire Saint-Josaphat
1800, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2

Pour : Frais de transport à l'achat

Noémie Chartrand
Bizz-billes

||000815||030349||085||500||1421||

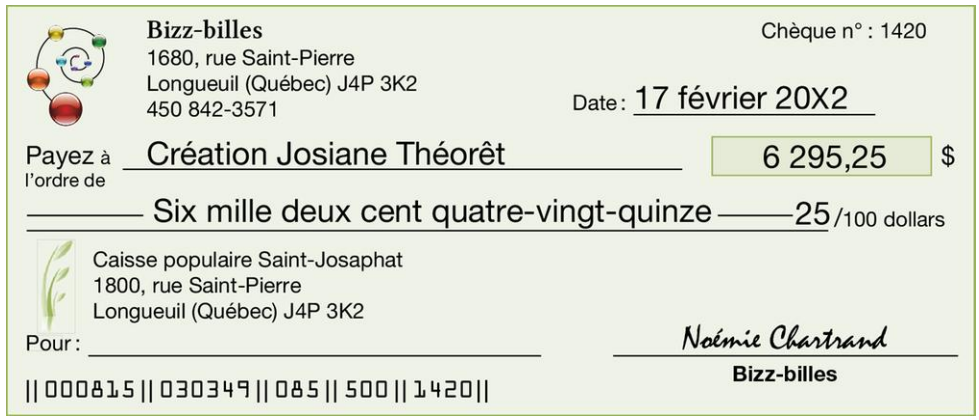

Bizz-billes
1680, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2
450 842-3571

Chèque n° : 1420

Date : 17 février 20X2

Payez à l'ordre de : Création Josiane Théorêt — 6 295,25 $

Six mille deux cent quatre-vingt-quinze — 25 /100 dollars

Caisse populaire Saint-Josaphat
1800, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2

Pour :

Noémie Chartrand
Bizz-billes

||000815||030349||085||500||1420||

Bizz-billes
1680, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2
450 842-3571

Chèque n° : 1424

Date : 27 février 20X2

Payez à l'ordre de : Livraison rapide inc. — 225,32 $

Deux cent vingt-cinq — 32 /100 dollars

Caisse populaire Saint-Josaphat
1800, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2

Pour :

Noémie Chartrand
Bizz-billes

|| 000815 || 030349 || 085 || 500 || 1424 ||

2.4.2 Les documents utilisés

Afin de pouvoir préparer un rapprochement bancaire, Jacynthe aura besoin de se référer à divers documents (voir la figure 2.7).

FIGURE 2.7 LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR PRÉPARER UN RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Relevé bancaire

RELEVÉ BANCAIRE

Caisse populaire Saint-Josaphat
1800, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2

Bizz-billes
N° de compte : 085-500
N° de transit : 815-30349
Période : du 1er février 20X2 au 28 février 20X2

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Févr. 01	Solde reporté			5 995,63
Févr. 01	Dépôt au comptoir		1 803,56	7 799,19
Févr. 02	Chèque n° 1415	1 220,30		6 578,89
Févr. 07	Dépôt au comptoir		5 093,35	11 672,24
Févr. 08	Chèque n° 1418	2 875,32		8 796,92
Févr. 16	Dépôt au comptoir		5 692,52	14 489,44
Févr. 17	Chèque n° 1416	732,50		13 756,94
Févr. 20	Chèque retourné sans provision	127,50		13 629,44
Févr. 20	Frais chèque sans provision	15,00		13 614,44
Févr. 20	Dépôt au comptoir		1 913,32	15 527,76
Févr. 20	Dépôt Visa		1 246,02	16 773,78
Févr. 20	Frais Visa	7,98		16 765,80
Févr. 23	Chèque n° 1421	122,18		16 643,62
Févr. 26	Chèque n° 1420	6 295,25		10 348,37
Févr. 26	Intérêt sur dépôt à terme		333,07	10 681,44
Févr. 28	Chèque n° 1424	225,32		10 456,12
Févr. 28	Location équipement	472,23		9 983,89
Févr. 28	Frais de service	25,00		9 958,89

Chèques oblitérés

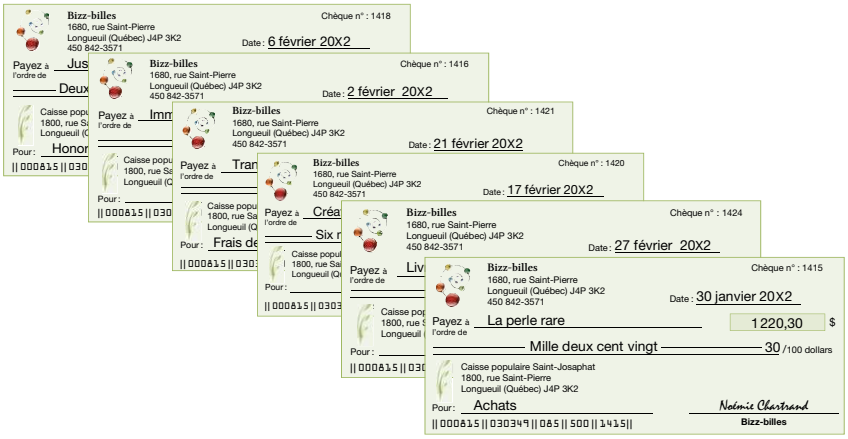

FIGURE 2.7 LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR PRÉPARER UN RAPPROCHEMENT BANCAIRE (*SUITE*)

Bordereau de dépôt

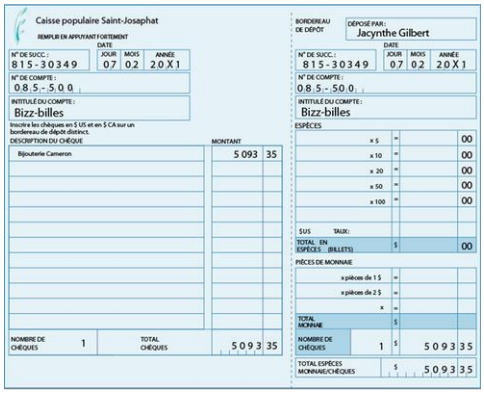

Caisse populaire Saint-Josaphat

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

N° DE SUCC. :	DATE JOUR	MOIS	ANNÉE
815-30349	07	02	20X1

N° DE COMPTE : 085-500

INTITULÉ DU COMPTE : Bizz-billes

Inscrire les chèques en $ US et en $ CA sur un bordereau de dépôt distinct.

DESCRIPTION DU CHÈQUE	MONTANT
Bijouterie Cameron	5 093 35

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES 5093 35

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Jacynthe Gilbert

N° DE SUCC. :	DATE JOUR	MOIS	ANNÉE
815-30349	07	02	20X1

N° DE COMPTE : 085-500

INTITULÉ DU COMPTE : Bizz-billes

ESPÈCES

x 5	=	00
x 10	=	00
x 20	=	00
x 50	=	00
x 100	=	00
$US TAUX:		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$	00

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=	
x pièces de 2 $	=	
x	=	
TOTAL MONNAIE	$	
NOMBRE DE CHÈQUES 1	$	5093 35
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES	$	5093 35

Liste des chèques

BIZZ-BILLES
LISTE DES CHÈQUES
du 1er au 28 février 20X2

Date	Numéro	Bénéficiaire	Montant
Févr. 02	1416	Immeubles Durocher	732,50 $ ✓
Févr. 04	1417	Bijoux Bijoux	425,50
Févr. 06	1418	Justin Fortin, CPA, CA	2 875,32 ✓
Févr. 16	1419	Perles etc. inc.	2 220,10
Févr. 17	1420	Création Josianne Théorêt	6 295,25 ✓
Févr. 21	1421	Transport J. Hamel inc.	149,09 ✓
Févr. 23	1422	Chèque annulé	Ø
Févr. 26	1423	Hélio-Québec	870,40
Févr. 27	1424	Livraison rapide inc.	225,32 ✓
		Total des chèques	13 793,48 $

Ces trois chèques sont en circulation.

Rapprochement bancaire du mois précédent

Il faut se référer au relevé de février ; cette somme apparaît le 1er février.

BIZZ-BILLES
RAPPROCHEMENT BANCAIRE
au 31 janvier 20X1

Calcul du solde régularisé aux livres				**Calcul du solde régularisé au relevé bancaire**			
Solde selon les livres	A		6 652,11 $	Solde selon le relevé bancaire	D		5 995,63 $
Sommes qui augmentent l'encaisse				**Ajouter les dépôts en circulation**			
Produits d'intérêts		345,89 $		Dépôt au comptoir 30 janvier		1 803,56 $	
Total des sommes qui augmentent l'encaisse	B		345,89	Total des dépôts en circulation	E		1 803,56
Sommes qui diminuent l'encaisse				**Déduire les chèques en circulation**			
Frais de carte de crédit (Visa)		77,37 $		Date du chèque	Numéro		
Frais de carte de crédit (MC)		35,84		30 janvier	1415	1 220,30 $	
Frais bancaires		30,00					
Clients (chèque sans provision d'un client)		125,90					
Location d'équipement (prélèvement préautorisé)		150,00					
Total des sommes qui diminuent l'encaisse	C		419,11	Total des chèques en circulation	F		1 220,30
Solde régularisé (A + B – C)			6 578,89 $	Solde régularisé (D + E – F)			6 578,89 $

Il faut se référer au relevé de février ; ce chèque a été compensé par la banque le 2 février.

Sommaire des encaissements

BIZZ-BILLES
SOMMAIRE DES ENCAISSEMENTS
du 1er au 28 février 20X2

Date	Type	Montant
Févr. 07	Dépôt au comptoir	5 093,35 $ ✓
Févr. 16	Dépôt au comptoir	5 692,52 ✓
Févr. 20	Dépôt au comptoir	1 913,32 ✓
Févr. 20	Dépôt Visa	1 246,02 ✓
Févr. 27	Dépôt au comptoir	2 378,91
Févr. 27	Dépôt Mastercard	789,34
	Total des encaissements	17 113,46 $

Ces deux dépôts sont en circulation.

Journal général

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 29**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro du compte	Débit	Crédit
20X2				
Mars 10	Frais de carte de crédit		7,98	
	Clients		142,50	
	Frais bancaires		25,00	
	Location d'équipement		410,72	
	TPS à recevoir		20,54	
	TVQ à recevoir		40,97	
	Caisse populaire	1011		287,73
	Produit d'intérêts			333,07
	Fournisseurs			26,91
	(pour comptabiliser les transactions de correction faisant			
	suite au rapprochement bancaire du 28 février 20X2)			

Les étapes de la préparation du rapprochement bancaire

Voici les étapes de la préparation du rapprochement bancaire :

1. Reporter le solde du compte au grand livre et le solde du relevé bancaire dans les cases du rapprochement. Si on n'a pas accès au grand livre, on peut calculer le solde au livre de la façon suivante :

Solde sur le rapprochement du mois précédent	+	Dépôts	–	Chèques

   Vérifier si les chèques et les dépôts en circulation du mois précédent sont toujours en circulation.

Pointer
Faire une marque vis-à-vis d'un poste ou d'une somme figurant sur une liste après l'avoir contrôlé ; effectuer un contrôle sur une liste d'éléments en apposant un signe vis-à-vis de chacun de ceux qui ont été vérifiés*.

2. Pointer les chèques sur le relevé bancaire et dans la liste des chèques ou le journal des décaissements en vérifiant l'exactitude des sommes, et souligner les sommes qui contiennent des erreurs.
3. Pointer les dépôts sur le relevé bancaire et dans le journal des encaissements (ou le livre des dépôts) en vérifiant l'exactitude des sommes, et souligner les sommes qui contiennent des erreurs.
4. Surligner ou encercler les sommes non pointées sur le relevé bancaire ; ces dernières feront l'objet d'une écriture.
5. Surligner ou encercler les sommes non pointées sur la liste des chèques et le journal des encaissements, ces derniers étant toujours en circulation.
6. Préparer le rapport du rapprochement bancaire.

MISE EN SITUATION

Pour préparer le rapprochement bancaire, Jacynthe doit se référer au compte *Caisse populaire* du grand livre à rapprocher afin d'obtenir le solde à la fin du mois.

GRAND LIVRE

Caisse populaire **N° 1011**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X2						
Janv. 31	Solde				6 578,89	Dt
Févr. 28		J.E.42	17 113,46		23 692,35	Dt
Févr. 28		J.D.32		13 793,48	**9 898,87**	Dt

SAVIEZ-VOUS QUE...

L'entreprise peut avoir plusieurs comptes de banque différents. Il faut préparer un rapprochement bancaire pour chacun des comptes.

Étape 1

Jacynthe inscrit 9 898,87 $ à la ligne Solde selon les livres et 9 958,89 $ à la ligne Solde selon le relevé bancaire de son rapprochement bancaire (voir la figure 2.7).

Étape 2

Elle utilise le rapprochement bancaire du mois précédent :

- Elle doit vérifier si les chèques et les dépôts en circulation sont présents dans le relevé. Elle devra pointer les opérations dans le relevé et dans le rapprochement du mois précédent, en inscrivant une marque de pointage (✓).

En pointant les éléments, Jacynthe vérifie l'exactitude des sommes. S'il y a une erreur, elle devra l'inscrire à l'endroit approprié dans le rapprochement afin de faire la correction.

- Les chèques non pointés sont en circulation et devront être inscrits un par un dans le rapprochement bancaire.

Il faut se référer au relevé de février ; cette somme apparaît le 1er février.

BIZZ-BILLES RAPPROCHEMENT BANCAIRE au 31 janvier 20X2					
Calcul du solde régularisé aux livres			**Calcul du solde régularisé au relevé bancaire**		
Solde selon les livres **A**		6 652,11 $	Solde selon le relevé bancaire **D**		5 995,63 $
Sommes qui augmentent l'encaisse			**Ajouter les dépôts en circulation**		
Produits d'intérêts	345,89 $		Dépôt au comptoir 30 janvier	1 803,56 $	
Total des sommes qui augmentent l'encaisse **B**		345,89	Total des dépôts en circulation **E**		1 803,56
Sommes qui diminuent l'encaisse			**Déduire les chèques en circulation**		
Frais de carte de crédit (Visa)	77,37 $		Date du chèque / Numéro		
Frais de carte de crédit (MC)	35,84		30 janvier / 1415	1 220,30 $	
Frais bancaires	30,00				
Clients (chèque sans provision d'un client)	125,90				
Location d'équipement (prélèvement préautorisé)	150,00				
Total des sommes qui diminuent l'encaisse **C**		419,11	Total des chèques en circulation **F**		1 220,30
Solde régularisé (**A** + **B** – **C**)		6 578,89 $	Solde régularisé (**D** + **E** – **F**)		6 578,89 $

Il faut se référer au relevé de février ; ce chèque a été compensé par la banque le 2 février.

Étape 3

Jacynthe pointe les chèques sur le relevé bancaire et dans la liste des chèques :

BIZZ-BILLES LISTE DES CHÈQUES du 1er au 28 février 20X2			
Date	**Numéro**	**Bénéficiaire**	**Montant**
Févr. 02	1416	Immeubles Durocher	732,50 $ ✓
Févr. 04	1417	Bijoux Bijoux	425,50
Févr. 06	1418	Justin Fortin, CPA, CA	2 875,32 ✓
Févr. 16	1419	Perles etc. inc.	2 220,10
Févr. 17	1420	Création Josianne Théorêt	6 295,25 ✓
Févr. 21	1421	Transport J. Hamel inc.	149,09 ✓
Févr. 23	1422	Chèque annulé	Ø
Févr. 26	1423	Hélio-Québec	870,40
Févr. 27	1424	Livraison rapide inc.	225,32 ✓
		Total des chèques	13 793,48 $

Ces trois chèques sont en circulation.

En pointant la liste de chèques et le relevé, Jacynthe remarque que le chèque n° 1421 contient une erreur.

Étape 4

Jacynthe devra ensuite répéter l'opération pour la colonne «Dépôt» du relevé. Elle devra vérifier si les sommes déposées qui apparaissent sur le relevé bancaire correspondent aux données du sommaire des encaissements ; s'il y a divergence, elle devra vérifier le détail du dépôt en consultant le bordereau de dépôt de la journée.

BIZZ-BILLES
SOMMAIRE DES ENCAISSEMENTS
du 1er au 28 février 20X2

Date	Type	Montant
Févr. 07	Dépôt au comptoir	5 093,35 $ ✓
Févr. 16	Dépôt au comptoir	5 692,52 ✓
Févr. 20	Dépôt au comptoir	1 913,32 ✓
Févr. 20	Dépôt Visa	1 246,02 ✓
Févr. 27	Dépôt au comptoir	2 378,91
Févr. 27	Dépôt Mastercard	789,34
	Total des encaissements	17 113,46 $

Ces deux dépôts sont en circulation.

Étape 5

Jacynthe surligne les éléments du rapprochement bancaire qui n'ont pas été pointés. Dans la colonne «Retrait», les éléments non surlignés sont :

- les frais de cartes de crédit ;
- le chèque sans provision ;
- les frais bancaires ;
- la location de l'équipement qui fait l'objet d'un prélèvement préautorisé.

Dans la colonne «Dépôt», un seul élément est non surligné, soit les produits d'intérêts.

RELEVÉ BANCAIRE

Caisse populaire Saint-Josaphat
1800, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2

Bizz-billes
N° de compte : 085-500
N° de transit : 815-30349
Période : du 1er février 20X2 au 28 février 20X2

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Févr. 01	Solde reporté			5 995,63
Févr. 01	Dépôt au comptoir		1 803,56	7 799,19
Févr. 02	Chèque n° 1415	1 220,30		6 578,89
Févr. 07	Dépôt au comptoir		5 093,35	11 672,24
Févr. 08	Chèque n° 1418	2 875,32		8 796,92
Févr. 16	Dépôt au comptoir		5 692,52	14 489,44
Févr. 17	Chèque n° 1416	732,50		13 756,94
Févr. 20	Chèque retourné sans provision	127,50		13 629,44
Févr. 20	Frais chèque sans provision	15,00		13 614,44
Févr. 20	Dépôt au comptoir		1 913,32	15 527,76
Févr. 20	Dépôt Visa		1 246,02	16 773,78
Févr. 20	Frais Visa	7,98		16 765,80
Févr. 23	Chèque n° 1421	122,18		16 643,62
Févr. 26	Chèque n° 1420	6 295,25		10 348,37
Févr. 26	Intérêt sur dépôt à terme		333,07	10 681,44
Févr. 28	Chèque n° 1424	225,32		10 456,12
Févr. 28	Location équipement	472,23		9 983,89
Févr. 28	Frais de service	25,00		9 958,89

Afin de s'assurer de ne rien oublier, Jacynthe a mis en évidence les transactions non pointées et les erreurs à l'aide d'un marqueur. Toutes ces transactions se retrouvent dans le rapprochement bancaire :

BIZZ-BILLES
RAPPROCHEMENT BANCAIRE
au 28 février 20X2

Calcul du solde régularisé aux livres			**Calcul du solde régularisé au relevé bancaire**			
Solde selon les livres		A 9 898,87 $	Solde selon le relevé bancaire			D 9 958,89 $
Sommes qui augmentent l'encaisse			**Ajouter les dépôts en circulation**			
Produits d'intérêts (intérêts sur un placement)	333,07 $		Dépôt au comptoir 27 février		2 378,91 $	
Fournisseurs (erreur sur chèque n° 1421 : 149,09 – 122,18)	26,91		MasterCard 27 février		789,34	
Total des sommes qui augmentent l'encaisse		B 359,98	Total des dépôts en circulation			E 3 168,25
Sommes qui diminuent l'encaisse			**Déduire les chèques en circulation**			
Frais de carte de crédit (Visa)	7,98 $		Date du chèque	Numéro		
Clients (chèque sans provision)	142,50		4 février	1417	425,50 $	
Frais bancaires	25,00		16 février	1419	2 220,10	
Location d'équipement (prélèvement préautorisé)	472,23		26 février	1423	870,40	
Total des sommes qui diminuent l'encaisse		C 647,71	Total des chèques en circulation			F 3 516,00
Solde régularisé (A + B – C)		9 611,14 $	**Solde régularisé (D + E – F)**			9 611,14 $

TRUCS ET ASTUCES

Pour avoir du succès lors de la préparation du rapprochement bancaire, il est important d'avoir en main tous les documents nécessaires et de PRENDRE SON TEMPS. Le secret, c'est d'être minutieux. Les raccourcis se transforment rapidement en perte de temps inutile.

Jacynthe est maintenant en mesure de préparer l'écriture de correction afin de tenir compte des transactions non effectuées par l'entreprise. Les comptes à affecter à l'écriture sont décrits dans le tableau 2.3 :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 29
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X2				
Févr. 28	Frais de carte de crédit		7,98	
	Clients		142,50	
	Frais bancaires		25,00	
	Location d'équipement		410,72	
	TPS à recevoir		20,54	
	TVQ à recevoir		40,97	
	Caisse populaire	1011		287,73
	Produit d'intérêts			333,07
	Fournisseurs			26,91
	(pour comptabiliser les transactions de correction faisant			
	suite au rapprochement bancaire du 28 février 20X2)			

TABLEAU 2.3 ► **Comptes à affecter lors de l'écriture**

Nom du compte	Explication
• Clients	• Chèque sans provision d'un client incluant les frais • Erreur de comptabilisation d'un encaissement
• Fournisseurs	• Erreur de comptabilisation d'un chèque • Chèques périmés • Chèque sans provision émis à un fournisseur
• Frais de banque	• Frais bancaires • Frais d'administration
• Comptes de charge concernés • TPS à recevoir • TVQ à recevoir	• Prélèvements préautorisés
• Emprunt bancaire (marge de crédit)	• Augmentation ou diminution de la marge de crédit
• Produits d'intérêts	• Intérêts encaissés sur un placement
• Charges d'intérêts	• Intérêts sur découvert bancaire • Intérêts sur marge de crédit

MISE EN GARDE

Lorsque l'entreprise accepte les paiements au comptant, il peut arriver qu'elle se retrouve avec de faux billets dans le tiroir-caisse. Elle peut se doter d'un détecteur à cet effet et suivre une formation avec ses employés afin de réduire les risques. Ces formations, souvent offertes par la Gendarmerie royale du Canada, permettent aux employés de reconnaître les faux billets. Malgré la vigilance de l'entreprise, il est possible que l'un d'eux ne soit pas détecté. Au moment du dépôt, la banque refusera de le déposer dans le comptes de l'entreprise, qui devra faire une écriture pour corriger le dépôt. Elle pourra débiter le compte *Surplus et déficit de caisse.* Il s'agit d'une perte pour l'entreprise, puisque l'institution financière confisque le billet et ne la rembourse pas.

Voici un extrait du grand livre de Bizz-billes :

GRAND LIVRE						
Caisse populaire						**N° 1011**
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X2						
Janv. 31	Solde				6 578,89	Dt
Févr. 28		J.E.42	17 113,46		23 692,35	Dt
Févr. 28		J.D.32		13 793,48	9 898,87	Dt
Févr. 28	Rapprochement bancaire	J.G.29		287,73	9 611,14	Dt

À VOUS DE JOUER!

Guillaume Ferland travaille pour la compagnie Albatros qui vend des articles de golf. Il a préparé de façon très consciencieuse le rapprochement bancaire suivant. Il manque de temps pour rédiger l'écriture au journal général. Il fait donc appel à vous.

ALBATROS RAPPROCHEMENT BANCAIRE au 30 septembre 20X4						
Calcul du solde régularisé aux livres			**Calcul du solde régularisé au relevé bancaire**			
Solde selon les livres **A**		17 646,49 $	Solde selon le relevé bancaire **D**			3 232,85 $
Sommes qui augmentent l'encaisse			**Ajouter les dépôts en circulation**			
Placements (encaissement)	3 000,00 $		Dépôt n° 48		14 765,00 $	
Produits d'intérêts	480,00		Dépôt n° 50		6 813,91	
Fournisseurs (chèque périmé)	963,41					
Total des sommes qui augmentent l'encaisse **B**		4 443,41	Total des dépôts en circulation **E**			21 578,91
Sommes qui diminuent l'encaisse			**Déduire les chèques en circulation**			
Effet à payer (remboursement)	798,15 $		Date du chèque	Numéro		
Charges d'intérêts	122,65		31 août	102	252,00 $	
Frais de banque	38,60		29 septembre	115	197,31	
Emprunt bancaire (diminution de la marge de crédit)	2 000,00		30 septembre	117	126,98	
Location d'équipement	387,50		30 septembre	118	5 492,47	
Total des sommes qui diminuent l'encaisse **C**		3 346,90	Total des chèques en circulation **F**			6 068,76
Solde régularisé (A + B − C)		18 743,00 $	**Solde régularisé (D + E − F)**			18 743,00 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 29
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous vous avons présenté un aperçu de certains principes de contrôle interne qui doivent être mis en pratique relativement aux opérations qui entourent le fonctionnement de l'encaisse. Selon l'un de ces principes, tous les débours doivent être effectués par chèque, sauf quand il s'agit de petites sommes. Il est alors nécessaire d'utiliser une petite caisse à fonds fixe. Un autre principe de contrôle interne est alors mis en application : il faut qu'une personne soit responsable d'une opération donnée. De plus, les opérations de comptabilisation doivent être séparées des opérations de manipulation des sommes d'argent reçues. La vérification du respect de ce principe s'effectue à l'aide du rapprochement bancaire, car le solde aux livres doit être égal au solde du relevé bancaire.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

1. Cochez les éléments qui font partie de l'encaisse.

- ☐ Placements dans des actifs financiers
- ☐ Fonds de petite caisse
- ☐ Assurance payée d'avance
- ☐ Clients
- ☐ Contenu du tiroir-caisse

2. Vrai ou faux ?

	VRAI	FAUX
a) Le contrôle interne est aussi utile dans la petite entreprise que dans la grande même s'il est impossible de séparer les fonctions incompatibles.	☐	☐
b) Dans une entreprise qui n'utilise pas de petite caisse, il est permis de régler les menus débours à partir du tiroir-caisse.	☐	☐
c) Il est fortement conseillé de déposer les sommes reçues quotidiennement.	☐	☐
d) La petite caisse permet d'éviter de faire des chèques pour de très petites sommes.	☐	☐
e) Lors du renflouement de la petite caisse, on doit créditer le compte *Petite caisse* du grand livre.	☐	☐
f) Il est normal que la personne qui prépare les dépôts s'occupe aussi d'enregistrer les transactions qui se rapportent à l'encaisse.	☐	☐
g) Les chèques non postés en date de la fin de l'exercice doivent être ajoutés au compte *Fournisseurs*.	☐	☐

3. Quel est le secret du succès lors de la préparation du rapprochement bancaire ?

_____

_____

TERMINOLOGIE

Chèque compensé 48
Chèque oblitéré 48
Compte en fiducie 29
Encaisse 28
Fonds d'amortissement 29
Liquidités 30
Obligation 29
Petite caisse 34
Pointer 53
Relevé bancaire 45

PROBLÈMES

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
La petite caisse	1 à 10
Le rapprochement bancaire (sans pièce justificative)	11 et 12
Le rapprochement bancaire (avec pièces justificatives)	13 et 14
Le rapprochement bancaire	15 à 20
Problèmes de synthèse	21 et 22

Note
À moins d'avis contraire, toutes les sommes en cause dans les exercices incluent les taxes. Lorsque celles-ci sont applicables, le taux est de 5 % pour la TPS et de 9,975 % pour la TVQ.

La petite caisse

● **1. Les Publicités Trans-Québec ont établi, le 1er octobre 20X2, une petite caisse à fonds fixe afin de régler les menues charges de l'entreprise.**

Oct. 01 Émission du chèque n° 420 au montant de 250 $ à l'ordre d'Éric Paquin — petite caisse, tiré sur le compte *Banque.*

Oct. 17 Éric Paquin a préparé le rapport de petite caisse suivant. Il vous demande d'émettre le chèque n° 438 et de rédiger, au journal général, l'écriture correspondant à ce chèque.

LES PUBLICITÉS TRANS-QUÉBEC
RAPPORT DE PETITE CAISSE
du 1er au 17 octobre 20X2

		Pièces justificatives								
Date	**Numéro des pièces justificatives**	**Fournitures d'atelier**	**Frais de bureau**	**Frais de courrier**	**Publicité**	**Frais de déplacement**	**TPS à recevoir**	**TVQ à recevoir**	**Total**	
Oct. 09		54,14					2,71	5,40	62,25	
Oct. 12			16,63				0,83	1,66	19,12	
Oct. 13				34,40			1,72	3,43	39,55	
Oct. 16					76,00		3,80	7,58	87,38	
Oct. 17						12,74	0,64	1,27	14,65	
Total		54,14 $	16,63 $	34,40 $	76,00 $	12,74 $	9,70 $	19,34 $	222,95 $	222,95 $
									Déficit/(surplus) de petite caisse	
									Avance à un employé	25,00
									Total de l'argent en main	2,05
									Fonds de petite caisse	250,00 $
									Responsable	*Éric Paquin*

Oct. 31 Préparation, par Éric Paquin, du rapport qui suit relatif aux pièces justificatives contenues dans la petite caisse :

LES PUBLICITÉS TRANS-QUÉBEC
RAPPORT DE PETITE CAISSE
du 17 au 31 octobre 20X2

		Pièces justificatives							
Date	**Numéro des pièces justificatives**	**Fournitures de bureau**	**Publicité**	**Frais de courrier**	**Frais de déplacement**	**TPS à recevoir**	**TVQ à recevoir**	**Total**	
Oct. 20		45,84				2,29	4,57	52,70	
Oct. 25			34,07			1,70	3,40	39,17	
Oct. 28				61,75		3,09	6,16	71,00	
Oct. 30					40,20	2,01	4,01	46,22	
Total		45,84 $	34,07 $	61,75 $	40,20 $	9,09 $	18,14 $	209,09 $	209,09 $
								Déficit/(surplus) de petite caisse	1,00
								Total de l'argent en main	39,91
								Fonds de petite caisse	250,00 $
								Responsable	*Éric Paquin*

Oct. 31 Émission du chèque n° 453 pour renflouer la petite caisse et rédaction de l'écriture correspondante au journal général.

Travail à faire

Comptabiliser les opérations pour le mois d'octobre en ce qui concerne la petite caisse qui est sous la responsabilité d'Éric Paquin.

2. Les opérations suivantes sont survenues durant les mois de mars et d'avril chez Geneviève Berthiaume, paysagiste. La propriétaire de l'entreprise a nommé Audrey Caron-Latreille responsable de la petite caisse à partir du mois de mars 20X3.

- Le 3 mars, dans le but de commencer les opérations de la petite caisse, elle prépare le chèque n° 492 de 100 $, tiré sur le compte *Banque*.
- Le 8 avril, elle prépare son premier rapport de petite caisse.
- Le 8 avril, il ne reste que trois pièces de 25 cents dans la petite caisse. Le chèque n° 545 est émis pour renflouer la petite caisse et l'augmenter à 125 $.

Travail à faire

Compléter le rapport de petite caisse et rédiger toutes les écritures nécessaires pour l'enregistrement des transactions précédentes.

GENEVIÈVE BERTHIAUME, PAYSAGISTE
RAPPORT DE PETITE CAISSE
du 3 mars au 8 avril 20X3

	Pièces justificatives								
Date	**Numéro des pièces justificatives**	**Entretien de bureau**	**Frais de bureau**	**Frais de déplacement**	**Publicité**	**TPS à recevoir**	**TVQ à recevoir**	**Total**	
Mars 05	101	8,70				0,44	0,86	10,00	
Mars 07	102				8,09	0,40	0,81	9,30	
Mars 11	103	6,70				0,33	0,67	7,70	
Mars 19	104		8,70			0,44	0,86	10,00	
Mars 23	105			7,39		0,37	0,74	8,50	
Mars 26	106				22,09	1,11	2,20	25,40	
Avr. 02	107				7,57	0,38	0,75	8,70	
Avr. 05	108				8,70	0,44	0,86	10,00	
Avr. 07	109	8,18				0,41	0,81	9,40	
Total									

Déficit/(surplus) de petite caisse	
Total de l'argent en main	0,75
Fonds de petite caisse	100,00 $
Responsable	*Audrey Caron-Latreille*

3. Voici les opérations survenues relativement à la petite caisse de Philippe Ranger :

Mai 12 Création d'un fonds de petite caisse de 500 $, le chèque n° 681 est tiré du compte *Banque*.

Mai 22 Émission du chèque n° 686 au montant de 477 $ pour renflouer la petite caisse en fonction du rapport de petite caisse suivant (il reste 23 $ dans le fonds de la petite caisse) :

PHILIPPE RANGER
RAPPORT DE PETITE CAISSE
du 12 au 22 mai 20X4

	Pièces justificatives								
Date	**Numéro des pièces justificatives**	**Publicité**	**Ameublement de bureau**	**Frais de déplacement**		**TPS à recevoir**	**TVQ à recevoir**	**Total**	
Mai 13		43,49				2,17	4,34	50,00	
Mai 17			173,95			8,70	17,35	200,00	
Mai 19		65,23				3,26	6,51	75,00	
Mai 21				131,33		6,57	13,10	151,00	
Total								476,00 $	476,00 $

Déficit/(surplus) de petite caisse	
Total de l'argent en main	
Fonds de petite caisse	500,00 $
Responsable	*Philippe Ranger*

Mai 31 Décompte de la petite caisse par les vérificateurs de l'entreprise, et émission du chèque n° 697 pour la renflouer et l'augmenter de 300 $. Voici les informations nécessaires à la rédaction du dernier rapport de la petite caisse de l'année :

Frais de bureau	50,00 $
Frais de courrier	75,00 $
Publicité	25,00 $
Achat de calculatrices	170,00 $
Frais de conception publicitaire	61,00 $
Frais de déplacement	105,00 $
Argent en main	13,00 $

PHILIPPE RANGER
RAPPORT DE PETITE CAISSE
du 18 au 31 mai 20X4

	Pièces justificatives									
Date	**Numéro des pièces justificatives**	**Frais de bureau**	**Frais de courrier**	**Publicité**	**Équipement de bureau**	**Frais de déplacement**	**TPS à recevoir**	**TVQ à recevoir**	**Total**	
Mai 19										
Mai 22										
Mai 25										
Mai 28										
Mai 30										
Mai 31										
Total										
									Déficit/(surplus) de petite caisse	
									Total de l'argent en main	
									Fonds de petite caisse	
									Responsable	*Philippe Ranger*

Travail à faire

Préparer les rapports de petite caisse et rédiger toutes les écritures nécessaires pour comptabiliser les transactions précédentes.

4. Voici les transactions de Dufco relatives aux opérations de la petite caisse (la fin de l'exercice financier étant le 31 mars) :

Mars 01 Émission du chèque n° 45665 de 250 $ pour créer la petite caisse, dont Isabelle Desmarais est responsable ; le chèque est tiré sur le compte *Banque.*

Mars 15 Soumission, par Isabelle Desmarais, du rapport de petite caisse suivant :

Argent en main	60,00 $
Chèque de Pierre Desjardins daté du 20 mars*	25,00
Pièces justificatives	
Publicité	37,50 $
Entretien du bureau	50,00
Timbres-poste	25,00
Achat de papier pour l'imprimante	50,00

* Ce chèque postdaté a été autorisé par le propriétaire comme avance de fonds à Pierre Desjardins.

Isabelle Desmarais balance la petite caisse, prépare le rapport suivant et émet le chèque n° 45678 pour la renflouer :

DUFCO
RAPPORT DE PETITE CAISSE
du 1er au 15 mars 20X5

Pièces justificatives

Date	Numéro des pièces justificatives	Publicité	Entretien de bureau	Frais de courrier	Fournitures de bureau	TPS à recevoir	TVQ à recevoir	Total	
Mars 03		32,62				1,63	3,25	37,50	
Mars 06			43,49			2,17	4,34	50,00	
Mars 10				21,74		1,09	2,17	25,00	
Mars 14					43,49	2,17	4,34	50,00	
Total		32,62$	43,49$	21,74$	43,49$	7,06$	14,10$	162,50$	162,50$

Déficit/(surplus) de petite caisse	2,50
Avance à un employé	25,00
Total de l'argent en main	60,00
Fonds de petite caisse	250,00$

Responsable *Isabelle Desmarais*

Mars 31 Décompte, par les vérificateurs, de la petite caisse en présence d'Isabelle Desmarais, et émission du chèque n° 45698 pour renflouer la petite caisse et l'augmenter de 200$.

Argent en main	35,00$
Pièces justificatives	
Horizon Télécom	62,50$
Poste nationale	75,00$
Retrait du propriétaire	50,00$
Nettoyeurs Beaurivage	31,00$

DUFCO
RAPPORT DE PETITE CAISSE
du 15 au 31 mars 20X5

Pièces justificatives

Date	Numéro des pièces justificatives	Télécom-munications	Frais de courrier	Retraits	Entretien et réparation bâtiment	TPS à recevoir	TVQ à recevoir	Total	
Mars 17									
Mars 19									
Mars 22									
Mars 28									
Total									

Déficit/(surplus) de petite caisse	
Total de l'argent en main	
Fonds de petite caisse	250,00$

Responsable *Isabelle Desmarais*

Travail à faire

Préparer le dernier rapport de petite caisse pour l'année 20X5 et rédiger toutes les écritures relatives aux opérations de la petite caisse de Dufco.

5. Voici les transactions relatives à la petite caisse de l'entreprise Vidéo Brosseau pour le dernier mois de l'exercice se terminant le 31 octobre 20X1 :

20X1

Oct. 02 Émission du chèque n° 5124 de 500$ à l'ordre d'Annie Mignault – petite caisse afin de constituer une petite caisse à fonds fixe.

Oct. 13 Voici les documents contenus dans la petite caisse :

Argent en main 86,58$

Pièces justificatives

PN **Poste nationale**

3 octobre 20X1

Timbres 98,74 $

TPS	5 %	4,94
TVQ	9,975 %	9,85
Total		113,53 $

Envoi de publicité

Librairie Léa inc.

Le 5 octobre 20X1

Chaise à roulettes 111,22 $

TPS	5 %	5,56
TVQ	9,975 %	11,09
Total		127,87 $

Chaise pour l'ordinateur

RAPIDE EXPRESS

Le 8 octobre 20X1

Départ : New York
Arrivée : Montréal

Tarif 77,86 $

TPS	5 %	3,89
TVQ	9,975 %	7,77
Total		89,52 $

Livraison de films

N **Livraison locale inc.**

09-10-20X1

Départ : Toronto
Arrivée : Montréal

Tarif 68,75 $

TPS	5 %	3,44
TVQ	9,975 %	6,86
Total		79,05 $

Frais de livraison de films

Le contrôleur vous demande de rédiger le rapport de petite caisse et de préparer le chèque n° 5157 afin de renflouer la petite caisse et de l'augmenter à 600 $.

Oct. 31 Décompte de la petite caisse, par le vérificateur, en présence de la responsable, Annie Mignault, à la fin de la dernière journée de l'exercice financier, et émission d'un chèque pour renflouer la petite caisse en date du 31 octobre. On y trouve les pièces suivantes :

Argent en main 42,48 $

Pièces justificatives

TAXI 333

15-10-20X1

Course 37,75 $

(La TPS de 5 % et la TVQ de 9,975 % sont incluses dans le prix.)

Retour à la maison d'un employé malade

Livraison locale inc.

22-10-20X1

Départ : Toronto
Arrivée : Montréal

Tarif		68,75 $
TPS	5 %	3,44
TVQ	9,975 %	6,86
Total		79,05 $

Livraison de pièces

Librairie Léa inc.

Le 27 octobre 20X1

Papier		60,00 $
Étiquettes		20,00
Enveloppes		20,00
Photocopies		33,53
TPS	5 %	6,68
TVQ	9,975 %	13,32
Total		153,53 $

Fournitures de bureau

RAPIDE EXPRESS

Le 28 octobre 20X1

Départ : Toronto
Arrivée : Montréal

Tarif		79,43 $
TPS	5 %	3,97
TVQ	9,975 %	7,92
Total		91,32 $

Livraison de films

Plomberie Karl Scraire inc.

30 octobre 20X1

Main-d'œuvre		100,00 $
Pièces		72,99
Total partiel		172,99
TPS	5 %	8,65
TVQ	9,975 %	17,26
Total		198,90 $

Réparation de la toilette des employés

Travail à faire

Préparer le rapport de petite caisse et enregistrer au journal général les opérations relatives à la petite caisse à la suite de l'émission du chèque n° 5194 pour la renflouer.

6. Le 1er juin 20X2, la Plomberie Karl Scraire a créé une petite caisse à fonds fixe pour régler ses menus débours. Voici les opérations survenues au cours du mois de juin 20X2.

Juin 01 Création d'une petite caisse de 500 $, dont Véronique Boisvert est responsable ; émission du chèque n° 5342 ; le chèque est tiré sur le compte *Banque*.

Juin 18 Demande de remboursement, par Véronique Boisvert, de toutes les pièces justificatives dans un rapport qu'elle remet au service de la comptabilité. La somme d'argent contenue dans la petite caisse est de 3 $.

Poste nationale

2 juin 20X2

Livraison d'un colis avec assurances		59,00 $
TPS	5 %	2,95
TVQ	9,975 %	5,89
Total		67,84 $

Timbres

Livraison locale inc.

04-06-20X2

Départ : Toronto
Arrivée : Montréal

Tarif		50,08 $
TPS	5 %	2,50
TVQ	9,975 %	5,00
Total		57,58 $

Livraison de pièces

Papeterie Pilon

04-06-20X2

Cartes professionnelles		101,00 $
TPS	5 %	5,05
TVQ	9,975 %	10,07
Total		116,12 $

Impression de cartes professionnelles

ourrier du Sud

Semaine du 1er au 8 juin 20X2

Frais		110,52 $
TPS	5 %	5,53
TVQ	9,975 %	11,02
Total		127,07 $

Publicité

Nettoyeurs Beaurivage

18 juin 20X2

Nettoyage de 7 uniformes		70,25 $
TPS	5 %	3,51
TVQ	9,975 %	7,01
Total		80,77 $

Nettoyage des uniformes de travail

REÇU DE PETITE CAISSE

Numéro : 222 **Date :** 2 juin 20X2

Payé à : Karl Scraire **Montant :** 48,75 $

Cocher le compte de charge à débiter

☐ Frais de bureau	☐ Entretien et réparations
☐ Frais de déplacement	☐ Frais de courrier
☐ Frais de livraison	☐ Publicité
☐ Frais de transport à l'achat	☐ Don de charité
☑ Autre, spécifier : Retrait du propriétaire	

Approuvé par : Véronique Boisvert

Juin 19 Émission, par le service de la comptabilité, du chèque n° 5679 pour renflouer la petite caisse.

Travail à faire

Rédiger toutes les écritures nécessaires pour comptabiliser les transactions précédentes et préparer le rapport de petite caisse.

◆ **7. Le 5 novembre 20X4, Infographie TNT a créé un fonds de petite caisse pour régler les menues transactions courantes. Voici les premières opérations du mois de novembre 20X4 :**

Nov. 05 Émission du chèque n° 2441 de 200 $ à l'ordre de Sophie Sabourin — petite caisse pour créer le fonds de petite caisse ; le chèque est tiré sur le compte *Banque*.

Nov. 07 Pièce justificative n° 1 remplie en paiement d'un taxi pour la livraison d'un colis chez un client : 20 $ plus les taxes.

Nov. 08 Pièce justificative n° 2 : facture n° 14140 de Fillion inc. pour l'achat de cartouches d'encre : 46,50 $ plus les taxes.

Nov. 09 Pièce justificative n° 3 : 47,00 $ plus les taxes pour l'achat de timbres.

Nov. 10 Pièce justificative n° 4 de 35,00 $ plus les taxes relative au paiement d'un encart publicitaire dans le journal local.

Nov. 11 Établissement d'une pièce justificative n° 1001 de 17,44 $, taxes incluses, concernant l'achat de produits de nettoyage pour l'entretien du bureau.

Nov. 12 Sophie Sabourin prépare le premier rapport de petite caisse : il reste deux billets de 5 $, une pièce de 1 $, une pièce de 10 cents et une pièce de 5 cents dans la petite caisse. Chèque n° 2523 émis pour renflouer la petite caisse.

Travail à faire

a) Préparer le rapport de petite caisse au 12 novembre 20X4.

b) Enregistrer au journal général les écritures pour créer la petite caisse et la renflouer au 12 novembre 20X4.

8. Voici les opérations de petite caisse de Campus Drummond, pour le mois de mars 20X2 :

Mars 01 Chèque nº 5117 de 300 $ émis à l'ordre de Karine Lafond — petite caisse dans le but de constituer un fonds fixe pour les menues dépenses ; le chèque est tiré sur le compte *Banque*.

Mars 02 Pièce justificative nº 1 : reçu de 47 $ plus les taxes de Poste nationale pour l'achat de timbres.

Mars 03 Pièce justificative nº 2 : Cyclo Express, facture de 35 $ plus les taxes pour la livraison d'un document chez l'avocat de l'entreprise.

Mars 04 Pièce justificative nº 3 : remboursement d'un manuel scolaire de 38,50 $, TPS incluse, pour Carl, le fils du propriétaire Éric Bourbonnais.

Mars 05 Pièce justificative nº 4 : reçu de 62 $ plus les taxes du *Courrier de l'Ouest* pour de la publicité.

Mars 06 Pièce justificative nº 5 : facture de 24,63 $, taxes incluses, de Fournitures Lagacé pour l'achat de papier pour le photocopieur.

Mars 07 Pièce justificative nº 6 : Cyclo Express, facture de 26,50 $ plus les taxes pour la livraison d'un document à la banque de l'entreprise.

Mars 08 Pièce justificative nº 7 : reçu de 31,40 $ plus les taxes du *Courrier de l'Ouest* pour de la publicité.

Mars 09 Chèque nº 5197 pour renflouer la petite caisse et l'augmenter à 400 $. Il reste deux pièces de 2 $, deux pièces de 25 cents, trois pièces de 5 cents et trois pièces de 1 cent.

Travail à faire

a) Préparer le rapport de petite caisse au 9 mars 20X2.

b) Enregistrer au journal général les écritures pour créer la petite caisse, la renflouer et l'augmenter au 9 mars 20X2.

9. Le fonds de petite caisse de l'Ébénisterie Johane Gravel s'élève à 300 $. Voici les opérations de petite caisse de la fin du mois de décembre 20X4 :

Déc. 15 Pièce justificative n° 82 : reçu de 59 $ plus les taxes de Poste nationale pour l'achat de timbres.

Déc. 16 Pièce justificative n° 83 : reçu de 13,75 $ plus les taxes de Taxi Arcand pour une course de Johane Gravel chez un client.

Déc. 17 Pièce justificative n° 84 : facture de 29,45 $, taxes incluses, de Fleuriste Lebœuf pour l'anniversaire de la mère de la propriétaire.

Déc. 18 Pièce justificative n° 85 : facture n° 2874 de 35,60 $, taxes incluses, pour l'achat d'une cartouche d'encre chez Fournitures Audet.

Déc. 19 Pièce justificative n° 86 : reçu de 44,08 $, taxes incluses, de Livraison express pour la livraison de documents juridiques.

Déc. 20 Pièce justificative n° 87 : reçu de 29,80 $ plus les taxes de Taxi Lo pour une course du directeur de la production chez un fournisseur.

Déc. 21 Pièce justificative n° 88 : reçu de 40 $, exempt de taxes, de Marie-Ève Chevrier pour la distribution de cartes professionnelles.

Déc. 22 Pièce justificative n° 89 : facture de 30,92 $, taxes incluses, de Services alimentaires Dion pour un goûter offert aux deux employés qui ont fait des heures supplémentaires (débiter le compte *Frais de bureau*).

Déc. 23 Chèque n° 412 émis à l'ordre d'Olivier Lalonde — petite caisse pour renflouer la petite caisse. Il reste une pièce de 1 $ et une pièce de 25 cents. Le chèque est tiré sur le compte *Banque*.

Déc. 27 Pièce justificative n° 90 : reçu de 40 $ plus les taxes de Taxi Ledoux pour une course de Johane Gravel chez un client.

Déc. 28 Pièce justificative n° 91 : facture de 96,63 $ plus les taxes payée à la Revue du meuble pour une annonce publicitaire.

Déc. 31 Décompte de la petite caisse en présence de la contrôleuse, M^me^ Sophie Lavoie, CPA, CA : il reste trois billets de 20,00 $, huit billets de 10 $, une pièce de 1 $, trois pièces de 10 cents et neuf pièces de 1 cent. Émission du chèque n° 426 pour renflouer la petite caisse en date de fin d'exercice.

20X5

Janv. 03 Pièce justificative n° 92 : reçu de 40,00 $ plus les taxes pour un billet d'autocar pour Ottawa.

Janv. 05 Pièce justificative n° 93 : facture de 96,63 $ plus les taxes payée au journal *La Vallée de l'Ouest* pour une annonce publicitaire.

Janv. 08 Pièce justificative n° 94 : facture n° 8043 de 90,00 $ plus les taxes de Fournitures Allard pour l'achat de fournitures et de crayons.

Janv. 09 Pièce justificative n° 95 : reçu de 29,94 $, taxes incluses, de Taxi Lo pour une course chez un client.

Janv. 10 Chèque n° 472 émis à l'ordre d'Olivier Lalonde — petite caisse pour le renflouement de la petite caisse. Il reste cinq pièces de 1 $ et six pièces de 10 cents.

Travail à faire

a) Préparer le rapport de petite caisse au 23 décembre 20X4.

b) Enregistrer au journal général l'écriture du 23 décembre 20X4 pour renflouer la petite caisse.

c) Préparer le rapport de petite caisse ainsi que l'émission du chèque n° 426 au 31 décembre 20X4.

d) Préparer le rapport de petite caisse au 10 janvier 20X5.

e) Enregistrer au journal général l'écriture du 10 janvier 20X5 pour renflouer la petite caisse.

◆ **10. Le fonds de petite caisse d'Éva Brien, designer, se chiffre à 250 $. Voici les opérations de petite caisse de la fin du mois de décembre 20X6 :**

Déc. 12 Pièce justificative n° 410 : facture de 65,00 $ plus les taxes de Transport Labadie pour le transport de documents juridiques.

Déc. 13 Pièce justificative n° 411 : coupon de caisse de 45,00 $ plus les taxes pour l'achat de produits d'entretien pour le commerce. (Débiter le compte *Frais de bureau*.)

Déc. 14 Pièce justificative n° 412 : reçu de 20,00 $ de Rosalie Palma, la fille de la propriétaire, pour l'achat de billets d'autobus pour ses déplacements personnels.

Déc. 18 Pièce justificative n° 413 : reçu de 46,53 $, taxes incluses, de Restaurant Pizza Franc pour un dîner d'affaires. (Seulement la moitié des taxes peuvent être récupérées ; l'autre moitié augmente le montant des frais de représentation.)

Déc. 20 Pièce justificative n° 414 : facture de 51,11 $, taxes incluses, de Transport Labadie pour le transport de documents à la banque.

Déc. 21 Chèque n° 1423 émis au nom d'Annick Gagnon — petite caisse pour renflouer la petite caisse et augmenter le fonds à 300 $. Il reste trois pièces de 2 $, dix pièces de 25 cents et trois pièces de 5 cents. Le chèque est tiré sur le compte *Banque*.

Déc. 27 Pièce justificative n° 415 : facture de 68,40 $ plus les taxes pour l'achat d'ampoules et d'autres articles pour le commerce. (Débiter le compte *Frais de bureau*.)

Déc. 28 Pièce justificative n° 416 : reçu de 44,60 $ plus les taxes du restaurant La Marmite pour un dîner d'affaires. (Seulement la moitié des taxes peuvent être récupérées ; l'autre moitié augmente le montant des frais de représentation.)

Déc. 29 Pièce justificative n° 417 : reçu de 50,00 $, exempt de taxes, d'Isabelle Nantel pour le nettoyage du bureau.

Déc. 30 Pièce justificative n° 418 : remise de 70,00 $ à la propriétaire, Éva Brien, pour ses dépenses personnelles.

Déc. 30 Pièce justificative n° 419 : facture de 14,40 $, taxes incluses, de Transport Labadie pour le transport de documents juridiques chez le notaire de l'entreprise.

Déc. 31 Pièce justificative n° 420 : reçu de 25,80 $ plus les taxes de Poste nationale pour l'achat de timbres.

Déc. 31 Chèque n° 1567 émis au nom d'Annick Gagnon — petite caisse pour renflouer la petite caisse. Il reste quatre pièces de 1 $, trois pièces de 25 cents, une pièce de 10 cents et huit pièces de 1 cent.

Travail à faire

a) Préparer le rapport de petite caisse au 21 décembre 20X6.

b) Enregistrer au journal général l'écriture du 21 décembre 20X6 pour renflouer et augmenter le fonds de petite caisse à 300 $.

c) Préparer le rapport de petite caisse au 31 décembre 20X6 et l'écriture pour renflouer la petite caisse.

Le rapprochement bancaire (sans pièce justificative)

11. Le 10 mars 20X5, le technicien-comptable du dépanneur Labonté reçoit le relevé bancaire du mois de février. Il a maintenant en main tous les documents nécessaires à la préparation du rapprochement bancaire. Selon les livres en date du 28 février, le solde du compte *Banque* est de 13 204,01 $. En examinant le relevé, il obtient les renseignements suivants : le solde du relevé bancaire est de 8 952,83 $, et les frais bancaires de 28,83 $ ont été prélevés par la banque. De plus, un remboursement de 5 000 $ a été fait sur la marge de crédit. La banque a aussi déposé directement dans le compte de l'entreprise 300,00 $ d'intérêts sur un placement. En outre, le technicien constate que le dépôt de 1 151,58 $ fait au guichet automatique le 28 février 20X5 n'apparaît pas sur le relevé bancaire ; il est donc en circulation. Finalement, les trois chèques suivants sont toujours en circulation :

Chèque nº 2004	7 février 20X5	900,53 $
Chèque nº 2020	14 février 20X5	205,28 $
Chèque nº 2025	14 février 20X5	523,42 $

Travail à faire

a) Préparer le rapprochement bancaire pour le mois de février.

b) Rédiger l'écriture au journal général pour régulariser le compte *Banque*.

12. **Le 12 décembre 20X6, Marc Rivet reçoit le relevé bancaire du mois de novembre 20X6 de l'entreprise de toitures de son père, pour laquelle il effectue la tenue des livres. Il a maintenant en main tous les documents nécessaires à la préparation du rapprochement bancaire. Le solde aux livres en date du 30 novembre est de 2 189,67 $. En examinant le relevé, il obtient les renseignements suivants : le solde du relevé bancaire est de 12 733,52 $, et les frais bancaires de 53,25 $ ont été prélevés par la banque. De plus, l'entreprise a encaissé un placement temporaire de 10 000 $ ainsi que des intérêts de 250 $, qui ont été déposés le 22 novembre 20X6. En procédant à la vérification des chèques, Marc constate que le chèque n° 112 de 123 $, émis en règlement d'une somme due à un fournisseur, avait été enregistré comme étant de 132 $ dans le journal des décaissements. Au 30 novembre, il y a un dépôt de 2 395,32 $ en circulation. Enfin, les deux chèques suivants sont toujours en circulation :**

Chèque n° 117	6 novembre 20X6	2 582,18 $
Chèque n° 123	11 novembre 20X6	151,24 $

Travail à faire

a) Préparer le rapprochement bancaire de Toitures Rivet pour le mois de novembre.

b) Rédiger l'écriture au journal général pour régulariser le compte *Banque*.

Le rapprochement bancaire (avec pièces justificatives)

13. **Le propriétaire de l'entreprise Extermination Claude Beaudoin vous fournit les renseignements suivants concernant les opérations relatives au compte *Caisse populaire* de son entreprise pour le mois de septembre 20X3 :**

- le rapprochement bancaire au 31 août 20X3 ;
- la liste des chèques émis en septembre ;
- le sommaire des encaissements pour septembre ;
- le relevé des opérations bancaires du compte à la Caisse populaire du Nord.

Autres renseignements :

- Le paiement préautorisé à Location d'ordinateur inc. concerne la location d'un ordinateur et inclut les taxes.
- Les frais fixes d'exploitation concernent la location et l'utilisation des terminaux pour cartes de crédit et de débit, et incluent les taxes.
- Les dépôts sont faits le même jour dans la plupart des cas, sauf les week-ends, alors qu'ils sont déposés le premier jour ouvrable qui suit.
- Les frais pour les cartes de débit et de crédit sont les suivants :

Visa :	1,75 %, sauf le 14 septembre où le taux utilisé a été de 2,3 % avec l'accord des parties
MasterCard :	2,3 %
Interac :	1 %

EXTERMINATION CLAUDE BEAUDOIN
RAPPROCHEMENT BANCAIRE
au 31 août 20X3

Calcul du solde régularisé aux livres			**Calcul du solde régularisé au relevé bancaire**		
Solde selon les livres	A	15 099,34 $	Solde selon le relevé bancaire	D	16 789,90 $
Sommes qui augmentent l'encaisse			**Ajouter les dépôts en circulation**		
			Dépôt Visa 30 août		546,89 $
			Dépôt au comptoir 31 août		789,52
Total des sommes qui augmentent l'encaisse	B	0,00	Total des dépôts en circulation	E	1 336,41
Sommes qui diminuent l'encaisse			**Déduire les chèques en circulation**		
			Date du chèque	Numéro	
			28 février	2989	1 672,54 $
			24 août	3239	450,63
			31 août	3244	894,23
			30 août	Frais Visa	9,57
Total des sommes qui diminuent l'encaisse	C	0,00	Total des chèques en circulation	F	3 026,97
Solde régularisé (A + B – C)		15 099,34 $	**Solde régularisé (D + E – F)**		15 099,34 $

EXTERMINATION CLAUDE BEAUDOIN
LISTE DES CHÈQUES
du 1er au 30 septembre 20X3

Date	Numéro	Bénéficiaire	Montant
Sept. 02	3245	Joseph Tremblay	2 522,45 $
Sept. 04	3246	Arthur Lamothe inc.	456,67
Sept. 06	3247	Industries Tanguay	987,52
Sept. 08	3248	Hôtel Sagamie	654,89
Sept. 12	3249	Quincaillerie Express	2 236,89
Sept. 14	3250	Transport Tanguay inc.	1 487,37
Sept. 19	3251	Stéphane Boisvert	1 500,00
Sept. 21	3252	Transport Labadie inc.	4 678,93
Sept. 22	3253	Via Rail	452,63
Sept. 23	3254	Ass. Centre-ville	200,00
Sept. 24	3255	Ferlac inc.	3 962,81
Sept. 28	3256	Raoul Blackburn inc.	3 167,90
		Total des chèques	22 308,06 $

EXTERMINATION CLAUDE BEAUDOIN
SOMMAIRE DES ENCAISSEMENTS
du 1er au 30 septembre 20X3

Date	Type	Montant
Sept. 01	Dépôt Visa	345,89 $
Sept. 03	Dépôt au comptoir	810,00
Sept. 05	Dépôt MasterCard	672,23
Sept. 06	Dépôt paiement direct	1 201,11
Sept. 11	Dépôt paiement direct	782,54
Sept. 12	Dépôt Visa	213,90
Sept. 15	Dépôt MasterCard	342,49
Sept. 16	Dépôt au comptoir	1 245,78
Sept. 19	Dépôt paiement direct	122,11
Sept. 21	Dépôt au comptoir	654,12
Sept. 22	Dépôt Visa	98,67
Sept. 28	Dépôt paiement direct	241,89
Sept. 29	Dépôt MasterCard	167,93
Sept. 30	Dépôt au comptoir	789,90
	Total des encaissements	7 688,56 $

RELEVÉ BANCAIRE

Caisse populaire du Nord
234, rue Principale
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 2P3

Extermination Claude Beaudoin
N° de compte: 678-098-2
N° de transit: 254409
Période: du 1er septembre au 30 septembre 20X3

Compte: Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Sept. 01	Solde reporté			16 789,90
Sept. 01	Dépôt Visa		546,89	17 336,79
Sept. 01	Frais Visa	9,57		17 327,22
Sept. 01	Dépôt Secur		789,52	18 116,74
Sept. 03	Chèque n° 3239	450,63		17 666,11
Sept. 03	Dépôt Secur		810,00	18 476,11
Sept. 03	Dépôt Visa		345,89	18 822,00
Sept. 03	Frais Visa	6,05		18 815,95
Sept. 06	Dépôt paiement direct		1 201,11	20 017,06
Sept. 06	Frais paiement direct	12,01		20 005,05
Sept. 07	Dépôt MasterCard		672,23	20 677,28
Sept. 07	Frais MasterCard	15,46		20 661,82
Sept. 08	Chèque n° 3244	894,23		19 767,59
Sept. 10	Chèque n° 3245	2 522,45		17 245,14
Sept. 11	Dépôt paiement direct		782,54	18 027,68
Sept. 11	Frais paiement direct	7,83		18 019,85
Sept. 14	Dépôt Visa		213,90	18 233,75
Sept. 14	Frais Visa	4,92		18 228,83
Sept. 16	Chèque n° 3246	456,67		17 772,16
Sept. 16	Chèque n° 3248	456,89		17 315,27
Sept. 16	Dépôt Secur		1 245,78	18 561,05
Sept. 18	Dépôt MasterCard		342,49	18 903,54

RELEVÉ BANCAIRE (*suite*)

Caisse populaire du Nord
234, rue Principale
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 2P3

Extermination Claude Beaudoin
N° de compte: 678-098-2
N° de transit: 254409
Période: du 1er septembre au 30 septembre 20X3

Compte: Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Sept. 18	Frais MasterCard	7,88		18 895,66
Sept. 18	Chèque n° 3249	2 236,89		16 658,77
Sept. 19	Dépôt paiement direct		122,11	16 780,88
Sept. 19	Frais paiement direct	1,22		16 779,66
Sept. 20	Chèque sans provision	1 130,50		15 649,16
Sept. 20	Frais chèque sans provision	20,00		15 629,16
Sept. 21	Dépôt Secur		654,12	16 283,28
Sept. 24	Dépôt Visa		98,67	16 381,95
Sept. 24	Frais Visa	1,73		16 380,22
Sept. 26	Intérêt sur certificat de dépôt		457,96	16 838,18
Sept. 26	Chèque n° 3247	987,52		15 850,66
Sept. 28	Chèque n° 3250	1 487,37		14 363,29
Sept. 28	Chèque n° 3252	4 678,93		9 684,36
Sept. 28	Dépôt paiement direct		241,89	9 926,25
Sept. 28	Frais paiement direct	2,42		9 923,83
Sept. 30	Paiement préautorisé IBM	342,00		9 581,83
Sept. 30	Frais d'administration	45,00		9 536,83
Sept. 30	Frais fixes d'opération location d'équipement	190,00		9 346,83
Sept. 30	Chèque n° 3251	1 500,00		7 846,83
Sept. 30	Chèque n° 3255	3 962,81		3 884,02

Voici les chèques oblitérés retournés par la caisse populaire:

Extermination Claude Beaudoin
224, chemin des Cyprès
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 1Y9
450 842-3571

Chèque n°: 3239

Date: 24 août 20X3

Payez à l'ordre de: Ferlac inc. 450,63 $

Quatre cent cinquante 63 / 100 dollars

Caisse populaire du Nord
234, rue Principale
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 2P3

Pour: Facture du 6 août

Claude Beaudoin
Extermination Claude Beaudoin

||254409||867678||0982||3239||

Extermination Claude Beaudoin
224, chemin des Cyprès
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 1Y9
450 842-3571

Chèque n° : 3244

Date : 31 août 20X3

Payez à l'ordre de : Décorcité — 894,23 $

Huit cent quatre-vingt-quatorze — 23 / 100 dollars

Caisse populaire du Nord
234, rue Principale
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 2P3

Pour : Facture du 3 juillet

Claude Beaudoin
Extermination Claude Beaudoin

|| 254409 || 867678 || 0982 || 3244 ||

Extermination Claude Beaudoin
224, chemin des Cyprès
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 1Y9
450 842-3571

Chèque n° : 3245

Date : 2 septembre 20X3

Payez à l'ordre de : Joseph Tremblay — 2 522,45 $

Deux mille cinq cent vingt-deux — 45 / 100 dollars

Caisse populaire du Nord
234, rue Principale
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 2P3

Pour : Facture du 31 juillet

Claude Beaudoin
Extermination Claude Beaudoin

|| 254409 || 867678 || 0982 || 3245 ||

Extermination Claude Beaudoin
224, chemin des Cyprès
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 1Y9
450 842-3571

Chèque n° : 3246

Date : 4 septembre 20X3

Payez à l'ordre de : Arthur Lamothe inc. — 456,67 $

Quatre cent cinquante-six — 67 / 100 dollars

Caisse populaire du Nord
234, rue Principale
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 2P3

Pour : Facture n° 167

Claude Beaudoin
Extermination Claude Beaudoin

|| 254409 || 867678 || 0982 || 3246 ||

Extermination Claude Beaudoin
224, chemin des Cyprès
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 1Y9
450 842-3571

Chèque n° : 3248

Date : 8 septembre 20X3

Payez à l'ordre de : Hôtel Sagamie — 456,89 $

Quatre cent cinquante-six — 89 / 100 dollars

Caisse populaire du Nord
234, rue Principale
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 2P3

Pour : Voyage à Chicoutimi

Claude Beaudoin
Extermination Claude Beaudoin

|| 254409 || 867678 || 0982 || 3248 ||

Extermination Claude Beaudoin
224, chemin des Cyprès
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 1Y9
450 842-3571

Chèque n° : 3249

Date : 12 septembre 20X3

Payez à l'ordre de : Quincaillerie Express — 2 236,89 $

Deux mille deux cent trente-six — 89 / 100 dollars

Caisse populaire du Nord
234, rue Principale
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 2P3

Pour : Facture n° 3456

Claude Beaudoin
Extermination Claude Beaudoin

|| 254409 || 867678 || 0982 || 3249 ||

Extermination Claude Beaudoin
224, chemin des Cyprès
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 1Y9
450 842-3571

Chèque n° : 3247

Date : 6 septembre 20X3

Payez à l'ordre de : Industries Tanguay — 987,52 $

Neuf cent quatre-vingt-sept — 52 / 100 dollars

Caisse populaire du Nord
234, rue Principale
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 2P3

Pour : Factures n° 67890 et 67922

Claude Beaudoin
Extermination Claude Beaudoin

|| 254409 || 867678 || 0982 || 3247 ||

Extermination Claude Beaudoin
224, chemin des Cyprès
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 1Y9
450 842-3571

Chèque n° : 3250

Date : 14 septembre 20X3

Payez à l'ordre de : Transport Tanguay inc. — 1 487,37 $

Mille quatre cent quatre-vingt-sept — 37 / 100 dollars

Caisse populaire du Nord
234, rue Principale
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 2P3

Pour : Factures n° 1247, 1289 et 1299

Claude Beaudoin
Extermination Claude Beaudoin

|| 254409 || 867678 || 0982 || 3250 ||

Extermination Claude Beaudoin
224, chemin des Cyprès
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 1Y9
450 842-3571

Chèque n° : 3252

Date : 21 septembre 20X3

Payez à l'ordre de : Transport Labadie inc. — 4 678,93 $

Quatre mille six cent soixante-dix-huit — 93 / 100 dollars

Caisse populaire du Nord
234, rue Principale
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 2P3

Pour : Factures n° 45678, 45909 et 45128

Claude Beaudoin
Extermination Claude Beaudoin

|| 254409 || 867678 || 0982 || 3252 ||

Extermination Claude Beaudoin
224, chemin des Cyprès
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 1Y9
450 842-3571

Chèque n° : 3251

Date : 19 septembre 20X3

Payez à l'ordre de : Stéphane Boisvert — 1 500,00 $

Mille cinq cents — 00 / 100 dollars

Caisse populaire du Nord
234, rue Principale
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 2P3

Pour : Facture du 15 août

Claude Beaudoin
Extermination Claude Beaudoin

||254409||867678||0982||3251||

Extermination Claude Beaudoin
224, chemin des Cyprès
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 1Y9
450 842-3571

Chèque n° : 3255

Date : 24 septembre 20X3

Payez à l'ordre de : Ferlac inc. — 3 962,81 $

Trois mille neuf cent soixante-deux — 81 / 100 dollars

Caisse populaire du Nord
234, rue Principale
Saint-Sauveur-des-Monts (Québec) J0T 2P3

Pour : Factures n° 67890, 67999 et 68345

Claude Beaudoin
Extermination Claude Beaudoin

||254409||867678||0982||3255||

Travail à faire

a) Préparer le rapprochement bancaire au 30 septembre 20X3.

b) Rédiger l'écriture nécessaire pour régulariser le solde du compte *Caisse populaire.*

14. Par hasard, vous apprenez que le propriétaire de l'entreprise Jus de pomme, qui est également votre voisin, Jean-Philippe Berger, vit une situation un peu difficile. En effet, Claude Auger, son comptable, sera absent pendant quelques semaines.

Sachant que votre voisin n'a ni le temps ni les connaissances pour effectuer sa comptabilité, vous lui proposez vos services. Celui-ci accueille votre proposition avec joie et vous met aussitôt au courant de la situation : avant son départ, Claude Auger avait enregistré toutes les transactions du mois d'août 20X2 et s'apprêtait à faire l'analyse des comptes de grand livre afin de dresser les états financiers pour le mois d'août.

Les frais pour les cartes de débit et de crédit sont les suivants :

Visa :	1,75 %
MasterCard :	2,3 %
Interac :	1 %

Vous décidez de commencer votre travail en effectuant le rapprochement bancaire. Pour ce faire, vous recueillez les renseignements suivants :

JUS DE POMME RAPPROCHEMENT BANCAIRE au 31 juillet 20X2					
Calcul du solde régularisé aux livres			**Calcul du solde régularisé au relevé bancaire**		
Solde selon les livres	A	13 572,13 $	Solde selon le relevé bancaire	D	12 467,89 $
Sommes qui augmentent l'encaisse			**Ajouter les dépôts en circulation**		
			Dépôt au comptoir 30 juillet	1 256,91 $	
			Dépôt MasterCard 30 juillet	672,90	
Total des sommes qui augmentent l'encaisse	B	0,00	Total des dépôts en circulation	E	1 929,81
Sommes qui diminuent l'encaisse			**Déduire les chèques en circulation**		
			Date du chèque / Numéro		
			15 février 989	45,78 $	
			23 juin 1199	232,89	
			30 juillet 1245	546,90	
Total des sommes qui diminuent l'encaisse	C	0,00	Total des chèques en circulation	F	825,57
Solde régularisé (A + B – C)		13 572,13 $	**Solde régularisé (D + E – F)**		13 572,13 $

RELEVÉ BANCAIRE

Banque Boréale
345, boul. Rome
Brossard (Québec) J0G 3K0

Jus de pomme
N° de compte : 671-762-9
N° de transit : 243-9872
Période : du 1er août au 31 août 20X2

Compte : Épargne avec opérations

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Août 01	Solde reporté			12 467,89
Août 01	Dépôt MasterCard		672,90	13 140,79
Août 01	Frais MasterCard	15,48		13 125,31
Août 01	Dépôt Secur		1 256,91	14 382,22
Août 02	Chèque n° 1199	232,89		14 149,33
Août 02	Dépôt Secur		1 245,98	15 395,31
Août 02	Dépôt Visa		812,39	16 207,70
Août 03	Frais Visa	14,22		16 193,48
Août 04	Chèque n° 1245	546,90		15 646,58
Août 06	Dépôt paiement direct		2 456,32	18 102,90
Août 06	Frais paiement direct	24,56		18 078,34
Août 07	Dépôt MasterCard		986,17	19 064,51
Août 07	Frais MasterCard	22,68		19 041,83
Août 08	Chèque n° 1246	495,56		18 546,27
Août 08	Chèque n° 1248	257,89		18 288,38
Août 12	Dépôt paiement direct		1 987,36	20 275,74

RELEVÉ BANCAIRE (*suite*)

Banque Boréale
345, boul. Rome
Brossard (Québec) J0G 3K0

Jus de pomme
N° de compte: 671-762-9
N° de transit: 243-9872
Période: du 1er août au 31 août 20X2

Compte: Épargne avec opérations

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Août 12	Frais paiement direct	19,87		20 255,87
Août 14	Dépôt Secur		458,62	20 714,49
Août 15	Dépôt Visa		659,17	21 373,66
Août 15	Frais Visa	11,54		21 362,12
Août 16	Chèque n° 1250	1 589,63		19 772,49
Août 16	Chèque n° 1247	675,42		19 097,07
Août 16	Chèque n° 1251	1 232,89		17 864,18
Août 17	Dépôt MasterCard		569,81	18 433,99
Août 17	Frais MasterCard	13,11		18 420,88
Août 19	Chèque n° 1252	1 459,78		16 961,10
Août 20	Chèque sans provision	569,32		16 391,78
Août 20	Frais chèque sans provision	20,00		16 371,78
Août 20	Dépôt paiement direct		1 754,38	18 126,16
Août 20	Frais paiement direct	17,54		18 108,62
Août 21	Dépôt Secur		894,39	19 003,01
Août 25	Dépôt Visa		231,21	19 234,22
Août 25	Frais Visa	4,05		19 230,17
Août 26	Intérêt sur certificat de dépôt		256,36	19 486,53
Août 26	Chèque n° 1253	2 358,71		17 127,82
Août 26	Chèque n° 1249	894,56		16 233,26
Août 28	Dépôt paiement direct		2 452,93	18 686,19
Août 28	Frais paiement direct	24,53		18 661,66
Août 30	Paiement préautorisé Zérox	225,00		18 436,66
Août 30	Frais d'administration	55,00		18 381,66
Août 30	Frais fixes d'opération équipement	215,00		18 166,66
Août 30	Chèque n° 1256	1 491,35		16 675,31

Voici les chèques oblitérés retournés par la banque :

Jus de pomme
1458, chemin des Pommes
Mont-Saint-Hilaire (Québec) L0Y 2K9
450 842-3571

Chèque n° : 1199

Date : 23 juin 20X2

Payez à l'ordre de : Claude Steben inc. — 232,89 $

Deux cent trente-deux — 89 / 100 dollars

Banque Boréale
345, boul. Rome
Brossard (Québec) J0G 3K0

Pour : Facture n° 12394

Jean-Philippe Berger
Jus de pomme

||2439872||0671||7629||1199||

Jus de pomme
1458, chemin des Pommes
Mont-Saint-Hilaire (Québec) L0Y 2K9
450 842-3571

Chèque n° : 1245

Date : 30 juillet 20X2

Payez à l'ordre de : Voiture de luxe inc. — 546,90 $

Cinq cent quarante-six — 90 / 100 dollars

Banque Boréale
345, boul. Rome
Brossard (Québec) J0G 3K0

Pour : Facture n° BN12-3457

Jean-Philippe Berger
Jus de pomme

|| 2439872 || 0671 || 7629 || 1245 ||

Jus de pomme
1458, chemin des Pommes
Mont-Saint-Hilaire (Québec) L0Y 2K9
450 842-3571

Chèque n° : 1246

Date : 2 août 20X2

Payez à l'ordre de : Robert Légaré inc. — 495,56 $

Quatre cent quatre-vingt-quinze — 56 / 100 dollars

Banque Boréale
345, boul. Rome
Brossard (Québec) J0G 3K0

Pour : Facture n° 234

Jean-Philippe Berger
Jus de pomme

|| 2439872 || 0671 || 7629 || 1246 ||

Jus de pomme
1458, chemin des Pommes
Mont-Saint-Hilaire (Québec) L0Y 2K9
450 842-3571

Chèque n° : 1248

Date : 5 août 20X2

Payez à l'ordre de : SCSI inc. — 257,89 $

Deux cent cinquante-sept — 89 / 100 dollars

Banque Boréale
345, boul. Rome
Brossard (Québec) J0G 3K0

Pour : Facture n° S-234-678

Jean-Philippe Berger
Jus de pomme

|| 2439872 || 0671 || 7629 || 1248 ||

Jus de pomme
1458, chemin des Pommes
Mont-Saint-Hilaire (Québec) L0Y 2K9
450 842-3571

Chèque n° : 1250

Date : 12 août 20X2

Payez à l'ordre de : Pâtisserie Maisonneuve — 1 589,63 $

Mille cinq cent quatre-vingt-neuf — 63 / 100 dollars

Banque Boréale
345, boul. Rome
Brossard (Québec) J0G 3K0

Pour : Facture n° GB-12-34789

Jean-Philippe Berger
Jus de pomme

|| 2439872 || 0671 || 7629 || 1250 ||

Jus de pomme
1458, chemin des Pommes
Mont-Saint-Hilaire (Québec) L0Y 2K9
450 842-3571

Chèque n° : 1247

Date : 4 août 20X2

Payez à l'ordre de : C et E informatique — 675,42 $

Six cent soixante-quinze — 42 / 100 dollars

Banque Boréale
345, boul. Rome
Brossard (Québec) J0G 3K0

Pour : Facture n° 8904

Jean-Philippe Berger
Jus de pomme

||2439872||0671||7629||1247||

Jus de pomme
1458, chemin des Pommes
Mont-Saint-Hilaire (Québec) L0Y 2K9
450 842-3571

Chèque n° : 1251

Date : 14 août 20X2

Payez à l'ordre de : Foucault 2002 inc. — 1 232,89 $

Mille deux cent trente-deux — 89 / 100 dollars

Banque Boréale
345, boul. Rome
Brossard (Québec) J0G 3K0

Pour : Factures n° 456, 679 et 901

Jean-Philippe Berger
Jus de pomme

||2439872||0671||7629||1251||

Jus de pomme
1458, chemin des Pommes
Mont-Saint-Hilaire (Québec) L0Y 2K9
450 842-3571

Chèque n° : 1252

Date : 17 août 20X2

Payez à l'ordre de : Matério M.C. inc. — 1 459,78 $

Mille quatre cent cinquante-neuf — 78 / 100 dollars

Banque Boréale
345, boul. Rome
Brossard (Québec) J0G 3K0

Pour : Factures n° 6789, 7891 et 7923

Jean-Philippe Berger
Jus de pomme

||2439872||0671||7629||1252||

Jus de pomme
1458, chemin des Pommes
Mont-Saint-Hilaire (Québec) L0Y 2K9
450 842-3571

Chèque n° : 1253

Date : 20 août 20X2

Payez à l'ordre de : Plomberie Saint-Jérôme — 2 358,71 $

Deux mille trois cent cinquante-huit — 71 / 100 dollars

Banque Boréale
345, boul. Rome
Brossard (Québec) J0G 3K0

Pour : Facture n° 179430

Jean-Philippe Berger
Jus de pomme

||2439872||0671||7629||1253||

Jus de pomme
1458, chemin des Pommes
Mont-Saint-Hilaire (Québec) L0Y 2K9
450 842-3571

Chèque n° : 1249

Date : 7 août 20X2

Payez à l'ordre de : Boulangerie Doris inc. — 894,56 $

Huit cent quatre-vingt-quatorze — 56 / 100 dollars

Banque Boréale
345, boul. Rome
Brossard (Québec) J0G 3K0

Pour : Factures n° BD-234 et BD-345

Jean-Philippe Berger
Jus de pomme

||2439872||0671||7629||1249||

Jus de pomme
1458, chemin des Pommes
Mont-Saint-Hilaire (Québec) L0Y 2K9
450 842-3571

Chèque n° : 1256

Date : 26 août 20X2

Payez à l'ordre de : Coop Saint-Joachim — 1 491,35 $

Mille quatre cent quatre-vingt-onze — 35 / 100 dollars

Banque Boréale
345, boul. Rome
Brossard (Québec) J0G 3K0

Pour : Factures n° C-3456-89 et C-3457-23

Jean-Philippe Berger
Jus de pomme

||2439872||0671||7629||1256||

JUS DE POMME
SOMMAIRE DES ENCAISSEMENTS
du 1er au 31 août 20X2

Date	Type	Montant
Août 01	Dépôt Visa	812,39 $
Août 02	Dépôt au comptoir	1 245,98
Août 04	Dépôt MasterCard	986,17
Août 06	Dépôt paiement direct	2 456,32
Août 12	Dépôt paiement direct	1 987,36
Août 13	Dépôt Visa	659,17
Août 14	Dépôt MasterCard	569,81
Août 14	Dépôt au comptoir	458,62
Août 20	Dépôt paiement direct	1 754,38
Août 21	Dépôt au comptoir	894,39
Août 24	Dépôt Visa	231,21
Août 28	Dépôt paiement direct	2 452,93
Août 30	Dépôt MasterCard	739,99
Août 31	Dépôt au comptoir	1 298,11
	Total des encaissements	16 546,83 $

JUS DE POMME LISTE DES CHÈQUES du 1er au 31 août 20X2			
Date	**Numéro**	**Bénéficiaire**	**Montant**
Août 02	1246	Robert Légaré inc.	495,56 $
Août 04	1247	C et E informatique	675,42
Août 05	1248	SCSI inc.	257,89
Août 07	1249	Boulangerie Doris inc.	894,56
Août 12	1250	Pâtisserie Maisonneuve	1 589,63
Août 14	1251	Foucault 2002 inc.	1 232,89
Août 17	1252	Matério M.C. inc.	1 459,78
Août 20	1253	Plomberie Saint-Jérôme	2 358,71
Août 20	1254	Maestro Idéefix	212,36
Août 23	1255	La Vallée	300,00
Août 26	1256	Coop Saint-Joachim	1 491,35
Août 30	1257	Janson service inc.	569,65
		Total des chèques	11 537,80 $

Autre renseignement :

Le 30 août, la Banque Boréale a débité le compte de 225,00 $ pour un paiement préautorisé à Zérox concernant la location d'ordinateurs.

Travail à faire

a) Préparer le rapprochement bancaire au 31 août 20X2.

b) Rédiger l'écriture nécessaire pour régulariser le solde du compte *Banque*.

Le rapprochement bancaire

15. Vous obtenez tous les documents nécessaires à la préparation du rapprochement bancaire au 30 avril 20X2 de Déjàbeau, entreprise spécialisée dans l'entretien ménager :

RELEVÉ BANCAIRE

Caisse populaire de Saint-Hilaire
1225, rue de la Montagne
Saint-Hilaire (Québec) J3H 3Z9

Déjàbeau
N° de compte : 15-336
N° de transit : 258991
Période : du 1er avril au 30 avril 20X2

Compte : Épargne avec opérations

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Mars 31	Solde reporté			4 830,00
Avr. 01	Marge de crédit	3 000,00		1 830,00
Avr. 01	Dépôt		1 306,90	3 136,90
Avr. 05	Chèque n° 480	350,00		2 786,90
Avr. 10	Chèque n° 498	648,98		2 137,92
Avr. 12	Dépôt		918,72	3 056,64
Avr. 17	Chèque n° 499	1 228,48		1 828,16
Avr. 21	Chèque sans provision	156,50		1 671,66
Avr. 21	Chèque n° 501	504,28		1 167,38
Avr. 21	Dépôt		329,54	1 496,92
Avr. 26	Marge de crédit		5 000,00	6 496,92

RELEVÉ BANCAIRE (*suite*)

Caisse populaire de Saint-Hilaire
1225, rue de la Montagne
Saint-Hilaire (Québec)J3H 3Z9

Déjàbeau
N° de compte : 15-336
N° de transit : 258991
Période : du 1er avril au 30 avril 20X2

Compte : Épargne avec opérations

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Avr. 28	Chèque n° 503	190,00		6 306,92
Avr. 29	Charges d'intérêts	20,62		6 286,30
Avr. 29	Dépôt		646,04	6 932,34
Avr. 30	Frais d'administration	16,00		6 916,34

DÉJÀBEAU
LISTE DES ENCAISSEMENTS
du 1er au 30 avril 20X2

Date	Montant
Avr. 12	918,72 $
Avr. 21	329,54
Avr. 29	646,04
Avr. 30	1 053,82
	2 948,12 $

DÉJÀBEAU
LISTE DES CHÈQUES
du 1er au 30 avril 20X2

Date	Numéro	Montant
Avr. 05	498	648,98 $
Avr. 05	499	1 228,48
Avr. 05	500	38,56
Avr. 05	501	504,28
Avr. 10	502	250,00
Avr. 10	503	190,00
Avr. 15	504	134,26
Avr. 30	505	269,58
		3 264,14 $

Autres renseignements :

- Le solde du compte *Caisse populaire* au grand livre est de 5 786,90 $ en date du 31 mars 20X2.
- Le dépôt crédité par la banque le 1er avril de même que le chèque n° 480 débité le 5 avril étaient en circulation à la fin du mois de mars.

Travail à faire

a) Préparer le rapprochement bancaire au 30 avril 20X2.

b) Rédiger l'écriture nécessaire pour régulariser le solde du compte *Caisse populaire.*

16. Vous obtenez tous les documents pertinents afin d'effectuer le rapprochement bancaire de l'entreprise Les Réparations de bicyclette Yannick au 30 septembre 20X6. Le rapprochement bancaire au 31 août 20X6 se présentait comme suit :

LES RÉPARATIONS DE BICYCLETTE YANNICK
RAPPROCHEMENT BANCAIRE (PARTIEL)
au 31 août 20X6

Solde selon le relevé bancaire	2 415,00 $
Ajouter	
Dépôt en circulation	628,45
	3 043,45 $
Déduire	
Chèque n° 39 en circulation	175,00
Solde régularisé	2 868,45 $

RELEVÉ BANCAIRE

Caisse populaire de Saint-Adolphe-d'Howard
2345, rue de la Canadienne
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0B 2L0

Les Réparations de bicyclette Yannick
N° de compte : 14-78690
N° de transit : 253660
Période : du 1er septembre au 30 septembre 20X6

Compte : Chèque

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Sept. 01	Solde reporté			2 415,00
Sept. 01	Dépôt		628,45	3 043,45
Sept. 05	Chèque n° 39	175,00		2 868,45
Sept. 10	Chèque n° 48	324,49		2 543,96
Sept. 12	Dépôt		459,36	3 003,32
Sept. 20	Chèque n° 49	614,24		2 389,08
Sept. 21	Chèque sans provision	78,25		2 310,83
Sept. 21	Dépôt		164,77	2 475,60
Sept. 24	Paiement préautorisé	252,14		2 223,46
Sept. 27	Certificat de dépôt		1 025,00	3 248,46
Sept. 28	Chèque n° 52	95,00		3 153,46
Sept. 29	Charges d'intérêts	10,31		3 143,15
Sept. 29	Dépôt		323,02	3 466,17
Sept. 30	Frais d'administration	8,00		3 458,17

LES RÉPARATIONS DE BICYCLETTE YANNICK
LISTE DES ENCAISSEMENTS
du 1er au 30 septembre 20X6

Date	Montant
Sept. 12	459,36 $
Sept. 21	164,77
Sept. 29	323,02
Sept. 30	526,91
	1 474,06 $

LES RÉPARATIONS DE BICYCLETTE YANNICK
LISTE DES CHÈQUES
du 1er au 30 septembre 20X6

Date	Numéro	Montant
Sept. 05	48	324,49 $
Sept. 19	49	614,24
Sept. 23	50	19,28
Sept. 23	51	125,00
Sept. 23	52	95,00
Sept. 26	53	67,13
Sept. 29	54	134,79
		1 379,93 $

Autres renseignements :

- Le solde du compte *Caisse populaire* au grand livre est de 2 868,45 $ en date du 31 août 20X6.
- Le 24 septembre, la caisse populaire a débité le compte de 252,14 $ pour un paiement préautorisé à Locatel pour la location d'équipement.
- L'avis de dépôt concerne l'encaissement d'un certificat de dépôt de 1 000 $, acheté pour deux mois, qui est venu à échéance ; le taux d'intérêt annuel est de 15 %.

Travail à faire

a) Préparer le rapprochement bancaire au 30 septembre 20X6.

b) Rédiger l'écriture pour régulariser le compte *Caisse populaire.*

17. **Vous trouverez ci-après le relevé bancaire, la liste des dépôts et la liste des chèques de la compagnie Montrouge pour le mois de septembre 20X2. La société a un compte à la Caisse populaire Saint-Josaphat. Toutes les sommes reçues sont déposées intégralement. La caisse prélève une commission de 2,15 % sur les ventes effectuées par cartes de crédit, et tous les débours sont réglés par chèque. Voici le relevé bancaire pour le mois de septembre 20X2 :**

RELEVÉ BANCAIRE

Caisse populaire Saint-Josaphat
1800, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec)J4P 3K2

Montrouge
N° de compte : 16-626
N° de transit : 251615
Période : du 1er septembre au 30 septembre 20X2

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Sept. 01	Solde reporté			3 913,39
Sept. 02	Dépôt		372,18	4 285,57
Sept. 02	Dépôt		176,34	4 461,91
Sept. 04	Chèque n° 426	678,00		3 783,91
Sept. 04	Frais d'administration	0,60		3 783,31
Sept. 04	Dépôt		547,32	4 330,63
Sept. 08	Chèque n° 427	31,58		4 299,05
Sept. 08	Dépôt		211,98	4 511,03
Sept. 08	Dépôt : cartes de crédit		210,20	4 721,23
Sept. 09	Dépôt		372,47	5 093,70
Sept. 11	Chèque n° 428	111,72		4 981,98
Sept. 13	Chèque n° 430	414,14		4 567,84
Sept. 15	Dépôt		318,14	4 885,98
Sept. 15	Dépôt paiement direct		110,25	4 996,23
Sept. 16	Chèque n° 431	100,73		4 895,50
Sept. 17	Dépôt		730,00	5 625,50
Sept. 17	Dépôt cartes de crédit		217,32	5 842,82
Sept. 18	Chèque n° 429	73,82		5 769,00
Sept. 18	Intérêts sur certificat de dépôt		109,23	5 878,23
Sept. 19	Chèque n° 433	15,48		5 862,75
Sept. 20	Dépôt		332,88	6 195,63
Sept. 23	Frais d'administration	0,50		6 195,13
Sept. 23	Dépôt		57,77	6 252,90
Sept. 25	Chèque sans provision	33,03		6 219,87
Sept. 25	Chèque n° 434	179,97		6 039,90
Sept. 25	Dépôt		95,03	6 134,93
Sept. 30	Frais cartes de crédit	9,19		6 125,74

MONTROUGE LISTE DES DÉPÔTS du 1er au 30 septembre 20X2			
Date	**Encaisse (ventes au comptant) (débit)**	**Encaisse (cartes de débit) (débit)**	**Encaisse (cartes de crédit) (débit)**
Sept. 01	372,18 $		
Sept. 02	176,34		
Sept. 03	192,82		
Sept. 03	44,50		
Sept. 03	310,00		
Sept. 05	211,98		210,20 $
Sept. 08	322,47		
Sept. 08	50,00		
Sept. 12	318,14	110,25 $	
Sept. 16	730,00		217,32
Sept. 18	15,28		
Sept. 18	317,60		
Sept. 22	57,77		
Sept. 24	95,03	87,88	
Sept. 29	50,00		
Sept. 29	177,38		
Sept. 30	62,57		
Sept. 30	378,01		
	3 882,07 $	198,13 $	427,52 $

MONTROUGE LISTE DES CHÈQUES du 1er au 30 septembre 20X2		
Date	**Numéro**	**Montant**
Sept. 01	426	678,00 $
Sept. 05	427	31,58
Sept. 10	428	111,72
Sept. 12	429	73,82
Sept. 12	430	414,14
Sept. 15	431	100,73
Sept. 15	432	7,92
Sept. 18	433	15,48
Sept. 22	434	179,97
Sept. 29	435	212,72
Sept. 29	436	314,76
		2 140,84 $

Le solde du relevé bancaire au 31 août est identique à celui du compte *Caisse populaire* dans les livres de l'entreprise.

Travail à faire

a) Préparer le rapprochement bancaire au 30 septembre 20X2.

b) Rédiger l'écriture nécessaire pour enregistrer les transactions au journal général.

18. Le rapprochement bancaire de La Ferronnerie Boivin au 31 décembre 20X5 se présente comme suit :

LA FERRONNERIE BOIVIN RAPPROCHEMENT BANCAIRE (PARTIEL) au 31 décembre 20X5		
Solde selon le relevé bancaire		3 500 $
Ajouter		
Dépôt en circulation		500
		4 000 $
Déduire		
Chèque n° 90	150 $	
Chèque n° 92 en circulation	100	250
Solde régularisé		3 750 $

Voici aussi le relevé bancaire du mois de janvier 20X6 :

RELEVÉ BANCAIRE

Banque Nordique
14, avenue du Couvent
Sherbrooke (Québec) J0B 2T0

La Ferronnerie Boivin
N° de compte : 17614
N° de transit : 582516
Période : du 1er janvier au 31 janvier 20X6

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Janv. 01	Solde reporté			3 500,00
Janv. 05	Chèque n° 92	100,00		3 400,00
Janv. 05	Chèque n° 102	300,00		3 100,00
Janv. 06	Dépôt		500,00	3 600,00
Janv. 09	Chèque n° 101	250,00		3 350,00
Janv. 10	Dépôt		425,00	3 775,00
Janv. 14	Chèque n° 103	425,00		3 350,00
Janv. 14	Chèque sans provision	375,00		2 975,00
Janv. 14	Dépôt		625,00	3 600,00
Janv. 16	Dépôt cartes de crédit		750,00	4 350,00
Janv. 19	Chèque n° 106	630,00		3 720,00
Janv. 19	Chèque sans provision	50,00		3 670,00
Janv. 19	Dépôt		600,00	4 270,00
Janv. 21	Marge de crédit		1 000,00	5 270,00
Janv. 23	Chèque n° 104	3 400,00		1 870,00
Janv. 24	Dépôt		800,00	2 670,00
Janv. 25	Chèque n° 109	880,00		1 790,00
Janv. 25	Chèque n° 110	610,00		1 180,00
Janv. 26	Dépôt cartes de crédit		300,00	1 480,00
Janv. 26	Charges d'intérêts	15,00		1 465,00
Janv. 26	Chèque n° 108	300,00		1 165,00
Janv. 26	Certificat de dépôt		210,00	1 375,00
Janv. 31	Retrait au comptoir	1 200,00		175,00
Janv. 31	Dépôt		500,00	675,00
Janv. 31	Frais cartes de crédit	42,00		633,00

Note
Le retrait de 375 $ pour chèque sans provision du 14 janvier, et celui de 150 $, du 19 janvier, comprennent tous les deux 20 $ de frais.

LA FERRONNERIE BOIVIN
LISTE DES DÉPÔTS
du 1er au 31 janvier 20X6

Date	Encaisse (ventes au comptant) (débit)	Encaisse (cartes de crédit) (débit)
Janv. 08	425,00 $	
Janv. 14	625,00	
Janv. 16		750,00 $
Janv. 18	600,00	
Janv. 19	800,00	
Janv. 20		300,00
Janv. 27	500,00	
Janv. 30	400,00	
	3 350,00 $	1 050,00 $

LA FERRONNERIE BOIVIN
LISTE DES CHÈQUES
du 1er au 31 janvier 20X6

Date	Numéro	Montant
Janv. 02	101	250,00 $
Janv. 03	102	300,00
Janv. 06	103	452,00
Janv. 10	104	3 400,00
Janv. 14	105	150,00
Janv. 17	106	630,00
Janv. 23	107	225,00
Janv. 24	108	300,00
Janv. 24	109	880,00
Janv. 24	110	610,00
Janv. 31	111	425,00
		7 622,00 $

Autres renseignements :

- Le comptable a débité par erreur le paiement du loyer de 452 $ (incluant les taxes) au lieu de 425 $.
- Le propriétaire de l'entreprise a effectué un retrait au comptoir pour son usage personnel sans en avertir le comptable. Il ne se souvient plus du montant.
- Le certificat de dépôt de 200 $ plus les intérêts a été déposé dans le compte de l'entreprise.
- La banque prélève 4 % de commission sur les ventes par cartes de crédit.

Travail à faire

a) Préparer le rapprochement bancaire au 31 janvier 20X6.

b) Rédiger l'écriture de régularisation à cette date.

19. Robert Desmarais exploite une cantine mobile, il a essayé de préparer le rapprochement bancaire au 31 mai 20X1. Comme il n'arrive pas à comprendre que le solde du relevé bancaire ne soit pas égal au solde du grand livre et qu'il croit avoir fait des erreurs, il vous demande de le préparer à sa place.

Il vous fournit les documents suivants :

- le relevé bancaire pour le mois de mai ;
- la liste des dépôts ;
- la liste des chèques.

RELEVÉ BANCAIRE

Banque Boréale
124, boul. de la Montagne
Gaspé (Québec) G0C 1R0

Robert Desmarais
N° de compte : 456-34356
N° de transit : 567123
Période : du 1er mai au 31 mai 20X1

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Mai 01				0
Mai 01	Dépôt		3 000,00	3 000,00
Mai 03	Dépôt		40 000,00	43 000,00
Mai 05	Chèque n° 101	1 200,00		41 800,00
Mai 06	Dépôt		5 000,00	46 800,00
Mai 06	Chèque n° 102	4 000,00		42 800,00
Mai 06	Chèque n° 103	6 000,00		36 800,00
Mai 07	Chèque n° 104	800,00		36 000,00
Mai 08	Dépôt		8 000,00	44 000,00
Mai 09	Chèque n° 106	500,00		43 500,00
Mai 10	Chèque n° 105	600,00		42 900,00
Mai 11	Dépôt		3 000,00	45 900,00
Mai 14	Chèque n° 107	100,00		45 800,00
Mai 15	Dépôt		2 500,00	48 300,00
Mai 18	Remboursement d'emprunt	2 500,00		45 800,00
Mai 19	Dépôt		3 000,00	48 800,00
Mai 22	Chèque n° 109	8 000,00		40 800,00
Mai 23	Dépôt		8 000,00	48 800,00
Mai 27	Chèque n° 110	5 000,00		43 800,00
Mai 27	Chèque n° 111	21 000,00		22 800,00

RELEVÉ BANCAIRE (*suite*)

Banque Boréale
124, boul. de la Montagne
Gaspé (Québec) G0C 1R0

Robert Desmarais
N° de compte : 456-34356
N° de transit : 567123
Période : du 1er mai au 31 mai 20X1

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Mai 29	Dépôt		4 000,00	26 800,00
Mai 30	Marge de crédit	3 200,00		23 600,00
Mai 31	Chèque n° 116	4 000,00		19 600,00
Mai 31	Chèque n° 112	800,00		18 800,00
Mai 31	Chèque n° 113	600,00		18 200,00
Mai 31	Frais d'administration	5,00		18 195,00

ROBERT DESMARAIS
LISTE DES DÉPÔTS
du 1er au 31 mai 20X1

Date	Montant
Mai 01	1 450,00 $
Mai 01	1 550,00
Mai 03	40 000,00
Mai 05	5 000,00
Mai 07	8 000,00
Mai 10	3 000,00
Mai 14	2 500,00
Mai 18	3 000,00
Mai 22	8 000,00
Mai 28	4 000,00
Mai 31	6 000,00
	82 500,00 $

ROBERT DESMARAIS
LISTE DES CHÈQUES
du 1er au 31 mai 20X1

Date	Numéro	Montant
Mai 01	101	1 200,00 $
Mai 02	102	4 000,00
Mai 04	103	6 000,00
Mai 06	104	800,00
Mai 06	105	600,00
Mai 06	106	500,00
Mai 09	107	100,00
Mai 10	108	50,00
Mai 14	109	8 000,00
Mai 15	110	5 000,00
Mai 17	111	12 000,00
Mai 23	112	800,00
Mai 23	113	600,00
Mai 23	114	500,00
Mai 28	115	400,00
Mai 28	116	4 000,00
Mai 31	117	1 200,00
		45 750,00 $

En posant des questions et en vérifiant les divers documents, vous réalisez que :

- l'exploitation de l'entreprise a débuté le 1er mai ;
- le remboursement mensuel de l'emprunt pour l'acquisition de la cantine mobile est de 2 500 $; le premier prélèvement comprend 500 $ d'intérêts.

Travail à faire

a) Préparer le rapprochement bancaire au 31 mai 20X1.

b) Rédiger l'écriture pour régulariser le compte *Banque*.

20. **M. Bruno Tremblay, président de Ferblanbec, vous donne les renseignements nécessaires à la préparation du rapprochement bancaire de son entreprise au 30 avril 20X8 :**

RELEVÉ BANCAIRE

Banque Nordique
1235, rue de Plessis
Chicoutimi (Québec) G7G 1T5

Ferblanbec
N° de compte : 15-335
N° de transit : 582090
Période : du 1er avril au 30 avril 20X8

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Avr. 01	Solde reporté			10 000,00
Avr. 02	Chèque n° 562	1 800,00		8 200,00
Avr. 02	Chèque n° 540	800,00		7 400,00
Avr. 03	Dépôt		2 500,00	9 900,00
Avr. 04	Chèque n° 566	630,00		9 270,00
Avr. 05	Dépôt		5 300,00	14 570,00
Avr. 06	Chèque n° 567	720,00		13 850,00
Avr. 06	Chèque n° 555	4 100,00		9 750,00
Avr. 06	Certificat de dépôt		2 000,00	11 750,00
Avr. 06	Frais d'administration	20,00		11 730,00
Avr. 08	Dépôt cartes de crédit		1 100,00	12 830,00
Avr. 09	Chèque n° 569	3 610,00		9 220,00
Avr. 14	Chèque n° 571	6 000,00		3 220,00
Avr. 14	Chèque n° 570	4 500,00		(1 280,00)
Avr. 15	Dépôt		500,00	(780,00)
Avr. 20	Dépôt		1 980,00	1 200,00
Avr. 20	Chèque sans provision	600,00		600,00
Avr. 20	Frais d'administration	10,00		590,00
Avr. 22	Chèque n° 572	330,00		260,00
Avr. 22	Chèque n° 573	760,00		(500,00)
Avr. 23	Dépôt		10 800,00	10 300,00
Avr. 23	Emprunt hypothécaire	10 260,00		40,00
Avr. 23	Frais d'administration	20,00		20,00
Avr. 23	Marge de crédit		5 000,00	5 020,00
Avr. 26	Paiement préautorisé	1 500,00		3 520,00
Avr. 26	Chèque n° 576	1 510,00		2 010,00
Avr. 27	Dépôt		5 730,00	7 740,00
Avr. 28	Dépôt cartes de crédit		340,00	8 080,00
Avr. 29	Chèque n° 577	7 420,00		660,00
Avr. 30	Chèque n° 578	2 120,00		(1 460,00)
Avr. 30	Charges d'intérêts	50,00		(1 510,00)
Avr. 30	Intérêt sur placement		2 000,00	490,00
Avr. 30	Frais cartes de crédit	36,00		454,00

FERBLANBEC LISTE DES DÉPÔTS du 1er au 30 avril 20X8		
Date	**Encaisse (ventes au comptant) (débit)**	**Encaisse (cartes de crédit) (débit)**
Avr. 02	2 200,00 $	
Avr. 04	3 100,00	
Avr. 08		1 100,00 $
Avr. 10	500,00	
Avr. 16	680,00	
Avr. 18	1 300,00	
Avr. 20	4 500,00	
Avr. 22	6 300,00	
Avr. 24	5 100,00	
Avr. 26	630,00	
Avr. 28		340,00
Avr. 30	2 100,00	
	26 410,00 $	1 440,00 $

FERBLANBEC LISTE DES CHÈQUES du 1er au 30 avril 20X8		
Date	**Numéro**	**Montant**
Avr. 01	566	630,00 $
Avr. 03	567	720,00
Avr. 05	568	1 240,00
Avr. 07	569	3 610,00
Avr. 09	570	4 500,00
Avr. 11	571	6 000,00
Avr. 13	572	330,00
Avr. 14	573	670,00
Avr. 16	574	180,00
Avr. 20	575	810,00
Avr. 23	576	1 510,00
Avr. 24	577	7 420,00
Avr. 28	578	2 120,00
Avr. 29	579	360,00
Avr. 30	580	110,00
		30 210,00 $

Le rapprochement bancaire au 31 mars 20X8 se présentait comme suit :

FERBLANBEC RAPPROCHEMENT BANCAIRE au 31 mars 20X8						
Calcul du solde régularisé aux livres				**Calcul du solde régularisé au relevé bancaire**		
Solde selon les livres	**A**	4 100,00 $		Solde selon le relevé bancaire	**D**	10 000,00 $
Sommes qui augmentent l'encaisse				**Ajouter les dépôts en circulation**		
				Dépôt au comptoir	1 500,00 $	
				Erreur de la banque, chèque Ferlac inc. débité dans le compte de Ferblanbec	1 000,00	
Total des sommes qui augmentent l'encaisse	**B**	0,00		Total des dépôts en circulation	**E**	2 500,00
Sommes qui diminuent l'encaisse				**Déduire les chèques en circulation**		
				Date du chèque	Numéro	
				15 oct. 20X7	224	600,00 $
				1er déc. 20X7	339	1 100,00
				15 mars 20X8	540	800,00
				20 mars 20X8	555	4 100,00
				21 mars 20X8	562	1 800,00
Total des sommes qui diminuent l'encaisse	**C**	0,00		Total des chèques en circulation	**F**	8 400,00
Solde régularisé (A + B – C)		4 100,00 $		**Solde régularisé (D + E – F)**		4 100,00 $

Autres renseignements :

- Le 6 avril, la banque a encaissé un placement pour Ferblanbec; les intérêts seront déposés à la fin du mois.
- Le 14 avril, le chèque n° 573 relatif à une facture de publicité a été comptabilisé par erreur à 670 $ plutôt qu'à 760 $ (à noter que le montant du chèque comprenait les taxes).
- Le 20 avril, un chèque de 600 $ d'un client a été retourné, faute de provision suffisante.
- Le 23 avril, la banque a crédité Ferblanbec sur marge de crédit.
- Le 23 avril, la banque a aussi prélevé 10 000 $, plus 260 $ d'intérêts, dans le compte de Ferblanbec en remboursement d'une hypothèque mobilière qui a servi à l'achat d'un camion.
- Le 26 avril, le paiement préautorisé sert au remboursement mensuel de l'emprunt hypothécaire. La transaction concerne exclusivement le remboursement du capital.
- Le 30 avril, les intérêts créditeurs sur un placement à terme ont été déposés dans le compte n° 15-335.

Travail à faire

a) Préparer le rapprochement bancaire au 30 avril 20X8.

b) Rédiger l'écriture pour régulariser le compte *Banque* à cette date.

Problèmes de synthèse

◆ **21. Vous recevez les renseignements et les documents nécessaires à la préparation du rapprochement bancaire de la société Les Viandes fumées Léonardo pour le mois d'août 20X9 :**

LES VIANDES FUMÉES LÉONARDO RAPPROCHEMENT BANCAIRE au 31 juillet 20X9						
Calcul du solde régularisé aux livres			**Calcul du solde régularisé au relevé bancaire**			
Solde selon les livres	A	6 840,24 $	Solde selon le relevé bancaire		D	14 252,19 $
Sommes qui augmentent l'encaisse			**Ajouter les dépôts en circulation**			
Fournisseurs (Chèque périmé)			Dépôt au comptoir		1 278,36 $	
Total des sommes qui augmentent l'encaisse	B	0,00	Total des dépôts en circulation		E	1 278,36
Sommes qui diminuent l'encaisse			**Déduire les chèques en circulation**			
			Date du chèque	Numéro		
			15 février	114	1 012,14 $	
			19 avril	176	1 720,88	
			27 mai	242	4 226,41	
			18 juillet	298	1 730,88	
Total des sommes qui diminuent l'encaisse	C	0,00	Total des chèques en circulation		F	8 690,31
Solde régularisé (A + B – C)		6 840,24 $	**Solde régularisé (D + E – F)**			6 840,24 $

RELEVÉ BANCAIRE

Banque Boréale
6, rue du Balcon
Saint-Léonard (Québec) H1S 2J7

Les Viandes fumées Léonardo
N° de compte: 17-192-01
Période: du 1er août au 31 août 20X9

Compte: Épargne avec opérations

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Août 02	Solde reporté			14 252,19
Août 02	Dépôt		1 278,36	15 530,55
Août 04	Chèque n° 321	5 226,48		10 304,07
Août 06	Chèque n° 176	1 720,88		8 583,19
Août 06	Dépôt		4 380,44	12 963,63
Août 08	Chèque n° 323	12 231,00		732,63
Août 08	Dépôt		1 824,28	2 556,91
Août 09	Dépôt		5 100,82	7 657,73
Août 12	Marge de crédit	5 500,00		2 157,73
Août 12	Frais d'administration	10,00		2 147,73
Août 14	Chèque n° 325	2 740,50		(592,77)
Août 14	Chèque sans provision	922,10		(1 514,87)
Août 14	Frais chèque sans provision	20,00		(1 534,87)
Août 14	Dépôt		1 226,56	(308,31)
Août 18	Dépôt		1 888,40	1 580,09
Août 18	Chèque n° 320	2 119,30		(539,21)
Août 18	Marge de crédit		6 000,00	5 460,79
Août 20	Chèque n° 242	4 226,41		1 234,38
Août 22	Chèque n° 324	172,26		1 062,12
Août 22	Paiement préautorisé	1 216,78		(154,66)
Août 25	Dépôt		2 230,70	2 076,04
Août 27	Chèque n° 322	2 623,88		(547,84)
Août 28	Dépôt		5 226,28	4 678,44
Août 29	Frais d'administration	45,00		4 633,44
Août 29	Dépôt		1 080,60	5 714,04
Août 30	Marge de crédit	4 000,00		1 714,04
Août 31	Paiement préautorisé	207,59		1 506,45

LES VIANDES FUMÉES LÉONARDO
LISTE DES DÉPÔTS
du 1er au 31 août 20X9

Date	Montant
Août 04	4 380,44 $
Août 07	1 824,28
Août 11	5 100,82
Août 14	1 326,56
Août 23	2 230,70
Août 26	5 226,28
Août 28	1 080,60
Août 29	1 540,12
	22 709,80 $

LES VIANDES FUMÉES LÉONARDO
LISTE DES CHÈQUES
du 1er au 31 août 20X9

Date	Numéro	Montant
Août 01	320	2 119,30 $
Août 02	321	5 226,48
Août 04	322	2 623,88
Août 06	323	12 231,00
Août 08	324	127,26
Août 12	325	2 740,50
Août 15	326	988,26
Août 17	327	2 119,30
Août 23	328	3 734,91
		31 910,89 $

Autres renseignements :

- Le solde de l'emprunt bancaire sur marge de crédit au 31 juillet 20X9 se chiffre à 14 000 $.
- Le 12 août, la banque a débité le compte de la société de 5 500 $, somme qui constitue un remboursement de la marge de crédit.
- Le 14 août, un chèque de Viandes Menukin ltée a été retourné comme chèque sans provision.
- Le 14 août, la société a fait une erreur lors de l'enregistrement du dépôt.
- Le 18 août, la Banque Boréale a crédité par erreur un dépôt appartenant à la société Les Viandes salées Rodolpho inc.
- Le chèque nº 324 aurait dû se lire 172,26 $. (La facture avait déjà été enregistrée au montant de 127,26 $.)
- Le paiement préautorisé du 22 août de 1 216,78 $ concerne le remboursement mensuel de l'emprunt hypothécaire inscrit dans les livres de l'entreprise par le comptable.
- Le paiement préautorisé du 31 août de 207,59 $ concerne le paiement des assurances mensuelles, non inscrit dans les livres de l'entreprise.

Voici maintenant les renseignements et les documents nécessaires à la préparation du rapprochement bancaire pour le mois de septembre :

RELEVÉ BANCAIRE

Banque Boréale
6, rue du Balcon
Saint-Léonard (Québec) H1S 2J7

Les Viandes fumées Léonardo
N° de compte : 17-192-01
Période : du 1er septembre au 30 septembre 20X9

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Sept. 01	Solde reporté			1 506,45
Sept. 02	Dépôt		1 540,12	3 046,57
Sept. 04	Chèque n° 328	3 734,91		(688,34)
Sept. 06	Correction	1 888,40		(2 576,74)
Sept. 07	Chèque n° 327	2 119,30		(4 696,04)
Sept. 07	Dépôt		4 510,55	(185,49)
Sept. 08	Dépôt		6 820,10	6 634,61
Sept. 10	Chèque n° 326	988,26		5 646,35
Sept. 12	Dépôt		12 122,67	17 769,02
Sept. 13	Chèque n° 330	2 620,40		15 148,62
Sept. 15	Chèque n° 331	14 125,60		1 023,02
Sept. 15	Dépôt		3 010,20	4 033,22
Sept. 17	Chèque n° 332	445,40		3 587,82
Sept. 20	Chèque sans provision	1 320,10		2 267,72
Sept. 20	Frais chèque sans provision	20,00		2 247,72
Sept. 21	Dépôt		7 621,60	9 869,32
Sept. 22	Paiement préautorisé	1 216,78		8 652,54
Sept. 27	Chèque n° 333	2 350,89		6 301,65
Sept. 28	Dépôt		9 013,10	15 314,75
Sept. 29	Marge de crédit	8 000,00		7 314,75
Sept. 30	Frais d'administration	45,00		7 269,75
Sept. 30	Paiement préautorisé	207,59		7 062,16

LES VIANDES FUMÉES LÉONARDO LISTE DES DÉPÔTS du 1er au 30 septembre 20X9	
Date	**Montant**
Sept. 06	4 510,55 $
Sept. 07	6 820,10
Sept. 11	12 122,67
Sept. 14	3 010,20
Sept. 20	7 621,60
Sept. 28	9 013,10
Sept. 30	2 150,60
	45 248,82 $

LES VIANDES FUMÉES LÉONARDO LISTE DES CHÈQUES du 1er au 30 septembre 20X9		
Date	**Numéro**	**Montant**
Sept. 05	329	1 209,10 $
Sept. 07	330	2 620,40
Sept. 09	331	14 125,60
Sept. 10	332	454,40
Sept. 18	333	2 350,89
Sept. 20	334	745,50
Sept. 24	335	3 681,70
		25 187,59 $

Autres renseignements :

- L'entreprise a fait une erreur lors de l'enregistrement du chèque n° 332 en paiement d'une somme due à un fournisseur.
- Le paiement préautorisé du 22 septembre de 1 216,78 $ concerne le remboursement mensuel de l'emprunt hypothécaire inscrit dans les livres de l'entreprise par le comptable.
- Le 20 septembre, la banque a débité le compte de 1 340,10 $ pour un chèque sans provision de Brigitte Tougas.

Travail à faire

a) Préparer le rapprochement bancaire au 31 août 20X9.

b) Rédiger l'écriture pour régulariser le compte *Banque* au 31 août 20X9.

c) Préparer le rapprochement bancaire au 30 septembre 20X9.

d) Rédiger l'écriture pour régulariser le compte *Banque* au 30 septembre 20X9.

◆ **22. Vous obtenez les renseignements et les documents nécessaires à la préparation du rapprochement bancaire du Centre de plongée Forillon pour les mois de juin et juillet 20X4 :**

CENTRE DE PLONGÉE FORILLON RAPPROCHEMENT BANCAIRE au 31 mai 20X4						
Calcul du solde régularisé aux livres				**Calcul du solde régularisé au relevé bancaire**		
Solde selon les livres	A	7 270,10 $		Solde selon le relevé bancaire	D	8 154,25 $
Sommes qui augmentent l'encaisse				**Ajouter les dépôts en circulation**		
				Dépôt au comptoir	5 487,40 $	
Total des sommes qui augmentent l'encaisse	B	0,00		Total des dépôts en circulation	E	5 487,40
Sommes qui diminuent l'encaisse				**Déduire les chèques en circulation**		
				Date du chèque	Numéro	
				15 janvier	235	810,40 $
				18 mai	460	985,25
				25 mai	465	1 745,95
				27 mai	466	245,50
				28 mai	467	2 584,45
Total des sommes qui diminuent l'encaisse	C	0,00		Total des chèques en circulation	F	6 371,55
Solde régularisé (A + B – C)		7 270,10 $		**Solde régularisé (D + E – F)**		7 270,10 $

Autres renseignements :

- Le solde de l'emprunt bancaire sur marge de crédit se chiffre à 6 000 $ au 31 mai 20X4.
- Le comptable a fait une erreur lorsqu'il a enregistré le chèque n° 472 en paiement d'une somme due à un fournisseur.
- Le 27 juin, le paiement préautorisé concerne le dernier versement relatif à la location d'un téléphone.
- Le paiement préautorisé du 30 juin concerne le remboursement mensuel d'un effet à payer. Cet avis de retrait comprend 300 $ pour la diminution de la dette et 59,95 $ d'intérêts.
- Pour ce qui est du paiement préautorisé du 30 juillet, le comptable a correctement enregistré la transaction dans les livres.
- Le 14 juillet, la banque a déposé dans le compte de l'entreprise une somme de 1 200 $ provenant d'un dépôt à terme venu à échéance.
- Le 24 juillet, l'entreprise a effectué un achat de marchandises avec sa carte de débit.

RELEVÉ BANCAIRE

Banque Loyale
102, chemin Lisgar
Percé (Québec) J0T 3T5

Centre de plongée Forillon
N° de compte : 654-7854
Période : du 1er juin au 30 juin 20X4

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Juin 02	Solde reporté			8 154,25
Juin 04	Chèque n° 467	2 584,45		5 569,80
Juin 06	Chèque n° 460	985,25		4 584,55
Juin 07	Chèque n° 468	3 541,15		1 043,40
Juin 07	Dépôt		5 487,40	6 530,80

RELEVÉ BANCAIRE (*suite*)

Banque Loyale
102, chemin Lisgar
Percé (Québec) J0T 3T5

Centre de plongée Forillon
N° de compte : 654-7854
Période : du 1er juin au 30 juin 20X4

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Juin 08	Dépôt		7 852,62	14 383,42
Juin 09	Dépôt : cartes de crédit		4 505,50	18 888,92
Juin 10	Chèque n° 465	1 745,95		17 142,97
Juin 12	Dépôt		8 950,25	26 093,22
Juin 13	Chèque n° 469	15 740,10		10 353,12
Juin 15	Chèque n° 470	5 245,28		5 107,84
Juin 15	Dépôt		3 241,85	8 349,69
Juin 17	Chèque n° 466	245,50		8 104,19
Juin 20	Chèque sans provision	965,45		7 138,74
Juin 20	Frais chèque sans provision	20,00		7 118,74
Juin 21	Dépôt		4 514,74	11 633,48
Juin 22	Chèque n° 472	6 540,19		5 093,29
Juin 26	Dépôt : cartes de crédit		3 240,80	8 334,09
Juin 27	Paiement préautorisé	25,50		8 308,59
Juin 28	Dépôt		4 520,20	12 828,79
Juin 29	Marge de crédit	2 000,00		10 828,79
Juin 30	Frais d'administration	35,00		10 793,79
Juin 30	Frais cartes de crédit	193,65		10 600,14
Juin 30	Paiement préautorisé	359,95		10 240,19

RELEVÉ BANCAIRE

Banque Loyale
102, chemin Lisgar
Percé (Québec) J0T 3T5

Centre de plongée Forillon
N° de compte : 654-7854
Période : du 1er juillet au 31 juillet 20X4

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Juill. 01	Solde reporté			10 240,19
Juill. 02	Dépôt cartes de crédit		4 050,25	14 290,44
Juill. 03	Chèque n° 474	8 250,40		6 040,04
Juill. 05	Chèque n° 471	4 520,15		1 519,89
Juill. 06	Dépôt cartes de crédit		3 250,85	4 770,74
Juill. 08	Chèque n° 475	2 515,60		2 255,14
Juill. 11	Chèque n° 476	745,15		1 509,99
Juill. 11	Dépôt		4 510,26	6 020,25
Juill. 13	Chèque sans provision	830,00		5 190,25
Juill. 13	Frais chèque sans provision	20,00		5 170,25
Juill. 14	Avis de dépôt		1 250,48	6 420,73
Juill. 16	Dépôt		7 840,25	14 260,98
Juill. 18	Chèque n° 478	4 415,95		9 845,03
Juill. 19	Marge de crédit	4 000,00		5 845,03
Juill. 20	Dépôt cartes de crédit		2 100,00	7 945,03
Juill. 22	Chèque n° 473	954,15		6 990,88

RELEVÉ BANCAIRE (*suite*)

Banque Loyale
102, chemin Lisgar
Percé (Québec) J0T 3T5

Centre de plongée Forillon
Nº de compte : 654-7854
Période : du 1er juillet au 31 juillet 20X4

Compte : Chèque

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Juill. 24	Avis de retrait	755,00		6 235,88
Juill. 26	Dépôt cartes de crédit		1 950,50	8 186,38
Juill. 27	Chèque n° 479	2 564,10		5 622,28
Juill. 29	Chèque n° 480	1 270,74		4 351,54
Juill. 30	Paiement préautorisé	359,95		3 991,59
Juill. 31	Frais d'administration	35,00		3 956,59
Juill. 31	Frais cartes de crédit	182,53		3 774,06

CENTRE DE PLONGÉE FORILLON
LISTE DES DÉPÔTS
du 1er au 30 juin 20X4

Date	Encaisse (ventes au comptant) (débit)	Encaisse (cartes de crédit) (débit)
Juin 08	7 852,62 $	
Juin 09		4 505,50 $
Juin 11	8 950,25	
Juin 13	3 241,85	
Juin 20	4 514,74	
Juin 26		3 240,80
Juin 27	4 520,20	
Juin 30	4 050,25	
	33 129,91 $	7 746,30 $

CENTRE DE PLONGÉE FORILLON
LISTE DES CHÈQUES
du 1er au 30 juin 20X4

Date	Numéro	Montant
Juin 05	468	3 541,15 $
Juin 08	469	15 740,10
Juin 09	470	5 245,28
Juin 10	471	4 520,15
Juin 19	472	6 450,19
Juin 20	473	954,15
		36 451,02 $

CENTRE DE PLONGÉE FORILLON
LISTE DES DÉPÔTS
du 1er au 30 juillet 20X4

Date	Encaisse (ventes au comptant) (débit)	Encaisse (cartes de crédit) (débit)
Juill. 06		3 250,85 $
Juill. 10	4 510,26 $	
Juill. 15	7 840,25	
Juill. 20		2 100,00
Juill. 26		1 950,50
Juill. 30	3 440,40	
	15 790,91 $	7 301,35 $

CENTRE DE PLONGÉE FORILLON
LISTE DES CHÈQUES
du 1er au 30 juillet 20X4

Date	Numéro	Montant
Juill. 01	474	8 250,40 $
Juill. 06	475	2 515,60
Juill. 08	476	745,15
Juill. 10	477	2 114,20
Juill. 17	478	4 415,95
Juill. 20	479	2 564,10
Juill. 24	480	1 270,74
		21 876,14 $

Travail à faire

a) Préparer le rapprochement bancaire au 30 juin 20X4.

b) Enregistrer l'écriture pour régulariser le compte *Banque* au 30 juin 20X4.

c) Préparer le rapprochement bancaire au 31 juillet 20X4.

d) Enregistrer l'écriture pour régulariser le compte *Banque* au 31 juillet 20X4.

SUPPLÉMENT D'INFORMATION

MISE EN SITUATION

Noémie aimerait présenter sa nouvelle collection de bijoux au colloque annuel des joailliers qui se déroulera en mai, à Los Angeles. Pour savoir si elle aura les liquidités nécessaires, elle prépare un budget de caisse pour quatre mois.

Il lui faut premièrement estimer le moment et le montant des encaissements. Elle sait que 40 % de ses ventes sont effectuées dans la boutique et sont payées comptant. Pour ce qui est du reste, les bijoux sont achetés par différentes boutiques aux fins de revente. Trente-cinq pour cent de ces clients paient dans un délai de 31 à 60 jours, les autres, à l'intérieur de 61 à 90 jours. Ainsi, si l'on veut établir le budget de mars à juin, il faudra regarder si certaines ventes de janvier et de février seront encaissées durant cette période.

BIZZ-BILLES
BUDGET DES ENCAISSEMENTS
pour la période de 4 mois terminée le 30 juin

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
Ventes	25 000 $	27 500 $	30 000 $	32 500 $	35 000 $	37 500 $
Recouvrement						
des ventes						
Comptant						
(40 % des ventes)	10 000	11 000	12 000	13 000	14 000	15 000
31 à 60 jours						
(35 % des ventes)		8 750	9 625	10 500	11 375	12 250
61 à 90 jours						
(25 % des ventes)			6 250	6 875	7 500	8 125
Total des perceptions						
(100 % des ventes)			27 875 $	30 375 $	32 875 $	35 375 $

Après avoir estimé les encaissements, il faudra aussi déterminer les décaissements qui devront être effectués. Noémie devra alors évaluer tous les décaissements à faire au cours des prochains mois, incluant le colloque. Noémie paie 25 % des fournisseurs comptant, 50 % dans un délai de 30 à 60 jours après la date de l'achat, et le reste à l'intérieur de 61 à 90 jours, selon l'entente négociée.

BIZZ-BILLES
BUDGET DES DÉCAISSEMENTS
pour la période de 4 mois terminée le 30 juin

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
Achats	20 000 $	20 000 $	22 000 $	20 000 $	22 000 $	25 000 $
Paiement des achats						
Comptant						
(25 % des achats)	5 000	5 000	5 500	5 000	5 500	6 250
31 à 60 jours						
(50 % des achats)		10 000	10 000	11 000	10 000	11 000
61 à 90 jours						
(25 % des achats)			5 000	5 000	5 500	5 000
Total du paiement						
des achats (100 %)			20 500 $	21 000 $	21 000 $	22 250 $

BIZZ-BILLES BUDGET DES DÉCAISSEMENTS pour la période de 4 mois terminée le 30 juin (*suite*)						
	janvier	**février**	**mars**	**avril**	**mai**	**juin**
Décaissements						
Paiement des achats			20 500 $	21 000 $	21 000 $	22 250 $
Retrait du propriétaire			3 000	6 000	6 000	3 000
Salaire du technicien			1 800	1 800	1 800	1 800
Loyer			1 200	1 200	1 200	1 200
Chauffage et électricité			300	300	300	300
Téléphone			100	100	100	100
Colloque annuel des joailliers					6 000	
Total des décaissements			26 900 $	30 400 $	36 400 $	28 650 $

Finalement, Noémie a toute l'information dont elle a besoin pour préparer son budget de caisse pour les mois de mars à juin. Selon son expérience, elle sait qu'il sera préférable pour elle de toujours maintenir son encaisse à un niveau supérieur à 5 000 $ afin de pouvoir faire face aux imprévus. Tous les montants d'encaisse excédant 5 000 $ seront investis temporairement au taux annuel de 6 % (0,5 % par mois).

BIZZ-BILLES BUDGET DE CAISSE pour la période de 4 mois terminée le 30 juin				
Calcul de la marge de crédit ou du surplus d'encaisse				
Niveau d'encaisse voulu				5 000 $
Taux d'intérêt sur emprunt (mensuel)				1,00 %
Taux d'intérêt sur les surplus (mensuel)				0,50 %
Encaisse au départ				5 000 $
Placements temporaires au départ				Ø
Marge de crédit utilisée au départ				Ø
Budget de trésorerie	**mars**	**avril**	**mai**	**juin**
Encaissements	27 875 $	30 375 $	32 875 $	35 375 $
Moins : Décaissements	26 900	30 400	36 400	28 650
Liquidités nettes de la période	975 $	(25) $	(3 525)	6 725 $
Encaisse au début du mois	5 000	5 975	5 955	2 435
Plus : Intérêts reçus sur placements temporaires		5	5	
Moins : Intérêts payés sur marge de crédit				0
Liquidités nettes à la fin	5 975	5 955	2 435	9 160
Moins : Niveau d'encaisse voulu	5 000	5 000	5 000	5 000
Marge de crédit utilisée				
Marge de crédit à négocier			2 565 $	
Surplus d'encaisse à placer	975 $	955 $		4 160 $

Pour aller au colloque, Noémie devra négocier une marge de crédit au mois de mai ; elle aura donc des intérêts à payer en juin sur cet emprunt. ◄

CHAPITRE 3

Les créances

L'étude de ce chapitre permet d'identifier les différents types de créances, et aborde la façon de les comptabiliser, de les évaluer et de les présenter aux états financiers. On porte principalement attention aux sommes dues par les clients et aux effets à recevoir.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Identifier les différents types de créances.
- Expliquer les principes de contrôle interne.
- Définir les différents termes utilisés.
- Appliquer les méthodes de comptabilisation des créances douteuses.
- Comptabiliser les effets à recevoir.

MISE EN SITUATION

Quand Noémie a entrepris l'exploitation de Bizz-billes, elle n'offrait aucune facilité de crédit ; ce n'était pas nécessaire, car l'entreprise était petite. Quand les grandes chaînes de magasins se sont intéressées à ses bijoux, elle a dû se rendre à l'évidence : le crédit est un excellent moyen d'augmenter son chiffre d'affaires, et il est très difficile pour une entreprise de l'éviter complètement. Une bonne gestion des créances est primordiale afin de réduire les risques de non-paiement. Noémie et Jacynthe devront donc préparer leur politique de crédit, déterminer ce que sont des mauvaises créances ainsi que le fonctionnement de la provision pour créances irrécouvrables. Il est possible, dans le cours des affaires, que des clients demandent une extension de leur période de crédit. À cet effet, on peut convertir les comptes de ces clients en effets à recevoir, qui sont alors sujets à un taux de crédit.

Jacynthe Gilbert, technicienne-comptable

> Le crédit est un excellent moyen d'augmenter son chiffre d'affaires, et il est très difficile pour une entreprise de l'éviter complètement.

3.1 La classification des créances

Créance
Droit permettant à son titulaire (le créancier) d'exiger d'une autre personne (le débiteur) l'exécution d'une obligation (remise d'une somme d'argent, prestation d'un service, etc.)*.

Dividende
Partie du bénéfice de l'exercice qu'une société distribue à ses actionnaires en proportion des actions que ceux-ci détiennent, compte tenu des droits attachés à chaque type d'action*.

Actionnaire
Personne physique ou morale titulaire d'une ou de plusieurs actions émises par une société par actions*.

On qualifie de **créance** une somme, un service ou de la marchandise dû par un débiteur. Elle constitue donc un actif pour le créancier, qui doit la classer dans l'actif à court ou à long terme, selon son échéance. Les créances les plus courantes sont présentées à la figure 3.1.

FIGURE 3.1 LES CRÉANCES LES PLUS COURANTES

Clients et gouvernements
- Clients
- Effets à recevoir
- Taxes à la consommation à recevoir
- Impôt à recevoir

Revenus de placement
- Intérêts à recevoir
- Dividendes à recevoir

Créances les plus courantes

Actionnaires et employés
- Prêts aux actionnaires
- Avances aux employés

Charges payées d'avance
- Assurance payée d'avance
- Publicité payée d'avance

SAVIEZ-VOUS QUE...

Chaque client a son compte dans l'auxiliaire des clients ; on parle alors d'un « compte client ». Ces derniers sont regroupés au bilan dans le compte collectif *Clients*.

BIZZ-BILLES
BILAN PARTIEL
au 31 décembre 20X1

ACTIF

Actif à court terme

Encaisse	2 125 $
Clients	1 130 $

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Artisanat Stéphanie Labrosse — **Conditions :**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X1							
Déc. 12	2525		J.V.14	229,92		229,92	Dt

Client : Boutique Chic fou — **Conditions :**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X1							
Déc. 12	2527		J.V.14	900,08		900,08	Dt

3.2 Le contrôle interne

Afin d'exercer un bon contrôle interne sur le compte *Clients*, l'entreprise doit :

- séparer les fonctions incompatibles ;
- s'assurer de la capacité de payer du client ;

- vérifier que la marchandise est livrée en bonne condition et qu'elle correspond au bon de commande ;
- avoir un système d'information fiable et efficace ;
- prévoir un bon système de recouvrement ;
- exercer un contrôle sur les radiations.

3.2.1 La séparation des fonctions incompatibles

MISE EN SITUATION

Afin d'exercer un bon contrôle sur les encaissements, Jacynthe et Noémie pourraient se diviser les tâches de la façon suivante (voir la figure 3.2).

FIGURE 3.2 LA DIVISION DES TÂCHES RELIÉES AUX ENCAISSEMENTS

Jacynthe

- Réception et dépouillement du courrier ;
- Tous les chèques se verront timbrés, au verso, de la mention « Pour dépôt seulement au compte de Bizz-billes » ;

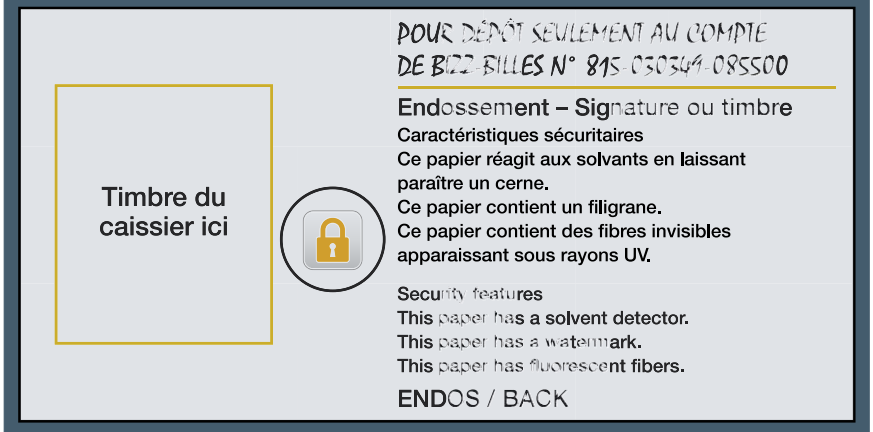

- Établissement d'une liste des chèques que Jacynthe remettra à Noémie de façon à s'assurer qu'aucun chèque n'est perdu et qu'ils sont tous déposés.

Noémie

- Préparation du bordereau de dépôt ;
- Enregistrement dans le système comptable ;
- Dépôt à la banque.

3.2.2 La capacité de payer des clients

Solvabilité
Qualité d'un emprunteur ou d'un client (personne physique ou morale) que l'on juge apte à faire face à ses engagements financiers et, par conséquent, à qui l'on peut consentir sans risque indu un prêt, du crédit ou une ouverture de crédit*.

Il est important de s'assurer de la **solvabilité** des clients avant de leur expédier de la marchandise ou de leur offrir un service.

3.2.3 Le contrôle des marchandises expédiées

L'entreprise doit obtenir et conserver la preuve de la livraison des marchandises au client.

Bordereau d'expédition
Document interne établi par le vendeur et comportant les instructions nécessaires pour l'expédition et la facturation des marchandises ou des produits vendus au client*.

La livraison de la marchandise par l'entreprise

Lorsque l'entreprise livre elle-même la marchandise, le livreur doit faire signer par le client le **bordereau d'expédition** prénuméroté. Cela confirme que les conditions du contrat sont respectées et que la marchandise a été livrée en totalité et en bonne condition. Le livreur doit alors rapporter le bordereau signé, qui constituera la preuve de livraison.

MISE EN SITUATION

BORDEREAU D'EXPÉDITION

Bizz-billes

1680, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2
Tél. : 450 842-3571

Date de la commande	14 déc. 20X1	**Date**	14 déc. 20X1
Numéro de la commande	34567	**Numéro de client**	1714
Bon de commande du client	PO21-90837-01		

Adresse de livraison
Artisanat Stéphanie Labrosse
181, rue La Fontaine
Montréal (Québec) H4H 2S2

Adresse de facturation
Artisanat Stéphanie Labrosse
181, rue La Fontaine
Montréal (Québec) H4H 2S2

Numéro	Description	Quantité commandée	Quantité expédiée	Reste en commande
1082	Collier « Les amours »	1	1	0
1006-C	Collier « Princesse »	5	5	0
9056-BO	Boucles d'oreilles « Princesse »	5	0	5

Note : Les articles en rupture de stock seront expédiés dès qu'ils seront disponibles.

Signature : *Stéphanie Labrosse*

Pour toutes questions, joindre Noémie Chartrand au 450 842-3571.

Merci de votre confiance !

La personne qui reçoit la marchandise signe le bordereau. Pour le fournisseur, il s'agit d'une preuve de livraison.

Connaissement
Reconnaissance écrite, émise par un transporteur, attestant qu'il a reçu des marchandises qu'il s'engage à livrer à un endroit déterminé, à une personne désignée (le destinataire) ou à son ordre*.

La livraison de la marchandise par une compagnie de transport

Lorsque les marchandises sont livrées à un client par une compagnie de transport, la preuve de livraison est la signature du conducteur de camion sur le **connaissement** (voir l'annexe 3.1).

3.2.4 Un système d'information fiable et efficace

Le système comptable de l'entreprise doit fournir une information exacte et disponible en tout temps sur le solde dû par chaque client. De plus, le total du grand livre auxiliaire des clients doit être égal au compte de contrôle du grand livre.

3.2.5 Le système de recouvrement

Recouvrement
Fait, pour une personne, de rentrer en possession d'un bien qui lui appartient ou d'une somme qui lui est due, par exemple une créance*.

On doit établir un bon système de **recouvrement** des comptes lorsque les clients outrepassent les conditions normales de crédit. Ces dernières, qui varient d'une entreprise à l'autre, précisent le délai accordé aux clients pour régler leurs factures. Par exemple, la condition n/30 indique que le client a 30 jours pour payer ses achats. Il convient aussi de préciser le taux d'intérêt pour les soldes en retard de paiement.

3.2.6 Les contrôles lors de la radiation des clients

Radiation
Action de retirer totalement du bilan un actif ou un passif qui y figure*.

Lorsque l'on est raisonnablement certain qu'un montant dû par un client ne pourra être encaissé, on procède à sa **radiation** des livres comptables. Afin de réduire les risques de fraudes, les employés doivent obtenir l'autorisation d'un des responsables de l'entreprise avant de radier la créance.

MISE EN SITUATION

Noémie procédera elle-même à la radiation des comptes. ◄

3.3 La comptabilisation des transactions relatives aux clients

Dans le cadre du cours *Comptabilité 1*, vous avez appris comment comptabiliser les transactions relatives aux clients. Cette section est un rappel de la terminologie utilisée et de la comptabilisation des opérations.

3.3.1 La remise de commerce

Les remises de commerce sont accordées à un client qui achète fréquemment ou en grande quantité (on parle parfois d'« escompte de gros »). Dans un commerce de détail comme l'entreprise Bizz-billes, les remises peuvent aussi prendre la forme de réductions à la caisse ou de soldes. Le comptable enregistrera la transaction au prix payé par le consommateur et ne comptabilisera pas la remise.

MISE EN SITUATION

Voici un exemple de la vente d'un bijou valant 200 $, réduit de 50 % :

FACTURE

Bizz-billes

1680, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2
Tél. : 450 842-3571

Nom du client :
Artisanat Stéphanie Labrosse
181, rue La Fontaine
Montréal (Québec) H4H 2S2

Date 14 déc. 20X1
Facture n° 2563

Numéro	Description		Total
1082	Collier « Les amours »		200,00 $
	Rabais liquidation 50 %		(100,00)
1006-C	Collier « Princesse »		800,00
		Total partiel	900,00 $
		TPS (5 %)	45,00
		TVQ (9,975 %)	89,78
		Total	1 034,78 $

Conditions de crédit : 2/10, n/30

Merci de votre confiance !

Ici, les conditions de crédit sont 2/10, n/30, ce qui veut dire que le client peut déduire 2 % du montant avant taxes s'il paie avant 10 jours. Sinon, il a 30 jours pour régler la totalité de la facture.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 31
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Déc. 14	Clients		1 034,78	
	Ventes			900,00
	TPS à payer			45,00
	TVQ à payer			89,78
	(Artisanat Stéphanie Labrosse, facture n° 2563, réduc-			
	tion de 50 % sur le collier « Les amours », 2/10, n/30)			

3.3.2 La note de crédit

Si un client reçoit une marchandise défectueuse ou qu'il n'aurait pas commandée, on peut la reprendre ou lui accorder un rabais. Dans les deux cas, il faudra émettre une note de crédit. Lors de la comptabilisation, on crédite le compte *Clients*, si la facture n'a pas encore été payée, ou *Banque*, si on lui fait une remise d'argent. On débite le compte de contrepartie *Rendus et rabais sur ventes* ainsi que les taxes à remettre.

MISE EN SITUATION

Une note de crédit de 50 $ de l'entreprise Bizz-billes servira d'exemple :

NOTE DE CRÉDIT

Bizz-billes

1680, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2
Tél. : 450 842-3571

Nom du client :
Artisanat Stéphanie Labrosse
181, rue La Fontaine
Montréal (Québec) H4H 2S2

Date 16 décembre 20X1
Note de crédit n° 124

Numéro	**Description**		**Total**
DEFEC	Note de crédit sur collier « Les amours ». Fermoir défectueux. Le client le remplacera lui-même.		(50,00) $
		Total partiel	(50,00) $
		TPS (5 %)	(2,50)
		TVQ (9,975 %)	(4,99)
		Total	(57,49) $

Autorisation : *Noémie Chartrand*

Merci de votre confiance !

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 31
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Déc. 16	Rendus et rabais sur ventes		50,00	
	TPS à payer		2,50	
	TVQ à payer		4,99	
	Clients			57,49
	(rabais accordé pour marchandise défectueuse – note			
	de crédit n° 124)			

3.3.3 L'escompte sur ventes

Les escomptes sur ventes, quant à eux, sont accordés afin d'inciter les clients à payer plus rapidement leur facture, au comptant. La vente est enregistrée sans tenir compte de l'escompte. Si le délai prévu dans les conditions est respecté, l'escompte sera habituellement calculé sur le montant de la vente avant taxes, et uniquement au moment de l'encaissement :

MISE EN SITUATION

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 32
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Déc. 23	Caisse populaire		960,29	
	Escomptes sur ventes		17,00	
	Clients			977,29
	(Artisanat Stéphanie Labrosse, chèque n° 1523,			
	escompte calculé avant taxes et après avoir			
	soustrait la note de crédit :			
	1 034,78 $ – 57,49 $ = 977,29 $			
	900,00 $ – 50,00 $ = 850,00 $ × 2 % = 17,00 $			
	977,29 $ – 17,00 $ = 960,29 $)			

SAVIEZ-VOUS QUE...

Habituellement, l'escompte sur ventes est calculé sur le montant de la vente sans tenir compte des taxes. Par contre, il pourrait arriver qu'une entreprise permette à l'acheteur de calculer l'escompte sur le montant total de la facture incluant les taxes.

Au moment de l'encaissement, il faudra porter une attention particulière au calcul de l'escompte, puisqu'on devra calculer ce dernier sur la somme nette due avant les taxes.

À VOUS DE JOUER !

Pour chaque situation, effectuez l'écriture appropriée.

1. Le 6 juin 20X7, Meubles Beauvais a vendu à Marie-Ève Danis un ameublement de bureau. La facture de vente n° 4763 indique que l'ameublement a une valeur de 3 000 $ plus la TPS de 5 % et la TVQ de 9,975 %. M^me^ Danis a bénéficié d'un rabais de 30 % à la caisse. Rédigez l'écriture de vente.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 21
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

2. Au mois de septembre, Marie-Ève découvre un défaut de fabrication dans la commode. Le propriétaire de Meubles Beauvais ne peut remplacer l'article, puisque le modèle n'est plus vendu. Le 15 septembre, les deux parties s'entendent sur une remise par chèque de 300 $ plus les taxes afin que la cliente puisse faire réparer elle-même sa commode. Effectuez l'écriture relative au rabais accordé par Meubles Beauvais.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 26
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

3. Le 1er mars 20X7, Sport Plus a vendu trois vélos à crédit à Alexandre Laramée, propriétaire de Laramée Sport. Les conditions de crédit sont n/30, et le prix de chaque vélo est de 450 $ plus les taxes. Rédigez l'écriture de vente.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 41
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

4. Le 3 mars 20X7, les vélos sont livrés chez Laramée Sport. Un des vélos a été endommagé dans le transport. Sport Plus en arrive à une entente avec Alexandre, qui reçoit, le 6 mars, la note de crédit n° 5875 de 200 $ plus les taxes en guise de dédommagement. Effectuez l'écriture de la note de crédit.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 42
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

3.4 La gestion des comptes clients

Les entreprises utilisent le crédit pour augmenter leurs ventes, puisque ce dernier permet au consommateur d'acheter immédiatement et de payer plus tard.

Aucune entreprise ne peut nier l'importance du crédit malgré les risques qui y sont associés. En effet, il est toujours possible qu'un client ne paie pas sa dette. Pour cette raison, l'entreprise doit avoir une excellente gestion de ses comptes clients. Le crédit mal géré peut mener tout droit à la faillite.

Afin de minimiser les risques, l'entreprise doit se doter d'une politique de crédit et d'une politique de recouvrement.

3.4.1 La politique de crédit

La politique de crédit doit décrire les démarches à entreprendre et les documents à remplir afin de décider si, oui ou non, on doit accorder du crédit à un client éventuel. Elle permet donc de connaître la solvabilité d'un futur client.

Une politique de crédit a plusieurs composantes : les conditions de paiement, l'escompte offert, les conditions d'expédition, le nom de la personne-ressource au département de crédit et, finalement, les procédures de recouvrement.

La plupart des entreprises utilisent un formulaire de demande de crédit (voir la figure 3.3), qui sera rempli par le client potentiel. En signant le formulaire, ce dernier autorise l'entreprise à réaliser une enquête de crédit.

C'est à partir de ce formulaire qu'on obtient les renseignements nécessaires pour l'analyse du crédit. Certaines entreprises ont leur propre division de crédit. Il leur est donc possible de faire l'enquête elles-mêmes. La personne responsable téléphonera à l'institution financière du client et posera les questions suivantes :

- Depuis combien de temps le client fait-il affaire avec vous ?
- A-t-il déjà fait des chèques sans provision ?
- Êtes-vous satisfait de votre relation d'affaires ?
- Quel est le solde moyen du compte du client ?

FIGURE 3.3 UN EXEMPLE DE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CRÉDIT

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CRÉDIT

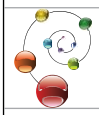

Bizz-billes

1680, rue Saint-Pierre, Longueuil (Québec) J4P 3K2 Tél. : 450 842-3571

N. B. L'information suivante est confidentielle et sera utilisée seulement pour la vérification du crédit.

1 ADRESSE DE L'ENTREPRISE

Nom exact de l'entreprise :

Adresse de facturation : Ville :

Province : Code postal : Téléphone : Télécopieur :

Courriel : Site Internet :

2 ADRESSE DE LIVRAISON (si différente de facturation)

Adresse de livraison : Ville :

Province : Code postal : Téléphone : Télécopieur :

3 NOM DU/DES PROPRIÉTAIRES OU ACTIONNAIRES PRINCIPAUX

1. 3.

2. 4.

4 AUTRES RENSEIGNEMENTS

Secteur d'activité : Nombre de succursales :

Nombre d'années en affaires : Nombre d'employés :

Nom et adresse du propriétaire (si locataire) :

Téléphone :

5 NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE

1. du paiement des achats :

2. des achats :

6

Numéro de commande obligatoire (encerclez) : oui non

Volume d'achats mensuels prévu : Volume d'achats annuels prévu :

Limite de crédit demandée :

7 RÉFÉRENCES FOURNISSEURS

Nom du fournisseur :

Adresse : Ville :

Province : Code postal : Téléphone : Télécopieur :

Nom du fournisseur :

Adresse : Ville :

Province : Code postal : Téléphone : Télécopieur :

Nom du fournisseur :

Adresse : Ville :

Province : Code postal : Téléphone : Télécopieur :

8 RÉFÉRENCES BANCAIRES

Nom de l'institution financière :

Adresse :

Téléphone :

Numéro de compte :

Nom de la personne responsable :

J'atteste que tous les renseignements contenus dans cette demande sont vrais et authentiques. J'autorise Bizz-billes à vérifier tous les renseignements contenus dans cette demande. Nous nous engageons à effectuer le paiement de nos factures dans les **trente (30) jours de la date de facturation**.

Bizz-billes demeurera propriétaire de ses biens jusqu'à parfait paiement. Des intérêts de 2 % par mois (24 % par année) seront facturés sur tout solde non acquitté après 30 jours suivant la date de la facturation.

9

Signature autorisée : Date :

Nom en lettres moulées : Titre :

1 L'adresse de facturation de l'entreprise inscrite dans cette section servira aussi à enregistrer le client dans le système comptable, s'il est accepté au crédit.

2 Cette section n'est utile que si l'adresse de livraison est différente de l'adresse de facturation.

WWW

Plusieurs données sont consultables sur le site du Registraire des entreprises du Québec : www.registreentreprises.gouv.qc.ca.

3 On peut utiliser cette information pour vérifier les données inscrites sur ce formulaire auprès du Registraire des entreprises du Québec. Il sera alors possible de savoir si les propriétaires ont déjà fait faillite sous un autre nom d'entreprise.

4 Les renseignements contenus dans cette section peuvent servir à comparer la performance de l'entreprise avec celles de son secteur d'activité.

5 Ces renseignements permettent de s'adresser à la bonne personne lors de communications futures.

Bon de commande

Document qui matérialise une commande, en définit les conditions (quantité achetée, prix convenu et délai de paiement) et engage l'acheteur envers le fournisseur. L'engagement réciproque du fournisseur envers l'acheteur résulte de l'accusé de réception du bon de commande*.

6 Il est important de savoir si le client utilise des **bons de commande** afin de s'assurer que les procédures établies par ce dernier sont respectées. Il sera alors difficile pour un employé malhonnête de frauder le client. De plus, les risques de non-paiement envers l'entreprise sont alors réduits. Les autres renseignements de la section permettent de déterminer le montant de la marge de crédit à octroyer.

7 Le fait d'avoir les noms de certains fournisseurs comme références permet ensuite à la personne responsable de leur téléphoner pour connaître leur expérience de crédit avec ce client potentiel. Voici des exemples de questions à poser :

- Depuis combien de temps ce client achète-t-il chez vous ?
- Quelles sont vos conditions de crédit ?
- Ce client a-t-il toujours respecté vos conditions de crédit ?
- Quelle est sa limite de crédit ?
- Quel est le plus haut crédit que vous lui avez accordé cette année ?
- Quel est le montant total annuel de ses achats ?

8 On peut communiquer avec l'institution financière de l'entreprise pour obtenir plus d'information officielle sur ce client potentiel.

WWW

Des exemples de dossiers de crédit sont disponibles sur les pages Web suivantes :
www.equifax.com
www.creditprofile.transunion.ca
www.groupecho.com

9 En signant le formulaire, le client autorise l'entreprise à communiquer avec ses fournisseurs et son institution bancaire, c'est-à-dire à faire une enquête de crédit.

D'autres entreprises choisiront plutôt d'utiliser les services d'une agence de crédit comme TransUnion, Groupe Écho Canada ou encore Equifax, pour n'en nommer que quelques-unes.

En tant qu'individu, vous pouvez obtenir votre propre dossier de crédit, gratuitement dans certains cas ou, du moins, à coût très réduit.

L'information de crédit est recueillie par les agences de renseignements de crédit, quelquefois appelées «bureaux de crédit», régies par des lois fédérales et provinciales. Elles conservent et tiennent à jour de l'information de crédit sur les particuliers et les entreprises canadiennes. Pour avoir accès à cette information, il faut être membre de ces agences. Les créanciers transmettent régulièrement de l'information au sujet de leurs clients. D'autres renseignements peuvent provenir des agences de recouvrement et des registres publics.

Lorsque vous autorisez un fournisseur de crédit à étudier votre dossier, ces renseignements sont mis à sa disposition.

Conditions de crédit
Modalités prévues de règlement d'une facture (échéance, escompte de caisse, intérêts de retard).

Le responsable du crédit est maintenant prêt à prendre une décision. Que celle-ci soit favorable ou non, il faudra en informer le client, par respect pour lui. Généralement, on le fait au moyen d'une lettre dans laquelle on lui fait connaître le montant de sa limite de crédit ainsi que nos **conditions de crédit**. On en profite pour lui signifier que tout retard portera intérêt et on spécifie le taux, par exemple 2 % par mois ou 24 % par année. On trouve ci-dessous un exemple d'une lettre d'acceptation sans restriction. Deux lettres types avec restrictions sont également disponibles en annexes 3.2 et 3.3.

MISE EN SITUATION

BIZZ-BILLES

1680, rue Saint-Pierre,
Longueuil (Québec) J4P 3K2
Tél. : 450 842-3571

Longueuil, le 12 décembre 20X1

Madame Anny Chrétien
Boutique Chic fou
1234, boul. Saint-Jean
Pierrefonds (Québec) H1H 3V9

Madame,

À titre de responsable du crédit de Bizz-billes, j'ai le plaisir de vous annoncer que, à la suite de l'analyse de votre dossier, votre demande de crédit a été acceptée sans restriction. Nous sommes heureux de vous compter parmi nos clients et vous assurons un service des plus rapides. Nous vous informons que nos conditions de crédit sont de 2/10, n/30 et que tout paiement en retard entraîne des intérêts de 2 % par mois ou de 24 % par année.

Persuadés que nos relations d'affaires seront fructueuses et durables, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Jacynthe Gilbert
Jacynthe Gilbert
Responsable du crédit

Merci de votre confiance !

Si les sommes en jeu sont minimes, il arrive que les petites entreprises choisissent de ne pas facturer les intérêts, comme c'est le cas de Bizz-billes. Les entreprises qui font ce choix respectent le principe de l'importance relative.

Une politique de crédit doit être claire et précise afin d'éviter une mauvaise interprétation. De plus, elle doit être révisée régulièrement pour tenir compte des objectifs de l'entreprise, de l'évolution du secteur ainsi que de la conjoncture économique.

Même si l'analyse de crédit réduit les risques et permet à l'entreprise d'accorder aux différents clients la limite de crédit correspondant à leur capacité de payer, il arrive que certains d'entre eux omettent de payer leur compte au terme du délai de crédit. Il peut s'agir d'un simple oubli, de négligence, de mauvaise volonté, ou refléter un possible changement dans la situation financière de ces clients. Pour limiter le nombre de mauvaises créances, l'entreprise a recours à une politique de recouvrement.

3.4.2 La politique de recouvrement

La politique de recouvrement regroupe toutes les méthodes et les moyens à mettre en œuvre pour percevoir les comptes en souffrance sans perdre les clients.

Chaque entreprise adopte la politique de recouvrement qui lui convient. Une entreprise qui vend des produits périssables aura vraisemblablement une politique de recouvrement très différente de celle qui vend des avions, par exemple.

MISE EN SITUATION

Après discussion, Noémie et Jacynthe conviennent de la politique de recouvrement suivante :

À 30 jours : Jacynthe envoie un **état de compte** comprenant les renseignements suivants : la date et le numéro de la facture, la somme due et le délai de retard, les conditions de crédit et les frais d'intérêts. L'état de compte est un document habituellement transmis aux clients par l'entreprise à la fin de chaque mois. Ce document contient une liste de toutes les factures impayées, celles payées dans le mois courant et les intérêts qui ont été imputés au compte du client. Le solde dû est alors réparti selon la date d'échéance par tranches de 30 jours. L'état de compte comporte habituellement une partie détachable à inclure au moment du paiement afin d'éviter les erreurs lors de l'imputation du paiement.

État de compte
Document destiné à une personne ou à une entité sur lequel figure la transcription des mouvements enregistrés dans un compte, de manière à faire ressortir son solde*.

Beaucoup d'entreprises offrent maintenant à leurs clients la possibilité de recevoir les états de compte par voie électronique. Cette façon de faire, en plus d'être écologique, permet des économies pour les entreprises.

Lorsqu'une entreprise doit facturer des intérêts, elle le fait habituellement lors de la production des états de compte. Selon la politique de crédit de Bizz-billes, des intérêts seraient facturés mensuellement sur le solde impayé.

Voici un exemple produit si Noémie appliquait cette politique :

ÉTAT DE COMPTE

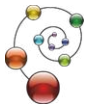

Bizz-billes

1680, rue Saint-Pierre
Longueuil (Québec) J4P 3K2
Tél. 450 842-3571

31 décembre 20X1

Client :
Boutique Chic fou
1234, boul. Saint-Jean
Pierrefonds (Québec)
H1H 3V9

31 décembre 20X1

Boutique Chic fou
1234, boul. Saint-Jean
Pierrefonds (Québec)
H1H 3V9

S.V.P., cochez les factures incluses dans votre paiement.

Date	N° fact.	Montant	Paiement	Solde dû	N° fact.	Montant	✓
20X1-10-05	2388	129,56		129,56	2388	129,56	
20X1-10-15	2388		100,00	29,56	2388	29,56	
20X1-11-01	2495	82,39		111,95	2495	82,39	
20X1-11-30	Int.	0,59		112,54	int.	0,59	
20X1-12-14	2535	185,63		298,17	2535	185,63	
20X1-12-28	2540	267,21		565,38	2540	267,21	
20X1-12-31	Int.	2,25		567,63	int.	2,25	

Compte en souffrance. Votre remise serait appréciée.

Courant	30 jours	60 jours	90 jours	Total dû	Total dû
455,09	82,98	29,56		567,63 $	567,63 $

Remettre cette partie avec votre paiement.

Merci de votre confiance !

Lors de la production de l'état de compte, on facture les intérêts de la façon suivante :

- Au 30 novembre, puisque la facture d'octobre demeurait impayée, on calcule les intérêts sur ce montant :

29,56 $ × 2 % = 0,59 $

- Au 31 décembre, on calcule les intérêts sur le solde dû au 30 novembre, et on facture ce montant au client :

112,54 $ × 2 % = 2,25 $

La politique de recouvrement comprend également les actions suivantes :

À 45 jours : Jacynthe fait un rappel poli de la situation, par téléphone ou par lettre. Elle en profite pour préciser de nouveau que les intérêts ont commencé à courir.

À 60 jours : Jacynthe a une bonne discussion avec le client pour connaître les raisons du retard et obtenir une date de paiement.

À 70 jours : Noémie rend visite au client pour en apprendre plus sur sa situation financière.

À 90 jours : Jacynthe fait une dernière demande ferme, soit par écrit, soit par téléphone. Elle indique une date limite au client et l'informe qu'après ce délai, elle prendra les mesures qui s'imposent, c'est-à-dire qu'elle transférera son dossier à une agence de recouvrement.

Entre 97 et 100 jours : Jacynthe informe le client que son dossier a été remis à une agence de recouvrement ou encore à l'avocat de Bizz-billes. ◄

Habituellement, les agences de recouvrement fonctionnent selon les étapes suivantes :

1. On procède à l'envoi d'un premier avis par courrier (obligatoire en vertu de la Loi sur la protection du consommateur) ; il arrive que ce soit suffisant pour recouvrer la créance.
2. On effectue un appel téléphonique ; à ce moment, un agent essaie d'entrer en contact avec le client fautif et entame des négociations pour obtenir une entente de paiement. À cette étape, environ la moitié des dossiers seront réglés.
3. Si l'agent ne parvient pas à entrer en contact avec le client ou que la négociation est infructueuse, mais que le client semble avoir la capacité de payer, l'agent enverra un huissier pour lui signifier une mise en demeure et demander le paiement.
4. Dans certains cas, il est impossible de percevoir les sommes à recevoir pour les raisons suivantes :
   - le client est totalement insolvable ;
   - le client a fait faillite ;
   - le client (propriétaire de l'entreprise) est parti sans laisser d'adresse. Si la somme le justifie, une enquête peut être menée afin de le retrouver.

3.5 L'évaluation des comptes clients

MISE EN SITUATION ►

Noémie et Jacynthe ont fait du bon travail. Cependant, elles savent que même si elles ont pris toutes les précautions possibles pour éviter de perdre de l'argent en analysant le dossier de crédit de chaque client éventuel, il y en aura toujours quelques-uns qui ne paieront pas leur compte. Comment devront-elles comptabiliser ces pertes ? ◄

Trois méthodes peuvent être utilisées par les entreprises afin de comptabiliser les pertes dues aux créances irrécouvrables :

1. la radiation directe ;
2. la charge basée sur un pourcentage des ventes ;
3. la provision basée sur une analyse des comptes clients.

Créance irrécouvrable
Créance considérée comme perdue définitivement, le créancier n'espérant plus récupérer la somme due parce que, par exemple, le débiteur a disparu ou fait faillite*.

3.5.1 La radiation directe

La radiation directe consiste à effacer de l'auxiliaire des clients les comptes devenus irrécouvrables en comptabilisant une charge d'exploitation que l'on nomme **créance irrécouvrable**, et ce, seulement au moment où l'entreprise constate la perte. On comprend facilement que cette méthode ne respecte pas le principe du

rattachement des charges aux produits, puisque la perte peut être liée à un produit réalisé au cours d'un exercice précédent. Il s'agit d'une perte définitive pour l'entreprise, parce que le client a fait faillite, qu'il refuse carrément de payer pour quelque raison que ce soit, ou encore parce qu'il a disparu.

La radiation directe est utilisée surtout par les entreprises qui subissent peu de pertes relatives au non-recouvrement des sommes dues par les clients. Lorsqu'on radie une créance, on doit en extraire les taxes, puisque l'entreprise n'a pas à les remettre au gouvernement si elle ne les a pas perçues.

Voici l'écriture qui apparaît au journal général si, par exemple, on radie le compte d'un client qui doit 1 250,45 $:

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 30
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Mai 01	Créances irrécouvrables		1 087,58	
	TPS à payer		54,38	
	TVQ à payer		108,49	
	Clients			1 250,45
	(pour radier une somme à recevoir que le client			
	ne peut payer)			

À VOUS DE JOUER !

Enregistrez au journal général l'écriture permettant d'effacer des livres (le 16 mars 20X7) une somme à recevoir de 500,00 $, somme que M^me^ Myriam Fontaine ne pourra pas payer à la compagnie Cordonnerie Côté.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 28
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

3.5.2 La charge basée sur un pourcentage des ventes à crédit

Créance douteuse
Créance dont le recouvrement ultime est incertain*.

Il est facile de comptabiliser les créances irrécouvrables, puisque nous en connaissons le montant exact. C'est beaucoup plus difficile d'estimer le montant des **créances douteuses**. Cette fois, on fait référence à une incertitude quant au recouvrement total du compte *Clients*.

Il suffit d'enregistrer une charge de dépréciation du compte *Clients* en fonction d'un pourcentage des ventes à crédit réalisées au cours d'une certaine période. Le montant réel de la perte sera probablement différent de celui de la provision, mais les lecteurs des états financiers auront quand même eu une bonne idée de la situation.

Cette méthode respecte donc le principe du rattachement des charges aux produits, puisque l'entreprise comptabilise les pertes dues aux sommes non encaissées dans l'année où le produit a été réalisé.

Le comptable prépare donc une écriture de régularisation pour inscrire une charge en créant une provision de la même somme.

On utilise surtout la méthode de la charge basée sur le pourcentage des ventes quand on doit dresser des états financiers périodiques (mensuels, trimestriels ou semestriels).

Provision pour dépréciation-clients
Compte où figurent les sommes que l'entreprise estime ne pas pouvoir recouvrer sur ses créances*.

Par expérience, l'entreprise sait qu'un certain pourcentage des sommes dues par ses clients ne sera jamais perçu. La personne responsable applique ce pourcentage au total des ventes à crédit et peut ainsi inscrire la charge et la **provision pour dépréciation-clients**. Par exemple, si l'on sait que 1 % des ventes à crédit seront perdues et qu'on a vendu pour 135 000 $, il faudra enregistrer une charge et une provision de 1 350 $.

L'écriture à faire est la suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 30
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Mai 31	Dépréciation du compte *Clients*		1 350,00	
	Provision pour dépréciation-clients			1 350,00
	(pour enregistrer la charge relative aux créances			
	douteuses en fonction des ventes à crédit du mois)			

Compte de contrepartie
Compte dans lequel on inscrit les sommes à retrancher du solde d'un compte correspondant, par exemple le compte *Amortissement cumulé* (par rapport au compte *Immobilisations*) et le compte *Rendus sur achats* (par rapport au compte *Achats*)*.

Au moment d'inscrire la charge, on ne connaît pas le nom des clients qui ne paieront pas leur compte. On ne peut donc pas directement créditer le compte *Clients* au grand livre, puisqu'on ne pourrait pas intervenir dans le grand livre auxiliaire des clients. On sait qu'il doit toujours y avoir égalité entre ces deux registres.

Ainsi, plutôt que de créditer le compte *Clients*, on créditera le montant dans un **compte de contrepartie** qui se nomme *Provision pour dépréciation-clients*.

À VOUS DE JOUER !

Enregistrez au journal général l'écriture permettant d'inscrire la charge et la provision pour dépréciation-clients. Par expérience, on sait que 2 % des ventes à crédit seront perdues. En mai 20X7, les ventes à crédit ont été de 287 500 $ (avant les taxes).

JOURNAL GÉNÉRAL				
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

3.5.3 La provision basée sur une analyse des comptes clients

On veut connaître le montant net du compte *Clients* qui sera présenté au bilan.

Plusieurs façons nous permettent d'établir cette somme :

- Quand il n'y a pas beaucoup de clients, on peut les analyser individuellement et décider lesquels sont douteux.
- Il suffit d'appliquer un pourcentage global, qu'on connaît par expérience, à l'ensemble des comptes *Clients*.
- On détermine la provision pour dépréciation-clients en se servant de l'âge des comptes. Chaque facture non payée est classée par groupe d'âge (de 0 à 30 jours, de 31 à 60 jours, de 61 à 90 jours, de 91 à 120 jours, de 121 à 180 jours et 181 jours et plus).

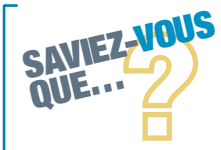

Plus un compte est vieux, plus les risques de non-paiement augmentent. Pour cette raison, on appliquera à chaque groupe d'âge de compte un pourcentage qui augmentera avec le temps. Par exemple, les risques de ne pas recouvrer un compte dû par un client après 30 jours sont beaucoup plus faibles que si 120 jours se sont écoulés.

MISE EN SITUATION

Noémie décide de préparer le portrait chronologique des comptes clients pour son entreprise, en date du 31 décembre 20X1.

Elle doit d'abord reporter le solde dû dans le grand livre auxiliaire des clients, dans la colonne «total» de l'âge chronologique. Ensuite, elle doit calculer le nombre de jours écoulés entre le moment de la facturation et l'établissement de l'âge chronologique afin de déterminer la colonne appropriée pour chacune des factures.

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client: Artisanat Stéphanie Labrosse — **Conditions:**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X1							
Déc. 12	2525		J.V.14	229,92		**229,92**	Dt

Dans ce cas-ci, il s'est écoulé 19 jours; elle inscrira donc la somme dans la colonne «courant»:

BIZZ-BILLES
ÂGE CHRONOLOGIQUE DES CLIENTS
au 31 décembre 20X1

		Jours écoulés					
Nom du client	**Total**	**Courant**	**31-60**	**61-90**	**91-120**	**121-180**	**181 et +**
Artisanat Stéphanie Labrosse	**229,92**	229,92					
Boutique Chic fou	564,79	452,84	**82,39**	29,56			
Cadeaux Charlène inc.	1 254,83		254,83		1 000,00		
Les canards de Mélanie Itée	643,18	224,91	418,27				
Mode Maria	1 250,45						1 250,45
Total	3 943,17 $	907,67 $	755,49 $	29,56 $	1 000,00 $	0,00 $	1 250,45 $
Perte probable		1 %	2 %	5 %	15 %	25 %	50 %
Provision pour dépréciation-clients	800,90 $	9,08 $	15,11 $	1,48 $	150,00 $	0,00 $	625,23 $

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client: Boutique Chic fou — **Conditions:**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X1							
Oct. 05	2388		J.V.11	129,56		129,56	Dt
Oct. 15			J.E.4		100,00	29,56	Dt
Nov. 01	2495		J.V.12	**82,39**		111,95	Dt
Déc. 14	2535		J.V.14	185,63		297,58	Dt
Déc. 28	2540		J.V.15	267,21		564,79	Dt

S'il y a plusieurs factures, on doit les analyser séparément.

Dans le cas de la Boutique Chic fou, la facture n° 2388 est en souffrance depuis 87 jours :

- 26 jours en octobre ;
- 30 jours en novembre ;
- 31 jours en décembre.

On doit alors reporter le montant de la facture n° 2388 dans la colonne « 61-90 jours ».

On répète alors le procédé avec les autres factures. Lorsqu'on a terminé de classer les factures de tous les clients, on calcule le total de chaque colonne. Noémie utilise son expérience pour déterminer le pourcentage de perte probable selon l'échéance des factures. Finalement, il lui suffit de multiplier le total de chaque colonne par le pourcentage de perte probable. L'analyse de l'âge des comptes indique que le solde du compte *Provision pour dépréciation-clients* devrait être de 800,90 $ moins les taxes. Elle doit donc enlever les taxes avant de faire l'écriture. Il s'agit ici d'une estimation, car les taxes ne seront prises en compte que lors de la radiation réelle de la créance. Dans le cas où un client n'est pas en mesure de payer et que le compte est radié, les taxes seront remboursées par le gouvernement. Donc :

800,90 $ / 1,14975 = **696,59 $**

Il est rare que le compte *Provision pour dépréciation-clients* soit nul. Ce solde doit être créditeur, puisqu'il s'agit du compte de contrepartie du compte *Clients*. Il faut penser à le régulariser plutôt que d'inscrire le total calculé selon l'analyse de l'âge des comptes clients. Le total trouvé représente le solde du compte *Provision pour dépréciation-clients* nécessaire à la fin de l'exercice.

Le compte de provision devient débiteur lorsque les radiations sont supérieures à la somme provisionnée. Il faut porter une attention particulière lors de la régularisation.

Jacynthe doit enregistrer la provision pour dépréciation-clients de 696,59 $. Elle analyse le compte de grand livre et constate que le solde actuel est de 325,62 $. Elle doit donc procéder à la régularisation :

J'ai 325,62 $ et je veux 696,59 $. Quelle est la somme manquante ?

Provision pour dépréciation-clients	
	325,62 $
	?
	696,59 $

Provision pour dépréciation-clients	
	325,62 $
	370,97
	696,59 $

Elle devra alors effectuer l'écriture suivante au journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 32
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Déc. 31	Dépréciation du compte *Clients*		370,97	
	Provision pour dépréciation-clients			370,97
	(régularisation de la provision pour dépréciation-clients)			

La radiation du compte d'un client

Dès qu'une entreprise considère qu'elle ne pourra pas recouvrer la somme due par un client, elle doit la radier des livres comptables. Cependant, il faudra porter une attention particulière aux taxes. Au moment de l'enregistrement de la vente, on a comptabilisé les taxes sur le total facturé. Dans l'éventualité où le client ne paie pas sa facture, il n'y a pas lieu de remettre aux gouvernements les taxes non perçues.

MISE EN SITUATION

Puisque Noémie a reçu un avis l'informant que son client, La Maison des Accessoires, a fait faillite, elle demande à Jacynthe de radier ce compte. Ce client devait 236,93 $.

L'écriture suivante est inscrite au journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 33
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X2				
Janv. 12	Provision pour dépréciation-clients		206,07	
	TPS à payer		10,30	
	TVQ à payer		20,56	
	Clients			236,93
	(pour effacer des livres la somme due			
	par La Maison des Accessoires)			

Il ne faudra pas oublier de reporter cette écriture à la fois au grand livre et au grand livre auxiliaire des clients.

Peu importe la méthode utilisée, les écritures nécessaires pour effacer un compte jugé irrécouvrable ou pour replacer dans les livres un compte préalablement effacé sont toujours les mêmes.

Syndic de faillite
Mandataire désigné par le tribunal et chargé, pour le compte des créanciers d'un failli, d'administrer les biens de ce dernier, de procéder à leur liquidation et de répartir le produit de cette liquidation entre les créanciers*.

Le recouvrement d'un compte radié

Quand une entreprise déclare faillite, il arrive que le **syndic de faillite** récolte assez d'argent pour payer un certain pourcentage des comptes *Fournisseurs* de cette entreprise. Dans ce cas, il faut procéder à des écritures afin de refléter cette situation dans les registres comptables.

Il y a deux façons de procéder :

1. Il faudra débiter le compte *Clients* et créditer le compte *Provision pour dépréciation-clients*. Attention, cependant, aux taxes à la consommation qu'il faudra également créditer. Dans ce cas, on renverse l'écriture qui avait été faite lors de la radiation de ce compte. Ensuite, on peut encaisser le chèque du client.

MISE EN SITUATION

Le 20 février, Bizz-billes reçoit une lettre du syndic de faillite qui inclut un premier chèque de 118,47$ et dans laquelle on l'avise qu'elle recevra un deuxième chèque plus tard, en règlement du compte de La Maison des Accessoires. Jacynthe fera les écritures suivantes :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 33
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X2				
Févr. 20	Clients		236,93	
	TPS à payer			10,30
	TVQ à payer			20,56
	Provision pour dépréciation-clients			206,07
	(pour replacer la somme de La Maison			
	des Accessoires dans les livres)			
Févr. 20	Caisse populaire		118,47	
	Clients			118,47
	(pour enregistrer le dépôt du chèque			
	reçu de La Maison des Accessoires)			

2. Le comptable peut décider d'enregistrer un produit d'exploitation afin de garder une trace des comptes perçus après avoir été radiés. De cette façon, il peut suivre le travail du service de recouvrement des comptes. En suivant cette méthode, on crédite le compte *Recouvrement de comptes radiés* plutôt que de créditer le compte *Provision pour dépréciation-clients*.

MISE EN SITUATION

Si Jacynthe opte pour la deuxième méthode, les écritures seront les suivantes :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 34
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X2				
Févr. 20	Clients		236,93	
	TPS à payer			10,30
	TVQ à payer			20,56
	Recouvrement de comptes radiés			206,07
	(pour replacer la somme de La Maison			
	des Accessoires dans les livres)			
Févr. 20	Caisse populaire		118,47	
	Clients			118,47
	(pour enregistrer le dépôt du chèque			
	reçu de La Maison des Accessoires)			

À VOUS DE JOUER !

Vous travaillez pour la Société de Gestion IPC et, le 28 septembre 20X7, vous avez reçu une information vous permettant de croire que Mélanie Corriveau ne pourra pas payer son compte de 742,00 $. Vous devez effacer cette somme de vos livres.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 34
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

Pourtant, quelques mois plus tard, vous recevez une lettre vous précisant qu'elle paiera la totalité de son compte au plus tard le 20 décembre 20X7. Vous devez donc procéder au recouvrement d'un compte radié en optant pour la méthode qui consiste à replacer la somme recouvrée dans le compte *Provision pour dépréciation-clients*.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 39
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

3.6 La présentation au bilan

Il y a deux façons de procéder quand vient le moment de préparer le bilan :

1. On peut présenter le compte *Clients* diminué du montant de la provision pour dépréciation-clients. De cette manière, le lecteur des états financiers connaît le montant brut et le montant net du compte *Clients* :

MISE EN SITUATION

BIZZ-BILLES BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X1		
ACTIF		
Actif à court terme		
Clients	3 943 $	
Moins : Provision pour dépréciation-clients	697	
Clients nets		3 246 $

2. Le comptable peut préférer présenter seulement le montant net du compte *Clients* et donner plus de détails dans une note explicative jointe aux états financiers :

MISE EN SITUATION

BIZZ-BILLES BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X1	
ACTIF	
Actif à court terme	
Clients nets (note 1)	3 246 $

Note 1		
Clients	3 943 $	
Moins : Provision pour dépréciation-clients	697	
		3 246 $

3.7 Les effets à recevoir

Un effet à recevoir est une promesse écrite de payer :

- sans condition ;
- à une date précise ou à la demande ;
- une somme, avec ou sans intérêts.

La transaction implique donc deux parties :

- le souscripteur (ou le signataire), qui fait la promesse de payer une certaine somme d'argent ;
- le bénéficiaire, à qui cette somme d'argent est due.

Quand des intérêts s'ajoutent à la somme inscrite sur l'effet à recevoir, on se sert de la formule suivante pour les calculer :

INTÉRÊTS = PRINCIPAL × TAUX D'INTÉRÊT × TEMPS

Dans cette formule :

Principal
Somme prêtée ou empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent*.

- le **principal** est la somme due à l'échéance, c'est-à-dire la somme due lors de la signature de l'effet ;
- le taux d'intérêt est le taux fixé entre les parties ; il est habituellement exprimé par un pourcentage qui s'applique annuellement ;
- le temps correspond au nombre de jours de l'effet à recevoir. Comme le temps est souvent établi pour de courtes périodes, le taux est appliqué sur une base de 365 jours. En outre, il faut tenir compte que le jour de la signature est exclu du calcul, tandis que le jour du remboursement est inclus.

Le signataire dispose de trois jours après la date d'échéance pour régler sa dette. On appelle ce délai les « jours de grâce ». De plus, si l'effet vient à échéance un jour où le commerce est fermé, un jour férié par exemple, le signataire peut reporter le règlement au prochain jour ouvrable. Les intérêts continuent de s'accumuler durant ces jours supplémentaires. En pratique, peu de gens se prévalent des trois jours de grâce.

L'entreprise peut aussi remplacer le montant dû de la part d'un client par un effet à recevoir. Cette pratique est courante dans le cas d'un client qui éprouve des difficultés et avec lequel on prend une entente pour échelonner les montants dus sur une période plus longue.

Lorsqu'une entreprise vous offre une promotion de type « aucun paiement aucun intérêt avant 12 mois », vous devrez payer les intérêts courus depuis le début du prêt si vous ne payez pas la totalité du montant à l'échéance.

3.7.1 L'enregistrement de l'effet à recevoir

MISE EN SITUATION

En mars 20X2, la boutique Alexia a acheté de la marchandise chez Bizz-billes. Le 1er novembre, le compte n'avait pas encore été payé. Noémie se rend à la boutique et elle accepte de convertir le compte de ce client en un effet à recevoir en vertu duquel la boutique Alexia s'engage à payer, le 31 janvier 20X3, la somme en entier ainsi que des intérêts de 10 %.

Lorsqu'un taux d'intérêt est indiqué, il s'agit d'un taux annuel.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 75
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X2				
Nov. 01	Effet à recevoir		2 000,00	
	Clients			2 000,00
	(effet à recevoir reçu de la boutique Alexia en			
	règlement de son compte, portant intérêt de			
	10 % et venant à échéance le 31 janvier 20X3)			

3.7.2 L'enregistrement des intérêts

À la fin de l'exercice financier, on doit régulariser les intérêts à recevoir. Il faut calculer le nombre de jours écoulés entre le dernier versement des intérêts et la fin d'exercice.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Lors du calcul du nombre de jours, on ne compte pas la journée de la signature, mais on inclut la journée d'échéance.

MISE EN SITUATION

Reprenons l'effet à recevoir du 1er novembre de la boutique Alexia. À la fin de l'exercice, au 31 décembre, Noémie devra calculer le nombre de jours écoulés et les intérêts courus :

29 jours en novembre + 31 jours en décembre = 60 jours

$$2\,000\,\$ \times 10\,\% \times \frac{60 \text{ jours}}{365} = 32{,}88\,\$$$

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 76
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X2				
Déc. 31	Intérêts à recevoir		32,88	
	Produits d'intérêts			32,88
	(pour enregistrer les intérêts gagnés pendant 60 jours			
	sur l'effet à recevoir de la boutique Alexia)			

3.7.3 L'échéance de l'effet à recevoir

À l'échéance de l'effet à recevoir, on peut faire face à deux situations : soit le client honore l'effet à recevoir, soit il ne l'honore pas (voir le tableau 3.1).

TABLEAU 3.1 Les deux situations à l'échéance d'un effet à recevoir

LE CLIENT HONORE L'EFFET À RECEVOIR	LE CLIENT N'HONORE PAS L'EFFET À RECEVOIR
Attention : lors du calcul des intérêts, il ne faut pas oublier qu'une partie des intérêts à recevoir a déjà été comptabilisée lors de la régularisation de fin d'exercice.	Dans le cas où le client n'honore pas l'effet, il faut replacer le total incluant les intérêts dans son compte. Cela permet au responsable du crédit de suivre l'évolution du dossier.
1. On calcule les intérêts à recevoir depuis la régularisation de fin d'exercice : 31 jours en janvier $2\,000\,\$ \times 10\,\% \times \frac{31 \text{ jours}}{365} = 16{,}99\,\$$	1. On calcule les intérêts à recevoir depuis la régularisation de fin d'exercice : 31 jours en janvier $2\,000\,\$ \times 10\,\% \times \frac{31 \text{ jours}}{365} = 16{,}99\,\$$
2. On enregistre l'écriture au journal général	2. On enregistre l'écriture au journal général

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 50
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X2				
Janv. 31	Caisse populaire		2 049,87	
	Intérêts à recevoir			32,88
	Produits d'intérêts			16,99
	Effet à recevoir			2 000,00
	(pour enregistrer			
	l'encaissement de			
	l'effet à recevoir de la			
	boutique Alexia)			

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 50
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X2				
Janv. 31	Clients		2 049,87	
	Intérêts à recevoir			32,88
	Produits d'intérêts			16,99
	Effet à recevoir			2 000,00
	(pour enregistrer dans les			
	comptes clients l'effet à			
	recevoir de la boutique			
	Alexia qui n'a pas été			
	payé à la date d'échéance)			

À VOUS DE JOUER !

Vous travaillez au service de recouvrement de l'entreprise Lina Wu-Multi Média inc., qui se spécialise dans la conception publicitaire. En début d'exercice, l'entreprise a conçu une campagne publicitaire pour faire la promotion d'un nouveau produit d'une entreprise locale : Sainte-Geneviève Auto. La facture s'élève à 6 000 $ incluant les taxes, pour laquelle vous n'avez toujours pas reçu le paiement. Lina vous demande de joindre le propriétaire de l'entreprise. Après discussion, vous en venez à une entente selon laquelle l'entreprise s'engage à payer la facture en six versements égaux de 1 000 $, plus les intérêts de 12 % payables tous les deux mois.

1. Enregistrez l'effet à recevoir. La date de la signature de l'effet est le 1er août 20X7.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 30
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

2. Le 1er octobre, vous recevez le premier versement de 1 120 $ de Sainte-Geneviève Auto, incluant une somme de 120 $ pour les intérêts. Enregistrez la réception du paiement et des intérêts.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 32
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

3. La fin d'exercice est le 31 octobre. Enregistrez la régularisation de fin d'exercice.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 33
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

4. Le 1er décembre, vous recevez un deuxième versement de 1 100 $ de Sainte-Geneviève Auto, incluant 100 $ d'intérêts. Enregistrez le versement.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 36
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

5. Le 1er mai 20X8, vous n'avez toujours pas reçu les autres paiements de Sainte-Geneviève Auto. Lina vous demande de transférer le solde et les intérêts courus dans le compte *Clients*. Enregistrez l'écriture.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 41
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

3.7.4 Les ventes à tempérament et les contrats de vente avec paiements échelonnés

Vente à tempérament
Vente, généralement assortie d'une clause de réserve de propriété, dont le prix doit être réglé au moyen d'une série de versements échelonnés sur un certain laps de temps*.

Une **vente à tempérament**, c'est un contrat de vente à crédit qui a les caractéristiques suivantes :

- le paiement du bien est échelonné sur plusieurs mois ;
- le vendeur conserve la propriété du bien jusqu'au paiement du dernier versement, mais l'acheteur en a la possession.

Dans le cas d'une vente à tempérament, le client s'engage à effectuer une série de versements égaux jusqu'à l'échéance. Habituellement, les entreprises qui utilisent ce type de crédit vendent des biens qui ont une valeur marchande d'une certaine importance (cette pratique est très répandue dans la vente de meubles et d'automobiles).

Dans le cas de vente avec paiements échelonnés, les entreprises utilisent une carte de crédit sur laquelle, chaque mois, le vendeur facture le paiement mensuel prévu au contrat. Si l'acheteur n'effectue pas le paiement complet du versement, l'institution financière émettrice de la carte chargera alors des intérêts sur la somme impayée. Le vendeur conserve la propriété du bien et peut le reprendre si l'acheteur n'effectue pas les paiements.

CONCLUSION

Ce chapitre a d'abord traité du classement des créances et fait un rappel des notions de comptabilisation des transactions relatives aux clients. Puis, il a abordé la gestion quotidienne des comptes clients, où il a établi les étapes à franchir avant d'accorder du crédit et la façon de percevoir ces comptes. Il s'est ensuite intéressé à la façon de déterminer la somme due par le client et de l'évaluer, c'est-à-dire de calculer la provision pour dépréciation-clients et d'en enregistrer la charge. Il a finalement traité de l'utilisation des effets à recevoir et du calcul des intérêts, ainsi que de la vente à tempérament.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

1. Vrai ou faux ?

	VRAI	FAUX
a) Afin de maximiser les risques associés au crédit, les entreprises doivent se doter d'une politique de crédit.	☐	☐
b) Par respect pour le client, il est important de l'informer de notre décision quant à l'acceptation de sa demande de crédit.	☐	☐
c) La charge de dépréciation du compte *Clients* peut être composée de deux éléments : les créances douteuses et les créances irrécouvrables.	☐	☐
d) Les entreprises qui subissent peu de pertes dues aux mauvaises créances privilégient la méthode du pourcentage des ventes pour enregistrer la charge de créances irrécouvrables.	☐	☐
e) Plus la somme due par un client est vieille, plus le risque de non-paiement augmente.	☐	☐
f) Si un client n'honore pas un effet à payer, on radie le solde au compte *Provision pour dépréciation-clients*.	☐	☐
g) Lorsqu'un effet à recevoir vient à échéance un jour où l'entreprise est fermée, le souscripteur doit le rembourser le jour ouvrable qui précède l'échéance.	☐	☐

2. Si vous avez reçu un effet à recevoir de 1 000 $ à un taux d'intérêt de 12 % par année, quel sera le montant des intérêts à comptabiliser après un mois ?

_____

3. Quels documents peuvent être utilisés comme preuve de livraison ?

_____

_____

_____

4. Quelle est la première opération devant être effectuée lorsqu'on ouvre une enveloppe contenant un chèque ?

_____

_____

_____

5. Le solde du compte *Provision pour dépréciation-clients* s'élève à 2 786,28 $. Après l'analyse des sommes dues par les clients, le comptable réalise que le solde de ce compte devrait être de 4 512,94 $. Quelle sera l'écriture à faire pour corriger la situation ?

_____

_____

_____

TERMINOLOGIE

Actionnaire 106
Bon de commande 115
Bordereau d'expédition 108
Compte de contrepartie 121
Conditions de crédit 116
Connaissement 108
Créance 106
Créance douteuse 121
Créance irrécouvrable 119
Dividende 106
État de compte 117
Principal 128
Provision pour dépréciation-clients 121
Radiation 109
Recouvrement 108
Solvabilité 107
Syndic de faillite 125
Vente à tempérament 133

PROBLÈMES

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
Les comptes *Clients*	1 à 4
L'évaluation des comptes *Clients* en tenant compte des taxes	5 à 14
Les effets à recevoir	15 à 19
Problèmes de synthèse	20 et 21

Les comptes *Clients*

● **1. Au cours de la vérification des livres de Laneuville et Légaré-Théorêt, vous avez trouvé les renseignements suivants, qui vous permettent de calculer le solde du compte *Clients* au 30 novembre 20X9 :**

Clients au 1er décembre 20X8	32 000 $
Encaissements reçus des clients	104 000 $
Ventes au comptant (excluant les taxes)	20 000 $
Stock de marchandises au 1er décembre 20X8	48 000 $
Stock de marchandises au 30 novembre 20X9	44 000 $
Achats (excluant les taxes)	80 000 $
Marge bénéficiaire brute	36 000 $
TPS à recevoir	10 200 $
TVQ à recevoir	10 930 $

Travail à faire

Calculer le solde du compte *Clients* au 30 novembre 20X9.

2. L'entreprise Les Meubles Benoît a acheté des marchandises coûtant 5 000$, et le propriétaire a l'intention de les vendre au prix de détail de 8 500$. Il prévoit aussi accorder une remise de commerce de 15 %. Par ailleurs, lorsque la vente est effectuée à crédit le 10 janvier 20X8, Les Meubles Benoît accordent un escompte de 2 % avant le calcul des taxes si le compte est réglé à moins de 10 jours de la date de facturation. L'entreprise expédie à ses clients une facture sur laquelle figurent le prix de détail suggéré, l'escompte accordé ainsi que le montant total de la facture après l'ajout des taxes (TPS et TVQ).

Travail à faire

Rédiger l'écriture pour enregistrer la vente, de même que l'encaissement du paiement du client lorsque celui-ci règle son compte avant l'expiration du délai d'escompte.

3. M. Bruny François vient de former l'entreprise Vindel avec l'intention de vendre de l'équipement de bureau. Les conditions de vente à crédit accordées par M. François sont toujours 2/10, n/30. L'escompte est calculé sur le total avant les taxes. Vous devez tenir compte des taxes (TPS et TVQ).

Juin 01 Vente au comptant d'une imprimante : le prix de détail suggéré est de 750 $, mais l'entreprise accorde une remise de 10 %.

Juin 06 Vente à crédit d'une filière à Jubec inc. Le prix de détail suggéré est de 500 $ moins une remise d'usage de 20 $.

Juin 12 Achat à crédit par La Tabagie Gagnon de 25 calculatrices, dont le prix de détail suggéré est de 15 $. On lui accorde une remise sur quantité de 25 %.

Juin 15 Retour de trois calculatrices défectueuses par La Tabagie Gagnon. On émet une note de crédit.

Juin 16 Règlement complet du compte de Jubec inc.

Juin 23 Vente à crédit d'un ordinateur à M. Philippe Gilbert, étudiant à l'université : 2 500 $. Réception d'un acompte de 500 $. Le solde sera payé dans 30 jours.

Juin 29 Commande reçue de La Tabagie Gagnon pour 40 calculatrices. Le prix de détail est de 16,50 $, mais on lui accorde une remise sur quantité de 30 %.

Juin 30 Livraison de 35 calculatrices à La Tabagie Gagnon ; les articles manquants sont en rupture de stock.

Travail à faire

a) Comptabiliser les transactions décrites précédemment.

b) Déterminer le solde du compte *Clients* au 30 juin.

4. M. Marc-Antoine Boisvert, propriétaire d'Alarmes Ultralerte, vous demande de comptabiliser les transactions de son entreprise énoncées ci-après. La société se spécialise dans la vente et l'installation de systèmes d'alarme pour les entreprises. Lorsque la vente et l'installation sont effectuées à crédit, les conditions accordées par M. Boisvert sont toujours 2/10, n/30. L'escompte est accordé sur le montant de la facture comprenant les taxes. Vous devez tenir compte de la TPS et de la TVQ, lesquelles ne sont pas comprises dans les montants des transactions suivantes :

20X9

Févr. 01 Vente au comptant d'un système d'alarme à Sécura. Le prix courant est de 2 345 $, mais M. Marc-Antoine Boisvert accepte d'accorder un escompte de 15 %. Les frais d'installation, qui sont en supplément, s'élèvent à 250 $.

Févr. 06 Appel de service à crédit de Meubles Yannick Lessard inc. pour réparer son système d'alarme défectueux. La facture s'élève à 265 $, dont 55 $ de pièces de rechange.

Févr. 12 Vente à crédit d'un système d'alarme à Chez Grégory inc. Le contrat total s'élève à 3 675 $, dont 500 $ pour l'installation.

Févr. 15 Vente à crédit, sans installation, des composants électroniques d'un système de détection de mouvements à Construction Michel Villeneuve inc. pour 1 250 $, moins une remise d'usage de 15 %.

Févr. 21 Réception d'un paiement de Chez Grégory inc. des trois quarts de la somme totale due. L'entreprise fait parvenir en même temps un chèque postdaté du 28 février pour paiement du solde.

Févr. 23 Envoi d'une note de crédit de 125 $ à Construction Michel Villeneuve inc. par suite du retour d'un des éléments du système.

Févr. 28 Encaissement du chèque de Chez Grégory inc.

Travail à faire

a) Comptabiliser les transactions décrites précédemment.

b) Déterminer, au 28 février 20X9, le solde du compte *Clients*.

L'évaluation des comptes *Clients* en tenant compte des taxes

5. Les données suivantes concernant le mois d'août sont tirées du grand livre de Sécura, au 31 août 20X7 :

Vente	650 000,00 $
Clients	245 345,67 $
Provision pour dépréciation-clients	2 512,50 $

Travail à faire

Pour chacun des cas suivants, rédiger l'écriture nécessaire au journal général en tenant compte des taxes.

Note : Traiter les deux cas de façon indépendante l'un de l'autre.

a) Des clients doivent 15 000 $ à l'entreprise. Le comptable prévoit que ces clients ne régleront pas leur compte.

b) À la suite de l'analyse des comptes des clients selon l'âge des comptes, le comptable estime que les comptes douteux s'élèvent à 16 250 $.

6. Au 31 décembre 20X2, le grand livre de la société Artech affiche les soldes suivants :

Clients	185 018,32 $
Provision pour dépréciation-clients au début de l'exercice	1 007,50 $
Factures de ventes (incluant les taxes)	236 075,63 $

Le comptable estime que la provision pour dépréciation-clients représente environ 1 % des ventes à crédit. On vous informe aussi que 10 % des ventes sont faites au comptant.

Travail à faire

a) Calculer le montant de la provision pour dépréciation-clients pour l'année 20X2.

b) Rédiger l'écriture au journal général pour régulariser le compte *Provision pour dépréciation-clients*.

7. Dans les comptes du grand livre de Transbec figurent les renseignements suivants en date du 30 septembre 20X6 :

Clients	45 670,53 $
Provision pour dépréciation-clients au début de l'exercice	6 525,89 $
Comptes radiés au cours de l'exercice	534,89 $

De plus, les administrateurs estiment que le total des dépréciation-clients s'élève à 11 500 $ en fin d'exercice.

Travail à faire

a) Rédiger les écritures au journal général pour enregistrer la radiation des comptes des clients, en tenant compte des taxes, de même que la régularisation en fin d'exercice.

b) Rédiger les écritures si les comptes radiés au cours de l'exercice s'élèvent à 8 251,67 $ plutôt qu'à 534,89 $, en tenant compte des taxes.

8. Les renseignements suivants sont extraits des livres comptables de la société Tremblay, au 30 septembre 20X3 :

Clients	85 345,12 $
Recouvrement de comptes radiés	750,00 $
Ventes	325 504,89 $
Rendus et rabais sur ventes	3 510,34 $

De plus, le solde du compte *Provision pour dépréciation-clients* au 1er octobre 20X2 s'élève à 5 275,36 $ et, en date du 30 septembre 20X3, il est de 1 285,12 $.

Travail à faire

a) En utilisant le compte de produit *Recouvrement de comptes radiés*, rédiger toutes les écritures au journal général afin de comptabiliser les transactions lorsque les comptes effacés des livres sont recouvrés et de régulariser la provision pour dépréciation-clients à la fin de l'exercice. La politique de l'entreprise est d'estimer la provision pour dépréciation-clients à 5 % du compte *Clients*. Les sommes incluent la TPS et la TVQ.

b) Le 3 novembre 20X3, le syndic avise l'entreprise qu'un de ses clients, qui devait 2 345,71 $, ne sera pas en mesure de régler sa dette. Effectuer l'écriture nécessaire à cette radiation.

9. Le 31 mai 20X4, le bilan de Colorspec comprenait les comptes suivants :

Clients	245 259,24 $
Provision pour dépréciation-clients	4 356,78 $
Ventes à crédit de l'exercice 20X5 (à comptabiliser)	2 023 218,06 $
Encaissements dans le compte *Banque* des comptes des clients de l'exercice 20X5 (à comptabiliser)	2 195 924,87 $

- Parmi les encaissements de l'exercice, on trouve une somme de 2 500 $ reçue de M. Marc Gagnon relativement à un compte que le comptable de l'entreprise avait radié des livres le 30 avril 20X4.
- Au cours de l'exercice se terminant le 31 mai 20X5, le comptable a radié des livres des comptes s'élevant à 7 285,23 $ (Radiation au compte *Provision pour dépréciation-clients*).
- Le comptable est d'avis que 3 % du compte *Clients* en fin d'exercice ne seront pas recouvrés.

Travail à faire

Rédiger, en tenant compte des taxes, toutes les écritures nécessaires de l'exercice financier se terminant le 31 mai 20X5. Préparer aussi le bilan partiel de l'entreprise à cette date.

10. Dans certains comptes de Connexions Normand, on trouve les soldes suivants au 30 novembre 20X7 :

Clients	212 567,91 $
Provision pour dépréciation-clients	8 010,30 $

- Les ventes pour le mois de décembre se chiffrent à 175 000 $, taxes comprises.
- Quatre-vingts pour cent des ventes sont effectuées à crédit.
- Les sommes perçues sur les comptes des clients s'élèvent à 135 123,81 $ pour le mois et sont déposées dans le compte *Banque*, incluant 550 $ provenant d'un compte radié.
- Au cours du mois de décembre, lors de l'analyse de chaque compte, il a été déterminé que la valeur des comptes considérés comme irrécouvrables est de 9 567,14 $. Le comptable procède donc à la radiation.
- Après avoir effectué la vérification des livres pour l'exercice terminé le 31 décembre, le vérificateur conclut que la meilleure façon d'évaluer la provision pour dépréciation-clients est d'analyser l'âge des comptes. Ses calculs lui permettent de déterminer que le solde du compte *Provision pour dépréciation-clients* devra être de 9 775 $.

Travail à faire

Rédiger les écritures de journal pour enregistrer les transactions du mois de décembre se rapportant aux clients. Reporter les écritures dans les comptes en T *Provision pour dépréciation-clients* et *Clients* ; présenter la section « Clients » dans le bilan au 31 décembre 20X7.

11. L'entreprise Allard détermine sa provision pour dépréciation-clients d'après le classement chronologique des comptes de ses clients et applique les pourcentages suivants :

30 jours et moins	3,0 %	De 91 à 120 jours	20,0 %
De 31 à 60 jours	5,0 %	121 jours et plus	50,0 %
De 61 à 90 jours	10,0 %		

Au 31 octobre 20X4, le classement chronologique donne les résultats suivants :

30 jours et moins	150 000 $	De 91 à 120 jours	12 500 $
De 31 à 60 jours	85 000 $	121 jours et plus	8 200 $
De 61 à 90 jours	35 400 $		

Travail à faire

a) Calculer le total du compte *Clients* qui ne sera probablement pas recouvrable et le montant de la provision pour dépréciation-clients que le comptable doit obtenir au 31 octobre 20X4.

b) Rédiger l'écriture de régularisation à la fin de l'exercice si le solde du compte *Provision pour dépréciation-clients* est débiteur de 583,56 $.

c) Expliquer de quelle façon ces renseignements seront présentés au bilan. Préciser quelle sera la charge relative aux créances irrécouvrables qui apparaîtra à l'état des résultats.

12. Selon l'expérience passée, la provision pour dépréciation-clients de Meubles Hirofumi Funayama représente 1,5 % du compte *Clients*. Au 30 novembre 20X5, la provision s'élevait à 4 542,18 $. Voici les opérations survenues au cours du mois de décembre à ce sujet :

20X5

Déc. 03 Remboursement par M. Manuel Lamy, dont le compte avait été radié, d'une somme de 250,67 $. Cette somme est déposée dans le compte *Banque*.

Déc. 12 Radiation pour 3 457,87 $ de comptes considérés comme irrécupérables à la suite d'une analyse approfondie de l'auxiliaire clients par le propriétaire, M. Hirofumi Funayama.

Déc. 19 Réception de la part du syndic, M. Philippe Ranger, d'un chèque de 450 $ en paiement final de la somme due par M. Claude Rivard, soit 2 321,67 $, ce dernier ayant déclaré faillite. Ce compte n'avait pas encore été radié des livres.

Déc. 23 Réception d'un chèque de 125 $ de M. Éric Paquin, qui doit 750 $. M. Paquin précise qu'il enverra une somme identique tous les deux mois. Son compte avait fait l'objet d'une radiation le 24 octobre 20X5.

Travail à faire

a) Enregistrer les écritures au journal général pour comptabiliser les transactions du mois de décembre qui se rapportent aux clients ; dans ces transactions, on a tenu compte des taxes. On prévoit que 2 % du compte *Clients* de 145 675,67 $ ne seront pas encaissés.

b) Présenter en bonne et due forme la section « Clients » dans le bilan partiel au 31 décembre 20X5.

13. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 20X9, Guillaume Ferland sport a effectué plusieurs transactions relatives aux clients. M. Guillaume Ferland vous demande de l'aider à comptabiliser ces transactions. Voici les explications qu'il vous fournit :

- Au 31 août 20X8, le solde du compte *Provision pour dépréciation-clients*, lequel avait été calculé en appliquant 2 % du compte *Clients*, s'élevait à 2 350,78 $, et le compte *Clients*, à 58 369,56 $.
- Le 15 septembre, M. Guillaume Ferland apprend qu'un de ses clients à qui il avait vendu une chaloupe et un moteur, M. Alexandre Crevier-Gareau, s'est fait arrêter par les agents forestiers. Ceux-ci lui ayant confisqué tout son équipement de pêche, M. Crevier-Gareau décide de déclarer faillite. M. Ferland, à qui il devait encore 955,13 $, pense qu'il ne pourra rien récupérer.
- M. Guillaume Ferland vous apprend aussi que le 20 mai 20X8, il avait radié de ses livres le compte de M. Marc-André Tremblay, qui lui devait 350 $. Le 15 août 20X9, M. Ferland a reçu un chèque de 150 $ et deux autres chèques de 100 $ chacun, respectivement datés du 1er septembre 20X9 et du 21 décembre 20X9.
- Une analyse approfondie des comptes des clients au 31 août permet à M.Guillaume Ferland de conclure qu'il doit radier des livres une série de comptes s'élevant à 2 345,65 $.
- Après vous être informé auprès de votre oncle qui est comptable agréé, vous suggérez à M. Guillaume Ferland de procéder au classement chronologique des comptes des clients et d'appliquer les pourcentages suivants :

30 jours et moins	0,5 %	De 91 à 120 jours	20,0 %
De 31 à 60 jours	5,0 %	121 jours et plus	50,0 %
De 61 à 90 jours	10,0 %		

- Vous procédez alors au classement chronologique des comptes des clients. Le résultat est le suivant :

30 jours et moins	35 000 $	De 91 à 120 jours	3 300 $
De 31 à 60 jours	12 500 $	121 jours et plus	1 500 $
De 61 à 90 jours	8 250 $		

Travail à faire

a) Rédiger les écritures au journal général pour comptabiliser les transactions de l'exercice terminé le 31 août 20X9 qui se rapportent aux clients, en tenant compte des taxes.

b) Présenter en bonne et due forme la section «Clients» dans le bilan partiel au 31 août 20X9. Le solde du compte *Clients* est de 60 550,45 $.

c) Préciser la charge relative à la dépréciation des comptes clients qui sera présentée à l'état des résultats.

14. L'entreprise CD Info vous présente ci-après son grand livre auxiliaire des clients. On y indique entre autres que le solde du compte *Provision pour dépréciation-clients* est débiteur de 123,50 $ en date du 31 décembre 20X9.

Travail à faire

a) Établir l'âge des comptes de CD Info au 31 décembre 20X9.

b) Calculer le montant des comptes *Clients* jugés douteux au 31 décembre 20X9, en tenant compte des pourcentages suivants :

30 jours et moins	1 %	De 61 à 90 jours	5 %
De 31 à 60 jours	2 %	De 91 à 120 jours	10 %

c) Rédiger l'écriture de régularisation en date du 31 décembre 20X9, en tenant compte des taxes.

d) Présenter les renseignements concernant les clients dans un bilan partiel.

CD Info

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Agence de santé et sécurité au travail — **Conditions :**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X9							
Sept. 15			J.V.12	285,18		285,18	Dt
Oct. 18			J.V.14	1 240,15		1 525,33	Dt
Nov. 12			J.V.15	998,50		2 523,83	Dt

Client : Collège Pauline-Julien — **Conditions :**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X9							
Oct. 12			J.V.14	3 260,82		3 260,82	Dt
Nov. 12			J.V.15	1 298,52		4 559,34	Dt
Déc. 17			J.G.12		432,50	4 126,84	Dt
Déc. 19			J.E.32		3 260,82	866,02	Dt

Client : Musique Pick & Cordes inc.						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X9							
Sept. 30			J.V.12	540,50		540,50	Dt
Oct. 25			J.V.14	2 004,70		2 545,20	Dt
Nov. 05			J.V.15	4 314,17		6 859,37	Dt
Déc. 30			J.E.32		540,50	6 318,87	Dt

Client : Ministère de la sécurité internationale						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X9							
Sept. 12			J.V.14	2 501,86		2 501,86	Dt
Oct. 05			J.V.15	281,81		2 783,67	Dt
Nov. 22			J.V.15	3 112,96		5 896,63	Dt
Déc. 27			J.E.32		2 501,86	3 394,77	Dt

Client : Réseau de transport Marie-Victorin						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X9							
Sept. 15			J.V.12	2 351,15		2 351,15	Dt
Oct. 18			J.V.13	4 632,50		6 983,65	Dt
Nov. 14			J.G.12		450,60	6 533,05	Dt
Nov. 15			J.V.15	2 142,15		8 675,20	Dt
Déc. 05			J.E.32		1 900,55	6 774,65	Dt
Déc. 17			J.V.15	4 475,20		11 249,85	Dt

Client : Rive-Sud auto inc.						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X9							
Oct. 25			J.V.12	1 522,60		1 522,60	Dt
Nov. 14			J.V.14	1 607,64		3 130,24	Dt
Déc. 01			J.V.15	4 603,88		7 734,12	Dt
Déc. 10			J.E.32		522,60	7 211,52	Dt

Client : Sillery Ford inc.						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X9							
Sept. 29			J.V.14	2 930,30		2 930,30	Dt

Client : Ville Jeanne-Mance						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X9							
Oct. 05			J.V.12	945,12		945,12	Dt
Déc. 04			J.E.32		945,12	Ø	Dt
Déc. 09			J.V.15	5 480,43		5 480,43	Dt

15. L'entreprise Alarmes Ultralerte vous présente ci-après son grand livre auxiliaire des clients. On y indique entre autres que le solde du compte *Provision pour dépréciation-clients* est créditeur de 235,40 $ en date du 31 décembre 20X6.

Travail à faire

a) Établir l'âge des comptes d'Alarmes Ultralerte au 31 décembre 20X6.

b) Calculer le montant des comptes *Clients* jugés irrécouvrables au 31 décembre 20X6, en tenant compte des pourcentages suivants :

30 jours et moins	1,5 %
De 31 à 60 jours	3,0 %
De 61 à 90 jours	10,0 %
91 jours et plus	25,0 %

c) Rédiger l'écriture de régularisation en date du 31 décembre 20X6, en tenant compte des taxes.

d) Présenter les renseignements de la section « Clients » dans un bilan partiel.

Alarmes Ultralerte

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Cafés Perco — **Conditions :**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X6							
Sept. 28			J.V.14	475,30		475,30	Dt
Nov. 05			J.V.14	1 112,50		1 587,80	Dt
Déc. 05			J.V.15	2 165,15		3 752,95	Dt

Client : CSSS des Prés Verts — **Conditions :**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X6							
Sept. 28			J.V.12	550,00		550,00	Dt
Oct. 28			J.V.14	550,00		1 100,00	Dt
Nov. 15			J.V.14	112,15		1 212,15	Dt
Nov. 23			J.V.15	1 253,51		2 465,66	Dt
Déc. 26			J.V.15	159,54		2 625,20	Dt
Déc. 28			J.V.15	2 626,75		5 251,95	Dt

Client : Commission scolaire La Vallière — **Conditions :**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X6							
Oct. 06			J.V.14	281,90		281,90	Dt
Oct. 28			J.V.14	500,00		781,90	Dt
Nov. 04			J.V.15	313,38		1 095,28	Dt
Déc. 05			J.E.32		181,90	913,38	Dt
Déc. 12			J.V.15	1 333,32		2 246,70	Dt
Déc. 28			J.V.15	1 569,78		3 816,48	Dt

Client : Donahue inc.						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X6							
Sept. 28			J.V.14	450,00		450,00	Dt
Nov. 30			J.V.14	500,20		950,20	Dt
Déc. 02			J.V.15	427,33		1 377,53	Dt
Déc. 07			J.E.32		450,00	927,53	Dt
Déc. 28			J.V.15	569,78		1 497,31	Dt

Client : Laberge et Laberge inc.						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X6							
Oct. 28			J.V.12	600,00		600,00	Dt
Nov. 12			J.V.14	312,60		912,60	Dt
Nov. 28			J.V.14	600,00		1 512,60	Dt
Déc. 25			J.E.32		600,00	912,60	Dt
Déc. 28			J.V.15	683,73		1 596,33	Dt

Client : Les Industries Tanguay inc.						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X6							
Nov. 12			J.V.14	422,00		422,00	Dt
Nov. 28			J.V.14	400,00		822,00	Dt
Déc. 03			J.E.32		822,00	Ø	
Déc. 17			J.G.12		186,32	186,32	Ct
Déc. 28			J.V.15	1 455,82		1 269,50	Dt

Client : Magasin Métro						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X6							
Oct. 09			J.V.14	1 452,93		1 452,93	Dt
Nov. 18			J.E.32		1 452,93	Ø	
Nov. 25			J.V.14	1 250,15		1 250,15	Dt
Déc. 03			J.V.15	400,60		1 650,75	Dt

Client : Philippe Boudreault inc.						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X6							
Sept. 10			J.V.12	1 250,60		1 250,60	Dt
Oct. 10			J.V.14	3 240,75		4 491,35	Dt
Nov. 14			J.E.32		3 240,75	1 250,60	Dt
Déc. 20			J.V.15	4 540,50		5 791,10	Dt

Les effets à recevoir

Les calculs relatifs aux effets à recevoir ont été faits avec l'aide du calendrier que vous retrouverez en annexe du manuel.

16. L'entreprise Les Industries Dubois inc. vend de la machinerie forestière. Elle exige de ses clients qu'ils lui remettent, au moment de la livraison, un effet à recevoir dont la date d'échéance est la date de prise d'effet du paiement par le client. Voici trois effets reçus de clients :

20X3

Mai 01 Effet de 55 000 $ reçu de Deschamps et Ménard, portant intérêt à 12 % et venant à échéance le 25 août 20X3. Cette somme sera déposée dans le compte *Banque*.

Juin 15 Effet de 125 000 $ reçu d'Optima inc., portant intérêt à 15 % et venant à échéance dans 90 jours.

Août 21 Effet de 30 000 $ reçu d'Alexis Dufresne et fils inc., portant intérêt à 14 % et venant à échéance dans 30 jours.

Travail à faire

a) Rédiger les écritures de journal nécessaires pour enregistrer les effets reçus.

b) Rédiger les écritures de régularisation en date de fin d'exercice, soit le 31 août 20X3.

c) Enregistrer aux dates de prise d'effet les sommes reçues en règlement des effets détenus par l'entreprise.

17. Le Foyer du meuble inc. vend surtout des meubles à de jeunes couples. Pour leur permettre de mieux équilibrer leur budget, le propriétaire accepte que les acheteurs lui signent un effet en fonction d'une analyse de leur budget. La date de fin d'exercice de l'entreprise est le 30 juin 20X5.

Mai 12 Vente de meubles à Charles Martel et Alexandra Goulet pour une facture totale de 5 675 $, taxes comprises. Ils signent conjointement un effet à payer qui vient à échéance dans 180 jours et qui porte intérêt à 16 %.

Mai 28 Livraison de meubles à Vincent Jalbert-Murray et Viviane Fan, qui paient 1 000 $ comptant et signent un effet de 5 000 $ à 15 % d'intérêt, dont la date d'échéance est le 30 septembre. Le montant de la facture est de 6 000 $, taxes comprises. Cette somme est déposée dans le compte *Banque*.

Juin 30 Date de fin d'exercice.

Oct. 05 Réception d'une lettre de Vincent Jalbert-Murray et Viviane Fan pour aviser qu'ils sont dans l'impossibilité de régler immédiatement leur dette en entier. Ils font parvenir un chèque de 1 258,91 $ et un nouvel effet pour le solde, qui porte intérêt à 18 % et vient à échéance dans 90 jours.

Travail à faire

Comptabiliser les opérations suivantes jusqu'à l'encaissement des effets à recevoir.

18. Le 1er juillet 20X5, Olivier Groleau et fils inc. a vendu des marchandises à M. Benoît Lauzière pour 6 500 $ taxes comprises, aux conditions 2/10, n/30. Comme celui-ci ne peut régler sa dette, l'entreprise lui demande de signer un effet pour prolonger son délai de règlement. De fait, Olivier Groleau et fils reçoit de M. Benoît Lauzière un effet daté du 14 août, portant intérêt à 14 % et venant à échéance le 31 octobre 20X5. Comme M. Lauzière n'honore pas son effet à l'échéance, l'entreprise décide de radier la créance.

Le 12 décembre, l'entreprise reçoit un chèque de 1 500 $ de M. Benoît Lauzière, qui sera déposé dans le compte *Banque*. Dans la lettre qui accompagne le chèque, M. Lauzière précise qu'il cesse de travailler, et que c'est tout ce qu'il peut payer.

Travail à faire

Rédiger les écritures nécessaires pour enregistrer ces transactions à partir du 1er juillet 20X5 en tenant pour acquis que la fin de l'exercice financier d'Olivier Groleau et fils est le 30 septembre.

19. Voici les transactions concernant la société Berco inc. pour l'année 20X6 :

Mars 14 Prolongation du délai de règlement accordé à M. Samuel Lafranchise en échange d'un effet de 950 $ daté du 14 mars, portant intérêt à 12 % et venant à échéance le 31 mai.

Mars 31 Comptabilisation des intérêts à recevoir sur l'effet de M. Samuel Lafranchise.

Mai 31 Chèque de M. Samuel Lafranchise pour régler son effet. Le chèque est déposé dans le compte *Banque.*

Juin 21 Avis de M. Luc Landry pour informer qu'il ne peut régler immédiatement les sommes dues. Il demande l'autorisation de faire parvenir un effet pour couvrir la somme due de 3 450 $.

Juin 22 Acceptation de la proposition de M. Luc Landry, à condition qu'il fasse parvenir un effet daté du 15 juin, soit la date d'échéance de son compte. L'effet sera valable pour une période de 90 jours et portera intérêt à 15 %.

Juin 30 Comptabilisation des intérêts à recevoir sur l'effet de M. Luc Landry.

Juin 30 Fermeture du compte *Produits d'intérêts.*

Travail à faire

Comptabiliser au journal général les transactions de Berco inc. survenues au cours de l'année 20X6.

Problèmes de synthèse

20. L'entreprise Les Vêtements Briand vous présente son grand livre auxiliaire des clients :

Les Vêtements Briand

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Allard automobile **Conditions :**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X3							
Avr. 01				100,00		100,00	Dt
Avr. 03		Rendus et rabais					
		sur ventes			5,00	95,00	Dt
Avr. 16				250,00		345,00	Dt
Avr. 30				500,00		845,00	Dt
Mai 07		Rendus et rabais sur					
		ventes du 30 avril			25,00	820,00	Dt
Mai 15					345,00	475,00	Dt

Client : Beaulieu et Beaulieu						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X3							
Mars 04				625,00		625,00	Dt
Avr. 03				425,00		1 050,00	Dt
Mai 06		Rendus et rabais sur					
		ventes du 3 avril			15,00	1 035,00	Dt
Mai 17		Rendus et rabais sur					
		ventes du 4 mars			25,00	1 010,00	Dt
Mai 30					410,00	600,00	Dt
Mai 31					200,00	400,00	Dt

Client : Cadieux inc.						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X3							
Févr. 13				410,00		410,00	Dt
Févr. 17		Rendus et rabais					
		sur ventes			20,00	390,00	Dt
Avr. 06				300,00		690,00	Dt
Mai 10					300,00	390,00	Dt
Mai 12				520,00		910,00	Dt
Mai 14					520,00	390,00	Dt

Client : Décarie et Cyr						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X2							
Oct. 01				625,00		625,00	Dt
Nov. 12					100,00	525,00	Dt
20X3							Dt
Mars 13					200,00	325,00	Dt
Mai 11				400,00		725,00	Dt

Client : George Éthier						Conditions :	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X3							
Avr. 12				1 720,00		1 720,00	Dt
Mai 14					100,00	1 620,00	Dt

Travail à faire

Préparer le classement chronologique des comptes des clients au 31 mai 20X3. Ensuite, rédiger l'écriture permettant de comptabiliser la provision pour dépréciation-clients, alors que le solde du compte est débiteur de 150,68 $. Il faut utiliser les mêmes pourcentages que dans le problème n° 11 et tenir pour acquis que le solde des comptes des clients comprend la TPS de 5 % et la TVQ de 9,975 %.

21. Les renseignements suivants sont tirés du bilan de Japotec, au 30 juin 20X5. L'entreprise régularise ses livres à la fin de chaque mois.

Effet à recevoir		45 000,00 $
Intérêts à recevoir		468,50
Clients	185 254,67 $	
Moins : Provision pour dépréciation-clients	8 985,45	176 269,22
		221 737,72 $

Le poste *Effet à recevoir* comprend les deux effets suivants :

- Effet de 20 000 $ signé par M^me^ Ruth Senneville, daté du 10 juin et portant intérêt à 12 % pour une période de 60 jours.
- Effet de 25 000 $ daté du 20 mai et venant à échéance le 31 août. Il est signé par M. Christian-Olivier Gagnon et porte intérêt à 12 %.

Voici les opérations relatives aux clients et aux effets à recevoir effectuées en juillet et en août 20X5 :

Juill. 09	Effet reçu de M^me^ Janique Godin en règlement du solde de son compte de 4 580 $. L'effet vient à échéance le 28 septembre et porte intérêt de 14 %.
Juill. 15	Recouvrement du compte de M. Marc Rivet, radié le 23 septembre 20X4, pour une somme de 1 250,23 $, taxes comprises, déposée dans le compte *Banque*.
Juill. 31	Ventes à crédit du mois pour 125 324,89 $ (ajouter les taxes). Encaissement de 135 459,10 $ de comptes des clients durant le mois.
Juill. 31	Radiation pour 9 345,71 $ de comptes jugés irrécouvrables.
Juill. 31	Classement chronologique des comptes des clients, selon lequel on estime ne pas pouvoir encaisser une somme de 10 250 $.
Juill. 31	Enregistrement des intérêts à recevoir.
Août 14	Réception du chèque de M^me^ Ruth Senneville en règlement de son effet et des intérêts. Le chèque est daté du 12 août.
Août 31	Ventes à crédit du mois pour 135 275,56 $ plus les taxes. Encaissement d'une somme de 142 265,12 $.
Août 31	Radiation pour 3 253,78 $ de comptes jugés irrécouvrables.
Août 31	Classement chronologique des comptes des clients, selon lequel on estime ne pas pouvoir encaisser une somme de 9 857,54 $.
Août 31	Enregistrement des intérêts à recevoir.

Travail à faire

a) Rédiger toutes les écritures nécessaires pour enregistrer les transactions précédentes en tenant compte des taxes.

b) Préparer le bilan partiel au 31 août 20X5.

ANNEXE 3.1

CONNAISSEMENT

Express Service

Connaissement — Non négociable

Service à la clientèle
Montréal 438 123-2424
Québec 561 123-1020

Formulaire abrégé original fourni par

Expéditeur ou agent Roy et associés 84, rue du Colisée Québec (Québec) G0C 3F4	**N° bon de commande** PO21-90837-01	**N° de connaissement** 5202346-19	**Date** 14-12-20X5
	N° réf. transporteur		
Destinataire Cuisinar inc. 1310, rue Fauteux Montréal (Québec) H4H 2S2	**Frais de transport** Port dû ☐ Port payé ☒ Facturé à (tierce partie) ☐		
	Note : L'expéditeur demeure responsable des charges de transport pour toute expédition à percevoir ou à être facturée à un tiers si le transporteur ne peut percevoir les charges.		
	Valeur déclarée 24 300,50 $ Responsabilité maximale de 4,41 $ le kilogramme (2,00 $ la livre) à moins d'indication contraire par valeur déclarée		
	Si au risque de l'expéditeur, l'indiquer ici		
Facturer à (tierce partie)	**Frais de recouvrement** Port dû ☐ Port payé ☒	**COD**	**Montant** $
	Entente spéciale entre l'expéditeur et le transporteur, y faire référence		

Quantité	Description des marchandises, marques et particularités (pour matières dangereuses, indiquer le N.I.P ou le N° U.N. – la classe et le groupe d'emballage)	MD	Poids
58	boîtes (lave-vaisselle)		
Total 58			**Total**

Avis de réclamation

a) En cas de pertes ou de dommages à la marchandise transportée ou en cas de retards de livraison des marchandises décrites au connaissement, le transporteur n'est responsable qu'à la réception d'un avis écrit précisant l'origine des marchandises, leur date d'expédition et le montant approximatif initial. Cet avis doit parvenir au transporteur ou au transporteur de destination dans les soixante (60) jours suivant la date de livraison des marchandises ou, dans les cas de non-livraison, dans un délai de neuf (9) mois suivant la date d'expédition.

b) La présentation de la réclamation finale accompagnée d'une preuve du paiement des frais de transport doit être soumise au transporteur dans un délai de neuf (9) mois suivant la date de l'expédition.

Expéditeur Roy et associés	**Destinataire** Cuisinar
Nombre de colis 58	**Nombre de colis** 58
Date 14 déc. 20X5	**Date** 15 déc. 20X5
Par *Luc Bergeron*	**Par** *Linda Wenworth*

ANNEXE 3.2

EXEMPLE DE LETTRE D'ACCEPTATION DE CRÉDIT AVEC RESTRICTION

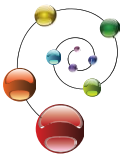

BIZZ-BILLES

1680, rue Saint-Pierre,
Longueuil (Québec) J4P 3K2
Tél. : 450 842-3571

Longueuil, le 12 décembre 20X1

Madame Anny Chrétien
Boutique Chic fou
1234, boul. Saint-Jean
Pierrefonds (Québec)
H1H 3V9

Madame,

C'est avec plaisir que Bizz-billes vous accueille comme cliente et vous accorde une limite de crédit de trois mille dollars (3 000 $). Selon nos critères, nous ne pouvons vous accorder la limite de crédit de cinq mille dollars (5 000 $) que vous avez demandée. Toutefois, nous sommes prêts à réévaluer votre dossier dans un an. Vous pouvez compter sur une équipe de vente sérieuse et courtoise qui mettra tout en œuvre pour vous donner satisfaction. Nous vous informons que nos conditions de crédit sont 2/10, n/30 et que tout paiement en retard entraîne des intérêts de 2 % par mois ou de 24 % par année. Nous sommes persuadés vous vous acquitterez de vos engagements envers nous avec le même empressement que celui que nous manifesterons à que votre égard.

En attendant de vous servir, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Jacynthe Gilbert
Jacynthe Gilbert
Responsable du crédit

Merci de votre confiance !

ANNEXE 3.3

EXEMPLE DE LETTRE DE REFUS DE CRÉDIT

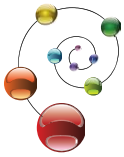

BIZZ-BILLES

1680, rue Saint-Pierre,
Longueuil (Québec) J4P 3K2
Tél. : 450 842-3571

Longueuil, le 12 décembre 20X1

Madame Anny Chrétien
Boutique Chic fou
1234, boul. Saint-Jean
Pierrefonds (Québec)
H1H 3V9

Madame,

À la suite de l'analyse de votre dossier, nous avons le regret de vous annoncer que nous ne pouvons vous accorder de marge de crédit pour le moment. En effet, votre ratio du fonds de roulement est en deçà de ce que nous exigeons habituellement de nos clients. Nous serons heureux de reconsidérer votre demande lorsque votre situation de trésorerie se sera améliorée. Nous vous invitons donc à présenter une nouvelle demande le moment venu.

Entre-temps, nous serions heureux de vous renseigner sur nos services ou de vous vendre nos marchandises au comptant.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Jacynthe Gilbert
Jacynthe Gilbert
Responsable du crédit

Merci de votre confiance !

CHAPITRE 4

Les stocks

L'étude de ce chapitre permet de définir les composantes des stocks et de mettre en application les méthodes propres aux deux principaux systèmes d'inventaire.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Définir ce qu'est le compte *Stock de marchandises*.
- Calculer les différentes composantes de l'inventaire.
- Interpréter l'effet du compte *Stock de marchandises* sur le coût des marchandises vendues ainsi que sur le bénéfice net.
- Comptabiliser les transactions relatives aux stocks selon les systèmes d'inventaire périodique et permanent.
- Appliquer les différentes méthodes d'évaluation du coût des stocks.
- Expliquer les différentes techniques d'estimation des stocks.
- Présenter les stocks aux états financiers.

Jérémy Hamel, propriétaire de Performance aventure

MISE EN SITUATION

Jérémy Hamel est propriétaire de Performance aventure, une boutique située près du mont Tremblant. En plus d'organiser des randonnées pédestres dirigées par un guide, il vend des planches à neige, des vêtements sport, et des produits d'escalade et de randonnée. Comme la marchandise varie en fonction des saisons, Jérémy devra être particulièrement vigilant au moment de faire le dénombrement des stocks, afin de déterminer correctement la valeur du stock de la fin de l'exercice. Il évalue aussi la possibilité de changer le système d'inventaire périodique présentement en vigueur pour un système d'inventaire permanent. Il devra choisir la méthode d'inventaire qui fournit le meilleur rattachement des charges aux produits et la façon de présenter cette information aux états financiers.

Jérémy devra choisir la méthode d'inventaire qui fournit le meilleur rattachement des charges aux produits et la façon de présenter cette information aux états financiers.

Stock
Actif détenu pour être vendu dans le cours normal de l'activité ou en cours de production pour une telle vente ou encore sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans le processus de production ou de prestation de services*.

4.1 Les stocks : définition

Le compte *Stock de marchandises* est un compte d'actif à court terme composé de tous les biens achetés par l'entreprise dans le but de les revendre dans le cours normal des affaires, habituellement dans le même exercice financier. Les **stocks** constituent un actif important de l'entreprise commerciale et de l'entreprise de transformation. Il est donc capital d'évaluer le plus fidèlement possible la valeur des stocks. Pour les entreprises manufacturières, il existe trois types de stocks qui doivent être présentés séparément dans le bilan (voir la figure 4.1).

FIGURE 4.1 LES TROIS TYPES DE STOCKS DES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES

Stock de matières premières	Stock de produit en cours	Stock de produits finis
Ensemble des matières premières que l'entreprise détient à une date donnée et qu'elle a l'intention d'utiliser dans la fabrication de produits.	Ensemble des produits qui, ayant atteint un certain stade d'achèvement à une date donnée, sont en voie de fabrication, mais pas encore terminés.	Ensemble des produits finis que l'entreprise n'a pas encore vendus à une date donnée.

4.2 La gestion des stocks

Rupture de stock
Situation dans laquelle le stock physique est provisoirement épuisé*.

Une entreprise doit toujours gérer efficacement ses stocks afin de diminuer ses coûts d'opération. La gestion efficace des stocks consiste à :

- trouver l'équilibre entre les coûts engendrés par une **rupture de stock** et les coûts liés à l'entreposage des marchandises ;
- répondre à la demande tout en maintenant un niveau de liquidité qui permettra à l'entreprise d'honorer toutes ses obligations ;
- protéger ses marchandises en les entreposant de façon sécuritaire :
  - en limitant l'accès à l'entrepôt ;
  - en utilisant des dispositifs de sécurité sur la surface de vente pour diminuer les vols ;
  - en ayant une bonne assurance pour se protéger en cas d'incendie ou de catastrophe naturelle ;
- écouler son inventaire avant que le stock devienne désuet ou, dans certains cas, périmé.

Commande juste-à-temps
Méthode de gestion des stocks visant l'élimination du gaspillage par l'achat de la quantité répondant à son besoin immédiat. Cette méthode vise à réduire le plus possible le temps entre la détection du besoin et la livraison du produit*.

Une bonne connaissance des risques associés au mode de **commande juste-à-temps** et à celui de la commande en grande quantité est essentielle à une gestion des stocks efficace (voir la figure 4.2).

FIGURE 4.2 LES RISQUES ASSOCIÉS AU MODE DE COMMANDE DES STOCKS

Commande juste-à-temps	Commande en grande quantité
• Rupture de stock (ventes perdues, ralentissement des opérations) • Frais supplémentaires sur commandes spéciales • Impossibilité de bénéficier des remises sur quantité	• Risque de désuétude ou de détérioration • Coûts d'entreposage (manutention, espace, sécurité) • Manque de liquidités et paiement d'intérêts

4.3 Le dénombrement matériel des stocks

L'inventaire matériel des marchandises peut être dressé à différents intervalles selon l'entreprise (voir le tableau 4.1). En plus de faire connaître la valeur du stock de marchandises, il permet d'évaluer le montant des marchandises volées ou endommagées.

TABLEAU 4.1 La fréquence de l'inventaire selon les entreprises

INTERVALLE	EXEMPLES
Quotidien	• Dépanneurs : inventaire des produits du tabac et des billets de loterie. • Bars : inventaire de l'alcool lors de la fermeture. • Stations-service : inventaire de l'essence.
Hebdomadaire	• Épiceries : inventaire de la viande.
Mensuel	• Restaurants : inventaire des denrées.
Trimestriel	• Magasins de vêtements : inventaire lors de chaque changement de saison afin de déterminer la marchandise à écouler pour laisser la place aux vêtements de la nouvelle saison.
Semestriel	• Certaines grandes surfaces font habituellement un inventaire deux fois par année afin d'évaluer le montant des vols et des pertes et d'ajuster les soldes au système informatique.
Annuel	• Les entreprises ont l'obligation de faire un inventaire physique au moins une fois par année à la clôture des états financiers. Plusieurs petites entreprises ne procèdent à l'inventaire qu'une seule fois, à la fin de chaque exercice.

Plusieurs facteurs aident à déterminer la fréquence de la prise d'inventaire matériel :

- les coûts de la prise d'inventaire (fermeture de l'entreprise, nécessité de mobiliser plusieurs employés, utilisation d'une firme externe, par exemple) ;
- la valeur des stocks détenus par l'entreprise ;
- le type de biens en stock ;
- les mesures de contrôle et la supervision du personnel ;
- la taille de l'entreprise.

MISE EN SITUATION

Dans le cas de Performance aventure, un inventaire annuel est suffisant. Il s'agit d'une petite entreprise ; les risques de fraudes non détectées sont faibles, puisque Jérémy est très impliqué dans les opérations quotidiennes de l'entreprise.

4.3.1 Les contrôles lors du dénombrement des stocks

L'inventaire est un processus important dans l'entreprise et il doit être effectué avec sérieux. Lors du dénombrement, il sera important de revérifier les décomptes afin de s'assurer de leur exactitude. La figure 4.3 présente deux options valables pour la prise d'inventaire.

FIGURE 4.3 LA PRISE D'INVENTAIRE

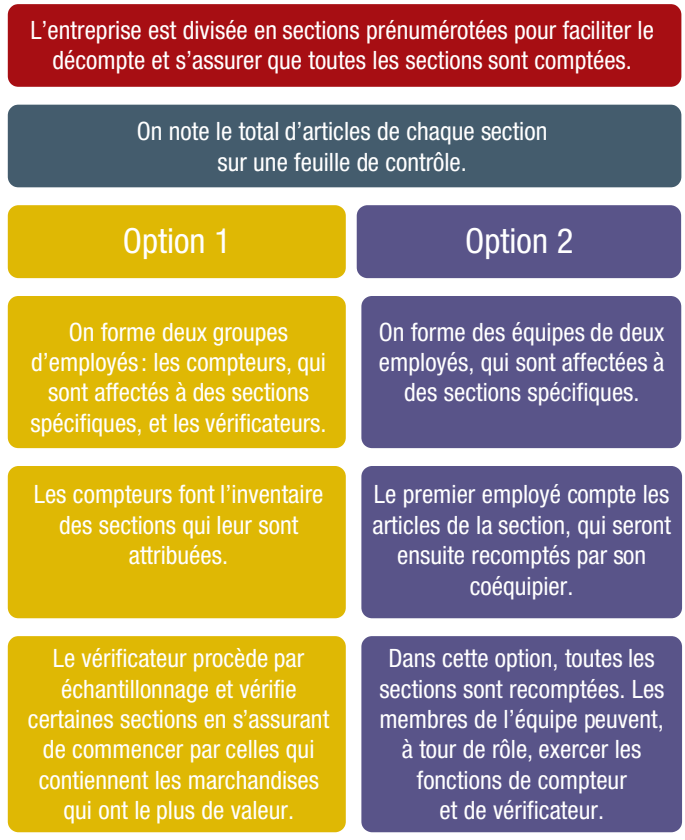

MISE EN SITUATION

Comme l'inventaire nécessiterait la fermeture du commerce pendant plusieurs jours, Jérémy a choisi de faire appel à une firme externe, malgré les coûts, puisque le décompte sera fait lors des heures de fermeture par une équipe qualifiée et impartiale. Les membres de l'équipe divisent la boutique en sections et procèdent au dénombrement.

Jérémy demande à Justin, son technicien-comptable, de l'aider. Ce dernier s'occupe de vérifier l'exactitude du décompte des employés de la firme d'inventaire. Jérémy lui a demandé de recompter 20 % des sections. Voici une fiche de dénombrement laissée par l'employé de la firme spécialisée. Cette section a été vérifiée par Justin, qui a confirmé l'exactitude du décompte.

I.S.I. **Fiche de dénombrement**

INVENTAIRE SUPÉRIEUR INC.		**Section** : 21
Décompte	Érik Bouchard	
Vérification	Justin Fortin	
Description	**N° d'article**	**Quantité**
Altitude – Decoy	111SS	7
Altitude – Premier	112LL	6
Altitude – Diva	112MM	8
Total		21
Vérification		21
N° de fiche : 99		*J.F.*

Jérémy s'assure, quant à lui, qu'aucune marchandise n'est oubliée. À la fin de l'inventaire, Jérémy reçoit deux rapports :

1. la liste des marchandises par section ;
2. le total de chaque article en stock.

À VOUS DE JOUER !

Frédérik Ménard est propriétaire de la boutique Cocooning. Vous devez faire l'inventaire de la section 109. Les sections ont été délimitées ; il ne vous reste plus qu'à compter les articles numérotés. Les coussins sont divisés en trois catégories : grands coussins unis (article 10487), petits coussins unis (article 10499) et coussins à motifs (article 10492).

Boutique Cocooning		
FICHE DE DÉNOMBREMENT DES STOCKS		Section :
Décompte		
Vérification		
Description	N° d'article	Quantité
Total		
Vérification		
N° de fiche : 1888		

Frais accessoires
Frais qu'il convient d'ajouter au prix d'achat en vue de déterminer le coût d'acquisition d'un bien, d'une marchandise ou d'un service*.

Commission aux courtiers
Somme remise aux courtiers en échange de leurs services afin de dédouaner la marchandise reçue.

4.3.2 La détermination du coût du stock de marchandises

Lors de la détermination du coût des biens en stock, il faut ajouter au prix d'achat tous les frais qui ont dû être déboursés afin que la marchandise soit livrée au bon endroit et prête à vendre. On parle alors de **frais accessoires**, qui incluent, entre autres, les frais de transport et de douane, les **commissions aux courtiers** et les assurances. On doit aussi inclure les frais d'entreposage, de manutention, de transformation et de réparation tant que la marchandise n'est pas disponible pour la vente (voir la figure 4.4).

MISE EN GARDE

Il ne faut pas inclure les taxes dans le coût des stocks, puisque ces dernières seront récupérées. Les escomptes et les rabais réduiront, quant à eux, le prix payé et, par le fait même, la valeur des marchandises en stock.

FIGURE 4.4 LA DÉTERMINATION DU COÛT DES STOCKS

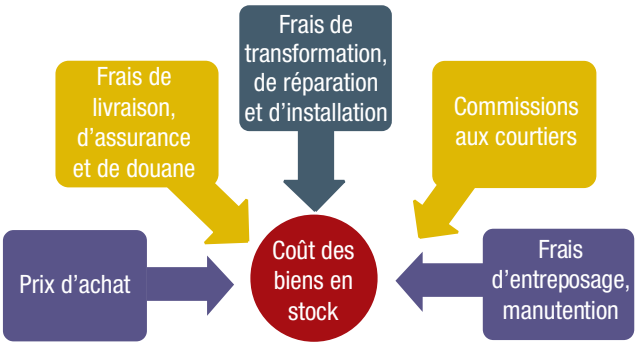

MISE EN SITUATION

Le 21 juillet 20X7, Jérémy a commandé des planches à neige à un nouveau fournisseur du New Hampshire. Il a rencontré ce dernier lors du colloque annuel des sports extrêmes auquel il a participé en mai à Los Angeles. Les planches arrivent au port le 15 août 20X7. Jérémy utilise les services d'une agence de courtage afin de dédouaner la marchandise.

Au cours du mois d'août, en plus de la facture d'achat (qui ne contient pas de taxes), il reçoit les factures suivantes en lien avec les planches :

PORT PSC

18 août 20X7

Frais de manutention	75,00 $
Frais d'entreposage 3 jours	150,00
	225,00 $
TPS 5 %	11,25
TVQ 9,975 %	22,44
Total	258,69 $

Port Pointe-Saint-Charles | 1440 Carrie-Derick, Montréal, Qc | H3C 4F8

Transport Levasseur
333, rue Bridge
Montréal (Québec)
H3K 2F3

18 août 20X7

Transport de marchandises

Départ : Port Pointe-Saint-Charles

Arrivée : 800, rue Labelle, Mont-Tremblant (Québec) J8E 2W5

Transport	75,00 $
Assurance	25,00
Total	100,00 $

Tous nos prix incluent les taxes.

Monster Boards
25, 5th Avenue
Moultonborough, NH
03253

Delivery Address
Performance Aventure
800, Labelle Street
Mont-Tremblant (Quebec) Canada
J8E 2W5

Invoice n°: 204846
Date: July 21st, 20X7

Quantity	Description	Unit Price	Amount
6	Nirvana Boards	$ 200.00	$ 1200.00
2	Dragonfly Boards	250.00	500.00
			$ 1700.00

Please note: The invoice is converted into Canadian currency.
The merchandise will be delivered by boat FOB Montreal.
Monster Boards is not responsible for transportation
between the port and your company.

Puisque les planches ont été achetées aux États-Unis, Performance aventure aura à payer les taxes lors de l'arrivée des marchandises au Canada. Le courtier en douane paie les taxes, puis les refacture à l'entreprise.

C.P. 5555, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3F8

22 juillet 20X7

Courtier Trans-America

TPS sur achats	1 700 $ X 5 %	85,00 $
TVQ sur achats	1 700 $ X 9,975 %	169,58
Commission		50,00
TPS 5 %		2,50
TVQ 9,975 %		4,99
Total à payer		312,07 $

Payable à la réception. Merci.

Jérémy calcule les coûts totaux des éléments achetés de la façon suivante :

Coût de la marchandise	1 700,00 $
Commission du courtier	50,00
Frais de manutention et d'entreposage	225,00
Frais de transport à l'achat	65,23
Assurance	25,00*
Coût total du stock de marchandises	2 065,23 $

* La taxe de 9 % sur les assurances n'est pas récupérable.

Lors de l'écriture au journal général, le coût du stock de marchandises sera de 2 065,23 $. Les taxes seront réclamées, mais ne sont pas incluses dans le prix des marchandises, puisqu'elles seront remboursées par les gouvernements. ◄

À VOUS DE JOUER !

Paul Panetta est propriétaire d'un commerce de voitures d'occasion. Hier, il a acheté quatre voitures d'occasion à l'encan. Il a dû faire nettoyer les voitures à l'intérieur et à l'extérieur et effectuer quelques réparations mineures. Voici le détail des coûts engagés :

LES ENCANS PUBLICS
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES ACQUISITIONS

Encan 20X7

18-12-20X7

Acheteur :
Automobiles d'occasion Panetta
12 345, autoroute Félix-Leclerc,
Montréal (Québec) H7G 4B9

Modèle	Année	Kilométrage	Prix
Hyundai Accent	20X7	50 000	6 000,00 $
Mazda CX-9	20X9	39 000	20 000,00
Ford Mustang	20X8	80 000	14 000,00
Toyota Matrix	20X9	90 000	10 000,00
Total partiel			50 000,00 $
TPS 5 %			2 500,00
TVQ 9,975 %			4 987,50
Total			57 487,50 $

Toutes les voitures sont vendues telles quelles, sans garantie quant aux vices cachés.

Transport spécialisé Belzile

Nous transportons des véhicules en tous genres !

Transport de 4 voitures (18-12-20X7)	1 000,00 $
TPS 5 %	50,00
TVQ 9,975 %	99,75
Total	1 149,75 $

215, rue Charles-Garnier, Laval (Québec), H7G 5F9

Monsieur Panetta a dû faire nettoyer les véhicules pour les préparer à la vente. Chaque véhicule a nécessité 2 heures de travail au taux horaire de 40 $.

Le commerçant a dû changer les freins sur la Matrix. Les pièces ont coûté 400 $ plus les taxes, et un mécanicien a travaillé une heure pour faire les réparations, au taux horaire de 65 $.

Les voitures sont maintenant prêtes à vendre. Quel sera le coût du stock pour ces quatre voitures ? Calculez le coût de chaque voiture séparément.

Hyundai Accent (20X7)

Mazda CX-9 (20X9)

Ford Mustang (20X8)

Toyota Matrix (20X9)

4.3.3 Le stock de marchandises à la fin

Pour bien évaluer le montant des marchandises en stock, on doit aussi déterminer les biens à inclure lors du dénombrement (voir le tableau 4.2).

TABLEAU 4.2 ► **Les biens à inclure dans les stocks lors du dénombrement**

TYPE DE BIENS	CRITÈRES D'INCLUSION	
Marchandise en transit	Toutes les marchandises pour lesquelles l'entreprise assume les risques de propriété doivent être incluses dans les stocks.	
	FOB destination	**FOB point de départ**
	• La marchandise appartient au vendeur tant qu'elle n'est pas livrée à l'acheteur. • La marchandise en transit est incluse dans les stocks du **vendeur** jusqu'à son arrivée.	• La marchandise appartient à l'acheteur dès qu'elle quitte l'entrepôt du vendeur. • La marchandise en transit est incluse dans les stocks de l'**acheteur** dès son départ de l'entrepôt.
Marchandise en consignation	• La marchandise en consignation est expédiée par un fournisseur au commerçant, qui aura la responsabilité de sa gestion et de sa vente. Toutefois, la marchandise demeure la propriété du fournisseur tant qu'elle n'est pas vendue. Le commerçant lui paiera la marchandise uniquement lors de sa vente. • La marchandise en consignation NE DOIT PAS être incluse dans les stocks du consignataire. • La marchandise en consignation doit être incluse dans les stocks du fournisseur.	
Biens endommagés, détériorés ou désuets	• S'ils sont impossibles à vendre, les biens ne doivent pas être inclus dans les stocks. • S'ils sont vendables, on doit inclure les biens dans les stocks, mais on diminuera leur valeur afin de refléter la juste valeur du marché.	

Consignataire
Personne qui reçoit des marchandises ou des produits en dépôt dans le but de les vendre au nom de leur propriétaire*.

À VOUS DE JOUER !

Laurence Gilbert, propriétaire de l'entreprise Les meubles LG, décide de faire dresser l'inventaire du stock de marchandises de son entreprise le 31 décembre 20X6. Elle vous demande de l'aider à déterminer si les marchandises suivantes doivent être incluses, ainsi que leur valeur.

Situation	Bien à inclure (oui ou non)	Valeur
a) Une commande d'une valeur de 2 000 $ livrée à un client aux conditions FOB point de départ est toujours en transit.		
b) Une boîte de marchandises d'une valeur de 150 $ a été échappée dans l'entrepôt. Soixante-quinze pour cent de la marchandise est endommagée et impossible à vendre.		
c) Signature d'une entente avec une grande chaîne de magasins, en vertu de laquelle l'entreprise envoie de la marchandise en consignation aux différentes succursales. En date du 31 décembre, il y avait 1 500 $ de marchandises en consignation chez le client.		
d) Achat de marchandises d'un fournisseur d'une valeur de 750 $ aux conditions FOB destination. Au 31 décembre, les marchandises sont toujours en transit.		
e) Laurence a découvert, dans l'entrepôt, une petite boîte contenant de la marchandise achetée il y a plusieurs années. La marchandise avait une valeur de 150 $ au moment de l'achat, mais comme elle est désuète, Laurence la vendra 25 $.		
f) Livraison d'une commande à un client aux conditions FOB destination. Les marchandises sont actuellement en transit ; la facture, incluant les frais de transport de 100 $, s'élève à 2 000 $ avec un coût d'article de 1 400 $.		

4.3.4 L'inventaire périodique et l'inventaire permanent

Pour faciliter la rédaction de l'état des résultats, procédons à une révision rapide des notions d'inventaire périodique et d'inventaire permanent déjà vues en *Comptabilité 1*.

L'inventaire périodique

Au moment de produire l'état des résultats en inventaire périodique, l'entreprise devra faire le calcul suivant :

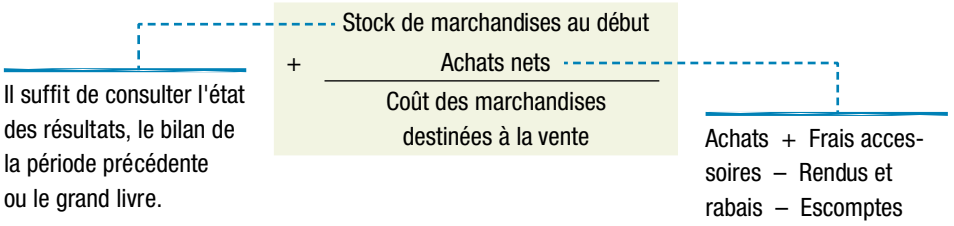

À cette étape, on connaît la valeur de toute la marchandise qui s'est retrouvée à un moment ou à un autre sur la surface de vente ou dans l'entrepôt au cours de l'exercice financier. Il reste encore une étape avant de connaître le coût des marchandises vendues. Selon les principes du rattachement des charges aux produits et de l'indépendance des exercices financiers, il faut déduire des marchandises destinées à la vente les stocks qui n'ont pas encore été vendus. On obtiendra ainsi le coût des marchandises vendues de la période. Le stock de marchandises à la fin demeure un actif pour l'entreprise tant qu'il n'aura pas été vendu.

Coût des marchandises destinées à la vente
– Stock de marchandises à la fin
Coût des marchandises vendues

L'inventaire permanent

Au moment de produire l'état des résultats en inventaire permanent, l'entreprise devra faire le calcul suivant :

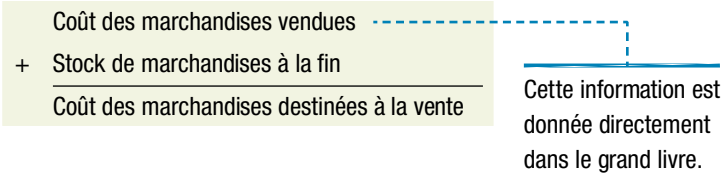

À cette étape, on connaît la valeur de toute la marchandise qui s'est retrouvée à un moment ou à un autre sur la surface de vente au cours de l'exercice financier. Il reste encore une étape avant de connaître les achats nets :

Coût des marchandises destinées à la vente
– Stock de marchandises au début
Achats nets de l'exercice

Qu'il s'agisse d'un inventaire périodique ou permanent, on a maintenant toute l'information nécessaire afin de produire un état des résultats en bonne et due forme.

Dans la pratique, lors de la préparation des états financiers en inventaire permanent, plusieurs entreprises préfèrent présenter le coût des marchandises vendues d'une façon sommaire dans l'état des résultats; elles fourniront l'information détaillée dans les notes ajoutées aux états financiers.

4.3.5 L'effet du stock de marchandises sur le calcul du bénéfice net

Le compte *Stock de marchandises* est important non seulement parce qu'il est habituellement le compte d'actif à court terme le plus élevé, mais aussi parce que c'est le seul compte à paraître au bilan et à l'état des résultats.

Une évaluation juste du stock de marchandises à la fin permettra de calculer correctement le coût des marchandises vendues, la marge bénéficiaire brute et, par conséquent, le bénéfice net. Les erreurs, qu'elles soient commises au moment du dénombrement ou lors de l'évaluation du coût attribué aux stocks, auront un impact sur l'exactitude des résultats (voir le tableau 4.3).

TABLEAU 4.3 ► **Les conséquences possibles des erreurs de dénombrement**

ERREUR	CONSÉQUENCES
Sous-évaluation des stocks à la fin de l'exercice	• Surévaluation du coût des marchandises vendues • Sous-évaluation de la marge bénéficiaire brute, du bénéfice net de l'exercice et de l'actif à court terme
Surévaluation des stocks à la fin de l'exercice	• Sous-évaluation du coût des marchandises vendues • Surévaluation de la marge bénéficiaire brute, du bénéfice net de l'exercice et de l'actif à court terme

MISE EN SITUATION ►

Le 30 décembre, dernier jour ouvrable de l'année 20X7 pour Performance aventure, l'équipe responsable de dresser l'inventaire se présente dans l'entreprise. Ainsi, en fin de journée, Jérémy connaît la valeur de son stock de marchandises. Il est maintenant prêt à préparer les états financiers. Justin, le technicien-comptable, rappelle à Jérémy que Performance aventure a de la marchandise en consignation dans la boutique d'un ami à Mont-Tremblant. Le montant total de ces marchandises est de 3 000 $. Cette erreur aura pour conséquence de sous-évaluer le bénéfice. Voici l'état des résultats de Performance aventure pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7 :

PERFORMANCE AVENTURE
ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7

	Avant la correction		Après la correction	
Ventes		188 000 $		188 000 $
Coût des marchandises vendues				
Stock de marchandises au début	15 000 $		15 000 $	
Plus : Achats nets	60 000		60 000	
Coût des marchandises destinées à la vente	75 000 $		75 000 $	
Moins : Stock de marchandises à la fin	6 000		9 000	
Coût des marchandises vendues		69 000		66 000
Marge bénéficiaire brute		119 000 $		122 000 $

Comme le stock de marchandises de la fin d'un exercice devient le stock du début de l'exercice suivant, les erreurs d'évaluation des stocks s'éliminent d'elles-mêmes après deux exercices, comme le démontre bien l'état des résultats de l'année 20X8.

PERFORMANCE AVENTURE
ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8

	Avant la correction		Après la correction	
Ventes		190 000 $		190 000 $
Coût des marchandises vendues				
Stock de marchandises au début	6 000 $		9 000 $	
Plus : Achats nets	70 000		70 000	
Coût des marchandises destinées à la vente	76 000 $		79 000 $	
Moins : Stock de marchandises à la fin	7 000		7 000	
Coût des marchandises vendues		69 000		72 000
Marge bénéficiaire brute		121 000 $		118 000 $

Bénéfice net pour les années 20X7 et 20X8 avant correction :

119 000 $ + 121 000 $ = 240 000 $

Bénéfice net pour les années 20X7 et 20X8 après correction :

122 000 $ + 118 000 $ = 240 000 $ ◄

Il faut quand même corriger les erreurs lorsqu'elles sont découvertes, puisque les états financiers sont erronés et que l'information financière ne permet pas de prendre de bonnes décisions si elle n'est pas exacte.

4.4 Les deux systèmes d'inventaire

MISE EN SITUATION ►

Jusqu'à maintenant, Jérémy Hamel a toujours utilisé un système d'inventaire périodique. Cependant, depuis un certain temps, il s'interroge sur la possibilité de changer pour un système d'inventaire permanent qui sera plus performant et lui fournira de meilleures données financières, et ce, plus rapidement. ◄

4.4.1 L'inventaire périodique

L'inventaire périodique est principalement utilisé par les petites entreprises. En vertu de ce système, toutes les acquisitions de marchandises sont comptabilisées dans le compte *Achats*. Le compte *Stock de marchandises* du grand livre présente donc toujours le solde au début de l'exercice.

L'enregistrement des opérations commerciales

MISE EN SITUATION ►

Le 10 septembre 20X7, Jérémy a acheté 30 planches à neige de modèle Altitude Decoy à 125 $ chacune. Voici l'écriture concernant cet achat :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 38
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Sept. 10	Achats		3 750,00	
	TPS à recevoir		187,50	
	TVQ à recevoir		374,06	
	Fournisseurs			4 311,56
	(pour enregistrer l'achat de 30 planches à neige			
	Altitude Decoy – facture n° 3498 1/10, n/30)			

En plaçant les planches dans son entrepôt, Jérémy s'aperçoit que trois planches ont un défaut dans la peinture. Il contacte le fournisseur, qui lui offre un rabais de 50 % sur les planches imparfaites. Jérémy accepte l'offre, puisqu'il pense pouvoir les vendre à prix réduit. Il reçoit par télécopieur une note de crédit de 187,50 $ plus taxes.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 38
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Sept. 10	Fournisseurs		215,58	
	Rendus et rabais sur achats			187,50
	TPS à recevoir			9,38
	TVQ à recevoir			18,70
	(pour enregistrer le rabais accordé			
	pour les planches défectueuses – NC-499)			

Le 12 septembre, Jérémy reçoit la facture de transport concernant l'achat du 10 septembre. La facture s'élève à 60 $ incluant les taxes et il la paie avec le chèque n° 450.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 38
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Sept. 12	Frais de transport à l'achat		52,19	
	TPS à recevoir		2,61	
	TVQ à recevoir		5,20	
	Banque			60,00
	(pour enregistrer la facture de transport des			
	planches Altitude Decoy – chèque n° 450)			

Le 20 septembre, Jérémy paie la facture afin de bénéficier de l'escompte de 1 % offert. L'escompte est calculé avant les taxes et le transport.

Facture originale	3 750,00 $ avant les taxes
Moins : Crédit reçu	187,50
Somme nette à payer avant les taxes	3 562,50 $

L'escompte s'élève donc à 3 562,50 $ × 1 % = 35,63 $.

Voici l'écriture :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 40
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Sept. 20	Fournisseurs		4 095,98	
	Escomptes sur achats			35,63
	Banque			4 060,35
	(pour enregistrer le paiement de la			
	facture n° 3498 moins la note de			
	crédit n° NC-3499 – chèque n° 455)			

Puisque Performance aventure utilise un système d'inventaire périodique, elle doit procéder aux deux opérations suivantes afin de déterminer le coût du stock de marchandises à la fin de l'exercice. En ce qui concerne les planches à neige Altitude, Jérémy devra procéder en deux étapes :

Étape 1 : Le dénombrement matériel des planches en stock

Nombre de planches en stock au début de l'exercice	25
Plus : Achats nets de l'exercice	40
Articles destinés à la vente	65
Moins : Articles vendus	50
Nombre de planches en stock à la fin de l'exercice	15

Étape 2 : Le calcul du coût attribué aux articles en stock

Nombre de planches en stock à la fin de l'exercice	15
Multiplié par le coût unitaire	125 $
Coût du stock de marchandises à la fin de l'exercice	1 875 $

Ces deux étapes devront être réalisées pour chacun des articles en stock à la fin de l'exercice. La somme du coût attribué à chacun des articles déterminera le nouveau solde du compte *Stock de marchandises* au grand livre.

Jérémy répète les deux étapes pour tous les articles en stock et obtient un compte total de 9 000 $.

Le comptable dresse ensuite l'état des résultats :

PERFORMANCE AVENTURE ÉTAT DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7			
Ventes			188 000 $
Coût des marchandises vendues			
Stock de marchandises au début		15 000 $	
Plus : Achats	61 500 $		
Moins : Rendus et rabais sur achats	1 250		
Escomptes sur achats	750		
	59 500 $		
Plus : Frais de transport à l'achat	500		
Achats nets		60 000	
Coût des marchandises destinées à la vente		75 000 $	
Moins : Stock de marchandises à la fin		9 000	
Coût des marchandises vendues			66 000
Marge bénéficiaire brute			122 000 $
Charges d'exploitation			84 500
Bénéfice net			37 500 $

À VOUS DE JOUER !

L'entreprise La Clé de Fa vend des instruments et des accessoires de musique de tout genre. Enregistrez les opérations suivantes du mois de mai 20X8, considérant que l'entreprise utilise un système d'inventaire périodique.

Mai 01 L'entreprise achète deux pianos chez Piano Paris à 5000 $ chacun plus les taxes. La facture n° 1523 porte les conditions de crédit 2/10, n/30, avant les taxes. Les pianos sont livrés FOB point de départ.

Mai 01 Un des pianos est endommagé lors de la livraison. La Clé de Fa reçoit un rabais de 500 $ plus taxes sur la note de crédit n° NC-1599.

Mai 05 La Clé de Fa reçoit la facture de transport pour les deux pianos. Le montant total de la facture n° 99754 de Transport Bélisle est de 800 $ incluant les taxes.

Mai 11 La Clé de Fa paie la facture n° 1523 avec le chèque n° 843, en appliquant la note de crédit n° NC-1599.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 39
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

JOURNAL GÉNÉRAL (*suite*)				Page : 39
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**

MISE EN SITUATION

Finalement, après avoir dressé l'état des résultats, le comptable doit procéder à la fermeture des comptes de résultats et ajuster le compte *Stock de marchandises* du grand livre. La méthode la plus utilisée nécessite de rédiger deux écritures de régularisation pour ajuster le compte *Stock de marchandises*. Il faut d'abord créer deux comptes faisant partie de l'état des résultats. Il s'agit des comptes *Stock de marchandises au début* et *Stock de marchandises à la fin*. Bien sûr, il faut ensuite fermer les comptes de résultats. On aurait alors les écritures suivantes :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 43
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
	Écritures de régularisation			
20X7				
Déc. 31	Stock de marchandises au début	5010	15 000,00	
	Stock de marchandises	1180		15 000,00
	(pour inscrire le stock de marchandises au début			
	au coût des marchandises vendues)			
Déc. 31	Stock de marchandises	1180	9 000,00	
	Stock de marchandises à la fin	5150		9 000,00
	(pour enregistrer le stock de fin dénombré			
	lors de la prise d'inventaire)			

JOURNAL GÉNÉRAL (*suite*)					Page : 43
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**	
	Écritures de clôture				
20X7					
Déc. 31	Ventes		188 000,00		
	Rendus et rabais sur achats		1 250,00		
	Escomptes sur achats		750,00		
	Stock de marchandises à la fin	5150	9 000,00		
	Sommaire des résultats			199 000,00	
	(pour fermer les comptes créditeurs de l'état				
	des résultats)				
Déc. 31	Sommaire des résultats		161 500,00		
	Stock de marchandises au début	5010		15 000,00	
	Achats			61 500,00	
	Frais de transport à l'achat			500,00	
	Charges d'exploitation			84 500,00	
	(pour fermer les comptes débiteurs de l'état				
	des résultats)				

On indique dans la colonne « Numéro du compte » les numéros de compte dont les montants sont reportés dans le grand livre. Toutes les sommes seront ultérieurement reportées au grand livre, même si nous n'indiquons ici que celles reportées dans le compte qui suit.

Stock de marchandises						N° 1180
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X7						
Janv. 01	Solde				15 000,00	Dt
Déc. 31	Régularisation	J.G.43		15 000,00	Ø	
Déc. 31	Régularisation	J.G.43	9 000,00		9 000,00	Dt

Stock de marchandises au début						N° 5010
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X7						
Déc. 31	Régularisation	J.G.43	15 000,00		15 000,00	Dt
Déc. 31	Clôture	J.G.43		15 000,00	Ø	

Stock de marchandises à la fin						N° 5150
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X7						
Déc. 31	Régularisation	J.G.43		9 000,00	9 000,00	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.43	9 000,00		Ø	

À VOUS DE JOUER!

Voici l'état des résultats de l'entreprise Bijouterie Sophie Gazaille :

BIJOUTERIE SOPHIE GAZAILLE ÉTAT DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8			
Ventes			785 000 $
Coût des marchandises vendues			
Stock de marchandises au début		274 000 $	
Plus : Achats	359 500 $		
Moins : Rendus et rabais sur achats	7 800	351 700	
Coût des marchandises destinées à la vente		625 700 $	
Moins : Stock de marchandises à la fin		321 000	
Coût des marchandises vendues			304 700
Marge bénéficiaire brute			480 300 $
Charges d'exploitation			374 100
Bénéfice net			106 200 $

Vous devez maintenant procéder à l'ajustement du compte *Stock de marchandises* ainsi qu'aux écritures de clôture.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 37
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
	Écritures de régularisation			
20X8				
	Écritures de clôture			

SAVIEZ-VOUS QUE...

On peut aussi faire l'ajustement du compte *Stock de marchandises* directement lors de la rédaction des écritures de clôture. Dans ce cas, on n'a pas à rédiger d'écritures de régularisation et on n'utilise pas les comptes *Stock de marchandises au début* et *Stock de marchandises à la fin*.

4.4.2 L'inventaire permanent

Auparavant utilisé par les plus grandes entreprises, le système d'inventaire permanent gagne en popularité. La réduction du coût des lecteurs optiques, l'accessibilité et la convivialité des logiciels et des ordinateurs permettent maintenant aux petites entreprises d'utiliser ce système d'inventaire. De plus, la plupart des marchandises sont maintenant pourvues d'un code à barres qui peut être lu par un lecteur optique. L'information ainsi décodée permet au système non seulement de mettre à jour les quantités, mais aussi de fournir les prix exacts de la marchandise lors de la facturation. Si une entreprise souhaite utiliser les numéros d'articles déjà déterminés à l'aide de son logiciel, elle peut produire ses propres étiquettes de codes à barres.

Comme le solde du compte *Stock de marchandises* est à jour en tout temps, on peut facilement dresser des états financiers sans avoir à procéder au dénombrement des marchandises.

En inventaire permanent, l'entreprise doit tenir un grand livre auxiliaire des stocks, dans lequel on retrouve une fiche par article. Celle-ci contient suffisamment d'information pour permettre une bonne gestion des stocks. Les quantités minimales, entre autres, y sont inscrites. Si l'entreprise utilise un logiciel pour la gestion de ses stocks, un rapport est généré automatiquement quand la quantité minimale est atteinte. On doit alors passer une commande au fournisseur pour s'assurer de ne pas connaître de rupture de stock.

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT

Article :					Quantité minimale :					
Lieu d'entreposage :					Fournisseur habituel :					
Date	**Référence**	**1 Entrées**			**2 Sorties**			**3 Solde**		
		Quantité	**Coût unitaire**	**Coût total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**

Voici un exemple de fiche :

La fiche est divisée en trois sections :

1. **Entrées :** une entrée correspond généralement à un achat ; on y inscrit la quantité, le prix payé par unité ainsi que le coût total de l'achat.
2. **Sorties :** une sortie correspond habituellement à une vente ; on y inscrit la quantité vendue, le coût unitaire des marchandises vendues, c'est-à-dire le prix payé au fournisseur, et le total de la transaction.
3. **Solde :** il s'agit du solde de départ auquel on additionne les entrées et duquel on soustrait les sorties. Le solde est indiqué en quantité, qui est multipliée par le coût unitaire des unités encore en stock, ce qui donne le coût total en stock.

Il est très important de toujours inscrire le prix payé aux fournisseurs dans toutes les colonnes intitulées « Coût unitaire ». Le but est de connaître la valeur des marchandises en stock et le coût des marchandises vendues. Le prix de vente, qui contient un certain pourcentage de bénéfices, aurait pour effet de sous-évaluer la valeur des stocks.

MISE EN SITUATION

Reprenons l'exemple de nos planches Altitude vu précédemment. En inventaire permanent, nous aurions la fiche qui suit. Dans ce cas, il faut tenir pour acquis que les premières planches achetées sont les premières vendues :

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT
PLANCHES ALTITUDE PREMIER

Article :		Altitude 112-LL				Quantité minimale :		25			
Lieu d'entreposage :		800, rue Labelle, Mont-Tremblant				Fournisseur habituel :		Monster Boards			
Date	**Référence**	**Entrées**			**Sorties**			**Solde**			
		Quantité	**Coût unitaire**	**Coût total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**
20X7										
Janv. 01	Ouverture							25	75,00	1 875,00
Janv. 05	J.A.23	40	75,00	3 000,00				65	75,00	4 875,00
Janv. 31	J.V.53				20	75,00	1 500,00	45	75,00	3 375,00
Févr. 28	J.V.55				30	75,00	2 250,00	15	75,00	1 125,00

On constate que le 28 février, il y a 15 planches à neige Altitude en stock. Puisqu'il n'y a pas eu d'autre vente, on termine l'exercice avec ces 15 planches.

Au moment des écritures, les achats sont donc débités directement dans le compte *Stock de marchandises*. Lors d'une vente, ce compte est crédité du coût des marchandises vendues.

Voici les écritures correspondant à la fiche d'inventaire permanent vue précédemment :

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 45**

Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Janv. 05	Stock de marchandises		3 000,00	
	TPS à recevoir		150,00	
	TVQ à recevoir		299,25	
	Banque			3 449,25
	(achat de 40 unités de 112-LL à 75 $ l'unité)			
Janv. 31	Clients		4 599,00	
	Ventes			4 000,00
	TPS à payer			200,00
	TVQ à payer			399,00
	(vente à crédit de 20 unités de 112-LL			
	à 200 $ l'unité)			
Janv. 31	Coût des marchandises vendues		1 500,00	
	Stock de marchandises			1 500,00
	(enregistrement du coût des marchandises			
	vendues au coût d'achat de 75 $)			

Écriture lors de l'achat

Lors de la vente, on doit faire deux écritures :
1. pour enregistrer la vente ;
2. pour enregistrer la sortie de marchandises.

JOURNAL GÉNÉRAL (*suite*)				Page : 45
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
Févr. 28	Clients		6 898,50	
	Ventes			6 000,00
	TPS à payer			300,00
	TVQ à payer			598,50
	(vente à crédit de 30 unités de 112-LL			
	au prix de 200 $ l'unité)			
Févr. 28	Coût des marchandises vendues		2 250,00	
	Stock de marchandises			2 250,00
	(enregistrement du coût des marchandises			
	vendues au coût d'achat de 75 $)			

Souvent, lorsqu'une entreprise utilise un système d'inventaire permanent, le coût des marchandises vendues est présenté de façon sommaire, tandis que le détail est présenté dans les notes aux états financiers.

PERFORMANCE AVENTURE ÉTAT DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7	
Ventes	188 000 $
Coût des marchandises vendues (note 1)	66 000
Marge bénéficiaire brute	122 000 $
Charges d'exploitation	84 500
Bénéfice net	37 500 $

SAVIEZ-VOUS QUE...

Lorsque l'entreprise utilise le système d'inventaire permanent, elle ne peut obtenir directement le montant des achats nets de l'exercice. Elle doit donc le déduire de la façon suivante afin de fournir, sous forme de note, cette information aux utilisateurs des états financiers.

Note 1	
Coût des marchandises vendues	
Stock de marchandises vendues au début	15 000 $
Plus : Achats nets	60 000
Coût des marchandises destinées à la vente	75 000 $
Moins : Stock de marchandises à la fin	9 000
Coût des marchandises vendues	66 000 $

Pour obtenir le montant des achats nets, il suffit d'additionner la colonne « Coût total » dans la section « Entrée » de la fiche d'inventaire permanent.

Finalement, après avoir dressé l'état des résultats, le comptable doit procéder à la fermeture des comptes de résultats. Aucun ajustement n'est nécessaire au compte

Stock de marchandises, puisqu'en inventaire permanent, ce dernier reflète toujours la valeur réelle.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 60
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Déc. 31	Ventes		188 000,00	
	Sommaire des résultats			188 000,00
	(pour fermer les comptes créditeurs de l'état			
	des résultats)			
Déc. 31	Sommaire des résultats		150 500,00	
	Coût des marchandises vendues			66 000,00
	Charges d'exploitation			84 500,00
	(pour fermer les comptes débiteurs de l'état			
	des résultats)			

À VOUS DE JOUER !

Vous travaillez au Centre de la Photo. Vous devez maintenir à jour l'inventaire des appareils photo. Voici les transactions du début du mois de décembre 20X7 concernant le modèle SD-100 de Canon. Le prix de vente est de 199,99 $, et le prix coûtant est de 125,00 $. Vous devez tenir pour acquis que les premiers appareils achetés sont les premiers vendus :

Date	Achats	Ventes
Déc. 02	20 appareils	
Déc. 08		5 appareils
Déc. 12		10 appareils
Déc. 15	15 appareils	

Remplissez la fiche d'inventaire et rédigez les écritures au journal général.

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT APPAREILS PHOTO										
Article :		Canon SD-100				Quantité minimale :				
Lieu d'entreposage :						Fournisseur habituel :				
Date	**Référence**	**Entrées**			**Sorties**			**Solde**		
		Quantité	**Coût unitaire**	**Coût total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**
20X7										

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 39
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

Le propriétaire du Centre de la Photo vous fournit les renseignements suivants :

Ventes	770 000 $
Coût des marchandises vendues	306 200
Stock de marchandises au 1er janvier	270 000
Stock de marchandises au 31 décembre	319 000
Charges d'exploitation	384 500

Préparez l'état des résultats en utilisant la forme condensée du coût des marchandises vendues incluant la note aux états financiers.

CENTRE DE LA PHOTO ÉTAT DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7	
Ventes	
Coût des marchandises vendues (note 1)	
Marge bénéficiaire brute	
Charges d'exploitation	
Bénéfice net	

Note 1	
Coût des marchandises vendues	
Stock de marchandises au début	
Plus : Achats nets	
Coût des marchandises destinées à la vente	
Moins : Stock de marchandises à la fin	
Coût des marchandises vendues	

Le tableau 4.4 établit une comparaison entre les différentes écritures à faire selon le système d'inventaire utilisé.

TABLEAU 4.4 ► Une comparaison des écritures selon le type d'inventaire

TYPE DE TRANSACTION	INVENTAIRE PÉRIODIQUE	INVENTAIRE PERMANENT
Achats à crédit	Achats	Stock de marchandises
	TPS à recevoir	TPS à recevoir
	TVQ à recevoir	TVQ à recevoir
	Fournisseurs	Fournisseurs
Retour de marchandises (crédit reçu d'un fournisseur)	Fournisseurs	Fournisseurs
	Rendus et rabais sur achats	Stock de marchandises
	TPS à recevoir	TPS à recevoir
	TVQ à recevoir	TVQ à recevoir
Paiement d'une facture due à un fournisseur avec escompte	Fournisseurs	Fournisseurs
	Escomptes sur achats	Stock de marchandises
	Banque	Banque
Paiement du transport à l'achat	Frais de transport à l'achat	Stock de marchandises
	TPS à recevoir	TPS à recevoir
	TVQ à recevoir	TVQ à recevoir
	Banque	Banque
Ventes à crédit	Clients	Clients
	Ventes	Ventes
	TPS à payer	TPS à payer
	TVQ à payer	TVQ à payer
		Coût des marchandises vendues
		Stock de marchandises
Retour de ventes (crédit accordé à un client)	Rendus et rabais sur ventes	Rendus et rabais sur ventes
	TPS à payer	TPS à payer
	TVQ à payer	TVQ à payer
	Clients	Clients
		Stock de marchandises
		Coût des marchandises vendues
Encaissement d'une somme reçue d'un client avec un escompte	Banque	Banque
	Escomptes sur ventes	Escomptes sur ventes
	Clients	Clients

Cette écriture est requise SEULEMENT si le client retourne la marchandise, mais ne s'applique pas à un rabais SANS RETOUR de marchandises.

4.5 Les méthodes d'évaluation du stock de marchandises à la fin

À la fin de l'exercice financier, le comptable doit évaluer la valeur du stock de marchandises afin de pouvoir déterminer le coût des marchandises vendues ainsi que la marge bénéficiaire brute.

Cette opération peut s'avérer complexe, étant donné que les prix varient dans le temps et que la marchandise est achetée à différents moments dans l'année.

Pour y arriver, il existe trois méthodes s'appliquant aussi bien en inventaire périodique qu'en inventaire permanent :

1. la méthode du coût propre ;
2. la méthode du coût moyen pondéré ;
3. la méthode de l'épuisement successif (**P**remier **E**ntré, **P**remier **S**orti : PEPS).

4.5.1 Les méthodes d'évaluation appliquées à l'inventaire périodique

En utilisant l'inventaire périodique, les entreprises doivent, en fin d'exercice, procéder au dénombrement des différents articles pour pouvoir attribuer une valeur à la marchandise en stock. Pour ce faire, il leur faut choisir la méthode qui répond le mieux à leurs besoins.

MISE EN SITUATION

Au cours de l'exercice qui se termine, Jérémy a fait fabriquer des planches à neige Optima. Ces dernières sont produites par un fabricant de Californie. Ce type de planches est très demandé, puisque les clients cherchent souvent à se démarquer sur les pentes. Article au design unique, chaque planche est accompagnée d'un certificat d'authenticité numéroté et signé par l'artiste créateur. Au 31 décembre, il reste huit planches en stock.

Voici un tableau résumant les différents achats effectués en 20X7 :

Date	Opérations	Nombre d'unités achetées	Prix d'achat	Total
20X7				
Janv. 01	Solde d'ouverture	3	115,00	345,00
Janv. 28	Achat	10	118,00	1 180,00
Mars 15	Achat	16	122,00	1 952,00
Mars 18	Retour	–1	122,00	(122,00)
Sept. 26	Achat	12	125,00	1 500,00
Oct. 12	Achat	20	130,00	2 600,00
Total		60		7 455,00

La méthode du coût propre

La méthode du coût propre consiste à déterminer la valeur de chaque article en stock à partir d'un document officiel comme une facture d'achat ou encore une fiche de production.

Elle rend possible l'évaluation exacte de chaque article en stock seulement si les produits sont facilement identifiables grâce à des numéros de série ou de projet.

Elle sera donc utilisée pour des biens d'assez grande valeur, par exemple des voitures, des bateaux, des bijoux ou des bâtiments.

MISE EN SITUATION

Après vérification des certificats d'authenticité, on constate que des huit planches Optima toujours en stock, deux proviennent de l'achat du 15 mars (la couleur n'ayant pas été très populaire) et six, de celui du 12 octobre.

2 planches à 122,00 $	244,00
6 planches à 130,00 $	780,00
Total	1 024,00 $

À partir de cette information, on peut déterminer le coût des marchandises vendues ; puisqu'on sait que 52 planches ont été vendues à 225 $ chacune, on peut aussi trouver la marge bénéficiaire brute liée à ces planches. De plus, vous devez noter que l'entreprise a bénéficié de 10 $ d'escompte sur ses achats et a dû débourser 100 $ de frais de transport à l'achat.

Voici l'état partiel des résultats obtenus :

PERFORMANCE AVENTURE
ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7

Ventes			11 700 $
Coût des marchandises vendues			
Stock de marchandises au début		345 $	
Plus : Achats	7 142 $		
Moins : Rendus et rabais sur achats	122		
Escomptes sur achats	10		
	7 010 $		
Plus : Frais de transport à l'achat	100		
Achats nets		7 110	
Coût des marchandises destinées à la vente		7 455 $	
Moins : Stock de marchandises à la fin		1 024	
Coût des marchandises vendues			6 431
Marge bénéficiaire brute			5 269 $

Cette façon de faire ne convient absolument pas aux commerces de détail, puisque les articles offerts sont trop semblables. Dans une quincaillerie, par exemple, il est difficile de distinguer un marteau d'un autre marteau du même modèle. Il faut alors choisir une autre technique d'évaluation.

Méthode du coût moyen pondéré
Méthode qui consiste à attribuer à une unité (article en stock ou titre de placement) une valeur fondée sur le coût moyen des unités de même nature que possédait l'entité au cours d'une période donnée, compte tenu de l'importance des quantités acquises à différentes dates.

La méthode du coût moyen pondéré

La **méthode du coût moyen pondéré** permet de calculer un coût unitaire moyen pondéré qu'on applique ensuite aux articles en stock à la fin. Ce coût est déterminé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Coût des marchandises destinées à la vente}}{\text{Nombre d'articles destinés à la vente}}$$

MISE EN SITUATION

Le coût moyen pondéré des planches à neige Optima se calcule de la façon suivante :

$$7\,455\,\$ / 60 \text{ planches} = 124{,}25\,\$$$

La valeur du stock de marchandises à la fin de Performance aventure (pour ce modèle de planche seulement) est de :

$$8 \times 124{,}25\,\$ = 994\,\$$$

Ce qui nous permet d'obtenir l'état partiel des résultats suivant :

PERFORMANCE AVENTURE ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7			
Ventes			11 700 $
Coût des marchandises vendues			
Stock de marchandises au début		345 $	
Plus : Achats	7 142 $		
Moins : Rendus et rabais sur achats	122		
Escomptes sur achats	10		
	7 010 $		
Plus : Frais de transport à l'achat	100		
Achats nets		7 110	
Coût des marchandises destinées à la vente		7 455 $	
Moins : Stock de marchandises à la fin		994	
Coût des marchandises vendues			6 461
Marge bénéficiaire brute			5 239 $

SAVIEZ-VOUS QUE...

Généralement employée par les entreprises de fabrication, la méthode du coût moyen pondéré permet d'obtenir un bénéfice moyen qui élimine les fluctuations saisonnières lorsqu'on prépare des états financiers mensuels.

La méthode de l'épuisement successif (PEPS)

Selon la méthode de l'épuisement successif, les articles sont censés être vendus dans l'ordre où ils ont été acquis. Ainsi, logiquement, les biens en stock à la fin de l'exercice financier ont été les derniers achetés.

MISE EN SITUATION

Au 31 décembre 20X7, la valeur des planches en stock est de :

8 planches × 130 $ = 1 040 $

Ce qui nous donne l'état partiel des résultats suivant :

PERFORMANCE AVENTURE ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7			
Ventes			11 700 $
Coût des marchandises vendues			
Stock de marchandises au début		345 $	
Plus : Achats	7 142 $		
Moins : Rendus et rabais sur achats	122		
Escomptes sur achats	10		
	7 010 $		
Plus : Frais de transport à l'achat	100		
Achats nets		7 110	
Coût des marchandises destinées à la vente		7 455 $	
Moins : Stock de marchandises à la fin		1 040	
Coût des marchandises vendues			6 415
Marge bénéficiaire brute			5 285 $

Cette technique s'adapte facilement au système d'inventaire périodique parce que la valeur des articles en stock correspond généralement au prix indiqué sur les dernières factures d'achat ou encore sur les listes de prix des fournisseurs.

La méthode de l'épuisement successif est la méthode par excellence pour les entreprises qui vendent au détail.

À VOUS DE JOUER !

Le propriétaire de la boutique Son de Qualité, M. Claude Beaudoin, vous demande de calculer la valeur des lecteurs MP3, modèle YP-U3JQG de Samsung, en date du 31 décembre 20X7. Il vous fournit les différentes transactions qui ont eu lieu tout au long de l'année. De plus, vous devez noter que les achats ont été de 2 407 $, que l'entreprise a dû débourser 125 $ de frais de transport à l'achat et a bénéficié de 35 $ d'escompte sur ses achats.

Date	Opérations	Nombre d'unités achetées	Prix d'achat	Total
20X7				
Janv. 01	Solde d'ouverture	15	38,00 $	570,00 $
Mars 26	Achat	10	36,00	360,00
Juill. 17	Achat	13	36,00	468,00
Juill. 19	Retour	–1	36,00	(36,00)
Sept. 01	Achat	23	35,00	805,00
Nov. 20	Achat	27	32,00	864,00
Total		87		3 031,00 $

Il vous informe aussi qu'il a vendu 65 unités à 69,99 $ chacune. Vous devez calculer la valeur des 22 unités qui restent, au 31 décembre, selon les trois différentes méthodes. Il vous affirme que de ces 22 lecteurs MP3, 2 proviennent de l'achat du 17 juillet, et 20 de l'achat du 20 novembre.

Méthode du coût propre

Méthode du coût moyen pondéré

Méthode de l'épuisement successif (PEPS)

Préparez aussi un état partiel des résultats en utilisant le résultat obtenu avec la méthode de l'épuisement successif (PEPS) :

SON DE QUALITÉ ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7			
Ventes			
Coût des marchandises vendues			
Stock de marchandises au début			
Plus : Achats			
Moins : Rendus et rabais sur achats			
Escomptes sur achats			
Plus : Frais de transport à l'achat			
Achats nets			
Coût des marchandises destinées à la vente			
Moins : Stock de marchandises à la fin			
Coût des marchandises vendues			
Marge bénéficiaire brute			

4.5.2 Les méthodes d'évaluation appliquées à l'inventaire permanent

L'inventaire permanent permet à l'entreprise de connaître en tout temps les quantités réelles en stock, à condition que les transactions de vente et d'achat soient enregistrées au fur et à mesure qu'elles sont effectuées. Grâce à cette technique, les dirigeants de l'entreprise peuvent assurer une meilleure gestion des stocks et une bonne planification des achats. Avec l'accessibilité à l'informatique, l'utilisation de cette méthode est de plus en plus répandue.

Le fait d'utiliser l'inventaire permanent ne dispense pas une entreprise de procéder au dénombrement des marchandises au moins une fois par année. La loi de l'impôt oblige un inventaire annuel lors de la production de la déclaration de revenus. De plus, l'inventaire physique de fin d'année permet de déceler des erreurs et de déterminer le montant des marchandises volées, de retirer les marchandises endommagées, désuètes ou périmées et de mettre à jour l'inventaire informatique.

Les trois méthodes vues en inventaire périodique s'appliquent aussi en inventaire permanent.

Reprenons donc la même mise en situation pour l'appliquer à l'inventaire permanent :

MISE EN SITUATION

Au cours de l'exercice qui se termine, Jérémy a fait fabriquer des planches à neige Optima. Ces exemplaires uniques sont produits par un fabricant de Californie. Ce type de planches est très demandé, puisque les clients cherchent souvent à se démarquer sur les pentes. Chaque planche est accompagnée d'un certificat

d'authenticité numéroté et signé par l'artiste créateur. Au 31 décembre, il reste huit planches en stock.

Voici un tableau résumant les différents achats effectués en 20X7 :

Date	Opérations	Nombre d'unités achetées	Prix d'achat	Nombre d'unités vendues	Prix de vente
20X7					
Janv. 01	Solde d'ouverture	3	115,00 $		
Janv. 07	Vente			3	225,00 $
Janv. 28	Achat	10	118,00		
Mars 15	Achat	16	122,00		
Mars 18	Retour	–1	122,00		
Mars 20	Vente			23	225,00
Sept. 26	Achat	12	125,00		
Oct. 12	Achat	20	130,00		
Nov. 24	Vente			26	225,00
Total		60		52	

La vérification des certificats d'authenticité révèle que parmi les huit planches Optima toujours en stock, deux datent de l'achat du 15 mars (elles sont d'une couleur moins populaire) et six, de l'achat du 12 octobre. Le 18 mars, Jérémy a retourné une planche à neige qu'il avait achetée le 15 mars parce qu'elle comportait un vice de fabrication. ◄

La méthode du coût propre

Puisque la méthode du coût propre s'appuie sur des documents officiels, le résultat sera le même que l'on soit en inventaire périodique ou en inventaire permanent.

MISE EN SITUATION ►

Dans ce cas, l'utilisation d'une fiche devient facultative. Si l'on choisit de s'en servir, elle aura l'allure suivante :

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT
MÉTHODE DU COÛT PROPRE

Article :	Planches à neige Optima		Quantité minimale :	10	
Lieu d'entreposage :	800, rue Labelle, Mont-Tremblant		Fournisseur habituel :	Monster Boards	

Date	Référence	Entrées			Sorties			Solde		
		Quantité	Coût unitaire	Coût total	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Quantité	Coût unitaire	Coût total
20X7										
Janv. 01	Solde d'ouverture							3	115,00	345,00
Janv. 07	J.V.65				3	115,00	345,00	0	0,00	0,00
Janv. 28	J.A.53	10	118,00	1 180,00				10	118,00	1 180,00
Mars 15	J.A.53	16	122,00	1 952,00				10	118,00	
								16	122,00	3 132,00
Mars 18	J.A.53	–1	122,00	(122,00)				10	118,00	
								15	122,00	3 010,00

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT MÉTHODE DU COÛT PROPRE										
Mars 20	J.V.65				10	118,00	1 180,00			
					13	122,00	1 586,00	2	122,00	244,00
Sept.26	J.A.53	12	125,00	1 500,00				2	122,00	
								12	125,00	1 744,00
Oct. 12	J.A.54	20	130,00	2 600,00				2	122,00	
								12	125,00	
								20	130,00	4 344,00
Nov. 24	J.V.65				12	125,00	1 500,00			
					14	130,00	1 820,00	2	122,00	
								6	130,00	1 024,00
Total		**57**		**7 110,00**	**52**		**6 431,00**			

L'état partiel des résultats obtenu avec ces données est le suivant :

PERFORMANCE AVENTURE ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7	
Ventes	11 700 $
Coût des marchandises vendues (note 1)	6 431
Marge bénéficiaire brute	5 269 $

Note 1		
Coût des marchandises vendues		
Stock des marchandises au début	345 $	
Plus : Achats nets	7 110	
Marchandises destinées à la vente	7 455 $	
Moins : Stock de marchandises à la fin	1 024	
Coût des marchandises vendues		6 431 $

Provient de la fiche d'inventaire permanent

À calculer

La méthode du coût moyen pondéré

Quand on utilise la méthode du coût moyen pondéré en inventaire périodique, on calcule le coût moyen pondéré une seule fois, à la fin de l'année.

En inventaire permanent, on doit le calculer chaque fois qu'un achat ou une vente est effectué.

On doit obligatoirement utiliser une fiche d'inventaire pour calculer la valeur du stock de marchandises à la fin et ainsi connaître le coût des marchandises vendues et la marge bénéficiaire brute.

MISE EN GARDE

Il ne faut pas oublier que le prix de vente n'a aucun impact dans la fiche d'inventaire. On ne tient compte que du coût d'achat unitaire.

CAPSULE EXCEL

Il est très facile de créer des fiches d'inventaire permanent selon la méthode du coût moyen pondéré en utilisant le logiciel Excel.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1			*Entrée*			*Sortie*			*Total*	
2		Quantité	Coût unitaire	Coût Total	Quantité	Coût unitaire	Coût Total	Quantité	Coût unitaire	Coût Total
3								8	2500	20000
4										
5		10	2600	26000				18	=J6/H6	=J4+D6-F6
6										
7					6	2555,56	=F8*E8	12	=J8/H8	=J6+D8-G8
8										
9										

N'oubliez pas d'ajuster le nombre de décimales à 2 en utilisant les boutons suivants de la barre d'outils «Accueil».

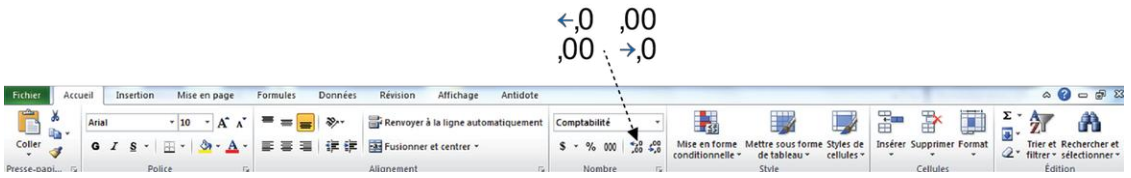

MISE EN SITUATION

Voici le résultat obtenu si l'on se sert de cette méthode :

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT
MÉTHODE DU COÛT MOYEN PONDÉRÉ

Article :		Planches à neige Optima				Quantité minimale :		10			
Lieu d'entreposage :		800, rue Labelle, Mont-Tremblant				Fournisseur habituel :		Monster Boards			
Date	**Référence**	**Entrées**			**Sorties**			**Solde**			
		Quantité	**Coût unitaire**	**Coût total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**
20X7										
Janv. 01	Solde d'ouverture							3	115,00	345,00
Janv. 07	J.V.65				3	115,00	345,00	0	0,00	0,00
Janv. 28	J.A.53	10	118,00	1 180,00				10	118,00	1 180,00
Mars 15	J.A.53	16	122,00	1 952,00				26	120,46	3 132,00
Mars 18	J.A.53	–1	122,00	(122,00)				25	120,40	3 010,00
Mars 20	J.V.65				23	120,40	2 769,20	2	120,40	240,80
Sept. 26	J.A.53	12	125,00	1 500,00				14	124,34	1 740,80
Oct. 12	J.A.54	20	130,00	2 600,00				34	127,67	4 340,80
Nov. 24	J.V.65				26	127,67	3 319,42	8	127,67	1 021,38
Total		**57**		**7 110,00**	**52**		**6 433,62**			

Le 15 mars, le prix d'achat est passé de 118 $ à 122 $. On calcule alors le coût moyen pondéré de la façon suivante :

Le solde au 14 mars + le nouvel achat / le nombre total d'unités :

1 180 $ + 1 952 $ = 3 132 $ / 26 unités = 120,46 $

Le 26 septembre, le prix d'achat est encore modifié. On doit calculer de nouveau le coût moyen pondéré, c'est-à-dire le solde au 25 septembre + le nouvel achat / le nombre total d'unités :

240,80 $ + 1 500,00 $ = 1 740,80 $ / 14 unités = 124,34 $

On reprend la même opération le 12 octobre, pour obtenir un coût moyen de 127,67 $.

La valeur du stock de marchandises à la fin n'est pas la même selon qu'on soit en inventaire périodique ou en inventaire permanent. Pourtant, on utilise la même méthode, soit la méthode du coût moyen pondéré. En inventaire permanent, un nouveau coût moyen est calculé après chaque transaction alors qu'en inventaire périodique, on utilise le même coût moyen pour toutes les transactions.

MISE EN SITUATION

L'état partiel des résultats obtenu est le suivant :

PERFORMANCE AVENTURE ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7	
Ventes	11 700 $
Coût des marchandises vendues (note 1)	6 434
Marge bénéficiaire brute	5 266 $

Note 1		
Coût des marchandises vendues		
Stock des marchandises au début	345 $	
Plus : Achats nets	7 110	
Marchandises destinées à la vente	7 455 $	
Moins : Stock de marchandises à la fin	1 021	
Coût des marchandises vendues		6 434 $

Provient de la fiche d'inventaire permanent

À calculer

La méthode de l'épuisement successif (PEPS)

Avec la méthode de l'épuisement successif, les unités sont présumées vendues dans l'ordre où elles ont été achetées. Le résultat sera donc le même que l'on soit en inventaire périodique ou en inventaire permanent.

MISE EN SITUATION

Voici la fiche d'inventaire que l'on obtient en utilisant cette méthode :

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT
MÉTHODE DE L'ÉPUISEMENT SUCCESSIF (PEPS)

Article :		Planches à neige Optima			Quantité minimale :			10		
Lieu d'entreposage :		800, rue Labelle, Mont-Tremblant			Fournisseur habituel :			Monster Boards		
		Entrées			**Sorties**			**Solde**		
Date	**Référence**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**
20X7										
Janv. 01	Ouverture							3	115,00	345,00
Janv. 07	J.V.65				3	115,00	345,00	0	0,00	0,00
Janv. 28	J.A.53	10	118,00	1 180,00				10	118,00	1 180,00
Mars 15	J.A.53	16	122,00	1 952,00				10	118,00	
								16	122,00	3 132,00
Mars 18	J.A.54	–1	122,00	(122,00)				10	118,00	
								15	122,00	3 010,00
Mars 20	J.V.65			10	10	118,00	1 180,00			
				13	13	122,00	1 586,00	2	122,00	244,00
Sept. 26	J.A.53	12	125,00	1 500,00				2	122,00	
								12	125,00	1 744,00
Oct. 12	J.A.54	20	130,00	2 600,00				2	122,00	
								12	125,00	
								20	130,00	4 344,00
Nov. 24	J.V.65				2	122,00	244,00			
					12	125,00	1 500,00			
					12	130,00	1 560,00	8	130,00	1 040,00
Total		**57**		**7 110,00**	**52**		**6 415,00**			

Après chaque transaction, il faut faire très attention de toujours inscrire le solde sur plusieurs lignes, de façon à distinguer les lots achetés à différents prix et, ainsi, à attribuer le bon coût des marchandises vendues. L'état partiel des résultats obtenu est le suivant :

PERFORMANCE AVENTURE
ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7

Ventes	11 700 $
Coût des marchandises vendues (note 1)	6 415
Marge bénéficiaire brute	5 285 $

Note 1

Coût des marchandises vendues	
Stock des marchandises au début	345 $
Plus : Achats nets	7 110
Marchandises destinées à la vente	7 455 $
Moins : Stock de marchandises à la fin	1 040
Coût des marchandises vendues	6 415 $

Provient de la fiche d'inventaire permanent

À calculer

Voici un tableau synthèse des résultats obtenus selon les différentes méthodes utilisées :

PERFORMANCE AVENTURE ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7			
	Coût propre	**Coût moyen pondéré**	**Épuisement successif**
Ventes	11 700 $	11 700 $	11 700 $
Coût des marchandises vendues (note 1)	6 431	6 434	6 415
Marge bénéficiaire brute	5 269 $	5 266 $	5 285 $

Note 1	**Coût propre**	**Coût moyen pondéré**	**Épuisement successif**
Stock de marchandises au début	345 $	345 $	345 $
Plus : Achats nets	7 110	7 110	7 110
Coût des marchandises destinées à la vente	7 455 $	7 455 $	7 455 $
Moins : Stock de marchandises à la fin	1 024	1 021	1 040
Coût des marchandises vendues	6 431 $	6 434 $	6 415 $

À VOUS DE JOUER !

Martin Bigras a besoin de votre aide. Il est propriétaire de Voiles au vent, une entreprise qui vend le modèle de voilier baptisé Mistral II. Martin vous précise qu'il utilise un système d'inventaire permanent et il vous fournit les renseignements suivants relatifs aux transactions survenues dans l'année :

Date	**Opérations**	**Nombre d'unités achetées**	**Prix d'achat unitaire**	**Nombre d'unités vendues**	**Prix de vente unitaire**
20X7					
Janv. 01	Stock de début	3	1 500,00 $		
Mai 01	Achats	20	1 600,00		
Juin 01	Ventes			21	2 500,00 $
Juin 15	Achats	15	1 650,00		
Juill. 01	Ventes			16	2 300,00
Août 01	Achats	5	1 700,00		
Total		43		37	

Le 15 août, Martin retourne au fabricant un voilier qu'il avait acheté le 1er août parce que ce dernier comporte des vices de fabrication. Il vous demande de calculer la valeur de son stock de marchandises à la fin de l'année en utilisant la méthode du coût moyen pondéré et celle de l'épuisement successif.

Voici deux fiches pour vous permettre de faire votre travail :

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT MÉTHODE DU COÛT MOYEN PONDÉRÉ										
Article :		Mistral II				Quantité minimale :		5		
Lieu d'entreposage :		Magog				Fournisseur habituel :				
Date	**Référence**	**Entrées**			**Sorties**			**Solde**		
		Quantité	**Coût unitaire**	**Coût total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**

Note. Si vous préparez ce tableau à l'aide d'Excel, vous arrivez à quelques sous de différence, puisque ce logiciel conserve, dans ses calculs, le nombre total des décimales en cause. Le solutionnaire a été conçu pour un étudiant qui prépare ce tableau en classe sans l'aide d'un logiciel.

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT MÉTHODE DE L'ÉPUISEMENT SUCCESSIF (PEPS)										
Article :		Mistral II				Quantité minimale :		5		
Lieu d'entreposage :		Magog				Fournisseur habituel :				
Date	**Référence**	**Entrées**			**Sorties**			**Solde**		
		Quantité	**Coût unitaire**	**Coût total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût total**

Comme vous êtes très consciencieux, vous décidez de lui préparer un tableau comparatif pour l'aider à faire un choix judicieux. Vous lui remettez donc le rapport suivant :

VOILES AU VENT ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7		
	Coût moyen pondéré	**Épuisement successif**
Ventes		
Coût des marchandises vendues (note 1)		
Marge bénéficiaire brute		

Note 1	**Coût moyen pondéré**	**Épuisement successif**
Coût des marchandises vendues		
Plus : Stock de marchandises à la fin		
Coût des marchandises destinées à la vente		
Moins : Stock de marchandises au début		
Achats nets		

Nous avons vu plusieurs méthodes d'évaluation des stocks. Peu importe la méthode utilisée, le principe de la permanence des méthodes exige de l'entreprise qu'elle choisisse une façon de faire et qu'elle la conserve d'un exercice à l'autre. De plus, d'un point de vue fiscal, il faudra qu'elle informe le gouvernement de tout changement dans ses méthodes d'évaluation des stocks. Il lui est toujours possible, après un certain temps, de changer pour une méthode qui apporte un rattachement des charges aux produits plus réaliste. À ce moment-là, elle doit l'indiquer dans une note aux états financiers ainsi que l'effet de ce changement, et ce, sur une période de cinq ans.

4.5.3 Les frais accessoires en inventaire permanent

Nous avons parlé des achats et des ventes, mais comment traite-t-on les factures de transport sur les marchandises achetées en inventaire permanent ? Lorsque l'entreprise utilise les méthodes du coût propre ou de l'épuisement successif, elle impute la facture de transport directement au lot concerné. Par contre, si elle utilise la méthode du coût moyen pondéré, le transport sera réparti sur l'ensemble des biens en stock.

MISE EN SITUATION

Le 1er décembre, Jérémy achète deux planches à neige Optima au coût de 127 $ chacune. Le 3 décembre, il reçoit une facture de 10 $ relative à la livraison des planches.

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT MÉTHODE DU COÛT PROPRE							
Date	Référence	Entrées			Solde		
		Quantité	Coût unitaire	Coût total	Quantité	Coût unitaire	Coût total
20X7							
Déc. 01	Ouverture				2	122,00	
					6	130,00	1 024,00
Déc. 01	J.A.54	2	127,00	254,00	2	122,00	
					6	130,00	
					2	127,00	1 278,00
Déc. 03	J.A.54		5,00	10,00	2	122,00	
					6	130,00	
					2	132,00	1 288,00

Avez-vous remarqué que les deux articles achetés le 1er décembre ont maintenant un coût unitaire de 132$, puisque les frais de transport de 10$ ont été imputés à cet achat?

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT MÉTHODE DU COÛT MOYEN PONDÉRÉ							
Date	Référence	Entrées			Solde		
		Quantité	Coût unitaire	Coût total	Quantité	Coût unitaire	Coût total
20X7							
Déc. 01	Ouverture				8	128,00	1 024,00
Déc. 01	J.A.54	2	127,00	254,00	10	127,80	1 278,00
Déc. 03	J.A.54		5,00	10,00	10	128,80	1 288,00

Avez-vous remarqué que le coût unitaire des articles a augmenté de 1$, puisque le coût du transport (10$) a été réparti entre les 10 articles en stock?

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT MÉTHODE DE L'ÉPUISEMENT SUCCESSIF (PEPS)							
Date	Référence	Entrées			Solde		
		Quantité	Coût unitaire	Coût total	Quantité	Coût unitaire	Coût total
20X7							
Déc. 01	Ouverture				8	130,00	1 040,00
Déc. 01	J.A.54	2	127,00	254,00	8	130,00	
					2	127,00	1 294,00
Déc. 03	J.A.54		5,00	10,00	8	130,00	
					2	132,00	1 304,00

Avez-vous remarqué que les deux articles achetés le 1er décembre ont maintenant un coût unitaire de 132$, puisque les frais de transport de 10$ ont été imputés à cet achat?

4.5.4 Les escomptes en inventaire permanent

Comme le démontrent les fiches d'inventaire permanent suivantes, le traitement de l'escompte est similaire à celui des frais accessoires. Lorsque l'entreprise utilise les méthodes du coût propre ou de l'épuisement successif, elle impute l'escompte directement au lot concerné. Par contre, si elle utilise la méthode du coût moyen pondéré, l'escompte sera réparti sur l'ensemble des biens en stock.

MISE EN SITUATION

Le 1er décembre, Jérémy achète deux planches à neige Optima au coût de 127$ chacune. Les conditions de paiement sont 2/10, n/30. Le 10 décembre, Jérémy envoie le paiement moins l'escompte de 2%:

254$ × 2% = 5,08$

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT
MÉTHODE DU COÛT PROPRE

Date	Référence	Entrées			Solde		
		Quantité	Coût unitaire	Coût total	Quantité	Coût unitaire	Coût total
20X7							
Déc. 01	Solde d'ouverture				2	122,00	
					6	130,00	1 024,00
Déc. 01	J.A.54	2	127,00	254,00	2	122,00	
					6	130,00	
					2	127,00	1 278,00
Déc. 03	J.A.54		5,00	10,00	2	122,00	
					6	130,00	
					2	132,00	1 288,00
Déc. 10	J.D.23			(5,08)	2	122,00	
					6	130,00	
					2	129,46	1 282,92

Avez-vous remarqué que les deux articles achetés le 1er décembre ont maintenant un coût unitaire de 129,46 $, puisque l'escompte de 5,08 $ a été imputé à cet achat ?

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT
MÉTHODE DU COÛT MOYEN PONDÉRÉ

Date	Référence	Entrées			Solde		
		Quantité	Coût unitaire	Coût total	Quantité	Coût unitaire	Coût total
20X7							
Déc. 01	Ouverture				8	128,00	1 024,00
Déc. 01	J.A.54	2	127,00	254,00	10	127,80	1 278,00
Déc. 03	J.A.54		5,00	10,00	10	128,80	1 288,00
Déc. 10	J.D.23			(5,08)	10	128,29	1 282,92

Avez-vous remarqué que le coût unitaire des articles a diminué de 0,51 $, puisque l'escompte a été réparti entre les 10 articles en stock ?

FICHE D'INVENTAIRE PERMANENT
MÉTHODE DE L'ÉPUISEMENT SUCCESSIF (PEPS)

Date	Référence	Entrées			Solde		
		Quantité	Coût unitaire	Coût total	Quantité	Coût unitaire	Coût total
20X7							
Déc. 01	Ouverture				8	130,00	1 040,00
Déc. 01	J.A.54	2	127,00	254,00	8	130,00	
					2	127,00	1 294,00
Déc. 03	J.A.54		5,00	10,00	8	130,00	
					2	132,00	1 304,00
Déc. 10	J.D.23			(5,08)	8	130,00	
					2	129,46	1 298,92

Avez-vous remarqué que les deux articles achetés le 1er décembre ont maintenant un coût unitaire de 129,46 $, puisque l'escompte de 5,08 $ a été imputé à cet achat ?

4.5.5 L'ajustement des comptes de stock

Lors de la prise d'inventaire, il arrive fréquemment que le décompte ne corresponde pas au nombre d'unités inscrit sur la fiche d'inventaire permanent ; l'entreprise doit alors procéder à un ajustement. Les différences sont habituellement attribuées aux vols, aux bris de marchandises ou à des erreurs lors de la comptabilisation des ventes ou des achats.

Dans ce cas, on doit ajuster les quantités dans les fiches d'inventaire permanent.

MISE EN SITUATION

Lors de la prise d'inventaire de Performance aventure, le 31 décembre, Jérémy remarque qu'une des planches à neige Optima a été endommagée et qu'elle ne pourra pas être vendue.

L'entreprise devra ensuite effectuer l'écriture suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 61
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Déc. 31	Marchandises volées ou endommagées		130,00	
	Stock de marchandises			130,00
	(pour enregistrer le retrait de l'inventaire d'une			
	planche à neige Optima endommagée)			

4.6 Les techniques d'estimation

Lorsqu'une entreprise utilise l'inventaire périodique, elle doit faire le décompte physique des marchandises afin de pouvoir produire ses états financiers de fin d'exercice. Toutefois, il peut s'avérer coûteux et peu pratique de procéder à l'inventaire chaque fois qu'on désire produire des états financiers périodiques. On aura alors recours à l'une ou l'autre des deux techniques d'estimation suivantes pour préparer l'état des résultats en cours d'exercice.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les techniques d'estimation peuvent être utiles afin de déterminer le coût du stock lorsque celui-ci n'existe plus. Par exemple, dans le cas d'un vol de grande importance, ou à la suite d'un incendie.

4.6.1 La technique de la marge bénéficiaire brute

La technique de la marge bénéficiaire brute permet de déterminer le stock de marchandises à la fin en utilisant le ratio de la marge bénéficiaire brute sur les ventes nettes. Cette technique repose sur l'hypothèse qu'il est possible de déterminer le ratio de la marge bénéficiaire brute de l'exercice en observant l'évolution du ratio lors des exercices précédents. Ce ratio est habituellement plutôt stable ; il est donc facile à calculer quand vient le temps de produire les états financiers.

RAPPEL

On calcule la marge bénéficiaire brute de la façon suivante :

	Ventes
–	Coût des marchandises vendues
	Marge bénéficiaire brute

On obtient le ratio de la marge bénéficiaire brute en effectuant le calcul suivant :

$$\frac{\text{Marge bénéficiaire brute}}{\text{Ventes}} \times 100\,\%$$

MISE EN SITUATION

Le 31 mars 20X8, Jérémy désire produire les états financiers trimestriels pour son entreprise Performance aventure. L'inventaire physique est fait uniquement à la fin de l'exercice. Il utilisera donc la technique de la marge bénéficiaire brute pour estimer la valeur des marchandises en stock dans le magasin. Les données suivantes proviennent du grand livre de l'entreprise au 31 mars 20X8 :

Stock de marchandises au 1er janvier 20X8	1 024 $
Achats nets du 1er janvier au 31 mars 20X8	1 900 $
Ventes nettes du 1er janvier au 31 mars	3 000 $

Depuis le début de son exploitation, le ratio de la marge bénéficiaire brute de Performance aventure est de 45 %.

PERFORMANCE AVENTURE ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour la période de 3 mois terminée le 31 mars 20X8			
Ventes		3000$	100 %
Coût des marchandises vendues			
Stock de marchandises au début	1024$		
Plus : Achats nets	1900		
Marchandises destinées à la vente	2924$		
Moins : Stock de marchandises à la fin	X		
Coût des marchandises vendues		Y	55 %
Marge bénéficiaire brute		Z	45 %

On a trois chiffres inconnus dans l'état partiel des résultats. On détermine la marge bénéficiaire brute de la façon suivante :

$$\text{Ventes} \times 45\,\% = 1\,350\,\$$$

Il y a deux façons de déterminer le coût des marchandises vendues :

1. On soustrait la marge bénéficiaire brute des ventes :

$$3\,000\,\$ - 1\,350\,\$ = 1\,650\,\$$$

2. On multiplie les ventes par le ratio du coût des marchandises vendues :

$$3\,000\,\$ \times 55\,\% = 1\,650\,\$$$

PERFORMANCE AVENTURE ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour la période de 3 mois terminée le 31 mars 20X8			
Ventes		3000$	100 %
Coût des marchandises vendues			
Stock de marchandises au début	1024$		
Plus : Achats nets	1900		
Marchandises destinées à la vente	2924$		
Moins : Stock de marchandises à la fin	X		
Coût des marchandises vendues		1650	55 %
Marge bénéficiaire brute		1350$	45 %

On calcule ensuite le stock de marchandises à la fin par soustraction :

Coût des marchandises destinées à la vente	2 924 $
Moins : Coût des marchandises vendues	1 650
Stock de marchandises à la fin	1 274 $

Jérémy a maintenant tous les renseignements nécessaires afin de produire les états financiers de son entreprise en date du 31 mars 20X8. ◄

La technique de la marge bénéficiaire brute donne une approximation du stock de marchandises, mais n'élimine pas l'obligation de procéder au dénombrement physique des marchandises en stock à la fin de l'exercice.

À VOUS DE JOUER !

Le 30 juin 20X6, un incendie a détruit toutes les marchandises de l'entrepôt de Rénovations Corriveau, une entreprise qui utilise le système d'inventaire périodique. Afin de pouvoir faire une réclamation à son assureur, le propriétaire, François Corriveau, doit estimer la valeur des marchandises détruites lors de l'incendie. Voici les renseignements tirés du grand livre de l'entreprise au 30 juin 20X6 :

Stock de marchandises au 1er janvier 20X6	350 000 $
Achats nets du 1er janvier au 30 juin 20X6	825 560 $
Ventes nettes de la période	1 225 240 $

Depuis les cinq dernières années, le ratio de la marge bénéficiaire brute est de 31 %. Estimez la valeur du stock de marchandises à la fin et rédigez l'état des résultats.

RÉNOVATIONS CORRIVEAU
ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS
pour la période de 6 mois terminée le 30 juin 20X6

Ventes			
Coût des marchandises vendues			
Stock de marchandises au début			
Plus : Achats nets			
Marchandises destinées à la vente			
Moins : Stock de marchandises à la fin***			
Coût des marchandises vendues**			
Marge bénéficiaire brute*			

*

**

***

4.6.2 La technique de l'inventaire au prix de détail

Prix de détail
Prix auquel des marchandises sont vendues ou des services sont fournis au consommateur final*.

L'inventaire au **prix de détail** est une technique plus précise que la technique de la marge bénéficiaire brute. Elle est utilisée par les magasins de vente au détail et repose sur le ratio du coût au prix de détail.

Cette technique demande beaucoup de rigueur, puisqu'il faut avoir en sa possession une liste d'inventaire détaillée contenant le prix coûtant et le prix de détail de chaque article en stock. Lors de l'enregistrement des factures d'achats, l'employé doit aussi inscrire le coût d'achat et le prix de vente. Cette technique est beaucoup plus précise que la technique de la marge bénéficiaire brute. Lors du dénombrement de fin d'exercice, les employés notent le nombre d'articles et le prix de détail. Le comptable s'occupe ensuite d'inscrire au registre les quantités, les prix de détail et les prix coûtants. L'inventaire de fin d'exercice devient l'inventaire du début de l'exercice suivant.

Voici les étapes à suivre pour estimer la valeur du stock selon la méthode de l'inventaire au prix de détail.

Étape 1 : En additionnant le stock de marchandises au début et les achats, on obtient les marchandises destinées à la vente.

Étape 2 : Avant de pouvoir procéder à l'estimation de la valeur du stock de marchandises, il faut connaître le ratio du coût au prix de détail.

On obtient le ratio du coût au prix de détail en effectuant le calcul suivant :

$$\frac{\text{Marchandises destinées à la vente au prix coûtant}}{\text{Marchandises destinées à la vente au prix de détail}}$$

Étape 3 : On soustrait les ventes nettes des marchandises destinées à la vente au prix de détail afin d'obtenir le stock de marchandises à la fin au prix de détail.

Étape 4 : On multiplie le stock de marchandises à la fin au prix de détail par le ratio du coût au prix de détail.

PAR EXEMPLE

Francis Bériault est propriétaire de Pièces d'auto Bériault, une entreprise située sur la rue Jarry, à Montréal. À la demande du directeur de succursale de sa banque, il doit produire des états financiers au 31 mars 20X7.

Voici les étapes à suivre pour estimer la valeur du stock selon la méthode le l'inventaire au prix de détail.

Étape 1 : Le calcul du coût des marchandises destinées à la vente

	Prix coûtant	Prix de détail
Stock de marchandises à l'ouverture	37 500,00 $	55 000,00 $
Achats de l'exercice	200 000,00	245 000,00
Coût des marchandises destinées à la vente	237 500,00 $	300 000,00 $

Étape 2 : Le calcul du ratio du coût au prix de détail

$$\frac{\text{Marchandises destinées à la vente au prix coûtant}}{\text{Marchandises destinées à la vente au prix de détail}} = \frac{237\,500{,}00\,\$}{300\,000{,}00\,\$} = 0{,}79$$

Étape 3 : Le calcul du coût du stock de marchandises à la fin au prix de détail (les ventes de la période s'élèvent à 250 000 $)

Marchandises destinées à la vente au prix de détail	–	Ventes	=	Stock de marchandises à la fin au prix de détail
300 000,00 $	–	250 000,00 $	=	50 000,00 $

Étape 4 : Le calcul estimatif du prix coûtant du stock de marchandises à la fin

Stock de marchandises à la fin au prix de détail	×	Ratio du coût au prix de détail		
50 000,00 $	×	0,79	=	39 500,00 $

Voici donc l'état partiel des résultats de l'entreprise :

PIÈCES D'AUTO BÉRIAULT ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour la période de 3 mois terminée le 31 mars 20X7		
Ventes		250 000 $
Coût des marchandises vendues		
Stock de marchandises au début	37 500 $	
Plus : Achats nets	200 000	
Marchandises destinées à la vente	237 500 $	
Moins : Stock de marchandises à la fin (estimatif)	39 500	
Coût des marchandises vendues		198 000
Marge bénéficiaire brute		52 000 $

À VOUS DE JOUER !

On vous demande de calculer le coût estimatif du stock du Dépanneur du quartier au 31 mars 20X6.

Voici les données pertinentes :

Les ventes nettes de la période sont de 141 300 $.

Étape 1 :

	Prix coûtant	Prix de détail
Stock de marchandises à l'ouverture	35 400 $	53 100 $
Achats de l'exercice	95 400	143 100
Coût des marchandises destinées à la vente	130 800 $	196 200 $

Étape 2 :

Étape 3 :

Étape 4 :

4.7 La présentation aux états financiers

Certaines règles de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) encadrent la présentation des stocks aux états financiers. La première concerne la méthode d'évaluation à la valeur minimale ; la deuxième vient préciser les normes de présentation de l'information financière aux états financiers.

4.7.1 La méthode d'évaluation à la valeur minimale

Valeur de réalisation nette
Prix estimatif qu'une entité pourrait obtenir de la vente d'un bien, généralement une marchandise ou un produit, dans le cours normal des activités, diminué des coûts d'achèvement et de mise en vente auxquels on peut raisonnablement s'attendre*.

Moins-value
Différence entre la valeur réelle d'un bien et la valeur que lui attribue le marché, celle-ci étant inférieure.

Le principe de la prudence exige que les stocks soient présentés au moindre du coût ou de la **valeur de réalisation nette**, soit le prix que l'entreprise peut s'attendre à obtenir lorsqu'elle vendra la marchandise dans le cours normal des affaires. Dans le cas où la valeur de réalisation nette est inférieure au prix payé, on doit réévaluer la valeur des stocks et enregistrer la **moins-value**. Les facteurs pouvant causer une baisse de la valeur de réalisation nette sont présentés à la figure 4.5. On ne doit toutefois pas enregistrer cette baisse de valeur directement dans le compte de stock. Cette moins-value sera enregistrée dans le compte de provision pour moins-value sur stock.

La valeur de réalisation nette se détermine de la façon suivante :

Prix de vente – Frais directs liés à la mise en marché

Les frais directs sont :

- les commissions payées au vendeur ;
- les frais d'emballage ;
- les frais de livraison ;
- les autres frais (entreposage, manutention, etc.).

FIGURE **4.5** LES FACTEURS POUVANT CAUSER UNE BAISSE DE LA VALEUR DE RÉALISATION NETTE

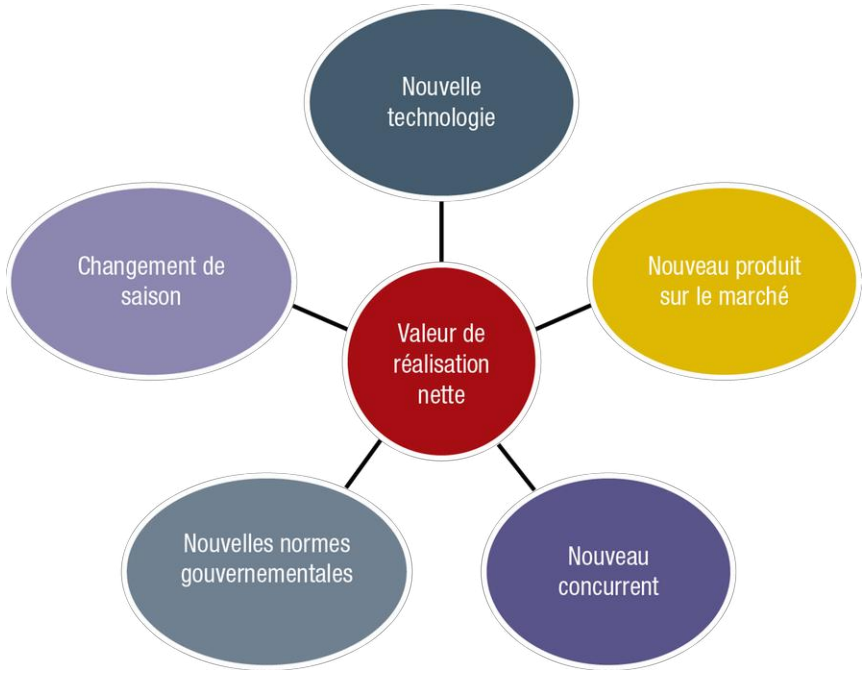

MISE EN SITUATION

Jérémy a en stock des vêtements et accessoires de planche (manteaux, pantalons, gants et lunettes assortis) de la saison dernière. Il décide de créer des ensembles tout inclus afin de liquider cette marchandise. Le prix de vente total est de 7 000 $. Il loue un chapiteau au coût de 500 $ pour mettre la marchandise à l'extérieur afin de faire une « vente sous la tente ». Jérémy avait payé 7 000 $ pour les articles.

Le stock de marchandises doit être présenté au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette :

Coût	7 000 $
Valeur de réalisation nette (7 000 $ – 500 $)	6 500 $

Puisque la valeur de réalisation nette est inférieure au coût, Jérémy devra effectuer l'écriture suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 39
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Déc. 31	Moins-value sur stock		500,00	
	Provision pour moins-value sur stock			500,00
	(pour enregistrer la perte de valeur du stock de			
	marchandises)			

On présentera le compte *Stock de marchandises* au bilan de la façon suivante :

Stock de marchandises	7 000 $
Moins : Provision moins-value sur stock	500
	6 500 $

4.7.2 Les normes de présentation

Pour respecter les normes de présentation de l'ICCA, on doit indiquer :

- au bilan : la valeur comptable totale des stocks ;
- à l'état des résultats : le coût des ventes ;
- dans les notes aux états financiers : la méthode d'évaluation des stocks et le fait que les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

MISE EN SITUATION

PERFORMANCE AVENTURE BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X7		
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse		26 400 $
Clients		41 200
Stock de marchandises **(note 2)**	45 000 $	
Moins : Provision pour moins-value sur stock	10 000	35 000
Total de l'actif à court terme		102 600 $

Note 2
Stock de marchandises
Le stock de marchandises est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé d'après la méthode de l'épuisement successif.

PERFORMANCE AVENTURE ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour la période se terminant le 31 décembre 20X7	
Ventes	112 000 $
Coût des ventes (note 3)	77 200
Marge bénéficiaire brute	34 800 $

Note 3		
Coût des ventes		
Le coût des ventes comprend les éléments suivants :		
Coût des marchandises vendues		
Stock de marchandises au début	43 024 $	
Plus : Achats nets	69 176	
Marchandises destinées à la vente	112 200 $	
Moins : Stock de marchandises à la fin	45 000	
Coût des marchandises vendues		67 200 $
Dépréciation du stock		10 000
Coût des ventes		77 200 $

CONCLUSION

Après avoir défini différentes composantes du stock de marchandises, nous avons examiné l'effet des erreurs de dénombrement et d'attribution du coût des articles en stock sur le calcul du bénéfice net. Il existe deux systèmes d'évaluation des stocks, soit l'inventaire périodique et l'inventaire permanent. Pour chacun de ces systèmes, l'entreprise peut, au Canada, utiliser trois méthodes d'estimation différentes des coûts : la méthode du coût propre, la méthode du coût moyen pondéré ainsi que la méthode de l'épuisement successif. De plus, nous avons examiné deux techniques d'estimation, celle de la marge bénéficiaire brute et celle de l'inventaire au prix de détail. Finalement, au moment de la présentation des états financiers, le comptable doit respecter la règle de la valeur minimale, soit le moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

Changez, s'il y a lieu, le ou les mots en gras pour rendre la proposition vraie.

1. La marchandise qu'on détient en consignation **doit toujours** être incluse dans nos stocks.

_____

2. À l'achat de marchandises, les frais de transport **sont considérés** comme des frais accessoires.

_____

3. Une sous-évaluation du stock de marchandises à la fin entraîne automatiquement une **surévaluation** du bénéfice net de l'exercice en cours et de l'actif à court terme.

_____

4. Dans un système d'inventaire **périodique**, le solde du compte *Stock de marchandises* indique la valeur réelle des stocks en tout temps.

_____

5. Un journal auxiliaire des stocks est utilisé dans un système d'inventaire **permanent**.

_____

6. Il est très important de toujours inscrire le **prix de vente** dans chaque colonne intitulée « Coût unitaire » d'une fiche d'inventaire permanent.

_____

7. La **méthode du coût propre** peut être utilisée seulement si les produits sont facilement identifiables par un numéro de série ou de projet.

_____

8. L'utilisation du système d'inventaire permanent **nous évite** de procéder au dénombrement des marchandises.

_____

9. La technique de la marge bénéficiaire **nette** est l'une des deux techniques utilisées pour estimer la valeur des stocks en cours d'exercice.

_____

TERMINOLOGIE

Commande juste-à-temps 155
Commission aux courtiers 158
Consignataire 163
Frais accessoires 158
Méthode du coût moyen pondéré 180
Moins-value 199
Prix de détail 197
Rupture de stock 154
Stock 154
Valeur de réalisation nette 199

PROBLÈMES

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
L'effet des erreurs sur le calcul du bénéfice net	1 à 4
La comptabilisation selon le système d'inventaire périodique	5 et 6
La comptabilisation selon le système d'inventaire permanent	7 à 10
L'évaluation des stocks selon l'inventaire périodique	11 à 14
L'évaluation des stocks selon l'inventaire permanent	15 à 18
La comptabilisation et l'évaluation des stocks selon l'inventaire permanent	19 et 20
L'estimation selon la technique de la marge bénéficiaire brute	21 et 22
L'estimation selon la technique de l'inventaire au prix de détail	23 à 26
La méthode d'évaluation à la valeur minimale	27 à 30
Problèmes de synthèse	31 et 32

L'effet des erreurs sur le calcul du bénéfice net

● **1. Voici les résultats nets pour Lalonde sport au cours des trois derniers exercices :**

	Bénéfice net (perte nette)
20X5	15 000 $
20X6	(5 000)
20X7	20 000

Le comptable a commis quelques erreurs au cours du dénombrement matériel, ce qui entraîne des inexactitudes dans l'évaluation du stock de marchandises à la fin des exercices.

20X5

Surévaluation du stock de marchandises de 5 000 $

20X6

Sous-évaluation du stock de marchandises de 10 000 $

Travail à faire

a) Préparer un tableau synthèse de l'effet des erreurs d'évaluation des stocks sur le bénéfice net et la perte nette des trois derniers exercices.

b) Expliquer pourquoi le bénéfice net total corrigé n'a pas changé.

2. Voici le bénéfice net (perte nette) des quatre derniers exercices pour Les Éditions du labyrinthe :

31 décembre	Bénéfice net (perte nette)
20X4	10 000 $
20X5	45 000
20X6	(10 000)
20X7	30 000

Cependant, certaines transactions auraient pu entraîner des inexactitudes dans l'évaluation du stock de marchandises à la fin des exercices suivants :

20X4

Au cours du dénombrement matériel, certains articles ont été mal comptés. Ces erreurs ont entraîné une surévaluation du stock de marchandises de 15 000 $.

20X5

Au 31 décembre 20X5, l'entreprise Les Éditions du labyrinthe n'a pas inclus dans ses stocks des marchandises qui se trouvaient chez un consignataire, et ce, pour un total de 12 400 $.

20X6

Le 29 décembre 20X6, l'entreprise a acheté d'un fournisseur de la marchandise pour 8 500 $. Les conditions étaient FOB point de départ. L'entreprise Les Éditions du labyrinthe a comptabilisé l'achat à ce moment. La marchandise a quitté l'entrepôt du fournisseur le 30 décembre et elle est arrivée à destination le 2 janvier 20X7. Au 31 décembre 20X6, Les Éditions du labyrinthe n'a pas compté cette marchandise lors du dénombrement matériel des articles en stock.

20X7

Le 28 décembre 20X7, Les Éditions du labyrinthe a conclu une vente avec un client pour une somme de 55 000 $. Les conditions étaient FOB point de départ. La vente a été comptabilisée à ce moment. La marchandise est partie le 29 décembre 20X7 et est arrivée à destination le 4 janvier 20X8. Au 31 décembre 20X7, Les Éditions du labyrinthe n'a pas compté cette marchandise lors du dénombrement matériel.

Travail à faire

Préparer un tableau synthèse de l'effet des erreurs d'évaluation des stocks sur le bénéfice net ou la perte nette des quatre derniers exercices.

3. Voici les états des résultats de Roy Marine pour les deux derniers exercices financiers :

ROY MARINE ÉTAT DES RÉSULTATS pour les exercices terminés le 31 décembre		
	20X6	**20X7**
Ventes	525 500 $	630 000 $
Coût des marchandises vendues		
Stock de marchandises au début	68 500 $	75 300 $
Plus : Achats	345 200	392 200
Coût des marchandises destinées à la vente	413 700 $	467 500 $
Moins : Stock de marchandises à la fin	75 300	82 100
Coût des marchandises vendues	338 400 $	385 400 $
Marge bénéficiaire brute	187 100 $	244 600 $
Charges d'exploitation	165 200	185 600
Bénéfice net	21 900 $	59 000 $

Cependant, certaines transactions auraient pu entraîner des inexactitudes dans l'évaluation des articles en stock à la fin des exercices suivants :

20X6

- Au 31 décembre, une erreur lors du dénombrement des articles en stock a entraîné une surévaluation des stocks de 5 500 $.
- Le comptable a décelé une erreur de calcul du coût attribué aux articles en stock. La liste d'inventaire indiquait, entre autres :

Numéro de fiche	Articles en stock	Quantité	Coût unitaire	Coût total
1735	Canots Intrépide	8	425 $	3 400 $
1736	Planches à voile Mark I	12	635	4 380

- Le 28 décembre 20X6, Roy Marine avait acheté d'un fournisseur de la marchandise pour 10 150 $. Le règlement de l'achat était FOB point de départ. L'entreprise a comptabilisé l'achat à ce moment. La marchandise est partie le 29 décembre 20X6 et est arrivée à destination le 12 janvier 20X7. Au 31 décembre 20X6, cette marchandise n'a pas été incluse dans le dénombrement matériel.

20X7

- Au 31 décembre 20X7, Roy Marine a inclus, dans son inventaire, 3 450 $ de marchandises qu'elle conservait en consignation en vertu d'un contrat avec un consignateur, Voiles au vent.
- Le 22 décembre 20X7, Roy Marine a vendu de l'équipement de plongée pour une somme de 23 475 $. Les conditions étaient FOB point de départ. La vente a été comptabilisée le 30 décembre 20X7, au moment où la marchandise a quitté l'entrepôt. Elle est arrivée à destination le 2 janvier 20X8. Au 31 décembre 20X7, cette marchandise n'a pas été comptée lors du dénombrement matériel des articles en stock.

Travail à faire

a) Préparer un tableau synthèse de l'effet des erreurs d'évaluation des stocks sur le bénéfice net des deux derniers exercices.

b) Dresser les états des résultats corrigés de Roy Marine.

c) Calculer le pourcentage des marges bénéficiaires brutes et du bénéfice net, avant et après les corrections.

4. Vous recevez l'état des résultats de Dupuis frères pour les deux derniers exercices :

DUPUIS FRÈRES ÉTAT DES RÉSULTATS pour les exercices terminés le 31 décembre		
	20X6	**20X7**
Ventes	842 400 $	961 500 $
Coût des marchandises vendues		
Stock de marchandises au début	87 400 $	92 100 $
Plus : Achats	636 500	716 850
Coût des marchandises destinées à la vente	723 900 $	808 950 $
Moins : Stock de marchandises à la fin	92 100	97 250
Coût des marchandises vendues	631 800 $	711 700 $
Marge bénéficiaire brute	210 600 $	249 800 $
Charges d'exploitation	181 710	207 415
Bénéfice net	28 890 $	42 385 $

Vous obtenez les renseignements suivants concernant l'évaluation du stock de marchandises :

20X6

- Au 31 décembre, Dupuis frères a inclus dans son stock pour 22 500 $ de marchandises en consignation que la société avait reçues de Joseph Morgan ltée.
- Le 27 décembre 20X6, Dupuis frères a vendu de la marchandise à la société The Prairie d'Alberta pour 40 500 $, selon les conditions FOB Calgary. Le prix coûtant de cette vente était de 26 250 $. La vente à crédit a été enregistrée lorsque la marchandise est arrivée à destination, le 3 janvier 20X7. Dupuis frères n'a cependant pas inclus cette somme dans le calcul de son stock de marchandises.
- Le 31 décembre 20X6, la société a omis de comptabiliser un achat à crédit de Matelas express ltée pour 32 500 $, puisque l'entreprise n'a reçu la facture du fournisseur que le 6 janvier 20X7. Cependant, la marchandise expédiée FOB point de départ est incluse dans le dénombrement du stock.

20X7

- Au 31 décembre, Dupuis frères a inclus dans son stock pour 41 150 $ de marchandises qu'elle avait reçues la veille de Fournitures Lemire de Drummondville. Les conditions d'achat étaient FOB destination.
- Au 31 décembre, lors du dénombrement des articles en stock, une erreur a entraîné une sous-évaluation des stocks de 12 450 $.

Travail à faire

a) Préparer un tableau synthèse de l'effet des erreurs d'évaluation des stocks sur les bénéfices nets des deux derniers exercices.

b) Dresser les états des résultats corrigés de Dupuis frères.

c) Calculer le pourcentage des marges bénéficiaires brutes et du bénéfice net, avant et après corrections.

La comptabilisation selon le système d'inventaire périodique

5. Palardi est une entreprise spécialisée dans la vente d'équipement agricole. Le 1er mai 20X7, le stock de marchandises au début de l'exercice est de 145 600$. Voici les opérations du premier mois de l'exercice :

Notes

1) Les sommes sont toutes sans taxes et vous devez les ajouter lorsqu'elles s'appliquent.
2) Les escomptes de caisse se calculent avant les taxes.

Mai 02	Achat de marchandises à crédit chez Tondreau au prix de 42 450$. Conditions de règlement : 2/10, n/60. Conditions de transport : FOB point de départ.
Mai 04	Vente au comptant d'un tracteur de ferme au prix de 17 650$ à Luc Allard, facture n° 113. Le tracteur a été payé 12 355$.
Mai 06	Paiement du transport concernant l'achat du 2 mai : 245$, chèque n° 4268.
Mai 08	Vente à crédit (facture n° 114) à la ferme Étienne et filles d'une herse au prix de 4 500$. Conditions de règlement : 2/10, n/60. Conditions de transport : FOB destination. Coût de l'équipement : 3 150$.
Mai 09	Chèque n° 4269 émis à Tondreau en règlement de l'achat du 2 mai.
Mai 18	Dépôt d'un chèque reçu de la ferme Étienne et filles pour le règlement de la facture n° 114.
Mai 23	Vente au comptant d'équipement agricole à Nicole Fortin, facture n° 115 : 12 610$. Prix coûtant : 8 827$.
Mai 31	Dénombrement des articles en stock pour une valeur de 163 114$.

Travail à faire

a) Comptabiliser au journal général les opérations de Palardi pour le mois de mai 20X7, selon le système de l'inventaire périodique, incluant les écritures de fermeture.

b) Dresser l'état des résultats de Palardi, en tenant compte du fait que les charges d'exploitation sont de 4 226$.

c) Calculer le pourcentage de la marge bénéficiaire brute sur les ventes.

6. Youness est propriétaire de l'entreprise Produits d'Orient, qui est spécialisée dans la vente de produits alimentaires exotiques. Le 1er juillet 20X4, le stock de marchandises au début de l'exercice est de 39 625$. Voici les opérations du premier mois de l'exercice :

Notes

1) Les sommes sont toutes sans taxes et vous devez les ajouter lorsqu'elles s'appliquent.
2) Les escomptes de caisse se calculent avant les taxes.

Juill. 02 Achat de marchandises à crédit chez Importations Kouri : 12 620 $. Conditions de règlement : n/15. Conditions de transport : FOB point de départ.

Juill. 06 Vente à crédit de marchandises à L'Épicerie du village, facture n° 2132 : 8 640 $. Conditions de règlement : 2/10, n/30. Conditions de transport : FOB destination. Le coût des marchandises vendues est de 4 216 $.

Juill. 10 Note de crédit reçue d'Importations Kouri pour de la marchandise endommagée : 1 425 $.

Juill. 11 Note de crédit n° NC-14 de 660 $ émise à L'Épicerie du village pour de la marchandise retournée. Le prix coûtant de cette marchandise est de 363 $.

Juill. 12 Paiement des frais de livraison de la marchandise achetée le 2 juillet : 275 $, chèque n° 4132 expédié à Livraison rapide inc.

Juill. 16 Encaissement de la vente à L'Épicerie du village, moins le retour de marchandises du 11 juillet.

Juill. 22 Paiement de l'achat du 2 juillet, compte tenu de la note de crédit du 10 juillet ; émission du chèque n° 4133.

Juill. 25 Ventes au comptant de marchandises : 14 620 $. Le coût de ces marchandises est de 8 041 $.

Juill. 27 Achat au comptant de marchandises : 7 250 $, émission du chèque n° 4134 à l'ordre de Distribution Métro.

Juill. 31 Dénombrement des marchandises en stock : 46 451 $.

Travail à faire

a) Comptabiliser au journal général les opérations de Produits d'Orient pour le mois de juillet 20X4, selon le système de l'inventaire périodique, incluant les écritures de fermeture.

b) Dresser l'état des résultats de Produits d'Orient, en tenant compte du fait que les charges d'exploitation sont de 2 125 $.

La comptabilisation selon le système d'inventaire permanent

7. Voici quelques opérations effectuées par Chaussures Beausoleil, propriété d'Érik Bouchard, au cours du mois de novembre 20X4 :

Note
Les escomptes sur achats et sur ventes se calculent avant les taxes.

Nov. 03 Vente à crédit de chaussures aux policiers de la ville de Melbourne : 4 216,47 $ plus les taxes. Conditions de règlement : 2/10, n/30, facture n° 9841. Le coût des chaussures est de 2 915 $, tel qu'il apparaît au registre des stocks.

Nov. 06 Facture de 11 193,22 $ plus les taxes reçue de Black inc. concernant l'achat de marchandises. Conditions de règlement : 2/10, n/30. Conditions de transport : FOB point de départ.

Nov. 09 Réception d'une facture de 734,62 $ plus les taxes de Transport Richmond inc. concernant le transport de la marchandise achetée le 6 novembre. Conditions : 3/10, n/30.

Nov. 11 Dépôt à la banque des ventes au comptant : 12 701,59 $ plus les taxes. Le coût des marchandises vendues est de 7 568 $.

Nov. 12 Chèque reçu de la Ville de Melbourne en règlement de l'achat du 3 novembre.

Nov. 13 Vente à crédit de bottes de sécurité à Lancop inc., facture n° 9842 de 2 048,25 $ plus les taxes. Le coût d'achat de ces bottes est de 1 295 $, tel qu'il apparaît au registre des stocks.

Nov. 14 Note de crédit de 630,30 $ plus les taxes reçue de Black inc. concernant de la marchandise retournée.

Nov. 15 Règlement de la facture du 6 novembre, compte tenu de la note de crédit reçue la veille, chèque n° 5421.

Nov. 19 Paiement de la facture de Transport Richmond inc., chèque n° 5422.

Nov. 24 Vente au comptant à Chaussures Lanoue d'un comptoir de vente à son prix d'acquisition : 773,75 $ plus les taxes, facture n° 9843.

Nov. 27 Chèque de 2 308,20 $ plus les taxes émis à l'ordre de White inc. pour l'achat de marchandises reçues le jour même, chèque n° 5423.

Nov. 30 Achat à crédit de fournitures de bureau chez Bureau inc. : 326,02 $ plus les taxes.

Travail à faire

Enregistrer au journal général les opérations du mois de novembre 20X4 de Chaussures Beauchamp, selon le système de l'inventaire permanent.

8. Voici quelques opérations effectuées par Pièces d'autos Univers au cours du mois de mai 20X7 :

Note
Les escomptes sur achats et sur ventes se calculent avant les taxes.

Mai 01 Achat à crédit de pièces d'automobiles chez Pièces usinées Lacolle inc. : 16 661,60 $ plus taxes. Conditions de règlement : 2/10, n/30. Conditions de transport : FOB point de départ.

Mai 03 Chèque n° 1245 de 152,22 $, taxes incluses, émis en paiement de la facture de livraison concernant l'achat du 1er mai à Transport Levasseur inc.

Mai 06 Vente à crédit de marchandises au Garage Boisbriand pour un total de 2 309,91 $ plus taxes. Conditions de règlement : 2/10, n/30, facture n° 12490. Le coût des marchandises est de 1 494 $, tel qu'il apparaît au registre des stocks.

Mai 09 Note de crédit reçue de Pièces usinées Lacolle inc. : 773,75 $ plus taxes.

Mai 10 Paiement du montant total de la facture d'achat du 1er mai, moins la note de crédit du 9 mai, chèque n° 1246.

Mai 12 Achat à crédit d'un alternateur à 163,49 $, taxes incluses, chez Pièces d'auto inc., afin de remplacer l'alternateur défectueux du camion de livraison de l'entreprise. Conditions de règlement : 2/10, n/30. Conditions de transport : FOB destination.

Mai 13 Note de crédit n° NC-14 de 217,34 $ plus les taxes émise au Garage Boisbriand concernant de la marchandise retournée. Le coût de ces pièces de rechange était de 129,95 $.

Mai 14 Vente à crédit de pièces de rechange au Garage Yves Gervais inc., facture n° 12491 de 7 264,51 $ plus taxes. Le coût d'achat de ces pièces est de 4 876 $, tel qu'il apparaît au registre des stocks.

Mai 15 Dépôt à la banque des ventes au comptant : 13 370,32 $ taxes incluses. Le coût de ces marchandises était de 8 295,76 $.

Mai 20 Chèque n° 1247 émis à l'ordre de Pièces d'auto inc. en paiement de l'achat du 12 mai.

Mai 25 Achat au comptant de pièces d'automobiles chez Garage Denis Boutet, chèque n° 1248 : 4 131,30 $ taxes incluses.

Mai 31 Dépôt à la banque des ventes au comptant : 11 395,53 $ taxes incluses. Le coût de ces ventes est de 7 135,40 $.

Travail à faire

Enregistrer au journal général les opérations de Pièces d'autos Univers au cours du mois de mai 20X7, selon le système de l'inventaire permanent.

9. L'entreprise Deslauriers musique est spécialisée dans la vente d'instruments de musique. Le stock de marchandises au début de l'année est de 45 500,55 $. Voici les opérations concernant les achats et les ventes du premier mois de l'exercice terminé le 31 décembre 20X6 :

Note
Les escomptes de caisse se calculent avant les taxes.

Janv. 05 Achat d'instruments de musique à crédit de Fournier : 11 542,06 $ plus les taxes. Conditions de règlement : 2/10, n/30. Conditions de transport : FOB point de départ.

Janv. 08 Paiement des frais de transport de la marchandise achetée le 5 janvier : 235 $ plus les taxes, chèque n° 3198 à Transport Labelle inc.

Janv. 10 Vente au comptant d'un piano à Lucie Laforest au prix de 5 475 $ plus les taxes. Le coût de l'instrument est de 3 200 $, facture n° 10241.

Janv. 12 Note de crédit reçue de Fournier concernant le retour de marchandises défectueuses pour une somme de 1 574,77 $ plus les taxes.

Janv. 14 Chèque n° 3199 émis en paiement de l'achat du 5 janvier, diminué de la note de crédit reçue le 12 janvier.

Janv. 17 Vente d'instruments de musique au comptant à La Chicane pour 6 061,29 $, plus les taxes. Le coût d'achat de ces marchandises était de 4 679 $, facture n° 10242.

Janv. 25 Achat de marchandises à crédit chez Deschambeault musique : 13 245 $ plus les taxes.

Janv. 26 Vente à crédit de violons à l'Ensemble philharmonique de Saint-Félicien, au prix de 9 600 $ plus les taxes. Le coût d'achat de ces marchandises était de 7 800 $. Conditions de règlement : 2/10, n/30. Conditions de transport : FOB destination, facture n° 10243.

Janv. 28 Paiement des frais de transport relatifs à la vente du 26 janvier : 150 $ avant le calcul des taxes, chèque n° 3200 à l'ordre de Transport Labelle inc.

Janv. 31 Dénombrement matériel des articles en magasin : 53 069,49 $.

Travail à faire

a) Comptabiliser au journal général les opérations de Deslauriers musique pour le mois de janvier 20X6, selon le système de l'inventaire permanent, incluant les écritures de fermeture.

b) Dresser l'état des résultats de Deslauriers musique pour le mois de janvier 20X6, en tenant compte du fait que les charges d'exploitation sont de 3 550 $ (incluant les frais de livraison de 150 $).

c) Calculer le pourcentage de la marge bénéficiaire brute sur les ventes.

10. Au début du mois de mai 20X4, l'entreprise Les Piscines Rossi possède de la marchandise en stock pour un total de 218 400,60 $. Les opérations d'achat et de vente de piscines pour le premier mois d'exploitation sont les suivantes :

Note
Les escomptes de caisse se calculent avant les taxes.

Mai 04 Achat à crédit de piscines chez Lamarre ltée : 54 385 $ plus les taxes. Conditions de règlement : 2/10, n/30. Conditions de transport : FOB point de départ.

Mai 08 Vente au comptant de deux piscines à Stéphanie Fortin et Micheline Trempe, au prix de 20 400 $ plus les taxes. Le coût d'achat de ces marchandises était de 13 100 $, factures nos 15492 et 15493.

Mai 09 Note de crédit reçue de Lamarre ltée concernant des piscines défectueuses pour une somme de 4 976,64 $ plus les taxes.

Mai 10 Paiement des frais de livraison de la marchandise achetée le 4 mai : 540 $ plus les taxes, chèque n° 6240 à l'ordre de Transport Levasseur.

Mai 13 Paiement de l'achat du 4 mai diminué du retour de marchandises effectué le 9 mai, chèque n° 6241 à l'ordre de Lamarre ltée.

Mai 17 Vente de marchandises à crédit : 35 056,73 $ plus les taxes. Le coût d'achat de ces marchandises était de 24 590 $. Conditions : 2/10, n/30, facture n° 15494 à l'ordre de Piscine de rêve.

Mai 23 Achat de marchandises à crédit chez Fibrotech : 84 576 $ plus les taxes. Conditions de règlement : 2/10, n/30. Conditions de transport : FOB destination.

Mai 24 Émission d'un chèque de 4 520,76 $, plus les taxes, concernant le retour d'une piscine par un client insatisfait. Le coût d'achat de la marchandise était de 3 150 $; chèque n° 6242 à l'ordre d'Étienne Gervais.

Mai 26 Encaissement du montant de la vente à crédit du 17 mai.

Mai 31 Dénombrement matériel des articles qui sont en magasin : 317 396,79 $.

Travail à faire

a) Comptabiliser au journal général les opérations effectuées par Les Piscines Rossi pour le mois de mai 20X4, selon le système de l'inventaire permanent, incluant les écritures de fermeture.

b) Dresser l'état des résultats de l'entreprise Les Piscines Rossi pour le mois de mai 20X4, en tenant compte du fait que les charges d'exploitation sont de 18 650 $.

c) Calculer le pourcentage de la marge bénéficiaire brute sur les ventes.

L'évaluation des stocks selon l'inventaire périodique

11. Lavigueur est une entreprise spécialisée dans la vente de tables importées d'Italie. Voici les transactions d'achat et de vente pour le mois de novembre 20X3 :

Date	Opérations	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Nov. 01	Stock de marchandises au début	25	2 500 $	62 500 $
Nov. 09	Achats	12	2 550	30 600
Nov. 13	Achats	17	2 600	44 200
Nov. 19	Achats	11	2 700	29 700
Nov. 28	Achats	5	2 900	14 500
Marchandises destinées à la vente		70		181 500 $
Moins : Articles vendus		60		
Stock de marchandises à la fin		10		

Travail à faire

a) Calculer le coût attribué aux articles en stock à la fin du mois de novembre 20X3, selon la méthode du coût propre. Les 10 articles en stock à la fin du mois provenaient des achats suivants : 5 de l'achat du 28 novembre, 2 de l'achat du 13 novembre, et les 3 derniers, de l'achat du 9 novembre 20X3.

b) Calculer le coût attribué aux articles en stock à la fin du mois de novembre selon les méthodes de l'épuisement successif et du coût moyen pondéré.

c) Dresser l'état des résultats de Lavigueur pour la période d'un mois terminée le 30 novembre 20X3, selon la méthode de l'épuisement successif, en tenant compte des renseignements suivants : le prix de vente unitaire est de 4 250 $ et les charges d'exploitation du mois sont de 46 585 $.

12. La société Beaulieu a effectué les transactions suivantes au cours du mois de septembre 20X6 concernant Beaumark, l'unique produit qu'elle offre en vente :

Date	Opérations	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Sept. 01	Stock de marchandises au début	45	500 $	22 500 $
Sept. 06	Achats	25	510	12 750
Sept. 12	Achats	15	520	7 800
Sept. 19	Achats	10	525	5 250
Sept. 28	Achats	5	530	2 650
Marchandises destinées à la vente		100		50 950 $
Moins : Articles vendus		80		
Stock de marchandises à la fin		20		

Travail à faire

a) Calculer le coût attribué aux articles en stock à la fin du mois de septembre 20X6, selon la méthode du coût propre. Les 20 articles en stock à la fin du mois provenaient des achats suivants : 5 de l'achat du 28 septembre, 9 de l'achat du 12 septembre, et les 6 derniers, du stock de marchandises au début de l'exercice.

b) Calculer le coût attribué aux articles en stock à la fin du mois de septembre, selon les méthodes de l'épuisement successif et du coût moyen pondéré.

c) Dresser l'état des résultats pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 20X6, selon la méthode du coût moyen pondéré, en tenant compte des renseignements suivants : le prix de vente unitaire du produit Beaumark est de 800 $; les charges d'exploitation du mois sont de 19 950 $.

d) Quelle méthode d'évaluation s'apparente le plus au coût de remplacement des produits Beaumark ? Expliquer.

13. La Bergerie ne vend qu'un seul article au prix unitaire de 2 500 $. Le chiffre des ventes a été de 750 000 $ pour l'exercice terminé le 31 mai 20X7. Au 1er juin 20X6, le stock était constitué de 28 articles, auxquels le comptable a attribué un coût total de 35 000 $. En 20X7, l'entreprise a effectué les achats suivants, dans l'ordre chronologique : 50 articles à 1 300 $, 125 articles à 1 350 $, 102 articles à 1 375 $ et 27 articles à 1 400 $.

Travail à faire

a) Calculer le coût attribué aux articles en stock au 31 mai 20X7, selon les méthodes de l'épuisement successif et du coût moyen pondéré.

b) Dresser un état partiel des résultats de La Bergerie pour l'exercice terminé le 31 mai 20X7, selon chacune des deux méthodes d'évaluation.

c) Quelle méthode donne le bénéfice le moins élevé ?

14. Laurent Gauthier exploite un magasin de vente au détail de chaînes stéréo Linear Phase 8812. La société a vendu 285 chaînes au prix moyen de 2 140 $ durant le mois de septembre 20X7. Au début du mois, l'entreprise avait 45 appareils en stock pour un coût total de 71 100 $. De plus, elle a effectué les opérations suivantes :

Sept. 05 Achat de 70 chaînes à 1 600 $
Sept. 15 Achat de 90 chaînes à 1 560 $
Sept. 21 Achat de 110 chaînes à 1 520 $

Travail à faire

a) Calculer le coût attribué aux articles en stock au 30 septembre 20X7, selon les méthodes de l'épuisement successif et du coût moyen pondéré.

b) Dresser un état partiel des résultats de l'entreprise de Laurent Gauthier pour la période d'un mois terminée le 30 septembre 20X7, selon chacune des méthodes d'évaluation.

L'évaluation des stocks selon l'inventaire permanent

15. Cycles Côté est une entreprise spécialisée dans la vente de vélos haut de gamme. Voici les transactions d'achat et de vente de la bicyclette de compétition Mancini pour le mois de mai 20X9 :

Date	Opérations	Quantité		Entrées		Sorties	
		Achats	Ventes	Coût unitaire	Coût total	Prix de vente unitaire	Prix de vente total
20X9							
Mai 01	Stock de marchandises au début	8		2 500 $	20 000 $		
Mai 05	Achats	10		2 600	26 000		
Mai 12	Ventes		6			4 250 $	25 500 $
Mai 18	Achats	12		2 750	33 000		
Mai 27	Ventes		14			4 400	61 600
Total		30	20		79 000 $		87 100 $

Les charges d'exploitation pour le mois de mai 20X9 s'élèvent à 16 250 $.

Travail à faire

a) Préparer les fiches de l'inventaire permanent de Cycles Côté concernant les achats et les ventes de bicyclettes Mancini au cours du mois de mai 20X9, selon les méthodes de l'épuisement successif et du coût moyen pondéré.

b) Dresser l'état des résultats de Cycles Côté pour le mois de mai 20X9, selon la méthode de l'épuisement successif.

16. Brunet moto sport a effectué les transactions suivantes au cours du mois de juin 20X5, concernant les achats et les ventes de la motocyclette Grégory :

Date	Opérations	Quantité		Entrées		Sorties	
		Achats	Ventes	Coût unitaire	Coût total	Prix de vente unitaire	Prix de vente total
20X5							
Juin 01	Stock de marchandises au début	12		6 800 $	81 600 $		
Juin 09	Achats	20		7 000	140 000		
Juin 14	Ventes		22			11 500 $	253 000 $
Juin 18	Achats	10		7 100	71 000		
Juin 21	Ventes		13			11 750	152 750
Juin 25	Achats	5		7 200	36 000		
Juin 30	Ventes		3			11 850	35 550
Total		47	38		328 600 $		441 300 $

Les charges d'exploitation pour le mois de juin 20X5 se sont élevées à 79 560 $.

Travail à faire

a) Préparer les fiches de l'inventaire permanent de Brunet moto sport concernant les achats et les ventes de la moto Grégory au cours du mois de juin 20X5, selon les méthodes de l'épuisement successif et du coût moyen pondéré.

b) Dresser l'état des résultats de Brunet moto sport pour le mois de juin 20X5, selon la méthode du coût moyen pondéré établi avec le système de l'inventaire permanent.

c) Calculer le coût attribué aux articles en stock selon la méthode du coût moyen pondéré établi avec le système de l'inventaire périodique.

d) Dresser l'état des résultats de Brunet moto sport pour le premier mois de l'exercice terminé le 30 juin 20X5, selon la méthode du coût moyen pondéré établi avec le système de l'inventaire périodique.

17. Service de climatisation et chauffage Lavallée est dépositaire de la thermopompe Spectrum. Au 1er janvier 20X6, l'entreprise avait en stock 35 articles pour un coût total de 68 250$. Les transactions suivantes ont eu lieu au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 20X6 :

Janv. 15	Achat de 25 thermopompes au coût unitaire de 2 050$
Févr. 12	Vente de 30 thermopompes au prix total de 115 500$
Mars 14	Achat de 15 thermopompes au coût unitaire de 2 200$
Avr. 19	Achat de 10 thermopompes au coût total de 22 500$
Mai 05	Vente de 35 thermopompes à 3 800$ chacune
Juin 10	Achat de 5 thermopompes au coût unitaire de 2 300$

Travail à faire

a) Préparer les fiches de l'inventaire permanent du 1er janvier au 30 juin 20X6, selon les méthodes de l'épuisement successif et du coût moyen pondéré.

b) Dresser l'état partiel des résultats de Service de climatisation et chauffage Lavallée jusqu'à la marge bénéficiaire brute, pour la période de six mois terminée le 30 juin 20X6, selon la méthode de l'épuisement successif, en utilisant un système d'inventaire permanent.

c) Calculer le coût attribué aux articles en stock selon la méthode de l'épuisement successif, avec le système de l'inventaire périodique.

d) Dresser l'état partiel des résultats de Service de climatisation et chauffage Lavallée jusqu'à la marge bénéficiaire brute, pour la période de six mois terminée le 30 juin 20X6, selon la méthode de l'épuisement successif, en utilisant le système de l'inventaire périodique.

18. Alexandre St-Denis est concessionnaire du véhicule tout-terrain LINH-2. Au 1er janvier 20X7, VTT St-Denis avait 10 véhicules en stock, au prix unitaire de 8 500$. Les transactions suivantes ont eu lieu au cours du premier trimestre de l'exercice :

Janv. 12	Achat de 30 LINH-2 au coût unitaire de 8 750$.
Janv. 31	Ventes du mois : 35 véhicules pour 393 750$.
Févr. 10	Achat de 55 véhicules pour 493 625$.
Févr. 28	Ventes du mois : 50 LINH-2 à 12 100$ chacun.
Mars 06	Achat de 65 véhicules au coût unitaire de 8 910$.
Mars 31	Ventes du mois : 60 véhicules pour 729 000$.

Travail à faire

a) Préparer les fiches d'inventaire permanent pour le premier trimestre de l'exercice selon les méthodes de l'épuisement successif et du coût moyen pondéré.

b) Dresser l'état partiel des résultats de VTT St-Denis jusqu'à la marge bénéficiaire brute, pour le premier trimestre, selon la méthode du coût moyen pondéré, en utilisant le système de l'inventaire permanent.

c) Calculer le coût attribué aux articles en stock selon la méthode du coût moyen pondéré, en utilisant le système de l'inventaire périodique.

d) Dresser l'état partiel des résultats de VTT St-Denis jusqu'à la marge bénéficiaire brute, pour le premier trimestre, selon la méthode du coût moyen pondéré, en utilisant le système de l'inventaire périodique.

La comptabilisation et l'évaluation des stocks selon l'inventaire permanent

19. David Beaudry, propriétaire de Beaudry motos, est dépositaire de deux marques de motocyclettes, Triley et Nintana. David Beaudry utilise la méthode de l'épuisement successif. Son entreprise vend au comptant ainsi qu'à crédit à quelques concessionnaires de la région, à qui il offre les conditions n/30. Ses fournisseurs n'accordent pas d'escompte, mais ils lui permettent de payer dans un délai de 30 jours. Voici la liste d'inventaire au 1er avril 20X0 et les opérations du premier mois de l'exercice financier débutant le 1er avril 20X0 :

BEAUDRY MOTOS Liste d'inventaire au 1er avril 20X0		
Triley R-0500	13 à 3 238,78 $	42 104,14 $
Triley R-0750	6 à 5 360,20 $	32 161,20
Triley R-1000	4 à 6 612,65 $	26 450,60
Nintana S-0750	20 à 4 842,39 $	96 847,80
Nintana S-1100	15 à 8 358,40 $	125 376,00
		322 939,74 $

Le lieu d'entreposage est le DO-711 pour les Triley et le DO-508 pour les Nintana.

Avr. 02 Émission du chèque n° 471 de 1 750 $ (plus les taxes) à Johanne Gravel pour le loyer du mois.

Avr. 03 Émission de la facture de vente à crédit n° 1431 à Motos Top :

Modèle	Quantité	Prix de vente unitaire (avant les taxes)
Triley R-0500	2	5 400 $
Triley R-0750	1	6 300
Nintana S-1100	2	9 850

Avr. 04 Rapport des ventes au comptant de la semaine :

Numéro de facture	Client	Modèle	Prix de vente unitaire (avant les taxes)
1432	Louise Fleury	Nintana S-0750	8 850 $
1433	Christian Diotte	Triley R-0750	6 650
1434	Maryse Carrière	Nintana S-1100	10 050

Avr. 09 Réception de la facture d'achat n° T-8309 de Triley motos pour l'achat de deux motocyclettes R-1000 au coût unitaire de 6 675 $ (plus les taxes).

Avr. 10 Dépôt du chèque n° 1516 reçu de Motos Top en règlement de la facture n° 1418 de 6 628,32 $.

Avr. 11 Émission du chèque n° 472 à l'ordre de Motos Transport en paiement de la facture n° 1417 du 21 mars totalisant 810,40 $. (Cette facture est inscrite au grand livre auxiliaire des fournisseurs.)

Avr. 14 Émission de la facture de vente à crédit n° 1435 à Motos Cam :

Modèle	Quantité	Prix de vente unitaire (avant les taxes)
Nintana S-0750	2	5 975 $
Triley R-0500	3	5 400
Nintana S-1100	3	10 850

Avr. 18 Réception de la facture d'achat n° 24603 de Nintana motos sport :

Modèle	Quantité	Prix de vente unitaire (avant les taxes)
Nintana S-0750	4	5 050 $
Nintana S-1100	3	8 495

Avr. 21 Rapport des ventes au comptant de la semaine :

Numéro de facture	Client	Modèle	Prix de vente unitaire (avant les taxes)
1436	Louis Desroches	Triley R-0750	6 600 $
1437	Philippe Gilbert	Nintana S-0750	8 650
1438	Mathieu Leveau	Nintana S-1100	11 400

Avr. 27 Réception de la facture d'achat à crédit n° 8405 de Triley motos :

Modèle	Quantité	Coût unitaire (avant les taxes)
Triley R-0500	2	3 580 $
Triley R-0750	4	5 575
Triley R-1000	5	6 620

Avr. 28 Émission de la facture de vente à crédit n° 1 442, présentée à Motos Top :

Modèle	Quantité	Prix de vente unitaire (avant les taxes)
Triley R-0750	4	7 475 $
Triley R-1000	5	8 295
Nintana S-1100	9	10 750

Avr. 30 Émission de la note de crédit n° NC-41 à Motos Top pour le retour d'une Nintana S-1100 par le client.

Travail à faire

a) Ouvrir les fiches d'inventaire permanent au 1er avril 20X0.

b) Enregistrer au journal général les transactions du mois d'avril.

c) Reporter les transactions sur les fiches d'inventaire permanent.

d) Reporter les transactions dans le compte en T *Stock de marchandises.*

e) Préparer la liste d'inventaire au 30 avril 20X0.

20. Vous êtes propriétaire de la société Dufour, un commerce spécialisé dans la vente de poêles à bois et de poêles à gaz. En plus des ventes au comptant, vous offrez à quelques concessionnaires de la région les conditions de crédit 2/10, n/30. Vos fournisseurs n'accordent pas d'escompte, mais ils vous permettent de payer dans un délai de 30 jours. Vous utilisez la méthode du coût moyen pondéré (arrondissez après la deuxième décimale). Voici la liste d'inventaire au 1er octobre 20X0 et les opérations du premier mois de l'exercice financier débutant le 1er octobre 20X0 :

DUFOUR Liste d'inventaire au 1er octobre 20X0		
Blizzard	15 à 175,50 $	2 632,50 $
Bûcheron	17 à 225,00 $	3 825,00
Conseiller	16 à 721,88 $	11 550,08
Directeur	14 à 805,00 $	11 270,00
Président	21 à 1 052,00 $	22 092,00
Raftman	32 à 241,65 $	7 732,80
		59 102,38 $

Les poêles sont entreposés au D-2911.

Oct. 02 Émission du chèque n° 4627 de 1 200 $ (plus les taxes) à l'ordre d'Immeubles Cartier pour le loyer du mois.

Oct. 02 Émission de la facture de vente à crédit n° 1521 à Plomberie Allard :

Modèle	Quantité	Prix de vente unitaire (avant les taxes)
Conseiller	2	1 200 $
Directeur	3	1 300
Président	2	1 650

Oct. 04 Dépôt du chèque n° 8763 reçu d'Hébert et Cloutier, SENC en paiement du solde de son compte de 4 620,40 $.

Oct. 06 Rapport des ventes au comptant de la semaine :

Modèle	Quantité	Prix de vente unitaire (avant les taxes)
Blizzard	5	292,50 $
Bûcheron	12	371,60
Conseiller	1	1 300,80

Oct. 09 Dépôt du chèque n° 9427 reçu de Plomberie Allard en paiement des factures nos 1472 et 1491 pour un total de 3 921,15 $. (Ces factures sont inscrites au grand livre auxiliaire des clients.)

Oct. 10 Réception de la facture d'achat à crédit n° 5218 de Poêles Laflamme inc. Les conditions de transport sont FOB point de départ :

Modèle	Quantité	Coût unitaire (avant les taxes)
Blizzard	20	170,25 $
Bûcheron	20	225,00

Oct. 11 Émission de la facture de vente à crédit n° 1522 à Hébert et Cloutier, SENC :

Modèle	Quantité	Prix de vente unitaire (avant les taxes)
Président	1	1 750,00 $

Oct. 14 Réception de la facture d'achat n° 47040 d'Option Gaz. Les conditions de transport sont FOB point de départ :

Modèle	Quantité	Coût unitaire (avant les taxes)
Bûcheron	2	215,00 $
Conseiller	5	710,50
Directeur	5	815,00
Président	5	1 010,00

Oct. 17 Émission du chèque n° 4631 à Poêles Laflamme inc. en paiement de la facture n° 5129 de 17 859,55 $.

Oct. 24 Dépôt des ventes au comptant de la semaine :

Modèle	Quantité	Prix de vente unitaire (avant les taxes)
Blizzard	6	295,50 $
Bûcheron	8	370,00
Raftman	6	395,00
Conseiller	2	1 300,00

Oct. 28 Facture n° 1523 émise à Foyers détente :

Modèle	Quantité	Prix de vente unitaire (avant les taxes)
Blizzard	5	295,50 $
Bûcheron	10	375,00
Raftman	7	390,00
Conseiller	6	1 300,00
Président	4	1 900,00

Travail à faire

a) Ouvrir les fiches d'inventaire permanent au 1er octobre 20X0.

b) Enregistrer au journal général les transactions du mois d'octobre.

c) Reporter les transactions dans les fiches d'inventaire permanent.

d) Reporter les transactions dans le compte en T *Stock de marchandises.*

e) Préparer la liste d'inventaire au 31 octobre 20X0.

L'estimation selon la technique de la marge bénéficiaire brute

21. Karine Bouchard est propriétaire de la boutique de vêtements pour enfants Trégo. Au 30 septembre 20X8, les ventes pour les sept premiers mois de l'exercice sont de 362 400 $, les achats nets de la période s'élèvent à 231 239 $ et les charges d'exploitation se chiffrent à 106 305 $. Trégo utilise un système d'inventaire périodique. Le stock de marchandises au 1er mars 20X8 est de 32 425 $. Le ratio de la marge bénéficiaire brute des cinq derniers exercices financiers est de 37 % en moyenne.

Travail à faire

a) Estimer le coût du stock de marchandises au 30 septembre 20X8, selon la technique de la marge bénéficiaire brute.

b) Dresser l'état des résultats de Trégo pour la période de sept mois terminée le 30 septembre 20X8.

22. Le 18 octobre 20X6, un incendie a complètement détruit la marchandise stockée dans l'entrepôt de Matériaux Thibault. La veille du sinistre, le comptable avait apporté chez lui tous les registres de l'entreprise. Voici quelques renseignements tirés du grand livre de l'entreprise :

Banque	12 317,64 $
Clients	45 367,82 $
Stock de marchandises au 1er janvier 20X6	79 817,15 $
Ventes	656 930,03 $
Fournisseurs	59 568,49 $
Achats	453 138,02 $
Salaires des vendeurs	42 356,89 $

La direction de l'entreprise désire estimer la valeur de la marchandise détruite au cours de l'incendie. Matériaux Thibault utilise un système d'inventaire périodique. Le ratio de la marge bénéficiaire brute est estimé à 32,5 %.

Travail à faire

Estimer le coût de la marchandise qui a été détruite lors de l'incendie du 18 octobre 20X6.

L'estimation selon la technique de l'inventaire au prix de détail

23. Filion Bureau Plus est une entreprise spécialisée dans la vente au détail de fournitures de bureau. Les ventes nettes pour la période de 6 mois terminée le 31 mai 20X6 se sont élevées à 254 500 $. Les marchandises achetées durant cette période sont au prix coûtant de 172 525 $ et au prix de détail de 262 350 $. Le stock de marchandises au début de l'exercice était évalué au coût de 41 105 $ et au prix de détail de 56 500 $. Les charges d'exploitation de la période sont de 66 354 $.

Travail à faire

a) Estimer le coût des marchandises en stock au 31 mai 20X6 au moyen de la technique de l'inventaire au prix de détail.

b) Dresser l'état des résultats de Filion Bureau Plus pour la période de six mois terminée le 31 mai 20X6.

24. Guylaine Mireault est propriétaire d'un magasin d'aliments naturels, Aliments Mireault. Elle désire dresser l'état des résultats de son entreprise pour la période de trois mois terminée le 31 mars 20X4. Guylaine ne veut pas procéder au dénombrement des articles en stock. L'entreprise utilise un système d'inventaire périodique. Voici quelques renseignements tirés des registres comptables du magasin, au 31 mars 20X4 :

Banque	12 455 $
Stock de marchandises (prix de détail : 24 630 $)	14 112 $
Fournisseurs	9 844 $
Achats (prix de détail : 111 880 $)	65 081 $
Charges d'exploitation	42 400 $
Ventes nettes	110 200 $

Travail à faire

a) Déterminer le coût estimatif du stock de marchandises au 31 mars 20X4, selon la technique de l'inventaire au prix de détail.

b) Dresser l'état des résultats d'Aliments Mireault pour la période de trois mois terminée le 31 mars 20X4.

25. Andrew Smith est propriétaire d'une boutique de vêtements en fourrure synthétique, Mouton bleu. L'entreprise utilise un système d'inventaire périodique. Voici quelques renseignements tirés de divers registres de la boutique pour le mois de janvier 20X8, le premier mois de l'exercice :

Stock de marchandises (prix de détail : 35 310 $)	16 066 $
Fournisseurs	11 410 $
Loyer	1 400 $
Ventes nettes	88 670 $
Achats (prix de détail : 72 105 $)	32 840 $
Emprunt bancaire (marge de crédit)	5 400 $

Travail à faire

a) Déterminer le coût estimatif du stock de marchandises au 31 janvier 20X8, selon la technique de l'inventaire au prix de détail.

b) Dresser l'état des résultats de Mouton bleu jusqu'à la marge bénéficiaire brute, pour le mois de janvier 20X8.

26. M. Gabriel Couture possède un magasin d'articles de plein air, La boutique Plein Air. Il désire dresser l'état des résultats de sa boutique pour les six premiers mois de l'exercice financier, au 30 juin 20X6. Cependant, M. Couture utilise un système d'inventaire périodique et il ne veut pas dénombrer les articles en stock. Vous obtenez certains renseignements des registres de l'entreprise :

Salaires	77 418 $
Ventes nettes	510 440 $
Banque	18 589 $
Stock de marchandises	60 140 $

Effet à payer	12 810 $
Achats nets	340 220 $
Loyer	14 400 $
Équipement de magasin	71 920 $
Autres charges d'exploitation	41 815 $
Charges payées d'avance	2 365 $

Gabriel Couture vous informe également que le prix de détail du stock de marchandises au début de l'exercice était de 95 400 $, et que le coût des achats nets est de 531 980 $.

Travail à faire

a) Déterminer le coût estimatif du stock de marchandises au 30 juin 20X6, selon la technique de l'inventaire au prix de détail.

b) Dresser l'état des résultats de La boutique Plein Air pour la période de six mois terminée le 30 juin 20X6.

La méthode d'évaluation à la valeur de réalisation nette

27. Obas Informatique ne vend qu'un seul produit, un ensemble incluant un ordinateur de bureau, un écran plat, une imprimante et les logiciels d'exploitation et de bureautique. Au 31 décembre 20X4, l'entreprise comptait 24 ensembles en stock au coût total de 37 440 $. Le prix de vente unitaire est de 1 750 $. Les frais directs liés à la vente du produit s'élèvent à 10 % du prix de détail. L'entreprise utilise la valeur de réalisation nette comme valeur du marché.

Travail à faire

a) Calculer la valeur du marché des ensembles au 31 décembre 20X4.

b) Déterminer le montant du compte *Stock de marchandises* qui doit être présenté au bilan ainsi qu'à l'état des résultats d'Obas Informatique au 31 décembre 20X4, selon la règle de la valeur minimale.

c) Enregistrer au journal général l'écriture concernant la perte de valeur des marchandises en stock.

28. Camille Mireault Lalancette, propriétaire de La boutique du son, possédait les appareils suivants en stock au 31 décembre 20X5 :

Quantité	Article	Coût unitaire	Prix de détail
10	Samio II	630 $	700 $
5	Borenz	435	650
15	Amigo	1 200	1 150
5	Sunmack	840	890

L'entreprise utilise la valeur de réalisation nette comme valeur du marché. Les frais directs liés à la vente sont de 10 % du prix de détail.

Travail à faire

a) Calculer la valeur du marché des articles en stock au 31 décembre 20X5.

b) Déterminer le montant du compte *Stock de marchandises* qui doit être présenté au bilan ainsi qu'à l'état des résultats de La boutique du son au 31 décembre 20X5, selon la règle de la valeur minimale.

c) Enregistrer au journal général l'écriture concernant la perte de valeur des marchandises en stock.

29. Optik Équipement, distributeur d'appareils d'optométrie, a les produits suivants en stock au 31 décembre 20X6 :

Quantité	Article	Coût unitaire	Prix de détail
5	OE-2120	8 300 $	9 500 $
10	OE-2540	12 450	14 400
20	OE-2660	14 610	15 100
5	OE-2880	16 050	18 000

Et au 31 décembre 20X7 :

Quantité	Article	Coût unitaire	Prix de détail
8	OE-2120	8 800 $	9 600 $
12	OE-2540	13 100	14 700
20	OE-2660	15 250	16 250
6	OE-2880	17 100	18 770

Les frais directs liés à la vente sont de 10 %. La société utilise la valeur de réalisation nette pour déterminer la valeur du marché.

Travail à faire

a) Calculer la valeur du marché des articles en stock au 31 décembre 20X6.

b) Déterminer le montant du compte *Stock de marchandises* qui doit être présenté au bilan ainsi qu'à l'état des résultats d'Optik Équipement au 31 décembre 20X6, selon la règle de la valeur minimale.

c) Enregistrer au journal l'écriture concernant la perte de valeur des stocks pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X6.

d) Calculer la valeur du marché des articles en stock au 31 décembre 20X7.

e) Déterminer le montant du compte *Stock de marchandises* qui doit être présenté au bilan ainsi qu'à l'état des résultats d'Optik Équipement au 31 décembre 20X7, selon la règle de la valeur minimale.

f) Enregistrer au journal général l'écriture concernant la perte de valeur des stocks pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7.

30. Aéro-moteurs vend des pièces pour moteurs d'avion. Voici les articles que l'entreprise avait en stock au 31 décembre 20X5 :

Quantité	Article	Coût unitaire	Prix de détail
70	AB-400	250 $	300 $
50	CD-500	460	510
45	EF-600	310	370
15	GH-700	625	700
25	IJ-800	415	425

Et au 31 décembre 20X6 :

Quantité	Article	Coût unitaire	Prix de détail
75	AB-400	260 $	320 $
45	CD-500	475	575
30	EF-600	320	380
20	GH-700	640	730
35	IJ-800	425	395

Les frais directs liés à la vente sont de 15 %. La société utilise la valeur de réalisation nette pour déterminer la valeur du marché.

Travail à faire

a) Calculer la valeur du marché des articles en stock au 31 décembre 20X5.

b) Déterminer le montant du compte *Stock de marchandises* qui doit être présenté au bilan ainsi qu'à l'état des résultats d'Aéro-moteurs au 31 décembre 20X5, selon la règle de la valeur minimale.

c) Enregistrer au journal général l'écriture concernant la perte de valeur des stocks pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

d) Calculer la valeur du marché des articles en stock au 31 décembre 20X6.

e) Déterminer le montant du compte *Stock de marchandises* qui doit être présenté au bilan ainsi qu'à l'état des résultats d'Aéro-moteurs au 31 décembre 20X6, selon la règle de la valeur minimale.

f) Enregistrer au journal général l'écriture concernant la récupération de la perte de valeur des stocks pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X6.

Problèmes de synthèse

◆ **31. Omnivision vend un système de sécurité électronique à circuit fermé, l'Omnivision 2008. Voici les transactions d'achat et de vente de son unique produit pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8 :**

Date	Opérations	Quantité		Entrées		Sorties	
		Achats	Ventes	Coût unitaire	Coût total	Prix de vente unitaire	Prix de vente total
20X8							
Janv. 01	Stock de marchandises au début	5		6 000 $	30 000 $		
Avr. 01	Achats	12		6 400	76 800		
Mai 01	Ventes		8			10 000 $	80 000 $
Juill. 01	Ventes		6			9 200	55 200
Sept. 01	Achats	9		6 600	59 400		
Déc. 01	Ventes		5			7 200	36 000
Total		26	19		166 200 $		171 200 $

Le total des charges d'exploitation de l'exercice est de 38 450 $. Le prix de vente du produit connaît une baisse considérable. Ainsi, le prix de vente net du système Omnivision 2008 au 31 décembre 20X8 n'est plus que de 6 100 $. Les vendeurs perçoivent une commission de 20 % sur les ventes.

Travail à faire

a) Préparer les fiches de l'inventaire permanent d'Omnivision concernant les achats et les ventes d'Omnivision 2008 pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8, selon la méthode du coût moyen pondéré.

b) Déterminer le coût du stock de marchandises au 31 décembre 20X8, compte tenu de la règle de la valeur de réalisation nette.

c) Enregistrer au journal général la perte sur valeur des stocks.

d) Dresser l'état des résultats d'Omnivision pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8.

◆ **32. Vidéotronic ltée est concessionnaire du logiciel d'animation virtuelle Medza plus 7,1. Au 30 avril 20X7, l'entreprise possédait 15 logiciels au coût unitaire de 6 000 $. Voici les transactions d'achat et de vente pour le premier mois du nouvel exercice financier :**

Mai 02	Achat de 10 Medza plus 7,1 au coût total de 58 000 $.
Mai 09	Vente de 15 logiciels à 7 500 $ chacun.
Mai 15	Vente de 5 Medza plus 7,1 au prix total de 38 000 $.
Mai 20	Achat de 20 logiciels au coût unitaire de 5 900 $.
Mai 26	Vente de 15 Medza plus 7,1 à 7 200 $ chacun.

Les registres comptables indiquent que les charges d'exploitation du mois s'élèvent à 42 500 $. De plus, les bons de commande du mois de juin montrent une nette diminution du prix du produit à la suite de la mise en marché d'une nouvelle version du logiciel : le Medza plus 7,2. Le prix de vente n'est plus que de 6 500 $. Les frais directs liés à la vente du produit sont de 15 %.

Travail à faire

a) Préparer la fiche d'inventaire permanent du Medza plus 7,1 pour le mois de mai 20X7, selon la méthode de l'épuisement successif.

b) Déterminer le coût du stock de marchandises au 31 mai 20X7, en tenant compte de la règle de la valeur minimale.

c) Enregistrer au journal général la perte sur valeur des stocks (il n'y avait aucune provision au début de l'exercice).

d) Dresser l'état des résultats de Vidéotronic ltée pour le mois de mai 20X7.

CHAPITRE 5

Les placements

L'étude de ce chapitre permet de distinguer et d'appliquer les différentes méthodes d'enregistrement et d'évaluation des actifs financiers à court et à long terme.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Comptabiliser l'acquisition et les produits tirés de placement en obligations.
- Amortir l'escompte ou la prime d'acquisition d'obligations selon la méthode de l'intérêt du marché.
- Enregistrer les opérations portant sur les placements en actions.
- Présenter les placements aux états financiers selon les normes comptables pour les entreprises à capital fermé.

MISE EN SITUATION

Jean-Patrick Lefebvre est actionnaire principal du Club de golf Blanc-Sablon inc. En plus des cours offerts par M. Lefebvre, l'entreprise propose un très beau parcours aux golfeurs. Dans le but de bien servir la clientèle, Jean-Patrick a ouvert depuis quelques années une petite boutique où l'on peut se procurer vêtements et équipement. Comme le Club de golf Blanc-Sablon inc. est une entreprise saisonnière et que M. Lefebvre est un gestionnaire avisé et possède une formation en comptabilité, il investit ses liquidités dans différents placements chaque fois que c'est possible. Il doit donc comptabiliser l'acquisition et la vente des différents placements en obligations (en tenant compte de la prime ou de l'escompte) ou en actions. Il doit aussi enregistrer les produits issus des différents placements, que ce soit des intérêts, des dividendes ou des gains ou pertes sur vente de placements. Finalement, il s'assure de préparer les états financiers en bonne et due forme et de comptabiliser les plus ou moins-values sur les placements à la fin de l'exercice financier.

Jean-Patrick Lefebvre, actionnaire principal du Club de golf Blanc-Sablon

En plus de servir à payer les charges, les produits d'exploitation de la vente de produits ou de services sont aussi investis dans les actifs tels que l'encaisse, le stock de marchandises, les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que dans les actifs financiers (placements).

5.1 Un actif financier : définition

Dividende
Revenu que rapporte un placement en titres de capitaux propres, sous la forme d'une distribution de bénéfices de l'entité émettrice aux détenteurs en proportion des titres détenus*.

Un actif financier est un titre ou un contrat qui est susceptible de produire pour son détenteur des revenus sous forme d'intérêts ou de **dividendes**, ou un gain en capital lors de la vente. Cet actif peut donc être :

- de la trésorerie ;
- un droit contractuel de recevoir un actif financier d'une autre partie ;
- un droit contractuel d'échanger des instruments financiers avec une autre partie ;
- un instrument de capitaux propres d'une autre entité.

Voici des exemples d'actifs financiers :

- encaisse ;
- dépôts à terme ;
- obligations et bons du Trésor ;
- comptes débiteurs, effets à recevoir et prêts ;
- actions détenues dans une autre société.

Il est important d'avoir les liquidités nécessaires aux opérations courantes, mais il est difficile de synchroniser parfaitement les entrées et sorties de fonds. Lorsqu'il y a des surplus, plusieurs sociétés décident d'investir dans des actifs financiers :

- pour réaliser des produits d'une autre source que leurs opérations normales ;
- pour avoir un meilleur taux d'intérêt (meilleur rendement) ;
- pour réaliser un gain lors de la revente de ces placements ;
- parce qu'elles souhaitent accumuler des fonds pour investir dans de nouvelles immobilisations ;
- pour créer des liens d'affaires plus ou moins importants avec diverses sociétés par actions.

5.2 Le classement des placements dans les actifs financiers

Les placements à court terme se composent de titres de créance ou de participation qu'une entreprise détient temporairement pour tirer des produits de ses liquidités excédentaires (voir le tableau 5.1). On les classe dans la section « court terme » du bilan. Toutefois, deux conditions doivent être respectées :

1. Les titres doivent être facilement négociables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être convertis en liquidités dans un court délai, peu importe l'échéance du placement.
2. Les titres doivent être détenus avec l'**intention** de les convertir en espèces dans l'année qui suit la date du bilan.

Si la direction a l'intention de conserver les placements pour plus d'un exercice, on les retrouvera dans la section « long terme » du bilan.

Il faut donc faire preuve de prudence lorsqu'il s'agit de classer les placements d'une société qui seront présentés au bilan :

- Procéder à la lecture des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration rédigés lors de l'acquisition des titres de placement.
- Vérifier la quantité de titres détenus d'une société émettrice.
- Consulter les opérations portant sur les placements des exercices antérieurs.

Les entreprises qui possèdent des placements à long terme doivent les enregistrer dans un grand livre auxiliaire des placements.

TABLEAU 5.1 ► Les principaux types de placements dans les actifs financiers

OBLIGATIONS DES GOUVERNEMENTS		
Obligations d'épargne du Canada	• Offrent un rendement minimum garanti. • Sont encaissables en tout temps. • Sont garanties par le gouvernement du Canada. • Ne comportent aucuns frais.	• En vente du 1er octobre au 1er avril. • Réservées exclusivement aux résidants canadiens. • Modes d'achat : – en ligne sur le site Web des obligations d'épargne du Canada (www.oec.gc.ca), où on retrouve aussi les taux d'intérêt en vigueur ; – par téléphone ; – dans les institutions financières et par l'intermédiaire des maisons de courtage ; – par le programme d'épargne-salaire.
Obligations d'épargne du Québec	• Offrent un rendement minimum garanti. • Sont encaissables en tout temps. • Sont garanties par le gouvernement du Québec.	• En vente du 1er au 31 mai. • Réservées exclusivement aux résidants du Québec. • Modes d'achat : – en ligne sur le site Web d'Épargne Placements Québec (www.epq.gouv.qc.ca) ; – par téléphone ; – dans les institutions financières et par l'intermédiaire des maisons de courtage ; – par le programme d'épargne-salaire ; – par le Plan Épargne Périodique (PEP), ou retenues sur le salaire.
Obligations municipales	• Offrent un rendement garanti qui varie selon les villes. • Sont garanties par les administrations municipales.	• Offertes seulement sur le marché des capitaux par l'intermédiaire des institutions financières et des maisons de courtage.
Obligations de sociétés	• Offrent un rendement qui varie selon l'entreprise. • Sont garanties par les entreprises elles-mêmes.	• Offertes seulement sur le marché des capitaux par l'intermédiaire des institutions financières et des maisons de courtage.
CERTIFICATS DE DÉPÔT		
• Titres indiquant qu'un investisseur a confié une somme précise à une banque ou à un autre établissement financier pour un temps déterminé, moyennant des intérêts versés périodiquement au déposant. • Souvent appelés « certificats de placement garanti » (CPG) ou « dépôts à terme ». • Encaissables à l'échéance (de 30 jours à 10 ans).		• Offerts dans les institutions financières.
BONS DU TRÉSOR		
• Placements à court terme très sûrs, émis par le gouvernement fédéral et certaines provinces. • Émis en très grosses coupures, par exemple un million de dollars. • Généralement offerts à des échéances variant d'un mois à un peu moins d'un an.		• Les banques et les courtiers en valeurs mobilières fractionnent les obligations et les vendent ensuite aux épargnants. • Lorsqu'un investisseur achète un bon du Trésor, il le paie à un prix inférieur à sa valeur nominale. • Au lieu de toucher des intérêts, l'investisseur reçoit une rémunération qui équivaut à la différence entre le prix d'achat et la valeur nominale du bon du Trésor qu'il détient. Le taux de rendement est déterminé par la Banque du Canada.
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES		
• Les instruments de capitaux propres cotés : actions des sociétés qui se négocient à la Bourse (ouvertes). • Les instruments de capitaux non cotés : actions des sociétés qui ne sont pas offertes sur le marché boursier (fermées).		

Valeur nominale
Valeur de remboursement d'une monnaie, d'un effet de commerce ou d'une obligation*.

Selon la norme IAS 39, les placements sont classés en fonction de l'intention au moment de l'achat.

Actif courant (actif à court terme)

- Placements détenus à des fins de transactions :
  - Placements acquis dans le but de les revendre rapidement et de faire un profit (gain en capital) sur la vente de ce bien.
  - Ils seront comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Actif non courant (actif à long terme)

- Placements disponibles à la vente :
  - Ce sont les placements qui ne font pas partie des autres catégories.
  - Ils doivent être évalués à la juste valeur si celle-ci est disponible et, pour ces placements, la différence de valeur doit être imputée au compte de capitaux propres.
- Prêts et créances :
  - Prêts ou créances à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché (par exemple : comptes clients et prêts au personnel).
  - Ces placements sont évalués au coût amorti.
- Titres détenus jusqu'à l'échéance :
  - Placements que l'entreprise conservera jusqu'à l'échéance.
  - Ces placements sont évalués au coût amorti.

Source : Institut Canadien des comptables agréés (2012). *Manuel de l'ICCA - comptabilité*, Toronto, L'Institut Canadien des Comptables Agréés.

5.3 Les placements en obligations

Une obligation est un titre de créance émis par une entité gouvernementale ou une entreprise cotée en bourse (émetteur), qui donne le droit à son détenteur de percevoir un produit d'intérêts. Le produit d'intérêts est calculé selon un taux d'intérêt fixé au moment de l'émission (taux d'intérêt nominal) sur la valeur nominale de l'obligation. Les dates de versement des intérêts sont déterminées lors de l'émission de l'obligation. À l'échéance, la valeur nominale (la valeur unitaire de chaque obligation inscrite sur le certificat) sera le montant qui devra être remboursé au détenteur à l'échéance par l'émetteur.

Le cours d'une obligation sur le marché est déterminé en fonction du revenu qu'elle génère. Plus le rendement de l'obligation est élevé par rapport au rendement que l'investisseur aurait obtenu s'il avait investi les fonds sur les marchés financiers, plus le cours sera élevé.

À la date d'acquisition, les placements en obligations sont comptabilisés à la juste valeur marchande, c'est-à-dire au prix payé pour le titre. Ce prix dépend de l'indice des obligations, qui varie généralement selon deux facteurs, soit la durée des obligations et le taux d'intérêt :

- Lorsque le taux d'intérêt des obligations est identique au taux d'intérêt du marché, les obligations sont achetées à leur valeur nominale ou selon l'indice 100.
- Lorsque le taux d'intérêt des obligations est inférieur au taux d'intérêt du marché (par exemple, des obligations portant intérêt à 6 % comparativement au taux d'intérêt du marché de 7 %), les obligations sont achetées à escompte ou à un indice inférieur à 100.
- Lorsque le taux d'intérêt des obligations est supérieur au taux d'intérêt du marché (par exemple, 7,5 % comparativement à 6,5 %), les obligations sont achetées avec une prime ou à un indice supérieur à 100.

On multiplie l'indice par la valeur nominale des obligations pour obtenir leur valeur marchande.

5.3.1 L'acquisition de titres de placement en obligations à la date de versement des intérêts

L'achat de placements en obligations peut se faire en tout temps de l'année. Nous allons aborder une situation dans laquelle l'acquisition se fait à la date du versement des intérêts.

L'acquisition de titres de placement en obligations à la valeur nominale

MISE EN SITUATION

Le Club de golf Blanc-Sablon inc. disposant de 100 000 $ d'encaisse excédentaire, Jean-Patrick décide d'acheter des obligations. Le 31 janvier 20X1, il utilise une partie des fonds disponibles pour acheter 250 obligations d'épargne du Canada d'une valeur nominale de 100 $ totalisant 25 000 $, portant intérêt à 4 % payable les 31 janvier et 31 juillet de chaque année. Les obligations viennent à échéance le 31 janvier 20Y1, mais Jean-Patrick a l'intention de les revendre au mois de mai 20X1.

Lorsqu'une entreprise acquiert des obligations à leur valeur nominale, on débite le compte *Placements à court terme – obligations* et on crédite le compte *Banque* :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 19
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Janv. 31	Placements à court terme – obligations		25 000,00	
	Banque			25 000,00
	(pour enregistrer l'acquisition			
	d'obligations d'épargne du Canada			
	portant intérêt à 4 % et venant à			
	échéance le 31 janvier 20Y1)			

Malgré le fait que les obligations viennent à échéance dans 10 ans, l'intention au moment de l'achat était de les revendre après 5 mois. Ces obligations seront donc classées au bilan dans les placements à court terme.

À VOUS DE JOUER !

Le 1er juillet 20X3, l'entreprise Transport Trans-Amérique inc. achète 100 certificats d'obligation des Pétroles Chevrier ltée échéant le 1er juillet 20X8, à leur valeur nominale de 1 000 $. Les obligations portent intérêt au taux annuel de 7 % payable les 1er juillet et 1er janvier. La direction a l'intention de conserver ce placement jusqu'au 31 décembre 20X3. Enregistrez l'acquisition des obligations des Pétroles Chevrier ltée dans le journal général.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 32
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X3				

L'acquisition de titres de placement en obligations avec escompte ou prime d'acquisition

La société verse une prime d'acquisition ou bénéficie d'un escompte d'acquisition à l'achat de titres de placement en obligations en raison de la différence entre le taux d'intérêt nominal (celui indiqué sur le certificat d'obligation) et le taux d'intérêt du marché. La prime ou l'escompte d'acquisition doivent être amortis sur la durée de l'obligation par virements périodiques au compte *Produits d'intérêts* (voir la figure 5.1).

FIGURE 5.1 LES DIFFÉRENTS TYPES D'ACHAT D'OBLIGATIONS

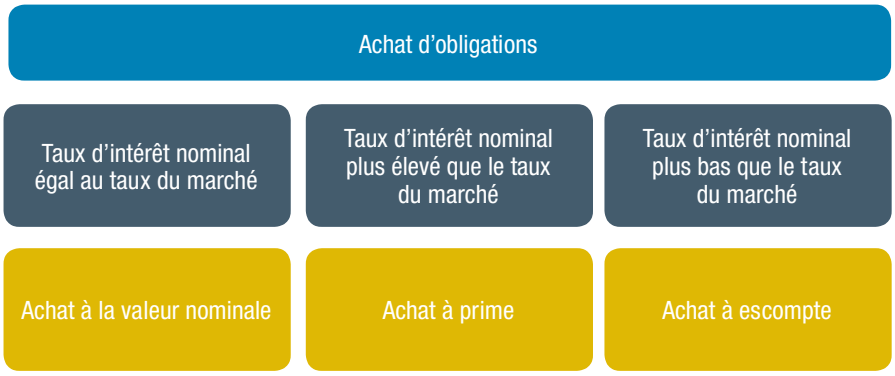

MISE EN SITUATION

Jean-Patrick décide d'acquérir des obligations. Le 1er février, il achète des obligations de la société Recyclage Turnblom inc. d'une valeur de 50 000 $, portant intérêt à 7 % payable les 31 janvier et 31 juillet de chaque année. Le taux d'intérêt du marché étant de 6 %, l'indice des obligations est alors de 107,44. Les obligations viennent à échéance le 31 janvier 20Y1, et Jean-Patrick a l'intention de les conserver plus d'un an.

Quand les obligations sont acquises à un coût différent de leur valeur nominale (prime ou escompte), il faut débiter le compte *Placements à long terme – obligations* du coût d'acquisition, c'est-à-dire le prix payé compte tenu de l'escompte ou de la prime, pour enregistrer le coût de la transaction et créditer le compte *Banque* de la somme payée.

Pour calculer le coût des obligations, il faut multiplier l'indice (en %) par la valeur nominale des obligations :

Indice d'émission (en %)	×	Valeur nominale	=	Coût des obligations
107,44 %	×	50 000 $	=	53 720 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 20
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Févr. 01	Placements à long terme – obligations		53 720,00	
	Banque			53 720,00
	(pour enregistrer l'acquisition			
	d'obligations de l'entreprise			
	Recyclage Turnblom inc. à 107,44)			

À VOUS DE JOUER !

Le 1er juillet 20X3, Importations Élie Akl inc. achète 100 certificats d'obligation à un indice d'émission de 98,5 de Sapado inc. Ces obligations ont une valeur nominale de 1 000 $ chacune, viennent à échéance le 1er juillet 20X8 et portent intérêt au taux annuel de 7 % payable les 1er juillet et 1er janvier. L'entreprise a l'intention de conserver les obligations pendant plus d'un an avant de les revendre. Enregistrez l'acquisition des obligations.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 32
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X3				

Le calcul et l'encaissement des intérêts

Les intérêts sur obligations sont généralement versés tous les six mois, selon le calcul suivant :

$$\text{Valeur nominale} \times \text{Taux d'intérêt nominal} \times \frac{\text{Nombre de mois écoulés depuis le dernier versement}}{\text{12 mois}}$$

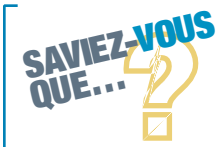

Dans une situation où on a une fraction de mois, par exemple une semaine, il est possible de calculer les intérêts en jours.

MISE EN SITUATION

Le 31 juillet 20X1, le Club de golf Blanc-Sablon inc. encaisse les intérêts sur les obligations de la société Recyclage Turnblom inc. Jean-Patrick calcule les intérêts en utilisant la formule ci-dessus :

50 000 $ × 7 % × 6 mois/12 mois = 1 750 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 31
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Juill. 31	Banque		1 750,00	
	Produits d'intérêts			1 750,00
	(pour enregistrer l'encaissement			
	des intérêts sur les obligations de			
	la société Recyclage Turnblom inc.)			

À VOUS DE JOUER !

Le 1er janvier 20X4, l'entreprise Électronique Bachand inc. encaisse des intérêts sur des obligations d'une valeur de 100 000 $, au taux d'intérêt de 7 % payable les 1er janvier et 1er juillet de chaque année. L'entreprise a acquis les obligations le 1er juillet 20X3. Calculez le montant des intérêts et effectuez l'écriture s'y rapportant.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 43
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

5.3.2 L'acquisition de titres de placement en obligations entre deux dates de versement d'intérêts

Il est rare qu'une entreprise acquière des obligations la journée même du versement des intérêts. Les obligations peuvent être achetées à tout moment durant l'année. Ainsi, lorsqu'une société acquiert des obligations entre deux dates de versement d'intérêts, elle paie au vendeur, en plus du coût des obligations, les intérêts courus depuis le dernier versement et les débite au compte *Intérêts à recevoir,* puisque l'acheteur les récupère lors du versement d'intérêts suivant.

MISE EN SITUATION

Le 15 février 20X1, Jean-Patrick décide d'acheter 25 obligations de la société Métro-Vidéo inc. d'une valeur de 1000 $ chacune, à 99 plus les intérêts. L'échéance est le 30 septembre 20X8, et les intérêts, au taux annuel de 8 %, sont payables les 31 mars et 30 septembre de chaque année. L'intention au moment de l'achat est de les conserver jusqu'à l'échéance.

Étape 1 : Le calcul des intérêts

Valeur nominale	×	Taux d'intérêt nominal	×	Nombre de mois écoulés depuis le dernier versement / 12 mois	=	Intérêts
25 000 $	×	8 %	×	4,5 mois / 12 mois	=	750 $

Étape 2 : Le calcul du coût des obligations

Indice d'émission	×	Valeur nominale	=	Coût des obligations
99 %	×	25 000 $	=	24 750 $

Étape 3 : L'écriture dans le journal général

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 22
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Févr. 15	Placements à long terme – obligations		24 750,00	
	Intérêts à recevoir		750,00	
	Banque			25 500,00
	(pour enregistrer l'achat des obligations de			
	Métro-Vidéo inc. à 99 plus les intérêts courus)			

Le 31 mars, Métro-Vidéo inc. versera les intérêts sur les obligations à Club de golf Blanc-Sablon inc. Jean-Patrick devra procéder à l'écriture de cette transaction en tenant compte des intérêts à recevoir comptabilisés lors de l'achat.

Pour connaître le montant des intérêts reçus, il fait le calcul suivant :

25 000 $ × 8 % × 6 mois / 12 mois = 1 000 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 24
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Mars 31	Banque		1 000,00	
	Intérêts à recevoir			750,00
	Produits d'intérêts			250,00
	(pour enregistrer l'encaissement des intérêts			
	sur les obligations de Métro-Vidéo inc.)			

À VOUS DE JOUER !

Le 1er octobre 20X3, Studio Charlton inc. achète, à 97,5 plus les intérêts courus, 100 certificats d'obligation de Deschesnes Audio inc. d'une valeur nominale de 1 000 $ chacun et dont l'échéance est le 1er juillet 20X8. Les obligations portent intérêt au taux annuel de 7 % payable les 1er juillet et 1er janvier. Enregistrez l'acquisition des obligations. L'entreprise ne croît pas conserver ces obligations plus de neuf mois.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 41
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X3				

5.3.3 Les produits tirés des placements en obligations

L'entreprise qui possède des obligations tire deux types de produits de ces placements, comme présenté à la figure 5.2. Nous traiterons des produits d'intérêts dans cette section, et des gains ou pertes lors de la vente dans une section ultérieure.

La régularisation de fin d'exercice pour les obligations achetées à la valeur nominale

La comptabilisation des produits d'intérêts ayant déjà été traitée à la section 5.2.1, nous aborderons maintenant la comptabilisation des intérêts à recevoir lors de la régularisation de fin d'exercice. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, le postulat de l'indépendance des exercices et le principe du rattachement des charges aux produits obligent à comptabiliser les produits d'intérêts au fur et à mesure et non seulement au moment de leur encaissement. À la fin de l'exercice, on calcule donc les intérêts à recevoir.

FIGURE 5.2 LES PRODUITS TIRÉS DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

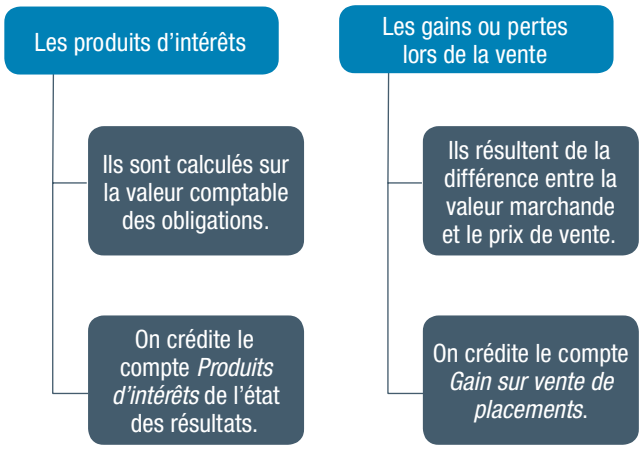

MISE EN SITUATION

Le 30 avril 20X1, date de fin d'exercice, Jean-Patrick prépare la régularisation de fin d'exercice concernant les intérêts à recevoir sur un placement en obligations d'épargne du Canada acquis à sa valeur nominale de 25 000 $. Le taux annuel sur ces obligations est de 4 % et les dates de versements sont prévues les 31 janvier et 31 juillet de chaque année.

Jean-Patrick doit alors calculer les intérêts à recevoir sur les obligations :

Valeur nominale	×	Taux d'intérêt nominal	×	Nombre de mois écoulés depuis le dernier versement / 12 mois	=	Intérêts à recevoir
25 000 $	×	4 %	×	3/12 mois (février, mars et avril)	=	250 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 26
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Avr. 30	Intérêts à recevoir		250,00	
	Produits d'intérêts			250,00
	(pour enregistrer les intérêts à recevoir			
	sur les placements en obligations)			

À VOUS DE JOUER !

L'exercice financier de Sonorisation Maxandre Fortin inc. prend fin le 31 janvier de chaque année. Les livres de l'entreprise comprennent les 100 obligations d'Importations Moudrika inc. achetées le 1er octobre 20X3, d'une valeur nominale de 1 000 $, chacune portant un intérêt de 7 % payable les 1er janvier et 1er juillet. Enregistrez la régularisation de fin d'année concernant les intérêts courus au 31 janvier 20X4.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 27
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

L'encaissement des intérêts pour les obligations achetées à prime ou à escompte

Lorsqu'on achète des obligations, on les comptabilise au prix payé. Quand ce dernier est différent de la valeur nominale, on comptabilise une prime ou un escompte. Plus on est près de la date d'échéance des obligations, plus la valeur comptable doit se rapprocher de la valeur nominale. À l'échéance, la société émettrice doit remettre au détenteur la valeur nominale des obligations. On doit amortir la prime ou l'escompte de l'obligation chaque année.

L'amortissement de la prime ou de l'escompte selon la méthode linéaire La première façon de faire pour amortir la prime ou l'escompte est la méthode linéaire. Selon cette méthode, il suffit de diviser la prime ou l'escompte total par le nombre d'années avant l'échéance. On obtient donc un amortissement égal sur toute la durée de l'obligation.

L'amortissement de la prime ou de l'escompte selon la méthode de l'intérêt du marché La méthode du taux effectif, bien qu'elle soit plus complexe que la méthode linéaire, est plus exacte, puisqu'elle tient compte du taux d'intérêt du marché au moment de l'acquisition. Elle permet donc de présenter une information plus réaliste.

Le tableau 5.2 présente les étapes à suivre pour déterminer l'amortissement de la prime ou de l'escompte des obligations selon la méthode du taux effectif. Le taux effectif correspond au taux du marché. L'amortissement de la prime ou de l'escompte représente la différence entre le montant des intérêts réellement reçus et le montant des intérêts au taux du marché.

TABLEAU 5.2 La marche à suivre pour déterminer les intérêts et l'amortissement de la prime ou de l'escompte

<table>
<tr><th>ÉTAPES</th><th>FORMULES ET ÉCRITURES TYPES</th></tr>
<tr><td>Étape 1
Le calcul des intérêts sur la valeur nominale
Intérêts à recevoir ou intérêts encaissés
Ce sont les intérêts qui seront réellement versés par l'émetteur des obligations.</td><td>Valeur nominale des obligations
×
Taux d'intérêt nominal
×
Nombre de mois écoulés depuis le dernier versement
12 mois</td></tr>
<tr><td>Étape 2
Le calcul des intérêts au taux du marché
Produit d'intérêts
Ce sont les intérêts qu'on aurait obtenu si on avait placé la même somme dans un autre placement au taux du marché.</td><td>Valeur comptable des obligations au début de la période
×
Taux d'intérêt du marché
×
Nombre de mois écoulés depuis le dernier versement
12 mois</td></tr>
<tr><td>Étape 3
Le calcul de l'amortissement de la prime d'acquisition
Ou
Le calcul de l'amortissement de l'escompte</td><td>⇨ Intérêts à recevoir – Produits d'intérêts

⇨ Produits d'intérêts – Intérêts à recevoir</td></tr>
<tr><td>Étape 4
La rédaction des écritures</td><td>Écriture d'amortissement de la prime d'acquisition
JOURNAL GÉNÉRAL — Page : xx
<table><tr><th>Date</th><th>Nom des comptes et explication</th><th>Numéro du compte</th><th>Débit</th><th>Crédit</th></tr><tr><td>XXXX</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>XXXX</td><td>Banque</td><td></td><td>XXXX</td><td></td></tr><tr><td></td><td>Placements à long terme – obligations</td><td></td><td></td><td>XXXX</td></tr><tr><td></td><td>Produits d'intérêts</td><td></td><td></td><td>XXXX</td></tr></table>ou
Écriture d'amortissement de l'escompte d'acquisition
JOURNAL GÉNÉRAL — Page : xx
<table><tr><th>Date</th><th>Nom des comptes et explication</th><th>Numéro du compte</th><th>Débit</th><th>Crédit</th></tr><tr><td>XXXX</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>XXXX</td><td>Banque</td><td></td><td>XXXX</td><td></td></tr><tr><td></td><td>Placements à long terme – obligations</td><td></td><td>XXXX</td><td></td></tr><tr><td></td><td>Produits d'intérêts</td><td></td><td></td><td>XXXX</td></tr></table></td></tr>
</table>

MISE EN SITUATION

Le 31 juillet 20X1, le Club de golf Blanc-Sablon inc. encaisse les intérêts sur les obligations qu'il détient de la compagnie Recyclage Turnblom inc. d'une valeur nominale de 50 000 $ et dont le taux d'intérêt nominal des obligations est de 7 %. Le taux d'intérêt du marché est de 6 %. Ce placement devrait être conservé plus d'un an.

ÉTAPES	FORMULES ET ÉCRITURES	CALCUL	RÉSULTAT
Étape 1 **Le calcul des intérêts encaissés**	Valeur nominale des obligations × Taux d'intérêt nominal × Nombre de mois écoulés depuis le dernier versement / 12 mois	50 000 $ × 7 % × 6/12 mois	1 750,00 $
Étape 2 **Le calcul des produits d'intérêts**	Valeur comptable des obligations au début de la période × Taux d'intérêt du marché × Nombre de mois écoulés depuis le dernier versement / 12 mois	53 720 $ × 6 % × 6/12 mois	1 611,60 $
Étape 3 **Le calcul de l'amortissement de la prime d'acquisition**	Intérêts encaissés – Produits d'intérêts	1 750,00 $ – 1 611,60 $	138,40 $
Étape 4 **La rédaction des écritures**			

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 40**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro du compte	Débit	Crédit
20X1				
Juil. 31	Banque		1 750,00	
	Produits d'intérêts			1 611,60
	Placements à long terme – obligations			138,40
	(pour enregistrer l'encaissement des intérêts			
	sur les obligations de Recyclage Turnblom inc.			
	et l'amortissement de la prime d'acquisition)			

Lorsqu'une entreprise achète des obligations à prime ou à escompte, elle a avantage à préparer un tableau indiquant les calculs de l'amortissement de cette prime ou de cet escompte pour la durée du placement :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE LA PRIME D'ACQUISITION

Date	Valeur comptable avant le versement des intérêts	Intérêts encaissés 7 %	Produits d'intérêts 6 %	Amortissement de la prime d'acquisition	Solde à la fin
01 Févr. 20X1	53 720,00	Ø	Ø	Ø	53 720,00
31 Juill. 20X1	53 720,00	1 750,00	1 611,60	138,40	53 581,60
31 Janv. 20X2	53 581,60	1 750,00	1 607,45	142,55	53 439,05
31 Juill. 20X2	53 439,05	1 750,00	1 603,17	146,83	53 292,22
31 Janv. 20X3	53 292,22	1 750,00	1 598,77	151,23	53 140,99
31 Juill. 20X3	53 140,99	1 750,00	1 594,23	155,77	52 985,22
31 Janv. 20X4	52 985,22	1 750,00	1 589,56	160,44	52 824,78
31 Juill. 20X4	52 824,78	1 750,00	1 584,74	165,26	52 659,52
31 Janv. 20X5	52 659,52	1 750,00	1 579,79	170,21	52 489,31
31 Juill. 20X5	52 489,31	1 750,00	1 574,68	175,32	52 313,99
31 Janv. 20X6	52 313,99	1 750,00	1 569,42	180,58	52 133,41
31 Juill. 20X6	52 133,41	1 750,00	1 564,00	186,00	51 947,41
31 Janv. 20X7	51 947,41	1 750,00	1 558,42	191,58	51 755,83
31 Juill. 20X7	51 755,83	1 750,00	1 552,67	197,33	51 558,50
31 Janv. 20X8	51 558,50	1 750,00	1 546,76	203,24	51 355,26
31 Juill. 20X8	51 355,26	1 750,00	1 540,66	209,34	51 145,92
31 Janv. 20X9	51 145,92	1 750,00	1 534,38	215,62	50 930,30
31 Juill. 20X9	50 930,30	1 750,00	1 527,91	222,09	50 708,21
31 Janv. 20Y0	50 708,21	1 750,00	1 521,25	228,75	50 479,46
31 Juill. 20Y0	50 479,46	1 750,00	1 514,38	235,62	50 243,84
31 Janv. 20Y1	50 243,84	1 750,00	1 506,16	243,84	50 000,00
		35 000,00	31 280,00	3 720,00	

MISE EN GARDE

Le total des colonnes « Produits d'intérêts » et « Amortissement de la prime d'acquisition » devrait donner le montant des intérêts encaissés. Toutefois, il est possible d'avoir une petite différence due à l'arrondissement. Au dernier versement, on ajuste toujours le montant d'amortissement de la prime pour que le solde soit égal à la valeur nominale des obligations.

À VOUS DE JOUER !

Le 1er septembre 20X3, la société Duocom a acheté 100 certificats d'obligation d'Unitron ltée d'une valeur nominale de 1 000 $ chacun, venant à échéance le 1er septembre 20X8. Les obligations portent intérêt au taux de 5 % payable les 1er septembre et 1er mars. Le taux d'intérêt du marché est de 4 %, et la société a l'intention de conserver le placement jusqu'à l'échéance. Elle a dû débourser 104 491,48 $ pour les acquérir.

Effectuez les différents calculs pour déterminer le montant des intérêts de la société Unitron ltée encaissés par Duocom en date du 1er mars 20X4, ainsi que le montant des produits d'intérêts et de l'amortissement de la prime d'acquisition des obligations.

ÉTAPES	FORMULES	CALCUL	RÉSULTAT
Étape 1			
Étape 2			
Étape 3			

Préparez le tableau d'amortissement de la prime d'acquisition.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE LA PRIME D'ACQUISITION					
Date	**Valeur comptable avant le versement des intérêts**	**Intérêts encaissés (_____%)**	**Produits d'intérêts (_____%)**	**Amortissement de la prime d'acquisition**	**Solde à la fin**

CAPSULE EXCEL

Il est beaucoup moins laborieux de préparer un tableau d'amortissement à partir d'Excel. Voici donc les formules à utiliser :

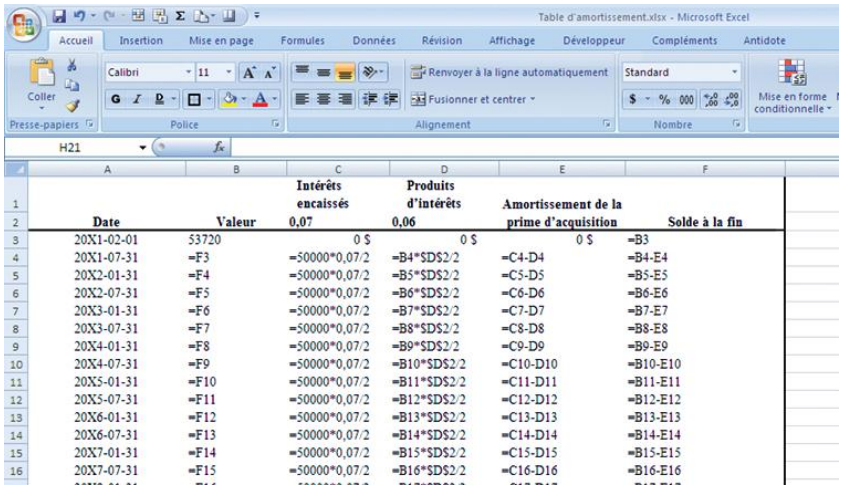

	A	B	C	D	E	F
1			Intérêts encaissés	Produits d'intérêts	Amortissement de la	
2	Date	Valeur	0,07	0,06	prime d'acquisition	Solde à la fin
3	20X1-02-01	53720	0 $	0 $	0 $	=B3
4	20X1-07-31	=F3	=50000*0,07/2	=B4*$D$2/2	=C4-D4	=B4-E4
5	20X2-01-31	=F4	=50000*0,07/2	=B5*$D$2/2	=C5-D5	=B5-E5
6	20X2-07-31	=F5	=50000*0,07/2	=B6*$D$2/2	=C6-D6	=B6-E6
7	20X3-01-31	=F6	=50000*0,07/2	=B7*$D$2/2	=C7-D7	=B7-E7
8	20X3-07-31	=F7	=50000*0,07/2	=B8*$D$2/2	=C8-D8	=B8-E8
9	20X4-01-31	=F8	=50000*0,07/2	=B9*$D$2/2	=C9-D9	=B9-E9
10	20X4-07-31	=F9	=50000*0,07/2	=B10*$D$2/2	=C10-D10	=B10-E10
11	20X5-01-31	=F10	=50000*0,07/2	=B11*$D$2/2	=C11-D11	=B11-E11
12	20X5-07-31	=F11	=50000*0,07/2	=B12*$D$2/2	=C12-D12	=B12-E12
13	20X6-01-31	=F12	=50000*0,07/2	=B13*$D$2/2	=C13-D13	=B13-E13
14	20X6-07-31	=F13	=50000*0,07/2	=B14*$D$2/2	=C14-D14	=B14-E14
15	20X7-01-31	=F14	=50000*0,07/2	=B15*$D$2/2	=C15-D15	=B15-E15
16	20X7-07-31	=F15	=50000*0,07/2	=B16*$D$2/2	=C16-D16	=B16-E16

Rédigez maintenant dans le journal général l'écriture concernant l'encaissement des intérêts.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 26
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

Les écritures de régularisation pour les obligations achetées à prime ou à escompte

À la fin de l'exercice, il faut régulariser les intérêts à recevoir et amortir la prime ou l'escompte d'acquisition des obligations.

MISE EN SITUATION

La fin de l'exercice financier du Club de golf Blanc-Sablon inc. est le 30 avril de chaque année. Le dernier versement d'intérêts des obligations de Recyclage Turnblom inc. a eu lieu le 31 janvier 20X2. Alors, au 30 avril 20X2, il y a trois mois d'intérêts à recevoir.

À la fin de l'exercice financier, Jean-Patrick doit donc procéder aux étapes suivantes :

ÉTAPES	FORMULES ET ÉCRITURES	CALCUL	RÉSULTAT
Étape 1 **Le calcul des intérêts à recevoir**	Valeur nominale des obligations × Taux d'intérêt nominal × $\frac{\text{Nombre de mois écoulés depuis le dernier versement}}{\text{12 mois}}$	50 000 $ × 7 % × 3/12 mois	875,00 $
Étape 2 **Le calcul des produits d'intérêts**	Valeur comptable au début de la période × Taux d'intérêt du marché × $\frac{\text{Nombre de mois écoulés depuis le dernier versement}}{\text{12 mois}}$	Valeur comptable 53 581,60 $ – 142,55 $ = 53 439,05 $ Calcul des produits d'intérêts 53 439,05 $ × 6 % × 3/12 mois	801,59 $
Étape 3 **Le calcul de l'amortissement de la prime d'acquisition**	Intérêts encaissés – Produits d'intérêts	875,00 $ – 801,59 $	73,41 $

ÉTAPES	FORMULES ET ÉCRITURES	CALCUL	RÉSULTAT

Étape 4
La rédaction des écritures

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 48**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro du compte	Débit	Crédit
20X2				
Avr. 30	Intérêts à recevoir		875,00	
	Produits d'intérêts	4290		801,59
	Placements à long terme – obligations	1265		73,41
	(pour régulariser les produits d'intérêts et			
	l'amortissement de la prime d'acquisition)			

Placements à long terme – obligations — **N° 1265**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X1						
Févr. 01		J.G.20	53 720,00		53 720,00	Dt
Juill. 31		J.G.40		138,40	53 581,60	Dt
20X2						
Janv. 31		J.G.44		142,55	53 439,05	Dt
Avr. 30	Régularisation	J.G.48		73,41	53 365,64	Dt

Produits d'intérêts — **N° 4290**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X2						
Janv. 31		J.G.44		1 607,45	1 607,45	Dt
Avr. 30	Régularisation	J.G.48		801,59	2 409,04	Dt

À VOUS DE JOUER !

La fin de l'exercice financier de Duocom est le 31 décembre 20X4. En date du dernier versement d'intérêts, soit le 1er septembre 20X4, la valeur comptable des obligations était de 103 662,94 $.

Faites les calculs suivants afin de préparer l'écriture de régularisation :

ÉTAPES	FORMULES	CALCUL	RÉSULTAT
Étape 1			
Étape 2			
Étape 3			

Rédigez l'écriture de régularisation de fin d'exercice :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 35
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

5.3.4 La vente de titres de placement en obligations avant l'échéance

Différentes raisons peuvent justifier que l'entreprise vende une partie ou la totalité des obligations qu'elle détient avant leur échéance.

La vente d'obligations achetées à la valeur nominale

Lorsque l'entreprise vend des placements en obligations acquis à la valeur nominale (sans prime ou escompte) :

- elle encaisse les intérêts courus que l'acheteur lui verse ;
- elle réalise un gain (ou subit une perte) sur la vente de placements.

Pour calculer le gain ou la perte, il faut faire l'opération suivante :

Prix de vente – Valeur comptable des obligations

MISE EN SITUATION

Le 1er juin 20X2, Jean-Patrick a besoin de liquidités. Il vend, à un indice de 101 plus les intérêts courus, 20 % des obligations d'épargne du Canada qu'il avait acquises le 31 janvier 20X1.

Il avait acheté 250 obligations pour un total de 25 000 $.

Le nombre d'obligations vendues est donc :

20 %	×	250 obligations	=	50 obligations

La valeur comptable est de 20 % du prix payé soit :

20 %	×	25 000 $	=	5 000 $

Le prix de vente est donc :

5 000 $	×	101 %	=	5 050 $

Le gain matérialisé sur vente de titres d'obligation est :

Prix de vente	–	Valeur comptable	=	Gain sur vente de placements
5 050 $	–	5 000 $	=	50 $

Les intérêts courus sont :

Valeur nominale	×	Taux d'intérêt nominal	×	Nombre de mois écoulés depuis le dernier versement / 12 mois	=	Intérêts courus
5 000 $	×	4 %	×	4/12	=	66,67 $

Les intérêts ont été versés pour la dernière fois le 31 janvier. Les mois écoulés sont donc février, mars, avril et mai.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 52
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X2				
Juin 01	Banque		5 116,67	
	Placements à long terme – obligations			5 000,00
	Produits d'intérêts			66,67
	Gain sur vente de placements à long terme			50,00
	(pour enregistrer la vente de 20 % des			
	obligations d'épargne du Canada)			

À VOUS DE JOUER !

Le 1er mai 20X4, l'entreprise Transport Trans-Amérique inc. vend 60 des 100 certificats d'obligation des Pétroles Chevrier ltée qu'elle détient, à 102,5 plus les intérêts courus. Le taux d'intérêt est de 7 % payable les 1er janvier et 1er juillet ; les obligations avaient été acquises à la valeur nominale, et on prévoyait les revendre rapidement.

1. Le prix de vente des obligations (sans calcul des intérêts) est de :

2. Les intérêts à recevoir s'élèvent à :

3. La valeur comptable des obligations est de :

4. Le gain sur vente de placements à court terme est de :

5. Procédez à l'écriture dans le journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 49
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

La vente d'obligations à long terme achetées à prime ou à escompte

Lors de la vente d'obligations achetées à prime ou à escompte il faut :

- calculer et enregistrer les intérêts courus et l'amortissement de la prime ou de l'escompte d'acquisition des obligations (calcul de la valeur comptable à la date de la transaction) ;
- enregistrer la vente du titre de placement en obligations en tenant compte du gain ou de la perte sur vente de titres de placement en obligations. Le gain ou la perte est égal au prix de vente moins la valeur comptable.

MISE EN SITUATION

Le 1er octobre 20X3, le Club de golf Blanc-Sablon inc. vend ses obligations de Recyclage Turnblom à 108 plus les intérêts courus.

Selon le tableau d'amortissement, la valeur comptable lors du dernier versement des intérêts du 31 juillet 20X3 est de 52 985,22 $.

Pour comptabiliser cette vente, Jean-Patrick doit suivre les étapes suivantes (voir la page suivante).

Étape 1 : Calculer les intérêts à recevoir, les produits d'intérêts et l'amortissement de la prime

ÉTAPES	FORMULES	CALCUL	RÉSULTAT
Étape 1 **Le calcul des intérêts à recevoir**	Valeur nominale des obligations × Taux d'intérêt nominal × Nombre de mois écoulés depuis le dernier versement / 12 mois	50 000 $ × 7 % × 2/12 mois	583,33 $
Étape 2 **Le calcul des produits d'intérêts**	Valeur comptable des obligations au début de la période × Taux d'intérêt du marché × Nombre de mois écoulés depuis le dernier versement / 12 mois	52 985,22 $ × 6 % × 2/12 mois	529,85 $
Étape 3 **Le calcul de l'amortissement de la prime d'acquisition**	Intérêts encaissés – Produits d'intérêts	583,33 $ – 529,85 $	53,48 $
Étape 4 **Le calcul de la valeur comptable au moment de la vente**	Valeur comptable avant la transaction – Amortissement de la prime d'acquisition	52 985,22 $ – 53,48 $	52 931,74 $

Étape 2 : Enregistrer la vente en tenant compte du gain ou de la perte sur vente de titres de placement en obligations.

ÉTAPES	FORMULES ET ÉCRITURES	CALCUL	RÉSULTAT
Étape 1 **Le calcul du prix de vente**	Valeur nominale des obligations × Indice	50 000 $ × 108 %	54 000,00 $
Étape 2 **Le calcul du total encaissé**	Prix de vente + Intérêts à recevoir	54 000 $ + 583,33 $	54 583,33 $

On peut déduire dès maintenant qu'il y aura un gain, puisque le prix de vente est plus grand que la valeur comptable.

Étape 3 **Le calcul du gain ou de la perte en capital**	Prix de vente – Valeur comptable	54 000 $ – 52 931,74 $	1 068,26 $

Étape 4
L'enregistrement de la transaction

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 65
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Oct. 01	Intérêts à recevoir		583,33	
	Produits d'intérêts			529,85
	Placements à long terme – obligations	1265		53,48
	(pour enregistrer les intérêts courus et			
	l'amortissement de la prime d'acquisition)			
Oct. 01	Banque		54 583,33	
	Gain sur vente de placements			
	à long terme			1 068,26
	Intérêts à recevoir			583,33
	Placements à long terme – obligations	1265		52 931,74
	(pour enregistrer la vente des obligations			
	de Recyclage Turnblom inc.)			

Voici le compte *Placements à long terme – obligations* du Club de golf Blanc-Sablon inc. :

Placements à long terme – obligations						N° 1265
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X3						
Juin 01	Solde				52 985,22	Dt
Oct. 01		J.G.65		53,48	52 931,74	Dt
Oct. 01		J.G.65		52 931,74	Ø	

À VOUS DE JOUER !

Le 1er juin 20X5, Duocom vend des obligations d'Unitron ltée à 98,5 plus les intérêts courus. Lors du dernier versement d'intérêts, la valeur comptable était de 103 236,19 $.

Calculez les intérêts à recevoir, les produits d'intérêts, l'amortissement de la prime ainsi que la nouvelle valeur comptable.

ÉTAPES	FORMULES	CALCUL	RÉSULTAT
Étape 1			
Étape 2			
Étape 3			
Étape 4			

Enregistrez la vente en tenant compte du gain ou de la perte sur vente de placements à long terme.

ÉTAPES	FORMULES ET ÉCRITURES	CALCUL	RÉSULTAT
Étape 1 **Le calcul du prix de vente**			
Étape 2 **Le calcul du total encaissé**			

On peut déduire dès maintenant qu'il y aura _____, puisque le prix de vente est plus _____ que la valeur comptable.

Étape 3 **Le calcul du gain ou de la perte sur vente de titres de placement à long terme**			

Étape 4
L'enregistrement de la transaction

JOURNAL GÉNÉRAL				Page: 41
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				

5.4 Les instruments de capitaux propres

Société émettrice
Organisme qui émet des effets de commerce (billets, chèques, etc.) et, dans le cas de titres (actions ou obligations), société qui offre ces titres à des investisseurs*.

Les actions, qualifiées d'instruments de capitaux propres, permettent à leur détenteur de jouir de certains droits et privilèges accordés par la **société émettrice**. Ces droits et privilèges, qui sont déterminés pour chacune des catégories d'actions de la société émettrice, seront étudiés en détail dans le chapitre 9. Nous allons limiter notre étude à l'enregistrement de l'acquisition d'actions et des différents produits tirés de ces titres de participation.

5.4.1 L'acquisition de titres de placement en actions

Frais de courtage
Commission destinée à rémunérer les services d'un courtier à l'occasion des opérations qu'il effectue*.

Date de déclaration
Date à laquelle le conseil d'administration de la société émettrice déclare aux actionnaires le montant et la date du versement des dividendes.

Les placements en actions sont inscrits à leur juste valeur, c'est-à-dire au prix payé pour l'acquisition. Les **frais de courtage** seront comptabilisés dans un compte de charge.

Il y a trois dates importantes à retenir lorsqu'une entreprise décide de verser un dividende aux actionnaires. Il faut se souvenir qu'un dividende représente la partie des bénéfices que le conseil d'administration décide de verser aux détenteurs d'actions en fonction du nombre qu'ils possèdent. Elles sont présentées à la figure 5.3.

Lors de l'acquisition ou de la vente de titres de participation entre la **date de déclaration** d'un dividende et la date d'inscription, il faut séparer le dividende à recevoir du prix de vente de l'action.

FIGURE 5.3 LES DATES IMPORTANTES LIÉES AUX DIVIDENDES

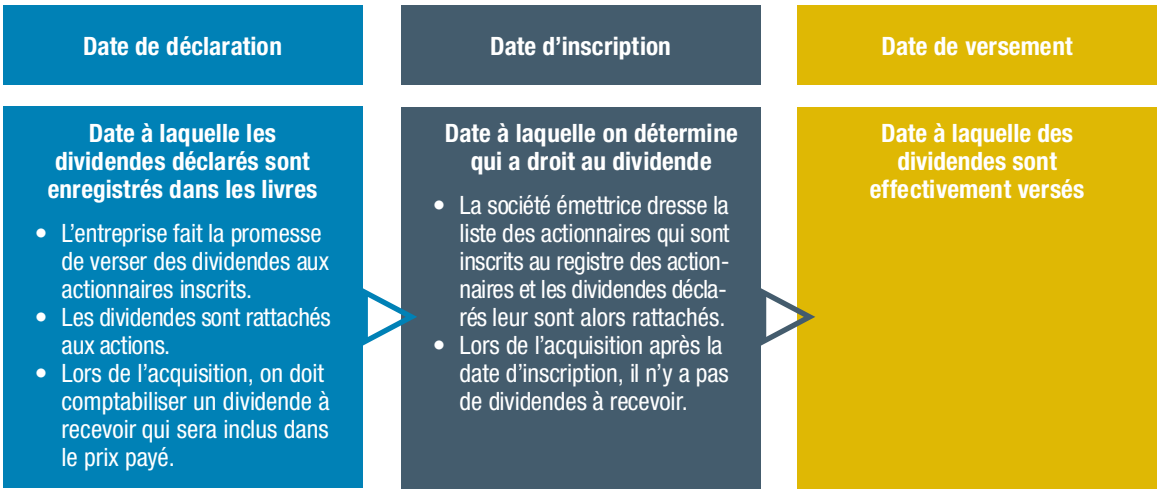

MISE EN SITUATION

En mai 20X1, Jean-Patrick organise un tournoi provincial qui aura lieu du 1er au 8 juillet 20X1. Le 1er juin 20X1, les participants ont tous payé leurs droits d'entrée, et les commanditaires ont envoyé l'argent des bourses au Club de golf Blanc-Sablon, ce qui génère un excédent de liquidités de 100 000 $. Jean-Patrick décide d'investir une partie de l'argent en achetant le jour même 6 250 actions de Desrochers inc. à 8 $ chacune. Les frais de courtage s'élèvent à 500 $. Il a l'intention de les revendre au cours de l'été lorsqu'il aura besoin de liquidités.

Situation 1

La date d'inscription des dividendes est antérieure à l'achat des actions :

Desrochers inc. a déclaré un dividende de 0,10 $ par action le 1er mai à tous les actionnaires inscrits le 31 mai.

Le coût d'acquisition des actions s'élève à :

6 250 actions × 8 $ = 50 000 $

Comme les actions ont été achetées après la date d'inscription, il n'y a pas de dividendes à recevoir. Voici l'écriture qu'en fait Jean-Patrick dans le journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 31
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Juin 01	Placements à court terme – actions		50 000,00	
	Frais de courtage		500,00	
	Banque			50 500,00
	(pour enregistrer l'achat de titres de placement			
	en actions de Desrochers inc.)			

Situation 2

La date d'inscription des dividendes est postérieure à la date d'acquisition :

Desrochers inc. a déclaré un dividende de 0,10 $ par action le 1er mai à tous les actionnaires inscrits le 30 juin.

6 250 actions × 8 $ = 50 000 $

Comme les actions ont été achetées avant la date d'inscription, Jean-Patrick doit calculer le dividende à recevoir. Il faut comprendre que ce n'est pas son entreprise qui a effectivement gagné ce dividende, mais que c'est elle qui le recevra. À cet effet, il doit rembourser le dividende qu'il recevra à la date de versement de celui-ci. Il l'inscrit ensuite dans le journal général.

6 250 actions × 0,10 $ = 625 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 31
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Juin 01	Placements à court terme – actions		50 000,00	
	Frais de courtage		500,00	
	Dividendes à recevoir		625,00	
	Banque			51 125,00
	(pour enregistrer l'achat de titres de			
	placement en actions de Desrochers inc.)			

À VOUS DE JOUER !

Le 15 mai 20X4, la société Dorsan inc. acquiert, par l'intermédiaire de son courtier en valeurs mobilières, 1 000 actions ordinaires de Sudoco ltée au prix de 21 300 $, plus 700 $ de frais de courtage. La société a déclaré un dividende de 0,15 $ par action, le 1er mai 20X4, à tous les

actionnaires inscrits au 31 mai 20X4. L'entreprise a l'intention de conserver ces actions environ six mois. Calculez le coût d'acquisition des actions et effectuez l'écriture pour enregistrer l'achat.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 43
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

5.4.2 Les produits tirés des titres de placement en actions

Il existe trois catégories de produits tirés des placements en actions :

Société participante
Entité qui possède une part des capitaux propres d'une autre société.

1. Les produits de dividendes que la **société participante** reçoit de la société émettrice.
2. Les gains (ou pertes) lors de la réévaluation des actions en fin d'exercice.
3. Les gains (ou pertes) lors de la vente de titres de placement en actions.

Les produits de dividendes

Lorsque les sociétés versent des dividendes, elles peuvent choisir trois options : les dividendes en numéraire ou en argent, les dividendes en actions et les dividendes en nature.

Les dividendes en numéraire La société participante enregistre les dividendes lorsqu'ils sont déclarés par la société émettrice en créditant le compte *Produits de dividendes*. Ces derniers sont réalisés par la société participante qui possède les actions de la société émettrice au moment de la déclaration.

Le dividende en actions et le fractionnement Le paiement du dividende en actions et le fractionnement ont pour effet d'augmenter le nombre d'actions sans en augmenter la valeur totale :

- Le dividende en actions est payé sous forme d'actions plutôt qu'en argent.
- Le fractionnement, quant à lui, est l'opération qui consiste à remplacer chaque action en circulation d'une catégorie donnée par un plus grand nombre déterminé de nouvelles actions de la même catégorie, par exemple trois actions pour une.

La valeur comptable unitaire des actions est alors diminuée. La société participante n'inscrit pas dans les livres le dividende en actions ou le fractionnement d'actions de la société émettrice.

Le dividende en nature La société émettrice remet un bien à la société participante pour la valeur du dividende.

MISE EN SITUATION

Le 31 juillet 20X1, la société Buffone construction inc. déclare et émet un dividende en actions de 5 % aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 31 juillet 20X1.

Le Club de golf Blanc-Sablon inc. détient 40 actions de Buffone construction inc. Le dividende de 5 % représente 2 actions. Le Club de golf Blanc-Sablon inc. possède maintenant 42 actions dont la valeur totale est de 41 400 $.

Avant le versement du dividende en actions, la valeur comptable unitaire était de :

41 400 $/40 actions = 1 035 $

À la suite du versement du dividende en actions, la valeur comptable unitaire est de :

41 400 $/42 actions = 985,71 $

Écriture mémoire (ou Écriture pour mémoire)
Information qui ne donne pas lieu à une écriture comptable et qui n'est mentionnée dans les comptes qu'à titre de renseignement complémentaire*.

Malgré le fait qu'aucun produit de dividende ne soit comptabilisé, Jean-Patrick effectue une **écriture mémoire** pour ne pas oublier de tenir compte de cette modification. Dans le journal général, il inscrit la date de la déclaration du dividende en actions et, sans écrire de chiffres ni au débit ni au crédit, explique ce qui s'est produit :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 33
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Juill. 31	(L'entreprise détenait 40 actions de Buffone cons-			
	truction inc. ; à la suite de la déclaration d'un dividende			
	en actions de 5 %, elle en détient maintenant 42,			
	et leur valeur comptable unitaire est maintenant			
	de 41 400 $/42 actions = 985,71$ l'action.)			

À VOUS DE JOUER !

Le 1er septembre 20X4, Sudoco ltée déclare un dividende en actions de 10 % aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 15 septembre. L'émission aura lieu le 28 septembre 20X4. Dorsan inc. détenait 1 000 actions dont la valeur comptable totale était de 22 000 $. Rédigez l'écriture mémoire.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 45
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

MISE EN SITUATION

Le 1er septembre 20X1, la société Buffone construction inc. décide de procéder à un fractionnement d'actions de 10 pour 1 afin de rendre les actions plus accessibles aux investisseurs.

Le Club de golf Blanc-Sablon inc. possède 42 actions de la société Buffone construction inc., dont la valeur comptable totale est de 41 400 $.

À la suite du fractionnement, le Club de golf Blanc-Sablon inc. possède donc 420 actions.

Le coût unitaire des actions est maintenant de :

41 400 $/420 actions = 98,57 $ l'action

Tout comme pour le dividende en actions, Jean-Patrick doit procéder à une écriture mémoire dans le journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 35
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Sept. 01	(L'entreprise détenait 42 actions de Buffone			
	construction inc. ; à la suite du fractionnement			
	de 10 pour 1, elle détient maintenant 420 actions,			
	et leur valeur comptable unitaire est maintenant			
	de 41 400 $/420 actions = 98,57 $ l'action.)			

À VOUS DE JOUER !

Le 9 novembre 20X4, Sudoco ltée procède au fractionnement des actions ordinaires dans un rapport de 2 pour 1. Dorsan inc. possède 1 100 actions dont la valeur comptable est de 22 000 $. Rédigez l'écriture mémoire.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 46
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

Le gain (ou la perte) sur vente de titres de placement en actions

Lors de la vente de titres de placement en actions, on doit débiter le compte *Banque* de la somme reçue et créditer le compte *Placements – actions* de la valeur

comptable aux titres vendus. La différence est portée au compte *Gain sur vente de placements* ou *Perte sur vente de placements*.

Le gain (ou la perte) sur vente de placements en actions est calculé de la façon suivante :

(Prix de vente – Frais de courtage) – Valeur comptable

Dans le cas d'une vente de placements, il est important de noter que les frais de courtage diminuent le prix de vente, mais ne sont pas comptabilisés séparément dans le compte *Frais de courtage*.

MISE EN SITUATION

Le 1er octobre 20X1, Jean-Patrick vend les 6 250 actions de Desrochers inc. que l'entreprise possédait au prix de 8,80 $ chacune, moins les frais de courtage de 750 $. Il avait payé 50 000 $ pour les actions le 1er juin 20X1 et n'avait pas l'intention de les conserver plus d'un an.

Jean-Patrick applique la formule en cas de gain (ou perte) sur la vente de titres de placement en actions :

(Prix de vente	–	Frais de courtage)	–	Valeur comptable	=	Gain sur vente de placements
(55 000 $	–	750 $)	–	50 000 $	=	4 250 $

Comme le résultat est positif, on a un gain sur la vente de titres de placement en actions. Il procède ensuite à l'inscription dans le journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 37
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Oct. 01	Banque		54 250,00	
	Placements à court terme – actions			50 000,00
	Gain sur la vente de placements			
	à court terme			4 250,00
	(pour enregistrer la vente des titres de			
	placement en actions de Desrochers inc.)			

À VOUS DE JOUER !

Le 10 décembre 20X4, par l'intermédiaire de son courtier en valeurs mobilières, Dorsan inc. vend 1 320 actions ordinaires qu'elle détient dans Sudoco ltée au prix unitaire de 9,40 $ diminué des frais de courtage de 0,20 $ par action. Elle avait payé les actions 10 $ chacune. Elle avait acquis ces actions en raison d'un surplus de caisse, mais ne pensait pas les conserver très longtemps.

1. Le prix de vente des actions est de _____.
2. La valeur comptable des actions vendues est de _____.
3. La perte sur vente de titres de placement à court terme est de _____.

4. Enregistrez la vente dans le journal général.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 47
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

Depuis 2011, les entreprises publiques doivent produire un nouvel état financier appelé « État du résultat global ». Cet état présente, entre autres, les gains latents sur certains placements détenus par les entreprises.

5.5 Le gain ou la perte lors de l'évaluation de titres de placement

À la fin de l'exercice, on doit procéder à l'évaluation des placements détenus par l'entreprise. Le traitement comptable est différent selon que le placement est évalué à la juste valeur ou au coût amorti.

5.5.1 Le gain ou la perte lors de l'évaluation à la juste valeur des placements en actions en fin d'exercice

À la fin de l'exercice, lorsqu'on observe une variation de la valeur d'un placement évalué à la juste valeur, on doit ajuster la valeur comptable de ce placement. Une perte de valeur du placement est observée dans les situations suivantes :

- un changement défavorable important dans le moment ou le montant prévu du versement des dividendes ou intérêts ;
- une réduction de la valeur du placement sur les marchés financiers.

La valeur comptable du placement doit être réduite directement. Le montant de la réduction doit être comptabilisé dans le compte de résultat *Moins-value sur évaluation des placements*.

Lorsqu'on constate une augmentation de la valeur du placement, on doit augmenter la valeur comptable du placement. Le montant de l'augmentation sera, quant à lui, comptabilisé dans le compte de résultat *Plus-value sur évaluation des placements*. L'augmentation de valeur du placement est observée dans les situations suivantes :

- une reprise de valeur du placement sur les marchés boursiers ;
- de bons résultats financiers.

MISE EN SITUATION

Le Club de golf Blanc-Sablon inc. possède à la fin de l'exercice financier, le 30 avril 20X2, un placement à court terme évalué à la juste valeur : 10 000 actions de Graphicom inc. ayant une valeur comptable de 50 000 $ et une valeur marchande de 45 000 $.

Puisque les actions de Graphicom inc. ont une valeur marchande inférieure à la valeur comptable, Jean-Patrick doit comptabiliser la moins-value :

Valeur comptable	–	Valeur marchande	=	Moins-value
50 000 $	–	45 000 $	=	5 000 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 48
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X2				
Avr. 30	Moins-value sur évaluation des placements		5 000,00	
	Placements à court terme en actions			5 000,00
	(pour enregistrer la réévaluation des			
	placements en actions)			

La moins-value est inscrite en tant que charge à l'état des résultats :

CLUB DE GOLF BLANC-SABLON INC. ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 30 avril 20X2	
Charges	
Moins-value sur l'évaluation des placements	5 000 $

Le bilan, quant à lui, reflète la valeur marchande des placements en actions :

CLUB DE GOLF BLANC-SABLON INC. BILAN PARTIEL au 30 avril 20X2	
ACTIF	
Actif à court terme	
Placements à court terme en actions	45 000 $

5.5.2 Le test de dépréciation pour les placements comptabilisés au coût amorti

Dans le cas d'un placement évalué au coût amorti, on doit aussi comptabiliser la moins-value du placement. On peut procéder de la même façon que pour les placements évalués à la juste valeur en comptabilisant la moins-value directement dans le compte de placement, ou comptabiliser la moins-value dans le compte de contrepartie *Provision pour moins-value sur placements en obligations.*

Si la valeur du placement augmente, on doit comptabiliser la reprise de valeur dans le compte de résultat *Reprise de la moins-value sur placements en obligations*. Il faut faire attention de ne pas excéder la valeur comptable initiale.

À VOUS DE JOUER !

Voici les renseignements concernant les titres de placement que détient Dorsan inc. à la fin de son exercice financier, le 31 janvier 20X6. Calculez la provision de la moins-value sur l'évaluation des placements et effectuez l'écriture.

Placement	Valeur comptable	Valeur marchande	Plus ou moins-value
Actions des Pétroles Chevrier ltée	45 325 $	36 280 $	
Actions de Bel-Air ltée	26 540	22 670	
Total	71 865 $	58 950 $	

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 45
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X6				

5.6 La présentation aux états financiers

L'entreprise doit indiquer la valeur comptable de chacune des catégories de placement, soit au bilan soit dans les notes complémentaires :

- les placements évalués au coût après amortissement ;
- les placements évalués à la juste valeur ;
- les placements dans des instruments de capitaux propres évalués au coût, diminués pour tenir compte de la dépréciation le cas échéant.

MISE EN SITUATION

Voici, au 30 avril 20X2, la liste des placements détenus par le Club de golf Blanc-Sablon :

Placement	Valeur comptable (compte tenu des plus ou moins-values)	Intention au moment de l'achat
250 obligations d'épargne du Canada	20 000 $	Conserver jusqu'à l'échéance
1 000 actions de Métro-Vidéo	25 000 $	Conserver 5 ans
6 250 actions de Desrochers	100 000 $	Vendre en cours d'exercice
420 actions de Construction Buffone inc.	41 400 $	Vendre en cours d'exercice
10 000 actions de Graphicom inc.	45 000 $	Conserver 2 ans

Le bilan doit présenter les placements dans l'actif à court terme ou à long terme selon l'intention à l'achat.

CLUB DE GOLF BLANC-SABLON INC. BILAN PARTIEL au 30 avril 20X2		
ACTIF		
Actif à court terme		
Placements en actions		141 400 $
Placements à long terme		
Placements en actions	70 000 $	
Placements en obligations	20 000	
Total des placements à long terme		90 000 $

On doit aussi présenter les produits et les charges relatives aux placements à l'état des résultats.

CLUB DE GOLF BLANC-SABLON INC. ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 30 avril 20X2	
Produits	
Produits financiers	
Produits d'intérêts	5 150 $
Gain sur la vente de placements à court terme	4 050
Gain sur la vente de placements à long terme	1 068
Total des produits financiers	10 468 $
Charges	
Moins-value sur l'évaluation des placements en actions	5 000 $

CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons d'abord étudié les placements qu'une entreprise ou un particulier peuvent effectuer dans des actifs financiers. Nous avons examiné les types de placements disponibles sur le marché. Notre étude s'est alors portée sur les obligations : la comptabilisation de leur acquisition, l'enregistrement des produits tirés de ces placements et la rédaction des écritures de régularisation de fin d'exercice. Nous avons vu que lorsque certains de ces placements en obligations sont vendus, ils génèrent un gain ou une perte sur disposition. Un autre type de placements a ensuite été abordé, soit les placements en actions d'entreprises sans toutefois en détenir le contrôle. Nous avons expliqué le traitement comptable des produits tirés de ces placements, c'est-à-dire les dividendes, en tenant compte de certaines dates importantes de ce processus. Nous avons aussi traité de la disposition de ces placements et de leur réévaluation en fin d'exercice. Notre étude s'est terminée par la présentation aux états financiers des informations pertinentes aux actifs financiers.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

Complétez les phrases suivantes.

1. **Lorsque le taux d'intérêt des obligations est _____ au taux du marché, les obligations sont achetées à escompte.**

2. **Quand une entreprise achète des obligations entre deux dates de versement d'intérêts, elle doit payer les _____ au vendeur.**

3. **À chaque versement d'intérêts, il faut débiter ou créditer le compte *Placements – obligations* afin de tenir compte de _____ de l'escompte ou de la prime.**

4. **On doit amortir l'escompte ou la prime d'acquisition des obligations afin d'obtenir, à l'échéance, la _____ comme solde au compte *Placements – obligations*.**

5. **Lors de l'achat d'obligations, la prime ou l'escompte d'acquisition s'explique par une différence entre le _____ et le _____.**

TERMINOLOGIE

Comptabilisation à la valeur de consolidation 277

Date de déclaration 251

Dividende 228

Écriture mémoire (ou Écriture pour mémoire) 254

Filiale 277

Frais de courtage 251

Quote-part 277

Société émettrice 250

Société participante 253

Société satellite 277

Valeur nominale 229

PROBLÈMES

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
L'enregistrement des placements à court terme en obligations	1 à 4
L'enregistrement des placements à long terme en obligations	5 à 10
L'enregistrement des placements à court terme en actions	11 à 14
L'évaluation des placements	15 à 18
Problèmes de synthèse	19 à 26
L'enregistrement des placements en actions détenues dans une société satellite	27 et 28

L'enregistrement des placements à court terme en obligations

● **1. Les Assurances Martinez disposent de liquidités excédentaires. Voici les opérations portant sur les placements à court terme en obligations de l'exercice terminé le 31 décembre 20X4 :**

Févr. 01	Acquisition de 1 000 certificats d'obligation de la Ville de Toronto à leur valeur nominale de 100 $ chacun, échéant le 1er février 20X8 et portant intérêt à 5 % payable les 1er février et 1er août.
Mars 01	Acquisition d'obligations de Matco ltée d'une valeur nominale de 50 000 $, échéant le 1er septembre 20X6 et portant intérêt à 6 % payable les 1er janvier et 1er juillet, à 98,5 plus les intérêts courus.
Juill. 01	Encaissement des intérêts sur les obligations de Matco ltée.
Août 01	Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Toronto.
Août 01	Vente des certificats d'obligation de la Ville de Toronto à 101 $ chacun.
Nov. 01	Vente de 40 % des obligations de Matco ltée à 99 plus les intérêts courus.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures portant sur les placements à court terme en obligations des Assurances Martinez pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4.

b) Rédiger les écritures de régularisation au 31 décembre 20X4.

c) Présenter les placements à court terme en obligations au bilan du 31 décembre 20X4.

d) Présenter les différents produits tirés des titres de placement en obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4.

● **2. Les dirigeants de la société Ski Val-David ont décidé de moderniser l'équipement. En attendant, ils ont opté pour placer les liquidités jusqu'en avril 20X5. Voici donc les opérations concernant ces placements à court terme pour l'exercice terminé le 31 mars 20X5 :**

20X4	
Mai 01	Acquisition de 200 certificats d'obligation de Plastitech ltée d'une valeur nominale de 1 000 $ chacun, échéant le 1er août 20X6 et portant intérêt à 4,5 % payable les 1er février et 1er août, à 102,5 plus les intérêts courus.

Juill. 01 Acquisition d'obligations d'Hélio-Québec d'une valeur de 150 000 $, échéant le 1er mars 20X8 et portant intérêt à 8 % payable les 1er mars et 1er septembre, à 96,25 plus les intérêts courus.
Août 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de Plastitech ltée.
Sept. 01 Encaissement des intérêts sur les obligations d'Hélio-Québec.
Oct. 01 Vente des obligations de Plastitech ltée à 100,5 plus les intérêts courus.

20X5
Févr. 01 Vente de 60 % des obligations d'Hélio-Québec à 95,5 plus les intérêts courus.
Mars 01 Encaissement des intérêts sur les obligations d'Hélio-Québec.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures portant sur les placements à court terme en obligations de Ski Val-David pour l'exercice terminé le 31 mars 20X5.

b) Rédiger les écritures de régularisation.

c) Présenter les placements à court terme en obligations au bilan du 31 mars 20X5.

d) Présenter les différents produits tirés des titres de placement en obligations pour l'exercice terminé le 31 mars 20X5.

3. Pendant la haute saison, la société Pêcheurs du Golfe dispose de liquidités excédentaires, si bien que les dirigeants ont décidé d'effectuer des placements en obligations. Voici les opérations reliées aux placements à court terme au 30 avril 20X3:

Obligations de la Ville de Québec, valeur nominale de 100 000 $, portant intérêt à 4 % payable les 1er juin et 1er décembre, échéant le 1er juin 20X9	96 500 $
Obligations de Transco ltée, valeur nominale de 50 000 $, portant intérêt à 5 % payable les 1er janvier et 1er juillet, échéant le 1er janvier 20X6	53 500
	150 000 $

Les opérations suivantes portent sur les placements à court terme en obligations qui ont été effectués au cours de l'exercice terminé le 30 avril 20X4:

20X3
Juin 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Québec et dépôt au compte *Banque*.
Juill. 01 Encaissement des intérêts et vente des obligations de Transco ltée à 101,5.
Août 01 Acquisition d'obligations de Comptex ltée d'une valeur nominale de 80 000 $, échéant le 1er février 20X4 et portant intérêt à 6 % payable les 1er février et 1er août, à 99,5.
Déc. 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Québec.

20X4
Févr. 01 Encaissement des intérêts et des obligations échues de Comptex ltée.
Avr. 01 Vente de 80 % des obligations de la Ville de Québec à 99,5 plus les intérêts courus.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures portant sur les placements à court terme en obligations de Pêcheurs du Golfe pour l'exercice terminé le 30 avril 20X4.

b) Rédiger les écritures de régularisation au 30 avril 20X4.

c) Présenter les placements à court terme en obligations au bilan du 30 avril 20X4.

d) Présenter les différents produits tirés des titres de placement en obligations pour l'exercice terminé le 30 avril 20X4.

4. Voici, au 30 septembre 20X4, les placements en obligations de Constructions Lorenzo :

Obligations de la Ville de Québec, valeur nominale de 300 000 $, portant intérêt à 5 % payable les 1er mars et 1er septembre, échéant le 1er mars 20X8	292 500 $
Obligations de Norco ltée, valeur nominale de 100 000 $, portant intérêt à 4,5 % payable les 1er mai et 1er novembre, échéant le 1er mai 20X5	106 400
	398 900 $

Les opérations suivantes ont eu lieu au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 20X5, en attendant que l'entreprise agrandisse ses installations :

20X4

Nov. 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de Norco ltée et dépôt au compte *Banque*.

20X5

Févr. 01 Vente de la moitié des obligations de la Ville de Québec à 104,5 plus les intérêts courus.

Mars 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Québec.

Avr. 01 Acquisition d'obligations de la société Gaz de Lévis inc. d'une valeur nominale de 400 000 $, échéant le 1er février 20X8 et portant intérêt à 5 % payable les 1er février et 1er août, à 98,5 plus les intérêts courus.

Mai 01 Encaissement des intérêts et des obligations de Norco ltée.

Août 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de Gaz de Lévis inc.

Sept. 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Québec et vente des placements à 96,5.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures portant sur les placements à court terme en obligations de Constructions Lorenzo pour l'exercice terminé le 30 septembre 20X5.

b) Rédiger les écritures de régularisation au 30 septembre 20X5.

c) Présenter les placements à court terme en obligations au bilan du 30 septembre 20X5.

d) Présenter les produits tirés des titres de placement en obligations pour l'exercice terminé le 30 septembre 20X5.

L'enregistrement des placements à long terme en obligations

5. Le 1er février 20X3, Luc Noël, photographe, a acquis à 96,94, 200 certificats d'obligation de la Ville de Saguenay d'une valeur nominale unitaire de 1 000 $, échéant le 1er février 20X8 et portant intérêt à 4,3 % payable les 1er février et 1er août. M. Noël croit qu'il pourra conserver ces placements jusqu'à l'échéance. La société ferme ses livres le 31 décembre. Le taux du marché est de 5 %.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général l'acquisition des obligations à long terme le 1er février 20X3, l'encaissement des intérêts de l'exercice et l'amortissement de l'escompte d'acquisition.

b) Rédiger l'écriture de régularisation au 31 décembre 20X3.

6. Le 31 décembre 20X4, la société Louise Normand inc. détenait des obligations de la Ville de Blainville d'une valeur nominale de 300 000 $, portant intérêt à 3 % payable les 1er mai et 1er novembre, échéant le 1er mai 20X7. Louise Normand inc. avait acheté ces placements pour 289 011,66 $ le 1er mai 20X3 tout en sachant qu'elle les garderait longtemps. Le taux du marché était alors de 4 %.

Travail à faire

a) Présenter le tableau d'amortissement de l'escompte d'acquisition des obligations.

b) Déterminer la valeur comptable de ce placement en obligations au 31 décembre 20X4.

c) Enregistrer dans le journal général l'encaissement des intérêts du 1er mai 20X5.

d) Enregistrer dans le journal général la vente avant l'échéance du placement à long terme en obligations le 1er octobre 20X5 à 100,5 plus les intérêts courus.

7. Le 1er avril 20X3, la Galerie d'Art Ivany a acquis, lorsque le taux d'intérêt du marché était de 6 %, des obligations de la Ville de Trois-Rivières d'une valeur nominale de 200 000 $ à 95, échéant le 1er avril 20X9 et portant intérêt à 5 % payable les 1er avril et 1er octobre. Comme la propriétaire ne prévoit pas avoir besoin de liquidités avant longtemps, elle pense garder ces obligations plusieurs années.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général l'acquisition du placement à long terme en obligations le 1er avril 20X3.

b) Présenter les cinq premières lignes du tableau d'amortissement de l'escompte d'acquisition des obligations.

c) Enregistrer dans le journal général l'encaissement des intérêts le 1er octobre 20X3 ; tenir compte de l'amortissement de l'escompte d'acquisition.

d) Rédiger l'écriture de régularisation des intérêts à recevoir et de l'amortissement de l'escompte d'acquisition au 31 décembre 20X3.

e) Établir, au 31 décembre 20X3, la valeur comptable du placement à long terme en obligations.

8. Au 31 décembre 20X3, Les Assurances nationales détient des obligations de la Ville de Sherbrooke d'une valeur nominale de 150 000 $, échéant le 1er mars 20X7 et portant intérêt à 5 % payable les 1er mars et 1er septembre. Les obligations avaient été achetées le 1er mai 20X3 à 155 494,05 $, lorsque le taux d'intérêt du marché était de 4 %.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général l'acquisition du placement à long terme en obligations le 1er mai 20X3 par un chèque tiré du compte *Banque*.

b) Présenter les cinq premières lignes du tableau d'amortissement de la prime d'acquisition des obligations.

c) Enregistrer dans le journal général l'encaissement des intérêts le 1er septembre 20X3 ; tenir compte de l'amortissement de la prime d'acquisition.

d) Rédiger l'écriture de régularisation des intérêts à recevoir et de l'amortissement de la prime d'acquisition au 31 décembre 20X3.

e) Établir, au 31 décembre 20X3, la valeur comptable du placement à long terme en obligations.

9. Vincent St-Ours Excavation a acheté, le 1er août 20X1, des obligations de la Ville de Vaudreuil d'une valeur nominale de 80 000 $, portant intérêt à 6 % payable les 1er avril et 1er octobre à 89,44. Les obligations viendront à échéance le 1er avril 20X8. Le taux réel d'intérêt désiré par Vincent St-Ours Excavation est de 8 %, ce qui équivaut au taux du marché. M. St-Ours prévoit garder ces obligations plusieurs années.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général l'acquisition du placement à long terme en obligations le 1er août 20X1.

b) Enregistrer dans le journal général l'encaissement des intérêts le 1er octobre 20X1 ; tenir compte de l'amortissement de l'escompte d'acquisition.

c) Rédiger l'écriture de régularisation des intérêts à recevoir et de l'amortissement de l'escompte d'acquisition au 31 décembre 20X1.

d) Établir, au 31 décembre 20X1, la valeur comptable du placement à long terme en obligations.

e) Présenter, sous forme de compte en T, les transactions comptabilisées dans le compte *Placements à long terme – obligations,* et ce, jusqu'au 31 décembre 20X3.

10. Les immeubles S. Gallagher a acheté, le 1er mai 20X3, des obligations de la Ville de Montréal d'une valeur nominale de 200 000 $, échéant le 1er mars 20X9 et portant intérêt à 7 % payable les 1er mars et 1er septembre. Le taux d'intérêt désiré par Les immeubles S. Gallagher est de 6 %, soit le taux du marché. Les obligations ont été achetées à 1,0498. Les dirigeants de l'entreprise prévoient garder ces obligations jusqu'à l'échéance.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général l'acquisition du placement à long terme en obligations le 1er mai 20X3 par un chèque tiré sur le compte *Banque*.

b) Enregistrer dans le journal général l'encaissement des intérêts le 1er septembre 20X3 ; tenir compte de l'amortissement de la prime d'acquisition.

c) Rédiger l'écriture de régularisation des intérêts à recevoir et de l'amortissement de la prime d'acquisition au 31 décembre 20X3.

d) Établir, au 31 décembre 20X3, la valeur comptable du placement à long terme en obligations.

e) Présenter, sous forme de compte en T, les transactions comptabilisées dans le compte *Placements à long terme – obligations*, et ce, jusqu'au 31 décembre 20X5.

L'enregistrement des placements à court terme en actions

11. Leroux Paysagiste a effectué les opérations suivantes portant sur les placements à court terme en actions durant l'exercice terminé le 31 décembre 20X5 :

Févr. 15 Acquisition de 2 000 actions ordinaires de Telco ltée à 12 $, plus 3 % de frais de courtage.

Avr. 12 Acquisition de 10 000 actions privilégiées de Bélair inc. à 120 000 $, plus 2 % de frais de courtage.

Juin 10 Déclaration, par la société Telco ltée, d'un dividende de 1 $ par action aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 22 juin. Le versement sera effectué le 15 juillet 20X5.

Sept. 05 Déclaration, par Bélair inc., d'un dividende de 1,50 $ par action aux détenteurs d'actions privilégiées inscrits le 17 septembre, payable le 1er octobre.

Sept. 12 Vente des actions privilégiées de Bélair inc. à 14,50 $, dividende et frais de courtage compris.

Nov. 09 Fractionnement, par la société Telco ltée, des actions ordinaires dans un rapport de 2 pour 1.

Déc. 15 Vente de 1 000 actions ordinaires de Telco ltée à 7 $ l'action, moins des frais de courtage de 3 %.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures portant sur les placements à court terme en actions de Leroux Paysagiste pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

b) Présenter les placements à court terme en actions au bilan du 31 décembre 20X5.

c) Présenter les différents produits tirés des titres de placement en actions pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

12. Voici les opérations portant sur les placements à court terme en actions d'Hugo Gravel, dentiste, pour l'exercice terminé le 31 mars 20X7 :

20X6

Avr. 15 Acquisition de 5 000 actions ordinaires de Protech ltée à 22 $, plus 3 % de frais de courtage. Ce prix inclut un dividende de 2 $ par action pour les actionnaires inscrits le 20 avril, payable le 18 mai 20X6.

Juin 12 Acquisition de 1 000 actions privilégiées de Gaz maritime ltée à 45 $ l'action, plus 1 000 $ de frais de courtage.

Août 22 Déclaration, par Gaz maritime ltée, d'un dividende de 3,50 $ par action aux détenteurs d'actions privilégiées inscrits le 9 septembre. Le versement sera effectué le 23 septembre 20X6.

Oct. 06 Déclaration, par Protech ltée, d'un dividende en actions de 20 % aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 18 octobre. L'émission aura lieu le 29 octobre 20X6.

Nov. 15 Vente de 2 000 actions ordinaires de Protech ltée à 20 $, moins 3 % de frais de courtage.

20X7

Févr. 01 Vente des actions privilégiées de Gaz maritime ltée à 48 450 $, frais de courtage compris.

Mars 15 Fractionnement des actions ordinaires de Protech ltée dans un rapport de 1,5 pour 1.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures portant sur les placements à court terme en actions d'Hugo Gravel, dentiste, pour l'exercice terminé le 31 mars 20X7.

b) Présenter les placements à court terme en actions au bilan du 31 mars 20X7.

c) Présenter les différents produits tirés des titres de placement en actions pour l'exercice terminé le 31 mars 20X7.

◆ **13. Les placements à court terme en actions suivants figurent au bilan des Vergers Julien Galarneau au 31 décembre 20X5 :**

1 000 actions ordinaires de Honeyco ltée	44 500 $
5 000 actions privilégiées de Lovem inc.	110 000
	154 500 $

Voici les opérations portant sur les placements à court terme en actions de l'exercice terminé le 31 décembre 20X6 :

Janv. 15 Fractionnement des actions ordinaires de Honeyco ltée dans un rapport de 3 pour 1.

Févr. 10 Acquisition de 2 000 actions privilégiées de Lovem inc. à 23 $ l'action, plus 2 % de frais de courtage, et émission du chèque n° 4595 du compte *Banque*.

Mars 18 Déclaration, par Lovem inc., d'un dividende de 3 $ par action aux détenteurs d'actions privilégiées inscrits le 28 mars, payable le 10 avril 20X6.

Mars 22 Vente de 2 000 actions ordinaires de Honeyco ltée à 18 $ l'action, moins 2 % de frais de courtage.

Août 15 Vente de 2 000 actions de Lovem inc. à 22 $ l'action, moins 600 $ de frais de courtage.

Nov. 12 Déclaration, par Honeyco ltée, d'un dividende de 1,50 $ par action aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 16 décembre 20X5. Le versement sera effectué le 12 janvier 20X6.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X6, les écritures portant sur les placements à court terme en actions des Vergers Julien Galarneau.

b) Présenter les placements à court terme en actions au bilan du 31 décembre 20X6.

c) Présenter les différents produits tirés des titres de placement en actions pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X6.

◆ **14. Les Vélos Corriveau possédait les placements en actions suivants au 31 décembre 20X7 :**

2 500 actions ordinaires de Bono ltée	225 000 $
10 000 actions privilégiées de Mullen inc.	145 000
	370 000 $

Voici les opérations portant sur les placements à court terme en actions de l'exercice terminé le 31 décembre 20X8 :

Janv. 12 Encaissement d'un dividende de 10 $ l'action de Bono ltée déclaré le 21 décembre 20X7, payable le 12 janvier 20X8 aux actionnaires inscrits le 30 décembre 20X7 ; dépôt au compte *Banque*.

Févr. 10	Fractionnement des actions ordinaires de Bono ltée dans un rapport de 2 pour 1.
Mars 22	Acquisition de 1 000 actions privilégiées de Mullen inc. à 17,50 $ l'action, plus 3 % de frais de courtage.
Mai 17	Vente de 4 000 actions de Bono ltée à 50 $ l'action, moins 2 % de frais de courtage.
Juin 20	Déclaration, par Mullen inc., d'un dividende de 1,50 $ par action privilégiée aux actionnaires inscrits le 26 juin, payable le 6 juillet.
Juill. 02	Vente de 5 000 actions de Mullen inc. à 13,85 $, moins 2 % de frais de courtage.
Juill. 06	Encaissement du dividende de Mullen inc.
Nov. 09	Déclaration, par Bono ltée, d'un dividende de 2 $ l'action aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 21 novembre, payable le 8 décembre.
Déc. 12	Vente des actions de Bono ltée à 49,40 $ l'action, frais de courtage compris.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures portant sur les placements à court terme en actions de Vélos Corriveau pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8.

b) Présenter les placements à court terme en actions au bilan de Vélos Corriveau du 31 décembre 20X8.

c) Présenter les différents produits tirés des titres de placement en actions pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8.

L'évaluation des placements

15. Les Piscines Maximum avait effectué les placements à court terme suivants au 31 décembre 20X4 :

	Valeur comptable	Valeur marchande
Obligations de la Ville de Montréal, valeur nominale de 60 000 $ portant intérêt de 6,75 % payable les 1er juin et 1er décembre, échéant le 1er juin 20X8	58 500 $	59 400 $
500 actions ordinaires d'Artobec ltée	42 500	40 000
1 500 actions ordinaires de Circo inc.	34 000	31 000

Au 1er janvier 20X4, le solde du compte *Provision pour moins-value sur évaluation des placements* est de 2 850 $.

Travail à faire

a) Dans le journal général, rédiger l'écriture afin de régulariser le compte *Provision pour moins-value sur évaluation des placements* au 31 décembre 20X4.

b) Présenter les placements à court terme au bilan de Piscines Maximum.

c) Enregistrer dans le journal général la vente de 1 000 actions ordinaires de Circo inc. à 20 $ l'action, moins 2 % de frais de courtage, le 17 janvier 20X5.

16. Au 31 décembre 20X7, le centre de villégiature Les jardins du rêve détient 1 000 certificats d'obligation de la Ville de Montréal d'une valeur nominale de 100 000 $ et d'une valeur comptable de 101 500 $, et dont l'indice de la valeur marchande est de 98,5.

De plus, la société possède 20 000 actions ordinaires de Casixco ltée d'une valeur comptable de 320 000 $ et d'une valeur marchande de 15 $ l'action. Au 1er janvier 20X7, le solde du compte *Provision pour moins-value sur évaluation des placements* était de 12 650 $.

Travail à faire

a) Rédiger dans le journal général l'écriture de régularisation du compte *Provision pour moins-value sur évaluation des placements* au 31 décembre 20X7.

b) Présenter les placements à court terme au bilan de la société Les jardins du rêve au 31 décembre 20X7.

c) Enregistrer dans le journal général, le 2 février 20X8, la vente de 5 000 actions ordinaires de Casixco ltée à 18 $ l'action, moins 2 % de frais de courtage.

17. Au 31 décembre 20X5, la société Vaillancourt-Morel détient 500 obligations de la Ville de Pierrefonds d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune et d'une valeur comptable de 512 000 $. Ces obligations se vendent, à cette date, à 102.

La compagnie détient également des obligations de Vidéotron ltée d'une valeur nominale de 80 000 $, leur valeur comptable étant de 79 500 $. Ces obligations ont une valeur marchande de 97,5. Les placements de la société Vaillancourt-Morel sont évalués selon leur coût amorti et il n'y a pas de compte *Provision pour moins-value sur l'évaluation des placements*.

Travail à faire

a) Rédiger dans le journal général l'écriture pour comptabiliser la moins-value ou la plus-value sur l'évaluation des placements, selon le cas, au 31 décembre 20X5.

b) Présenter les placements à court terme au bilan de la Société Vaillancourt-Morel au 31 décembre 20X5.

18. L'entreprise Aux talons hauts détient les placements à court terme suivants à la fin de son exercice financier, soit le 31 décembre 20X8 :

10 000 actions ordinaires de la Société Sapato inc.	12 000 $
800 actions ordinaires de la Casa di tacchi alti	9 600 $

La valeur marchande de ces actions est de 1,30 $ par action ordinaire pour la société Sapato inc. et de 12,50 $ par action ordinaire pour la Casa di tacchi alti. L'entreprise Aux talons hauts évalue ses placements selon leur coût amorti et n'utilise pas de compte *Provision pour moins-value sur évaluation des placements*.

Travail à faire

a) Rédiger dans le journal général l'écriture pour comptabiliser la moins-value ou la plus-value sur l'évaluation des placements, selon le cas, au 31 décembre 20X8.

b) Présenter les placements à court terme au bilan de l'entreprise Aux talons hauts au 31 décembre 20X8.

Problèmes de synthèse

19. Voici le détail des placements que l'on retrouve dans la section des actifs à court terme du bilan de la Bijouterie Catherine Boily au 1er janvier 20X4 :

2 500 actions ordinaires d'Ovibec ltée	30 000 $
500 actions ordinaires de Domtex inc.	7 500
	37 500 $

La Bijouterie Catherine Boily a effectué les opérations suivantes portant sur les placements au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X4 :

Janv. 17 Acquisition de 500 actions ordinaires de Domtex inc. à 18 $ l'action, plus 3 % de frais de courtage.

Févr. 01 Acquisition d'obligations de la Ville de Longueuil d'une valeur nominale de 50 000 $, échéant le 1er janvier 20X9 et portant intérêt à 5,5 % payable les 1er janvier et 1er juillet, à 98,25 plus les intérêts courus.

Avr. 12 Déclaration, par Domtex inc., d'un dividende de 2,10 $ par action aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 16 avril, payable le 5 mai 20X4.

Juin 12 Vente des actions ordinaires d'Ovibec ltée à 15 $ l'action, moins des frais de courtage de 3 %.

Juill. 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Longueuil.

Août 17 Fractionnement, par Domtex inc., des actions ordinaires dans un rapport de 2 pour 1.

Nov. 02 Vente de 1 500 actions ordinaires de Domtex inc. à 8,25 $ l'action, moins 250 $ de frais de courtage.

Déc. 31 État de la valeur marchande des placements :

Ville de Longueuil (indice)	99,5
Domtex inc.	9,10 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les placements à court terme de la Bijouterie Catherine Boily au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X4.

b) Rédiger les écritures de régularisation concernant les intérêts à recevoir et la moins-value ou la plus-value sur évaluation des placements, s'il y a lieu.

c) Présenter les placements à court terme au bilan de la Bijouterie Catherine Boily au 31 décembre 20X4.

d) Présenter les produits tirés des titres de placement de l'entreprise, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4.

20. La firme d'ingénierie Le Génie Mécanique dispose de liquidités excédentaires, dont les dirigeants ne prévoient pas avoir besoin avant quelques mois. Voici les opérations portant sur les placements à court terme qu'elle a effectués au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X2 :

Mars 01 Acquisition de 10 certificats d'obligation de la Ville de Port-Cartier d'une valeur nominale de 1 000 $ chacun, échéant le 1er janvier 20X8 et portant intérêt à 4 % payable les 1er juillet et 1er janvier, à un indice d'émission de 103, intérêts courus compris.

Avr. 15	Acquisition de 200 actions privilégiées de la société Arco ltée d'une valeur nominale de 100$, au prix de 115$ l'action, plus les frais de courtage de 500$.
Juill. 01	Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Port-Cartier.
Juill. 31	Acquisition de 100 certificats d'obligation de la Ville de Drummondville, d'une valeur nominale de 100$ chacun, échéant le 31 août 20X7 et portant intérêt à 3,5 % payable les 31 août et 28 février, à 102,25 plus les intérêts courus.
Août 15	Acquisition de 200 actions ordinaires d'Hypocan ltée au prix de 60$ l'action, plus 2 % de frais de courtage.
Août 31	Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Drummondville.
Sept. 21	Déclaration, par Arco ltée, d'un dividende de 8 % aux détenteurs d'actions privilégiées inscrits le 29 septembre, payable le 12 octobre.
Sept. 23	Vente de 50 % des actions privilégiées de la société Arco ltée au prix de 130$ l'action, dividende et frais de courtage compris.
Oct. 01	Vente des obligations de la Ville de Port-Cartier à 103,5 plus les intérêts.
Déc. 31	État de la valeur marchande des placements :

Ville de Drummondville (indice)	101,25
Arco ltée	108,25$
Hypocan ltée	61,00$

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les placements à court terme de la société Le Génie Mécanique au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X2.

b) Rédiger les écritures de régularisation concernant les intérêts à recevoir et la moins-value sur évaluation des placements, s'il y a lieu.

c) Présenter les placements à court terme de la société Le Génie Mécanique au bilan du 31 décembre 20X2.

d) Présenter les produits tirés des titres de placement de l'entreprise pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2.

◆ **21. Le 1er janvier 20X3, le solde des placements à court terme de la société Barrette et Beaudoin est le suivant :**

1 000 actions ordinaires de Bell électrique ltée	15 000$
2 000 actions – catégorie A d'Hydro naturel inc.	40 000
500 actions ordinaires de Hollex ltée	5 000
	60 000$

Leur valeur marchande est de 59 625$.

Voici les opérations portant sur les placements à court terme de la société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X3 :

Mars 15	Acquisition de 500 actions ordinaires de Bell électrique ltée à 4$ l'action, frais de courtage de 100$, et émission d'un chèque tiré du compte *Banque*.
Mai 20	Déclaration, par Hydro naturel inc., d'un dividende de 2$ l'action aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 28 mai. Le versement sera effectué le 31 mai 20X3.
Mai 23	Vente de 500 actions d'Hydro naturel inc. au prix de 20$ l'action comprenant le dividende déclaré, moins 3 % de frais de courtage.

Juin 01 Acquisition de 100 certificats d'obligation de Rapido ltée d'une valeur nominale de 100 $, échéant le 1er mai 20X8 et portant intérêt à 5 % payable les 1er mai et 1er novembre, à 98 plus les intérêts. La société Barrette et Beaudoin souhaite conserver ce placement longtemps.

Juill. 15 Déclaration, par Hollex ltée, d'un dividende en actions de 20 % aux actionnaires inscrits le 21 juillet. L'émission aura lieu le 12 août 20X3.

Août 15 Vente des actions de Bell électrique ltée à 18 $ l'action, moins 2 % de frais de courtage.

Sept. 21 Vente de 300 actions de Hollex ltée à 10 $ l'action, frais de courtage compris.

Nov. 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de Rapido ltée.

Nov. 01 Vente de 60 certificats d'obligation de Rapido ltée à 99,5.

Déc. 31 État de la valeur marchande des placements :

Rapido ltée (indice)	99
Hydro naturel inc.	18,00 $
Hollex ltée	8,50 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les placements à court terme de Barrette et Beaudoin au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X3.

b) Rédiger dans le journal général les écritures de régularisation concernant les intérêts à recevoir et la provision pour moins-value sur évaluation des placements, s'il y a lieu.

c) Présenter les placements à court terme au bilan de Barrette et Beaudoin du 31 décembre 20X3.

d) Présenter les produits tirés des titres de placement de l'entreprise pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3.

◆ **22. La société Dupont et Mayrand a investi ses liquidités excédentaires en attendant d'agrandir ses installations, opération prévue pour la fin d'avril 20X9. Au 1er mai 20X8, elle possède les placements suivants :**

Obligations de la Ville de Cantley, valeur nominale de 200 000 $, portant intérêt à 4 % payable les 1er septembre et 1er mars, échéant le 1er septembre 20X9	195 000 $
10 000 actions ordinaires de Texon ltée	40 000
4 000 actions ordinaires de Sidec inc.	32 000
	267 000 $
Moins : Provision pour moins-value sur évaluation des placements	27 000
	240 000 $

Voici les opérations portant sur les placements à court terme de Dupont et Mayrand au cours de l'exercice terminé le 30 avril 20X9 :

20X8

Juin 15 Déclaration, par la société Sidec inc., d'un dividende de 1 $ par action aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 26 juin, payable le 6 juillet 20X8.

Juin 18 Vente, avec leur dividende, de 2 000 actions de Sidec inc. au prix de 8,50 $ l'action, moins 300 $ de frais de courtage.

Sept. 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Cantley.

Sept. 15 Fractionnement, par Texon ltée, des actions ordinaires dans un rapport de 2 pour 1 (la valeur marchande des actions est de 4,30 $).

Oct. 17 Acquisition de 1 000 actions privilégiées de Bogart ltée à 5,25 $ l'action, plus 3 % de frais de courtage.

Nov. 01 Vente de 40 % des obligations de la Ville de Cantley à 95,5 plus les intérêts courus.

20X9

Janv. 15 Déclaration, par Texon ltée, d'un dividende en actions de 10 % aux actionnaires inscrits le 30 janvier. L'émission sera effectuée le 15 février 20X9.

Mars 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Cantley.

Mars 06 Déclaration, par la société Bogart ltée, d'un dividende de 0,40$ par action aux détenteurs d'actions privilégiées inscrits le 18 mars, payable le 4 avril 20X9.

Avr. 15 Vente de 5 500 actions de Texon ltée au prix de 2,80$ l'action, moins 3 % de frais de courtage.

Avr. 30 État de la valeur marchande unitaire des placements :

Ville de Cantley (indice)	98,5
Bogart ltée	5,50$
Sidec inc.	10,00$
Texon ltée	1,50$

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les placements à court terme de Dupont et Mayrand au cours de l'exercice terminé le 30 avril 20X9.

b) Rédiger les écritures de régularisation concernant les intérêts à recevoir ainsi que l'ajustement de la provision pour moins-value sur évaluation des placements au 30 avril 20X9.

c) Présenter les placements de Dupont et Mayrand au bilan au 30 avril 20X9.

d) Présenter les produits tirés des titres de placement de l'entreprise pour l'exercice terminé le 30 avril 20X9.

23. La société Mathieu Boyer et frères a effectué les opérations suivantes sur ses placements au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X2. Les placements ont été achetés dans le but de les conserver le plus longtemps possible sinon jusqu'à l'échéance.

Janv. 01 Acquisition d'obligations de la Ville de Val-d'Or d'une valeur nominale de 70 000 $, échéant le 1er janvier 20X8 et portant intérêt à 4 % payable les 1er janvier et 1er juillet, à 94,871 52. Le taux du marché est de 5 %.

Mars 15 Acquisition de 2 000 des 100 000 actions ordinaires de Datacorp ltée au prix de 22,50$ l'action, plus 2 % de frais de courtage.

Mai 03 Déclaration, par le conseil d'administration de Datacorp ltée, d'un dividende de 1,50$ par action aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 18 mai, payable le 2 juin 20X2.

Juill. 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Val-d'Or et amortissement de l'escompte d'acquisition.

Nov. 09 Fractionnement, par Datacorp ltée, des actions ordinaires dans un rapport de 1,5 pour 1.

Déc. 31 État de la valeur marchande des placements :

Ville de Val-d'Or (indice)	92,5
Datacorp ltée	14,25$

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les placements à long terme de la société Mathieu Boyer et frères au cours de l'exercice.

b) Rédiger dans le journal général l'écriture de régularisation des intérêts à recevoir et de l'amortissement de l'escompte d'acquisition au 31 décembre 20X2.

c) Présenter les placements au bilan de la société Mathieu Boyer et frères du 31 décembre 20X2.

◆ **24. Voici les opérations portant sur les placements à long terme de la société Gestion Optimus au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X3 :**

Mars 05 Acquisition de 10 000 des 30 000 actions privilégiées à dividende cumulatif annuel de 2 $ l'action de Kaufil ltée au prix de 25 $ l'action, plus 2 % de frais de courtage.

Avr. 01 Acquisition de 50 certificats d'obligation de Dofascan ltée d'une valeur nominale de 1 000 $ chacun, échéant le 1er avril 20X9 et portant intérêt à 4 % payable les 1er avril et 1er octobre. Le coût de ces obligations est de 45 023 $. Le taux du marché est de 6 %.

Juin 15 Encaissement du dividende semestriel sur les actions privilégiées de Kaufil ltée.

Août 10 Acquisition de 1 % des 200 000 actions ordinaires de Kaufil ltée à 12,20 $ l'action, plus des frais de courtage de 500 $.

Oct. 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de Dofascan ltée et amortissement de l'escompte d'acquisition.

Nov. 08 Déclaration, par Kaufil ltée, d'un dividende en actions de 15 % aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 17 novembre. L'émission sera effectuée le 1er décembre 20X3.

Déc. 17 Déclaration, par Kaufil ltée, du dividende semestriel aux détenteurs d'actions privilégiées inscrits le 27 décembre, payable le 12 janvier 20X4.

Déc. 31 État de la valeur marchande des placements de Gestion Optimus :

Obligations de Dofascan ltée (indice)	88,5
Actions ordinaires de Kaufil ltée	8,75 $
Actions privilégiées de Kaufil ltée	25,50 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les placements à long terme de la société Gestion Optimus au cours de l'exercice.

b) Rédiger dans le journal général l'écriture de régularisation des intérêts à recevoir et de l'amortissement de l'escompte d'acquisition au 31 décembre 20X3.

c) Présenter les placements au bilan de la société Gestion Optimus du 31 décembre 20X3.

◆ **25. Voici les placements à long terme de la société Aux Merveilles d'Alice au 1er janvier 20X4 :**

Obligations de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, valeur nominale de 50 000 $, portant intérêt à 5,5 % payable les 1er mars et 1er septembre, échéant le 1er mars 20X6 (le taux du marché étant de 4,53 %)	51 300 $
1 250 actions ordinaires de Cabano ltée	46 250
	97 550 $

Les opérations suivantes concernant les placements à long terme ont été effectuées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X4 :

Janv. 15 Encaissement de 2500 $ des dividendes de Cabano ltée déclarés le 15 décembre 20X3, et dépôt au compte *Banque*.

Mars 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et amortissement de la prime d'acquisition.

Mai 05 Fractionnement, par Cabano ltée, des actions ordinaires dans un rapport de 2,5 pour 1.

Sept. 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et amortissement de la prime d'acquisition.

Déc. 08 Déclaration, par Cabano ltée, d'un dividende de 1,50 $ par action aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 19 décembre, payable le 13 janvier 20X5.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les placements à long terme de la société Aux Merveilles d'Alice durant l'exercice.

b) Rédiger dans le journal général l'écriture de régularisation des intérêts à recevoir et de l'amortissement de la prime d'acquisition au 31 décembre 20X4.

c) Présenter les placements au bilan de la société Aux Merveilles d'Alice au 31 décembre 20X4. La valeur marchande des placements à long terme est la suivante :

Ville de Salaberry-de-Valleyfield (indice)	100,5
Cabano ltée	12,00 $

26. Voici le détail des placements à long terme de la société Le Vent dans les Voiles au 1er janvier 20X6 :

Obligations de la Ville de Sept-Îles, valeur nominale de 100 000 $, portant intérêt à 6 % payable les 1er janvier et 1er juillet, échéant le 1er janvier 20X9	102 538 $
4 600 actions ordinaires de Madelibec ltée	85 100
	187 638 $

La société Le Vent dans les Voiles vous informe que l'intérêt du marché est de 5 %. Les opérations suivantes portant sur les placements à long terme ont été effectuées durant l'exercice terminé le 31 décembre 20X6 :

Janv. 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Sept-Îles et dépôt au compte *Banque*.

Févr. 12 Acquisition de 1 400 actions ordinaires de Madelibec ltée au prix de 32 000 $, frais de courtage de 500 $ compris.

Avr. 01 Déclaration, par Madelibec ltée, d'un dividende en actions de 15 % aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 17 avril. L'émission sera effectuée le 5 mai 20X6.

Juill. 01 Encaissement des intérêts sur les obligations de la Ville de Sept-Îles et amortissement de la prime d'acquisition.

Déc. 01 Vente des obligations de la Ville de Sept-Îles avant l'échéance, à 103,5 plus les intérêts à recevoir.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les placements à long terme de la société Le Vent dans les Voiles durant l'exercice ainsi que l'écriture de régularisation au 31 décembre 20X6. La valeur marchande des actions de Madelibec ltée est de 25 $.

b) Présenter les placements au bilan de la société Le Vent dans les Voiles du 31 décembre 20X6.

SUPPLÉMENT D'INFORMATION

Société satellite
Entité dont les politiques stratégiques relatives aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement subissent l'influence notable d'une autre entité qui, toutefois, ne la contrôle pas*.

Filiale
Se dit d'une entité juridiquement indépendante, mais placée sous le contrôle d'une entité mère, généralement du fait que cette dernière détient, directement ou indirectement, une participation lui donnant le droit d'élire la majorité des membres du conseil d'administration de cette entité*.

Comptabilisation à la valeur de consolidation
Méthode de comptabilisation des placements qui consiste essentiellement à évaluer et comptabiliser chaque placement à son coût d'acquisition et à n'en comptabiliser les produits que dans la mesure où ils sont reçus ou exigibles*.

Quote-part
Part d'un bien, d'une entreprise ou d'une affaire qui revient à chacun, indiquée par une fraction (quote-part), un montant (quotité) ou un pourcentage (pourcentage de participation)*.

Les placements à long terme en actions

Lorsque l'entreprise acquiert un titre de placement dans le but de le conserver pendant plus d'un an, il est considéré comme un placement à long terme.

L'enregistrement des opérations portant sur les placements à long terme en actions dépend de :

- la quantité d'actions de la société émettrice détenues par la société participante ;
- l'importance du lien d'affaires établi entre les deux sociétés.

Les placements à long terme en actions se divisent en deux catégories : les sociétés satellites et les filiales. Chaque catégorie a sa propre méthode comptable (voir le tableau 5.3).

TABLEAU 5.3 ► Les placements à long terme en actions

SOCIÉTÉ SATELLITE	FILIALE
Actions ordinaires ou avec droit de vote et privilège de participation.	Actions ordinaires ou avec droit de vote et privilège de participation.
L'entreprise doit détenir de 20 % à 50 % des actions de la société satellite.	L'entreprise doit détenir plus de 50 % des actions de la filiale.

Les actions détenues dans une société satellite

Une société satellite est une société émettrice sur laquelle la société participante exerce une influence notable en ce qui a trait aux décisions financières et administratives. Pour exercer cette influence, la société participante peut siéger au conseil d'administration de la société émettrice, échanger du personnel cadre ou fournir des informations techniques.

Pour ce genre de placement, c'est la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation qui s'applique.

Le compte *Placements – actions détenues dans une société satellite* augmente de la quote-part de la société participante dans le bénéfice net de la société satellite. Inversement, il diminue de la quote-part de la société participante dans la perte nette de la société satellite et des dividendes qu'elle reçoit (voir la figure 5.4).

FIGURE 5.4 LA VARIATION DU COMPTE DE PLACEMENTS - ACTIONS DÉTENUES DANS UNE SOCIÉTÉ SATELLITE

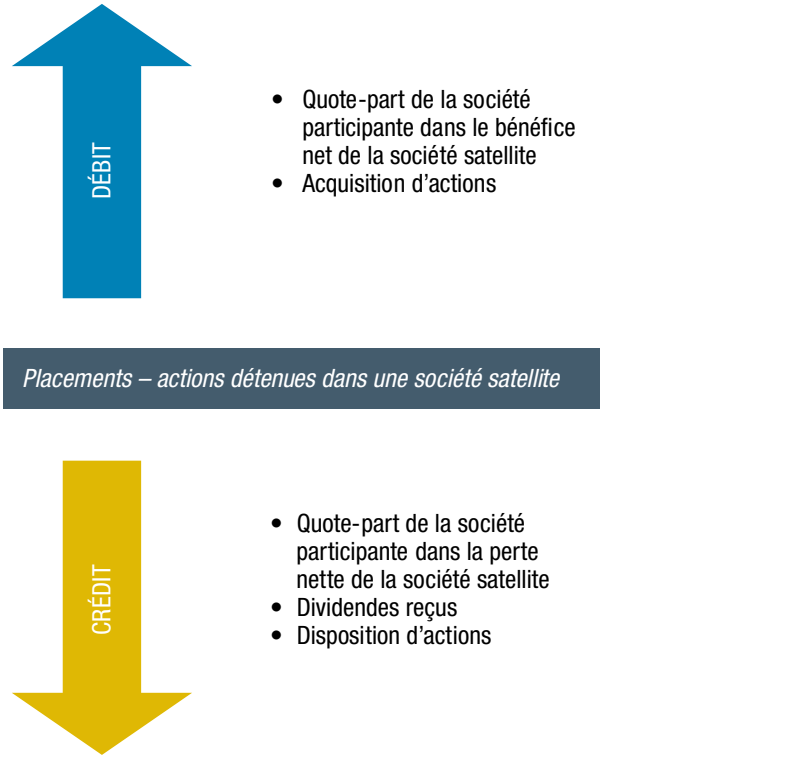

SAVIEZ-VOUS QUE...

La méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation permet à la société participante d'inscrire la quote-part du bénéfice net ou de la perte nette de la société satellite dans son état des résultats.

Nous allons maintenant expliquer le traitement comptable des opérations sur les actions détenues dans une société satellite.

L'achat d'actions d'une société satellite

On comptabilise l'achat d'actions émises par une société satellite au coût d'acquisition.

L'enregistrement du dividende

Un dividende est considéré comme un remboursement de l'investissement dans une société satellite et il est crédité directement dans le compte *Placements – actions détenues dans une société satellite.*

L'inscription de la quote-part du bénéfice net ou de la perte nette de la société satellite

La quote-part du bénéfice net vient augmenter la valeur du placement des actions détenues dans une société satellite alors que la quote-part de la perte nette vient la diminuer.

Ainsi :

- si la société participante a droit à une quote-part du bénéfice de la société émettrice, elle devra débiter le compte *Placements – actions détenues dans une société satellite* ;
- si la société émettrice subit une perte, la société participante devra créditer le compte *Placements – actions détenues dans une société satellite* de la valeur de la quote-part de la perte nette.

MISE EN SITUATION

Le Club de golf Blanc-Sablon inc. décide d'acheter 40 % des actions ordinaires de la société Magnus inc.

Le 1er février 20X1, Jean-Patrick Lefebvre achète donc 40 000 des 100 000 actions ordinaires de la compagnie Magnus inc. au prix de 50 000 $, ce qui lui permettra de siéger au conseil d'administration de l'entreprise émettrice et d'y exercer une influence notable.

Le 15 mars 20X1, le Club de golf Blanc-Sablon inc. reçoit un dividende de 12 000 $ de Magnus inc.

Finalement, au 31 décembre 20X1, Jean-Patrick apprend que la société Magnus inc. a réalisé un bénéfice net après impôt de 24 800 $.

Voici les écritures relatives à ces opérations :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 20
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Févr. 01	Placements – actions détenues dans			
	une société satellite	1270	50 000,00	
	Banque			50 000,00
	(pour enregistrer l'achat de 40 000 actions			
	ordinaires de Magnus inc.)			

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 21
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Mars 15	Banque		12 000,00	
	Placements – actions détenues dans			
	une société satellite	1270		12 000,00
	(pour enregistrer le dividende reçu			
	de Magnus inc.)			

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 40
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
Déc. 31	Placements – actions détenues dans			
	une société satellite	1270	9 920,00	
	Produit tiré de la participation dans			
	une société satellite			9 920,00
	(pour enregistrer la quote-part du bénéfice			
	net de la société satellite Magnus inc. :			
	24 800$ × 40 % = 9 920$)			

Voici un résumé des opérations concernant les actions de Magnus inc. qui ont été portées au compte *Placements – actions détenues dans une société satellite* :

Placements – actions détenues dans une société satellite						N° 1270
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X1						
Févr. 01		J.G.20	50 000,00		50 000,00	Dt
Mars 15		J.G.21		12 000,00	38 000,00	Dt
Déc. 31		J.G.40	9 920,00		47 920,00	Dt

À VOUS DE JOUER !

Le 1er janvier 20X4, Matco ltée achète 22 000 des 100 000 actions ordinaires de Donacona ltée au prix de 550 000 $, ce qui permet de faire élire un représentant au conseil d'administration de la société émettrice.

Le 12 novembre 20X4, Matco ltée reçoit un dividende de 44 000 $ de Donacona ltée.

Le 31 décembre 20X4, Donacona ltée a réalisé un bénéfice net de 220 000 $ après paiement des impôts sur le revenu.

Enregistrez ces opérations dans le journal général.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 30
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

Présentez le compte *Placements – actions détenues dans une société satellite* du grand livre.

Placements – actions détenues dans une société satellite						N° 1270
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**

Les actions détenues dans une filiale

Lorsqu'une société participante possède plus de 50 % des actions ordinaires ou avec droit de vote d'une société émettrice, elle peut diriger le conseil d'administration de cette dernière. Dans ce cas, la société participante s'appelle « société mère » et la société émettrice se nomme « société filiale ». Il faut alors préparer des états financiers consolidés, c'est-à-dire des états financiers qui regroupent tous les états financiers de la société mère et de sa filiale.

L'obligation de présenter des états financiers consolidés n'empêche pas la société mère et la société filiale de préparer des états financiers individuels.

La présentation aux états financiers des placements dans les sociétés satellites et les filiales

Il est important d'inscrire les renseignements concernant les placements détenus par une société participante dans une note aux états financiers. Le *Manuel de l'ICCA* recommande de fournir aux lecteurs d'états financiers les renseignements suivants :

- la base d'évaluation des placements ;
- les catégories de placements ;
- les produits tirés des différentes catégories de placements ;
- la valeur boursière (marchande) et la valeur comptable (attribuée) des placements.

MISE EN SITUATION

Voici le bilan partiel de la société Club de golf Blanc-Sablon inc. au 30 avril 20X5 :

CLUB DE GOLF BLANC-SABLON INC. BILAN PARTIEL au 30 avril 20X5	
ACTIF	
Actif à court terme	
Encaisse	20 250 $
Placements en actions	48 000
Placements en obligations	90 750
Clients	3 456
Stock de marchandises	28 479
Total de l'actif à court terme	190 935 $
Placements à long terme (**note 1 et note 2**)	154 737
Total des actifs	345 672 $

Note 1

Conventions comptables

Placements : placement détenu en obligations inscrit au coût amorti et placement en actions inscrit à la juste valeur.

Note 2

Placements à long terme	**Valeur marchande**	**Valeur comptable**
Placement en obligations	65 260 $	62 458 $
Placement en actions	89 477	84 589
	154 737 $	147 047 $

Les actions détenues représentent une participation de 10 % dans la société Magnus inc.

PROBLÈMES

L'enregistrement des placements en actions détenues dans une société satellite

27. La société Transport 6000 détient 25000 des 100000 actions ordinaires de Transport Canamax. Transport 6000 enregistre les opérations portant sur les placements dans la société satellite à la valeur de consolidation. Le solde du compte *Placements – actions détenues dans une société satellite* s'élevait à 550000 $ au 1er janvier 20X5.

Voici les opérations portant sur les placements détenus dans la société Transport Canamax durant les trois exercices suivants :

20X5

Mai 12 Réception d'un dividende de 2 $ par action, dont le chèque est déposé le jour même dans le compte *Banque.*

Déc. 31 Réalisation, par Transport Canamax, d'un bénéfice net de 260000 $.

20X6

Juill. 16 Réception d'un dividende de 1,50 $ par action.

Déc. 31 Réalisation, par Transport Canamax, d'un bénéfice net de 280 000 $.

20X7

Déc. 31 Perte nette de 120 000 $ de Transport Canamax.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les placements en actions détenues dans la société satellite durant les trois exercices financiers.

b) Présenter les placements à long terme en actions détenues dans la société satellite Transport Canamax au 31 décembre 20X7.

28. Valcourt inc. a effectué des opérations sur les placements en actions détenues dans la société satellite Tracico inc. durant quatre exercices. Valcourt inc. possède 12 000 actions ordinaires de Tracico inc., soit 24 % des actions avec droit de vote. Au 1er janvier 20X4, la valeur comptable au placement en actions s'élève à 245 500 $. Voici le résumé de ces opérations :

	Bénéfice net (Perte nette)	Dividendes versés
20X4	96 000 $	56 000 $
20X5	126 000 $	80 000 $
20X6	(78 000) $	24 000 $
20X7	12 000 $	Ø

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les placements en actions détenues dans la société satellite durant les quatre exercices financiers.

b) Présenter les placements en actions détenues dans la société satellite Tracico inc. au 31 décembre 20X7.

CHAPITRE 6

Les immobilisations

L'étude de ce chapitre permet de déterminer quels sont les éléments à inclure dans le coût d'acquisition d'une immobilisation et de répartir ce coût sur la durée d'utilisation selon différentes méthodes. Elle permet aussi de comptabiliser les dispositions d'immobilisations, les coûts engagés après la date d'acquisition ainsi que les immobilisations incorporelles.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Expliquer la différence entre les charges d'exploitation et les coûts relatifs à des éléments capitalisables.
- Définir les principales catégories d'immobilisations.
- Déterminer les éléments qui entrent dans le coût d'acquisition d'une immobilisation.
- Préciser la nature de l'amortissement.
- Expliquer les différentes méthodes de calcul de l'amortissement.
- Présenter les immobilisations ainsi que l'amortissement cumulé au bilan.
- Comptabiliser les ventes, les mises hors service et les échanges d'immobilisations.
- Définir et enregistrer les différents coûts engagés après la date d'acquisition.
- Comptabiliser la révision des taux d'amortissement.

MISE EN SITUATION

Tarek Irki est propriétaire du Centre équestre du Boisé, situé à Saint-Lazare. Actuellement, Tarek offre des cours d'équitation pendant l'été et garde quelques chevaux en pension. Il aimerait agrandir l'écurie existante en y ajoutant un manège intérieur et, dans les années à venir, construire une deuxième écurie et un autre manège intérieur afin de pouvoir donner des cours toute l'année. À cet effet, il se portera acquéreur d'un tracteur, qui lui servira pour l'entretien des lieux. Il achètera du nouvel ameublement de bureau et aura donc à vendre celui qu'il possède déjà. De plus, il procédera à divers échanges: les présentoirs qu'il utilise pour la vente d'accessoires d'équitation, une remorque et un terrain. Tarek peut compter sur l'aide d'Olivier Lalonde, technicien-comptable, qui s'occupe de la comptabilisation des transactions dans les registres comptables. En effet, il effectuera l'enregistrement de la charge d'amortissement de toutes les immobilisations, l'enregistrement de la vente de l'ameublement de bureau et les échanges prévus. Enfin, comme il procèdera à l'agrandissement de l'écurie, il verra à comptabiliser cet élément.

Tarek Irki, propriétaire du Centre équestre du Boisé

Tarek confie au technicien-comptable l'enregistrement de la charge d'amortissement des immobilisations, l'enregistrement de la vente d'ameublement de bureau et les échanges prévus pour le Centre équestre du Boisé, dont il est propriétaire.

6.1 Les immobilisations corporelles

Immobilisation
Actif de nature meuble ou immeuble, corporelle ou incorporelle, que l'entité acquiert, crée ou détient pour l'utiliser ou le conserver d'une manière durable, et non pour le céder ou le vendre dans le cours normal des affaires*.

Une **immobilisation** est un actif que l'entreprise achète ou construit dans le but de :

- l'utiliser à des fins d'exploitation ;
- le mettre à la disposition de ses clients, fournisseurs et employés pour répondre à leurs besoins.

Les immobilisations sont divisées en deux grandes catégories (voir la figure 6.1) : les immobilisations corporelles, qui sont l'objet de la présente section, et les immobilisations incorporelles, qui seront traitées à la section 6.7.

FIGURE 6.1 LES CATÉGORIES D'IMMOBILISATIONS

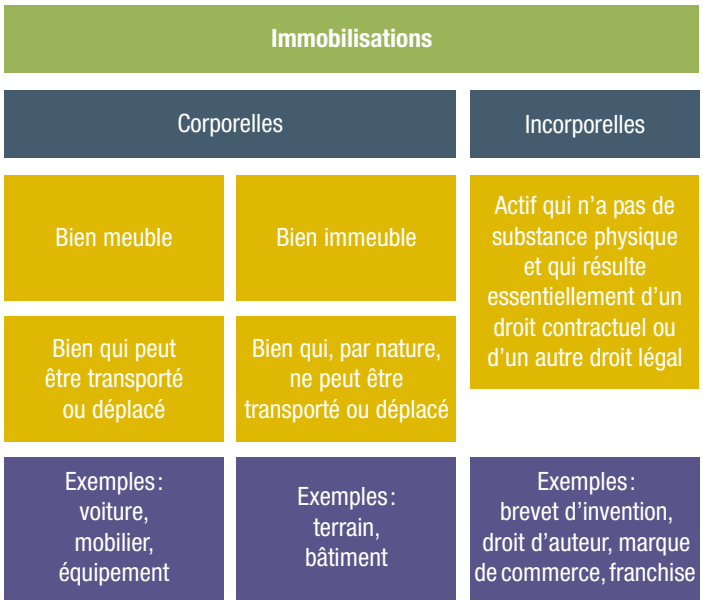

Capitalisation
Action de porter une dépense au débit d'un compte d'actif plutôt qu'à un compte de charge*.

Seuil de capitalisation
Niveau à partir duquel le prix payé pour un actif est suffisamment important pour être capitalisé.

L'achat d'immobilisation est enregistré dans un compte d'actif plutôt que dans un compte de charge ; on parle alors de **capitalisation**. Pour qu'un bien puisse être capitalisé, il doit répondre aux trois critères décrits à la figure 6.2. S'il ne répond pas aux critères, il sera comptabilisé dans un compte de charge.

Le **seuil de capitalisation** est différent pour chaque entreprise ; il est calculé en fonction de la valeur totale des actifs. Par exemple, une petite entreprise ayant des actifs d'une valeur de 20 000 $ pourra avoir un seuil de capitalisation de 200 $, tandis qu'une grande entreprise l'établira à 1 000 $, à 2 000 $ ou même à 5 000 $.

MISE EN SITUATION

Le Centre équestre du Boisé détient des actifs qui peuvent être divisés en trois catégories : les stocks (actif à court terme), les immobilisations et les placements. La figure 6.3 présente quelques éléments de ces actifs, selon leur catégorie.

FIGURE 6.2 LA COMPTABILISATION DES BIENS SELON LES CRITÈRES DE CAPITALISATION

Bien répondant aux critères de capitalisation	Bien ne répondant pas aux critères de capitalisation	Comptabilisation
Il permet à l'entreprise de réaliser des produits d'exploitation pendant plus d'un exercice.	Sa durée de vie utile est de moins d'un an.	Charge d'exploitation
	Il est acheté avec l'intention de le revendre immédiatement.	Stock de marchandises ou placement à court terme
Il est utilisé dans le cours normal des affaires, c'est-à-dire pour gagner un revenu d'entreprise.	Il est acheté dans le but de le revendre à profit.	Placement
Son coût est supérieur au seuil de capitalisation.	Il a un coût minime ou inférieur au seuil de capitalisation.	Charge d'exploitation

FIGURE 6.3 LES TYPES D'ACTIFS DÉTENUS PAR LE CENTRE ÉQUESTRE

STOCKS	IMMOBILISATIONS	PLACEMENTS
		Terrain acheté lors d'une reprise de possession. Tarek pense le revendre rapidement dans le but de réaliser un profit.

Amortissement
Procédure comptable permettant de répartir, d'une façon systématique et logique sur la durée d'utilité prévue du bien, le coût d'acquisition d'une immobilisation (ou toute autre valeur qui pourrait lui être attribuée) diminué de la valeur résiduelle du bien*.

Afin de respecter le principe du rattachement des charges aux produits, le coût de l'immobilisation sera réparti sur la durée de sa vie utile (exercices financiers pendant lesquels celle-ci permet de réaliser des produits d'exploitation). On parle alors d'**amortissement**.

On peut diviser les immobilisations en trois catégories, comme le montre la figure 6.4.

FIGURE 6.4 LES TROIS CATÉGORIES D'IMMOBILISATIONS

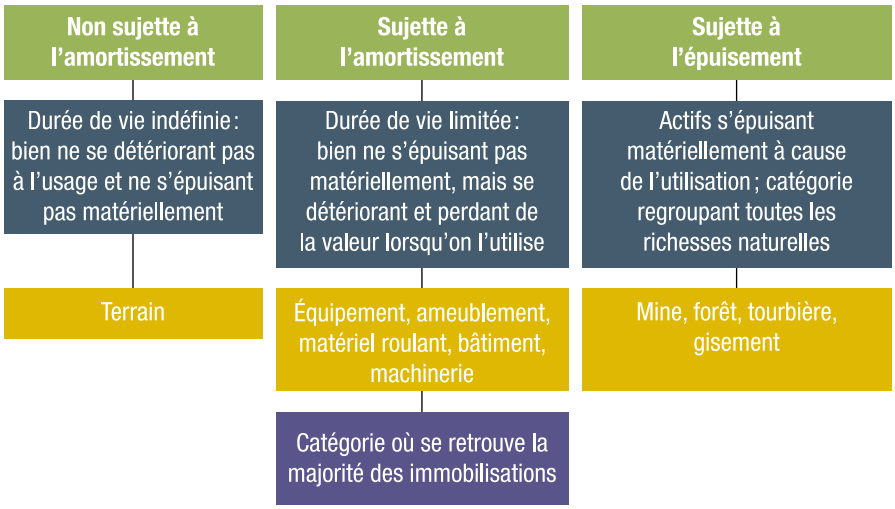

À VOUS DE JOUER !

Félicia Simonneau est propriétaire d'une animalerie. Le seuil de capitalisation pour cette entreprise est de 200 $. L'entreprise a acheté les actifs suivants au cours de l'exercice :

- Brocheuse payée 7 $
- Ordinateur
- Terrain acquis dans le but d'agrandir les installations actuelles
- Photocopieur
- Bâtiment
- Calculatrice payée 12 $
- Enseigne
- Immeuble acheté à la suite d'une reprise de possession dans le but de le revendre à profit
- Actions d'une entreprise achetées avec le surplus d'encaisse
- Ameublement de bureau
- Téléphone payé 250 $

Classez les biens dans la catégorie appropriée à l'intérieur du tableau suivant :

Charges	Immobilisations non sujettes à l'amortissement
•	•
•	•
•	•
Immobilisations sujettes à l'amortissement	**Placements**
•	•
•	•
•	•
•	•
•	•
•	•

6.2 La détermination du coût d'acquisition

Coûts immobilisés
Coûts qui seraient normalement comptabilisés en résultat net, mais qui sont plutôt portés au bilan par incorporation au coût d'un actif immobilisé parce qu'ils ont trait à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur de cet actif*.

Lorsqu'on acquiert une immobilisation, il faut souvent débourser des frais supplémentaires avant de pouvoir l'utiliser. Ainsi, le coût d'acquisition est composé du prix d'achat et de tous les coûts engagés pour que l'immobilisation soit à l'endroit voulu et prête à être utilisée. Les coûts seront débités au compte d'actif et on parlera alors de **coûts immobilisés**.

La figure 6.5 présente des exemples d'éléments qui peuvent être ajoutés au coût d'acquisition d'une immobilisation.

FIGURE 6.5 QUELQUES EXEMPLES DE COÛTS IMMOBILISÉS

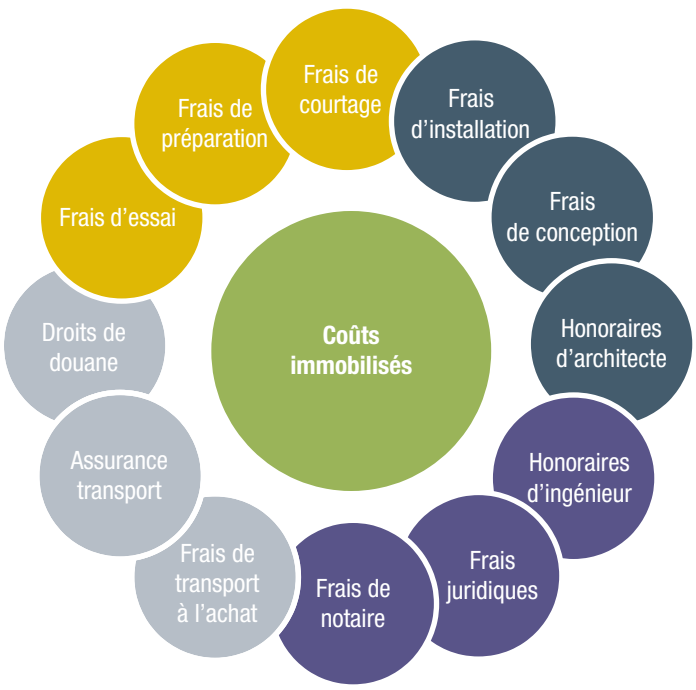

MISE EN GARDE

Si les coûts résultent d'une erreur humaine, ils ne pourront pas être capitalisés. Voici deux exemples :

- Une entreprise a oublié de faire la demande pour un permis de transport au ministère des Transports. Elle reçoit une contravention de la Sûreté du Québec. Le paiement de cette contravention doit être considéré comme une charge.
- On laisse tomber une machine lors de son déchargement. Le coût de la réparation des dommages occasionnés par l'accident devra être considéré comme une charge.

MISE EN SITUATION

Le 30 juin 20X5, Tarek achète un camion d'occasion, qu'il paie 10 000 $ comptant, afin de tirer une remorque et d'effectuer le transport des chevaux. Pour que le camion soit utilisable, l'entreprise a dû effectuer les travaux suivants :

- Le 2 juillet 20X5, Tarek fait repeindre le camion aux couleurs de l'entreprise au coût de 5 000 $. Pour des raisons de sécurité, on a aussi procédé à l'installation de quatre nouveaux pneus au coût de 600 $ et de nouveaux freins et amortisseurs au coût de 1 000 $. Il paie le tout avec le chèque n° 122.
- En conduisant le camion au garage pour le faire réparer, un employé remplit le réservoir du camion avec de l'essence ordinaire alors que le camion carbure au diesel. Le coût des réparations occasionnées par l'erreur est de 1 200 $. Tarek paie cette facture à laquelle les taxes ont été ajoutées avec le chèque n° 123.

Le coût de l'immobilisation sera donc de :

Coût d'acquisition du camion	+	peinture	+	pneus	+	freins	=	Immobilisation
10 000 $	+	5 000 $	+	600 $	+	1 000 $	=	16 600 $

Normalement, les pneus et les freins seraient considérés comme de l'entretien et seraient comptabilisés dans le compte *Entretien et réparations – matériel roulant*. Dans ce cas-ci, les réparations ne résultent pas de l'usure du camion par l'entreprise, mais elles étaient nécessaires au moment de l'achat pour que l'immobilisation soit à l'endroit voulu et prête à être utilisée. Voici les écritures qui devront être enregistrées dans le journal général de l'entreprise :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 13
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Juin 30	Matériel roulant		10 000,00	
	TPS à recevoir		500,00	
	TVQ à recevoir		997,50	
	Banque			11 497,50
	(pour enregistrer l'achat d'un camion			
	de livraison chez Auto G.B.)			

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 14
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
Juill. 02	Matériel roulant		6 600,00	
	TPS à recevoir		330,00	
	TVQ à recevoir		658,35	
	Banque			7 588,35
	(pour enregistrer les frais de préparation du camion			
	afin de le rendre fonctionnel chez Garage Harwood)			
Juill. 02	Entretien et réparations – matériel roulant		1 200,00	
	TPS à recevoir		60,00	
	TVQ à recevoir		119,70	
	Banque			1 379,70
	(pour enregistrer la facture de Garage Harwood			
	pour les réparations du camion résultant d'une			
	erreur lorsqu'un employé a rempli le réservoir			
	d'essence ordinaire plutôt que de diesel)			

À VOUS DE JOUER !

Le 2 octobre 20X7, une entreprise de transport général par camion achète un tour à métal d'occasion chez Équipement Québec inc. pour effectuer l'usinage de pièces de métal. Avec le chèque n° 1125, elle paie 5 600 $ pour acquérir le tour, plus la TPS de 5 % et la TVQ de 9,975 %. Afin de le rendre opérationnel, l'entreprise confie le tour à l'atelier Léveillé pendant la semaine suivant l'acquisition. Ces derniers remplacent les couteaux, procèdent au nettoyage et à la lubrification des engrenages et ajoutent un dispositif de sécurité sur le levier de démarrage. Le 9 octobre, le tour est retourné à l'entreprise, et la facture n° 34685 s'élève à 2 600 $ plus les taxes. L'entreprise émet immédiatement le chèque n° 1134. Rédigez les écritures pour enregistrer l'achat et les travaux effectués sur le tour.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 33
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

6.2.1 Le coût d'un terrain

Bien qu'on capitalise toutes les sommes qui permettent de préparer le terrain, la détermination du coût d'acquisition est complexe. En effet, les terrains, qui ont une durée de vie indéfinie, ne sont donc pas sujets à l'amortissement, mais certains travaux effectués se dégradent avec le temps et doivent être amortis. La figure 6.6 présente tous les coûts qui doivent être capitalisés au compte *Terrain*, et la figure 6.7, ceux qui doivent être capitalisés au compte *Amélioration du terrain*.

FIGURE 6.6 LES COÛTS CAPITALISABLES AU COMPTE *TERRAIN*

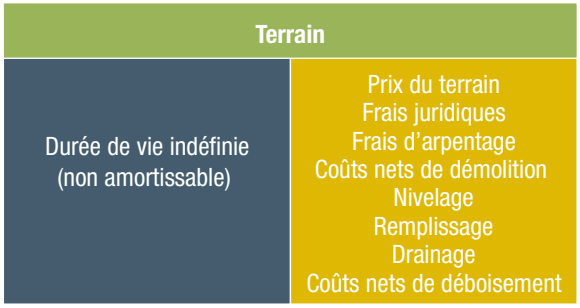

FIGURE 6.7 LES COÛTS CAPITALISABLES AU COMPTE *AMÉLIORATION DU TERRAIN*

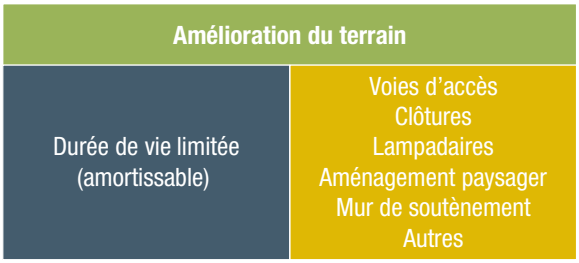

SAVIEZ-VOUS QUE...

Lors de la préparation du terrain, il est possible de vendre certains sous-produits, tels que :

- le bois lors du déboisement du terrain ;
- la terre ;
- le recyclage de matériaux provenant d'un immeuble démoli.

Il faudra soustraire ces sommes du coût d'acquisition du terrain. C'est pour cette raison qu'on parle des coûts nets de démolition et de déboisement.

MISE EN SITUATION

Le 10 juillet 20X5, Tarek achète un terrain appartenant à un voisin au coût de 70 000 $, plus les frais de notaire de 600 $. Il procède à la démolition de l'immeuble situé sur le terrain, une opération dont le coût s'élève à 6 000 $. Par ailleurs, une entreprise de recyclage vient récupérer des matériaux et remet 3 000 $ au Centre équestre. Tarek profite de l'occasion pour faire clôturer le terrain, ce qui lui coûte 5 000 $. Les travaux sont terminés le 20 juillet 20X5. Il prévoit construire un nouveau manège intérieur et une deuxième écurie pour augmenter le nombre de chevaux en pension.

Comme on l'a vu plus tôt, plusieurs éléments entrent dans le calcul du coût d'un terrain. Le calcul du coût d'achat d'un terrain est présenté à la figure 6.8.

FIGURE 6.8 LE CALCUL DU COÛT D'ACHAT D'UN TERRAIN

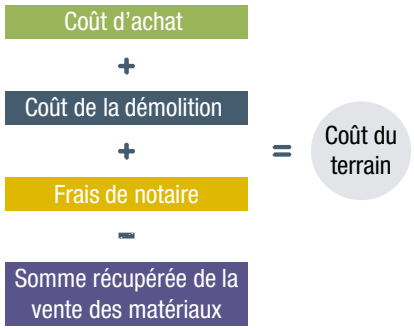

MISE EN SITUATION

Olivier utilise cette formule pour calculer le coût du terrain acheté par Tarek :

Coût d'achat	+	Coût de la démolition	+	Frais de notaire	−	Somme récupérée de la vente des matériaux	=	Coût du terrain
70 000 $	+	6 000 $	+	600 $	−	3 000 $	=	73 600 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Juill. 10	Terrain		73 600,00	
	TPS à recevoir		3 680,00	
	TVQ à recevoir		7 341,60	
	Banque			84 621,60
	(pour enregistrer l'achat du terrain, les frais			
	de démolition nets et de notaire)			

Le coût de la clôture sera débité au compte *Amélioration du terrain*, puisque celle-ci a une durée de vie limitée :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Juill. 20	Amélioration du terrain		5 000,00	
	TPS à recevoir		250,00	
	TVQ à recevoir		498,75	
	Banque			5 748,75
	(pour enregistrer l'installation de la clôture)			

6.2.2 L'achat de plusieurs actifs à un prix forfaitaire

Il arrive souvent qu'on achète plus d'une immobilisation pour un prix global, le cas le plus commun étant l'achat d'un terrain et d'un immeuble. On se retrouve alors devant une difficulté supplémentaire : les deux biens ont une durée de vie différente et ne peuvent pas être comptabilisés dans le même compte d'actif. Il faut alors répartir le coût d'acquisition entre les différents comptes d'actif. On peut aussi connaître une situation similaire lorsqu'on achète un lot à l'encan ou qu'on fait l'achat des actifs d'une entreprise à la suite d'une faillite.

Afin de savoir quelle valeur attribuer à chaque actif, on utilise une valeur d'expertise pour établir la proportion. Dans le cas de l'achat d'un terrain et d'un bâtiment, la valeur d'expertise la plus utilisée est l'évaluation municipale, mais on peut aussi avoir recours à un évaluateur agréé afin de déterminer la valeur réelle des biens.

MISE EN SITUATION

Le 27 juillet 20X5, Tarek se rend à un encan de surplus du gouvernement afin de se procurer certains biens dont il a besoin. Jusqu'à présent, l'administration et la comptabilité du centre équestre étaient faites chez Tarek. Il a cependant décidé de transférer ces opérations dans des locaux qui seront situés à même le nouveau bâtiment. Il achète donc deux bureaux, deux chaises, deux classeurs et une imprimante laser pour un prix global de 1 700 $ plus les taxes. Afin de répartir le coût des différents actifs, il consulte le catalogue d'un magasin d'articles de bureau (voir la figure 6.9) ; il y trouve les articles qu'il a achetés à l'encan :

FIGURE 6.9 UNE PAGE DE CATALOGUE D'UN MAGASIN D'ARTICLES DE BUREAU

Chaise en cuir

Classeur à quatre tiroirs

Imprimante laser couleur

Bureau en mélamine et verre

La valeur marchande des articles achetés est donc de 1 000 $ pour les deux bureaux, de 400 $ pour les deux chaises, de 500 $ pour l'imprimante et de 600 $ pour les deux classeurs, pour un total de 2 500 $.

La répartition doit être faite entre le compte *Ameublement de bureau* et le compte *Équipement de bureau*.

La valeur marchande de l'ameublement de bureau acheté est de 2 000 $ et celle du matériel informatique est de 500 $.

Il suffit alors de répartir le prix total payé selon le prorata de chaque article.

Pour le compte *Ameublement de bureau* :

1 700 $ × (2 000 $ / 2 500 $) = 1 360 $

Pour le compte *Équipement de bureau* :

1 700 $ × (500 $ / 2 500 $) = 340 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Juill. 27	Ameublement de bureau		1 360,00	
	Équipement de bureau		340,00	
	TPS à recevoir		85,00	
	TVQ à recevoir		169,58	
	Banque			1 954,58
	(pour enregistrer l'achat à l'encan de 2 bureaux,			
	2 chaises, 2 classeurs et l'imprimante laser)			

6.3 L'amortissement

Valeur résiduelle
Valeur de réalisation nette probable d'un bien à la fin de sa durée de vie utile pour l'entité*.

Tout d'abord, il est important de faire la distinction entre la durée de vie d'un bien et sa durée de vie utile. La durée de vie d'un bien est définie par le manufacturier, tandis que sa durée de vie utile dépend de l'utilisation que l'entreprise en fera et doit être estimée au moment de l'achat. Par exemple, un camion peut avoir une durée de vie de huit ans, mais une durée de vie utile à l'entreprise de cinq ans, puisqu'après ce délai, les réparations seront peut-être trop coûteuses pour le bénéfice qu'on retirerait de son utilisation. La somme que l'on pourra obtenir en vendant l'actif au terme de sa vie utile est appelée la **valeur résiduelle**.

On appelle souvent « assiette d'amortissement » le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

6.3.1 Les méthodes de calcul de l'amortissement

Le calcul de l'amortissement tient compte de la durée de vie utile de l'immobilisation. Il peut être calculé en fonction :

- du nombre d'années pendant lesquelles l'actif rendra service à l'entreprise ;
- du nombre de produits fabriqués par l'actif ;

- du nombre d'heures de travail que l'actif peut fournir ;
- du nombre de kilomètres parcourus par l'actif ;
- d'un certain pourcentage appliqué de façon dégressive.

Comme le stipule le principe du rattachement des charges aux produits, il faut appliquer la charge d'amortissement seulement pour la période où l'immobilisation a permis de gagner des produits d'exploitation. Alors, si l'actif a été acquis au cours de l'exercice, il faudra calculer l'amortissement seulement pour la portion de l'année où il aura été utilisé.

Aucun amortissement ne peut être comptabilisé quand l'immobilisation ne sert pas à l'entreprise. C'est le cas, par exemple, si l'actif est hors d'usage, si la construction ou l'installation n'est pas terminée ou si l'actif n'est pas fonctionnel ou en exploitation.

L'amortissement comptable

Nous étudierons trois méthodes de calcul de l'amortissement :

1. la méthode de l'amortissement linéaire ;
2. la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation (ou amortissement fonctionnel) ;
3. la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

L'amortissement linéaire Avec cette méthode, la charge d'amortissement sera égale pour chaque année complète où l'immobilisation a été utilisée.

Il s'agit tout simplement de répartir le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle sur une certaine période de temps exprimée en mois ou en années.

$$\text{Amortissement} = \frac{\text{Coût de l'actif} - \text{Valeur résiduelle}}{\text{Durée de vie utile en mois ou en années}}$$

MISE EN SITUATION

Le 2 juillet 20X5, Tarek a acheté un nouvel ordinateur pour le Centre équestre du Boisé. Il l'a payé 2 500 $ et il a estimé qu'il servirait pendant cinq ans. Après cette période, il prévoit le vendre pour 500 $.

La charge d'amortissement annuelle a été calculée de la façon suivante :

$$\frac{\text{Coût de l'ordinateur} - \text{Valeur résiduelle}}{\text{Durée de vie utile en années}} = \frac{2500\,\$ - 500\,\$}{5 \text{ ans}}$$

$$\text{Amortissement annuel} = 400\,\$$$

Cependant, en 20X5, l'ordinateur a servi pendant six mois (de juillet à décembre). La charge d'amortissement devra être calculée de la façon suivante :

$$\frac{\text{Coût de l'ordinateur} - \text{Valeur résiduelle}}{\text{Durée de vie utile en années}} \times \frac{\text{Portion de l'année où l'ordinateur a servi}}{} = \text{Amortissement}$$

$$\frac{2500\,\$ - 500\,\$}{5 \text{ ans}} \times \frac{6 \text{ mois}}{12 \text{ mois}} = 200\,\$$$

Au 31 décembre 20X5, Tarek transmet les renseignements à Olivier Lalonde, son technicien-comptable, qui effectue l'écriture de régularisation dans le journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 40
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Amortissement – matériel informatique		200,00	
	Amortissement cumulé – matériel informatique			200,00
	(pour enregistrer l'amortissement de l'ordinateur			
	acheté le 2 juillet)			

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le compte *Amortissement – matériel informatique* est un compte de charge tandis que le compte *Amortissement cumulé – matériel informatique* est un compte de contrepartie du compte *Matériel informatique* présenté au bilan.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est tout simplement son coût initial diminué de l'amortissement cumulé. Elle varie donc avec le temps.

À VOUS DE JOUER !

Le 1er novembre 20X4, Patrice Tardy, propriétaire d'une entreprise de jeux vidéo, a acheté de nouvelles étagères d'une valeur de 15 000 $. Il estime qu'il s'en servira pendant 10 ans et qu'il pourra ensuite récupérer une somme de 3 000 $. Il vous demande de calculer la charge d'amortissement pour les années 20X4 et 20X5, et de préparer les écritures dans le journal général.

Année	**Calcul de l'amortissement annuel**	**Montant de la charge d'amortissement pour l'année**
20X4		
20X5		

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 41
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
20X5				

L'amortissement proportionnel à l'utilisation (ou amortissement fonctionnel) La méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation est employée quand l'utilisation de l'actif varie d'une année à l'autre. La charge d'amortissement varie d'un exercice à l'autre en fonction de l'utilisation de l'immobilisation. Plus l'actif rend service à l'entreprise, plus la charge d'amortissement sera élevée. De cette façon, on respecte mieux le principe du rattachement des charges aux produits.

L'amortissement sera calculé en suivant une des unités de référence suivantes :

- le nombre d'éléments que peut produire l'actif au cours de sa vie utile ;
- le nombre d'heures durant lesquelles cet actif va servir ;
- le nombre de kilomètres que l'actif peut parcourir.

Le tableau 6.1 résume les méthodes de calcul de l'amortissement selon chacune des bases de référence.

TABLEAU 6.1 ► Le calcul de l'amortissement selon chaque base de référence

UNITÉ DE RÉFÉRENCE UTILISÉE	CALCUL DE L'AMORTISSEMENT PAR UNITÉ	CALCUL DE L'AMORTISSEMENT ANNUEL
Nombre d'unités que peut produire l'actif au cours de sa vie utile	$\frac{\text{Coût d'acquisition – valeur résiduelle}}{\text{Nombre total estimé d'unités fabriquées}}$	Amortissement par unité multiplié par le nombre d'unités fabriquées pendant l'exercice
Nombre d'heures durant lesquelles l'actif a servi	$\frac{\text{Coût d'acquisition – valeur résiduelle}}{\text{Nombre total prévu d'heures d'utilisation}}$	Amortissement par unité multiplié par le nombre d'heures d'utilisation pendant l'exercice
Nombre de kilomètres que l'actif peut parcourir	$\frac{\text{Coût d'acquisition – valeur résiduelle}}{\text{Nombre total estimé de kilomètres}}$	Amortissement par unité multiplié par le nombre de kilomètres parcourus pendant l'exercice

MISE EN SITUATION

Le 5 février 20X5, le Centre équestre du Boisé s'était porté acquéreur d'une photocopieuse. Tarek avait négocié un prix de 11 000 $. Il prévoyait alors que cette photocopieuse pourrait faire un million de copies et qu'ensuite, la valeur résiduelle serait de 1 000 $.

En 20X5, la photocopieuse a fait 30 000 copies.

La charge d'amortissement pour cette année est :

$$\frac{\text{Coût d'acquisition} - \text{Valeur résiduelle}}{\text{Nombre total estimé de copies}} \times \text{Nombre de copies faites durant l'exercice} = \text{Amortissement}$$

$$\frac{11\,000\,\$ - 1\,000\,\$}{1\,000\,000 \text{ copies}} \times 30\,000 \text{ copies} = 300\,\$$$

L'écriture de régularisation sera :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 41
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Amortissement – équipement de bureau		300,00	
	Amortissement cumulé – équipement de bureau			300,00
	(pour enregistrer la charge d'amortissement			
	de l'année)			

Puisqu'avec cette méthode, l'amortissement est calculé selon l'utilisation de l'immobilisation, il ne faut pas tenir compte de la date d'acquisition. On ne doit **jamais** calculer l'amortissement pour une fraction d'année. Dans l'exemple précédent, le nombre de copies aurait été plus élevé si l'entreprise avait utilisé la photocopieuse toute l'année.

À VOUS DE JOUER !

Chantale Parent a besoin de vous. Propriétaire du verger La Pomme d'Adam, elle a acheté, le 3 septembre 20X1, un nouveau camion de livraison au coût de 35 000 $. Il devrait servir pendant plusieurs années pour un total de 120 000 km. Elle estime que sa valeur résiduelle sera de 5 000 $. En 20X1, il a parcouru 2 000 km et, en 20X2, 3 200 km. Calculez la charge d'amortissement pour les deux exercices et préparez les écritures de régularisation.

Année	Calcul de l'amortissement par kilomètre parcouru	Calcul de l'amortissement annuel
20X1		
20X2		

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 42
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				
20X2				

L'amortissement dégressif à taux constant La méthode de l'amortissement dégressif à taux constant est basée sur le principe selon lequel plus un actif vieillit, moins il est performant. C'est donc normal que l'amortissement soit plus important dans les premières années d'utilisation.

Le calcul est effectué à partir de la valeur comptable à la fin de l'exercice financier, c'est-à-dire le coût de l'actif moins l'amortissement cumulé en date du calcul.

L'amortissement dégressif à taux constant est toujours calculé sur la valeur comptable. On ne soustrait pas la valeur résiduelle du coût de l'actif afin de calculer l'amortissement. Par contre, la valeur comptable **ne doit jamais** être inférieure à la valeur résiduelle.

Pour obtenir le montant de la charge d'amortissement de l'exercice, on procède de la façon suivante :

Valeur comptable de l'actif × Taux d'amortissement

Le taux d'amortissement est souvent le double de celui utilisé pour l'amortissement linéaire. Par exemple, si l'on sait que l'actif a une durée de vie utile de cinq ans, le taux d'amortissement linéaire est de :

$$\frac{100\,\%}{5\text{ ans}} = 20\,\%$$

Donc, avec la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant, le taux devient 40 %. Ainsi, plus l'actif dure longtemps, plus le taux est petit. L'entreprise peut aussi choisir d'utiliser le même taux que pour l'amortissement fiscal ou estimer le pourcentage selon son expérience.

MISE EN SITUATION

Le 1er juillet 20X5, Tarek a acheté un tracteur d'occasion afin de voir à l'entretien des lieux. Dans le passé, il confiait les travaux à un voisin en sous-traitance, mais, depuis l'expansion, il a réalisé qu'il serait bien plus pratique d'en acheter un pour l'entreprise. Il le paie 17 000 $ plus les taxes. Il contracte un emprunt hypothécaire de 10 000 $ et débourse le solde. Il estime s'en servir pendant cinq ans ; après cette période, la valeur résiduelle sera de 2 000 $. Quelles seront les différentes charges d'amortissement pendant ce temps si l'entreprise utilise la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant ?

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 14
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Juill. 01	Équipement de ferme		17 000,00	
	TPS à recevoir		850,00	
	TVQ à recevoir		1 695,75	
	Emprunt hypothécaire (biens meubles)			10 000,00
	Banque			9 545,75
	(pour enregistrer l'achat d'un tracteur devant			
	servir à l'entretien des installations et financé			
	en partie par un emprunt hypothécaire)			

Selon la méthode de l'amortissement linéaire, le taux d'amortissement est de : 100 % / 5 ans = 20 %. Donc, le taux utilisé devra être de 2 × 20 %, c'est-à-dire de 40 %.

Exercice	**Calcul de l'amortissement annuel**	**Amortissement annuel**	**Valeur comptable à la fin de chaque exercice**
20X5	17 000 $ × 40 % × 6 mois / 12 mois	3 400,00 $	13 600,00 $
20X6	13 600 $ × 40 %	5 440,00 $	8 160,00 $
20X7	8 160 $ × 40 %	3 264,00 $	4 896,00 $
20X8	4 896 $ × 40 %	1 958,40 $	2 937,60 $
20X9	2 937,60 $ – 2 000,00 $	937,60 $*	2 000,00 $

* Comme la valeur comptable ne doit jamais être inférieure à la valeur résiduelle, on doit calculer l'amortissement de façon à obtenir une valeur comptable égale à la valeur résiduelle. On soustrait donc la valeur résiduelle de la valeur comptable de l'année 20X8 pour obtenir l'amortissement de 20X9.

MISE EN GARDE

Dans le cas où l'amortissement est enregistré mensuellement, il faut calculer l'amortissement sur une base annuelle (12 mois) et ensuite diviser le résultat obtenu par 12 pour obtenir l'amortissement mensuel.

À VOUS DE JOUER !

Vous travaillez pour l'hebdomadaire de votre quartier. Votre patron, monsieur Sébastien Tellier, a acheté un nouveau camion de livraison et il vous demande de préparer un tableau d'amortissement pour les années à venir. L'entreprise utilise la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant. Le camion de livraison, acheté le 1er août 20X5, a coûté 29 000 $. Il durera sans doute quatre ans. Sa valeur résiduelle sera de 5 000 $.

Exercice	Valeur comptable au début de l'exercice	Calcul de l'amortissement annuel	Amortissement annuel	Valeur comptable à la fin de chaque exercice
20X5				
20X6				
20X7				
20X8				

L'amortissement fiscal

Certaines entreprises optent pour l'utilisation des taux prescrits par le ministère du Revenu. L'amortissement fiscal peut être différent de l'amortissement comptable. Il est important de savoir que, l'année de l'achat d'une immobilisation, le ministère du Revenu ne permet de prendre que 50 % de l'amortissement annuel, peu importe la date d'acquisition, et qu'il ne permet de prendre aucun amortissement l'année de la vente.

De plus, pour calculer l'amortissement fiscal, on doit regrouper les biens par catégories selon le taux d'amortissement ; ce sont ces catégories qu'on amortit, et non les biens. En fiscalité, à l'exception des améliorations locatives qui sont amorties de façon linéaire, les catégories sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

6.3.2 La révision des taux d'amortissement

Puisque la durée de vie utile et la valeur résiduelle sont des valeurs estimées au moment de l'achat de l'immobilisation, il est possible que les estimations ne reflètent pas la réalité. Lorsqu'on constate une erreur, on doit la corriger.

Si l'erreur est due à une différence dans la durée de vie utile, on répartit la valeur comptable sur la nouvelle durée d'utilisation qui vient d'être établie.

Si l'erreur est due à une différence dans la valeur résiduelle, on recalcule la nouvelle assiette d'amortissement et on la répartit sur la durée de vie utile.

Le *Manuel de l'ICCA* (chapitre 3061.22) précise aussi que la méthode d'amortissement ainsi que la durée de vie utile d'une immobilisation doivent être révisées périodiquement.

Voici des exemples de situations qui peuvent entraîner une révision :

- la modification du degré d'utilisation de l'immobilisation ;
- la modification du mode d'utilisation de l'immobilisation ;
- la mise hors service de l'immobilisation pendant une période prolongée ;
- les dommages matériels ;
- les progrès technologiques importants ;
- la modification de la législation ou de l'environnement, ou l'évolution de la mode et des goûts, lesquelles ont une incidence sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

Lorsqu'il y a révision des taux d'amortissement, on ne modifie jamais les états financiers des exercices antérieurs. On effectue les modifications dès qu'on détermine qu'il est nécessaire de le faire pour l'exercice en cours et les suivants.

MISE EN SITUATION

Il y a quelques années, le Centre équestre du Boisé a acheté une fourragère d'occasion au coût de 19 000 $ plus les taxes, afin de ramasser le foin dans les champs. Au moment de l'achat, l'entreprise avait évalué sa valeur résiduelle à 3 000 $ et sa durée d'utilisation, à quatre ans. Après deux années d'utilisation, le comptable réalise que la durée de vie utile sera plutôt de sept ans. Par contre, la valeur résiduelle passera à 1 000 $.

Alors, pendant les deux premières années, la charge d'amortissement a été de :

$$\frac{\text{Coût de l'actif} - \text{Valeur résiduelle}}{\text{Durée de vie utile en années}} = \text{Amortissement}$$

$$\frac{19\,000\,\$ - 3\,000\,\$}{4 \text{ ans}} = 4\,000\,\$$$

Après deux ans, l'amortissement cumulé est de 8 000 $, ce qui veut dire que la valeur comptable est de 11 000 $ (soit 19 000 $ moins 8 000 $).

Il faut maintenant corriger l'erreur. La nouvelle durée est de cinq ans (4 années prévues au départ – 2 années écoulées + 3 nouvelles années) et la valeur résiduelle est maintenant de 1 000 $.

L'amortissement pour les quatre prochaines années sera donc :

$$\frac{\text{Valeur comptable} - \text{Valeur résiduelle}}{\text{Nouvelle durée d'utilisation prévue}} = \text{Nouvel amortissement}$$

$$\frac{11\,000\,\$ - 1\,000\,\$}{5 \text{ ans}} = 2\,000\,\$$$

À VOUS DE JOUER !

Émilie Bourque est propriétaire d'une firme de consultants. Elle a acheté un ameublement de bureau au coût de 20 000 $. Elle a estimé qu'il servirait pendant cinq ans et qu'il aurait une valeur résiduelle de 5 000 $. Après trois ans, elle se rend compte que l'ameublement est encore en très bon état et que, finalement, il pourra encore servir trois années de plus que prévu initialement. Cependant, la valeur résiduelle restera la même.

Quelle sera la nouvelle charge d'amortissement?

6.4 La disposition des immobilisations corporelles

On peut disposer d'une immobilisation soit en la vendant, soit en la mettant hors service, soit en l'échangeant contre une autre plus performante.

6.4.1 La vente d'immobilisations

En principe, si l'entreprise a bien évalué la valeur résiduelle et la durée de vie utile d'une immobilisation, la vente ne devrait entraîner ni gain ni perte. Le prix de vente devrait être égal à la valeur comptable.

En pratique, c'est rarement le cas. Le prix de vente diminué de la valeur comptable donne lieu à un gain ou à une perte sur vente d'immobilisation.

Le traitement comptable comporte plusieurs étapes :

Étape 1 : Le calcul et l'enregistrement de l'amortissement depuis les dernières régularisations

Étape 2 : La détermination de la valeur comptable et le calcul du gain ou de la perte

Étape 3 : L'enregistrement de la vente

MISE EN SITUATION

Tarek décide de vendre l'ancien ameublement de bureau, puisqu'il a fait l'acquisition d'un nouvel ameublement à l'encan. L'ancien avait été acheté le 1er avril 20X2 au coût de 3 500 $ (avant les taxes). L'amortissement cumulé au 31 décembre 20X4 est de 1 650 $. Au moment de l'achat, il avait prévu une durée d'utilisation de cinq ans ainsi qu'une valeur résiduelle de 500 $, et il avait décidé de l'amortir selon la méthode linéaire. Le 2 juillet 20X5, Tarek trouve un acheteur qui offre de l'acheter pour 2 000 $ plus les taxes.

Étape 1 : Le calcul et l'enregistrement de l'amortissement depuis les dernières régularisations

La période du 1er janvier au 1er juillet 20X5 comprend six mois; le montant de l'amortissement est de :

$$\frac{\text{Coût de l'ameublement} - \text{Valeur résiduelle}}{\text{Durée d'utilisation en années}} \times \text{Portion de l'année où l'ameublement a servi} = \text{Amortissement}$$

$$\frac{3\,500\,\$ - 500\,\$}{5 \text{ ans}} \times 6/12 \text{ mois} = 300\,\$$$

Olivier, le technicien-comptable, enregistre le tout dans le journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 14
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Juill. 02	Amortissement – ameublement de bureau		300,00	
	Amortissement cumulé – ameublement de bureau			300,00
	(pour enregistrer la charge d'amortissement			
	du 1er janvier au 1er juillet)			

Étape 2 : La détermination de la valeur comptable et le calcul du gain ou de la perte

Voici les transactions que l'on retrouve au compte *Amortissement cumulé – ameublement de bureau* :

Amortissement cumulé – ameublement de bureau

Débit	**Crédit**	
	1 650,00	Solde au 31 décembre 20X4
	300,00	Écriture du 2 juillet 20X5
	1 950,00	Total du compte au 1er juillet 20X5

La valeur comptable est alors de :

Coût de l'actif	–	Amortissement cumulé	=	Valeur comptable
3 500 $	–	1 950 $	=	1 550 $

Olivier peut maintenant calculer le gain ou la perte lié à cette transaction :

Prix de vente	–	Valeur comptable	=	Gain ou perte
2 000 $	–	1 550 $	=	450 $

Étape 3 : L'enregistrement de la vente

Pour procéder à l'écriture, Olivier doit tenir compte de plusieurs éléments :

1.	L'argent reçu : Montant de la vente	2 000,00 $
	TPS 5 %	100,00
	TVQ 9,975 %	199,50
	Total	2 299,50 $
2.	Le coût de l'actif :	3 500,00 $
3.	L'amortissement cumulé :	1 950,00 $
4.	Le gain sur la vente :	450,00 $

Dans le journal général, Olivier fait l'écriture suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 14
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Juill. 02	Banque		2 299,50	
	Amortissement cumulé – ameublement		1 950,00	
	Ameublement de bureau			3 500,00
	Gain sur vente d'immobilisations			450,00
	TPS à payer			100,00
	TVQ à payer			199,50
	(pour enregistrer la vente de			
	l'ameublement de bureau)			

À VOUS DE JOUER !

L'exercice financier de l'entreprise Les Soudures Avallet-Charrette se termine le 31 décembre. L'entreprise possède un équipement qu'elle avait payé 2 400 $ avant les taxes. Au 1er janvier 20X3, l'amortissement cumulé de cet équipement est de 1 700 $. Au moment de l'achat du véhicule, Nicolas, le comptable, a estimé une durée de vie utile de cinq ans et une valeur résiduelle de 400 $. De plus, il avait décidé de l'amortir selon la méthode linéaire. Le 1er juillet 20X3, monsieur Avallet-Charrette le vend 550 $ plus les taxes. Vous devez procéder au traitement comptable de cette transaction.

Étape 1 : Le calcul et l'enregistrement de l'amortissement depuis les dernières régularisations

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 42
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X3				

Étape 2 : La détermination de la valeur comptable et le calcul du gain ou de la perte

Étape 3 : L'enregistrement de la vente

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 42
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X3				

6.4.2 La mise hors service d'immobilisations

Selon le *Manuel de l'ICCA* (chapitre 3475.04), « un actif à long terme destiné à être mis hors service doit continuer d'être classé comme actif détenu et utilisé jusqu'à sa sortie ». Il n'y aura donc pas de reclassement de l'actif au moment de la mise hors service et on considérera un prix de vente de zéro.

La mise hors service se fait en deux étapes :

Étape 1 : La détermination de la valeur comptable et le calcul du gain ou de la perte

Étape 2 : L'enregistrement de la mise hors service (sans oublier de radier des livres l'actif lui-même et l'amortissement cumulé concernant cet actif)

MISE EN SITUATION

Au lieu de vendre l'ameublement de bureau, Tarek aurait pu décider de le mettre hors service. Cette décision aurait entraîné une perte équivalant à la valeur comptable de cet ameublement, étant donné qu'il n'y aurait pas eu de réception d'argent. Olivier aurait alors rédigé l'écriture suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 14
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Juill. 02	Perte sur mise hors service d'immobilisations		1 850,00	
	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		1 650,00	
	Ameublement de bureau			3 500,00
	(pour enregistrer la mise hors service			
	de l'ameublement)			

6.4.3 Les échanges d'immobilisations

Il y a plusieurs types d'échanges possibles. Premièrement, l'échange peut avoir lieu pour des biens de nature semblable ou pour des biens de nature différente. Deuxièmement, l'échange peut être considéré comme étant de nature monétaire ou non.

L'échange avec compensation monétaire

Pour que l'échange soit considéré comme un échange avec compensation, le montant de la contrepartie monétaire doit dépasser 10 % de la valeur de l'actif reçu en échange.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les échanges de biens de même nature sont fréquents. Chaque fois que l'entreprise doit remplacer un actif par un autre plus récent ou plus performant, on est en présence d'un échange de biens de même nature.

MISE EN SITUATION

Tarek décide de remplacer le comptoir de présentation puisque l'ancien, situé dans l'écurie, est légèrement endommagé. Celui-ci avait été payé 3 500 $ avant les taxes, le 1er mai 20X2. Il avait été convenu que la valeur résiduelle serait nulle après cinq ans. À la date de l'échange, l'amortissement cumulé s'élevait à 1 925 $.

Le 1er février 20X5, Tarek l'échange pour un autre beaucoup plus esthétique et fonctionnel. Son prix est de 5 250 $ avant les taxes, et on accorde une valeur de reprise de 500 $ pour le vieux comptoir.

Étape 1 : La vérification de la valeur de la compensation monétaire

Somme à débourser pour réaliser l'échange :

Coût du nouveau comptoir	–	Valeur de reprise	=	Somme à débourser
5 250 $	–	500 $	=	4 750 $

Lors de la comptabilisation de la transaction, on doit calculer les taxes sur 4 750 $.

Valeur du nouveau comptoir : 5 250 $

Somme minimale à débourser afin d'avoir un échange avec compensation :

5 250 $ × 10 % = 525 $

La somme à débourser (4 750 $) est plus importante que la compensation monétaire minimale (525 $) ; il s'agit donc d'un échange avec compensation monétaire.

Étape 2 : Le calcul du gain ou de la perte sur l'échange et l'enregistrement de la transaction

Valeur comptable de l'ancien comptoir de présentation :

Coût du comptoir	–	Amortissement cumulé du comptoir	=	Valeur comptable
3 500 $	–	1 925 $	=	1 575 $

Valeur comptable	–	Valeur de reprise	=	Gain ou perte sur échange
1 575 $	–	500 $	=	1 075 $

Dans ce cas, puisque la valeur comptable est plus grande que la valeur de reprise, nous avons une perte sur échange.

Olivier doit ajuster le compte *Ameublement (présentoir)*, mettre le compte *Amortissement cumulé – ameublement (présentoir)* à zéro et enregistrer la perte sur échange. Il comptabilise la transaction en faisant l'écriture suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 3
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Févr. 01	Ameublement (présentoir)		1 750,00	
	Amortissement cumulé – ameublement (présentoir)		1 925,00	
	TPS à recevoir		237,50	
	TVQ à recevoir		473,81	
	Perte sur échange d'immobilisations		1 075,00	
	Banque			5 461,31
	(pour enregistrer l'échange. Le solde du compte			
	Ameublement (présentoir) sera maintenant			
	de 5 250 $: 3 500 $ + 1 750 $)			

Les taxes sont calculées à partir du coût du nouvel actif moins la valeur de reprise.

À VOUS DE JOUER !

Une entreprise avait payé 24 000 $ avant les taxes pour l'achat d'un camion. L'amortissement cumulé au début de l'exercice financier était de 17 000 $. L'amortissement de 2 000 $ au début de l'exercice financier jusqu'au 1er juillet a été enregistré, ce qui porte l'amortissement cumulé au moment de l'échange à 19 000 $ et la valeur comptable du camion, à 5 000 $. Le nouveau camion a un prix courant de 26 500 $, et on offre une valeur de reprise de 5 200 $.

Nom : Victor Beaulieu

Adresse : 184, rue Des Chênes

Ville : Trois-Rivières — Code postal : J4X 3V4

(Ci-après appelé « le vendeur »)

Âge : 38 — Date de naissance : A 19X2 | M 02 | J 14

Permis de conduire en vigueur :

Courriel (facultatif) :

Tél. bur. : 819 123-4232 — Tél. rés. : 819 124-4261

Date : A 20X3 | M 07 | J 07 — Lieu : Trois-Rivières

ET

Nom : Maxime Baril inc.

Adresse : 1080, rue Des Saules

Ville : Nicolet (Québec) — Code postal : J2X 4Z6

(Ci-après appelé « l'acheteur »)

Inscrit tenu de percevoir la taxe ? Non ☐ Oui ☑ — TPS : n° ____ TVQ : n° ____

Âge : 45 — Date de naissance : 19X8 | 08 | 09

Permis de conduire en vigueur : B-5248 0908X8-07

Courriel (facultatif) :

Tél. bur. : 819 426-3454 — Tél. rés. : 819 426-1243

Par les présentes, l'acheteur convient d'acheter du vendeur le véhicule décrit ci-après et, le cas échéant, les accessoires cochés ☑, au prix et aux conditions mentionnées ci-dessous ainsi qu'au verso de ce contrat.

Marque	Année	Modèle	N° de série	Cylindrée	Poids
GMC	20X3	Z-4275	426ZZ42627KKK4274	8	2 505 kg

Véhicule Neuf	Usagé	D'essai	Couleur Int.	Couleur Ext.	Garniture	Toit	N° de commande	N° d'inventaire
☑	☐	☐	Gris	Rouge	Gris	Gris	PB-4299	ZZ42635

Odomètre Indiqué		Odomètre Réel	
42	☐ milles ☑ km	42	☐ milles ☑ km

N° des clefs	N° du moteur	
2463	ZZ624578k	

✓	Enlever	Installer	Code	Accessoires	
✓	E	I	8	Moteur (cylindrée)	
✓	E	I	auto	Transmission	
✓	E	I		Servodirection	
✓	E	I		Servofrein	
✓	E	I		Radio AM ☑ FM ☑ Stéréo ☑	
✓	E	I		Prise de lecteur MP3	
✓	E	I		Lecteur CD	
✓	E	I		Peinture	
✓	E	I	électr.	Vitres ou glaces	
✓	E	I		Climatiseur	
✓	E	I	2	Coussin(s) gonflable(s)	
✓	E	I		Verrouillage automatique des portes	
	E	I		Ouvre-coffre télécommandé	
✓	E	I		Toit ouvrant	
✓	E	I		Volant (ou colonne de direction) réglable	
				Sous-total ►	INCLUS

	Prix	
(A) Prix du véhicule	28 450	-
(B) Prix des accessoires	Inclus	-
(C) Prix de vente (A) + (B)	28 450	-
(D) Réduction (s'il y a lieu)	2 400	-
(E) Prix de vente après réduction (C) – (D)	26 050	-
(F) Taxe d'accise sur climatiseur	100	-
(G) Frais de livraison, de préparation, etc.	350	-
(H) Sous-total (E) + (F) + (G)	26 500	-
(I) *Véhicule d'échange*	5 200	-
(J) Sous-total (H) – (I)	21 300	-
INSCRIT TENU DE PERCEVOIR LA TAXE (K) TPS 5 % X (J)	1 065	-
INSCRIT TENU DE PERCEVOIR LA TAXE (L) TVQ 9,975 % X (J)	2 124	68
(O) Total (J) + (K) + (L) + (M) + (N)	24 489	68
(W) Total à payer (O) + (T) + (U) + (V)	24 489	68
(X) TVQ à payer par l'acheteur à la SAAQ	Ø	-
(Y) Acompte reçu à la signature	24 489	68
Solde dû à la livraison (W) – (X) – (Y) – (Z) (s'il y a lieu)	Ø	-

Dans le cas d'une vente d'accommodation

Le soussigné, propriétaire antérieur du véhicule vendu aux présentes, atteste que ce véhicule est vendu au consommateur qu'il a lui-même désigné.

Signature du propriétaire antérieur ____

Payable en argent ou par chèque visé

Vente au comptant ☑ Autre ☐

Description du véhicule d'échange

Marque	Année	Modèle	N° de série	Cylindrée	Poids
Ford	19X4	T-150	FF4275QQ4232695	6	1900 kg

Odomètre Indiqué		Odomètre Réel		Couleur	N° d'immatriculation
122 500	☐ milles ☑ km	122 500	☐ milles ☑ km	Noir	

TPS et TVQ sur l'échange incluses dans (I) à remettre par l'acheteur (si inscrit tenu de percevoir la taxe).

TPS Ø $ ***TVQ*** Ø $

Étape 1 : La vérification de la valeur de la compensation monétaire

Étape 2 : Le calcul du gain ou de la perte sur l'échange et l'enregistrement de la transaction

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 43
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X3				

L'échange sans compensation monétaire

Le traitement comptable sera différent si les biens échangés sont de nature différente ou semblable. Pour qu'un échange soit considéré comme un échange sans compensation monétaire, il faut que la somme reçue en contrepartie ne dépasse pas 10 % de la juste valeur marchande du bien qui est donné en échange. Habituellement, ces échanges sont comptabilisés sur la base de la juste valeur marchande du bien cédé en échange ou du bien reçu, selon celle qui peut être établie le plus clairement. On devra enregistrer un gain ou une perte, s'il y a lieu.

Puisque ces situations ne sont pas fréquentes, nos exercices se concentreront sur les échanges avec compensation monétaire.

MISE EN SITUATION

Le Centre équestre du Boisé possède un terrain qui fait face au bâtiment principal, de l'autre côté de la rue. À l'origine, ce terrain servait à l'entraînement des chevaux, mais, avec l'achat du nouveau terrain, il devient inutile. De plus, il est dangereux de traverser cette route avec les chevaux. Le propriétaire de la Ferme Trépanier et celui du Centre équestre du Boisé s'entendent pour échanger le terrain, qui avait été payé 10 000 $, et qui a une juste valeur marchande de 20 000 $, contre une pièce d'équipement dont le coût est de 29 000 $ et l'amortissement cumulé, de 8 000 $; la Ferme Trépanier verse aussi la somme de 1 000 $.

On doit vérifier si la compensation monétaire excède 10 % :

20 000 $ × 10 % = 2 000 $

La compensation monétaire de 1 000 $ est de moins de 10 %.

Voici la transaction enregistrée par le Centre équestre du Boisé :

Le Centre équestre du Boisé comptabilise ainsi l'équipement au prix de 19 000 $:

Juste valeur marchande du terrain cédé	20 000 $
Moins : Compensation monétaire reçue	1 000
Égale : Coût de l'équipement reçu	19 000 $

De plus, il réalise un gain sur échange de 10 000 $, soit la différence entre la juste valeur marchande de l'actif cédé (20 000 $) et sa valeur comptable (10 000 $). Olivier devra donc enregistrer ce gain. Comme ces transactions sont de nature spéciale, nous allons les illustrer sans tenir compte des taxes.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 5
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Mars 13	Banque		1 000,00	
	Équipement (autres)		19 000,00	
	Terrain			10 000,00
	Gain sur échange d'immobilisation			10 000,00
	(pour enregistrer l'échange d'un terrain			
	contre une pièce d'équipement)			

Voici la transaction enregistrée par la Ferme Trépanier :

La Ferme Trépanier comptabilise ainsi le terrain reçu au prix de 20 000 $:

Juste valeur marchande du terrain reçu	19 000 $
Plus : Compensation monétaire versée	1 000
Égale : Coût du terrain reçu	20 000 $

La perte est de 2 000 $, soit :

La valeur comptable de l'équipement :

Valeur comptable	21 000 $
Plus : Compensation monétaire versée	1 000
	22 000 $
Moins : Juste valeur marchande du terrain reçu	20 000
Égale : Perte sur échange	2 000 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 5
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Mars 13	Terrain		20 000,00	
	Amortissement cumulé – équipement (autres)		8 000,00	
	Perte sur échange d'immobilisations		2 000,00	
	Équipement (autres)			29 000,00
	Banque			1 000,00
	(pour enregistrer l'échange d'une pièce			
	d'équipement contre un terrain)			

6.5 La présentation aux états financiers

En ce qui concerne la présentation des immobilisations aux états financiers, les recommandations du *Manuel de l'ICCA* (chapitres 3061.21 et 3831.17) sont les suivantes :

- Pour chaque grande catégorie d'immobilisations, les renseignements suivants doivent être fournis :
  - le coût ;
  - l'amortissement cumulé ;
  - la méthode d'amortissement utilisée, y compris la période et le taux d'amortissement.
- Lorsqu'une immobilisation ne fait pas l'objet d'un amortissement (elle est en cours de construction ou elle a été mise hors service pour une période prolongée), sa valeur comptable nette doit être indiquée.
- Le montant de l'amortissement d'une immobilisation qui est passé en charge durant l'exercice doit être indiqué dans l'état des résultats.

- L'entreprise doit aussi fournir les informations suivantes sur les échanges non monétaires réalisés au cours de l'exercice :
  - la description de la transaction ;
  - la base d'évaluation ;
  - le montant de l'opération ;
  - les gains et les pertes relatifs aux échanges (présentés à l'état des résultats).

Il existe deux façons de présenter des états financiers qui respectent les normes de présentation.

En premier lieu, on peut indiquer tous les éléments d'information au bilan, comme dans l'exemple suivant :

FERRONNERIE CÔTÉ BOIVIN BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X3		
Immobilisations		
Matériel roulant	60 000 $	
Moins : Amortissement cumulé	31 200	28 800 $
Équipement d'atelier	95 000 $	
Moins : Amortissement cumulé	34 200	60 800
Bâtiment	125 000 $	
Moins : Amortissement cumulé	12 188	112 812
Terrain		33 000
Total des immobilisations		235 412 $

Note complémentaire

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode du solde dégressif à taux constant aux taux suivants : matériel roulant, 40 % ; équipement d'atelier, 20 % ; bâtiment, 5 %.

En deuxième lieu, le comptable peut indiquer le montant net au bilan et renvoyer le lecteur à une note complémentaire aux états financiers, qui donne le détail des immobilisations, comme le demande l'ICCA :

FERRONNERIE CÔTÉ BOIVIN BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X3	
Immobilisations nettes	235 412 $

Note complémentaire

		20X3		20X2
Immobilisations	**Coût**	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Matériel roulant	60 000 $	31 200 $	28 800 $	48 000 $
Équipement d'atelier	95 000	34 200	60 800	76 000
Bâtiment	125 000	12 188	112 812	118 750
Terrain	33 000		33 000	33 000
	313 000 $	77 588 $	235 412 $	275 750 $

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode du solde dégressif à taux constant aux taux suivants : matériel roulant, 40 % ; équipement d'atelier, 20 % ; bâtiment, 5 %.

6.6 Les coûts engagés après la date d'acquisition

L'utilisation des immobilisations entraîne inévitablement des coûts. Chaque fois qu'une entreprise débourse une somme d'argent pour une immobilisation, elle doit se demander s'il s'agit d'une charge ou plutôt de coûts capitalisables.

Si les sommes ont été engagées pour maintenir l'actif en bon état de fonctionnement, il faudra les considérer comme des charges d'exploitation. On parle ici, par exemple, d'entretien, de mise au point, de nettoyage ou encore de peinture.

Par contre, si ces sommes font en sorte que l'actif rendra de meilleurs services pendant encore plusieurs années, il faudra les traiter comme des coûts capitalisables (voir la figure 6.10). Selon le *Manuel de l'ICCA* (chapitre 3061.14), le coût augmente le rendement de l'actif si :

- la durée de vie utile est prolongée ;
- la qualité du produit est améliorée ;
- la capacité de production est augmentée ;
- les frais d'exploitation sont diminués.

FIGURE 6.10 **LE TRAITEMENT COMPTABLE D'UN COÛT ENGAGÉ APRÈS LA DATE D'ACQUISITION**

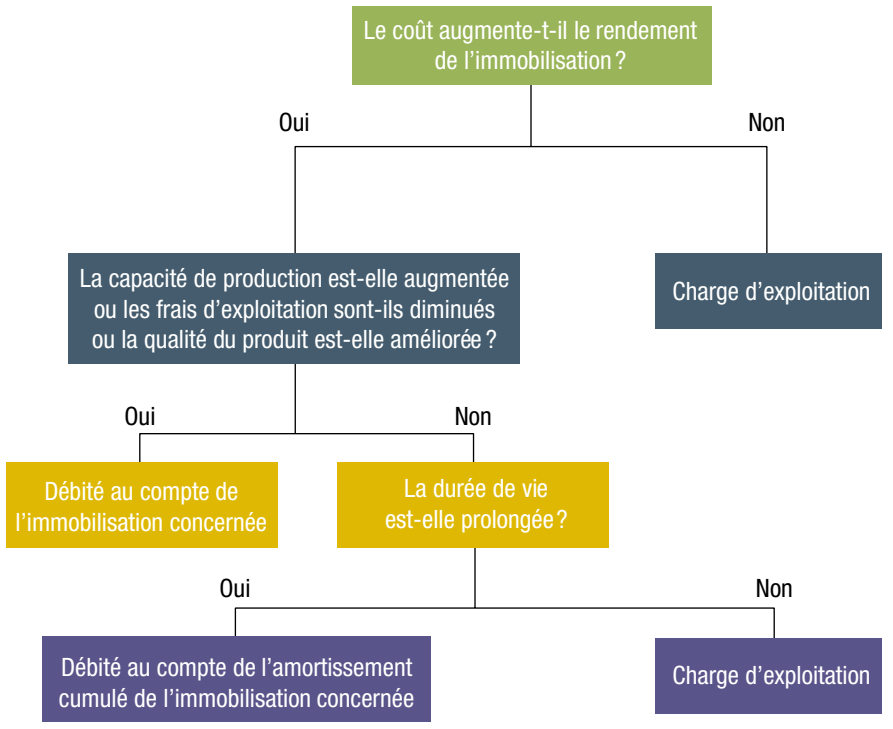

Afin de comptabiliser les coûts capitalisés, l'entreprise doit procéder aux étapes suivantes :

Étape 1 : L'enregistrement de l'amortissement depuis les dernières régularisations

Étape 2 : La comptabilisation de l'opération dans le compte de l'actif en question

Étape 3 : Le calcul de la nouvelle charge mensuelle ou annuelle de l'amortissement

MISE EN SITUATION

Tarek décide de procéder à l'agrandissement de l'écurie existante du Centre équestre, comme prévu dans son plan d'expansion.

Le bâtiment avait été acheté le 1er juillet 20X3, au coût de 300 000 $. Il avait été convenu, à ce moment, que la valeur résiduelle serait nulle après 20 ans. Le 31 décembre 20X5, l'amortissement cumulé s'élevait à 37 500 $.

Le 1er août 20X6, l'agrandissement est réalisé pour la somme de 252 000 $ plus les taxes applicables, toujours sans valeur résiduelle. Cet agrandissement est financé par un emprunt hypothécaire de 200 000 $, le reste étant payé comptant.

Étape 1 : L'enregistrement de l'amortissement depuis les dernières régularisations

$$\frac{\text{Coût de l'actif} - \text{Valeur résiduelle}}{\text{Durée de vie utile en années}} \times \text{Portion de l'année où l'actif a été utilisé} = \text{Amortissement}$$

$$\frac{300\,000\,\$ - 0\,\$}{20 \text{ ans}} \times \frac{7 \text{ mois}}{12 \text{ mois}} = 8\,750\,\$$$

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 55
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X6				
Août 01	Amortissement – bâtiment		8 750,00	
	Amortissement cumulé – bâtiment			8 750,00
	(pour enregistrer l'amortissement			
	du bâtiment depuis le 1er janvier)			

Étape 2 : La comptabilisation de l'opération dans le compte de l'actif en question

Puisque l'agrandissement augmente considérablement le chiffre d'affaires, c'est-à-dire la capacité de production du Centre équestre du Boisé, on doit le comptabiliser directement dans le compte de l'immobilisation *Bâtiment* :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 55
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X6				
Août 01	Bâtiment	1900	252 000,00	
	TPS à recevoir		12 600,00	
	TVQ à recevoir		25 137,00	
	Banque			89 737,00
	Emprunt hypothécaire (biens immeubles)			200 000,00
	(pour enregistrer l'agrandissement			
	du bâtiment)			

Étape 3 : Le calcul de la nouvelle charge mensuelle ou annuelle de l'amortissement

Voici les deux comptes de grand livre qui nous intéressent :

GRAND LIVRE

Bâtiment **N° 1900**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
Juill. 01		J.G.12	300 000,00		300 000,00	Dt
20X6						
Août 01		J.G.55	252 000,00		552 000,00	Dt

Amortissement cumulé – bâtiment **N° 1910**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X6	Solde à l'ouverture				37 500,00	Ct
Août 01		J.G.55		8 750,00	46 250,00	Ct

La nouvelle valeur comptable du bâtiment est maintenant de :

552 000 $ – 46 250 $ = 505 750 $

c'est-à-dire le coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé au 1er août 20X6.

Au départ, la durée de vie utile prévue était de 20 ans, soit 240 mois ; 37 mois sont maintenant écoulés (entre le 2 juillet 20X3 et le 1er août 20X6).

Il faut donc calculer le nouveau montant de l'amortissement à partir de la durée d'utilisation restante, soit 240 mois moins les 37 mois écoulés, c'est-à-dire 203 mois. La nouvelle charge sera alors de :

$$\frac{\text{Valeur comptable} - \text{Valeur résiduelle}}{\text{Nouvelle durée de vie utile}} = \text{Nouvelle charge d'amortissement}$$

$$\frac{505\,750\,\$ - 0\,\$}{203 \text{ mois}} = 2\,491{,}38\,\$ / \text{mois}$$

Pour compléter l'année 20X6, le Centre équestre du Boisé devra enregistrer une charge d'amortissement de :

2 491,38 $ × 5 mois = 12 456,90 $

En 20X7, s'il n'y a aucun autre changement, la charge annuelle sera de :

2 491,38 $ × 12 mois = 29 896,56 $

SAVIEZ-VOUS QUE...

Plusieurs entreprises comptabilisent les agrandissements dans un nouveau compte d'actif, qui est traité séparément de l'actif original.

Malgré le fait qu'il existe quelques règles pour nous aider à comptabiliser les coûts engagés après la date d'acquisition, il n'en reste pas moins que le comptable doit faire appel avant tout au gros bon sens. Tout repose sur son jugement professionnel.

À VOUS DE JOUER !

L'entrepôt d'une compagnie a été construit en 20X4 au coût de 1 000 000 $, avec une valeur résiduelle de 100 000 $ après 20 ans. L'exploitation a débuté le 2 juillet 20X4. La construction d'un agrandissement est terminée le 1er octobre 20X8, et son coût s'élève à 250 000 $; la valeur résiduelle de l'agrandissement est estimée à 25 000 $. Au 31 décembre 20X7, l'amortissement cumulé de l'entrepôt était de 157 500 $. La fin de l'exercice financier de cette compagnie est le 31 décembre.

Procédez à l'écriture de cette opération et déterminez la nouvelle charge d'amortissement.

Étape 1 : L'enregistrement de l'amortissement depuis les dernières régularisations

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 28
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

Étape 2 : La comptabilisation de l'opération dans le compte de l'actif en question

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 29
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

Étape 3 : Le calcul de la nouvelle charge mensuelle ou annuelle de l'amortissement

6.7 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des immobilisations qui n'ont pas d'existence physique. La valeur de ces immobilisations provient habituellement des droits qu'elles confèrent à long terme à leur propriétaire. Comme tout actif, les immobilisations incorporelles seront comptabilisées à leur coût d'acquisition et seront présentées dans la section « Immobilisations incorporelles » du bilan qui suit celle des immobilisations corporelles (voir le tableau 6.2).

TABLEAU 6.2 ► Les immobilisations incorporelles

TYPE D'IMMOBILISATION	DÉFINITION	ÉLÉMENTS CAPITALISABLES	AMORTISSEMENT
Brevet d'invention	Titre délivré par l'État et qui accorde des droits exclusifs d'exploitation sur une invention pour une période maximale de 20 ans.	• Coûts engagés pour l'obtention du brevet. • Frais engagés pour protéger le brevet.	• On crédite directement l'actif *Brevet*, et non le compte *Amortissement cumulé*. • Jamais de valeur résiduelle. • Durée de vie utile maximale de 20 ans.
Droit d'auteur	Droit consenti par le gouvernement fédéral afin d'accorder à son détenteur le droit exclusif d'exploitation d'une œuvre musicale, littéraire ou artistique durant toute la vie de l'auteur et qui se prolonge sur une période de 50 ans après sa mort.	• Il n'y a aucun coût d'acquisition en ce qui concerne les droits d'auteur. On peut toutefois capitaliser les frais engagés pour les défendre.	• Les sommes en jeu étant minimes, on n'amortit habituellement pas les droits d'auteur.
Marque de commerce et nom commercial	Tous les signes attribués à l'entreprise, aux produits qu'elle fabrique ou distribue, ou aux services qu'elle rend qui permettent au consommateur de différencier une marque par rapport à une autre. L'enregistrement est valable pour une période de 15 ans et est renouvelable indéfiniment par périodes de 15 ans.	• Comme le coût d'acquisition des marques de commerce et des noms commerciaux est minime, on ne les capitalise pas. On les impute généralement à la charge.	• On amortit les marques de commerce seulement si elles sont acquises d'une autre entreprise. On peut les amortir sur la période la plus courte entre la durée de vie et 40 ans.
Fonds commercial	Le fonds commercial prend naissance lors de l'achat d'un commerce. Il résulte de la différence entre la valeur marchande des actifs et le prix payé pour acheter l'entreprise.	• Différence entre le prix payé et les éléments d'actifs nets.	• Amortissement linéaire sur une durée maximale de 40 ans.
Franchise	Droit accordé par une entreprise (le franchiseur) à une autre (le franchisé) de vendre un produit, d'utiliser une raison sociale ou une marque de commerce, ou de rendre un service dans une région donnée. Le franchisé doit verser des redevances au franchiseur afin de pouvoir conserver ses droits.	• Coût d'acquisition de la franchise.	• Amortissement linéaire sur la durée de vie estimative. Maximum de 40 ans.

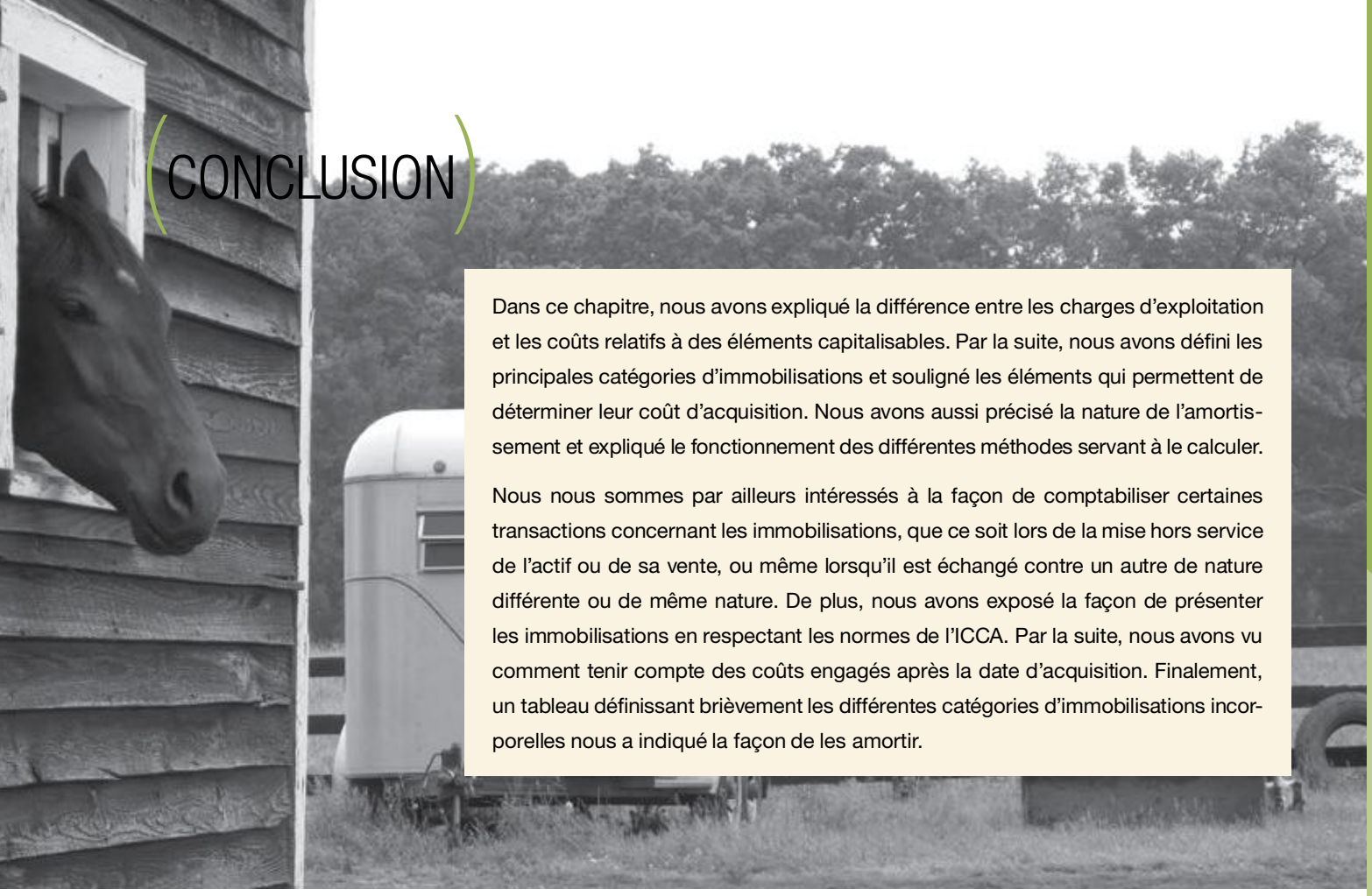

CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons expliqué la différence entre les charges d'exploitation et les coûts relatifs à des éléments capitalisables. Par la suite, nous avons défini les principales catégories d'immobilisations et souligné les éléments qui permettent de déterminer leur coût d'acquisition. Nous avons aussi précisé la nature de l'amortissement et expliqué le fonctionnement des différentes méthodes servant à le calculer.

Nous nous sommes par ailleurs intéressés à la façon de comptabiliser certaines transactions concernant les immobilisations, que ce soit lors de la mise hors service de l'actif ou de sa vente, ou même lorsqu'il est échangé contre un autre de nature différente ou de même nature. De plus, nous avons exposé la façon de présenter les immobilisations en respectant les normes de l'ICCA. Par la suite, nous avons vu comment tenir compte des coûts engagés après la date d'acquisition. Finalement, un tableau définissant brièvement les différentes catégories d'immobilisations incorporelles nous a indiqué la façon de les amortir.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

Complétez chaque phrase.

1. **On appelle _____ le niveau à partir duquel le prix payé pour un actif est suffisamment important pour être capitalisé.**

2. **Le coût d'une immobilisation est composé de son coût d'acquisition et _____.**

3. **Lorsqu'on achète plusieurs actifs à un prix forfaitaire, on doit attribuer à chacun sa propre valeur en se basant sur _____.**

4. **La somme que l'on peut retirer d'un actif à la fin de sa vie utile correspond à sa _____.**

5. **Selon la méthode d'amortissement _____, on ne doit jamais tenir compte de la date d'acquisition de l'immobilisation.**

6. **La méthode d'amortissement _____ est utilisée par Revenu Québec.**

7. **Lors de la disposition d'une immobilisation, la première étape consiste à** _____

_____

8. **Pour qu'un échange soit considéré comme monétaire, il doit y avoir une compensation monétaire de plus de** _____.

9. **Une somme a été engagée pour maintenir une immobilisation en bon état de fonctionnement. Cette somme devrait être comptabilisée à titre de** _____.

10. **Une somme a été engagée dans le but d'améliorer une immobilisation. Cette amélioration a entraîné une prolongation de la durée de vie utile ; c'est pourquoi la somme a été débitée au compte** _____.

11. **Il ne faut jamais modifier les** _____ **lors d'une révision des taux d'amortissement.**

TERMINOLOGIE

Amortissement 288
Capitalisation 286
Coûts immobilisés 289
Immobilisation 286
Seuil de capitalisation 286
Valeur résiduelle 296

PROBLÈMES

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
La détermination du coût d'acquisition	1 à 6
L'application des méthodes de calcul de l'amortissement	7 à 10
L'application des méthodes de calcul de l'amortissement et la présentation au bilan	11 à 13
La révision des taux d'amortissement	14 à 17
La vente et l'échange des immobilisations	18 à 23
Les coûts engagés après la date d'acquisition	24 à 27

La détermination du coût d'acquisition

1. Le 22 septembre 20X3, l'entreprise Ferland acquiert une presse hydraulique pour son service de production de pièces usinées.

- Le prix courant de la presse est de 40000$, mais l'entreprise bénéficie d'une remise de 10%, les conditions de crédit de ce fournisseur étant toujours 2/10, n/30, avant les taxes, et FOB point de départ.
- La facture est réglée le 1er octobre, compte tenu de l'escompte de caisse. Le 2 octobre, l'entreprise reçoit une facture de 550$ plus taxes de la part d'Expéditrex, pour le transport de la presse de l'entrepôt du fournisseur à son usine.
- Les frais d'installation, s'élevant à 675$ plus les taxes, sont payés le 10 octobre. Durant l'installation, la presse subit des dommages, et les réparations nécessitent un débours de 350$ plus les taxes.
- Avant que la presse ne serve à la production, soit le 11 octobre, on vérifie son fonctionnement et on lubrifie tous ses composants, le tout pour 150$ plus les taxes.
- Le même travail est effectué de nouveau le 27 décembre, pour 165$ plus les taxes.

Travail à faire

a) Rédiger les écritures dans le journal général pour enregistrer les transactions précédentes en tenant compte de la TPS et de la TVQ.

b) Présenter le compte en T concernant l'équipement d'atelier.

2. Le 2 mai 20X7, Transport Légaré acquiert d'occasion un élévateur de véhicules pour la somme de 4500$.

Le 5 mai, l'entreprise achète un cylindre neuf pour 980$. De plus, le 7 mai, le cylindre est repeint aux couleurs de l'entreprise pour 250$. À partir de ce moment, on commence à utiliser l'élévateur. Le 12 juin, une inspection (avec lubrification et changement de l'huile hydraulique) coûte 85$. Le 18 juin, on doit changer un autre cylindre qui ne fonctionne pas; la facture s'élève à 1055$.

Travail à faire

a) Rédiger les écritures pour enregistrer les transactions relatives à l'élévateur. Toutes les sommes sont indiquées avant les taxes.

b) Présenter le compte en T des transactions concernant l'élévateur.

3. L'entreprise Jodoin-Crête a acheté à l'encan, le 5 avril 20X5, trois chariots élévateurs pour un prix global de 85000$. Le permis de transport s'élève à 120$ et les autres frais de transport, à 1500$; le poids des trois chariots est identique.

L'entreprise finance une partie du coût d'achat des chariots à même le produit d'un emprunt hypothécaire de 90000$ à la Banque Saint-Laurent. L'emprunt avait été effectué le 15 mars au taux de 8%; ainsi, des frais d'intérêts de 600$ sont payables jusqu'à la mise en service des chariots.

Voici d'autres renseignements portant sur l'acquisition des trois chariots élévateurs:

	Chariot jaune	Chariot bleu	Chariot rouge
Valeur d'expertise	30000$	35000$	45000$
Coût de la peinture*	1250$	1500$	0$
Frais de mise en marche**	500$	900$	350$

* La peinture a été effectuée par le garage Édouard Montreuil et la facture n° 23494 est datée du 9 avril.

** Samuel Larivière est venu sur place le 11 avril pour la mise en marche des trois chariots: facture n° 123.

Travail à faire

Note
Toutes les sommes sont indiquées avant la TPS et la TVQ.

a) Déterminer le coût d'acquisition qu'il convient d'attribuer à chacun des chariots élévateurs.

b) Rédiger les écritures pour enregistrer les transactions relatives aux chariots élévateurs.

c) Présenter le compte en T des transactions concernant les chariots élévateurs.

4. L'entreprise Service d'usinage Yannick Robitaille achète à l'encan de l'équipement pour son atelier, pour un prix global de 8000$. Voici la valeur d'expertise de chacun des biens :

Ponceuse sur colonne	4500$
Perceuse d'établi	3000$
Génératrice	2500$

La facture payée à Carello inc. pour le transport s'élève à 500$. Par ailleurs, il faut noter que la ponceuse sur colonne est deux fois plus lourde que chacune des deux autres pièces d'équipement prises séparément.

Les coûts de remise à neuf sont les suivants :

Ponceuse sur colonne	450$
Perceuse d'établi	320$
Génératrice	50$

Les frais engagés pour le rodage de la ponceuse sur colonne et de la perceuse d'établi s'élèvent à 300$ pour chaque pièce d'équipement.

Travail à faire

Déterminer le coût d'acquisition qu'il convient d'attribuer à chacun des outils. Les sommes indiquées ne comprennent ni la TPS ni la TVQ.

5. Au cours du dernier mois, Ficrobec effectue les opérations suivantes :

- Acquisition pour 86000$ d'un terrain sur lequel se trouve un bâtiment abandonné. L'évaluation municipale est de 10000$ pour le bâtiment et de 60000$ pour le terrain.
- Démolition du vieux bâtiment : 4500$; cependant, on récupère 350$ de la vente des matériaux provenant du bâtiment démoli.
- Déboisement du terrain : un contrat est passé avec un fournisseur de bois de chauffage. Moyennant 500$, ce fournisseur s'engage à déboiser le terrain et à transporter les arbres et les branches qui s'y trouvent. De plus, il peut garder le bois, que l'entreprise évalue à 1500$.
- Drainage du terrain : 2500$ plus le permis du ministère de l'Environnement au coût de 100$.
- Remplissage et nivellement du terrain : 3500$.
- Paiement du coût de construction du bâtiment neuf maintenant terminé : 500000$.
- Paiement des intérêts sur les sommes empruntées durant la construction : 5675$.
- Terrassement et asphaltage du terrain après la construction : 7600$.
- Installation d'une clôture autour du terrain et d'une guérite pour en restreindre l'accès : 12000$.
- Paiement effectué à un traiteur pour le coût de la réception donnée lors de l'ouverture officielle du bâtiment : 2450$.

- Paiement de la publicité dans les journaux pour l'annonce officielle de l'ouverture des nouveaux bureaux de l'entreprise: 450$.

Travail à faire

Répartir les coûts engagés par Ficrobec dans les comptes appropriés. Aucune des sommes indiquées ne comprend la TPS et la TVQ lorsque celles-ci s'appliquent.

6. La société Sitemco commence son exploitation le 1er décembre 20X5. Durant la vérification des livres pour le premier exercice terminé le 30 novembre 20X6, vous découvrez que le comptable n'a utilisé qu'un seul compte pour enregistrer les immobilisations, et qu'il n'a pas nécessairement suivi les principes d'une bonne comptabilisation des transactions survenues au cours de l'exercice. Le compte *Terrain, bâtiment et équipement*, dont le solde est de 1358260$, comprend les éléments suivants:

Coût d'un terrain et d'un vieux bâtiment	125000$
Valeur marchande du terrain	150000$
Valeur marchande de l'immeuble	15000$
Frais juridiques pour l'acquisition du terrain et du vieux bâtiment	2500$
Frais d'arpentage	1250$
Coût de démolition du vieux bâtiment	4500$
Frais de remplissage et de nivellement	5600$
Coût pour construire un mur de soutènement	9800$
Honoraires de l'architecte pour la préparation des plans et devis de la nouvelle usine	35500$
Somme payée au journal local pour la parution de l'appel d'offres concernant le choix de l'entrepreneur général	800$
Contrat accordé à l'entrepreneur général	675000$
Travaux exécutés par l'entrepreneur général en plus de son contrat	22560$
Coût des travaux de pavage du parc de stationnement	8500$
Coût du système d'éclairage et de la clôture	6450$
Coût des travaux d'embellissement du terrain, y compris une somme de 1500$ pour des arbustes	3900$
Prix d'achat de l'équipement de fabrication, y compris le coût d'une machine de 1250$ devenue inutilisable parce qu'elle s'est détériorée durant le transport	452500$
Coût du permis de transport	150$
Contravention reçue pour avoir roulé sur les routes avec un chargement qui excédait le poids maximal permis sur les routes du Québec	500$
Coût du transport de l'équipement de fabrication	2500$
Coût du remplacement de l'équipement endommagé	1250$

De plus, au cours de votre vérification, vous avez noté que le comptable a considéré comme des produits d'exploitation une somme de 300 $ récupérée à la suite de la vente des matériaux de démolition du vieux bâtiment et une somme de 200 $ issue de la vente de l'équipement endommagé.

Travail à faire

a) Préparer un tableau afin de répartir les différents éléments dans les comptes appropriés. Aucune des sommes indiquées ne comprend la TPS et la TVQ lorsque celles-ci s'appliquent.

b) Rédiger l'écriture pour corriger le compte *Terrain, bâtiment et équipement.*

L'application des méthodes de calcul de l'amortissement

7. L'Auberge de la petite bergère acquiert, pour 7000 $, un tracteur de pelouse avec ensacheur, dont la durée d'utilisation est estimée à cinq ans et la valeur résiduelle, à 1000 $.

Travail à faire

Calculer l'amortissement pour chacune des cinq années d'utilisation du tracteur, en appliquant successivement les méthodes suivantes :

a) la méthode de l'amortissement linéaire ;

b) la méthode de l'amortissement sur le solde dégressif ; utiliser un taux constant de 40 %.

8. Le 1er septembre 20X7, la société Beaupré a acheté une pièce d'équipement coûtant 245000 $. Le propriétaire, monsieur Claude Beaupré, estime que cette pièce d'équipement pourra être utilisée pendant 10 ans, et qu'à la fin de sa durée de vie utile, il pourra la vendre 25000 $ à une plus petite entreprise. L'exercice financier de l'entreprise se termine le 31 décembre.

Travail à faire

Calculer l'amortissement pour chacun des trois premiers exercices d'utilisation de l'équipement, en employant successivement les méthodes suivantes :

a) la méthode de l'amortissement linéaire ;

b) la méthode de l'amortissement sur le solde dégressif ; utiliser un taux constant de 20 %.

9. Le 1er juillet 20X4, Le Centre Neptune acquiert un photocopieur couleur de 12000 $, dont la durée d'utilisation prévue est de 10 ans et la valeur résiduelle, de 1000 $. L'exercice de l'entreprise se termine le 31 décembre de chaque année.

Travail à faire

Calculer l'amortissement pour les exercices se terminant les 31 décembre 20X4, 20X5 et 20X6, en utilisant successivement les méthodes suivantes :

a) la méthode de l'amortissement linéaire ;

b) la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation, si l'on suppose que le photocopieur peut faire un million de copies. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X4, il en a fait 65000 ; pour l'année 20X5, 110000 ; pour l'année 20X6, 90000 ;

c) la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant, lequel est fixé à 20 %.

10. L'Agence de voyages Tour de Terre a acquis, au cours des années, plusieurs voitures à l'usage de ses représentants installés dans divers pays. L'exercice financier de l'entreprise se termine le 31 mai de chaque année. Selon la destination voyage, le comptable utilise une méthode différente pour calculer l'amortissement :

- au Venezuela, amortissement dégressif à taux constant de 30 % ;
- à Cancún, amortissement linéaire sur six ans ;
- en Jamaïque, amortissement proportionnel à l'utilisation ; l'automobile devrait parcourir 100 000 km ;
- en République dominicaine, amortissement dégressif à taux constant ; on prévoit utiliser la voiture pendant 10 ans.

Autres rensenseignements :

- Le 1er mars 20X2, l'entreprise achète une voiture au prix de 22 000 $ pour son représentant de Cancún. On prévoit qu'à la fin de la durée d'utilisation, la voiture sera bonne à mettre à la casse.
- Le 1er mai 20X2, la représentante du Venezuela ayant eu un accident, on doit remplacer sa voiture. Le coût de la nouvelle voiture est de 24 000 $, et on estime une valeur résiduelle de 5 000 $ après quatre ans.
- Le 1er octobre 20X2, l'entreprise ajoute une nouvelle destination en République dominicaine et acquiert une voiture d'occasion ; le coût d'achat est de 16 000 $ et la valeur résiduelle prévue est de 1 750 $ à la fin de sa durée d'utilisation.
- Le 1er février 20X3, l'entreprise achète un véhicule de 19 500 $ pour son représentant en Jamaïque. On estime une valeur résiduelle de 1 500 $ à la fin de sa durée d'utilisation. Jusqu'au 31 mai 20X3, le véhicule a parcouru 9 000 km, et 17 500 km au cours de l'exercice suivant.

Travail à faire

Pour chacun des véhicules précédents, calculer :

a) l'amortissement relativement aux exercices financiers se terminant les 31 mai 20X2, 20X3 et 20X4 ;

b) l'amortissement cumulé de chacun des véhicules ;

c) leur valeur comptable, au 31 mai 20X4.

L'application des méthodes de calcul de l'amortissement et la présentation au bilan

11. La société de transport A. Hamel a commencé son exploitation de transport général par camion le 30 septembre 20X2. Depuis, elle a acquis certaines pièces d'équipement. Elle utilise la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant de 20 %. Au début de son exploitation, l'entreprise possède deux vieux camions de livraison payés 7 500 $ chacun, mais pour lesquels on ne prévoit aucune valeur résiduelle.

Travail à faire

a) Comptabiliser les transactions suivantes dans le journal général. Les sommes indiquées ne comprennent ni la TPS ni la TVQ.

20X2

Nov. 01 Achat d'un tracteur pour une somme de 65 000 $. La valeur résiduelle estimée est de 5 000 $.

Nov. 15 Achat de deux semi-remorques pour un total de 55000$. On estime que lorsqu'elles ne pourront plus servir à l'entreprise, on devra les envoyer à la casse.

Déc. 31 Fin de l'exercice financier.

20X3

Févr. 01 Acquisition d'un chariot élévateur pour 25000$. La valeur résiduelle estimée est de 3000$.

Mai 01 Achat à l'encan d'un tracteur au prix de 50000$, mais d'une valeur de 70000$. On estime qu'après six ans, le tracteur vaudra encore 15000$, et qu'on pourra alors le vendre à ce prix.

Oct. 01 Achat de deux camions de livraison neufs pour un total de 60000$. On prévoit que la valeur résiduelle de chacun d'eux sera de 3500$.

Déc. 31 Fin de l'exercice financier.

b) Préparer la section «Immobilisations» du bilan au 31 décembre 20X3. Créer différentes catégories pour les éléments suivants: camions de livraison, tracteurs, semi-remorques et chariot élévateur.

12. Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 20X4, Les Puits de l'Est ont acquis les immobilisations suivantes:

20X3

Oct. 01 Un bâtiment et un terrain, dont le coût respectif est de 50000$ et 10000$. En ce qui concerne le bâtiment, on prévoit une valeur résiduelle de 10000$ et une durée de vie utile de 20 ans.

Déc. 01 Un camion de 22000$, dont la valeur résiduelle estimée est de 4000$ et le taux d'amortissement, de 30 % sur le solde dégressif.

20X4

Févr. 01 Un équipement de forage acheté à l'encan pour 35000$. On estime qu'il vaut 55000$ et qu'après avoir été utilisé durant 5000 heures, sa valeur résiduelle sera encore de 10000$. Du 1er février au 30 septembre 20X4, il a été utilisé durant 980 heures.

Juin 01 Une chargeuse-pelleteuse achetée pour 50000$. La valeur résiduelle prévue est de 5000$ et la durée de vie utile, de cinq ans. On a décidé de l'amortir selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

Travail à faire

a) Comptabiliser les transactions dans le journal général concernant ces acquisitions, de même que l'enregistrement de l'amortissement, pour l'exercice terminé le 30 septembre 20X4. Aucune des sommes indiquées ne comprend la TPS et la TVQ lorsque celles-ci s'appliquent.

b) Présenter au bilan les renseignements nécessaires, de la façon préconisée par l'ICCA.

13. Le 1er avril 20X2, les Industries Julien Yergeau ont acquis une machine pour fabriquer des raquettes de tennis. Le coût de 600000$ a été comptabilisé dans le compte *Équipement (fabrication)*. On prévoit, pour cette machine, une durée de vie utile de 10 ans et une valeur résiduelle de 10%. Le propriétaire affirme que la machine fabriquera 12000 raquettes la première année, 15000 au cours des deux années suivantes et, ultérieurement, 20000 par année, pour un total de 182000 raquettes.

Monsieur Yergeau envisage l'utilisation de l'une ou l'autre des trois méthodes d'amortissement suivantes :

- l'amortissement linéaire ;
- l'amortissement dégressif à taux constant avec le double du taux linéaire ;
- l'amortissement en fonction de l'utilisation.

Travail à faire

a) Dresser un tableau qui montre la charge annuelle d'amortissement pour les exercices terminés les 31 décembre 20X2, 20X3 et 20X4.

b) Rédiger l'écriture de régularisation selon chacune des trois méthodes mentionnées ci-dessus pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4.

c) Préparer le bilan au 31 décembre 20X4, selon les deux méthodes de présentation ; utiliser la méthode d'amortissement en fonction de l'utilisation.

La révision des taux d'amortissement

14. Lacroix et fils a acquis un entrepôt le 2 janvier 20X1 au coût de 160000$. À ce moment-là, on avait estimé une durée d'utilisation de 15 ans et une valeur résiduelle de 10000$.

Trois ans plus tard, soit le 2 janvier 20X4, on réalise que l'entrepôt va pouvoir être utilisé huit ans de plus que ce qui avait été initialement prévu, mais que cette situation ne changera pas sa valeur résiduelle à la fin de la période d'utilisation. On utilise la méthode de l'amortissement linéaire.

Travail à faire

a) Déterminer la valeur comptable de l'entrepôt le 2 janvier 20X4.

b) Calculer l'amortissement annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 20X5.

c) Préparer le bilan partiel au 31 décembre 20X8.

15. L'entreprise SoMa a acquis un camion de livraison le 1er mars 20X1 au prix de 15600$. L'entreprise a alors estimé une durée d'utilisation de quatre ans et une valeur résiduelle de 3120$.

Le 1er novembre 20X2, celle-ci réalise que le camion va pouvoir être utilisé deux ans de plus que prévu, mais que sa valeur résiduelle sera alors de 1040$. On utilise la méthode de l'amortissement linéaire.

Travail à faire

a) Calculer l'amortissement cumulé au 1er novembre 20X2.

b) Calculer la charge mensuelle d'amortissement à partir du mois de novembre 20X2.

c) Préparer le bilan partiel au 31 octobre 20X3, date de la fin de l'exercice financier.

16. Le 1er mai 20X1, l'entreprise Samuel Lavergne a acheté au comptant une pièce de machinerie spéciale qui lui permet d'épargner du temps dans le processus de fabrication de portes et de fenêtres.

- Cette pièce, payée 45000$, a une durée d'utilisation prévue de 15 ans et une valeur résiduelle estimée à 10 % de son coût d'acquisition. L'entreprise utilise la méthode de l'amortissement linéaire.

- L'entreprise régularise ses comptes et ferme ses livres le 30 avril de chaque année. Le 30 avril 20X5, avant la régularisation des comptes, le directeur des services financiers, de concert avec le directeur de la production, estime que la machine en question serait désuète après 10 ans d'utilisation et que sa valeur résiduelle serait alors nulle.

Travail à faire

a) Rédiger l'écriture pour comptabiliser l'acquisition de la pièce de machinerie. Les sommes en jeu ne comprennent ni la TPS ni la TVQ.

b) Enregistrer l'amortissement au 30 avril 20X2.

c) Enregistrer l'amortissement au 30 avril 20X5.

d) Préparer le bilan partiel au 30 avril 20X9.

17. L'entreprise Léger-Maheux a acheté, au début de janvier 20X3, un nouvel aspirateur pour faciliter l'entretien ménager des immeubles commerciaux dont elle a le contrat d'entretien.

- Lors de l'acquisition, le propriétaire, Claude Beaudoin, a estimé que la vie utile de cet équipement, qui avait coûté 20 000 $, serait de 10 ans, avec une valeur résiduelle de 2 000 $. L'entreprise utilise la méthode de l'amortissement linéaire.
- Après avoir employé cet équipement pendant trois ans, le propriétaire a réalisé qu'il y avait sur le marché un nouvel équipement plus perfectionné et plus efficace. Il a donc décidé qu'après deux autres années, il se débarrasserait de son aspirateur sans aucune compensation monétaire, c'est-à-dire que la valeur résiduelle serait nulle.

Travail à faire

a) Déterminer la valeur comptable de l'équipement après la troisième année, soit le 31 décembre 20X5.

b) Déterminer l'amortissement des deux dernières années d'utilisation.

c) Rédiger l'écriture à la suite de la mise hors service de l'aspirateur, le 31 décembre 20X7.

La vente et l'échange des immobilisations

18. Un photocopieur coûtant 5 000 $ dont l'amortissement cumulé est de 3 500 $ a été vendu le 1er février dernier, soit le lendemain de la fin de l'exercice financier. On suppose que la disposition de cet équipement de bureau a lieu selon chacune des situations indépendantes suivantes :

- il a été vendu 1 800 $ au comptant ;
- il a été vendu 1 260 $ au comptant ;
- le photocopieur, dont la valeur de reprise (allocation d'échange) est de 1 800 $, est échangé contre un nouvel appareil plus perfectionné, dont le prix courant est de 8 500 $;
- il est échangé contre un nouveau photocopieur, dont le prix courant est de 8 350 $; le fournisseur accorde une valeur de reprise (allocation d'échange) de 1 150 $ pour le vieux photocopieur.

Travail à faire

Comptabiliser ces transactions dans le journal général selon chacune des hypothèses indépendantes susmentionnées. Les sommes en jeu ne comprennent ni la TPS ni la TVQ.

19. Un camion coûtant 35 000 $, et dont l'amortissement cumulé est de 23 400 $, a été vendu ou échangé le 1er mai 20X4, soit le lendemain de la fin de l'exercice financier terminé le 30 avril 20X4. On suppose que la disposition ou l'échange de ce camion a eu lieu selon chacune des hypothèses indépendantes suivantes :

- il a été vendu 12 750 $ au comptant ;
- il a été vendu 11 495 $ au comptant ;
- le camion d'occasion, pour lequel le concessionnaire a accordé une allocation d'échange de 13 000 $, est échangé contre un camion neuf dont le prix est de 39 950 $;
- le camion d'occasion, pour lequel le concessionnaire a accordé une allocation d'échange de 11 200 $, est échangé contre un camion neuf dont le prix est de 38 650 $.

Travail à faire

Comptabiliser ces transactions dans le journal général selon chacune des hypothèses indépendantes énumérées. Les sommes en jeu ne comprennent ni la TPS ni la TVQ.

20. Vous décidez de remplacer le photocopieur couleur que vous avez acheté le 2 juillet 20X3 et que vous avez payé 4 500 $. Vous lui aviez alors attribué une valeur résiduelle de 500 $ après une durée d'utilisation prévue de quatre ans.

Le 1er octobre 20X5, un photocopieur plus perfectionné étant offert sur le marché, vous décidez de l'acheter ; son prix courant est de 4 950 $. Vous hésitez entre vendre le vieux photocopieur 750 $ au comptant à l'un de vos employés (le fournisseur vous accordant un escompte de 10 % sur l'achat du nouveau) ou le donner en échange. Dans ce dernier cas, le fournisseur vous accorde une valeur de reprise (allocation d'échange) de 1 200 $.

Travail à faire

Rédiger toutes les écritures dans le journal général pour enregistrer la vente ou l'échange du vieux photocopieur couleur et l'acquisition du nouveau, premièrement, en fonction de l'hypothèse de la vente et, deuxièmement, en fonction de l'hypothèse de l'échange. L'exercice financier de l'entreprise se termine le 31 décembre. Les sommes en jeu ne comprennent ni la TPS ni la TVQ. La compagnie utilise la méthode d'amortissement linéaire.

21. Le 1er juillet 20X2, l'entreprise Les Meubles J. M. Benoît, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre, a acheté un camion au coût de 16 500 $ pour effectuer la livraison des meubles et des électroménagers qu'elle vend dans son magasin.

L'entreprise a prévu que la valeur résiduelle du camion serait de 1 500 $ à la fin de sa durée d'utilisation. Le 1er septembre 20X5, le camion est vendu 3 500 $. Les sommes en jeu ne comprennent ni la TPS ni la TVQ.

Travail à faire

Enregistrer la vente du camion selon les trois hypothèses indépendantes suivantes :

a) l'entreprise a amorti le camion selon la méthode linéaire en prévoyant une durée d'utilisation de cinq ans ;

b) on avait prévu que le camion pourrait parcourir 200 000 km ; au 31 décembre 20X4, il en avait fait 145 000 et, du 1er janvier 20X5 au 31 août 20X5, il a encore parcouru 30 000 km ;

c) le comptable a utilisé la méthode d'amortissement sur le solde dégressif suivant un taux de 30 %.

22. L'entreprise Fer-Cube a effectué les transactions suivantes au cours des dernières années :

20X3

Mars 01 Achat à crédit d'une imprimante laser couleur portant le numéro de série XX2Z395 chez Zippa inc. Le coût d'acquisition est de 720 $, la durée prévue d'utilisation, de huit ans, et la valeur résiduelle estimée, de 144 $. On utilise la méthode de l'amortissement linéaire.

Avr. 15 Achat à crédit d'une automobile de marque Ford Mustang portant le numéro de série FFF453MF398 chez Automobiles Laneuville. Le prix coûtant est de 22 500 $. La valeur de reprise estimative est de 4 500 $ à la fin de sa durée d'utilisation. On l'amortit à 30 % sur le solde dégressif.

Oct. 01 Acquisition d'un télécopieur pour 500 $. On prévoit s'en servir pendant cinq ans, et sa valeur résiduelle sera alors nulle. On l'amortit de façon linéaire.

20X6

Mars 01 Échange de la Ford Mustang pour une Audi Quattro, dont le prix est de 42 500 $. Le concessionnaire accorde une valeur de reprise de 11 500 $ pour la Ford Mustang d'occasion. La valeur résiduelle estimée pour l'Audi Quattro est de 15 000 $ après quatre ans.

Juin 01 Vente du télécopieur pour 85 $ et achat d'un autre modèle plus rapide et plus perfectionné au coût de 675 $. La durée d'utilisation prévue est alors de quatre ans et la valeur résiduelle est estimée à 75 $.

Oct. 01 Acquisition d'une nouvelle imprimante laser couleur au prix courant de 1 250 $ en raison du bris de la vieille imprimante. Comme cela coûterait trop cher de la faire réparer, le propriétaire décide donc de s'en départir dans un écocentre. Par ailleurs, le vendeur lui accorde un rabais de 10 %. On estime que cette nouvelle imprimante laser couleur devrait fonctionner durant cinq ans, et que sa valeur résiduelle serait alors de 125 $. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

Travail à faire

a) Comptabiliser les transactions précédentes. L'exercice financier de l'entreprise se termine le 31 décembre. Les sommes en jeu ne comprennent ni la TPS ni la TVQ.

b) Rédiger les écritures de régularisation au 31 décembre 20X6 pour chacune des immobilisations.

23. L'entreprise Excavation Denis Constantineau a effectué les transactions suivantes au cours des dernières années. Les sommes en jeu ne comprennent ni la TPS ni la TVQ.

20X2

Juill. 01 Achat au comptant d'un photocopieur portant le numéro de série MMM444 chez Bureau Expo. Le coût d'acquisition est de 1 250 $, la durée de vie utile prévue, de huit ans, et la valeur résiduelle, de 250 $. On utilise la méthode de l'amortissement linéaire.

Sept. 01 Versement de 5 000 $ comptant à l'achat d'une automobile Acura Integra d'une valeur de 25 400 $ chez Banville Autos. Le solde est payé par un emprunt bancaire à un taux d'intérêt de 5 % payable annuellement. Après quatre ans d'utilisation, on prévoit la revendre 11 500 $. On l'amortit à 30 % sur le solde dégressif.

20X3

Mars 01 Achat à crédit d'un ordinateur chez CD Info au coût de 3250$. On prévoit une valeur nulle après trois ans et on utilise la méthode de l'amortissement linéaire.

Sept. 01 Vente du photocopieur pour la somme de 500$. Acquis le 1er juillet 20X2, il est devenu désuet, et on achète un modèle plus performant au coût de 3650$, payé comptant. La durée prévue d'utilisation du nouveau photocopieur est de cinq ans, avec une valeur résiduelle de 150$. On l'amortit sur cinq ans selon la méthode linéaire.

20X4

Mai 01 Échange de l'Acura Integra pour une BMW 323. La valeur de reprise est de 15000$ et le coût de la nouvelle voiture est de 45560$. Une valeur résiduelle de 15500$ est prévue après quatre ans, et on l'amortit à 30% sur le solde dégressif.

Travail à faire

a) Comptabiliser les transactions précédentes. L'exercice financier de l'entreprise se termine le 31 décembre.

b) Rédiger les écritures de régularisation au 31 décembre 20X4 pour chacune des immobilisations.

Les coûts engagés après la date d'acquisition

24. Le 1er octobre 20X3, Elie a acquis un camion de livraison pour son entreprise au coût de 15500$. La durée d'utilisation prévue est de cinq ans et la valeur résiduelle, de 1400$. On utilise la méthode de l'amortissement linéaire.

Le 1er août 20X4, le conducteur du camion s'étant plaint de la chaleur excessive à l'intérieur de la cabine, on décide d'y faire installer un système de climatisation coûtant 1500$. De cette façon, le chauffeur sera plus productif.

Travail à faire

a) Rédiger l'écriture pour enregistrer l'installation du système de climatisation et l'amortissement avant la modification. Les sommes en jeu ne comprennent ni la TPS ni la TVQ.

b) Rédiger l'écriture de régularisation au 31 décembre, date de la fin de l'exercice financier, pour enregistrer la charge d'amortissement depuis l'installation du système de climatisation.

25. L'entreprise Titania, qui possède une usine achetée le 1er mars 20X2 au coût de 1250000$, décide le 1er mai 20X4 de procéder à son agrandissement.

L'agrandissement pourra être utilisé à partir du 1er mai 20X5 après la période nécessaire à l'établissement des plans et devis et à la réalisation des travaux. Les coûts engagés ont été de 300000$. La durée prévue d'utilisation de l'usine a été fixée à 20 ans, et sa valeur résiduelle, à 250000$. La valeur résiduelle de l'agrandissement a aussi été fixée à 20% de son coût. Les sommes en jeu ne comprennent ni la TPS ni la TVQ. On utilise la méthode de l'amortissement linéaire.

Travail à faire

a) Rédiger l'écriture au 31 décembre 20X4 afin de comptabiliser l'amortissement de l'exercice qui se termine le même jour.

b) Présenter cet actif au bilan en date du 31 décembre 20X4.

c) Rédiger l'écriture pour enregistrer le coût de l'agrandissement et l'amortissement jusqu'à la date de l'agrandissement.

d) Rédiger l'écriture de régularisation afin de comptabiliser l'amortissement de l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

e) Présenter cet actif au bilan, le 31 décembre 20X5.

◆ **26. Le garage de l'entreprise Les Transports Ducharme a été acheté il y a quelques années au coût de 500 000 $. Au 31 décembre 20X3, l'amortissement cumulé est de 191 250 $. On avait estimé sa durée de vie utile à 20 ans et sa valeur résiduelle, à 50 000 $. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.**

- Le 1er mai 20X4, on termine la remise à neuf du garage. Ces réparations ont coûté 125 940 $ à l'entreprise et elles ont pour effet de prolonger la durée de vie utile du garage de 10 ans, sans en augmenter ou en diminuer la valeur résiduelle.
- Le 1er décembre, on doit repeindre le bureau du directeur du garage, qui n'aimait pas la couleur originale. Le coût des travaux est de 950 $.

Travail à faire

a) Préciser, au 31 décembre 20X3, depuis combien de temps l'entreprise possède son garage.

b) Rédiger dans le journal général les écritures pour enregistrer les transactions survenues en 20X4. Les sommes en jeu ne comprennent ni la TPS ni la TVQ.

c) Enregistrer l'amortissement à la fin de l'exercice, soit le 31 décembre 20X4.

d) Présenter la section « Immobilisations » au bilan.

◆ **27. La Pourvoirie du lac du Pendule a décidé, durant une période de ralentissement de ses activités, de remettre à neuf l'un de ses bateaux à moteur plutôt que d'en acheter un nouveau.**

- Le bateau a été acheté 20 420 $ le 1er avril 20X1. On avait alors prévu une durée d'utilisation de huit ans et une valeur résiduelle de 2 500 $. Ainsi, au cours du mois de janvier 20X7, on engage les coûts suivants :

Salaires des employés affectés à la remise à neuf	1 754 $
Pièces de rechange	350 $
Graisse et huile	125 $
Peinture	879 $
Remplacement des sièges	200 $
Ancre neuve	100 $

- Le bateau est de nouveau en état de fonctionner le 1er février 20X7, et cette remise à neuf a pour effet de prolonger sa durée d'utilisation de quatre ans, sans changer sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

Travail à faire

a) Déterminer la valeur comptable du bateau le 31 décembre 20X6.

b) Rédiger les écritures pour enregistrer les transactions concernant le mois de janvier 20X7, de même que l'amortissement pour janvier. Les sommes en jeu ne comprennent ni la TPS ni la TVQ.

c) Rédiger l'écriture pour enregistrer l'amortissement au 31 décembre 20X7.

d) Déterminer la valeur comptable du bateau au 31 décembre 20X7.

SUPPLÉMENT D'INFORMATION

Le reclassement des immobilisations destinées à la vente

Certaines immobilisations, telles que terrains, immeubles, machineries, équipement spécialisé ou groupe d'actifs, demandent plus de temps pour être vendues. Lorsque l'entreprise décide de vendre un de ces biens, il doit être reclassé dans un compte distinct *Immobilisation destinée à la vente* à partir du moment où il répond à l'ensemble des critères suivants (*Manuel de l'ICCA*, chapitre 3475.08) :

- Les membres de la direction se sont engagés à vendre l'immobilisation.
- L'actif est disponible à la vente immédiatement dans son état actuel.
- Il y a recherche active d'un acquéreur et toutes les démarches nécessaires à la vente ont été entreprises.
- La vente est probable dans un délai d'un an.
- L'actif est offert à un prix raisonnable.
- Il est peu probable que la vente soit abandonnée.

On doit aussi reclasser l'amortissement cumulé dans le compte *Amortissement cumulé – immobilisation destinée à la vente* et les dettes relatives à ces immobilisations dans le compte *Hypothèque liée à l'immobilisation destinée à la vente.*

La première étape consiste à déterminer si la valeur comptable est plus grande ou plus petite que la valeur marchande moins les frais de vente.

Voyons tout d'abord le cas où la valeur comptable est inférieure à la valeur marchande moins les frais de vente (voir la figure 6.11).

FIGURE 6.11 CAS 1 : LA VALEUR COMPTABLE EST PLUS PETITE QUE LA JUSTE VALEUR DIMINUÉE DES FRAIS DE VENTE

Le 15 juin 20X5, une entreprise décide de vendre le terrain et l'immeuble où était situé son ancien siège social. Celui-ci avait été acheté le 1er avril 19X0, au coût de 350 000 $ pour l'immeuble et de 50 000 $ pour le terrain. L'amortissement cumulé de l'immeuble est de 180 000 $ et la valeur marchande totale, de 2 000 000 $. La commission relative à la vente sera de 7 %. L'hypothèque relative à l'immeuble et au terrain s'élève à 200 000 $.

Juste valeur	–	Frais de vente	=	Juste valeur diminuée des frais de vente
2 000 000 $	–	140 000 $	=	1 860 000 $

Coût d'acquisition	–	Amortissement cumulé	=	Valeur comptable
400 000 $	–	180 000 $	=	220 000 $

Donc, la valeur comptable est plus petite que la juste valeur diminuée des frais de vente. On procède donc au reclassement :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 47
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Juin 15	Terrain destiné à la vente		50 000,00	
	Bâtiment destiné à la vente		350 000,00	
	Amortissement cumulé – bâtiment		180 000,00	
	Emprunt hypothécaire (biens immeubles)		200 000,00	
	Terrain			50 000,00
	Bâtiment			350 000,00
	Amortissement cumulé – bâtiment destiné à la vente			180 000,00
	Emprunt hypothécaire lié au terrain et à l'immeuble destinés à la vente			200 000,00
	(reclassement immeuble et terrain à la			
	suite de la décision de vendre)			

On constatera le gain en capital lors de la vente réelle du bien.

Le 2 novembre, l'immeuble et le terrain sont vendus pour 2 500 000 $, soit 2 000 000 $ pour l'immeuble et 50 000 $ pour le terrain. La banque dépose dans le compte de l'entreprise la somme de 2 125 000 $ (2 500 000 $ moins la commission de 175 000 $ et l'emprunt de 200 000 $).

On peut maintenant calculer le gain relatif à cette transaction :

Prix de vente	–	Valeur comptable de l'actif reclassé	=	Gain
(2 500 000 $ – 175 000 $)	–	(400 000 $ – 180 000 $)	=	2 105 000 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 65
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Nov. 02	Banque		2 125 000,00	
	Amortissement cumulé – bâtiment destiné à la vente		180 000,00	
	Emprunt hypothécaire lié au terrain et à l'immeuble destinés à la vente		200 000,00	
	Bâtiment destiné à la vente			350 000,00
	Terrain destiné à la vente			50 000,00
	Gain sur vente d'immobilisations			2 105 000,00
	(vente d'un terrain et d'un bâtiment)			

Nous allons maintenant aborder le cas où la valeur comptable est plus grande que la juste valeur diminuée des frais de vente (voir la figure 6.12).

FIGURE 6.12 **CAS 2 : LA VALEUR COMPTABLE EST PLUS GRANDE QUE LA JUSTE VALEUR DIMINUÉE DES FRAIS DE VENTE**

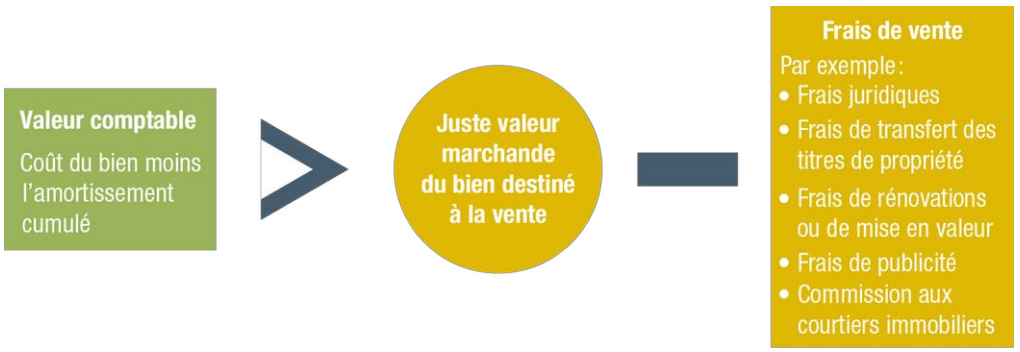

Lorsque la valeur comptable est supérieure à la juste valeur marchande moins les frais liés à la vente, on doit constater la perte de valeur au moment du reclassement.

Le 1er août 20X5, une entreprise décide de vendre une ligne de production, achetée au coût de 250 000 $ en 20X2, pour faire place à une nouvelle ligne de production plus performante et plus moderne. L'amortissement cumulé s'élève à 200 000 $. L'entreprise prévoit vendre la ligne de production à l'étranger au coût de 50 000 $ canadiens.

Les frais reliés à la vente s'élèvent à 2 000 $:

Juste valeur	–	Frais de vente	=	Juste valeur diminuée des frais de vente
50 000 $	–	2 000 $	=	48 000 $

Coût d'acquisition	–	Amortissement cumulé	=	Valeur comptable
250 000 $	–	200 000 $	=	50 000 $

La valeur comptable est donc plus élevée de 2 000 $. Lors du reclassement, on devra donc comptabiliser la perte de valeur et l'ajouter à l'amortissement cumulé :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 49
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Août 01	Machinerie destinée à la vente		250 000,00	
	Amortissement cumulé – machinerie		200 000,00	
	Perte de valeur de la machinerie destinée à la vente		2 000,00	
	Machinerie			250 000,00
	Amortissement cumulé – machinerie destinée à la vente			202 000,00
	(reclassement de la machinerie à la suite			
	de la décision de vendre)			

À VOUS DE JOUER !

L'exercice financier de l'entreprise Maxime Baril Auto inc. se termine le 31 décembre. Au 1er janvier 20X3, on trouve, dans les livres de l'entreprise, l'enregistrement d'un camion que celle-ci avait payé 24 000 $ avant les taxes. L'amortissement cumulé à cette date est de 17 000 $. Au moment de l'achat du véhicule, monsieur Baril a estimé une durée de vie utile de cinq ans et une valeur résiduelle de 4 000 $. De plus, il avait décidé de l'amortir selon la méthode linéaire. Le 1er juin, monsieur Baril décide de procéder à la vente du camion. La valeur marchande du camion est de 5 500 $. Il place une petite annonce dans le journal au coût de 75 $. Vous devez procéder au traitement comptable de cette transaction.

Étape 1 : Déterminez si la valeur comptable est plus grande ou plus petite que la juste valeur marchande moins les frais.

Juste valeur marchande	—	Frais de vente	> ou <	Valeur comptable

Étape 2 : Procédez au reclassement de l'immobilisation.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 49
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X3				

Le 1er juin 20X3, monsieur Baril reçoit une offre de 5 250 $ plus les taxes pour le camion. Il décide d'accepter l'offre et procède à la vente. Enregistrez la vente.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 51
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X3				

Quelle aurait été l'écriture si le camion avait été mis hors service le 1er juin ?

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 49
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X3				

CHAPITRE 7

Le passif

L'étude de ce chapitre permet de distinguer les différentes catégories de passif et d'appliquer les méthodes comptables portant sur le passif à court terme et le passif à long terme.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Définir le passif.
- Distinguer les différentes catégories de passif à court terme.
- Enregistrer les opérations concernant les emprunts bancaires sur marge de crédit et les effets à payer à court terme.
- Comptabiliser les différentes opérations portant sur les emprunts hypothécaires.
- Calculer le prix d'émission des obligations.
- Amortir l'escompte ou la prime d'emprunt obligataire en utilisant la méthode de l'amortissement selon le taux du marché.
- Enregistrer le remboursement anticipé des emprunts obligataires.
- Présenter le passif selon les règles de l'ICCA.

Audrey Caron-Latreille, propriétaire de Coq et bicoque, concept table et toit

MISE EN SITUATION

Audrey Caron-Latreille est propriétaire, depuis plusieurs années déjà, d'un petit complexe hôtelier dans la région de Charlevoix, qui se nomme Coq et bicoque, concept table et toit. Ses installations comprennent des chalets rustiques et chics ainsi qu'un restaurant gastronomique exploitant les produits du terroir. Récemment, elle a dû renouveler certaines immobilisations. De plus, elle a décidé d'acheter le terrain voisin du sien pour y construire un bâtiment hôtelier plus classique, avec des chambres individuelles. Cela lui permettra d'atteindre une clientèle à la recherche d'une expérience champêtre dans un confort plus urbain que les chalets, qui ont déjà une clientèle bien établie. Pour réaliser son projet, elle a besoin de financement, dont une partie vient des créanciers.

Audrey a décidé d'acheter le terrain voisin du sien pour y construire un bâtiment hôtelier plus classique. Pour réaliser son projet, elle a besoin de financement, dont une partie vient des créanciers.

7.1 Le passif à court terme

Passif
Obligation à laquelle donnent lieu des opérations que l'entité a effectuées ou des faits qui se sont déjà produits, à la date de clôture de la période, et en vertu de laquelle l'entité sera tenue plus tard de verser des sommes d'argent, ou encore de livrer des marchandises ou des produits ou de fournir des services qui ont fait l'objet de sommes reçues d'avance*.

Le **passif** à court terme d'une entreprise est constitué de l'ensemble des sommes à payer au cours de l'année qui suit la date du bilan. Habituellement, les dettes à court terme servent à financer les actifs à court terme, tels que les comptes clients et le stock.

La figure 7.1 présente les postes les plus fréquemment rencontrés au passif à court terme d'un bilan.

FIGURE 7.1 LES POSTES DU PASSIF À COURT TERME

Emprunts bancaires sur marge de crédit — *Emprunt bancaire (marge de crédit)*

- C'est le premier élément du passif à court terme, puisque l'institution financière peut exiger le remboursement en tout temps.
- Il permet à une entreprise de retirer des sommes de son compte même s'il est à découvert jusqu'à concurrence de la limite permise par l'institution financière.
- Dans la plupart des cas, les institutions financières déposent automatiquement les sommes nécessaires dans le compte de leurs clients au besoin et se remboursent dès que les fonds sont disponibles.
- Les intérêts sont calculés tous les jours sur la portion utilisée de la marge de crédit et non sur le montant total autorisé.
- Si des actifs sont donnés en garantie, on doit retrouver ces renseignements dans une note complémentaire aux états financiers ainsi que le taux d'intérêt et les versements prévus.
- Les différents renseignements qui se rattachent à l'emprunt bancaire pour une période donnée, soit les avances, les remboursements et les charges d'intérêts, sont communiqués au client au moyen d'un relevé mensuel.

Sommes dues aux fournisseurs — *Fournisseurs*

Ce sont les dettes qui se rattachent aux achats de l'entreprise et aux services qui lui sont rendus.

Produits perçus d'avance — *Produits perçus d'avance, Dépôt de garantie*

- Ce sont des sommes reçues pour des ventes ou des services qui seront rendus au cours du prochain exercice financier.
- C'est une somme d'argent donnée en garantie avant d'avoir rendu le service. La pratique est courante chez les avocats et dans le domaine de la construction, pour ne citer que ceux-là.
- Il peut s'agir de sommes perçues pour un abonnement, ce qui donne à l'abonné l'accès au service ou au produit pour la durée du contrat. Parmi les plus répandus, on trouve les abonnements à des revues, à des centres d'entraînement ou au théâtre.
- Dans de telles situations, l'entreprise qui a accepté l'argent a une dette envers son client : elle doit lui livrer un produit ou lui rendre un service.
- Ces sommes font partie du passif à court terme, jusqu'à ce que le bien soit livré ou que le service soit rendu.

FIGURE 7.1 LES POSTES DU PASSIF À COURT TERME (*suite*)

Sommes perçues pour un tiers — *Taxes à la consommation à payer, Retenues fédérales à payer, Retenues provinciales à payer, Fonds de pension à payer, Cotisations syndicales à payer, Assurances collectives à payer*

Elles représentent des sommes que l'entreprise encaisse des clients ou des employés et qu'elle doit remettre à une autre organisation.

Charges à payer — *Salaires à payer, Impôt à payer, Publicité à payer, Intérêts à payer, Indemnités de vacances à payer*

Ces charges font habituellement l'objet de régularisations à la fin de l'exercice.

Sommes dues aux actionnaires — *Dividendes à payer, Prêts des actionnaires*

- Ce sont des dividendes déclarés mais non encore payés à la fin de l'exercice.
- Il s'agit de sommes prêtées par les actionnaires de l'entreprise, souvent pour pallier un problème temporaire de liquidités (plus fréquent dans les petites entreprises et au cours des premières années d'exploitation).

Effets à payer — *Effets à payer, Billets à ordre, Prêts à terme*

Ce sont des titres de créance qui sont remboursables avec intérêts au cours des 12 mois suivants.

Versements prévus sur la dette à long terme — *Versements prévus sur la dette à long terme*

Ils indiquent la portion d'un passif à long terme qui sera remboursée au cours des 12 prochains mois, excluant les intérêts.

À VOUS DE JOUER !

Déterminez si les cas suivants constituent des éléments de passif à court terme à la fin de l'exercice au 31 décembre 20X7 et, si c'est le cas, précisez la somme à inclure.

1. Le 1er décembre, le propriétaire a signé un bail de deux ans pour la location des locaux qu'occupe son entreprise. Le bail prévoit un loyer mensuel de 2 000 $ plus les taxes, payable le premier jour de chaque mois, à partir du 1er janvier 20X8.

2. Le 13 décembre, un client a versé un acompte de 1 200 $ pour des marchandises qui seront livrées en 20X8. Le propriétaire a quand même déposé l'argent dans le compte de banque de l'entreprise.

3. Le 31 décembre, l'entreprise a reçu une facture pour un achat FOB destination, mais elle n'a reçu la marchandise que le 5 janvier.

4. Le 28 décembre, l'entreprise a reçu d'un fournisseur une facture totalisant 1 015,88 $, incluant la TPS de 5 % et la TVQ de 9,975 %, pour des achats de marchandises. La facture n'a pas été enregistrée, puisque le technicien-comptable était en vacances.

5. Le 15 décembre, le propriétaire de l'entreprise a signé une promesse d'achat d'un nouveau système de climatisation. Le prix a été négocié à 6 500 $ plus les taxes applicables. Le système sera installé au début du mois de mars suivant, selon les conditions suivantes : 2/10, n/30.

MISE EN SITUATION

Voici le solde de certains comptes tirés de la balance de vérification non régularisée de Coq et bicoque, en date du 31 décembre 20X5, dernière journée de l'exercice :

Fournisseurs	2 884 $
Taxes à la consommation à payer	580 $

- Les achats des deux derniers jours n'ont pas été enregistrés, puisque les factures n'ont pas été reçues. Ils totalisent 2 586,18 $, incluant les taxes.
- À la suite de la promotion « Offrez des cours de cuisine gastronomique inspirée du terroir pour Noël », Audrey a vendu plusieurs leçons à certains clients qui voulaient en offrir en guise de cadeau de Noël. Ces cours, qui se donneront à partir de janvier, n'ont pas été comptabilisés. La somme complète de ces ventes est de 1 850 $ plus les taxes.
- Les intérêts à payer sur l'emprunt à long terme sont de 5 %. Le dernier versement a été fait le 1er décembre, et le solde de l'emprunt s'élève à 200 000 $.
- Comme le 31 décembre est un mardi, il y a les salaires de trois jours à payer. Les employés gagnent, au total, 225 $ par jour de travail.
- Les indemnités de vacances s'élèvent à 4 % des salaires à partir du 1er mai 20X5. Avant les régularisations, les salaires bruts de l'exercice sont de 50 000 $.
- Audrey a contracté un emprunt hypothécaire. Au cours du prochain exercice, elle remboursera 12 000 $ sur cet emprunt, excluant les intérêts.

Il faudra d'abord faire certaines écritures comptables pour régulariser la situation :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 21
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Achats		2 249,34	
	TPS à recevoir		112,47	
	TVQ à recevoir		224,37	
	Fournisseurs	2100		2 586,18
	(pour enregistrer les achats des derniers jours)			
Déc. 31	Banque		2 127,04	
	Cours de cuisine perçus d'avance	2480		1 850,00
	TPS à payer			92,50
	TVQ à payer			184,54
	(pour enregistrer les cours de cuisine qui			
	seront donnés à partir de janvier 20X6)			
Déc. 31	Charges d'intérêts		849,32	
	Intérêts à payer	2450		849,32
	(pour enregistrer les intérêts courus			
	sur l'emprunt hypothécaire, soit			
	200 000 $ × 5 % × 31/365)			
Déc. 31	Salaires		675,00	
	Salaires à payer	2445		675,00
	(pour enregistrer les salaires des trois derniers			
	jours de l'année 20X5)			
Déc. 31	Avantages sociaux		2 027,00	
	Indemnités de vacances à payer	2447		2 027,00
	(pour enregistrer les indemnités de			
	vacances à payer pour l'exercice			
	terminé le 31 décembre 20X5)			

Alors, dans la section « Passif à court terme » du bilan, nous devrions retrouver les postes suivants :

- *Fournisseurs ;*
- *Cours de cuisine perçus d'avance ;*
- *Salaires à payer ;*
- *Indemnités de vacances à payer ;*
- *Intérêts à payer ;*
- *Taxes à la consommation à payer ;*
- *Versement prévu sur la dette à long terme.*

Versement prévu sur la dette à long terme
Partie des passifs à long terme échéant au cours des douze prochains mois, qui est normalement incluse dans les passifs à court terme dans la mesure où elle doit être acquittée au moyen d'actifs à court terme*.

En ce qui concerne les versements prévus sur la dette à long terme, il n'y a pas d'écriture à faire, car il s'agit uniquement d'un élément de présentation. Le solde au grand livre de l'emprunt à long terme doit refléter le solde réel dû.

Le poste *Emprunt bancaire (marge de crédit)* sera absent, puisqu'il a été complètement remboursé.

Voici un grand livre partiel concernant les comptes de passif à court terme :

GRAND LIVRE

Fournisseurs — **N° 2100**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
	Solde				2 884,00	Ct
Déc. 31		J.G.21		2 586,18	5 470,18	Ct

Cours de cuisine perçus d'avance — **N° 2480**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
	Solde				Ø	
Déc. 31		J.G.21		1 850,00	1 850,00	Ct

Salaires à payer — **N° 2445**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
	Solde				Ø	
Déc. 31		J.G.21		675,00	675,00	Ct

Indemnités de vacances à payer — **N° 2447**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
	Solde				Ø	
Déc. 31		J.G.21		2 027,00	2 027,00	Ct

Intérêts à payer — **N° 2450**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
	Solde				Ø	
Déc. 31		J.G.21		849,32	849,32	Ct

En ce qui concerne les taxes à la consommation à payer, voici le solde régularisé à la suite du report des écritures de régularisation :

Solde non régularisé au 31 décembre		580,00 $
Plus : TPS à payer	92,50 $	
TVQ à payer	184,54	277,04
		857,04 $
Moins : TPS à recevoir	112,47 $	
TVQ à recevoir	224,37	336,84
Solde régularisé au 31 décembre		520,20 $

Voici la section « Passif à court terme » régularisée au bilan de Coq et bicoque :

COQ ET BICOQUE
BILAN PARTIEL
au 31 décembre 20X5

PASSIF

Passif à court terme		
Fournisseurs	5 470 $	
Taxes à la consommation à payer	520	
Cours de cuisine perçus d'avance	1 850	
Intérêts à payer	849	
Salaires à payer	675	
Indemnités de vacances à payer	2 027	
Versement prévu sur la dette à long terme	12 000	
Total du passif à court terme		23 391 $

À VOUS DE JOUER !

Vous travaillez pour l'entreprise Passion couleur, distributeur de peinture acrylique. Au 31 décembre 20X7, les soldes non régularisés suivants concernant les comptes du passif à court terme sont tirés du grand livre :

Emprunt bancaire (marge de crédit)	35 000 $
Fournisseurs	18 523 $
Taxes à la consommation à payer	752 $
Dividendes à payer	8 000 $
Effet à payer	10 000 $

Vous avez aussi les renseignements suivants :

- D'après le relevé bancaire de décembre, la compagnie a remboursé 9 000 $ sur sa marge de crédit.
- Les achats des derniers jours s'élèvent à 937 $ plus les taxes. Ils n'ont pas été comptabilisés.
- Le 31 décembre 20X7 est un lundi. Les salaires sont normalement versés le jeudi pour la semaine se terminant le vendredi précédent. Les 12 employés gagnent chacun 104 $ par jour et travaillent du lundi au vendredi.
- Le 31 décembre 20X7, Passion couleur a payé 5 000 $ de dividendes sur la somme due de 8 000 $. Aucune écriture n'a été enregistrée relativement à cette transaction.

- L'effet à payer vient à échéance le 30 janvier 20X8. Il avait été signé le 30 janvier 20X7 et porte intérêt au taux annuel de 5 %.

Vous devez d'abord régulariser les livres :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 89
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

Présentez maintenant la section « Passif à court terme » du bilan :

PASSION COULEUR BILAN PARTIEL		
	PASSIF	
Passif à court terme		
Total du passif à court terme		

7.2 Le passif à long terme

Le passif à long terme se compose de dettes qui, dans le cheminement normal des affaires, n'ont pas à être réglées au cours de l'exercice suivant la date du bilan. La durée du prêt s'étend sur plusieurs exercices. Au bilan, les dettes sont habituellement présentées en fonction de leur date d'échéance, de la plus près à la plus éloignée.

Les deux principaux éléments du passif à long terme sont :

1. les emprunts hypothécaires ;
2. les emprunts obligataires.

7.2.1 Les emprunts hypothécaires

Les entreprises financent régulièrement l'acquisition de biens meubles ou immeubles au moyen d'emprunts hypothécaires. Ces emprunts sont remboursables par versements périodiques égaux comprenant les intérêts et la portion de capital remboursé. Ils sont généralement garantis par les actifs achetés au moyen de cet emprunt hypothécaire, par exemple une automobile, un camion, de l'ameublement, de la machinerie ou encore un bâtiment. La figure 7.2 présente les différences entre les deux types d'hypothèques.

FIGURE 7.2 LES DIFFÉRENCES ENTRE LES HYPOTHÈQUES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

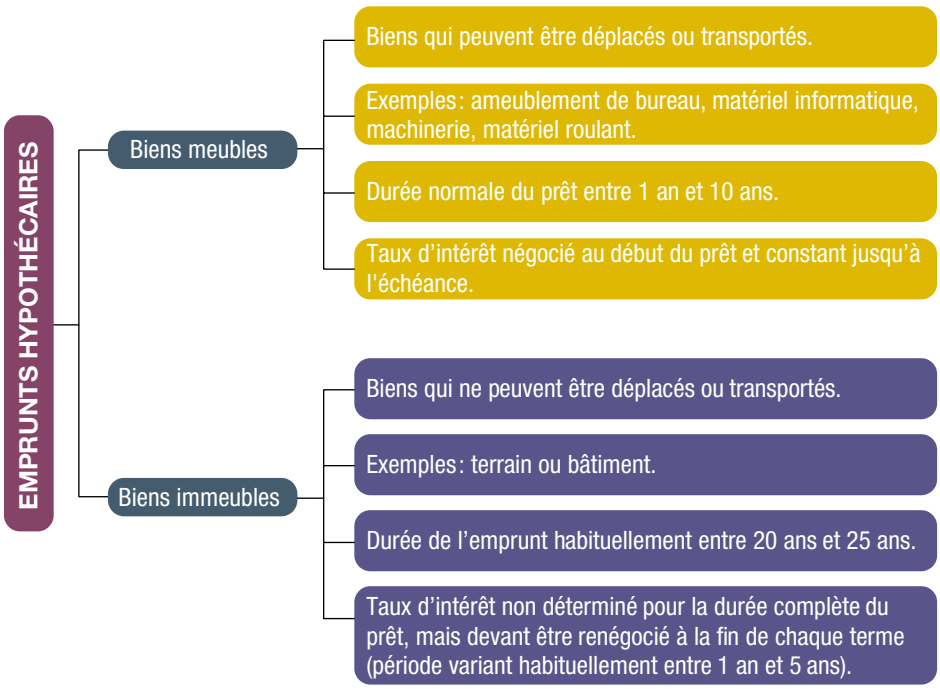

Afin de bien comptabiliser les intérêts et la portion du capital remboursé lors de chaque versement, il est recommandé d'utiliser un tableau d'amortissement de l'emprunt. Ce tableau est habituellement fourni par le créancier.

MISE EN SITUATION

Le 31 octobre 20X5, Coq et bicoque s'est porté acquéreur d'une remorque pour transporter les denrées qu'Audrey sélectionne chaque semaine chez plusieurs petits fournisseurs. Le coût de cet actif était de 12 500 $ plus les taxes. Audrey a émis un chèque de 4 371,88 $ et a financé le solde de 10 000 $ par un emprunt hypothécaire à la Banque Boréale, au taux d'intérêt annuel de 8 %, payable en 36 versements mensuels de 313,36 $. Cet emprunt viendra à échéance le 31 octobre 20X8, et la remorque est donnée en garantie.

Le 31 octobre 20X5, au moment de l'achat de la remorque, l'écriture suivante a été faite dans le journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Oct. 31	Matériel roulant		12 500,00	
	TPS à recevoir		625,00	
	TVQ à recevoir		1 246,88	
	Banque			4 371,88
	Emprunt hypothécaire (biens meubles)	2900		10 000,00
	(pour enregistrer l'acquisition d'une remorque			
	pour le transport des denrées)			

La Banque Boréale a fourni à Audrey le tableau d'amortissement suivant :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Banque Boréale
63, rue du Village
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0
Le 31 octobre 20X5

Montant de l'emprunt : 10 000 $
Taux d'intérêt annuel : 8 %
Nombre de paiements mensuels : 36
Versement mensuel : 313,36 $

Date	Versements mensuels	Remboursement de l'emprunt	Charges d'intérêts	Solde de l'emprunt
31 oct. 20X5				10 000,00 $
30 nov. 20X5	313,36 $	246,70 $	1 66,66 $	9 753,30
31 déc. 20X5	313,36	248,34	2 65,02	**9 504,96**
31 janv. 20X6	313,36	249,99	63,37	9 254,97
28 févr. 20X6	313,36	251,66	61,70	9 003,31
31 mars 20X6	313,36	253,34	60,02	8 749,97
30 avr. 20X6	313,36	255,03	58,33	8 494,94
31 mai 20X6	313,36	256,73	56,63	8 238,21
30 juin 20X6	313,36	258,44	54,92	7 979,77
31 juill. 20X6	313,36	260,16	53,20	7 719,61
31 août 20X6	313,36	261,90	51,46	7 457,72
30 sept. 20X6	313,36	263,64	49,72	7 194,07
31 oct. 20X6	313,36	265,40	47,96	6 928,67
30 nov. 20X6	313,36	267,17	46,19	6 661,50
31 déc. 20X6	313,36	268,95	44,41	**6 392,55**
31 janv. 20X7	313,36	270,74	42,62	6 121,81
28 févr. 20X7	313,36	272,55	40,81	5 849,26
31 mars 20X7	313,36	274,37	38,99	5 574,90
30 avr. 20X7	313,36	276,19	37,17	5 298,70
31 mai 20X7	313,36	278,04	35,32	5 020,67
30 juin 20X7	313,36	279,89	33,47	4 740,78
31 juill. 20X7	313,36	281,76	31,60	4 459,02
31 août 20X7	313,36	283,63	29,73	4 175,39
30 sept. 20X7	313,36	285,52	27,84	3 889,86
31 oct. 20X7	313,36	287,43	25,93	3 602,44
30 nov. 20X7	313,36	289,34	24,02	3 313,09
31 déc. 20X7	313,36	291,27	22,09	3 021,82
31 janv. 20X8	313,36	293,21	20,15	2 728,60
28 févr. 20X8	313,36	295,17	18,19	2 433,43
31 mars 20X8	313,36	297,14	16,22	2 136,30
30 avr. 20X8	313,36	299,12	14,24	1 837,18
31 mai 20X8	313,36	301,11	12,25	1 536,07
30 juin 20X8	313,36	303,12	10,24	1 232,95
31 juill. 20X8	313,36	305,14	8,22	927,81
31 août 20X8	313,36	307,17	6,19	620,63
30 sept. 20X8	313,36	309,22	4,14	311,41
31 oct. 20X8	313,36	311,41	1,95	Ø
Total	11 280,96 $	10 000,00 $	1 280,96 $	

La différence entre le solde de l'emprunt du 31 décembre 20X6 et celui du 31 décembre 20X5 représente le versement prévu sur la dette à long terme : 9 504,96 $ – 6 392,55 $ = 3 112,41 $.

À partir de ce tableau d'amortissement, il est facile de comptabiliser les versements dans les bons comptes :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page: 20
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Nov. 30	Charges d'intérêts 1		66,66	
	Emprunt hypothécaire (biens meubles)	2900	246,70	
	Banque			313,36
	(pour enregistrer le versement mensuel			
	sur l'emprunt hypothécaire)			
Déc. 31	Charges d'intérêts 2		65,02	
	Emprunt hypothécaire (biens meubles)	2900	248,34	
	Banque			313,36
	(pour enregistrer le versement mensuel			
	sur l'emprunt hypothécaire)			

Les pastilles réfèrent aux montants du tableau d'amortissement précédent, reportés dans le journal général.

Voici le compte *Emprunt hypothécaire (biens meubles)*, après le report de ces écritures au grand livre :

Emprunt hypothécaire (biens meubles)						N° 2900
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Oct. 31		J.G.15		10 000,00	10 000,00	Ct
Nov. 30		J.G.20	246,70		9 753,30	Ct
Déc. 31		J.G.20	248,34		9 504,96	Ct

Pour la présentation au bilan, le solde de 9 504,96 $ sera divisé en deux parties. Il faut présenter dans la section « Passif à court terme » la portion du capital qui sera remboursée au cours du prochain exercice financier ; le reste sera inscrit dans la section « Passif à long terme ».

Pour déterminer le versement prévu sur dette à long terme, il suffit de faire la différence entre le solde de l'emprunt du 31 décembre 20X6 et le solde de l'emprunt du 31 décembre 20X5. Ces données apparaissent sur le tableau d'amortissement fourni par le créancier.

Ainsi, le versement prévu sur la dette à long terme s'élève à :

9 504,96 $ – 6 392,55 $ = 3 112,41 $

Voici maintenant le bilan partiel de Coq et bicoque :

Le bilan doit indiquer le titre légal, le taux d'intérêt, la date d'échéance et le montant des versements mensuels.

COQ ET BICOQUE BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X5		
PASSIF		
Passif à court terme		
Versements prévus sur la dette à long terme		3 112 $
Passif à long terme		
Emprunt hypothécaire garanti par une remorque, 8 %, remboursable par versements mensuels de 313,36 $, échéant le 31 octobre 20X8	9 505 $	
Moins : Versements prévus sur la dette à long terme	3 112	
Total du passif à long terme		6 393
Total du passif		9 505 $

MISE EN GARDE

Le fait de présenter les versements prévus au cours du prochain exercice financier (3 112 $) dans le passif à court terme ne modifie en rien le total de la dette. Cette opération n'est effectuée que pour répartir en deux la dette totale : la partie exigible au cours du prochain exercice (3 112 $) et ce qui sera exigible au cours des exercices subséquents (6 393 $), pour une dette totale de 9 505 $. Cette répartition permet de prévoir les décaissements liés à la dette à long terme et aide dans la préparation des budgets.

À VOUS DE JOUER !

Vous travaillez pour la compagnie Lefebvre et frères et vous devez enregistrer l'achat d'un camion de livraison chez Camions Alto inc. Cette acquisition a eu lieu le 30 septembre 20X4. Le véhicule a été payé 30 000 $ plus les taxes. À ce moment-là, vous avez émis un chèque de 19 492,50 $, et le solde de 15 000 $ a été financé par un emprunt hypothécaire, garanti par le camion, au taux d'intérêt de 8 %, payable en 48 versements mensuels de 366,19 $. Cet emprunt vient à échéance le 30 septembre 20X8. Comptabilisez cette acquisition.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 14
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

L'institution financière vous fournit le tableau d'amortissement suivant concernant l'emprunt hypothécaire :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Caisse populaire de Québec
1222, avenue Larue
Québec (Québec) G1C 3J8
Le 30 septembre 20X4

Montant de l'emprunt : 15 000 $
Taux d'intérêt annuel : 8 %
Nombre de paiements mensuels : 48
Versement mensuel : 366,19 $

Date	Versements mensuels	Remboursement de l'emprunt	Charges d'intérêts	Solde de l'emprunt
30 sept. 20X4				15 000,00 $
31 oct. 20X4	366,19 $	266,20 $	99,99 $	14 733,80
30 nov. 20X4	366,19	267,97	98,22	14 465,83
31 déc. 20X4	366,19	269,75	96,44	14 196,08
31 janv. 20X5	366,19	271,55	94,64	13 924,53
28 févr. 20X5	366,19	273,36	92,83	13 651,17
31 mars 20X5	366,19	275,18	91,01	13 375,99
30 avr. 20X5	366,19	277,02	89,17	13 098,97
31 mai 20X5	366,19	278,86	87,33	12 820, 11
30 juin 20X5	366,19	280,72	85,47	12 539,38
31 juill. 20X5	366,19	282,59	83,60	12 256,79
31 août 20X5	366,19	284,48	81,71	11 972,31
30 sept. 20X5	366,19	286,38	79,81	11 685,93
31 oct. 20X5	366,19	288,28	77,91	11 397,65
30 nov. 20X5	366,19	290,21	75,98	11 107,44
31 déc. 20X5	366,19	292,14	74,05	10 815,30
31 juill. 20X8	366,19	358,96	7,23	725,29
31 août 20X8	366,19	361,35	4,84	363,94
30 sept. 20X8	366,19	363,94	2,25	Ø
Total	17 577,12 $	2 577,12 $	15 000,00 $	

À partir de ce tableau d'amortissement, enregistrez dans le journal général les versements des trois derniers mois de l'exercice terminé le 31 décembre 20X4 :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 41
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

Présentez maintenant le bilan partiel de Lefebvre et frères au 31 décembre 20X4 :

LEFEBVRE ET FRÈRES BILAN PARTIEL _____			
PASSIF			
Passif à court terme			
Passif à long terme			
Total du passif			

SAVIEZ-VOUS QUE...

Certaines entreprises débitent mensuellement le compte *Emprunt hypothécaire* du versement total effectué et régularisent les comptes *Charges d'intérêts* et *Emprunt hypothécaire* à la fin de l'exercice financier.

MISE EN SITUATION

En plus de l'hypothèque mobilière, Audrey a négocié, le 1er juillet 20X5, un emprunt hypothécaire sur biens immeubles pour réaliser son projet d'agrandissement du restaurant et la construction d'un bâtiment hôtelier. Son institution financière lui accorde un prêt de 200 000 $, avec un taux d'intérêt de 6 % garanti pour 5 ans et amorti sur une période de 25 ans. Cet emprunt est remboursable par versements mensuels de 1 279,61 $ et vient à échéance le 1er juillet 20Z9. Le taux d'intérêt devra être renégocié à la fin du terme, dans cinq ans, soit le 1er juillet 20Y0.

Le taux d'intérêt sur un emprunt hypothécaire à long terme n'est pas déterminé pour la durée complète de l'emprunt. Il doit être renégocié à la fin de chaque terme en fonction du taux du marché. Selon le type d'hypothèque, le terme varie de 6 mois à 10 ans. Il existe plusieurs produits offerts par les institutions financières, tels que ceux présentés à la figure 7.3.

FIGURE 7.3 LES DIFFÉRENTS TYPES D'EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES

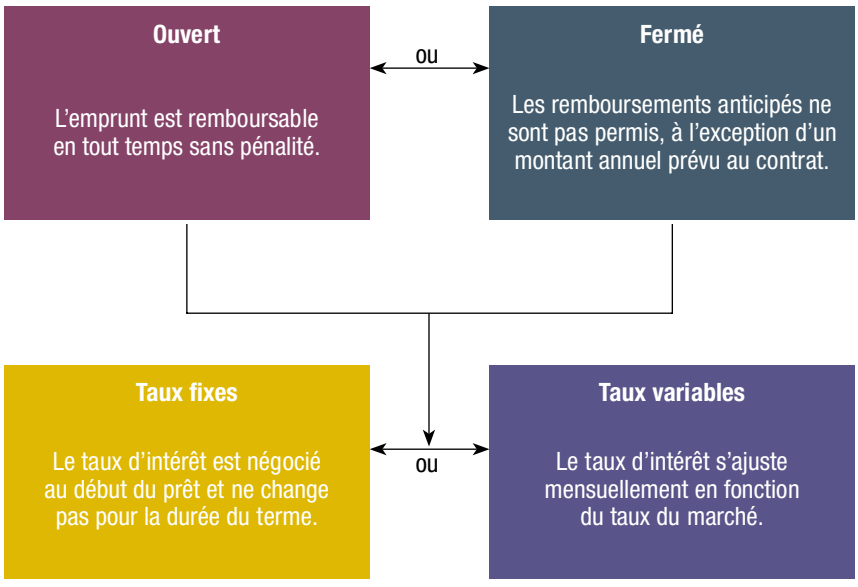

MISE EN SITUATION L'institution financière d'Audrey lui fournit le tableau d'amortissement suivant :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Banque Boréale
63, rue du Village
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0
Le 1er juillet 20X5

Montant de l'emprunt : 200 000 $
Taux d'intérêt annuel : 6 %
Nombre de paiements mensuels : 300
Versement mensuel : 1 279,61 $

Date	Versements mensuels	Remboursement de l'emprunt	Charges d'intérêts	Solde de l'emprunt
01 juill. 20X5				200 000,00 $
01 août 20X5	1 279,61 $	291,89 $	987,72 $	199 708,11
01 sept. 20X5	1 279,61	293,33	986,28	199 414, 78
01 oct. 20X5	1 279,61	294,78	984,83	199 120,00
01 nov. 20X5	1 279,61	296,23	983,38	198 823,77
01 déc. 20X5	1 279,61	297,69	981,92	198 526,08
01 janv. 20X6	1 279,61	299,16	980,45	**198 226,92**
01 févr. 20X6	1 279,61	300,64	978,97	197 926,28
01 mars 20X6	1 279,61	302,13	977,48	197 624,15
01 avr. 20X6	1 279,61	303,62	975,99	197 320,53
01 mai 20X6	1 279,61	305,12	974,49	197 015,41
01 juin 20X6	1 279,61	306,63	972,98	196 708,79
01 juill. 20X6	1 279,61	308,14	971,47	196 400,65
01 août 20X6	1 279,61	309,66	969,95	196 090,99
01 sept. 20X6	1 279,61	311,19	968,42	195 779,80
01 oct. 20X6	1 279,61	312,73	966,88	195 467,07
01 nov. 20X6	1 279,61	314,27	965,34	195 152,80
01 déc. 20X6	1 279,61	315,82	963,79	**194 836,97**
01 janv. 20X7	1 279,61	317,38	962,23	194 519,59
01 févr. 20X7	1 279,61	318,95	960,66	194 200,64
01 mars 20X7	1 279,61	320,53	959,08	193 880,11
01 avr. 20X7	1 279,61	322,11	957,50	193 558,00
01 mai 20X7	1 279,61	323,70	955,91	193 234,30
01 juin 20X7	1 279,61	325,30	954,31	192 909,00
01 juill. 20X7	1 279,61	326,91	952,70	192 582,10
01 août 20X7	1 279,61	328,52	951,09	192 253,58
01 sept. 20X7	1 279,61	330,14	949,47	191 923,44
01 oct. 20X7	1 279,61	331,77	947,84	191 591,66
01 nov. 20X7	1 279,61	333,41	946,20	191 258,25
01 déc. 20X7	1 279,61	335,06	944,55	190 923,19
01 avr. 20Z9				3 801,22
01 mai 20Z9	1 279,61	1 260,84	18,77	2 540,38
01 juin 20Z9	1 279,61	1 267,06	12,55	1 273,32
01 juill. 20Z9	1 279,61	1 273,32	6,29	Ø
Total	383 883,00 $	200 000,00 $	183 883,00 $	

En additionnant les sommes de l'encadré, on obtient le versement exigible de la dette à long terme qui doit être présenté dans la section « Passif à court terme ». On peut aussi faire la différence entre ce qui était dû à la fin de chacun des exercices.

En consultant la table d'amortissement fournie par le créancier, on calcule le versement prévu sur la dette à long terme :

198 226,92 $ – 194 836,97 $ = 3 389,95 $

La présentation au bilan dans le cas de plusieurs emprunts hypothécaires

Il existe deux façons de présenter les renseignements relatifs aux emprunts hypothécaires.

MISE EN SITUATION

Pour les illustrer, nous allons maintenant préparer le bilan partiel de Coq et bicoque, lequel a contracté deux emprunts hypothécaires différents.

1. La présentation des renseignements complets directement prévus au bilan :

COQ ET BICOQUE
BILAN PARTIEL
au 31 décembre 20X5

PASSIF		
Passif à court terme		
Versements prévus sur la dette à long terme		6 502 $
Passif à long terme		
Emprunt hypothécaire garanti par une remorque, 8 %, remboursable par versements mensuels de 313,36 $, échéant le 31 octobre 20X8	9 505 $	
Moins : Versements prévus sur la dette à long terme	3 112	
		6 393 $
Emprunt hypothécaire garanti par un bâtiment, 6 %, remboursable par versements mensuels de 1 279,61 $, échéant le 1er juillet 20Z5	198 227 $	
Moins : Versements prévus sur la dette à long terme	3 390	
		194 837
Total du passif à long terme		201 230 $
Total du passif		207 732 $

Cette somme représente les versements prévus sur l'emprunt hypothécaire sur la remorque (3 112 $) et les versements prévus sur l'emprunt hypothécaire sur le bâtiment (3 390 $).

2. La présentation du total des emprunts au bilan et l'utilisation d'une note aux états financiers.

Certaines entreprises préfèrent présenter seulement le total de l'emprunt et avoir recours à une note complémentaire aux états financiers pour révéler aux lecteurs les détails concernant chacun des emprunts.

Si Coq et bicoque avait opté pour cette méthode, nous aurions eu le bilan partiel suivant :

COQ ET BICOQUE BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X5	
PASSIF	
Passif à court terme	
Versements prévus sur la dette à long terme	6 502 $
Passif à long terme (note 1)	201 230
Total du passif	207 732 $

Note 1

Détail du passif à long terme	Emprunt total	Versements prévus sur la dette à long terme	Passif à long terme
Emprunt hypothécaire garanti par une remorque, 8 %, remboursable par versements mensuels de 313,36 $, échéant le 31 octobre 20X8	9 505 $	3 112 $	6 393 $
Emprunt hypothécaire garanti par un bâtiment, 6 %, remboursable par versements mensuels de 1 279,61 $, échéant le 1er juillet 20Z9	198 227	3 390	194 837
	207 732 $	6 502 $	201 230 $

Le versement complet débité au compte *Emprunt hypothécaire*

Lorsqu'une entreprise choisit de comptabiliser la totalité du versement dans le compte *Emprunt hypothécaire*, elle doit régulariser le compte *Charges d'intérêts* à la fin de l'exercice.

MISE EN SITUATION

Supposons que Coq et bicoque utilise cette technique pour comptabiliser l'emprunt hypothécaire (biens immeubles):

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 20
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 01	Emprunt hypothécaire (biens immeubles)	2905	1 279,61	
	Banque			1 279,61
	(pour enregistrer le versement			
	sur l'emprunt hypothécaire)			

Après le dernier versement, le 1er décembre, le solde au grand livre est de 193 601,95 $:

Emprunt hypothécaire (biens immeubles)						N° 2905
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Juill. 01		J.G.15		200 000,00	200 000,00	Ct
Août 01		J.G.8	1 279,61		198 720,39	Ct
Sept. 01		J.G.12	1 279,61		197 440,78	Ct
Oct. 01		J.G.14	1 279,61		196 161,17	Ct
Nov. 01		J.G.19	1 279,61		194 881,56	Ct
Déc. 01		J.G.20	1 279,61		**193 601,95**	Ct

Remarquez qu'au 1er décembre, le solde de l'emprunt est inexact, puisqu'il comprend la portion de l'intérêt payé. Il faut donc régulariser le tout pour obtenir le montant réel de la dette.

Le solde au grand livre est de 193 601,95 $. En se référant au tableau d'amortissement, on constate que le solde de l'emprunt devrait être de 198 226,92 $. La différence, soit 4 624,97 $, représente la charge d'intérêts payés au cours de l'exercice financier.

Pour corriger la situation, l'écriture suivante devra être faite :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 22
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Charges d'intérêts		4 624,97	
	Emprunt hypothécaire (biens immeubles)	2905		4 624,97
	(pour régulariser le solde du compte			
	Emprunt hypothécaire (biens immeubles)			
	et enregistrer les charges d'intérêts)			

Après le report au grand livre, on obtient le solde réel de la dette :

Emprunt hypothécaire (biens immeubles)						N° 2905
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Juill. 01		J.G.15		200 000,00	200 000,00	Ct
Août 01		J.G.8	1 279,61		198 720,39	Ct
Sept. 01		J.G.12	1 279,61		197 440,78	Ct
Oct. 01		J.G.14	1 279,61		196 161,17	Ct
Nov. 01		J.G.19	1 279,61		194 881,56	Ct
Déc. 01		J.G.20	1 279,61		193 601,95	Ct
Déc. 31	Régularisation	J.G.22		4 624,97	**198 226,92**	Ct

À VOUS DE JOUER !

Le 30 novembre 20X4, la compagnie Siremco ltée a acheté un immeuble au coût de 564 375 $, incluant les taxes. L'entreprise a alors versé une somme de 264 375 $ et a financé le solde de 300 000 $ par un emprunt hypothécaire à la Caisse populaire de Québec. Cet emprunt hypothécaire porte intérêt au taux de 10 % pendant les cinq prochaines années et il est amorti sur une période de 25 ans. Il est remboursable par des versements mensuels de 2 726,10 $ jusqu'au 30 novembre 20Z9. Il faudra renégocier le taux d'intérêt après le terme de cinq ans.

La Caisse populaire de Québec a fourni le tableau d'amortissement suivant :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Caisse populaire de Québec
1222, avenue Larue
Québec (Québec) G1C 3J8
Le 30 novembre 20X4

Montant de l'emprunt : 300 000 $
Taux d'intérêt annuel : 10 %
Nombre de paiements mensuels : 300
Versement mensuel : 2 726,10 $

Date	Versements mensuels	Remboursement de l'emprunt	Charges d'intérêts	Solde de l'emprunt
30 nov. 20X4				300 000,00 $
31 déc. 20X4	2 726,10 $	226,10 $	2 500,00 $	299 773,90
31 janv. 20X5	2 726,10	227,99	2 498,12	299 545,91
28 févr. 20X5	2 726,10	229,89	2 496,21	299 316,03
31 mars 20X5	2 726,10	231,80	2 494,30	299 084,22
30 avr. 20X5	2 726,10	233,73	2 492,37	298 850,49
31 mai 20X5	2 726,10	235,68	2 490,42	298 614,81
30 juin 20X5	2 726,10	237,65	2 488,45	298 377,16
31 juill. 20X5	2 726,10	239,63	2 486,47	298 137,54
31 août 20X5	2 726,10	241,62	2 484,48	297 895,91
30 sept. 20X5	2 726,10	243,64	2 482,46	297 652,28
31 oct. 20X5	2 726,10	245,67	2 480,43	297 406,61
30 nov. 20X5	2 726,10	247,71	2 478,39	297 158,90
31 déc. 20X5	2 726,10	249,78	2 476,32	296 909,12
31 oct. 20Z9	2 726,10	2 681,23	44,87	2 703,57
30 nov. 20Z9	2 726,10	2 703,57	22,53	Ø
Total	817 830,00 $	300 000,00 $	517 830,00 $	

Chaque mois, le commis comptable a débité le montant total du versement dans le compte *Emprunt hypothécaire (biens immeubles)*, exactement comme dans l'écriture suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 46**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro du compte	Débit	Crédit
20X5				
Déc. 31	Emprunt hypothécaire (biens immeubles)	2905	2 726,10	
	Caisse populaire			2 726,10
	(pour enregistrer le versement			
	sur l'emprunt hypothécaire)			

Ainsi, à la fin de 20X5, il a obtenu le compte de grand livre suivant :

Emprunt hypothécaire (biens immeubles)						N° 2905
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X4						
Déc. 31	Solde reporté				299 773,90	Ct
20X5						Ct
Janv. 31			2 726,10		298 047,80	Ct
Févr. 28			2 726,10		294 321,70	Ct
Mars 31			2 726,10		291 595,60	Ct
Avr. 30			2 726,10		288 869,50	Ct
Mai 31			2 726,10		286 143,40	Ct
Juin 30			2 726,10		283 417,30	Ct
Juill. 31			2 726,10		280 691,20	Ct
Août 31			2 726,10		277 965,10	Ct
Sept. 30			2 726,10		275 239,00	Ct
Oct. 31			2 726,10		272 512,90	Ct
Nov. 30			2 726,10		269 786,80	Ct
Déc. 31			2 726,10		267 060,70	Ct

Pour faciliter votre travail, nous vous conseillons de visualiser la situation dans les comptes en T suivants :

Emprunt hypothécaire

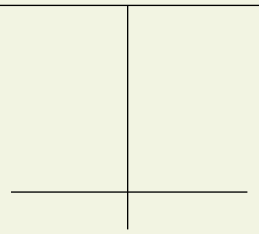

Charges d'intérêts

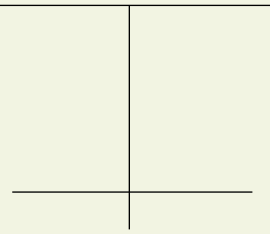

Vous savez que ce solde ne représente pas la réalité. Vous devez rectifier la situation en effectuant l'écriture suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 49
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				

7.2.2 Les emprunts obligataires

Obligation
Titre de créance négociable émis par une société, une collectivité publique ou un autre organisme dans le cadre d'un emprunt et remis au prêteur, appelé obligataire, en représentation de sa créance*.

Les **obligations** sont un titre de créance à long terme au même titre que les emprunts hypothécaires et les effets à payer, qui peuvent être émises par les sociétés par actions cotées à la Bourse (société publique), le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les villes. Toutefois, contrairement aux autres moyens de financement à long terme mentionnés, les obligations permettent d'obtenir des fonds de plusieurs prêteurs. Un détenteur d'obligations n'est pas tenu de les conserver jusqu'à l'échéance. En effet, il peut toujours les revendre à un autre investisseur. La société émettrice des obligations s'engage à rembourser, à l'échéance, la valeur nominale des obligations et à verser périodiquement des intérêts calculés sur la valeur nominale de ces obligations (voir la figure 7.4).

FIGURE 7.4 LES ÉTAPES PRÉLIMINAIRES AVANT L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

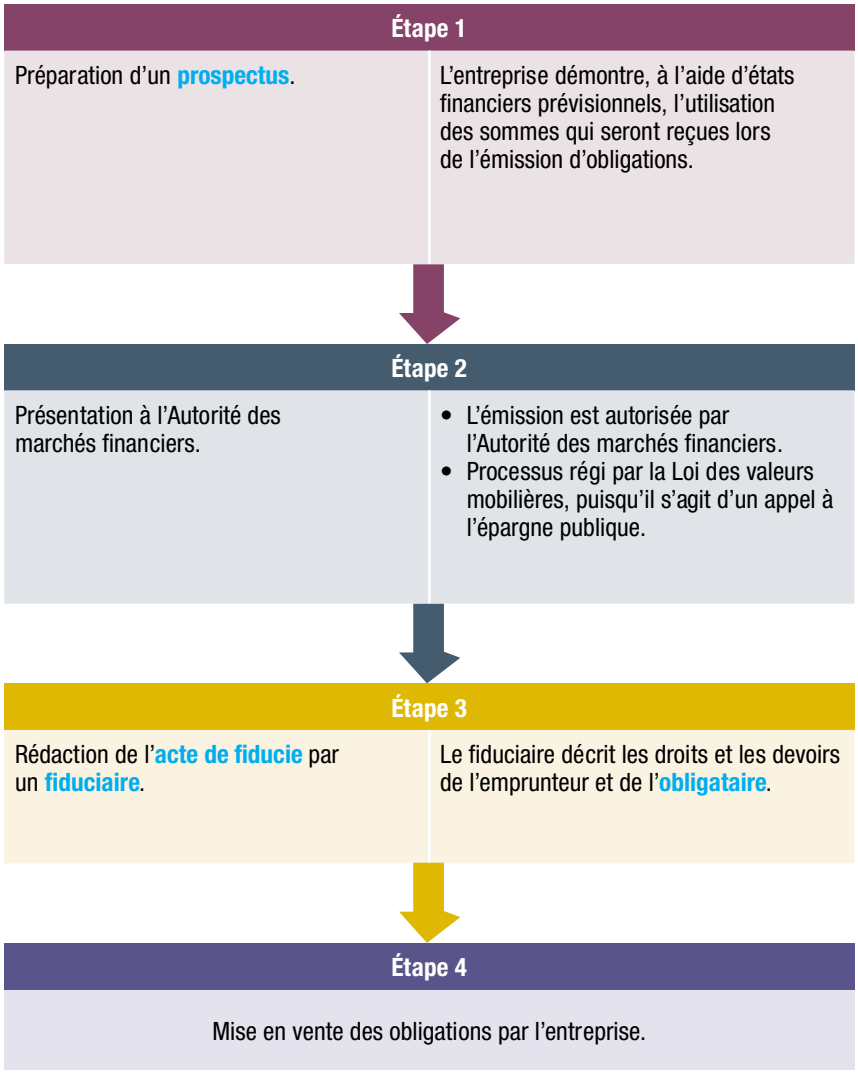

Prospectus
Document décrivant une offre publique de rachat (OPRA) que doit publier l'initiateur de cette offre pour se conformer aux exigences de la loi*.

Acte de fiducie
Acte juridique par lequel une personne morale transfère la propriété de biens à un fiduciaire à titre de garantie, notamment dans le cadre d'un emprunt obligataire. L'acte décrit les droits et les devoirs de l'emprunteur, des obligataires et du fiduciaire, jusqu'à l'extinction de la dette sous-jacente*.

Fiduciaire
Personne qui détient le titre de propriété sur un bien, généralement au profit d'une autre personne*.

Obligataire
Personne physique ou morale qui détient une ou plusieurs obligations*.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les obligations sont généralement vendues par tranche de 1 000 $.

MISE EN SITUATION

La société Recyclage Turnblom inc. est une société publique mandataire de Recyc-Québec pour le recyclage de contenants d'aluminium, de plastique et de verre. Cette année, Recyc-Québec offre à Annabelle Turnblom, présidente de l'entreprise de Recyclage Turnblom, un nouveau mandat de recyclage de produits électroniques tels que les téléphones cellulaires et les ordinateurs. Pour être en mesure d'accepter le mandat, elle devra agrandir les installations actuelles et acheter de la machinerie supplémentaire. Annabelle et le conseil d'administration décident d'émettre des obligations plutôt que des nouvelles actions afin de maintenir le niveau actuel du rendement par action.

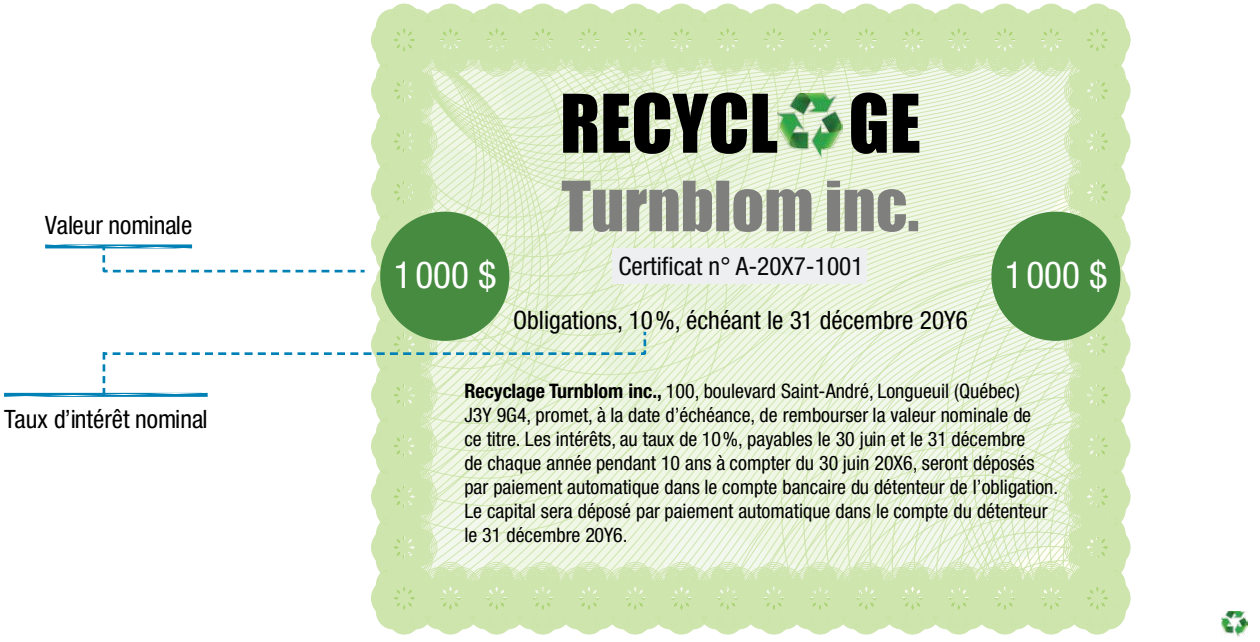

L'émission d'obligations à la valeur nominale

Lorsqu'une entreprise émet des obligations, elle peut le faire à la valeur nominale, c'est-à-dire au prix inscrit sur le certificat d'obligation. Cette situation est peu fréquente, puisqu'elle se produit lorsque le taux d'intérêt nominal est égal au taux du marché.

MISE EN SITUATION

Le 15 décembre 20X6, Recyclage Turnblom inc. est maintenant prête à procéder à l'émission de 500 obligations de 1 000 $ venant à échéance le 31 décembre 20Y6. Les intérêts seront versés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. La totalité des obligations est vendue à la date d'émission, le 1er janvier 20X7, et ce, à leur valeur nominale.

Voici l'écriture qui comptabilise l'émission des obligations :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 49
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Janv. 01	Banque		500 000,00	
	Emprunt obligataire			500 000,00
	(pour comptabiliser l'émission à la valeur			
	nominale d'obligations portant intérêt			
	au taux de 10 %, échéant dans 10 ans)			

Certaines entreprises parlent d'une transaction au pair au lieu d'une transaction à la valeur nominale. Ces deux expressions sont synonymes.

L'émission d'obligations après la date prévue

Il est fréquent que les obligations soient émises après la date prévue dans l'acte de fiducie, en raison des retards entraînés par la procédure. Dans ce cas, l'acheteur paie les intérêts courus à l'achat. Les intérêts payés à l'acquisition des obligations seront remboursés à l'acheteur lors du premier versement. En effet, l'entreprise lui versera les intérêts pour six mois, même si le placement n'a pas été détenu durant toute la période.

MISE EN SITUATION

Reprenons la mise en situation de Recyclage Turnblom, mais supposons que l'émission a plutôt eu lieu le 1er février 20X7.

Voici l'écriture pour comptabiliser l'émission des obligations :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 49
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Févr. 01	Banque		504 166,67	
	Emprunt obligataire			500 000,00
	Intérêts à payer			4 166,67
	(pour comptabiliser l'émission à la valeur			
	nominale d'obligations portant intérêt au			
	taux de 10 %, échéant dans 10 ans, et les			
	intérêts pour un mois : 500 000 $ × 10 % × 1/12)			

Au 30 juin, Recyclage Turnblom inc. verse les intérêts sur les obligations :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 59
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Juin 30	Charges d'intérêts		20 833,33	
	Intérêts à payer		4 166,67	
	Banque			25 000,00
	(pour comptabiliser le versement des intérêts			
	portant intérêt au taux de 10 %, échéant			
	dans 10 ans : 500 000 $ × 10 % × 6/12)			

Comme vous pouvez le constater, le montant de la charge d'intérêts pour Recyclage Turnblom inc. est de 20 833,33 $ pour la première partie de l'année 20X7, au lieu de 25 000 $, ce qui reflète le fait que les obligations ont été émises un mois après la date d'émission prévue.

À VOUS DE JOUER !

Le 15 mars 20X6, la société Gestopro inc. émet 1 500 certificats d'obligation à la valeur nominale de 1 000 $ chacun, portant intérêt au taux de 7 % payable les 1er février et 1er août, et qui viennent à échéance le 1er février 20Y6.

Enregistrez l'écriture d'émission des obligations :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 79
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X6				

Enregistrez le versement des intérêts au 1er août 20X6 :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 82
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X6				

L'émission d'obligations à prime ou à escompte

Lorsque l'entreprise prépare le prospectus, elle détermine le taux d'intérêt qu'elle offrira. Il est rare que ce taux d'intérêt corresponde au taux du marché au moment de l'émission. C'est pour cette raison que les obligations sont émises à des valeurs différentes de la valeur nominale :

- Si le taux d'intérêt du marché est supérieur au taux d'intérêt nominal, les prêteurs acquièrent les obligations avec **escompte d'emprunt obligataire**.
- Si le taux d'intérêt du marché est inférieur au taux d'intérêt nominal, les prêteurs acquièrent les obligations avec **prime d'emprunt obligataire**.

Comment doit-on faire pour calculer le prix d'émission des obligations ? On doit actualiser les décaissements au taux du marché. Pour y parvenir, on utilise une table d'actualisation. Ces tables figurent aux annexes 7.1 et 7.2. Les tables d'actualisation fournissent la valeur actualisée de 1 $ selon les différents taux et les différentes périodes. Il suffit de multiplier les valeurs trouvées dans les tables par le montant de l'obligation pour obtenir la valeur actualisée. Voici un échantillon de la table :

Valeur actualisée d'un versement unique de 1 $					
Périodes	**8 %**	**9 %**	**10 %**	**11 %**	**12 %**
1	0,925 93	0,917 43	0,909 09	0,900 90	0,892 86
2	0,857 34	0,841 68	0,826 45	0,811 62	0,797 19
3	0,793 83	0,772 18	0,751 32	0,731 19	0,711 78

Par exemple, si l'on veut obtenir 1 $ après un an, et que le taux du marché est de 10 %, on devrait investir 0,909 09 $:

Capital	0,909 09 $
Intérêt (0,909 09 × 10 %)	0,090 91
	1,000 00 $

MISE EN SITUATION

Scénario 1 : Le taux du marché est de 12 % Le 1er janvier 20X7, Recyclage Turnblom inc. émet 500 obligations d'une valeur nominale de 1 000 $, portant intérêt au taux de 10 % par année payable le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Annabelle Turnblom, présidente de l'entreprise, doit déterminer le prix d'émission de ces obligations en tenant compte du fait que le rendement du marché est actuellement de 12 %.

Étape 1 : Le calcul de la valeur actualisée du capital emprunté

Puisqu'un investisseur obtiendrait un rendement de 12 % pour son placement s'il investissait sur les marchés financiers, et que le rendement proposé n'est que de 10 %, le prix d'émission doit être moins élevé que la valeur nominale. Les obligations seront donc émises à escompte.

On utilise la table d'actualisation de l'annexe 7.1. On commence par trouver la colonne qui représente le **taux d'intérêt du marché**, puis on repère la ligne qui représente le nombre d'années ou de périodes avant l'échéance. C'est à leur intersection que se trouve le facteur d'actualisation.

Lorsque les intérêts sont versés semestriellement, on divise le taux d'intérêt par deux et on multiplie le nombre de périodes par deux. Par exemple, pour actualiser un emprunt obligataire venant à échéance dans cinq ans et portant intérêt au taux de 10 % payable semestriellement, on trouvera le facteur d'actualisation pour un intérêt de 5 %, pour 10 périodes.

Pour une obligation portant intérêt au taux du marché de 12 % versé semestriellement, on aura donc 20 périodes au taux de 6 % si la durée de l'obligation est de 10 ans :

Périodes	2,5 %	3 %	4 %	5 %	6 %
18	0,641 17	0,587 39	0,493 63	0,415 52	0,350 34
19	0,625 53	0,570 29	0,474 64	0,395 73	0,330 51
20	0,610 27	0,553 68	0,456 39	0,376 89	0,311 80
21	0,595 39	0,537 55	0,438 83	0,358 94	0,294 16

Valeur nominale des obligations	×	Facteur d'actualisation	=	Valeur actualisée du capital emprunté
500 000 $	×	0,311 80	=	155 900 $

La somme de 155 900 $ représente ce qu'il faudrait placer à 12 % par année pour obtenir 500 000 $ dans 10 ans.

Étape 2 : Le calcul de la valeur actualisée des intérêts

On utilise la table d'actualisation de l'annexe 7.2 :

Valeur nominale des obligations	×	Taux d'intérêt nominal	=	Montant des intérêts à verser
500 000 $	×	10 % × 6/12	=	25 000 $

Périodes	2,5 %	3 %	4 %	5 %	6 %
18	14,353 36	13,753 51	12,659 30	11,689 59	10,827 60
19	14,978 89	14,323 80	13,133 94	12,085 32	11,158 12
20	15,589 16	14,877 47	13,590 33	12,462 21	11,469 92
21	16,184 55	15,415 02	14,029 16	12,821 15	11,764 08

Montant des intérêts à verser	×	Facteur d'actualisation	=	Valeur actualisée des intérêts
25 000 $	×	11,469 92	=	286 748 $

La somme de 286 748 $ représente les intérêts que l'on recevrait immédiatement plutôt que de recevoir 25 000 $ par semestre pendant 10 ans.

Étape 3 : L'addition des résultats des deux étapes et le calcul de l'indice d'émission des obligations

Résultat de l'étape 1	155 900 $
Plus : Résultat de l'étape 2	286 748
Égale : Prix d'émission	442 648 $

En divisant le prix d'émission par le nombre d'obligations, on obtient la valeur d'une obligation :

442 648 $ / 500 obligations = 885,296 $ par obligation

En divisant la valeur d'une obligation par la valeur nominale des obligations, on obtient l'indice d'émission :

885,296 $ / 1 000 $ = 0,885296

Cette émission d'obligation se fait donc à escompte, puisque le taux du marché est plus élevé que le taux offert. Voici l'écriture qui devra être effectuée lors de l'émission :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 49
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Janv. 01	Banque		442 648,00	
	Emprunt obligataire			442 648,00
	(pour comptabiliser l'émission à escompte			
	d'obligations portant intérêt au taux de 10 %,			
	échéant dans 10 ans)			

À VOUS DE JOUER !

Le 1er février 20X3, Dofascan inc. émet 1 000 certificats d'obligation d'une valeur nominale de 1 000 $ chacun, portant intérêt au taux de 7 % payable les 1er février et 1er août, et qui viennent à échéance le 1er février 20X8. Le taux d'intérêt du marché du marché est de 8 %.

1. Utilisez la table de l'annexe 7.1 pour trouver la valeur actualisée des obligations.

2. Utilisez la table de l'annexe 7.2 pour trouver la valeur actualisée des intérêts.

3. Additionnez les sommes trouvées aux numéros 1 et 2.

4. Calculez l'indice d'émission des obligations.

5. Effectuez l'écriture dans le journal général de l'émission des obligations.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 72
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X3				

MISE EN SITUATION

Scénario 2 : Le taux du marché est de 8 % Le 1er janvier 20X7, Recyclage Turnblom inc. émet 500 obligations d'une valeur nominale de 1 000 $, portant intérêt au taux de 10 % par année payable le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Annabelle Turnblom, présidente de l'entreprise, doit déterminer le prix d'émission de ces obligations en tenant compte du fait que le rendement du marché est actuellement de 8 %.

Étape 1 : Le calcul de la valeur actualisée du capital emprunté

Puisqu'un investisseur obtiendrait un rendement de 8 % pour son placement s'il investissait sur les marchés financiers, et que le rendement proposé est de 10 %, le prix d'émission doit être plus élevé que la valeur nominale. Les obligations seront donc émises à prime.

On utilise la table d'actualisation de l'annexe 7.1 pour trouver le facteur d'actualisation, comme dans le scénario 1.

Pour une obligation portant intérêt au taux du marché de 8 % versé semestriellement, on aura donc 20 périodes au taux de 4 % :

Périodes	2,5 %	3 %	4 %	5 %	6 %
18	0,641 17	0,587 39	0,493 63	0,415 52	0,350 34
19	0,625 53	0,570 29	0,474 64	0,395 73	0,330 51
20	0,610 27	0,553 68	0,456 39	0,376 89	0,311 80
21	0,595 39	0,537 55	0,438 83	0,358 94	0,294 16

Valeur nominale des obligations	×	Facteur d'actualisation	=	Valeur actualisée du capital emprunté
500 000 $	×	0,456 39	=	228 195 $

Étape 2 : Le calcul de la valeur actualisée des intérêts

On utilise la table d'actualisation de l'annexe 7.2 :

Valeur nominale des obligations	×	Taux d'intérêt nominal	=	Montant des intérêts à verser
500 000 $	×	10 % × 6/12	=	25 000 $

Périodes	2,5 %	3 %	4 %	5 %	6 %
18	14,353 36	13,753 51	12,659 30	11,689 59	10,827 60
19	14,978 89	14,323 80	13,133 94	12,085 32	11,158 12
20	15,589 16	14,877 47	13,590 33	12,462 21	11,469 92
21	16,184 55	15,415 02	14,029 16	12,821 15	11,764 08

Montant des intérêts à verser	×	Facteur d'actualisation	=	Valeur actualisée des intérêts
25 000 $	×	13,590 33	=	339 758,25 $

Étape 3 : L'addition des résultats des deux étapes et le calcul de l'indice d'émission des obligations

Résultat de l'étape 1	228 195,00 $
Plus : Résultat de l'étape 2	339 758,25
Égale : Prix d'émission	567 953,25 $

En divisant le prix d'émission par le nombre d'obligations, on obtient la valeur d'une obligation :

567 953,25 $ / 500 obligations = 1 135,91 $ par obligation

En divisant la valeur d'une obligation par la valeur nominale des obligations, on obtient l'indice d'émission :

1 135,91 $ / 1 000 $ = 1,135 91

Donc, cette émission d'obligations se fait à prime, puisque le taux offert est plus élevé que le taux du marché. Voici l'écriture qui devra être rédigée lors de l'émission :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 49
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Janv. 01	Banque		567 953,25	
	Emprunt obligataire			567 953,25
	(pour comptabiliser l'émission à prime			
	d'obligations portant intérêt au taux de 10 %,			
	échéant dans 10 ans)			

À VOUS DE JOUER !

Le 1er février 20X3, Dofascan inc. émet 1 000 certificats d'obligation d'une valeur nominale de 1 000 $ chacun, portant intérêt au taux de 7 % payable les 1er février et 1er août, et qui viennent à échéance le 1er février 20X8. Le taux d'intérêt du marché est de 5 %.

1. Utilisez la table de l'annexe 7.1 pour trouver la valeur actualisée des obligations.

2. Utilisez la table de l'annexe 7.2 pour trouver la valeur actualisée des intérêts.

3. Additionnez les sommes trouvées aux numéros 1 et 2.

4. Calculez l'indice d'émission des obligations.

5. Effectuez l'écriture dans le journal général de l'émission des obligations.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 72
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X3				

L'amortissement de l'escompte et de la prime d'émission obligataire

Afin de respecter le principe du rattachement des charges aux produits, l'entreprise doit amortir la prime ou l'escompte sur la durée de l'emprunt obligataire. La raison pour laquelle on amortit l'escompte ou la prime d'acquisition, c'est pour qu'à l'échéance, la valeur de l'emprunt soit égale à la valeur nominale. Contrairement à l'amortissement des immobilisations, il n'y a ni compte d'amortissement de la prime ou de l'escompte, ni compte d'amortissement cumulé correspondant. On affecte directement les sommes aux comptes *Emprunt obligataire* et *Charges d'intérêts*.

On utilise la méthode de l'intérêt au taux du marché pour amortir la prime ou l'escompte. Voici le fonctionnement de la méthode.

MISE EN SITUATION

Le 1er janvier 20X7, Recyclage Turnblom inc. a émis 500 obligations d'une valeur nominale de 1 000 $, portant intérêt au taux de 10 % par année payable le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

Étape 1 : Le calcul de la charge d'intérêts selon le taux d'intérêt du marché au moment de l'émission

Valeur comptable de l'emprunt lors du dernier versement	×	Taux d'intérêt du marché	=	Charge d'intérêts selon le taux du marché

On trouve la valeur comptable en consultant le grand livre.

Scénario 1 (escompte)	Scénario 2 (prime)
Le taux du marché est de 12 %.	Le taux du marché est de 8 %.
Valeur comptable = 442 648 $	**Valeur comptable =** 567 953,25 $
Valeur comptable × Taux du marché = 442 648 $ × 12 % × 6/12 = 26 558,88 $	**Valeur comptable × Taux du marché =** 567 953,25 $ × 8 % × 6/12 = 22 718,13 $

Étape 2 : Le calcul de l'amortissement de la prime ou de l'escompte

Charge d'intérêts selon le taux d'intérêt du marché	–	Intérêts versés	=	Amortissement de l'escompte ou de la prime d'emprunt obligataire

Scénario 1	Scénario 2
Le taux du marché est de 12 % et l'escompte calculé est de 57 352 $.	Le taux du marché est de 8 % et la prime est de 67 953,25 $.
Charge d'intérêts selon le taux d'intérêt du marché – Intérêts versés :	Intérêts versés – Charge d'intérêts selon le taux d'intérêt du marché :
26 558,88 $ – 25 000 $ = 1 558,88 $	25 000 $ – 22 718,13 $ = 2 281,87 $

Étape 3 : L'enregistrement dans le journal général

Scénario 1

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 59
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Juin 30	Charges d'intérêts		26 558,88	
	Emprunt obligataire			1 558,88
	Banque			25 000,00
	(pour enregistrer le versement des intérêts			
	et l'amortissement de l'escompte)			

Scénario 2

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 59
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Juin 30	Charges d'intérêts		22 718,13	
	Emprunt obligataire		2 281,87	
	Banque			25 000,00
	(pour enregistrer le versement des intérêts			
	et l'amortissement de la prime)			

Afin d'éviter les erreurs, il importe de préparer le tableau d'amortissement de l'escompte ou de la prime d'emprunt obligataire pour la durée de l'emprunt.

Reprenons le **scénario 1** de Recyclage Turnblom inc. Voici le tableau d'amortissement de l'escompte :

Tableau d'amortissement de l'escompte d'emprunt obligataire selon la méthode de l'intérêt au taux du marché Recyclage Turnblom inc. (taux du marché 12 %)

Date	Valeur comptable au début	Versements semestriels	Charges d'intérêts	Amortissement de l'escompte (crédité au compte *Emprunt obligataire*)	Valeur comptable à la fin
01 janv. 20X7	442 648,00 $			Ø	442 648,00 $
30 juin 20X7	442 648,00	25 000,00 $	26 558,88 $	1 558,88 $	444 206,88
31 déc. 20X7	444 206,88	25 000,00	26 652,41	1 652,41	445 859,29
30 juin 20X8	445 859,29	25 000,00	26 751,56	1 751,56	447 610,85
31 déc. 20X8	447 610,85	25 000,00	26 856,65	1 856,65	449 467,50
30 juin 20X9	449 467,50	25 000,00	26 968,05	1 968,05	451 435,55
31 déc. 20X9	451 435,55	25 000,00	27 086,13	2 086,13	453 521,68
30 juin 20Y0	453 521,68	25 000,00	27 211,30	2 211,30	455 732,98
31 déc. 20Y0	455 732,98	25 000,00	27 343,98	2 343,98	458 076,96
30 juin 20Y1	458 076,96	25 000,00	27 484,62	2 484,62	460 561,58
31 déc. 20Y1	460 561,58	25 000,00	27 633,69	2 633,69	463 195,27
30 juin 20Y2	463 195,27	25 000,00	27 791,72	2 791,72	465 986,99
31 déc. 20Y2	465 986,99	25 000,00	27 959,22	2 959,22	468 946,21
30 juin 20Y3	468 946,21	25 000,00	28 136,77	3 136,77	472 082,98
31 déc. 20Y3	472 082,98	25 000,00	28 324,98	3 324,98	475 407,96
30 juin 20Y4	475 407,96	25 000,00	28 524,48	3 524,48	478 932,44
31 déc. 20Y4	478 932,44	25 000,00	28 735,95	3 735,95	482 668,39
30 juin 20Y5	482 668,39	25 000,00	28 960,10	3 960,10	486 628,49
31 déc. 20Y5	486 628,49	25 000,00	29 197,71	4 197,71	490 826,20
30 juin 20Y6	490 826,20	25 000,00	29 449,57	4 449,57	495 275,77
31 déc. 20Y6	495 275,77	25 000,00	29 724,23	4 724,23	500 000,00
Total		500 000,00 $	557 352,00 $	57 352,00 $	

Les écritures de fin d'exercice

À la fin de l'exercice financier, il faut régulariser les intérêts à payer et l'amortissement de l'escompte ou de la prime obligataire.

MISE EN SITUATION

La fin d'exercice de Recyclage Turnblom inc. est le 31 mars. Au 31 mars 20X8, on devra calculer les intérêts à payer, considérant que trois mois se sont écoulés depuis le dernier versement.

Charge d'intérêts au taux du marché :

445 859,29 $	×	12 %	×	3/12	=	13 375,78 $

Intérêts à payer :

500 000 $	×	10 %	×	3/12	=	12 500 $

Donc :

Intérêts au taux du marché	–	Intérêts à payer	=	Amortissement de l'escompte
13 375,78 $	–	12 500 $	=	875,78 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 76
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Mars 31	Charges d'intérêts		13 375,78	
	Emprunt obligataire			875,78
	Intérêts à payer			12 500,00
	(pour enregistrer les intérêts à payer et			
	l'amortissement de l'escompte d'emprunt			
	obligataire selon la méthode de l'intérêt			
	au taux du marché)			

À VOUS DE JOUER !

Le 1er février 20X3, Dofascan inc. émet 1 000 certificats d'obligation d'une valeur nominale de 1 000 $ chacun, qui portent intérêt au taux de 7 % payable les 1er février et 1er août, et qui viennent à échéance le 1er février 20X8. Le taux d'intérêt du marché est de 8 %.

Ainsi, la valeur nominale totale des obligations est de 1 000 000 $, le coût d'émission, de 959 441,50 $, et l'escompte, de 40 558,50 $.

Effectuez le versement d'intérêts du 1er août ainsi que la régularisation de fin d'exercice, au 31 décembre 20X3.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 72
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X3				

Le remboursement anticipé des emprunts obligataires

Certains actes de fiducie comportent un privilège de remboursement de l'emprunt obligataire avant leur échéance. Si l'entreprise décide de se prévaloir de cette option, elle devra procéder à l'enregistrement du rachat en réalisant les trois étapes suivantes :

Étape 1 : Le calcul des intérêts à payer

Étape 2 : Le calcul de l'amortissement de l'escompte ou de la prime

Étape 3 : Le calcul du gain ou de la perte sur remboursement anticipé de l'emprunt obligataire

SAVIEZ-VOUS QUE...

En présence d'un indice d'émission, par exemple 90 ou 102,5, vous devez vous souvenir que « pourcentage de la valeur nominale » est toujours sous-entendu.

MISE EN SITUATION

Le 1er juin 20X8, Recyclage Turnblom inc. obtient une subvention pour l'agrandissement de ses installations. Annabelle décide donc de rembourser l'emprunt obligataire le 31 juillet 20X8 en rachetant les obligations à 90 plus les intérêts courus. Les 500 obligations avaient été émises à 88,5296 le 1er janvier 20X7, et la valeur nominale était de 1 000 $. Le taux d'intérêt du marché était de 12 %, et le taux d'intérêt nominal, de 10 %.

Étape 1 : Le calcul des intérêts à payer

$$\text{Valeur nominale} \times \text{Taux d'intérêt nominal} \times \frac{\text{Nombre de mois écoulés depuis le dernier versement}}{12}$$

Le dernier versement a eu lieu le 30 juin 20X8 ; donc, au 31 juillet 20X8, il s'est écoulé un mois depuis le dernier versement :

$$500\,000\,\$ \times 10\,\% \times 1/12 = 4\,166{,}67\,\$$$

Étape 2 : Le calcul de l'amortissement de l'escompte

Valeur comptable	×	Taux d'intérêt du marché	×	Nombre de mois écoulés depuis le dernier versement / 12	=	Charge d'intérêt
447 610,85* $	×	12 %	×	1/12	=	4 476,11 $

* Voir le tableau d'amortissement précédent.

Donc, pour obtenir l'amortissement de l'escompte, on diminue les intérêts, calculés au taux d'intérêt du marché, du montant des intérêts calculés au taux nominal :

$$4\,476{,}11\,\$ - 4\,166{,}67\,\$ = 309{,}44\,\$$$

Étape 3 : Le calcul de la perte sur remboursement anticipé de l'emprunt obligataire

Coût du rachat des obligations				
	500 000 $	× 0,90	=	450 000,00 $
Moins : Valeur comptable des obligations				
	(447 610,85 $	+ 309,44 $)	=	447 920,29
Perte sur remboursement anticipé des obligations				2 079,71 $

Puisque les obligations sont rachetées à une valeur supérieure à la valeur comptable, l'entreprise subit une perte lors du rachat.

Voici donc les écritures comptables :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 84
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Juill. 31	Charges d'intérêts		4 476,11	
	Emprunt obligataire			309,44
	Intérêts à payer			4 166,67
	(pour enregistrer les intérêts courus et			
	l'amortissement de l'escompte			
	d'emprunt obligataire)			
Juill. 31	Emprunt obligataire		447 920,29	
	Intérêts à payer		4 166,67	
	Perte sur remboursement anticipé			
	de l'emprunt obligataire		2 079,71	
	Banque			454 166,67
	(pour enregistrer le remboursement			
	anticipé de l'emprunt obligataire)			

À VOUS DE JOUER !

Le 1er mars 20X5, la société Dofascan inc. rembourse l'emprunt obligataire en rachetant les obligations à 95,5 plus les intérêts courus. Les 1 000 obligations ont une valeur nominale de 1 000 $ et un taux d'intérêt nominal de 7 %. Le versement des intérêts a lieu le 1er février et le 1er août de chaque année. La valeur comptable des obligations au 1er février est de 973 784,62 $; le taux du marché au moment de l'émission était de 8 %.

Étape 1 : Le calcul des intérêts à payer

Étape 2 : Le calcul de l'amortissement de l'escompte ou de la prime

Étape 3 : Le calcul du gain ou de la perte sur remboursement anticipé de l'emprunt obligataire

Étape 4 : L'enregistrement dans le journal général

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 52
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				

7.2.3 Les normes de présentation du passif à long terme

Le *Manuel de l'ICCA* définit les normes de présentation du passif à long terme aux états financiers de la façon suivante :

- Le bilan doit indiquer le titre légal, le taux d'intérêt, la date d'échéance et le montant des obligations et des autres dettes semblables en circulation, si elles sont convertibles ou rachetables ou si elles sont assorties d'un fonds d'amortissement. Dans la mesure du possible, le bilan doit fournir les mêmes

renseignements au sujet des emprunts hypothécaires et des autres dettes à long terme.

- Le bilan doit indiquer le montant global estimatif des versements à effectuer pour chacune des cinq prochaines années.
- Les versements prévus sur la dette à long terme échéant durant l'année qui suit la date du bilan doivent être enregistrés dans le passif à court terme s'ils doivent être acquittés à même le fonds de roulement.
- Les dettes garanties doivent être désignées comme telles et faire l'objet d'un poste distinct.
- La charge d'intérêts sur la dette à long terme (y compris l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'emprunt obligataire) doit faire l'objet d'un poste distinct à l'état des résultats.

CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons étudié les deux catégories de passif: le passif à court terme et le passif à long terme. Le passif à court terme se compose des dettes que l'entreprise doit rembourser au cours des 12 prochains mois, par exemple les emprunts bancaires sur marge de crédit, les comptes fournisseurs, les charges à payer, les effets à payer à court terme ainsi que le versement prévu sur la dette à long terme. En ce qui concerne le passif à long terme, il représente des dettes que l'entreprise mettra plusieurs années à rembourser en totalité. Pour les emprunts hypothécaires sur les biens immeubles, la période de remboursement peut aller jusqu'à 25 ans. En ce qui a trait aux emprunts obligataires, ils sont habituellement remboursables à l'échéance, qui se situe le plus souvent à 20 ans.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

1. Perron et associés s'engage à verser des indemnités de vacances égales à 4 % des salaires bruts de l'année débutant le 1er mai. Les salaires versés entre le 1er mai et le 31 décembre 20X9 s'élèvent à 315 000 $. Le montant des indemnités de vacances à payer au 31 décembre 20X9 sera de :

2. Le 1er septembre 20X8, Markbo a signé un billet à ordre par lequel elle s'engage à payer la somme de 20 000 $, plus les intérêts au taux de 5,5 %, le 1er mars 20X9.

a) La somme que Markbo devra débourser le 1er mars 20X9 sera de :

b) Le montant des intérêts payés au 1er mars 20X9 sera de :

3. Au 1er janvier 20X2, le solde de l'emprunt hypothécaire était de 12 610 $. La société a effectué 12 versements de 310 $ au cours de l'exercice, lesquels ont été débités directement au compte *Emprunt hypothécaire*. Le tableau d'amortissement indique que le solde est de 10 140 $ au 31 décembre 20X2. Quel est le montant de la charge d'intérêts sur l'emprunt hypothécaire au cours de l'exercice ?

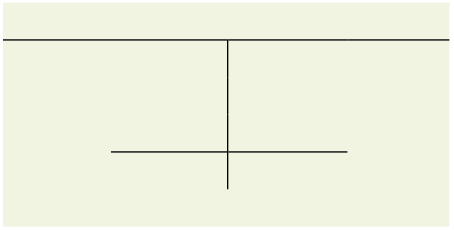

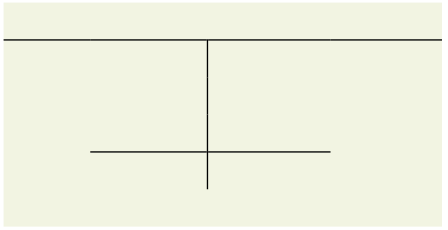

4. Quelle est la valeur comptable d'un certificat d'obligation de 1 000 $, si le compte *Emprunt obligataire* s'élève à 967 600 $?

5. Le 1er mai 20X2, Spectron-K inc. a émis des obligations d'une valeur nominale de 500 000 $, qui portent intérêt au taux de 7 % payable les 1er mai et 1er novembre, et qui viennent à échéance le 1er mai 20X9. Le taux du marché est de 6 %.

a) Quel montant trouverons-nous dans le compte *Emprunt obligataire* ?

b) Quel sera le montant du premier versement d'intérêts ?

TERMINOLOGIE

Acte de fiducie 363
Fiduciaire 363
Obligataire 363
Obligation 363
Passif 342
Prospectus 363
Versement prévu sur la dette à long terme 345

PROBLÈMES

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
Les régularisations concernant le passif à court terme	1 et 2
L'enregistrement des emprunts bancaires et des effets à payer à court terme	3 à 6
La comptabilisation des emprunts hypothécaires	7 à 12
Les opérations portant sur les emprunts obligataires	13 à 18
Le rachat d'obligations	19 et 20

Les régularisations concernant le passif à court terme

● **1. Au 31 décembre 20X4, la balance de vérification de Maldona inc. comprend, entre autres, les comptes suivants :**

Emprunt bancaire (marge de crédit)	25 000 $
Fournisseurs	73 500 $
Retenues et contributions à payer	1 289 $
Taxes à la consommation à payer	3 680 $

Travail à faire

a) Enregistrer les écritures de régularisation selon les renseignements suivants, au 31 décembre 20X4 :

- Quatre jours de travail au salaire quotidien de 120 $ sont à payer aux cinq employés de l'entreprise.
- Le compte *Ventes* comprend des dépôts de clients facturés de 12 500 $ avant taxes, au sujet de marchandises qui seront livrées au cours du prochain exercice.
- Le 4 janvier 20X5, la Caisse populaire de Saint-Jean a débité le compte bancaire de Maldona inc. de 270 $ pour les intérêts sur l'emprunt bancaire du mois de décembre 20X4.
- Les employés ont droit à des indemnités de vacances égales à 6 % des salaires à partir du 1er mai. Avant les régularisations, les salaires bruts compris entre le 1er mai et le 31 décembre 20X4 étaient de 85 000 $.
- La société n'a pas comptabilisé l'achat de 5 450 $ plus taxes de marchandises chez Morstar ltée de Waterloo parce qu'elle n'a reçu la marchandise que le 2 janvier 20X5. Les conditions de transport étaient FOB point de départ. La marchandise a quitté l'entrepôt de Morstar ltée le 26 décembre 20X4 (l'entreprise utilise un système d'inventaire périodique).
- La contribution de l'employeur aux différents régimes souscrits par les employés pour le mois de décembre se chiffre à 1 610 $.

b) Présenter le détail du passif à court terme de Maldona inc. au 31 décembre 20X4.

2. Au 30 avril 20X5, la balance de vérification des Pêcheries Gaspé comprend, entre autres, les éléments suivants :

Effet à payer	15 000 $
Fournisseurs	22 310 $
Provision pour dépréciation – Clients	18 650 $
Retenues et contributions à payer	2 645 $
Salaires	245 500 $
Taxes à la consommation à payer	1 695 $
Ventes	2 050 600 $

Travail à faire

a) Au 30 avril 20X5, enregistrer les écritures de régularisation selon les renseignements suivants :

- L'effet à payer, dont l'échéance est le 15 mai 20X5, a été signé le 14 février 20X5 au taux d'intérêt de 13 %.
- Le compte *Fournisseurs* comprend une somme de 12 600 $ taxes incluses pour de la marchandise achetée le 30 avril 20X5 des Pêcheurs des îles inc., et reçue le 1er mai 20X5. Les conditions de transport étaient FOB destination (l'entreprise utilise un système d'inventaire permanent).
- La contribution de l'employeur s'élève à 125 % des retenues et des contributions des employés.
- Les employés sont payés tous les jeudis pour la semaine de cinq jours se terminant le vendredi précédent. Le 30 avril 20X5 est un mercredi. La paie du 1er mai est de 10 350 $ et celle du 8 mai, de 10 640 $.
- Les employés ont droit à une indemnité de vacances égale à 4 % des salaires versés entre le 1er mai 20X4 et le 30 avril 20X5.

b) Présenter le détail du passif à court terme des Pêcheries Gaspé au 30 avril 20X5.

L'enregistrement des emprunts bancaires et des effets à payer à court terme

3. Voici les opérations au sujet de l'emprunt bancaire sur marge de crédit et de l'effet à payer à court terme de la société Vogue pour les quatre premiers mois de l'exercice terminé le 31 décembre 20X5 :

Janv. 15	Achat de marchandises chez Darco ltée au prix de 20000 $ plus taxes, en échange d'un effet à payer de 20000 $ qui porte intérêt au taux de 12 % et qui vient à échéance le 15 avril 20X5 (l'entreprise utilise un système d'inventaire périodique) et d'un chèque de 2995 $.
Févr. 01	Négociation par la société d'une marge de crédit bancaire de 50000 $ avec la Caisse populaire de l'Ouest-de-Montréal-Nord, au taux de 10 %.
Févr. 28	Emprunt bancaire de la société pour une somme de 10000 $ sur marge de crédit.
Avr. 01	Remboursement de l'emprunt bancaire et des charges d'intérêts.
Avr. 15	Paiement de l'effet à payer.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les opérations concernant l'emprunt bancaire et l'effet à payer de la société Vogue.

4. Le 1er octobre 20X4, la société Location Norad assumait les emprunts à court terme suivants :

Emprunt bancaire (marge de crédit)	25000 $
Intérêt payable le dernier jour du mois au taux annuel de 4 %	
Matcan ltée, effet à payer qui porte intérêt au taux de 12 % pour 90 jours, et vient à échéance le 12 décembre 20X4	16500 $

Voici les opérations concernant les emprunts à court terme des deux derniers mois de l'exercice :

Nov. 01	Dépôt dans le compte *Banque* de 10000 $ provenant de la marge de crédit.
Nov. 15	Achat d'ameublement de bureau au coût de 15000 $ plus taxes chez Moblima ltée en échange d'un effet à payer qui porte intérêt au taux de 14 % et vient à échéance le 15 février 20X5.
Nov. 30	Paiement des intérêts sur l'emprunt bancaire pour le mois de novembre.
Nov. 30	Remboursement partiel de l'emprunt bancaire : 15000 $.
Déc. 12	Remboursement de l'effet à payer à Matcan ltée.
Déc. 31	Paiement des intérêts sur l'emprunt bancaire pour le mois de décembre.
Déc. 31	Régularisation concernant les intérêts à payer sur l'effet à payer à Moblima ltée.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les opérations au sujet de l'emprunt bancaire sur marge de crédit et des effets à payer à court terme de Location Norad, pour les deux derniers mois de l'exercice.

5. Voici les opérations concernant l'emprunt bancaire et les effets à payer à court terme d'Ovibec pour le premier semestre de l'exercice terminé le 31 décembre 20X7 :

Janv. 15	Remboursement à l'échéance d'un effet à payer de 12 500 $ à la Caisse populaire de Richmond au taux de 11 % signé le 15 septembre 20X7.
Févr. 14	Acquisition d'un ameublement de bureau au coût de 22 000 $ taxes incluses financé au moyen d'un effet à payer à la Banque Nordique au taux de 13 %, et qui vient à échéance le 14 juin 20X7.
Mars 01	Dépôt de 15 000 $ provenant de l'emprunt bancaire sur marge de crédit à la Banque Nordique. Le taux d'intérêt est de 3 %. L'emprunt bancaire avait été remboursé au complet au 31 décembre 20X6.
Mars 31	Achat de marchandises chez Octogone inc. pour une somme de 9 500 $ plus taxes en échange d'un effet à payer qui porte intérêt au taux de 14 % et vient à échéance le 30 juin 20X7 (l'entreprise utilise un système d'inventaire permanent).
Avr. 15	Remboursement partiel de l'emprunt bancaire de 5 000 $ plus les intérêts courus ; la Banque Nordique débite le compte de la société.
Mai 15	Paiement des intérêts sur l'emprunt bancaire.
Juin 14	Remboursement de l'effet à payer à la Banque Nordique.
Juin 15	Paiement des intérêts sur l'emprunt bancaire.
Juin 30	Régularisation concernant les intérêts sur l'effet à payer à Octogone inc.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les opérations concernant l'emprunt bancaire et les effets à payer d'Ovibec, pour le premier semestre de l'exercice.

6. Au 1er avril 20X5, la société Radio Sud assumait les emprunts à court terme suivants :

Emprunt bancaire (marge de crédit)	20 000 $
Vidéocan ltée, effet à payer, 120 jours, qui porte intérêt au taux de 10 % et vient à échéance le 15 juin 20X5	12 000 $

Voici les opérations concernant le dernier trimestre de l'exercice :

Avr. 10	Signature d'un effet à payer à la Banque Boréale, en règlement du montant de 6 500 $ dû à son fournisseur d'Unosco ltée qui porte intérêt au taux de 11 % pour 90 jours.
Avr. 15	Remboursement de l'emprunt bancaire et des intérêts courus au taux de 4,5 % depuis le 1er mars 20X5.
Avr. 30	Emprunt bancaire de 25 500 $ sur marge de crédit.
Juin 01	Paiement des intérêts sur l'emprunt bancaire au taux de 4,5 %.
Juin 15	Remboursement de l'effet à payer à Vidéocan ltée.
Juin 30	Régularisation concernant les intérêts à payer (le taux d'intérêt sur l'emprunt bancaire étant de 4,5 %).

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur l'emprunt bancaire et les effets à payer à court terme de Radio Sud.

La comptabilisation des emprunts hypothécaires

7. Voici les opérations portant sur les emprunts hypothécaires de Brascat au cours de l'exercice terminé le 31 décembre :

Sept. 30 Acquisition d'un immeuble au coût de 400 000 $, réparti entre un terrain de 60 000 $ et un bâtiment de 340 000 $. La société verse 25 % du prix d'achat et finance le solde au moyen d'un emprunt hypothécaire à la Banque Saint-Laurent portant intérêt au taux de 5 %, qui est remboursable par versements mensuels de 1 980 $, capital et intérêts compris, et qui vient à échéance le 30 septembre 20Z5.

Oct. 31 Acquisition de matériel roulant au prix avant taxes de 30 000 $ financé en partie par un emprunt hypothécaire de 25 000 $ portant intérêt au taux de 2,5 %, qui est remboursable par versements mensuels de 438 $, capital et intérêts compris, et qui vient à échéance le 31 octobre 20X8.

Déc. 31 Les soldes des emprunts hypothécaires sont les suivants :

	31 déc. 20X5	31 déc. 20X6
Emprunt hypothécaire (biens meubles)	24 228 $	19 523 $
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)	297 832 $	288 755 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les emprunts hypothécaires de Brascat au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

b) Présenter le détail du passif à long terme au 31 décembre 20X5, en tenant compte des versements prévus sur la dette à long terme.

8. Voici les opérations concernant les emprunts hypothécaires d'Assurances Lemay pour l'exercice terminé le 30 juin 20X3 :

Avr. 01 Acquisition d'un immeuble au coût de 550 000 $ financé en partie par un emprunt hypothécaire de 400 000 $ à la Caisse populaire de Saint-Laurent portant intérêt au taux de 4 %, qui est remboursable par versements mensuels de 2 111 $, capital et intérêts compris, et qui vient à échéance le 1er avril 20Z8. Le coût de l'immeuble est réparti entre un terrain de 80 000 $ et un bâtiment de 470 000 $.

Avr. 30 Acquisition d'équipement de bureau au coût de 75 000 $. La société paie comptant une partie du prix d'achat et finance le solde au moyen d'un emprunt hypothécaire de 65 000 $ à la Caisse populaire de Saint-Laurent qui porte intérêt au taux de 11 %, qui est remboursable par versements mensuels de 1 413 $, capital et intérêts compris, et qui vient à échéance le 30 avril 20X8.

Juin 30 Au 30 juin 20X4, les soldes des emprunts à long terme sont les suivants :

Emprunt hypothécaire (biens meubles)	52 848 $
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)	388 053 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les emprunts hypothécaires d'Assurances Lemay pour l'exercice terminé le 30 juin 20X3.

b) Présenter le détail du passif à long terme au 30 juin 20X3, en tenant compte des versements prévus sur la dette à long terme.

9. Au 1er janvier 20X3, les soldes des emprunts à long terme de la société par actions Canamax sont les suivants :

Emprunt hypothécaire garanti par de l'équipement, au taux de 12 %, remboursable par versements mensuels de 1 827 $, échéant le 31 décembre 20X5 — 55 000 $

Emprunt hypothécaire garanti par un immeuble et un terrain, au taux de 6 %, remboursable par versements mensuels de 4 832 $, échéant le 31 décembre 20Z8 — 750 000 $

Les versements mensuels ont été débités dans les comptes d'emprunts respectifs au cours de l'exercice. Selon les tableaux d'amortissement, les soldes des emprunts sont les suivants :

	31 déc. 20X3	31 déc. 20X4
Emprunt hypothécaire (biens meubles)	38 807 $	20 561 $
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)	736 650 $	722 476 $

Travail à faire

a) Comptabiliser dans les comptes en T les transactions des deux emprunts hypothécaires de Canamax.

b) Enregistrer dans le journal général les régularisations portant sur les emprunts hypothécaires, au 31 décembre 20X3.

c) Présenter le détail du passif à long terme au 31 décembre 20X3, en tenant compte des versements prévus sur la dette à long terme.

10. Voici les soldes des emprunts à long terme de la société Imaginartis au 1er janvier 20X2 :

Emprunt hypothécaire garanti par de l'équipement, au taux de 9,5 %, remboursable par versements mensuels de 481 $, échéant le 31 décembre 20Y7 — 46 500 $

Emprunt hypothécaire garanti par un terrain et un immeuble, au taux de 4,25 %, remboursable par versements mensuels de 3 046 $, échéant le 31 décembre 20Z7 — 562 300 $

Tous les versements ont été débités dans les comptes de passif à long terme au cours de l'exercice. Les soldes sont les suivants :

	31 déc. 20X2	31 déc. 20X3
Emprunt hypothécaire (biens meubles)	44 950 $	42 980 $
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)	549 394 $	535 929 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les régularisations portant sur les emprunts hypothécaires d'Imaginartis, au 31 décembre 20X2.

b) Présenter le détail du passif à long terme au 31 décembre 20X2, en tenant compte des versements prévus sur la dette à long terme.

11. Au 1er mars 20X4, les soldes des emprunts hypothécaires de la société Les Immeubles Juan Ferrer sont les suivants :

Emprunt hypothécaire garanti par du matériel roulant, au taux de 9 %, remboursable par versements mensuels de 1 240 $, échéant le 30 juin 20X8	45 574 $
Emprunt hypothécaire garanti par un immeuble et un terrain, au taux de 8,5 %, remboursable par versements mensuels de 1 591 $, échéant le 31 mai 20Z8	198 373 $

Les versements mensuels ont été débités dans les comptes d'emprunts respectifs au cours de l'exercice. Selon les tableaux d'amortissement, les soldes des emprunts sont les suivants :

	28 févr. 20X5	28 févr. 20X6
Emprunt hypothécaire (biens meubles)	34 266 $	21 917 $
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)	195 756 $	192 912 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les régularisations portant sur les emprunts hypothécaires de la société Les Immeubles Juan Ferrer au 28 février 20X5.

b) Présenter au bilan le passif au 28 février 20X5, en tenant compte des versements prévus sur la dette à long terme.

12. Au 1er septembre 20X4, les soldes des emprunts hypothécaires de la société Étienne et Frédérick Ménard, excavation sont les suivants :

Emprunt hypothécaire garanti par de l'équipement, au taux de 9 %, remboursable par versements mensuels de 3 102 $, échéant le 30 juin 20X9	143 964 $
Emprunt hypothécaire garanti par un terrain et un immeuble, au taux de 8,25 %, remboursable par versements mensuels de 2 182 $, échéant le 31 mai 20Z9	279 127 $

Les versements mensuels ont été débités dans les comptes d'emprunts respectifs au cours de l'exercice. Selon les tableaux d'amortissement, les soldes des emprunts sont les suivants :

	31 août 20X5	31 août 20X6
Emprunt hypothécaire (biens meubles)	120 659 $	92 996 $
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)	275 452 $	271 467 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les régularisations portant sur les emprunts hypothécaires de la société Étienne et Frédérick Ménard, excavation au 31 août 20X5.

b) Présenter au bilan le passif au 31 août 20X5, en tenant compte des versements prévus sur la dette à long terme.

Les opérations portant sur les emprunts obligataires

13. **Le 1er juin 20X3, la société Provibec inc. a émis 600 certificats d'obligation d'une valeur nominale de 1 000 $ chacun, qui portent intérêt au taux de 10 % payable les 1er juin et 1er décembre, et qui viennent à échéance le 1er juin 20X7. Le taux du marché est de 8 %. Les intérêts sont payés à même le compte *Banque*.**

Travail à faire

a) Calculer le prix d'émission des obligations le 1er juin 20X3.

b) Préparer le tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire.

c) Enregistrer dans le journal général l'émission des obligations, le versement des intérêts effectué le 1er décembre, ainsi que les intérêts à payer pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3.

14. **Le 1er mars 20X3, Madelibec inc. émet des obligations d'une valeur nominale de 500 000 $. Celles-ci portent intérêt au taux de 6 % payable les 1er mars et 1er septembre, et viennent à échéance le 1er mars 20X9.**

Travail à faire

a) Comptabiliser l'émission, le versement des intérêts et les régularisations concernant les intérêts à payer, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3 de Madelibec inc., si le taux du marché est de 8 %.

b) Présenter l'emprunt obligataire au bilan de Madelibec inc. au 31 décembre 20X3.

15. **Le 1er avril 20X2, la société Agrocar inc. émet 1 000 certificats d'obligation d'une valeur nominale de 1 000 $ chacun, qui portent intérêt au taux de 8 % payable les 1er février et 1er août, et qui viennent à échéance le 1er février 20X7.**

Travail à faire

a) Comptabiliser l'émission, le versement des intérêts et les régularisations concernant les intérêts à payer pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2 d'Agrocar inc., si le taux du marché est de 10 % (attention aux intérêts courus).

b) Présenter l'emprunt obligataire au bilan d'Agrocar inc. au 31 décembre 20X2, selon la première situation.

16. **Le 1er février 20X2, la société Nortambec inc. émet des obligations d'une valeur nominale de 400 000 $, qui portent intérêt au taux de 7 % payable les 1er février, 1er mai, 1er août et 1er novembre, et qui viennent à échéance le 1er février 20X7. Le taux du marché est de 8 %. Les intérêts sont versés dans le compte de la société à la Banque Boréale.**

Travail à faire

Comptabiliser l'émission des obligations, le versement des intérêts et les régularisations concernant les intérêts à payer, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2 de Nortambec inc.

17. Le 1er mai 20X2, l'Épicerie Vaillancourt inc. a émis 900 certificats d'obligation d'une valeur nominale de 500$ chacun, portant intérêt au taux de 8,5 % payable les 1er mai, 1er septembre et 1er janvier, et qui viennent à échéance le 1er mai 20X9. Le taux du marché est de 7,5 %.

Travail à faire

a) Calculer le prix de l'émission des obligations le 1er mai 20X2.

b) Enregistrer dans le journal général l'émission des obligations le 1er mai 20X2 en tenant compte des intérêts à payer, le versement des intérêts effectué le 1er septembre, ainsi que les intérêts à payer pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2.

18. Le 1er mars 20X1, Bourassa inc. a émis 1 200 certificats d'obligation d'une valeur nominale de 1 000$ chacun, portant intérêt au taux de 6,75 % payable les 1er mars et 1er septembre, et qui viennent à échéance le 1er mars 20X9. Le taux du marché est de 6 %.

Travail à faire

a) Calculer le prix de l'émission des obligations le 1er mars 20X1.

b) Enregistrer dans le journal général l'émission des obligations le 1er mars 20X1, le versement des intérêts effectué le 1er septembre, ainsi que les intérêts à payer pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X1.

Le rachat d'obligations

19. Le 1er avril 20X3, Stelcan inc. a émis des obligations d'une valeur nominale de 1 000 000$, qui portent intérêt au taux de 6,5 % payable les 1er février et 1er août, et qui viennent à échéance le 1er février 20X9, à 95,24 plus les intérêts courus. Le taux du marché est de 7,5 %.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général l'émission des obligations, le versement d'intérêts effectué le 1er août 20X3, ainsi que les intérêts à payer pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3.

b) Préparer la table d'amortissement.

c) Comptabiliser le rachat des obligations le 1er février 20X6 à 97,25.

20. Le 1er septembre 20X4, Biochospha inc. a émis 500 certificats d'obligation d'une valeur nominale de 1 000$ chacun, qui portent intérêt au taux de 8 % payable les 1er avril et 1er octobre, et qui viennent à échéance le 1er avril 20X9, à 103,10 plus les intérêts courus. Le taux du marché est de 7,25 %.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général l'émission des obligations, le versement d'intérêts effectué le 1er octobre 20X4, ainsi que les intérêts à payer pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4.

b) Préparez la table d'amortissement de la prime d'obligation.

c) Comptabiliser le rachat des obligations au 1er juin 20X6, à 100,5 plus les intérêts courus.

ANNEXE 7.1

LES VALEURS ACTUALISÉES DE 1
(Valeurs actualisées d'un versement unique)
$$\frac{1}{(1+i)^n} = (1+i)^{-n}$$

(*n*) Périodes	1 %	2 %	3 %	4 %	5 %	6 %
1	0,980 39	0,975 61	0,970 87	0,961 54	0,952 38	0,943 40
2	0,961 17	0,951 81	0,942 60	0,924 56	0,907 03	0,890 00
3	0,942 32	0,928 60	0,915 14	0,889 00	0,863 84	0,839 62
4	0,923 85	0,905 95	0,888 49	0,854 80	0,822 70	0,792 09
5	0,905 73	0,883 85	0,862 61	0,821 93	0,783 53	0,747 26
6	0,887 97	0,862 30	0,837 48	0,790 31	0,746 22	0,704 96
7	0,870 56	0,841 27	0,813 09	0,759 92	0,710 68	0,665 06
8	0,853 49	0,820 75	0,789 41	0,730 69	0,676 84	0,627 41
9	0,836 76	0,800 73	0,766 42	0,702 59	0,644 61	0,591 90
10	0,820 35	0,781 20	0,744 09	0,675 56	0,613 91	0,558 39
11	0,804 26	0,762 14	0,722 42	0,649 58	0,584 68	0,526 79
12	0,788 49	0,743 56	0,701 38	0,624 60	0,556 84	0,496 97
13	0,773 03	0,725 42	0,680 95	0,600 57	0,530 32	0,468 84
14	0,757 88	0,707 73	0,661 12	0,577 48	0,505 07	0,442 30
15	0,743 01	0,690 47	0,641 86	0,555 26	0,481 02	0,417 27
16	0,728 45	0,673 62	0,623 17	0,533 91	0,458 11	0,393 65
17	0,714 16	0,657 20	0,605 02	0,513 37	0,436 30	0,371 36
18	0,700 16	0,641 17	0,587 39	0,493 63	0,415 52	0,350 34
19	0,686 43	0,625 53	0,570 29	0,474 64	0,395 73	0,330 51
20	0,672 97	0,610 27	0,553 68	0,456 39	0,376 89	0,311 80
21	0,659 78	0,595 39	0,537 55	0,438 83	0,358 94	0,294 16
22	0,646 84	0,580 86	0,521 89	0,421 96	0,341 85	0,277 51
23	0,634 16	0,566 70	0,506 69	0,405 73	0,325 57	0,261 80
24	0,621 72	0,552 88	0,491 93	0,390 12	0,310 07	0,246 98
25	0,609 53	0,539 39	0,477 61	0,375 12	0,295 30	0,233 00
26	0,597 58	0,526 23	0,463 39	0,360 69	0,281 24	0,219 81
27	0,585 86	0,513 40	0,450 19	0,346 82	0,267 85	0,207 37
28	0,574 37	0,500 88	0,437 08	0,333 48	0,255 09	0,195 63
29	0,563 11	0,488 66	0,424 35	0,320 65	0,242 95	0,184 56
30	0,552 07	0,476 74	0,411 99	0,308 32	0,231 38	0,174 11
31	0,541 25	0,465 11	0,399 99	0,296 46	0,220 36	0,164 25
32	0,530 63	0,453 77	0,388 34	0,285 06	0,209 87	0,154 96
33	0,520 23	0,442 70	0,377 03	0,274 09	0,199 87	0,146 19
34	0,510 03	0,431 91	0,366 04	0,263 55	0,190 35	0,137 91
35	0,500 03	0,421 37	0,355 38	0,253 42	0,181 29	0,130 11
36	0,490 22	0,411 09	0,345 03	0,243 67	0,172 66	0,122 74
37	0,480 61	0,401 07	0,334 98	0,234 30	0,164 44	0,115 79
38	0,471 19	0,391 28	0,325 23	0,225 29	0,156 61	0,109 24
39	0,461 95	0,381 74	0,315 75	0,216 62	0,149 15	0,103 06
40	0,452 89	0,372 43	0,306 56	0,208 29	0,142 05	0,097 22

LES VALEURS ACTUALISÉES DE 1
(Valeurs actualisées d'un versement unique) (*suite*)

$$\frac{1}{(1+i)^n} = (1+i)^{-n}$$

(*n*) Périodes	8 %	9 %	10 %	11 %	12 %	15 %
1	0,925 93	0,917 43	0,909 09	0,900 90	0,892 86	0,869 57
2	0,857 34	0,841 68	0,826 45	0,811 62	0,797 19	0,756 14
3	0,793 83	0,772 18	0,751 32	0,731 19	0,711 78	0,657 52
4	0,735 03	0,708 43	0,683 01	0,658 73	0,635 52	0,571 75
5	0,680 58	0,649 93	0,620 92	0,593 45	0,567 43	0,497 18
6	0,630 17	0,596 27	0,564 47	0,534 64	0,506 63	0,432 33
7	0,583 49	0,547 03	0,513 16	0,481 66	0,452 35	0,375 94
8	0,540 27	0,501 87	0,466 51	0,433 93	0,403 88	0,326 90
9	0,500 25	0,460 43	0,424 10	0,390 92	0,360 61	0,284 26
10	0,463 19	0,422 41	0,385 54	0,352 18	0,321 97	0,247 19
11	0,428 88	0,387 53	0,350 49	0,317 28	0,287 48	0,214 94
12	0,397 11	0,355 54	0,318 63	0,285 84	0,256 68	0,186 91
13	0,367 70	0,326 18	0,289 66	0,257 51	0,229 17	0,162 53
14	0,340 46	0,299 25	0,263 33	0,231 99	0,204 62	0,141 33
15	0,315 24	0,274 54	0,239 39	0,209 00	0,182 70	0,122 89
16	0,291 89	0,251 87	0,217 63	0,188 29	0,163 12	0,106 87
17	0,270 27	0,231 07	0,197 85	0,169 63	0,145 64	0,092 93
18	0,250 25	0,211 99	0,179 86	0,152 82	0,130 04	0,080 81
19	0,231 71	0,194 49	0,163 51	0,137 68	0,116 11	0,070 27
20	0,214 55	0,178 43	0,148 64	0,124 03	0,103 67	0,061 10
21	0,198 66	0,163 70	0,135 13	0,111 74	0,092 56	0,053 13
22	0,183 94	0,150 18	0,122 85	0,100 67	0,082 64	0,046 20
23	0,170 32	0,137 78	0,111 68	0,090 69	0,073 79	0,040 17
24	0,157 70	0,126 41	0,101 53	0,081 70	0,065 88	0,034 93
25	0,146 02	0,115 97	0,092 30	0,073 61	0,058 82	0,030 38
26	0,135 20	0,106 39	0,083 91	0,066 31	0,052 52	0,026 42
27	0,125 19	0,097 61	0,076 28	0,059 74	0,046 89	0,022 97
28	0,115 91	0,089 55	0,069 34	0,053 82	0,041 87	0,019 97
29	0,107 33	0,082 16	0,063 04	0,048 49	0,037 38	0,017 37
30	0,099 38	0,075 37	0,057 31	0,043 68	0,033 38	0,015 10
31	0,092 02	0,069 15	0,052 10	0,039 35	0,029 80	0,013 13
32	0,085 20	0,063 44	0,047 36	0,035 45	0,026 61	0,011 42
33	0,078 89	0,058 20	0,043 06	0,031 94	0,023 76	0,009 93
34	0,073 05	0,053 40	0,039 14	0,028 78	0,021 21	0,008 64
35	0,067 63	0,048 99	0,035 58	0,025 92	0,018 94	0,007 51
36	0,062 62	0,044 94	0,032 25	0,023 35	0,016 91	0,006 53
37	0,057 99	0,041 23	0,029 41	0,021 04	0,015 10	0,005 68
38	0,053 69	0,037 83	0,026 74	0,018 96	0,013 48	0,004 94
39	0,049 71	0,034 70	0,024 30	0,017 08	0,012 04	0,004 29
40	0,046 03	0,031 84	0,022 10	0,015 38	0,010 75	0,003 73

ANNEXE 7.2

LES VALEURS ACTUALISÉES DE VERSEMENTS DE FIN DE PÉRIODE DE 1
(Valeurs actualisées de versements multiples)

$$\frac{1 - \frac{1}{(1+i)^n}}{i} = \frac{1 - va_{\overline{n}|i}}{i}$$

(*n*) Périodes	2%	2,5%	3%	4%	5%	6%
1	0,980 39	0,975 61	0,970 87	0,961 54	0,952 38	0,943 40
2	1,941 56	1,927 42	1,913 47	1,886 09	1,859 41	1,833 39
3	2,883 88	2,856 02	2,828 61	2,775 09	2,723 25	2,673 01
4	3,807 73	3,761 97	3,717 10	3,629 90	3,545 95	3,465 11
5	4,713 46	4,645 83	4,579 71	4,451 82	4,329 48	4,212 36
6	5,601 43	5,508 13	5,417 19	5,242 14	5,075 69	4,917 32
7	6,471 99	6,349 39	6,230 28	6,002 05	5,786 37	5,582 38
8	7,325 48	7,170 14	7,019 69	6,732 74	6,463 21	6,209 79
9	8,162 24	7,970 87	7,786 11	7,435 33	7,107 82	6,801 69
10	8,982 59	8,752 06	8,530 20	8,110 90	7,721 73	7,360 09
11	9,786 85	9,514 21	9,252 62	8,760 48	8,306 41	7,886 87
12	10,575 34	10,257 76	9,954 00	9,385 07	8,863 25	8,383 84
13	11,348 37	10,983 19	10,634 96	9,985 65	9,393 57	8,852 68
14	12,106 25	11,690 91	11,296 07	10,563 12	9,898 64	9,294 98
15	12,849 26	12,381 38	11,937 94	11,118 39	10,379 66	9,712 25
16	13,577 71	13,055 00	12,561 10	11,652 30	10,837 77	10,105 90
17	14,291 87	13,712 20	13,166 12	12,165 67	11,274 07	10,477 26
18	14,992 03	14,353 36	13,753 51	12,659 30	11,689 59	10,827 60
19	15,678 46	14,978 89	14,323 80	13,133 94	12,085 32	11,158 12
20	16,351 43	15,589 16	14,877 47	13,590 33	12,462 21	11,469 92
21	17,011 21	16,184 55	15,415 02	14,029 16	12,821 15	11,764 08
22	17,658 05	16,765 41	15,936 92	14,451 12	12,163 00	12,041 58
23	18,292 20	17,332 11	16,443 61	14,856 84	13,488 57	12,303 38
24	18,913 93	17,884 99	16,935 54	15,246 96	13,798 64	12,550 36
25	19,523 46	18,424 38	17,413 15	15,622 08	14,093 94	12,783 36
26	20,121 04	18,950 61	17,876 84	15,982 77	14,375 19	13,003 17
27	20,706 90	19,464 01	18,327 03	16,329 59	14,643 03	13,210 53
28	21,281 27	19,964 89	18,764 11	16,663 06	14,898 13	13,406 16
29	21,844 38	20,453 55	19,188 45	16,983 71	15,141 07	13,590 72
30	22,396 46	20,930 29	19,600 44	17,292 03	15,372 45	13,764 83
31	22,937 70	21,395 41	20,000 43	17,588 49	15,592 81	13,929 09
32	23,468 33	21,849 18	20,388 77	17,873 55	15,802 68	14,084 04
33	23,988 56	22,291 88	20,765 79	18,147 65	16,002 55	14,230 23
34	24,498 59	22,723 79	21,131 84	18,411 20	16,192 90	14,368 14
35	24,998 62	23,145 16	21,487 22	18,664 61	16,374 19	14,498 25
36	25,488 84	23,556 25	21,832 25	18,908 28	16,546 85	14,620 99
37	25,969 45	23,957 32	22,167 24	19,142 58	16,711 29	14,736 78
38	26,440 64	24,348 60	22,492 46	19,367 86	16,867 89	14,846 02
39	26,902 59	24,730 34	22,808 22	19,584 48	17,017 04	14,949 07
40	27,355 48	25,102 78	23,114 77	19,792 77	17,159 09	15,046 30

LES VALEURS ACTUALISÉES DE VERSEMENTS DE FIN DE PÉRIODE DE 1
(Valeurs actualisées de versements multiples) (*suite*)

$$\frac{1 - \frac{1}{(1+i)^n}}{i} = \frac{1 - va_{n\rceil i}}{i}$$

(*n*) Périodes	8 %	9 %	10 %	11 %	12 %	15 %
1	0,925 93	0,917 43	0,909 09	0,900 90	0,892 86	0,869 57
2	1,783 26	1,759 11	1,735 54	1,712 52	1,690 05	1,625 71
3	2,577 10	2,531 30	2,486 85	2,443 71	2,401 83	2,283 23
4	3,312 13	3,239 72	3,169 86	3,102 45	3,037 35	2,854 98
5	3,992 71	3,889 65	3,790 79	3,695 90	3,604 78	3,352 16
6	4,622 88	4,485 92	4,355 26	4,230 54	4,111 41	3,784 48
7	5,206 37	5,032 95	4,868 42	4,712 20	4,563 76	4,160 42
8	5,746 64	5,534 82	5,334 93	5,146 12	4,967 64	4,487 32
9	6,246 89	5,995 25	5,759 02	5,537 05	5,328 25	4,771 58
10	6,710 08	6,417 66	6,144 57	5,889 23	5,650 22	5,018 77
11	7,138 96	6,805 19	6,495 06	6,206 52	5,937 70	5,233 71
12	7,536 08	7,160 73	6,813 69	6,492 36	6,194 37	5,420 62
13	7,903 78	7,486 90	7,103 36	6,749 87	6,423 55	5,583 15
14	8,244 24	7,786 15	7,366 69	6,981 87	6,628 17	5,724 48
15	8,559 48	8,060 69	7,606 08	7,190 87	6,810 86	5,847 37
16	8,851 37	8,312 56	7,823 71	7,379 16	6,973 99	5,954 24
17	9,121 64	8,543 63	8,021 55	7,548 79	7,119 63	6,047 16
18	9,371 89	8,755 63	8,201 41	7,701 62	7,249 67	6,127 97
19	9,603 60	8,950 12	8,364 92	7,839 29	7,365 78	6,198 23
20	9,818 15	9,128 55	8,513 56	7,963 33	7,469 44	6,259 33
21	10,016 80	9,292 24	8,648 69	8,075 07	7,562 00	6,312 46
22	10,200 74	9,442 43	8,771 54	8,175 74	7,644 65	6,358 66
23	10,371 06	9,580 21	8,883 22	8,266 43	7,718 43	6,398 84
24	10,528 76	9,706 61	8,984 74	8,348 14	7,784 32	6,433 77
25	10,674 78	9,822 58	9,077 04	8,421 74	7,843 14	6,464 15
26	10,809 98	9,928 97	9,160 95	8,488 06	7,895 66	6,490 56
27	10,935 16	10,026 58	9,237 22	8,547 80	7,942 55	6,513 53
28	11,051 08	10,116 13	9,306 57	8,601 62	7,984 42	6,533 51
29	11,158 41	10,198 28	9,369 61	8,650 11	8,021 81	6,550 88
30	11,257 78	10,273 65	9,426 91	8,693 79	8,055 18	6,565 98
31	11,349 80	10,342 80	9,479 01	8,733 15	8,084 99	6,579 11
32	11,435 00	10,406 24	9,526 38	8,768 60	8,111 59	6,590 53
33	11,513 89	10,464 44	9,569 43	8,800 54	8,135 35	6,600 46
34	11,586 93	10,517 84	9,608 58	8,829 32	8,156 56	6,609 10
35	11,654 57	10,566 82	9,644 16	8,855 24	8,175 50	6,616 61
36	11,717 19	10,611 76	9,676 51	8,878 59	8,192 41	6,623 14
37	11,775 18	10,652 99	9,705 92	8,899 63	8,207 51	6,628 82
38	11,828 87	10,690 82	9,732 65	8,918 59	8,220 99	6,633 75
39	11,878 58	10,725 52	9,756 97	8,935 67	8,233 03	6,638 05
40	11,924 61	10,757 36	9,779 05	8,951 05	8,243 78	6,641 78

CHAPITRE 8

Les sociétés de personnes

L'étude de ce chapitre permet de connaître les fondements juridiques des sociétés de personnes et d'appliquer les méthodes comptables concernant leur formation et leur exploitation.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Définir les principales caractéristiques des sociétés de personnes.
- Connaître les fondements juridiques du contrat de société et du Code civil.
- Distinguer les différents types de sociétés de personnes.
- Comptabiliser la formation de la société en nom collectif.
- Partager les bénéfices nets et les pertes nettes entre les associés.
- Rédiger les écritures de clôture.
- Préparer les états financiers propres aux sociétés en nom collectif.
- Enregistrer les transactions relatives aux ajouts et aux retraits des associés.

MISE EN SITUATION

Jessika Telfer, copropriétaire de L'Oasis nordique

Philippe Laroche et Jessika Telfer sont les heureux propriétaires associés d'un magnifique centre de santé situé à Knowlton, dans les Cantons-de-l'Est. En plus du sauna finlandais, des bains nordiques et du spa, ils offrent aussi différents services, notamment en massothérapie et en soins du corps et du visage, ainsi que quelques traitements esthétiques. L'Oasis nordique, SENC a vu le jour le 1er juillet 20X5. Il est important de faire un bref survol du fonctionnement de la société de personnes afin de bien connaître les notions juridiques auxquelles est soumis ce type d'entreprise, ainsi que le contrat type qui pourrait servir de modèle de base. Par la suite, les associés devront se familiariser avec le fonctionnement du système comptable, les états financiers ainsi que la façon de répartir les profits ou les pertes d'exploitation entre les associés.

En plus du sauna finlandais, des bains nordiques et du spa, Philippe et Jessika offrent aussi différents services, notamment en massothérapie et en soins du corps et du visage, ainsi que quelques traitements esthétiques.

8.1 Une société de personnes : définition

Société de personnes
Entreprise dans laquelle plusieurs personnes (les associés) conviennent de mettre en commun des biens, leur crédit ou leur industrie en vue de partager les bénéfices qui pourront en résulter*.

Une **société de personnes** est un regroupement de plusieurs personnes, appelées « associés », qui décident de mettre en commun leurs ressources matérielles, financières et intellectuelles ainsi que leur expertise dans le but de tirer des bénéfices en exploitant une entreprise. Cette forme d'entreprise est très répandue, particulièrement dans les professions libérales comme chez les comptables, les avocats, les notaires, les médecins et les dentistes (voir la figure 8.1).

FIGURE 8.1 LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES

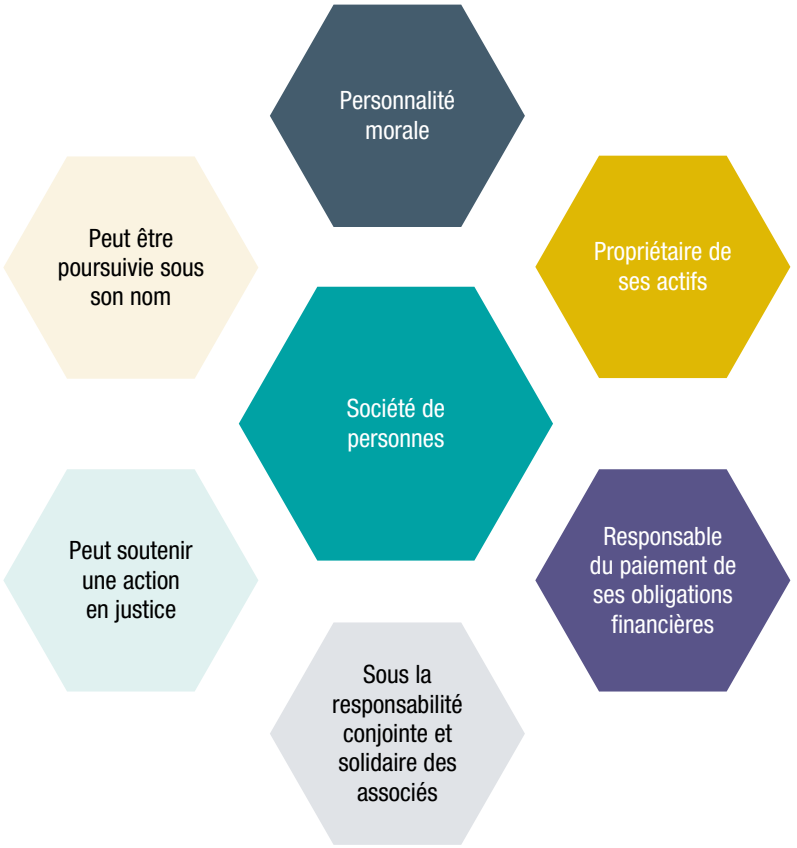

La société de personnes a une personnalité morale, même si elle ne bénéficie pas d'une autonomie complète comme la société par actions et la coopérative. En effet, elle est propriétaire de ses propres actifs et est responsable du paiement de ses obligations financières à même ses propres actifs. Cependant, si ces derniers ne sont pas suffisants pour régler ses dettes, les créanciers peuvent poursuivre conjointement et solidairement chacun des associés. Il existe quatre catégories de société de personnes, dont les caractéristiques sont présentées à la figure 8.2.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Lorsqu'un associé apporte un actif personnel à l'entreprise, ce dernier ne lui appartient plus ; la société en est alors propriétaire, et l'associé ne peut le reprendre sans le consentement des autres associés.

FIGURE 8.2 LES CATÉGORIES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES

Société en nom collectif SENC

- Objectif commercial
- Responsabilité des associés à l'égard des dettes de l'entreprise :
  - illimitée
  - conjointe
  - solidaire
- Catégorie la plus répandue

Société en nom collectif à responsabilité limitée SENCRL

- Les associés ne sont pas personnellement responsables des fautes professionnelles des autres associés s'ils sont régis par le Code des professions.
- L'associé qui a rendu un service professionnel demeure toujours personnellement responsable de ses propres fautes et négligences professionnelles en conformité avec son code de déontologie.
- La notion de SENCRL n'apparaît pas dans le Code civil, mais seulement dans le Code des professions.
- Un professionnel est toujours responsable des fautes non professionnelles commises par les autres associés, et ses biens personnels peuvent être utilisés pour réparer la faute.

Société en commandite SEC

- Les **commandités** fournissent surtout leur travail, leur expérience et leur compétence. Ce sont les seules personnes autorisées à administrer et à représenter la société. En tant qu'administrateurs, ils ont une responsabilité illimitée à l'égard des dettes et des obligations de la société de personnes envers les créanciers.
- L'apport de capital dans la société en commandite revient aux **commanditaires** ; ils fournissent argent ou biens et ne sont responsables des dettes de la société que jusqu'à concurrence de leur mise de fonds.

Société en participation SEP

- Entente verbale ou écrite conclue afin de participer à un projet commun dans lequel chacun peut investir une somme d'argent. Exemple : deux personnes décident d'acheter ensemble un immeuble à logements dans le but de les louer.
- Elle n'est pas tenue de publier une déclaration de renseignements et l'apport des associés demeure leur propriété.
- Elle ne possède pas d'actif propre et n'assume aucune dette.
- Elle n'a pas de siège social et pas de nom qui soit commun aux associés.
- Elle ne peut pas avoir la capacité d'exercer un droit en justice.

WWW

La section « Ordres professionnels » du site de l'Office des professions du Québec contient de l'information intéressante sur les aspects légaux reliés aux professions. www.opq.gouv.qc.ca/ordres-professionnels/.

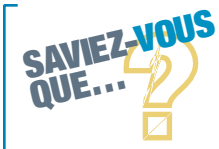

Ce ne sont pas toutes les professions qui peuvent se constituer en SENRCL. Selon l'Office des professions du Québec, il y a 44 ordres professionnels au Québec, dont la liste est présentée à l'annexe 8.1.

8.2 Certaines notions juridiques

Comme la comptabilité et le droit sont intimement liés, le comptable doit connaître et respecter certaines règles juridiques concernant les activités des entreprises. Les sociétés de personnes doivent suivre les règles établies selon le **contrat de société** ou le Code civil. Le contrat précise les droits et obligations des associés de façon claire et précise. Si la société n'en a pas, on appliquera les modalités prévues au Code civil.

Contrat de société

Contrat conclu entre les associés au moment de l'établissement d'une société de personnes et dans lequel ils précisent, entre autres, leur mise de fonds, leurs fonctions respectives, le mode de partage des bénéfices et les formalités à remplir en cas de dissolution ou de liquidation*.

Les sujets traités dans ce chapitre ne concernent que les sociétés en nom collectif (SENC).

8.2.1 La formation de la société en nom collectif

Les associés ont 60 jours, après la constitution d'une société, pour déposer une déclaration d'immatriculation auprès du greffier de la Cour supérieure. Ils peuvent se procurer le formulaire au bureau du Registraire des entreprises ou encore produire la déclaration en ligne. Cette déclaration contient :

- la raison sociale de l'entreprise ;
- le nom et l'adresse de chaque associé ;
- l'objectif commercial poursuivi par la société.

WWW

Les associés d'une SENC peuvent produire leur déclaration d'immatriculation en ligne. www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/services_ligne/I-immatriculation/S00434f.aspx.

Le greffier de la Cour supérieure y inscrit le numéro de matricule et la date d'immatriculation.

Le nom de l'entreprise doit être conforme aux exigences de la Charte de la langue française. De plus, le nom de la société doit être suivi de « société en nom collectif » ou encore du sigle « SENC ».

8.2.2 Le partage des bénéfices et des pertes

Voyons maintenant comment peut se faire le partage des bénéfices ou des pertes entre les associés.

Le partage des bénéfices

- Il s'agit de l'élément le plus important de la société de personnes.
- Le Code civil permet toute forme de partage des bénéfices, pourvu qu'aucun associé ne soit exclu.

En l'absence de contrat, le Code civil prévoit un partage égal des bénéfices et des pertes entre les associés.

Le partage des pertes

- Très souvent, les pertes sont divisées entre associés de la même façon que les bénéfices.
- Cependant, en vertu de l'article 2203 du Code civil, une société peut exclure un associé du partage des pertes.

8.2.3 La durée de la société en nom collectif

Selon le Code civil, une société pourra être dissoute dans les cas suivants :

- au moment de l'accomplissement de son objectif ou si elle se voit dans l'impossibilité de l'accomplir ;
- au terme de sa durée prévue ;
- par suite du consentement unanime des associés ;
- lors de la **faillite** de la société.

Faillite
Dans la langue générale, état d'une personne (physique ou morale) dont un tribunal a constaté la cessation des paiements*.

Donc, exception faite de l'atteinte de l'objectif premier de l'entreprise ou de la faillite de la société, celle-ci ne peut pas être dissoute sans le consentement de tous les associés.

Si un associé se retrouve seul à la suite du décès ou du retrait de son ou de ses associés, il dispose de 120 jours pour trouver un ou des remplaçants. La société ne sera donc pas dissoute instantanément.

8.2.4 La responsabilité conjointe, solidaire et illimitée

Chaque associé doit assumer personnellement les dettes de la société. En ce qui concerne la société en nom collectif, cette responsabilité est conjointe, solidaire et illimitée :

- lorsqu'un associé a contracté des obligations au nom de la société ou en son nom propre ;
- si cette opération s'inscrit dans le cadre des activités de la société et que celle-ci en bénéficie.

Cela signifie que l'un des associés pourrait être obligé de rembourser toutes les dettes et d'assumer tous les engagements de la société, le cas échéant.

8.2.5 La perte de qualité d'associé

Il peut arriver qu'un associé ne soit plus en mesure d'agir à ce titre et qu'il perde ainsi sa qualité d'associé. La figure 8.3 détaille ce qui peut provoquer une telle perte.

FIGURE 8.3 LA PERTE DE QUALITÉ D'ASSOCIÉ

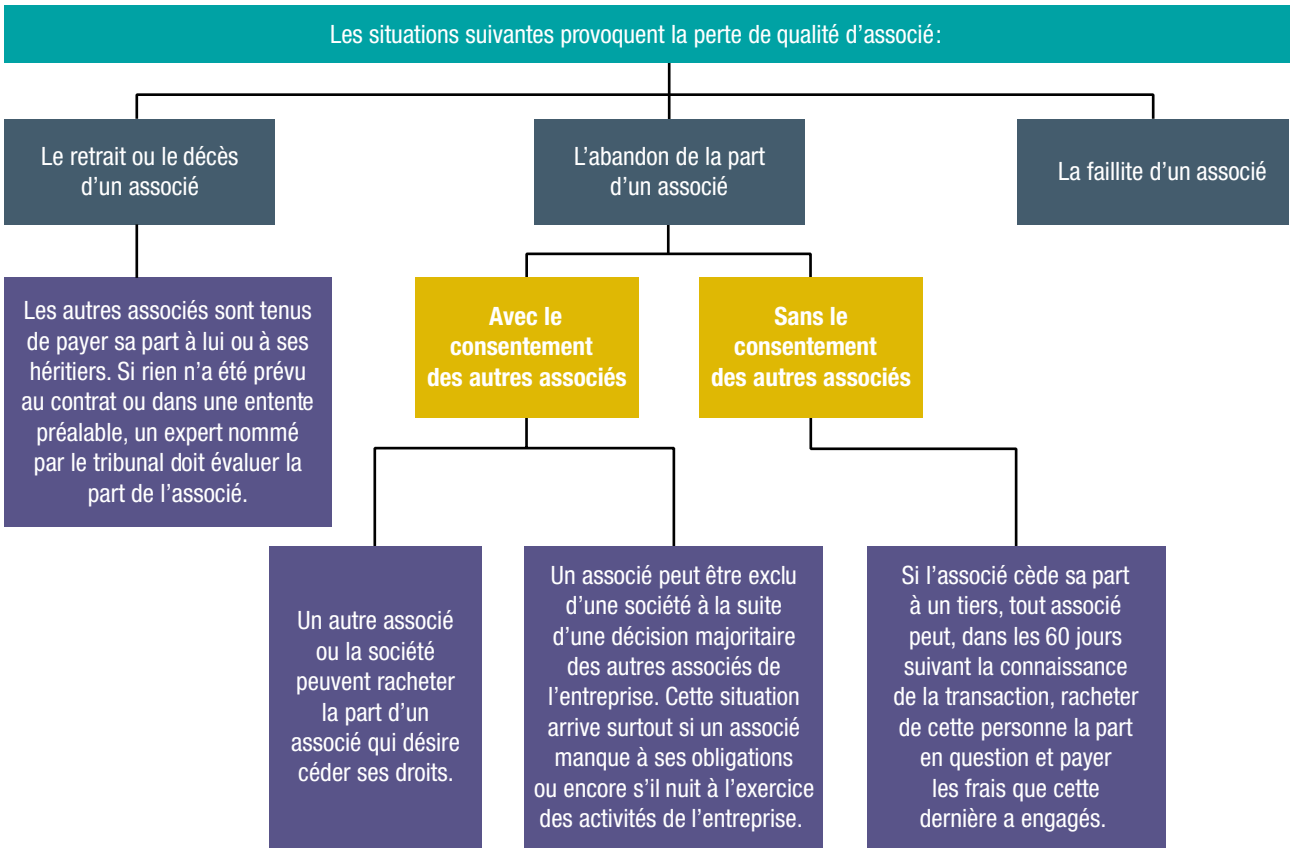

8.3 Les avantages et les inconvénients de la société en nom collectif

Les sociétés en nom collectif sont très populaires, surtout parce qu'elles sont faciles à mettre sur pied et que, dans certains cas, elles procurent des avantages fiscaux (voir le tableau 8.1).

TABLEAU 8.1 ► Les avantages et les inconvénients de la société de personnes

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
La facilité de formation	**La responsabilité conjointe, solidaire et illimitée**
La constitution de la société de personnes ne requiert que très peu de formalités.	Les associés doivent assumer personnellement les dettes de la société.
La mise en commun	**La perte de qualité d'associé**
La société de personnes permet la mise en commun de capitaux et de compétences nécessaires à la réalisation d'objectifs financiers.	Le Code civil prévoit la perte de qualité d'associé et l'expulsion par le vote majoritaire des associés.
Les impôts sur le revenu	**Les impôts sur le revenu**
La société de personnes n'a pas à produire de déclarations d'impôts sur le revenu. Cependant, les associés peuvent déduire leur part des pertes de la société de leurs autres revenus.	Les associés sont imposés personnellement sur les bénéfices nets que la société a réalisés au cours de son dernier exercice financier.

8.4 Le contrat de société

Le contrat de société peut être écrit ou verbal. Cependant, il est nettement préférable qu'il soit écrit, puisqu'il constitue une preuve de l'entente entre les associés et qu'il minimise les risques de mauvaise interprétation lors de l'application des différentes clauses.

De plus, le comptable d'une société en nom collectif constituée sans contrat écrit ne peut appuyer son travail sur des documents officiels concernant la formation de la société, les prélèvements autorisés et le mode de partage des bénéfices ou des pertes de la société.

Le Code civil n'exige pas de contrat écrit au moment de la formation de la société. Cependant, lorsque ce dernier n'existe pas, la société est alors régie par le Code civil qui prévoit, entre autres, le partage égal des bénéfices et des pertes ainsi que la dissolution de la société par la simple volonté de l'un des associés de se retirer après avoir donné un avis dans un délai raisonnable.

Le contrat de société doit contenir des clauses sur les sujets suivants :

- la raison sociale de l'entreprise, l'adresse de la société ainsi que la nature de son activité ;
- les noms et adresses de chacun des associés ;
- la date du début de l'exploitation de l'entreprise ;
- la durée de la société, s'il y a lieu ;
- l'apport de chacun des associés et l'évaluation donnée aux actifs autres que les sommes d'argent ;
- les devoirs et les obligations de chacun des associés ;
- les retraits autorisés ;
- le mode de partage des bénéfices nets (tous les associés devant participer) ;
- le mode de partage des pertes nettes s'il diffère de celui des bénéfices nets ;
- les conditions d'admission d'un nouvel associé ;
- l'arbitrage des différends entre associés ;
- les formalités requises lors du retrait ou du décès d'un associé, lesquelles permettent la continuation de l'exploitation de la société ;
- les contrats d'assurance portant sur la vie des associés ;
- les formalités requises dans le cas de dissolution et de liquidation.

À VOUS DE JOUER !

Vrai ou faux ?	**VRAI**	**FAUX**
1. La société en nom collectif a une personnalité morale et bénéficie d'une totale autonomie.	☐	☐
2. Les associés ont 90 jours après la constitution d'une société pour déposer une déclaration d'immatriculation auprès du greffier de la Cour supérieure.	☐	☐
3. La raison sociale de la société peut parfois être suivie des lettres SENC, selon la volonté des associés.	☐	☐

	VRAI	FAUX
4. Un associé ne peut en aucun cas être exclu du partage des bénéfices.	☐	☐
5. Dans une société en nom collectif, les associés ont une responsabilité conjointe, solidaire et illimitée.	☐	☐
6. Une société en nom collectif ne paie pas d'impôt ; ce sont les associés qui en paient.	☐	☐
7. En absence de contrat entre associés, c'est le Code civil qui détermine les règles de fonctionnement de la société en nom collectif.	☐	☐
8. Pour former une société en nom collectif, il faut un minimum de trois personnes.	☐	☐
9. Le fonctionnement d'une société en nom collectif est assez complexe.	☐	☐
10. Une société en nom collectif est mise sur pied par des gens qui ont à cœur une cause sociale.	☐	☐

Le fait que ce soient les associés qui paient l'impôt sur les bénéfices de la société devient un avantage pour eux l'année où la société subit une perte, car ils peuvent la déduire dans leur déclaration de revenus personnelle.

8.5 La comptabilité des sociétés en nom collectif

Les règles applicables aux sociétés en nom collectif sont très semblables à celles des entreprises à propriétaire unique. En fait, la seule différence se trouve dans le calcul et la présentation des capitaux propres.

L'équation fondamentale reste la même pour toutes les formes juridiques d'entreprises :

ACTIF = PASSIF + CAPITAUX PROPRES

Le grand livre d'une société en nom collectif contient les mêmes comptes d'actif, de passif, de produit et de charge qu'une entreprise individuelle. Par contre, les comptes qui concernent la valeur de la société appartiennent à chacun des associés ; les comptes de capitaux propres et de retraits sont donc divisés.

L'équation se trouve ainsi transformée :

ACTIF = PASSIF + CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres associé A + Capitaux propres associé B + Capitaux propres associé C

La variation des capitaux propres de chaque associé au cours d'un exercice se calcule comme suit :

CAPITAUX PROPRES DE L'ASSOCIÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE
Plus : Apports
Bénéfice net (s'il y a lieu)
Moins : Retraits
Perte nette (s'il y a lieu)
CAPITAUX PROPRES DE L'ASSOCIÉ À LA FIN DE L'EXERCICE

Lorsqu'on parle de bénéfice net, il s'agit évidemment de la part de l'associé dans le bénéfice net réalisé par la société. Dans le cas d'une perte nette, il s'agit de la part que ce dernier doit assumer dans la perte nette subie par la société.

L'investissement initial d'un associé peut se faire sous plusieurs formes. Il peut s'agir d'une somme d'argent, de biens ou même d'une entreprise déjà existante. Un associé peut, avec l'accord de ses créanciers, transférer les dettes liées aux actifs cédés – ou une partie de celles-ci – à la société.

Au moment de sa création, toutes les sommes investies par les associés sont créditées au compte de capital de chaque associé. Lorsqu'un associé investit de nouveaux actifs à une date ultérieure à la fondation de la société, ces sommes sont créditées dans le compte d'apports de cet associé.

8.5.1 Les apports constitués uniquement d'encaisse

Lorsque la société est formée uniquement d'apports en argent, le comptable doit simplement créditer les capitaux propres de chacun des associés pour les sommes investies dans l'entreprise.

MISE EN SITUATION

Lors de la création de L'Oasis nordique, SENC, le 1er juillet 20X5, Philippe a investi personnellement 50 000 $ et Jessika, 40 000 $. Ces sommes ont été déposées dans le compte *Banque* de la société.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Juill. 01	Banque		90 000,00	
	Philippe Laroche – capital			50 000,00
	Jessika Telfer – capital			40 000,00
	(pour comptabiliser l'investissement initial			
	de Philippe Laroche et de Jessika Telfer)			

SAVIEZ-VOUS QUE...

La société en nom collectif utilise les mêmes registres et journaux qu'une entreprise individuelle.

Le bilan d'ouverture de la société se lit comme suit :

L'OASIS NORDIQUE, SENC BILAN D'OUVERTURE au 1er juillet 20X5		
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	90 000 $	
Total de l'actif		90 000 $
CAPITAUX PROPRES		
Philippe Laroche – capital	50 000 $	
Jessika Telfer – capital	40 000	
Total des capitaux propres		90 000 $

À VOUS DE JOUER !

Le 15 septembre 20X7, lors de la formation de la société Diffusion Ladouceur, SENC, les trois associés investissent personnellement les sommes suivantes :

Marie Grenier	10 000 $
Julien Ladouceur	25 000 $
Mathieu Pépin	35 000 $

On vous demande de comptabiliser la formation de la société dans le journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

Préparez aussi le bilan d'ouverture de la société Diffusion Ladouceur, SENC :

DIFFUSION LADOUCEUR, SENC BILAN D'OUVERTURE		
ACTIF		
Actif à court terme		
Total de l'actif		
CAPITAUX PROPRES		
Total des capitaux propres		

8.5.2 Les apports constitués d'actif et de passif

Il arrive que les associés apportent des actifs plutôt que de l'argent, par exemple de l'ameublement de bureau, de l'équipement, un bâtiment ou un terrain. Il ne faut pas oublier que, dans ce cas, l'associé peut transférer à la société une dette attachée à l'actif cédé, dans la mesure où le créancier y consent.

Il est important que les associés rédigent une clause dans le contrat de société concernant l'apport de chacun des associés ainsi que les justes valeurs qu'ils accordent à ces investissements.

MISE EN SITUATION

En plus de son investissement en argent, Philippe a apporté de l'ameublement de bureau, de l'équipement de bureau (ordinateur, photocopieur et classeurs) ainsi que des tables et des sofas pour la salle de détente. Jessika, quant à elle, a cédé un bâtiment qu'elle possédait. Ils l'utiliseront pour l'exploitation de leur entreprise.

L'ameublement de bureau a été évalué à 10 000 $, l'équipement de bureau, à 5 000 $ et l'ameublement de la salle de détente, à 22 000 $.

Le bâtiment a une valeur estimée à 125 000 $ et le terrain, à 80 000 $. Cependant, avec l'accord du créancier, Jessika transfère aussi une dette de 169 000 $ à L'Oasis nordique, SENC.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Juill. 01	Équipement de bureau		5 000,00	
	Ameublement – salle de détente		22 000,00	
	Ameublement de bureau		10 000,00	
	Philippe Laroche – capital			37 000,00
	(pour enregistrer l'investissement			
	de Philippe Laroche)			
Juill. 01	Bâtiment		125 000,00	
	Terrain		80 000,00	
	Emprunt hypothécaire (biens immobiliers)			169 000,00
	Jessika Telfer – capital			36 000,00
	(pour enregistrer l'investissement			
	initial de Jessika Telfer)			

Le bilan d'ouverture de la société se lit maintenant comme suit :

L'OASIS NORDIQUE, SENC BILAN D'OUVERTURE au 1er juillet 20X5		
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse		90 000 $
Immobilisations		
Équipement de bureau	5 000 $	
Ameublement – salle de détente	22 000	
Ameublement de bureau	10 000	
Bâtiment	125 000	
Terrain	80 000	
Total des immobilisations		242 000
Total de l'actif		332 000 $
PASSIF		
Passif à long terme		
Emprunt hypothécaire (biens immobiliers)		169 000 $
CAPITAUX PROPRES		
Philippe Laroche – capital	87 000 $	
Jessika Telfer – capital	76 000	
Total des capitaux propres		163 000
Total du passif et des capitaux propres		332 000 $

À VOUS DE JOUER !

Les associés du Restaurant la fine bouche, SENC s'engagent à apporter dans l'entreprise les actifs et les dettes qu'ils évaluent à leur juste valeur, au moment de la formation de la société en nom collectif, le 1er mai 20X5. Les actifs en question ne sont pas taxables.

Marie-Ève Dagenais 40 000 $ et de l'ameublement évalué à 10 000 $.

Charles Berger	Un terrain et un bâtiment, situés au 303, boulevard des Agneaux, à Longueuil. Ces actifs sont évalués respectivement à 25 000 $ et à 125 000 $. La société assume l'emprunt hypothécaire de 60 000 $.
André Racicot	20 000 $ et de l'équipement de cuisine évalué à 15 000 $.

Vous devez maintenant comptabiliser la formation de la société en nom collectif dans le journal général et préparer le bilan d'ouverture :

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 1**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro du compte	Débit	Crédit
20X5				

RESTAURANT LA FINE BOUCHE, SENC
BILAN D'OUVERTURE
_____

ACTIF		
Actif à court terme		
Immobilisations		
Total des immobilisations		
Total de l'actif		
PASSIF		
Passif à long terme		
CAPITAUX PROPRES		
Total des capitaux propres		
Total du passif et des capitaux propres		

8.5.3 Les retraits

Les retraits représentent les prélèvements que font les associés, tout au long de l'année. Ces derniers se partagent ainsi les bénéfices anticipés, pour l'exercice en cours, de la société en nom collectif.

On ne peut pas parler de salaires, parce que, juridiquement, la société n'est pas distincte de ses associés et que ceux-ci ne peuvent avoir de contrat d'emploi avec eux-mêmes. Il n'y a donc pas de lien employeur-employé. Il s'agit plutôt de retraits, qui sont divisés en deux catégories :

1. Les retraits autorisés : sommes qui font l'objet d'une clause au contrat de société.
2. Les retraits non autorisés : sommes retirées par les associés, supérieures à celles prévues.

Certaines entreprises comptabilisent les retraits non autorisés directement dans le compte de capital.

Les emprunts à des associés

Lorsqu'un associé prête une somme d'argent à la société pour une courte période, le montant du prêt est crédité dans le compte de passif *Emprunt à un associé*.

Les prêts consentis par les associés à la société ne sont pas considérés comme des créances au même titre que les autres dettes. Ainsi, s'il y avait faillite de la société, les emprunts aux associés ne seraient pas reconnus comme des créances, mais plutôt comme un investissement de la part des associés. À la suite de la liquidation forcée de l'entreprise, les créances seraient remboursées avant les prêts consentis par les associés.

MISE EN SITUATION

Voici les transactions relatives au capital effectuées par Jessika et Philippe au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X5 :

- Le 15 août 20X5, Jessika investit une somme supplémentaire de 12 000 $ dans l'entreprise.
- Au contrat de société, il est prévu que Jessika pourra prélever mensuellement une somme de 3 000 $; Philippe pourra faire des retraits mensuels de 2 500 $. Le premier exercice financier de L'Oasis nordique, SENC comporte six mois, et tous les retraits autorisés ont été remis aux associés.
- Le 1er septembre 20X5, Philippe a effectué un retrait supplémentaire non autorisé de 2 000 $.
- Le 1er novembre 20X5, la société a emprunté la somme de 5 000 $ à Philippe pour une période de 90 jours.

Voici les écritures relatives à ces transactions :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 2
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Août 15	Banque		12 000,00	
	Jessika Telfer – apports			12 000,00
	(pour comptabiliser l'apport supplémentaire			
	de Jessika Telfer)			
Sept. 01	Philippe Laroche – retraits non autorisés		2 000,00	
	Banque			2 000,00
	(pour comptabiliser le retrait non autorisé			
	de Philippe Laroche)			
Nov. 01	Banque		5 000,00	
	Emprunt à Philippe Laroche			5 000,00
	(pour comptabiliser un emprunt à Philippe			
	Laroche, associé)			
Déc. 31	Jessika Telfer – retraits autorisés		18 000,00	
	Philippe Laroche – retraits autorisés		15 000,00	
	Banque			33 000,00
	(pour comptabiliser les retraits autorisés			
	de l'exercice)			

À VOUS DE JOUER !

Le premier exercice financier du Restaurant la fine bouche, SENC ne comporte que huit mois, soit du 1er mai au 31 décembre 20X5. Les associés ont tous prélevé leurs retraits mensuels autorisés :

Marie-Ève Dagenais	2 000 $ × 8 mois = 16 000 $
Charles Berger	2 500 $ × 8 mois = 20 000 $
André Racicot	1 500 $ × 8 mois = 12 000 $

- Le 15 juin 20X5, André Racicot investit une somme supplémentaire de 10 000 $.
- Le 1er septembre 20X5, Charles Berger retire une somme supplémentaire non autorisée de 1 000 $ du compte de banque du Restaurant la fine bouche, SENC.
- Finalement, le 15 décembre 20X5, la société emprunte la somme de 2 000 $ à Marie-Ève Dagenais pour une période de 60 jours.

Préparez les différentes écritures pour enregistrer ces transactions dans le journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				

8.6 Le partage des bénéfices nets et des pertes nettes

Tout mode de partage des bénéfices ou des pertes convenu entre les associés est légalement acceptable, pourvu qu'aucun d'eux ne soit exclu. S'il n'y a aucune clause à ce sujet dans le contrat de société, ou s'il n'y a pas de contrat, le Code civil prévoit un partage égal entre les associés, peu importe leur mise de fonds ou le travail effectué.

Il existe plusieurs principes de partage des bénéfices et des pertes entre les associés :

- selon des proportions établies au contrat ;
- à égalité entre les associés ;
- en fonction des capitaux de chaque associé.

8.6.1 Le partage selon des proportions

Le partage des bénéfices et des pertes se fait en fonction de proportions ou de pourcentages dont l'addition est égale à une unité ou à 100 %.

MISE EN SITUATION

Au 31 décembre 20X5, le bénéfice net de L'Oasis nordique, SENC s'élève à 45 000 $. Le contrat de société prévoit que les bénéfices et les pertes doivent être répartis selon les proportions suivantes : Philippe Laroche (25 %) et Jessika Telfer (75 %).

Partage du bénéfice net pour le premier exercice de six mois terminé le 31 décembre 20X5

Philippe Laroche	45 000 $ × 25 %	11 250 $
Jessika Telfer	45 000 $ × 75 %	33 750
Total du bénéfice net		45 000 $

À VOUS DE JOUER !

Au 31 décembre 20X5, le bénéfice net du Restaurant la fine bouche, SENC s'élève à 120 000 $. Le contrat de société prévoit que les bénéfices et les pertes sont répartis selon les proportions suivantes : Marie-Ève Dagenais (50 %), Charles Berger (33 %) et André Racicot (17 %). Déterminez le partage du bénéfice pour les huit premiers mois d'exploitation :

Partage du bénéfice net pour le premier exercice de huit mois terminé le 31 décembre 20X5

Total du bénéfice net		

MISE EN SITUATION

Le bénéfice net de L'Oasis nordique, SENC, après les six premiers mois d'exploitation de l'exercice terminé le 31 décembre 20X5, est de 45 000 $.

Plusieurs méthodes peuvent être utilisées afin de répartir les bénéfices nets selon diverses proportions.

Les bénéfices nets partagés en parts égales

Les associés peuvent partager également les bénéfices. Si rien n'a été prévu au contrat des associés, le Code civil s'applique, et les bénéfices de l'entreprise seront obligatoirement répartis également entre les associés.

MISE EN SITUATION

La part de chacun des associés sera de : 45 000 $ / 2 = 22 500 $.

Les bénéfices nets partagés proportionnellement aux capitaux des associés au début de l'exercice

Pour déterminer les proportions de partage des bénéfices nets, il faut diviser les capitaux de chacun des associés (voir la page 408) par le total des capitaux :

MISE EN SITUATION

Philippe Laroche	(87 000 $ / 163 000 $) × 45 000 $	24 018 $
Jessika Telfer	(76 000 $ / 163 000 $) × 45 000 $	20 982
Total		45 000 $

Les bénéfices nets partagés proportionnellement aux capitaux moyens des associés

Puisque cette méthode tient compte des retraits non autorisés et des apports supplémentaires, il faut d'abord calculer le capital moyen.

MISE EN SITUATION

Philippe a effectué un retrait non autorisé de 2 000 $ le 1er septembre 20X5 ; donc, pendant deux mois, soit juillet et août, le capital de Philippe s'élevait à 87 000 $. Le 1er septembre, après son retrait non autorisé, son capital est passé à 85 000 $. Il est resté stable jusqu'au 31 décembre 20X5, c'est-à-dire pendant quatre mois.

Le capital moyen de Philippe est donc de :

87 000 $ × (2/6 mois)	29 000 $
85 000 $ × (4/6 mois)	56 667
Total	85 667 $

Il faut aussi calculer le capital moyen de Jessika, puisqu'elle a effectué un apport supplémentaire de 12 000 $ le 15 août 20X5. Jusqu'à cette date, soit pendant un mois et demi, son capital était de 76 000 $. Par la suite, il a atteint 88 000 $.

Le capital moyen de Jessika est donc de :

76 000 $ × (1,5/6 mois)	19 000 $
88 000 $ × (4,5/6 mois)	66 000
Total	85 000 $

Le capital moyen total s'élève alors à 85 667 $ + 85 000 $ = 170 667 $.

La répartition du bénéfice se calculera donc comme suit :

Philippe Laroche	(85 667 $ / 170 667 $) × 45 000 $	22 588 $
Jessika Telfer	(85 000 $ / 170 667 $) × 45 000 $	22 412
Total		45 000 $

La seule méthode de partage des bénéfices et des pertes qui tient compte des retraits non autorisés et des apports supplémentaires faits par les associés est celle qui permet un partage des bénéfices proportionnel au capital moyen des associés.

À VOUS DE JOUER !

Au 31 décembre 20X5, le bénéfice net du Restaurant la fine bouche, SENC s'élève à 120 000 $ (voir les pages 409 et 411).

En sachant que Charles Berger a effectué un retrait non autorisé de 1 000 $ le 1er septembre 20X5 et que, le 15 juin 20X5, André Racicot a investi une somme supplémentaire de 10 000 $, calculez le partage du bénéfice net selon les trois méthodes.

1. Les bénéfices nets partagés en parts égales.

2. Les bénéfices nets partagés proportionnellement aux capitaux des associés au début de l'exercice.

Total du bénéfice net		

3. Les bénéfices nets partagés proportionnellement aux capitaux moyens des associés.

Le capital moyen de Charles Berger est donc de :

Total	

Le capital moyen d'André Racicot est donc de :

Total	

Le capital moyen total s'élève alors à :

Le partage du bénéfice se calculera donc comme suit :

Total du bénéfice net		

Les méthodes de partage des bénéfices et des pertes ne tiennent pas compte de certains facteurs comme le temps consacré par les différents associés dans l'entreprise, leur investissement ou encore leurs habiletés particulières.

8.6.2 Le partage selon des facteurs différentiels

Les principaux facteurs qu'il faut considérer dans le partage des bénéfices et des pertes sont :

- le travail effectué ;
- le capital des associés ;
- le risque ;
- les habiletés ;
- les compétences.

Le processus de partage des bénéfices et des pertes se fait en trois étapes :

1. La rémunération du travail
2. Le loyer de l'investissement
3. Le risque et les habiletés particulières

MISE EN SITUATION

Tiré de l'État des résultats

L'Oasis nordique, SENC
Tableau de partage du bénéfice net
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7

	Philippe Laroche		Jessika Telfer	Total
Bénéfice net à répartir				175 000 $
Rémunération	48 000 $	1	51 600 $	(99 600)
				75 400 $
Loyer de l'investissement	7 640	2	7 180	(14 820)
				60 580 $
Solde résiduel (60 %, 40 %)	36 348	3	24 232	(60 580)
Bénéfice net réparti	91 988 $		83 012 $	0

Le solde, après la répartition du bénéfice net, doit être égal à 0.

La rémunération du travail

Il est normal que le partage des bénéfices tienne compte de la rémunération du travail de chacun des associés, surtout s'ils occupent des emplois différents dans l'entreprise. La rémunération d'un associé doit être établie en fonction d'une échelle standard d'emploi. Par exemple, un associé directeur reçoit une rémunération plus élevée qu'un associé qui occupe un poste moins important.

Cependant, cette somme n'est pas imposable pour l'associé et ne représente pas une charge pour la société. Ce qui sera imposable pour l'associé, c'est le total de sa part dans les profits de la société.

Les associés ne reçoivent pas de salaire de l'entreprise à proprement parler. Ils ne peuvent être considérés comme des employés, puisqu'aucun contrat d'emploi n'est possible entre eux et la société. L'utilisation du concept de « rémunération » en fonction de la nature du travail de l'associé pour l'entreprise sert à fournir une base pour le calcul de la répartition des bénéfices.

Dans les contrats de société, il se peut que la rémunération prévue dans le mode de répartition du bénéfice net soit égale aux retraits autorisés. Par contre, ce sont deux éléments distincts du contrat de société, et ces deux montants peuvent être différents.

Le loyer de l'investissement

Loyer de l'investissement
Rémunération servie en contrepartie de l'utilisation d'un capital appartenant à autrui.

Chaque associé est propriétaire d'une partie de la société. Le **loyer de l'investissement** se nomme également « intérêts sur l'avoir des associés ». Il est calculé sur le compte de capital respectif de chaque associé, selon le taux du marché ou selon un taux spécifié dans le contrat de société.

TRUCS ET ASTUCES

Pour trouver le taux du marché, il suffit de consulter les institutions financières.

Ainsi, plus l'associé investit une somme importante, plus le loyer qu'il reçoit est élevé. Ces intérêts ne sont pas imposables pour l'associé et ne représentent pas une charge pour la société.

Le risque et les habiletés particulières

Après avoir rémunéré le travail et l'investissement, il est possible qu'il y ait un solde résiduel sur les bénéfices nets à partager ou bien une somme à récupérer des associés. Ces soldes résiduels peuvent être répartis également, selon des pourcentages ou des proportions sur lesquels les associés se sont entendus, ou bien proportionnellement au capital des associés.

Le partage de ces sommes excédentaires doit tenir compte du risque pris par les associés et des habiletés particulières de certains d'entre eux. Si, par exemple, dans une société donnée, le risque lié à l'exploitation est plus élevé, l'associé ayant investi la plus grosse somme assume un risque plus élevé que les autres en raison du principe de la responsabilité conjointe, solidaire et illimitée des associés. On doit donc considérer ce risque lors du choix de la méthode de partage. C'est la même chose dans le cas où un associé détiendrait des connaissances particulières ou des compétences administratives reconnues. Il devrait être récompensé pour ses habiletés.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le solde résiduel peut être déficitaire, c'est-à-dire que les bénéfices nets peuvent être insuffisants pour répartir complètement la rémunération du travail et le loyer de l'investissement. La plupart du temps, les soldes résiduels déficitaires sont partagés de la même manière que les soldes résiduels excédentaires.

8.6.3 Le tableau de partage des bénéfices nets

Le partage des bénéfices ou des pertes est présenté sous forme de tableau, qui indique le détail des calculs nécessaires à la répartition entre les associés.

MISE EN GARDE

Le tableau de partage des bénéfices ou des pertes n'est pas un état financier. C'est plutôt un document préparé par le comptable et dont chacun des associés reçoit une copie. Il sert ensuite à rédiger l'écriture qui répartit les bénéfices entre chacun des associés.

MISE EN SITUATION

Au 31 décembre 20X7, la société L'Oasis nordique, SENC a réalisé un bénéfice de 175 000 $. Les capitaux propres au 31 décembre 20X7 des deux associés sont répartis comme suit : Philippe Laroche, 98 500 $, et Jessika Telfer, 89 000 $.

- Le 1er juillet 20X7, Philippe a effectué un apport supplémentaire de 6 000 $.
- Le contrat de société prévoit la méthode de partage des bénéfices et des pertes selon les facteurs suivants :

	Philippe Laroche	Jessika Telfer
Rémunération mensuelle	4 000 $	4 300 $
Intérêts sur le capital moyen	8 %	8 %
Solde résiduel	60 %	40 %

Dans ce cas-ci, la rémunération mensuelle correspond aux retraits autorisés prévus au contrat de société.

- Le 1er octobre 20X7, Jessika a effectué un retrait non autorisé de 1 000 $.
- Le bénéfice net de 175 000 $ est partagé en fonction des facteurs différentiels suivants :
  - La rémunération : chacun des associés a respectivement droit à une rémunération annuelle de 48 000 $ et de 51 600 $.
  - Le loyer de l'investissement : les intérêts sont calculés au taux de 8 % sur le capital moyen. Celui-ci a changé en cours d'exercice, puisque Philippe a investi une somme additionnelle de 6 000 $ et que Jessika a effectué un retrait non autorisé de 1 000 $:

Philippe Laroche		
Capital moyen	92 500 $ × 6/12	46 250 $
	98 500 $ × 6/12	49 250
		95 500 $
Intérêts	8 % × 95 500 $	7 640 $

Jessika Telfer		
Capital moyen	90 000 $ × 9/12	67 500 $
	89 000 $ × 3/12	22 250
		89 750 $
Intérêts	8 % × 89 750 $	7 180 $

  - Le solde résiduel : après avoir attribué la rémunération totale de 99 600 $ et les intérêts de 14 820 $, il reste encore 60 580 $ à partager. Ce solde résiduel devra être réparti selon les pourcentages 60 % et 40 % :

Philippe Laroche	60 % × 60 580 $	36 348 $
Jessika Telfer	40 % × 60 580 $	24 232
Solde résiduel total		60 580 $

  - Il faut maintenant présenter le tout dans un tableau :

L'Oasis nordique, SENC
Tableau de partage du bénéfice net
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7

	Philippe Laroche	**Jessika Telfer**	**Total**
Bénéfice net à répartir			175 000 $
Rémunération	48 000 $	51 600 $	(99 600)
			75 400 $
Loyer de l'investissement	7 640	7 180	(14 820)
			60 580 $
Solde résiduel (60 %, 40 %)	36 348	24 232	(60 580)
Bénéfice net réparti	91 988 $	83 012 $	Ø

Le solde, après le partage du bénéfice net, doit être égal à zéro.

À VOUS DE JOUER !

Gestion informatisée Villeneuve, SENC est une entreprise spécialisée dans la création et l'implantation de systèmes de gestion informatisés. La société compte trois associés : Érik Villeneuve, Brigitte Doucet et Alexandre Grenier-Fortin. Au 31 décembre 20X7, le bilan de l'entreprise se lit comme suit :

GESTION INFORMATISÉE VILLENEUVE, SENC BILAN au 31 décembre 20X7		
ACTIF		
Actif à court terme	57 345 $	
Immobilisations	234 875	
Total de l'actif		292 220 $
PASSIF		
Passif à court terme	32 420 $	
Passif à long terme	115 880	
Total du passif		148 300 $
CAPITAUX PROPRES		
Érik Villeneuve – capital	75 680 $	
Brigitte Doucet – capital	42 940	
Alexandre Grenier-Fortin – capital	25 300	
Total des capitaux propres		143 920
Total du passif et des capitaux propres		292 220 $

Autres renseignements :

- Le 1er septembre 20X8, Brigitte Doucet a effectué un apport supplémentaire de 5 000 $.
- Le contrat de société prévoit la méthode de partage des bénéfices et des pertes selon les facteurs suivants :

	Érik Villeneuve	Brigitte Doucet	Alexandre Grenier-Fortin
Rémunération mensuelle	4 000 $	3 000 $	2 500 $
Intérêts sur le capital moyen	5 %	5 %	5 %
Solde résiduel	45 %	33 %	22 %

- Les retraits autorisés correspondent aux rémunérations prévues dans le mode de répartition.
- Les associés ont tous effectué leurs retraits autorisés, et Alexandre Grenier-Fortin a retiré une somme supplémentaire de 2 000 $, le 1er février 20X8.
- Le bénéfice net de l'exercice est de 169 951 $.

Vous devez maintenant effectuer les différents calculs qui vous permettront de remplir le tableau de partage du bénéfice net. Arrondissez au dollar près.

Étape 1 : Le calcul de la rémunération des associés

	Érik Villeneuve	Brigitte Doucet	Alexandre Grenier-Fortin

Étape 2 : Le calcul du loyer de l'investissement

Érik Villeneuve		

Brigitte Doucet		

Alexandre Grenier-Fortin		

Étape 3 : Le calcul du partage du solde résiduel

Érik Villeneuve		
Brigitte Doucet		
Alexandre Grenier-Fortin		

Remplissez le tableau de partage du bénéfice net :

Gestion informatisée Villeneuve, SENC
Tableau de partage du bénéfice net
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8

	Érik Villeneuve	Brigitte Doucet	Alexandre Grenier-Fortin	Total
Bénéfice net à répartir				169 951 $
Rémunération				
Loyer de l'investissement				
Solde résiduel (45 %, 33 %, 22 %)				
Bénéfice net réparti				

8.6.4 Le tableau de partage des pertes nettes

Généralement, le partage des pertes nettes se fait selon les mêmes critères que ceux utilisés pour le partage des bénéfices nets. Cependant, certains contrats de société prévoient deux méthodes de répartition différentes, une pour les bénéfices nets et une pour les pertes nettes.

MISE EN SITUATION

L'Oasis nordique, SENC a subi une perte nette de 15 000 $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7. Selon le contrat de société de l'entreprise, le partage des pertes nettes doit se faire de la même façon que le partage des bénéfices nets. La comptable doit donc attribuer la rémunération et les intérêts aux associés comme il est prévu au contrat. Le solde résiduel devient par le fait même déficitaire, et il est partagé entre les associés selon les pourcentages déjà établis, c'est-à-dire 60 % et 40 %.

L'Oasis nordique, SENC
Tableau de partage de la perte nette
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7

	Philippe Laroche	Jessika Telfer	Total
Perte nette à répartir			(15 000) $
Rémunération	48 000 $	51 600 $	(99 600)
			(114 600) $
Loyer de l'investissement	7 640	7 180	(14 820)
			(129 420) $
Solde résiduel (60 %, 40 %)	(77 652)	(51 768)	(129 420)
Perte nette répartie	(22 012) $	7 012 $	Ø

À VOUS DE JOUER !

Dans le contrat de société de Gestion informatisée Villeneuve, SENC, il est prévu que le partage des pertes nettes doit se faire selon le même principe que pour les bénéfices nets. Si la société Gestion informatisée Villeneuve, SENC avait subi une perte nette de 24 899 $ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X8, quel aurait été le tableau de partage de la perte nette ?

Gestion informatisée Villeneuve, SENC
Tableau de partage de la perte nette
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8

	Érik Villeneuve	Brigitte Doucet	Alexandre Grenier-Fortin	Total
Perte nette à répartir				(24 899) $
Rémunération				
Loyer de l'investissement				
Solde résiduel (45 %, 33 %, 22 %)				
Perte nette répartie				

8.6.5 Les écritures de clôture

Comme pour une entreprise individuelle, le comptable de la société doit procéder à la fermeture des comptes de produit et de charge à la fin de l'exercice financier. Il doit aussi faire l'ajustement des comptes de capital de chacun des associés.

Étape 1 : La fermeture des comptes débiteurs et créditeurs de l'état des résultats

- Débiter individuellement tous les comptes créditeurs et créditer le compte *Sommaire des résultats* pour la même somme.
- Débiter le compte *Sommaire des résultats* pour le montant total des comptes débiteurs et créditer individuellement chacun de ces comptes.

Étape 2 : La fermeture du compte *Sommaire des résultats* et le partage au compte de capital de chacun des associés

Le solde du compte *Sommaire des résultats* représente les bénéfices nets ou les pertes nettes de la société. Ce solde doit être transféré dans le compte de capital de chacun des associés, selon le mode de partage des bénéfices nets ou des pertes nettes choisi par la société (voir la figure 8.4).

Étape 3 : La fermeture des comptes d'apports et de retraits

Les comptes de retraits autorisés, de retraits non autorisés et d'apports doivent être fermés aux comptes de capital de chacun des associés.

FIGURE 8.4 LE PARTAGE DES BÉNÉFICES OU DES PERTES ENTRE LES ASSOCIÉS

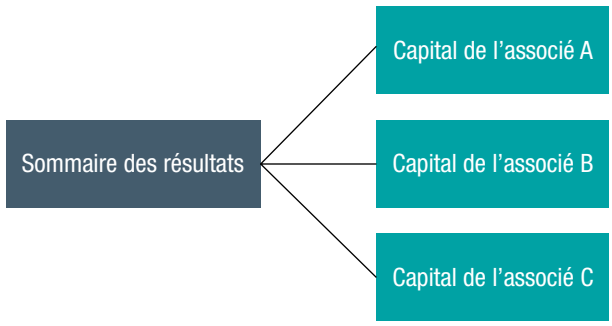

MISE EN SITUATION

En 20X8, L'Oasis nordique, SENC a réalisé un bénéfice net de 175 000 $. Les ventes s'élevaient à 617 500 $ et les charges se détaillaient comme suit :

Achats	125 000 $
Salaires	240 000 $
Frais de vente et d'administration	36 000 $
Amortissement des immobilisations	45 000 $

Le stock de marchandises au début est de 18 000 $ et le stock de marchandises à la fin est de 21 500 $. Selon le contrat de société, les bénéfices nets doivent être répartis selon les pourcentages 60 % et 40 %. Comme prévu au contrat de société, Philippe Laroche a retiré 4 000 $ par mois et Jessika Telfer, 4 300 $. Philippe Laroche a effectué un apport de 1 000 $.

Voici les écritures de clôture pour le spa Oasis Nordique :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 28
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Déc. 31	Ventes		617 500,00	
	Stock de marchandises à la fin		21 500,00	
	Sommaire des résultats			639 000,00
	(pour fermer les comptes qui			
	ont un solde créditeur)			
Déc. 31	Sommaire des résultats		464 000,00	
	Achats			125 000,00
	Salaires			240 000,00
	Frais de vente et d'administration			36 000,00
	Amortissement des immobilisations			45 000,00
	Stock de marchandises au début			18 000,00
	(pour fermer les comptes qui ont un			
	solde débiteur)			
Déc. 31	Sommaire des résultats		175 000,00	
	Philippe Laroche – capital			105 000,00
	Jessika Telfer – capital			70 000,00
	(pour transférer la part du bénéfice			
	net dans le compte *Capital*			
	de chacun des associés :			
	175 000 $ × 60 % = 105 000 $			
	175 000 $ × 40 % = 70 000 $)			
Déc. 31	Philippe Laroche – capital		48 000,00	
	Philippe Laroche – retraits autorisés			48 000,00
	(pour fermer le compte *Retraits*			
	autorisés de Philippe Laroche)			
Déc. 31	Jessika Telfer – capital		51 600,00	
	Jessika Telfer – retraits autorisés			51 600,00
	(pour fermer le compte *Retraits autorisés*			
	de Jessika Telfer)			
Déc. 31	Philippe Laroche – apports		1 000,00	
	Philippe Laroche – capital			1 000,00
	(pour fermer le compte *Apports*			
	de Philippe Laroche)			

À VOUS DE JOUER !

En 20X7, Gestion informatisée Villeneuve, SENC a réalisé des ventes pour 625 000 $. Les achats s'élevaient pour leur part à 354 500 $. Voici les charges de l'exercice :

Salaires	123 640 $
Frais de vente	36 540 $
Frais d'administration	17 800 $
Amortissement des immobilisations	9 000 $

- Le stock de marchandises était à zéro au début, mais il s'élevait à 36 480 $ à la fin.
- Les bénéfices nets sont répartis entre les associés selon les pourcentages suivants : Érik Villeneuve (45 %), Brigitte Doucet (33 %), Alexandre Grenier-Fortin (22 %).
- Les retraits autorisés, respectivement de 16 000 $, 20 000 $ et 12 000 $, ont tous été effectués par les associés.
- Brigitte Doucet a effectué un retrait non autorisé de 1 500 $.

Vous devez rédiger toutes les écritures de clôture pour Gestion informatisée Villeneuve, SENC :

Partage du bénéfice net		
Total du bénéfice net		

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 18
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

JOURNAL GÉNÉRAL (*suite*)				Page : 18
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**

8.7 Les états financiers

Les états financiers d'une société en nom collectif sont les mêmes que ceux d'une entreprise à propriétaire unique, soit :

- l'état des résultats ;
- l'état des capitaux propres ;
- le bilan.

L'état des résultats est établi de la même manière que pour une entreprise à propriétaire unique. Il comprend les produits d'exploitation, c'est-à-dire les services rendus, les honoraires professionnels, les ventes, etc., ainsi que les charges d'exploitation et les bénéfices nets.

L'état des capitaux propres ressemble un peu au tableau de partage des bénéfices nets. On y retrouve tous les changements survenus dans le compte des capitaux propres de chacun des associés au cours d'un exercice ou d'une période.

Le bilan de la société de personnes représente l'actif, le passif et les capitaux propres des associés à une date donnée. La seule différence entre le bilan d'une entreprise à propriétaire unique et celui d'une société de personnes est que les capitaux propres du propriétaire sont remplacés par les capitaux propres des associés.

MISE EN SITUATION

Voici les états financiers de la société L'Oasis nordique, SENC :

L'OASIS NORDIQUE, SENC ÉTAT DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8		
Ventes		617 500 $
Coût des marchandises vendues		
Stock de marchandises au début	18 000 $	
Plus : Achats	125 000	
Coût des marchandises destinées à la vente	143 000 $	
Moins : Stock de marchandises à la fin	21 500	121 500
Marge bénéficiaire brute		496 000 $
Charges d'exploitation		
Salaires	240 000 $	
Frais de vente et d'administration	36 000	
Amortissement des immobilisations	45 000	321 000
Bénéfice net		175 000 $

Les capitaux propres au début de l'exercice étaient les suivants :

Philippe Laroche	92 060 $
Jessika Telfer	88 250 $

Vous trouverez les autres informations pertinentes à la page 423.

L'OASIS NORDIQUE, SENC
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8

	Philippe Laroche	Jessika Telfer	Total
Capitaux propres au 1er janvier 20X8	92 060 $	88 250 $	180 310 $
Plus : Bénéfice net	105 000	70 000	175 000
Apports	1 000		1 000
	198 060 $	158 250 $	356 310 $
Moins : Retraits autorisés	48 000	51 600	99 600
Capitaux propres au 31 décembre 20X8	150 060 $	106 650 $	256 710 $

L'OASIS NORDIQUE, SENC
BILAN
au 31 décembre 20X8

ACTIF			
Actif à court terme			
Encaisse		54 500 $	
Stock de marchandise		21 500	
Total de l'actif à court terme			76 000 $
Immobilisations			
Équipement de bureau	5 000 $		
Moins : Amortissement cumulé	2 025	2 975 $	
Ameublement – salle de détente	22 000 $		
Moins : Amortissement cumulé	8 910	13 090	
Ameublement de bureau	10 000 $		
Moins : Amortissement cumulé	4 500	5 500	
Bâtiment	200 000 $		
Moins : Amortissement cumulé	8 000	192 000	
Terrain		80 000	
Total des immobilisations			293 565
Total de l'actif			369 565 $
PASSIF			
Passif à court terme			
Fournisseurs		6 000 $	
Versements prévus sur la dette à long terme		6 855	
Total du passif à court terme			12 855 $
Passif à long terme			
Emprunt hypothécaire (bien immeubles)			100 000
Total du passif			112 855 $
CAPITAUX PROPRES			
Philippe Laroche – capital		150 060 $	
Jessika Telfer – capital		106 650	
Total des capitaux propres			256 710
Total du passif et des capitaux propres			369 565 $

8.8 L'admission d'un nouvel associé

L'admission d'un nouvel associé dans une société de personnes doit être faite en conformité avec le contrat de société. Si celui-ci ne prévoit pas les modalités d'admission et de rémunération d'un nouvel associé, on devra le modifier ou en faire un nouveau. On peut procéder de deux façons lors de l'admission d'un nouvel associé, comme le présente la figure 8.5 :

1. L'investissement dans la société ;
2. L'achat en partie ou en totalité de la part d'un associé.

FIGURE 8.5 LES DEUX MÉTHODES D'ADMISSION D'UN NOUVEL ASSOCIÉ

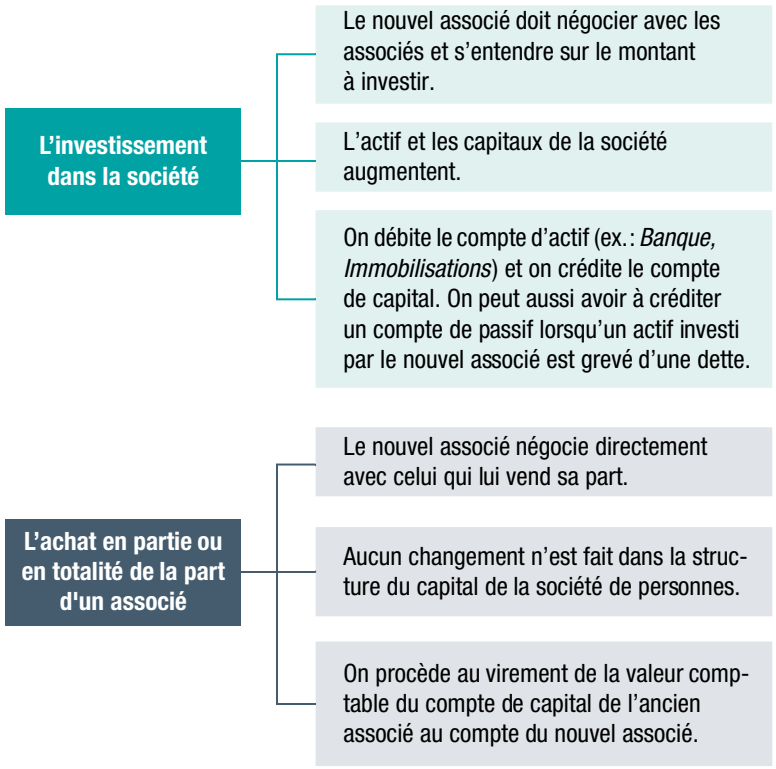

MISE EN SITUATION

Jessika et Philippe décident d'admettre Marie-Pier Pilon en tant qu'associée. Cette dernière s'occupe des soins du visage et des autres soins esthétiques. Le 15 janvier 20X9, ils s'entendent pour un investissement de 45 000 $ comptant, ce qui lui donnera une rémunération mensuelle de 2 000 $ et un droit à 17 % de la répartition du solde résiduel.

Voici l'écriture relative à cette transaction :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 29
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X9				
Janv. 15	Banque		45 000,00	
	Marie-Pier Pilon – capital			45 000,00
	(pour enregistrer l'admission de Marie-Pier			
	Pilon en tant qu'associée)			

À VOUS DE JOUER !

Joël Fréchette et Simon Goedike sont associés dans une clinique dentaire. Afin d'augmenter les services offerts, ils invitent Tiffany Grégoire, denturologiste, à se joindre à la société. Ils s'entendent pour un investissement initial de 150 000 $ en équipement plus 100 000 $ comptant. Effectuez l'écriture pour comptabiliser l'ajout de la nouvelle associée au 1er janvier 20X7 :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 32
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				

MISE EN SITUATION

Le 1er décembre 20X9, Philippe informe Jessika et Marie-Pier de son intention de se retirer de l'entreprise à la fin de l'exercice, le 31 décembre 20Y0. De plus, Philippe les avise qu'il travaillera à temps partiel pendant l'année 20Y0. Afin de faciliter la transition, il vend, pour 80 000 $, 50 % de sa part à Farouk Hentabli, qui prendra en charge tout l'aspect comptable et administratif du spa à compter du 1er janvier 20Y0. Farouk partagera les privilèges de partage des bénéfices et des pertes avec Philippe. La valeur comptable totale du capital après partage des bénéfices s'élève à 150 000 $. Voici l'écriture relative à cette transaction :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 37
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20Y0				
Janv. 01	Philippe Laroche – capital		75 000,00	
	Farouk Hentabli – capital			75 000,00
	(pour enregistrer le retrait de Philippe			
	Laroche et l'admission de Farouk Hentabli)			

Comme vous pouvez le constater, nous avons comptabilisé la transaction à la valeur comptable. Le gain sur la vente est réalisé par Philippe personnellement et non par la société de personnes.

À VOUS DE JOUER !

Francis Allaire est un avocat associé dans un grand cabinet de Montréal. Afin de poursuivre une carrière en politique, il quitte son poste et déménage dans la région de Québec. Avec l'accord des autres associés, le 1er avril 20X6, il vend sa part dans la société à Simon Bessette pour une somme de 300 000 $, réalisant ainsi un profit de 50 000 $, qui ira au financement de sa campagne électorale.

Enregistrez l'écriture pour comptabiliser la vente :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 22
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X6				

8.9 Le retrait d'un associé

Le retrait d'un associé peut être fait de deux façons (voir la figure 8.6) :

1. La vente de sa part à une tierce personne ;
2. Le rachat de sa part par les autres associés.

FIGURE 8.6 LES DEUX MÉTHODES DE RETRAIT D'UN ASSOCIÉ

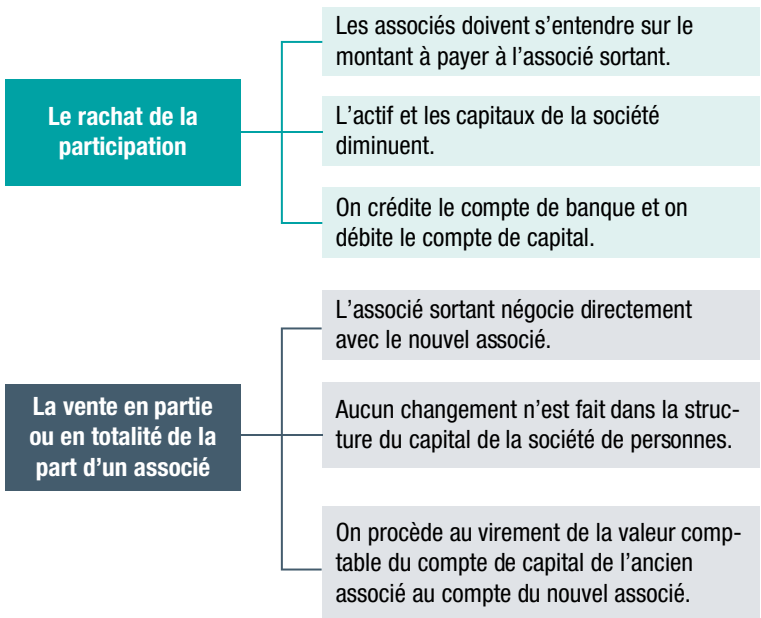

Nous avons déjà vu le traitement comptable pour une vente à une tierce personne à la section 8.8. Nous allons maintenant voir comment comptabiliser le rachat par les autres associés de la participation de l'associé sortant.

MISE EN SITUATION

Le 31 décembre 20Y0, Philippe quitte définitivement L'Oasis nordique. Les trois autres associés décident de racheter sa part pour 95 000 $, dont la valeur comptable après le partage des bénéfices est de 80 000 $. La somme excédentaire de 15 000 $ sera répartie selon la valeur comptable du capital des trois autres associés :

Nom de l'associé	Valeur comptable au 31 décembre 20Y0	Calcul	Valeur comptable après répartition
Jessika Telfer	115 000 $	$\frac{15\,000\,\$ \times 115\,000\,\$}{243\,000\,\$} = 7\,099\,\$$	107 901 $
Marie-Pier Pilon	48 000	$\frac{15\,000\,\$ \times 48\,000\,\$}{243\,000\,\$} = 2\,963\,\$$	45 037
Farouk Hentabli	80 000	$\frac{15\,000\,\$ \times 80\,000\,\$}{243\,000\,\$} = 4\,938\,\$$	75 062
Total	**243 000 $**		**228 000 $**

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 37
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20Y0				
Janv. 01	Philippe Laroche – capital		80 000,00	
	Jessika Telfer – capital		7 099,00	
	Marie-Pier Pilon – capital		2 963,00	
	Farouk Hentabli – capital		4 938,00	
	Banque			95 000,00
	(pour enregistrer le retrait de Philippe			
	Laroche et le rachat par les autres associés)			

À VOUS DE JOUER !

Voici la répartition des capitaux propres de la Clinique vétérinaire de la pointe (SENCRL) :

Geneviève Berthiaume	284 254 $
Viviane Fan	205 316
Glenda Hernandez	160 035
Kevin Séguin	450 395
Total	1 100 000 $

Le 30 juin 20X1, Viviane se retire de la société et les autres associés lui rachètent sa part pour 230 000 $.

1. Calculez le montant excédentaire à répartir entre les autres associés :

2. Calculez la valeur comptable après la répartition :

Nom de l'associé	Valeur comptable au 30 juin 20X1	Calcul	Valeur comptable après répartition

3. Effectuez l'écriture relative au retrait de Viviane Fan :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 18
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X1				

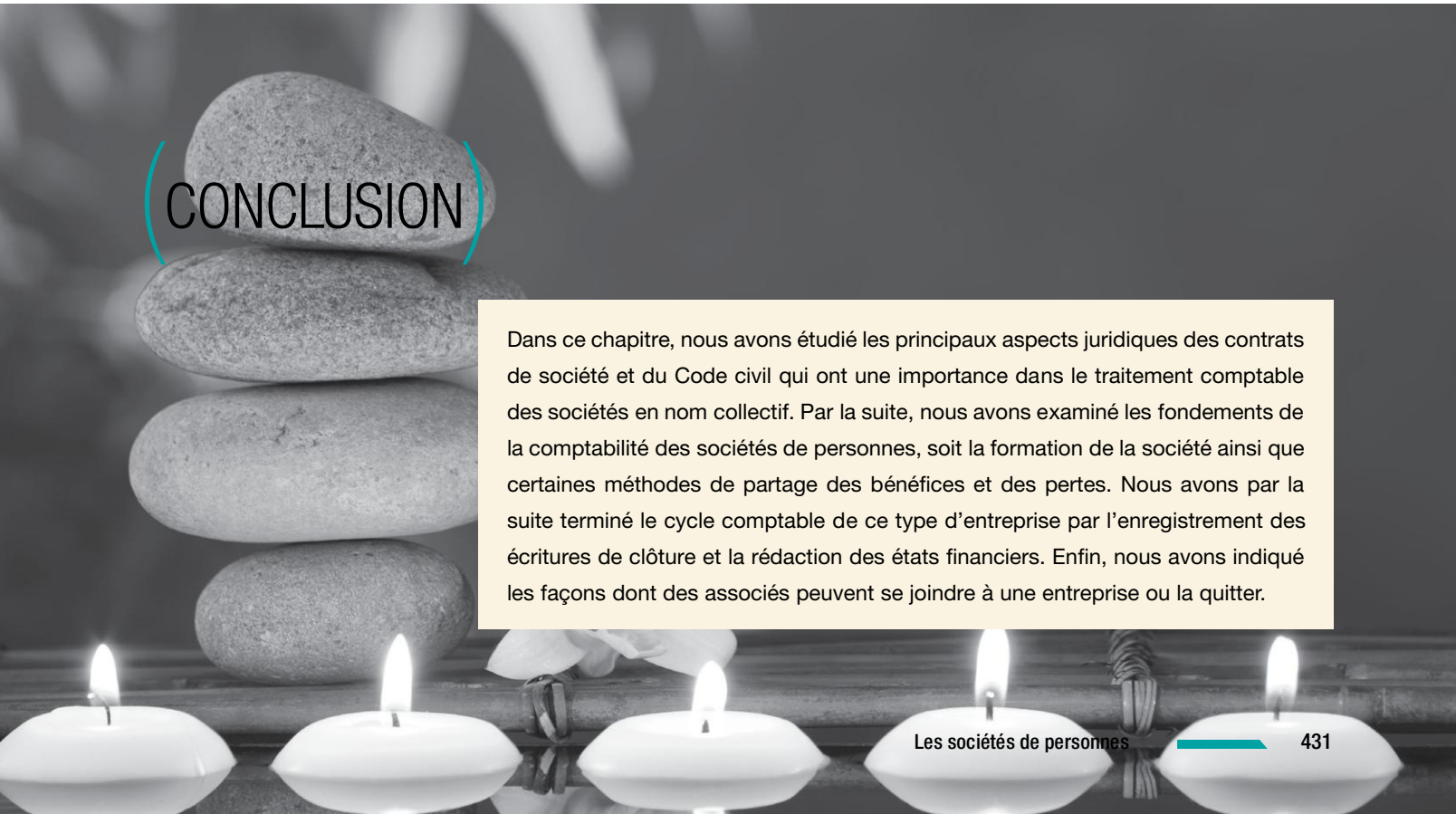

CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons étudié les principaux aspects juridiques des contrats de société et du Code civil qui ont une importance dans le traitement comptable des sociétés en nom collectif. Par la suite, nous avons examiné les fondements de la comptabilité des sociétés de personnes, soit la formation de la société ainsi que certaines méthodes de partage des bénéfices et des pertes. Nous avons par la suite terminé le cycle comptable de ce type d'entreprise par l'enregistrement des écritures de clôture et la rédaction des états financiers. Enfin, nous avons indiqué les façons dont des associés peuvent se joindre à une entreprise ou la quitter.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

Pour chacune des définitions, associez le bon mot :

A) Responsabilité solidaire
B) Actifs
C) Personnalité morale
D) Entreprise individuelle
E) Raison sociale
F) SENC
G) Passifs
H) Faillites
I) Associés
J) Société en participation
K) Clause
L) Capitaux propres
M) Retraits
N) Dissolution
O) SENCRL
P) Contrat

1. **Désignation sous laquelle l'entreprise exerce son activité.** _____

2. **Société de personnes qui a un objet commercial et dont la responsabilité des associés à l'égard du passif social est non seulement illimitée, mais aussi solidaire.** _____

3. **De façon générale, bien, créance ou autre valeur appartenant en propre à une personne physique ou morale.** _____

4. **Fait, pour le propriétaire exploitant ou les associés, de retirer des biens (habituellement de l'argent ou des marchandises) d'une entreprise individuelle ou d'une société en nom collectif.** _____

5. **Somme due à un créancier, le plus souvent à un fournisseur de marchandises, de matières, de fournitures ou de service.** _____

6. **Personnes qui mettent en commun leurs activités, biens ou industries dans une société de personnes.** _____

7. **Obligation à pluralité de débiteurs, où chacun peut être tenu de payer la dette en entier.** _____

8. **Extinction d'une société de capitaux ou d'une société de personnes.** _____

9. **Subdivision ou disposition particulière d'un acte juridique, généralement un contrat ou un testament.** _____

10. **Entreprise sans personnalité morale, exploitée par une personne qui agit seule, en son nom personnel et pour son propre compte.** _____

11. **Convention faisant naître des obligations entre les parties (les cocontractants) qui y souscrivent, ou encore créant ou transférant un droit réel.** _____

12. **Société en nom collectif dans laquelle les associés ne sont pas personnellement responsables des obligations de la société ou des fautes commises par les autres associés.** _____

TERMINOLOGIE

Contrat de société 400
Faillite 401
Loyer de l'investissement 416
Société de personnes 398

PROBLÈMES

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
La formation de la société en nom collectif	1 à 4
Le partage des bénéfices nets et des pertes nettes	5 à 10
Le cycle comptable d'une société en nom collectif	11 à 14
L'ajout ou le retrait d'un associé	15 à 18
Problèmes de synthèse	19 et 20

La formation de la société en nom collectif

● **1. M^e^ Ève Godin, M^e^ Andréanne Beaudoin et M^e^ Pierre Leroux désirent exploiter un cabinet d'avocats sous la forme juridique d'une société en nom collectif. L'entreprise commence son exploitation le 1^er^ septembre 20X4, sous la raison sociale Godin, Beaudoin, SENC.**

Les apports suivants sont déposés dans le compte de banque :

M^e^ Ève Godin	15 000 $
M^e^ Andréanne Beaudoin	20 000 $
Ameublement de bureau fourni par M^e^ Beaudoin évalué à	10 000 $
M^e^ Pierre Leroux	25 000 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général la formation de la société le 1^er^ septembre 20X4.

b) Préparer le bilan d'ouverture de Godin, Beaudoin, SENC.

● **2. Olivier Groleau, Annie Decoste et Christiane Venne désirent s'associer dans le but d'offrir des services comptables sous la raison sociale de Services comptables modernes, SENC. Le 1^er^ février 20X6 :**

- Olivier Groleau dépose la somme de 20 000 $ dans le compte de banque de l'entreprise.
- Annie Decoste fournit de l'équipement de bureau d'une valeur de 25 000 $.

- Christiane Venne contribue à la société par l'ajout d'un terrain et d'un bâtiment évalués respectivement à 20 000 $ et à 80 000 $. Ayant obtenu l'accord du créancier de Christiane Venne, la société assumera l'emprunt hypothécaire de 60 000 $ sur l'immeuble.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général la formation de la société le 1er février 20X6.

b) Préparer le bilan d'ouverture de Services comptables modernes, SENC.

3. Luc Daudelin et Francis Gilbert désirent réunir leurs avoirs respectifs afin de former une société en nom collectif sous le nom de Daudelin et Gilbert, SENC, et ce, à partir du 1er janvier 20X6. Luc Daudelin présente le bilan de son entreprise :

LUC DAUDELIN, ANTIQUAIRE BILAN au 31 décembre 20X5		
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	4 545 $	
Stock de marchandises	58 390	
Total de l'actif à court terme		62 935 $
Immobilisations		
Bâtiment	102 500 $	
Terrain	20 000	
Total des immobilisations		122 500
Total de l'actif		185 435 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs	25 800 $	
Taxes à la consommation à payer	1 000	
Total du passif à court terme		26 800 $
Passif à long terme		
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)		70 200
Total du passif		97 000 $
CAPITAUX PROPRES		
Luc Daudelin – capital		88 435
Total du passif et des capitaux propres		185 435 $

Les associés évaluent les actifs de Luc Daudelin à leur valeur comptable, sauf le bâtiment et le terrain, qu'ils estiment respectivement à 150 000 $ et à 30 000 $. Francis Gilbert apporte 40 000 $, qu'il dépose dans le compte de banque de l'entreprise, ainsi que des marchandises évaluées à 35 000 $.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général la formation de la société.

b) Préparer le bilan d'ouverture au 1er janvier 20X6.

4. Mathieu Lafleur et Sophie Bourque désirent fusionner leurs entreprises individuelles spécialisées dans le domaine de l'informatique à partir du 1er janvier 20X6. La raison sociale de la société sera Services informatiques Lafleur, Bourque, SENC. Voici les bilans de leur entreprise respective au 31 décembre 20X5 :

MATHIEU LAFLEUR, INFORMATICIEN BILAN au 31 décembre 20X5		
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	12 500 $	
Clients	17 450	
Fournitures de bureau	4 642	
Total de l'actif à court terme		34 592 $
Immobilisations		
Équipement de bureau		12 730
Total de l'actif		47 322 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs	6 000 $	
Taxes à la consommation à payer	450	
Total du passif à court terme		6 450 $
CAPITAUX PROPRES		
Mathieu Lafleur – capital		40 872
Total du passif et des capitaux propres		47 322 $

Les associés s'entendent pour établir les valeurs marchandes des fournitures de bureau et de l'équipement à 4165 $ et à 11 500 $. De plus, Mathieu Lafleur investit une somme supplémentaire de 50 000 $ provenant de la vente de titres de placement qu'il possède en propre. Cette somme est déposée dans le compte de banque de l'entreprise.

SOPHIE BOURQUE, INFORMATICIENNE BILAN au 31 décembre 20X5		
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	13 000 $	
Clients	14 200	
Fournitures de bureau	2 140	
Total de l'actif à court terme		29 340 $
Immobilisations		
Ameublement de bureau	10 130 $	
Bâtiment	138 000	
Terrain	25 000	
Total des immobilisations		173 130
Total de l'actif		202 470 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs	4 372 $	
Taxes à la consommation à payer	500	
Total du passif à court terme		4 872 $
Passif à long terme		
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)		115 000
Total du passif		119 872 $
CAPITAUX PROPRES		
Sophie Bourque – capital		82 598
Total du passif et des capitaux propres		202 470 $

Les associés attribuent les valeurs marchandes suivantes :

Fournitures de bureau	1 960 $
Ameublement de bureau	8 500 $
Bâtiment	160 000 $
Terrain	30 000 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général la formation de la société le 1er janvier 20X6.

b) Préparer le bilan d'ouverture de Services informatiques Lafleur, Bourque, SENC.

Le partage des bénéfices nets et des pertes nettes

5. L'entreprise Marketex, SENC se spécialise dans la recherche commerciale. Elle est formée de trois associés. La société a réalisé un bénéfice net de 140 000 $ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X5. Voici les soldes des capitaux propres au début de l'exercice ainsi que les apports et les retraits effectués par chacun des associés au cours de l'exercice financier :

	Capitaux propres des associés au 1er janvier 20X5	Apports	Retraits autorisés
Perle Jodoin	85 000 $	5 000 $	22 000 $
Roxanne Gauthier	92 000 $	4 000 $	38 000 $
Charles Rochon	103 000 $	Ø	26 000 $

Travail à faire

Préparer l'état des capitaux propres de Marketex, SENC pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5, dans chacune des situations suivantes :

a) Les bénéfices nets sont partagés selon les pourcentages : Perle Jodoin (25 %), Roxanne Gauthier (35 %), Charles Rochon (40 %).

b) Il n'y a pas de convention de partage des bénéfices nets et des pertes nettes.

c) Les bénéfices nets sont partagés en fonction des soldes des capitaux propres des associés au début de l'exercice.

6. Caroline Dubois, Isabelle Parent et Sylvia Filipé sont associées dans une firme d'architectes connue sous le nom de Dubois, Parent et Filipé, SENC. Fondée en 20X3, la société a connu, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X6, une exploitation difficile qui s'est soldée par une perte nette de 77 500 $.

- Au début de l'exercice financier, les soldes des capitaux propres des associées étaient de :

Caroline Dubois	65 000 $
Isabelle Parent	50 000 $
Sylvia Filipé	40 000 $

- Chacune des associées a investi personnellement une somme de 10 000 $ au cours de l'exercice.

- Les retraits autorisés prélevés par les associées sont de :

Caroline Dubois	10 000 $
Isabelle Parent	11 000 $
Sylvia Filipé	8 000 $

Travail à faire

Préparer l'état des capitaux propres de Dubois, Parent et Filipé, SENC pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X6, dans chacune des situations suivantes :

a) Les bénéfices nets et les pertes nettes sont partagés selon les pourcentages suivants : Caroline Dubois (25 %), Isabelle Parent (50 %) et Sylvia Filipé (25 %).

b) Il n'y a pas de contrat de société.

c) Les bénéfices nets et les pertes nettes sont partagés en fonction des soldes des capitaux propres des associés au début de l'exercice.

7. L'Entreprise Leclerc, SENC a réalisé un bénéfice net de 70 000 $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4. Le 1er juillet 20X4, Josée Leclerc a effectué un retrait non autorisé de 5 000 $. Voici l'état des capitaux propres des associés au 31 décembre 20X3 :

ENTREPRISE LECLERC, SENC BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X3	
CAPITAUX PROPRES	
Stella-Rose Ariano – capital	50 000 $
Josée Leclerc – capital	40 000
Maxime Boissonneault – capital	60 000
Total des capitaux propres	150 000 $

Travail à faire

a) Préparer un tableau de partage des bénéfices nets dans chacune des situations suivantes, indépendantes les unes des autres :

1) Les bénéfices nets sont partagés selon les pourcentages suivants : Stella-Rose Ariano (44 %), Josée Leclerc (28 %) et Maxime Boissonneault (28 %).

2) Les bénéfices nets sont partagés selon les capitaux des associés au début de l'exercice.

3) Les bénéfices nets sont partagés selon le capital moyen des associés.

4) Des intérêts au taux annuel de 12 % sont accordés sur le capital des associés au début de l'exercice. Le solde résiduel est réparti selon les pourcentages suivants : Stella-Rose Ariano (25 %), Josée Leclerc (50 %) et Maxime Boissonneault (25 %).

5) La méthode de partage des bénéfices nets tient compte des facteurs suivants :

	Stella-Rose Ariano	Josée Leclerc	Maxime Boissonneault
Rémunération mensuelle	2 000 $	1 500 $	2 500 $
Intérêts sur le capital au début	10 %	10 %	10 %
Solde résiduel	33 %	33 %	34 %

b) Enregistrer dans le journal général l'écriture de clôture pour la situation 5 seulement.

8. Équipement Palardi, SENC a réalisé un bénéfice net de 50000$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5. Le 1er mars 20X5, Michel Palardi a investi une somme supplémentaire de 3000$, tandis que le 1er août 20X5, Éric Martin a effectué un retrait non autorisé de 3 000$. Voici l'état des capitaux propres au 31 décembre 20X4 :

ÉQUIPEMENT PALARDI, SENC BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X4	
CAPITAUX PROPRES	
Mélanie Brunet – capital	35 000$
Éric Martin – capital	15 000
Michel Palardi – capital	25 000
Total des capitaux propres	75 000$

Travail à faire

a) Préparer un tableau de partage des bénéfices nets dans chacune des situations suivantes :

1) Les bénéfices nets sont partagés selon les pourcentages qui suivent : Mélanie Brunet (50 %), Éric Martin (33 %) et Michel Palardi (17 %).

2) Les bénéfices nets sont partagés selon le capital des associés au début de l'exercice.

3) Les bénéfices nets sont partagés en fonction du capital moyen des associés.

4) La méthode de partage des bénéfices nets tient compte des facteurs suivants :

	Mélanie Brunet	Éric Martin	Michel Palardi
Rémunération annuelle	25 000$	20 000$	15 000$
Solde résiduel	25 %	50 %	25 %

5) La méthode de partage des bénéfices nets tient compte des facteurs suivants :

	Mélanie Brunet	Éric Martin	Michel Palardi
Rémunération mensuelle	1 000$	500$	750$
Intérêts sur le capital au début	10 %	10 %	10 %
Solde résiduel	20 %	40 %	40 %

b) Enregistrer dans le journal général l'écriture de clôture pour les situations 4 et 5 seulement.

9. Le 31 décembre 20X6, les capitaux propres de Véripak, SENC sont composés des capitaux de :

Samuelle Mercier	42500$
David Andreu	19450$
Rémi Pagé	32800$

Le 1er septembre 20X7, Samuelle Mercier a effectué un retrait non autorisé de 4500$.

La méthode de partage des bénéfices nets et des pertes nettes est la suivante :

	Samuelle Mercier	David Andreu	Rémi Pagé
Rémunération annuelle	32 500$	25 400$	18 650$
Intérêts sur le capital au début	11 %	11%	11 %
Solde résiduel	30 %	25 %	45 %

Travail à faire

a) Préparer le tableau de partage du bénéfice net ou de la perte nette pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7, dans les situations suivantes :

1) Le bénéfice net est de 114 500 $.
2) Le bénéfice net est de 42 000 $.
3) La perte nette est de 15 000 $.

b) Enregistrer dans le journal général les écritures de clôture pour les situations 1 et 3.

10. Voici quelques renseignements concernant les opérations de l'Entreprise Sheridan, SENC :

	Luc Dion	Justine Lalonde	Jolène Nantel	André Sheridan
Capitaux propres au 1er janvier 20X5	45 000 $	25 000 $	65 500 $	38 000 $
Rémunération mensuelle	2 000 $	1 500 $	Ø	2 500 $
Intérêts sur les capitaux moyens	13 %	12 %	13 %	12 %
Solde résiduel	33 %	17 %	33 %	17 %

- Le 1er février 20X5, Jolène Nantel a effectué un retrait non autorisé de 5 000 $.
- Le 1er juillet 20X5, Justine Lalonde a investi une somme supplémentaire de 4 000 $.

Travail à faire

a) Préparer le tableau de partage du bénéfice net ou de la perte nette pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5, dans chacune des situations suivantes :

1) Le bénéfice net est de 142 600 $.
2) La perte nette est de 22 300 $.
3) Le bénéfice net est de 65 450 $.

b) Enregistrer dans le journal général les écritures de clôture pour les situations 1 et 2.

Le cycle comptable d'une société en nom collectif

11. Voici la balance de vérification du Salon de coiffure Belle de Jour, SENC, au 31 décembre 20X5 :

SALON DE COIFFURE BELLE DE JOUR, SENC BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X5		
	Débit	**Crédit**
Banque	17 264,00 $	
Fournitures (produits capillaires)	3 650,00	
Équipement	26 810,00	
Amortissement cumulé – équipement		8 043,00 $
Ameublement	34 540,00	
Amortissement cumulé – ameublement		10 362,00
Effet à payer		12 575,00
Yann St-Jacques – capital		19 176,00
Mélissa Trottier – capital		24 792,00
Yann St-Jacques – retraits autorisés	24 000,00	
Mélissa Trottier – retraits autorisés	24 000,00	
Services rendus		232 140,00
Salaires	67 500,00	
Frais de vente	76 824,00	
Frais d'administration	32 500,00	
	307 088,00 $	307 088,00 $

Autres renseignements :

- Il n'y a pas de convention concernant le partage des bénéfices nets et des pertes nettes.
- Les associés ont prélevé leurs retraits autorisés.

Travail à faire

a) Préparer l'état des résultats, l'état des capitaux propres des associés et le bilan du Salon de coiffure Belle de Jour, SENC pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

b) Rédiger les écritures de clôture dans le journal général.

12. Voici la balance de vérification de Goyette, Paquin et Paré, SENC, un cabinet de comptables, au 31 décembre 20X6 :

GOYETTE, PAQUIN ET PARÉ, SENC BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X6		
	Débit	**Crédit**
Banque	16 429,00 $	
Clients	41 617,00	
Fournitures de bureau	3 844,00	
Assurance payée d'avance	4 315,00	
Ameublement de bureau	64 250,00	
Amortissement cumulé – ameublement de bureau		12 850,00 $
Améliorations locatives	52 500,00	
Amortissement cumulé – améliorations locatives		10 500,00
Effet à payer		15 420,00
Jean-Philippe Goyette – capital		30 195,00
Éric Paquin – capital		51 814,00
Étienne Paré – capital		28 976,00
Jean-Philippe Goyette – retraits autorisés	39 000,00	
Éric Paquin – retraits autorisés	49 400,00	
Étienne Paré – retraits autorisés	26 000,00	
Honoraires professionnels		290 845,00
Salaires	62 571,00	
Loyer	24 000,00	
Publicité	1 250,00	
Frais de représentation	5 965,00	
Entretien du bureau	9 416,00	
Électricité et chauffage	6 315,00	
Assurance	6 432,00	
Télécommunications	4 618,00	
Frais de bureau	8 125,00	
Charge d'intérêts	2 878,00	
Amortissement – ameublement de bureau	6 425,00	
Amortissement – améliorations locatives	5 250,00	
	440 600,00 $	440 600,00 $

Autres renseignements :

- Tous les associés ont prélevé leurs retraits autorisés.
- Les bénéfices nets et les pertes nettes sont partagés selon les pourcentages suivants : Jean-Philippe Goyette (30 %), Éric Paquin (50 %) et Étienne Paré (20 %).

Travail à faire

a) Préparer l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan de Goyette, Paquin et Paré, SENC au 31 décembre 20X6.

b) Rédiger les écritures de clôture dans le journal général.

13. Vous obtenez la balance de vérification de CD Info, SENC, au 31 décembre 20X6 :

CD INFO, SENC BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X6		
	Débit	**Crédit**
Caisse populaire	22 261,00 $	
Stock de marchandises	52 150,00	
Fournitures de magasin	3 240,00	
Équipement de magasin	36 610,00	
Amortissement cumulé – équipement de magasin		10 983,00 $
Matériel roulant	24 805,00	
Amortissement cumulé – matériel roulant		4 900,00
Emprunt bancaire (marge de crédit)		22 500,00
Fournisseurs		19 000,00
Taxes à la consommation à payer		1 145,00
Effet à payer		14 000,00
Camille Lalancette – capital		15 156,00
Pierre Venne – capital		10 932,00
Camille Lalancette – retraits autorisés	25 200,00	
Pierre Venne – retraits autorisés	24 000,00	
Ventes		560 412,00
Rendus et rabais sur ventes	12 620,00	
Achats	340 474,00	
Escomptes sur achats		3 210,00
Salaires	56 450,00	
Loyer	18 000,00	
Publicité	14 122,00	
Frais de fournitures de magasin	4 279,00	
Frais de livraison	3 808,00	
Électricité et chauffage	3 125,00	
Télécommunications	1 451,00	
Frais de bureau	6 937,00	
Charge d'intérêts	4 145,00	
Amortissement – équipement de magasin	3 661,00	
Amortissement – matériel roulant	4 900,00	
	662 238,00 $	662 238,00 $

Autres renseignements :

- Le stock de marchandises à la fin de l'exercice est de 59 820 $.
- Les associés se partagent les bénéfices nets et les pertes nettes selon les pourcentages suivants : Camille Lalancette (60 %), Pierre Venne (40 %).

Travail à faire

a) Préparer l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan de CD Info, SENC, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X6.

b) Enregistrer les écritures de clôture dans le journal général.

14. Voici la balance de vérification de Sport inter, SENC au 31 décembre 20X5 :

SPORT INTER, SENC BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X5		
	Débit	**Crédit**
Banque	22 135,00 $	
Stock de marchandises	175 460,00	
Fournitures de magasin	4 815,00	
Équipement de magasin	70 350,00	
Amortissement cumulé – équipement de magasin		20 100,00 $
Bâtiment	252 465,00	
Amortissement cumulé – bâtiment		18 936,00
Terrain	43 623,00	
Fournisseurs		27 000,00
Taxes à la consommation à payer		1 540,00
Emprunt à Carolane Tremblay		10 000,00
Effet à payer		12 125,00
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)		140 348,00
Carolane Tremblay – capital		46 364,00
Louise Hébert – capital		67 165,00
Simon Longpré – capital		42 485,00
Carolane Tremblay – retraits autorisés	24 000,00	
Louise Hébert – retraits autorisés	32 500,00	
Simon Longpré – retraits autorisés	24 000,00	
Louise Hébert – retraits non autorisés	3 500,00	
Ventes		1 875 622,00
Rendus et rabais sur ventes	18 105,00	
Achats	1 306 175,00	
Escomptes sur achats		15 145,00
Salaires	206 337,00	
Publicité	25 617,00	
Frais de fournitures de magasin	8 438,00	
Entretien et réparations : magasin	3 821,00	
Frais de livraison	3 719,00	
Électricité et chauffage	11 674,00	
Assurance	2 836,00	
Télécommunications	4 426,00	
Charge d'intérêts	19 822,00	
Amortissement – équipement	6 700,00	
Amortissement – bâtiment	6 312,00	
	2 276 830,00 $	2 276 830,00 $

Autres renseignements :

- Le stock de marchandises à la fin de l'exercice est de 188 657 $.
- Louise Hébert a prélevé, sous forme de retrait non autorisé, une somme de 3 500 $.
- Les associés se partagent les bénéfices nets et les pertes nettes selon les pourcentages suivants : Carolane Tremblay (28 %), Louise Hébert (44 %) et Simon Longpré (28 %).

Travail à faire

a) Préparer l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan de Sport inter, SENC pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

b) Enregistrer les écritures de clôture dans le journal général.

L'ajout ou le retrait d'un associé

15. Maude Léveillé et Georges Trudel sont associés à la Clinique vétérinaire de la côte, SENC. Afin d'augmenter les services offerts, ils invitent Stéphanie Dussault, vétérinaire spécialisée en animaux exotiques, à se joindre à la société. Ils s'entendent pour un investissement initial de 250 000 $ comptant.

Travail à faire

Effectuer l'écriture pour comptabiliser l'ajout de la nouvelle associée au 1er janvier 20X2.

16. Marc Beaudoin est associé dans une entreprise spécialisée dans le recrutement de personnel. L'agence de placement en question compte quatre associés. Il commence sérieusement à penser à prendre sa retraite. Sa fille Maëlie, diplômée de l'UQAM en gestion des ressources humaines, lui propose de lui racheter ses parts. Le 1er janvier 20X3, avec l'accord des trois autres associés, il lui cède donc ses parts pour une somme de 325 000 $, qui correspond à la valeur comptable de sa participation.

Voici le bilan de l'agence de placement au 31 décembre 20X2 :

BEAUDOIN ET ASSOCIÉS BILAN au 31 décembre 20X2		
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	10 000 $	
Clients	285 974	
Fournitures de bureau	8 390	
Placement à court terme	148 262	
Total de l'actif à court terme		452 626 $
Immobilisations		
Ameublement de bureau	72 550 $	
Équipement de bureau	10 824	
Bâtiment	485 000	
Terrain	170 000	
Total des immobilisations nettes		738 374
Total de l'actif		1 191 000 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs	10 300 $	
Taxes à la consommation à payer	700	
Versement prévu sur la dette à long terme	15 000	
Total du passif à court terme		26 000 $
Passif à long terme		
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)		265 000
Total du passif		291 000 $
CAPITAUX PROPRES		
Marc Beaudoin – capital	325 000 $	
France Boutet – capital	250 000	
François Charrette – capital	175 000	
Line Desrosiers – capital	150 000	
Total des capitaux propres		900 000
Total du passif et des capitaux propres		1 191 000 $

Travail à faire

Effectuer l'écriture pour comptabiliser le retrait de Marc Beaudoin en tant qu'associé et préparer le bilan au 1er janvier 20X3.

17. Jean-Martin Lessard, Alexia Chartrand et Rémi Therrien sont pharmaciens associés. Rémi voudrait travailler à temps partiel, car il souhaite prendre soin de sa femme qui ne peut pas rester seule. Il est prêt à vendre 50 % de ses parts. Alexia et Jean-Martin, qui ne veulent pas d'un nouvel associé, décident donc d'acheter chacun 25 % des parts de Rémi. La valeur comptable totale du capital de Rémi est de 575 000 $.

Voici le bilan partiel avant le rachat des parts de Rémi par Alexia et Jean-Martin :

LA PHARMACIE DU COIN, SENC BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X7	
CAPITAUX PROPRES	
Jean-Martin Lessard – capital	650 000 $
Rémi Therrien – capital	575 000
Alexia Chartrand – capital	325 000
Total des capitaux propres	1 550 000 $

Travail à faire

Effectuer l'écriture pour comptabiliser la vente de 50 % du capital de Rémi Therrien à ses deux associés, Jean-Martin Lessard et Alexia Chartrand, le 30 avril 20X8, et préparer le bilan partiel après la vente.

18. Voici la répartition des capitaux propres du Centre de formation Trifluvien au 1er janvier 20X9 :

Annie-Christine Gaudry-Cartier	350 000 $
Rébéca Guilbert	210 000
Samantha Mansourati	140 000
Total	700 000 $

Le 31 mai 20X9, Samantha se retire de la société et les autres associés lui rachètent sa part pour 240 000 $.

Travail à faire

a) Calculer le montant excédentaire à répartir entre les autres associés.

b) Calculer la valeur comptable après la répartition.

c) Effectuer l'écriture relative au retrait de Samantha.

Problèmes de synthèse

19. Les propriétaires de Photorapido et de Photopro, SENC ont décidé, d'un commun accord, de fusionner leurs entreprises afin de mettre un terme à une concurrence nuisible à leurs projets financiers. La nouvelle société en nom collectif sera en exploitation à partir du 1er août 20X7, sous le nom de Rapidopro, SENC. Voici leur bilan respectif au 31 juillet 20X7 :

PHOTORAPIDO BILAN au 31 juillet 20X7			
ACTIF			
Actif à court terme			
Encaisse		12 500 $	
Clients		1 460	
Fournitures d'impression		8 540	
Total de l'actif à court terme			22 500 $
Immobilisations			
Équipement	75 400 $		
Moins : Amortissement cumulé	14 600	60 800 $	
Matériel roulant	29 610 $		
Moins : Amortissement cumulé	7 875	21 735	
Total des immobilisations			82 535
Total de l'actif			105 035 $
PASSIF			
Passif à court terme			
Emprunt bancaire (marge de crédit)		5 400 $	
Fournisseurs		1 000	
Taxes à la consommation à payer		120	
Total du passif à court terme			6 520 $
Passif à long terme			
Emprunt hypothécaire (biens meubles)			35 600
Total du passif			42 120 $
CAPITAUX PROPRES			
Richard Dodier – capital			62 915
Total du passif et des capitaux propres			105 035 $

PHOTOPRO, SENC BILAN au 31 juillet 20X7			
ACTIF			
Actif à court terme			
Clients		3 625 $	
Fournitures d'impression		12 120	
Total de l'actif à court terme			15 745 $
Immobilisations			
Équipement	80 120 $		
Moins : Amortissement cumulé	21 645	58 475 $	
Bâtiment	185 800 $		
Moins : Amortissement cumulé	15 435	170 365	
Terrain		20 000	
Total des immobilisations			248 840
Total de l'actif			264 585 $
PASSIF			
Passif à court terme			
Découvert bancaire		8 500 $	
Fournisseurs		5 220	
Taxes à la consommation à payer		880	
Total du passif à court terme			14 600 $
Passif à long terme			
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)			155 365
Total du passif			169 965 $
CAPITAUX PROPRES			
Mathieu Boismenu – capital		57 660 $	
Anouk Michaud – capital		36 960	
Total des capitaux propres			94 620
Total du passif et des capitaux propres			264 585 $

Autres renseignements :

- Il n'y avait aucune clause de partage des bénéfices nets et des pertes nettes dans le contrat de société de l'entreprise Photopro, SENC.
- Les futurs associés évaluent les actifs à leur valeur marchande comme suit :

	Photorapido	Photopro SENC
Clients	1 400 $	3 625 $
Fournitures d'impression	8 200	11 500
Équipement	64 000	60 700
Matériel roulant	20 500	
Bâtiment		195 300
Terrain		24 700

- Le nouveau contrat de société prévoit les clauses suivantes :

	Richard Dodier	Mathieu Boismenu	Anouk Michaud
Partage des bénéfices nets	30 %	40 %	30 %
Retraits mensuels autorisés	2 500 $	3 000 $	2 500 $

- Le bénéfice net du premier exercice de cinq mois terminé le 31 décembre 20X7 est de 76 000 $.
- Les associés ont tous prélevé leurs retraits autorisés, sauf Anouk Michaud qui n'a retiré que 10 000 $ au cours de l'exercice financier.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général la formation de la société Rapidopro, SENC, au 1er août 20X7.

b) Préparer le bilan d'ouverture de la société au 1er août 20X7.

c) Préparer l'état des capitaux propres au 31 décembre 20X7.

d) Enregistrer dans le journal général les écritures de clôture concernant le partage du bénéfice net et les retraits des associés au 31 décembre 20X7.

◆ **20. Les notaires Véronique Desbois et Louis Simard exploitent une étude depuis plusieurs années. Afin d'augmenter leur clientèle, ils sont désireux de s'associer avec Chantal Poulin, notaire, pratiquant seule. La nouvelle société portera le nom de Desbois, Poulin, Simard, notaires, SENC et commencera son exploitation le 1er janvier 20X6. Voici leur bilan respectif au 31 décembre 20X5 :**

DESBOIS, SIMARD, NOTAIRES, SENC BILAN au 31 décembre 20X5			
ACTIF			
Actif à court terme			
Encaisse		17 500 $	
Clients		23 650	
Fournitures de bureau		4 365	
Total de l'actif à court terme			45 515 $
Immobilisations			
Équipement de bureau	26 860 $		
Moins : Amortissement cumulé	8 058	18 802 $	
Bâtiment	165 430 $		
Moins : Amortissement cumulé	12 407	153 023	
Terrain		32 810	
Total des immobilisations			204 635
Total de l'actif			250 150 $
PASSIF			
Passif à court terme			
Fournisseurs		3 000 $	
Taxes à la consommation à payer		840	
Total du passif à court terme			3 840 $
Passif à long terme			
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)			112 610
Total du passif			116 450 $
CAPITAUX PROPRES			
Véronique Desbois – capital		81 425 $	
Louis Simard – capital		52 275	
Total des capitaux propres			133 700
Total du passif et des capitaux propres			250 150 $

CHANTAL POULIN, NOTAIRE BILAN au 31 décembre 20X5		
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	4 375 $	
Clients	11 613	
Fournitures de bureau	2 189	
Total de l'actif à court terme		18 177 $
Immobilisations		
Équipement de bureau		10 598
Total de l'actif		28 775 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs		2 140 $
CAPITAUX PROPRES		
Chantal Poulin – capital		26 635
Total du passif et des capitaux propres		28 775 $

Autres renseignements :

- Les futurs associés évaluent les actifs à leur valeur marchande comme suit :

	Desbois, Simard, notaires, SENC	Chantal Poulin
Équipement de bureau	15 000 $	10 000 $
Bâtiment	190 000 $	
Terrain	50 000 $	

- Chantal Poulin apporte une somme supplémentaire de 30 000 $ lors de la formation de la nouvelle société.
- Les associés se partagent les bénéfices nets et les pertes nettes selon le capital de chacun au début de la société, le 1er janvier 20X6.
- Les retraits mensuels autorisés sont les suivants :

Véronique Desbois	3 000 $
Chantal Poulin	2 000 $
Louis Simard	2 500 $

- La société a réalisé un bénéfice net de 151 299 $ au 31 décembre 20X6.
- Les associés ont prélevé leurs retraits autorisés.
- Le 15 juillet 20X6, Véronique Desbois a effectué un retrait non autorisé de 2 500 $.
- Le 30 septembre 20X6, Valérie Bachand, notaire, s'associe à l'équipe. Son investissement de départ s'élève à 142 000 $ et ses retraits autorisés mensuels seront de 1 500 $.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général la formation de la société Desbois, Poulin et Simard, notaires, SENC au 1er janvier 20X6.

b) Préparer le bilan d'ouverture de la société.

c) Enregistrer l'arrivée de la nouvelle associée au 30 septembre 20X6.

d) Préparer l'état des capitaux propres au 31 décembre 20X6.

e) Enregistrer dans le journal général les écritures de clôture concernant la répartition du bénéfice net et les retraits des associés.

ANNEXE 8.1

Liste des ordres professionnels pouvant se constituer en SENCRL

Voici la liste des ordres professionnels qui ont adopté un règlement permettant à leurs membres de se prévaloir du droit de se constituer en SENCRL :

- Ordre des comptables agréés du Québec (20 février 2003)
- Barreau du Québec (6 mai 2004)
- Chambre des notaires du Québec (15 décembre 2005)
- Ordre des CGA du Québec (15 décembre 2005)
- Collège des médecins du Québec (22 mars 2007)
- Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (6 septembre 2007)
- Ordre des optométristes du Québec (15 mai 2008)
- Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (22 mai 2008)
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (22 mai 2008)
- Ordre des dentistes du Québec (19 juin 2008)
- Ordre des pharmaciens du Québec (27 juin 2008)
- Ordre des denturologistes du Québec (24 juillet 2008)
- Ordre des médecins vétérinaires du Québec (24 juillet 2008)
- Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (7 mai 2009)
- Chambre des huissiers de justice du Québec (2 juillet 2009)
- Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec (19 novembre 2009)
- Ordre des audioprothésistes du Québec (22 juillet 2010)
- Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (6 janvier 2011)
- Ordre des psychologues du Québec (10 mars 2011)
- Ordre des administrateurs agréés du Québec (23 juin 2011)
- Ordre des comptables en management accrédités du Québec (6 octobre 2011)
- Ordre des comptables professionnels accrédités (16 mai 2012)

Source : www.planium.ca/incorporation-professionnels.html

CHAPITRE 9

Les sociétés par actions

L'étude de ce chapitre permet de connaître les fondements juridiques des sociétés par actions et d'appliquer les règles comptables propres à l'émission d'actions, au surplus d'apport et aux bénéfices non répartis.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Connaître les lois qui régissent les sociétés par actions.
- Distinguer les types de sociétés par actions.
- Connaître les droits et privilèges qui sont rattachés aux catégories d'actions.
- Comptabiliser la constitution de la société par actions par l'émission d'actions.
- Enregistrer les opérations inscrites au surplus d'apport.
- Dresser les états financiers propres aux sociétés par actions.
- Rédiger les écritures de clôture et calculer la valeur comptable des actions.
- Comptabiliser la conversion d'actions.
- Enregistrer la déclaration et le versement du dividende en actions ainsi que le fractionnement.

MISE EN SITUATION

Dominic Chartrand, propriétaire du Complexe sportif Multisport inc.

Dominic Chartrand est propriétaire d'un complexe multisport à Vaudreuil-Soulanges, dans lequel on retrouve trois terrains de soccer intérieur, un aréna, une salle de conditionnement physique et un bar sportif. Les affaires vont tellement bien que Dominic songe à construire un deuxième complexe dans une municipalité voisine. À l'occasion d'un souper à la chambre de commerce de la région, on lui suggère d'incorporer son entreprise. Il devra d'abord se familiariser avec les principales notions juridiques ainsi que les avantages et les inconvénients d'une société par actions, passer en revue les différentes catégories d'actions ainsi que les droits qui s'y rattachent, et comptabiliser les différentes transactions en relation avec le capital-actions, entre autres les dividendes en numéraire et en actions. Finalement, il devra comprendre les différences qui existent dans la présentation des états financiers.

Avant de prendre la décision d'incorporer son entreprise, Dominic s'informe sur les particularités juridiques et comptables des sociétés par actions.

9.1 Les sociétés par actions : définition

Les sociétés par actions sont moins nombreuses que les autres formes juridiques d'entreprises. Elles bénéficient des capitaux de nombreux investisseurs et disposent donc des sommes nécessaires à la recherche, à la création de nouveaux produits et à la formation du personnel.

SAVIEZ-VOUS QUE...

L'existence des sociétés par actions remonte à plus de 300 ans. La première société par actions, la Compagnie de la Baie d'Hudson, constituée le 2 mai 1670, existe encore aujourd'hui sous le nom bien connu de La Baie.

Les sociétés par actions diffèrent des entreprises individuelles et des sociétés en nom collectif. Les principales caractéristiques des sociétés par actions sont présentées à la figure 9.1.

FIGURE 9.1 LES CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

C'est une personne morale distincte de ses actionnaires.	• Elle possède un acte constitutif, un nom et une adresse qui lui sont propres. • Elle est propriétaire de ses actifs et responsable de ses dettes. • Elle produit ses propres déclarations de revenus. • Elle détient le pouvoir de poursuivre en justice et peut elle-même être poursuivie.
D'un point de vue juridique, les actionnaires ne sont pas propriétaires de la société par actions.	• Ils sont investisseurs et/ou gestionnaires.
Les actionnaires ne sont pas responsables des dettes de la société par actions.	• Leur responsabilité est limitée à leur investissement (ou aux sommes dues s'ils possèdent des actions qu'ils n'ont pas entièrement payées).

Contrairement aux autres formes juridiques vues précédemment, la société par actions est une entité juridique distincte et indépendante de ses actionnaires. Elle est une personne morale qui jouit de tous les droits et assume toutes les responsabilités des personnes physiques, à l'exception des droits extrapatrimoniaux tels que le droit de vote, le mariage, etc. Elle est donc soumise à la Constitution et aux lois qui régissent les activités civiles et commerciales du pays.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les droits extrapatrimoniaux sont ceux qui ne peuvent être évalués en termes financiers.

On retrouve notamment :

- les droits politiques :
  - de vote,
  - d'élection ;
- le droit pour les parents de surveiller et d'éduquer leurs enfants ;
- les droits de la personnalité :
  - à l'intimité de la vie privée,
  - au respect de l'intégrité physique,
  - à l'honneur.

On ne peut ni saisir ces droits ni les transmettre.

9.2 Les avantages et les inconvénients de la constitution en société par actions

Il est souvent plus avantageux de constituer une entreprise sous la forme juridique de la société par actions plutôt que sous la forme de l'entreprise à propriétaire unique ou de la société de personnes.

Les principaux avantages et inconvénients de la constitution d'une société par actions sont énumérés dans le tableau 9.1.

TABLEAU 9.1 Les principaux avantages et inconvénients de la constitution en société par actions

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
La responsabilité limitée • La responsabilité des actionnaires est limitée à leur mise de fonds. • Lorsque la société est en faillite, les créanciers ne peuvent saisir les biens personnels des actionnaires. Ceux-ci perdent tout au plus leur investissement et doivent rembourser les sommes dues sur les actions.	**La participation limitée des actionnaires** Le nombre limité des postes de direction ne permet pas à tous les actionnaires de participer à la gestion de l'entreprise. Ils doivent donc confier à un petit nombre d'entre eux l'administration de leurs investissements. Ce groupe, appelé « conseil d'administration » (CA), est élu une fois par année.
Les impôts sur le revenu • Les actionnaires ne sont pas imposés sur les bénéfices nets de l'entreprise. • La société par actions produit ses propres déclarations de revenus. Les taux de l'impôt sur le revenu sont fixes et généralement moins élevés que ceux qui sont appliqués aux revenus des particuliers.	**Les impôts sur le revenu** • Lorsque le bénéfice net de l'entreprise est peu élevé, les impôts sur le revenu des sociétés sont plus importants que ceux des particuliers. • Les actionnaires sont imposés sur le dividende qu'ils reçoivent de la société, même si celle-ci ne peut le déduire de son bénéfice net. • Les actionnaires ne peuvent déduire de leurs revenus imposables les pertes subies par l'entreprise.
La négociabilité Les actionnaires des sociétés par actions ouvertes ou publiques (définies à la sous-section 9.3.1) peuvent vendre ou échanger librement leurs actions sur le marché boursier.	**La négociabilité** Lorsqu'une société devient publique, les actions sont échangées librement, et les actionnaires n'ont aucun contrôle sur les transactions de vente et d'achat, à l'exception de leurs propres actions. Il est donc possible pour un individu d'acheter suffisamment d'actions pour prendre le contrôle de la société sans qu'on puisse l'en empêcher.

TABLEAU 9.1 Les principaux avantages et inconvénients de la constitution en société par actions (*suite*)

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
La mise en commun • La société par actions permet la mise en commun de capitaux considérables, qui donneront à l'entreprise la possibilité d'amasser les fonds nécessaires à la réalisation de ses projets. Certaines entreprises font appel à l'épargne publique pour y parvenir. • Elle permet également la mise en commun de compétences variées pour atteindre des objectifs élevés.	**Les coûts et les formalités** • Différentes lois obligent la société par actions à la tenue de registres particuliers concernant : – les procès-verbaux des assemblées des administrateurs et des actionnaires ; – les registres des actionnaires ; – le registre des certificats d'actions ; – le registre des transferts d'actions. • Elle doit nommer un expert-comptable pour vérifier ses livres, à moins d'un accord unanime des actionnaires. • Elle doit remplir une quantité importante de questionnaires et de formulaires périodiques exigés par les différents ordres de gouvernement.
La durée • La durée de la société par actions est indéfinie. • Sa formation est autorisée par le gouvernement fédéral ou provincial, qui lui délivre un certificat de constitution. Seul l'État peut autoriser sa dissolution. • Les actionnaires ont la possibilité de vendre ou d'acheter des actions d'une société sans pour autant interrompre son existence.	

9.3 Un survol de certaines notions juridiques

Les normes comptables découlent des postulats, des principes et des caractéristiques de l'information comptable, mais aussi des lois qui régissent l'environnement de l'entreprise. Les sociétés par actions, quant à elles, sont soumises à des législations précises provenant des gouvernements fédéral et provincial.

9.3.1 Les catégories de sociétés par actions

Les sociétés par actions peuvent être classées en trois catégories : les sociétés à but lucratif, les sociétés sans but lucratif et les sociétés d'État (voir la figure 9.2).

FIGURE 9.2 LES CATÉGORIES DE SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

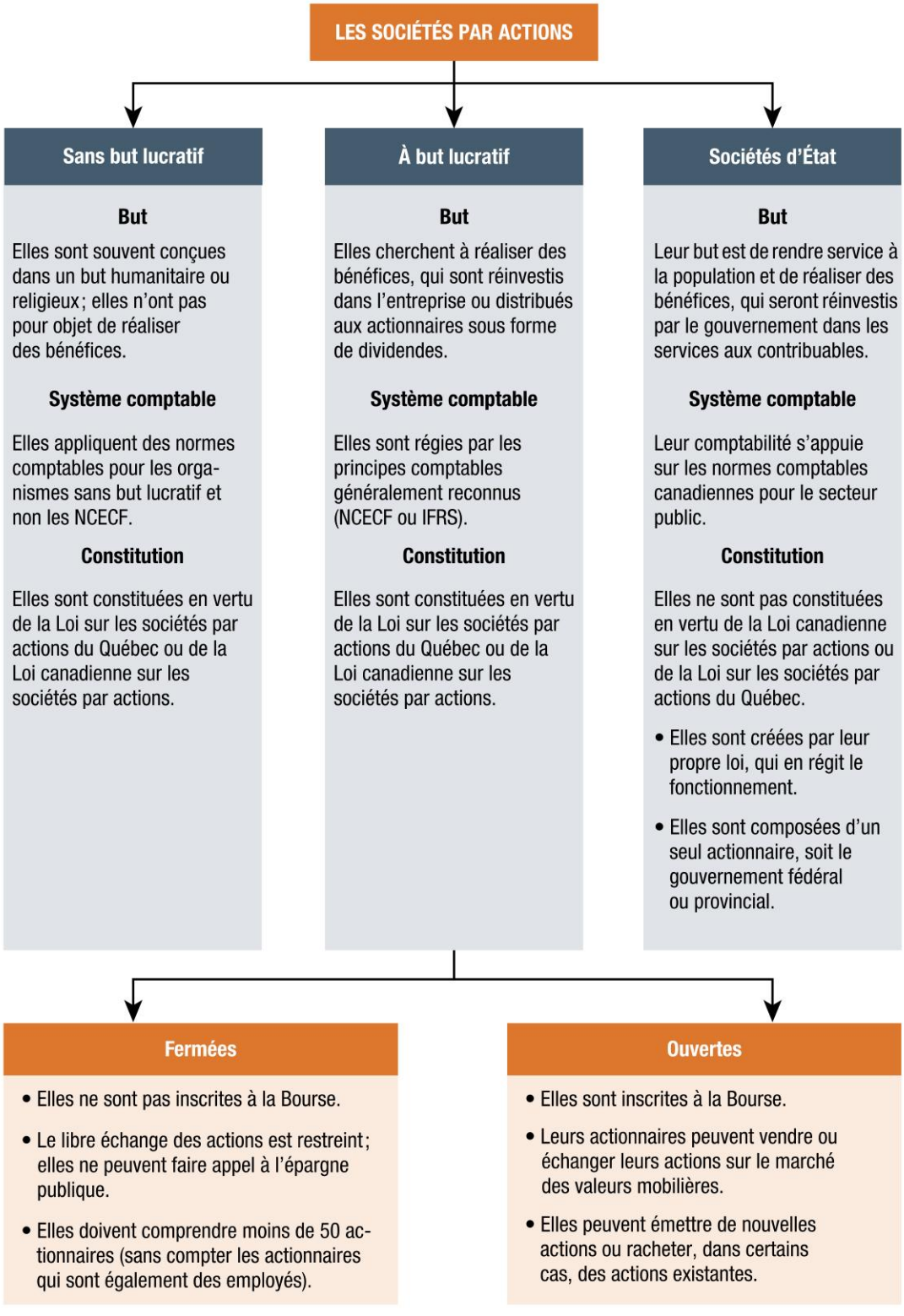

9.3.2 La constitution d'une société par actions

Toute personne majeure, tout groupe de personnes ou toute personne morale peut constituer une société par actions. Lorsqu'un particulier ou une société en nom collectif décident d'incorporer leur entreprise, deux possibilités s'offrent à eux (voir le tableau 9.2).

TABLEAU 9.2 La constitution d'une société par actions

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS DU QUÉBEC (LSAQ)	LA LOI CANADIENNE SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS (LCSA)
Les entreprises sont constituées en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec.	Les entreprises sont constituées en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.
Il suffit de déposer auprès du bureau du registraire des entreprises du Québec le formulaire intitulé *Statuts de constitution*.	Il suffit de déposer le *Formulaire 1 – Statuts constitutifs* auprès du directeur désigné par le ministre de la Consommation et des Corporations.
L'entreprise doit se limiter au territoire québécois dans l'exploitation de son entreprise. Dans certains cas, elle peut avoir l'autorisation d'exploiter un établissement commercial dans une autre province si elle obtient un certificat d'enregistrement de cette province. Le siège social doit se situer au Québec, mais la compagnie peut être contrôlée par des non-résidents.	L'entreprise a le droit d'exercer des activités dans tout le Canada, sans aucune restriction quant au choix de la province ou du territoire où se trouve le siège social, où sont tenus les registres et où ont lieu les assemblées annuelles, mais 25 % des administrateurs doivent être canadiens.
La province de Québec ne fournit pas de données à NUANS[MD] (voir la rubrique « Saviez-vous que… » ci-dessous). Pour réduire les risques d'utiliser une dénomination sociale protégée, il faut effectuer une recherche des sociétés québécoises dans la base de données du registraire des entreprises du Québec.	Corporations Canada effectue des vérifications rigoureuses à l'aide du service NUANS[MD] avant d'accorder à une société le droit d'utiliser une dénomination particulière. Une fois approuvée, la dénomination d'une société est protégée à l'échelle du Canada – protection surpassée uniquement par celle dont jouissent les marques de commerce.
L'entreprise peut émettre des actions ayant une valeur nominale.	Aucune catégorie d'actions émises ne peut avoir une valeur nominale.
L'entreprise peut émettre des actions non entièrement payées.	Les actions émises doivent être entièrement payées.
La loi prévoit un régime d'indemnisation des administrateurs.	Aucun régime d'indemnisation n'est prévu.
La loi prévoit un droit de rachat unilatéral des actions en faveur d'un actionnaire minoritaire qui s'oppose à l'adoption d'une résolution prévue à l'article 372 alors que la société procède tout de même à son adoption.	Aucun droit de rachat unilatéral n'est prévu.
La loi prévoit un régime propre à l'actionnaire unique : • il peut prendre les décisions au moyen d'une résolution écrite ; • il n'a pas l'obligation de former un conseil d'administration ; • il n'a pas l'obligation de nommer un vérificateur ; • il peut dissoudre la société par une simple déclaration de dissolution.	Aucune disposition spéciale n'est prévue pour les actionnaires uniques.

Valeur nominale
Valeur arbitraire fixée par les administrateurs, généralement peu élevée et différente de la valeur comptable ou réelle de l'action.

SAVIEZ-VOUS QUE…

« NUANS[MD] est un service qui permet de rechercher une dénomination sociale proposée dans la base de données des dénominations sociales ou des marques de commerce existantes. Cette recherche automatisée vous permet de déterminer la similarité qui existe entre une dénomination proposée ou une marque de commerce et celles qui se trouvent dans la base de données. Par la suite, il produit un rapport concis reflétant les noms similaires. » (www.nuans.com, page consultée le 14 janvier 2013)

MISE EN SITUATION

Dominic décide de s'incorporer en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, puisqu'il n'a pas l'intention d'ouvrir de complexes à l'extérieur du Québec.

Les formulaires

Les formulaires sont très simples à remplir; ils doivent inclure les éléments suivants:

- La dénomination sociale de l'entreprise:
  - Les sociétés choisissent une dénomination sociale, sans quoi un numéro matricule leur est imposé (le format est «1234-5678 Québecinc.» pour ce qui est de la Loi sur les sociétés par actions du Québec et «123456 Canada inc.» pour ce qui est de la Loi canadienne sur les sociétés par actions).
  - La dénomination sociale doit être en langue française et ne doit pas pouvoir être confondue avec le nom d'une autre entreprise.
  - Elle doit être suivie de l'abréviation «inc.» pour «incorporée» ou «ltée» pour «limitée».
  - Bien que l'on puisse désigner une société par un autre nom, tous les documents officiels (factures, états de compte, etc.) doivent comporter les deux noms. Par exemple, la société par actions 133999 Canada inc. peut utiliser le nom «Restaurant Au soleil levant». Cependant, tous ses documents doivent comporter le nom «Restaurant Au soleil levant» et son numéro matricule;
- Le district judiciaire du Québec où la société (compagnie) établit son siège social;
- La date d'entrée en vigueur;
- La description du capital-actions du ou des fondateurs:
  - La loi prévoit que ce dernier peut être illimité ou limité si les fondateurs le désirent.

WWW

On trouve la marche à suivre pour incorporer une entreprise sur le site du Registraire des entreprises du Québec. www.registreentreprises.gouv.qc.ca

WWW

On peut connaître le district judiciaire en consultant le site du ministère de la Justice. www.justice.gouv.qc.ca/francais/recherche/district.asp

MISE EN SITUATION

Dominic décide d'utiliser le nom «Complexe sportif Multisport inc.». Il transmet les formulaires au Registraire.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Votre dénomination sociale sera-t-elle acceptée?

Voici les différents aspects examinés lorsque vous soumettez votre nom:

- La dénomination proposée comporte-t-elle des expressions ou des termes prohibés (par exemple «Colline du Parlement», «GRC», «Coopérative», ou «Nations Unies»?
- Est-elle obscène?
- Est-elle trop générale?
- Est-elle uniquement composée d'un nom géographique, comme Nord-Ouest inc., ou d'un nom comme Pierre Tremblay inc.?
- Ressemble-t-elle à une marque de commerce ou une marque officielle ou une dénomination commerciale d'une autre société par actions au point que les deux dénominations semblent désigner la même entreprise?

Source: Industrie Canada. «La constitution en société», *Guide pour les petites entreprises*, [En ligne], www.ic.gc.ca/eic/site/cd-dgc.nsf/fra/cs04843.html (Page consultée le 15 octobre 2012).

9.3.3 Les frais de constitution

Lorsqu'on décide de se constituer en société par actions et avant même d'avoir entrepris l'exploitation, on doit engager certains frais reliés aux aspects suivants :

- l'incorporation exigée par le gouvernement fédéral ou provincial, selon le cas ;
- la recherche, l'embauche et la formation du personnel ;
- le financement des immobilisations ;
- la recherche d'emplacements ;
- la publicité (les demandeurs doivent informer le public de leur intention de demander une charte) ;
- les démarches juridiques ;
- l'élaboration des statuts constitutifs et des règlements administratifs ;
- les déplacements et autres dépenses pour assister aux rencontres préliminaires ;
- la comptabilité associée à la constitution en société.

Le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA* permet de comptabiliser ces frais dans un compte d'actif appelé *Frais de constitution,* qui sera amorti dès que l'entreprise réalisera des profits. Il est aussi permis de passer ces dépenses directement à la charge. Le coût de constitution et les frais d'émission d'actions sont abordés plus en détail dans la section « Supplément d'information » à la fin du présent chapitre.

9.4 Le capital-actions

Lorsqu'une personne désire investir dans une société par actions, elle doit le faire en achetant des actions de l'entreprise ; elle devient ainsi actionnaire. La somme de toutes les actions qui sont émises est présentée au bilan sous la rubrique « Capital-actions » de l'entreprise.

Dans le but d'attirer le plus grand nombre d'investisseurs, la société prévoit dans ses statuts constitutifs différentes catégories d'actions habituellement désignées par une lettre, par exemple des actions de catégorie A ou de catégorie B. Chaque action d'une catégorie est identique aux autres et comporte les mêmes droits et privilèges. Les noms varient d'une entreprise à l'autre ; il sera donc important de lire attentivement les droits et privilèges prévus dans les statuts constitutifs. Ces derniers prévoient aussi la valeur nominale attribuée aux actions, s'il y a lieu.

Les bénéfices nets de l'entreprise peuvent être répartis entre les actionnaires sous forme de dividendes, en proportion des actions qu'ils détiennent, compte tenu des droits attachés à chaque type d'actions. Le dividende n'est jamais légalement dû avant d'être déclaré par le conseil d'administration.

9.4.1 Les droits rattachés aux actions

Il existe plusieurs droits rattachés aux actions, que nous décrivons au tableau 9.3.

TABLEAU 9.3 Les droits rattachés aux actions

DROIT	DESCRIPTION
Droit de vote	Permet de voter lors de l'assemblée des actionnaires et d'avoir une influence sur les décisions importantes : • élection aux postes du conseil d'administration ; • acceptation des états financiers annuels ; • acceptation des emprunts à long terme ; • nomination du vérificateur ; • fusion et acquisition d'autres sociétés. Habituellement, 1 action = 1 droit de vote, mais ce n'est pas une obligation. Par exemple, une catégorie d'actions peut donner 10 votes par action.
Droit de participer à l'actif en cas de liquidation	Permet à l'actionnaire de recevoir une partie des biens restants après la liquidation.
Droit de conversion	Permet à l'actionnaire d'échanger les actions d'une catégorie pour des actions d'une autre catégorie.
Droit de rachat	• **Rachetable au gré de la société par action** (c'est à dire au moment choisi par la société) : dans ce cas, les actions sont habituellement rachetées à un prix un peu plus élevé que le prix d'émission. • **Rachetable au gré du détenteur** (c'est-à-dire au moment choisi par l'actionnaire) : dans ce cas, la valeur de rachat aura été fixée au préalable par la société émettrice.

9.4.2 Les privilèges rattachés aux actions

Il existe plusieurs privilèges rattachés aux actions. Ils sont décrits dans le tableau 9.4.

TABLEAU 9.4 Les privilèges rattachés aux actions

PRIVILÈGE	DESCRIPTION
Privilège de participation	Il permet aux détenteurs d'actions de recevoir une partie des bénéfices nets sous forme de dividendes.
Privilège de priorité au moment de la distribution des dividendes	Il permet de recevoir un dividende déterminé à l'avance. Ce dernier doit être versé aux actions détenant le privilège de priorité avant le dividende accordé aux autres catégories d'actionnaires.
Privilège de dividende cumulatif	• Le privilège de recevoir un dividende cumulatif n'en garantit pas le versement périodique. • Le conseil d'administration doit déclarer le dividende pour qu'il soit effectivement versé. • Si le dividende cumulatif n'est pas déclaré, il constitue un dividende arriéré. L'actionnaire obtient alors la garantie qu'aucune autre catégorie d'actionnaires ne recevra de dividende avant le paiement des dividendes arriérés. • Ces derniers ne sont pas des passifs, puisqu'ils ne sont pas dus tant qu'ils n'ont pas été déclarés ; ils devront cependant être détaillés dans une note jointe aux états financiers.
Privilège de dividende non cumulatif	• Lorsque le dividende n'est pas déclaré par le conseil d'administration au cours d'un exercice financier, il est définitivement perdu pour l'actionnaire. • L'actionnaire ne possède alors aucun recours contre la société. • Les actions à dividende non cumulatif sont presque inexistantes dans la structure financière des sociétés ouvertes. On en trouve plus fréquemment dans la composition du capital-actions des sociétés fermées.
Privilège de participation prioritaire à l'actif en cas de liquidation	En cas de liquidation de la société, les actionnaires de la catégorie d'actions comportant ce privilège seront remboursés avant ceux qui possèdent d'autres catégories d'actions, mais après que tous les autres créanciers auront été payés.

9.4.3 Les catégories d'actions

Il existe deux grandes catégories d'actions, soit les actions ordinaires et les actions privilégiées. Leurs caractéristiques sont présentées dans la figure 9.3.

FIGURE 9.3 LES CARACTÉRISTIQUES DES CATÉGORIES D'ACTIONS

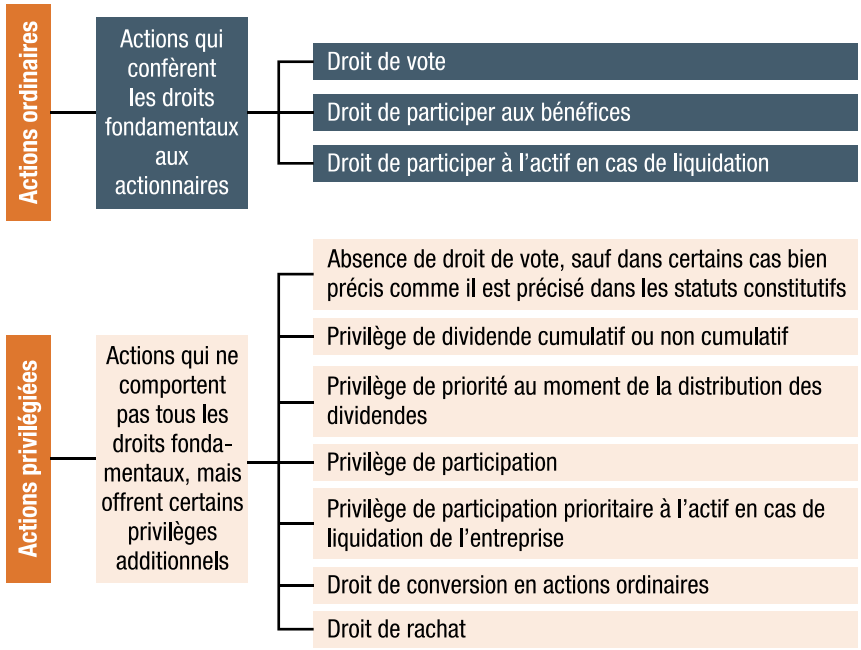

Le capital-actions de l'entreprise doit comporter au moins une catégorie d'actions avec droit de vote et privilège de participation.

9.4.4 La valeur nominale

La valeur nominale correspond à une valeur arbitraire fixée par les administrateurs, généralement peu élevée et différente de la valeur comptable ou réelle de l'action. Seules les entreprises constituées en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec peuvent émettre des actions avec une valeur nominale. La Loi canadienne sur les sociétés par actions (au fédéral) n'autorise les sociétés constituées qu'à émettre des actions sans valeur nominale.

9.5 La comptabilité des sociétés par actions

À la base, la comptabilité des sociétés par actions est tout à fait semblable à celle des autres formes juridiques. L'équation fondamentale reste la même, soit :

ACTIF = PASSIF + CAPITAUX PROPRES

La différence réside dans les éléments qui composent les capitaux propres. Ces derniers sont ainsi divisés en trois : le capital-actions, le surplus d'apport et les bénéfices non répartis.

9.5.1 Le capital-actions

Cette subdivision des capitaux propres comprend généralement les sommes que les actionnaires ont investies dans l'entreprise en échange d'actions. Le capital-actions est aussi divisé en trois sections :

1. le capital-actions autorisé ;
2. le capital-actions émis (ou déclaré, au fédéral) ;
3. le capital-actions souscrit. (Ce sujet n'est pas traité dans le présent manuel.)

Le capital-actions autorisé

Cette partie du capital-actions n'est pas inscrite dans le grand livre. Elle décrit au bilan les différentes catégories d'actions que la société est autorisée à émettre en vertu de ses statuts constitutifs.

Les entreprises peuvent ne pas limiter leur capital-actions autorisé. Dans ces cas, le capital-actions autorisé indique un nombre illimité d'actions.

MISE EN SITUATION

Voici comment inscrire un nombre d'actions illimité dans le bilan partiel du complexe sportif :

COMPLEXE SPORTIF MULTISPORT INC. BILAN PARTIEL au 1er janvier 20X7
Capital-actions
autorisé
Un nombre illimité d'actions

Voici un exemple d'état des capitaux propres qui aurait été produit si Dominic avait décidé de limiter le nombre d'actions que le complexe sportif aurait pu émettre :

COMPLEXE SPORTIF MULTISPORT INC. BILAN PARTIEL au 1er janvier 20X7
Capital-actions
autorisé
10 000 actions ordinaires sans valeur nominale
20 000 actions privilégiées – catégorie A, sans valeur nominale, à dividende non cumulatif de 10 $ par action
40 000 actions privilégiées – catégorie B, d'une valeur nominale de 10 $, à dividende cumulatif de 8 %

Le capital-actions émis (ou déclaré)

La Loi sur les sociétés par actions du Québec désigne cette section par l'expression « capital-actions émis », tandis que la Loi canadienne sur les sociétés par actions l'appelle « capital-actions déclaré ».

Cette section des capitaux propres représente les sommes effectivement reçues par la société en contrepartie de l'émission des actions. L'entreprise doit aussi fournir

une description des droits et privilèges rattachés à chacune des catégories et la valeur nominale des actions qui comportent ce privilège.

Les actions peuvent être émises au comptant ou en échange de biens ou de services.

Les opérations concernant les actions sont comptabilisées dans un compte particulier du grand livre pour chacune des catégories d'actions. De plus, la société doit tenir un registre des actionnaires dans lequel on inscrit leurs noms et adresses ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent. Dans ce registre, on ne tient pas compte des sommes perçues lors d'émissions d'actions ou des prix de transfert entre actionnaires, mais plutôt du nombre d'actions par catégorie détenues par chacun des actionnaires.

La mise à jour du registre des actionnaires se fait à partir du journal des transferts, dans lequel on inscrit, par ordre chronologique, les transferts d'actions qui s'effectuent entre actionnaires. De plus, lorsqu'un actionnaire vend ses actions, la société doit reprendre son certificat, l'annuler et en émettre un autre au nom du nouvel acheteur.

9.5.2 L'émission d'actions sans valeur nominale

Lorsque l'entreprise émet des actions, elle doit obtenir l'approbation de la Commission des valeurs mobilières du Québec. Cette dernière exige alors la publication d'un document d'information vérifié par un expert-comptable qui fait état de la situation financière prévisionnelle de la société à la suite de l'apport de fonds nouveaux.

Lors de l'émission d'actions on peut, soit payer comptant soit donner un actif en échange ; la comptabilisation diffère un peu selon le cas :

- Pour l'émission d'actions payée comptant, on débite le compte *Banque* et on crédite le compte *Capital-actions* relatif à la catégorie des actions.
- Pour l'émission d'actions en échange d'un actif, on débite le compte de l'actif reçu et on crédite le compte *Capital-actions* relatif à la catégorie des actions.
- Avec l'accord des créanciers, un nouvel actionnaire peut aussi apporter un actif grevé d'un emprunt hypothécaire.

MISE EN SITUATION

Le 1er janvier 20X7, le Complexe sportif Multisport inc. émet 1 000 actions ordinaires de catégorie A, que Dominic Chartrand achète pour une somme de 100 000 $. Il paie 90 000 $ comptant, et transfère de l'ameublement de bureau d'une valeur de 8 000 $ et du matériel informatique d'une valeur de 2 000 $ de sa résidence.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Janv. 01	Banque		90 000,00	
	Ameublement de bureau		8 000,00	
	Matériel informatique		2 000,00	
	Capital-actions ordinaire – catégorie A			100 000,00
	(pour comptabiliser l'émission de 1 000 actions			
	ordinaires – catégorie A au prix de 100 $ chacune,			
	à l'ordre de Dominic Chartrand)			

COMPLEXE SPORTIF MULTISPORT INC. BILAN au 1er janvier 20X7		
ACTIF		
Encaisse	90 000 $	
Ameublement de bureau	8 000	
Matériel informatique	2 000	
Total de l'actif		100 000 $
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions		
autorisé		
Un nombre illimité d'actions		
émis et payé		
1 000 actions ordinaires – catégorie A, sans valeur nominale		100 000 $

9.5.3 Le surplus d'apport

Le surplus d'apport est la deuxième composante des capitaux propres. Dans ce chapitre, nous nous limitons à deux catégories du surplus d'apport, soit celui provenant des primes d'émission d'actions et celui tirant son origine des biens reçus à titre gratuit.

Les primes d'émission d'actions

Lorsqu'on émet des actions à un prix supérieur à la valeur nominale, il en résulte une prime. La valeur nominale d'une action est une valeur arbitraire attribuée à certaines catégories d'actions par les administrateurs de la société. Cette valeur est généralement peu élevée. Il faut aussi noter que la Loi canadienne sur les sociétés par actions interdit l'émission d'actions à valeur nominale. Ainsi, seules les sociétés constituées en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec peuvent comptabiliser des surplus d'apport provenant de primes à l'émission d'actions.

Lors d'une émission d'actions à valeur nominale, on débite le compte *Banque*, on crédite le compte *Capital-actions* de la valeur nominale des actions émises et on crédite le compte *Prime d'émission d'actions* de l'excédent du prix d'émission sur la valeur nominale.

MISE EN SITUATION

Le 1er mai 20X7, le Complexe sportif Multisport inc. émet 2 000 actions privilégiées de catégorie B ayant une valeur nominale de 10 $ et à dividende cumulatif de 8 %. Ces actions sont émises au prix de 15 $ chacune.

Ainsi, le montant de la valeur nominale, soit 2 000 actions à 10 $, sera crédité dans le compte *Capital-actions*, et la différence, 2 000 × (15 $ – 10 $), sera créditée dans le compte *Prime d'émission d'actions* de catégorie B :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Mai 01	Banque		30 000,00	
	Capital-actions privilégié – catégorie B			20 000,00
	Prime d'émission d'actions de catégorie B			10 000,00
	(pour comptabiliser l'émission de 2 000 actions			
	privilégiées de catégorie B au prix de 15 $			
	chacune et dont la valeur nominale est de 10 $)			

COMPLEXE SPORTIF MULTISPORT INC. BILAN au 1er mai 20X7		
ACTIF		
Encaisse	120 000 $	
Ameublement de bureau	8 000	
Matériel informatique	2 000	
Total de l'actif		130 000 $
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions		
autorisé		
Un nombre illimité d'actions		
émis et payé		
1 000 actions ordinaires – catégorie A, sans valeur nominale		100 000 $
2 000 actions privilégiées – catégorie B, d'une valeur nominale de 10 $, à dividende cumulatif de 8 %		20 000
		120 000 $
Surplus d'apport		
Prime d'émission d'actions privilégiées – catégorie B		10 000
Total du passif et des capitaux propres		130 000 $

À VOUS DE JOUER!

Collin Mireault-Lalancette est propriétaire d'une société par actions qui exploite une salle de spectacles à Montréal, où il présente des pièces de théâtre de la relève artistique ainsi que du théâtre expérimental. Collin a incorporé son entreprise le 1er mai 20X5 sous le nom de Théâtre Mobéus inc. Le 1er mai 20X5, l'entreprise émet 1 000 actions ordinaires – catégorie A, sans valeur nominale, au prix de 100 $ chacune. En plus des actions ordinaires de catégorie A, le capital-actions autorisé de l'entreprise contient aussi un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B ayant une valeur nominale de 100 $ et à dividende cumulatif de 7 %. Le 1er août 20X5, un investisseur achète comptant 200 actions privilégiées de catégorie B, au coût de 125 $ chacune. Préparez l'écriture d'émission et la section « Capital-actions » du bilan partiel du Théâtre Mobéus inc.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5				

CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions		
autorisé		
émis et payé		
Surplus d'apport		

Les biens reçus à titre gratuit

Lorsqu'une personne donne un bien à une société par actions, la valeur marchande du bien reçu est comptabilisée au surplus d'apport, et ce n'est qu'à la vente du bien que le surplus d'apport sera annulé.

9.5.4 Les bénéfices non répartis

Les bénéfices non répartis sont le dernier élément des capitaux propres. Comme leur nom l'indique, ils représentent la somme des bénéfices des années antérieures qui n'ont pas été redistribués aux actionnaires sous forme de dividendes. Il est important de noter que lorsque l'entreprise subit des pertes, ces dernières réduisent le montant des bénéfices non répartis.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	
Débit (diminution)	**Crédit (augmentation)**
• Perte nette • Dividendes déclarés	• Bénéfice net

Le bénéfice net

Contrairement aux entreprises individuelles et aux sociétés de personnes, la société par actions produit ses propres déclarations de revenus. Après la production de ses déclarations, elle devra verser aux gouvernements concernés (fédéral et provincial) les impôts sur son revenu. Le compte de charge *Impôts sur le revenu* doit être fermé comme les autres charges à la fin de l'exercice. Les sociétés par actions sont tenues de verser des acomptes provisionnels mensuels basés sur le bénéfice estimé ou sur celui de l'exercice antérieur.

MISE EN SITUATION

Chaque mois de l'exercice se terminant le 31 décembre 20X7, le Complexe sportif Multisport inc. doit verser 1 800 $ d'acompte provisionnel au gouvernement provincial et 900 $ au gouvernement fédéral. La société débite le compte *Impôts à payer* et crédite le compte *Banque*. Voici l'écriture pour le versement du 31 janvier 20X7 :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Janv. 31	Impôt provincial sur le revenu à payer		1 800,00	
	Banque			1 800,00
	(pour enregistrer le versement de l'acompte			
	provisionnel provincial – chèque n° 158 au			
	ministre du Revenu du Québec)			
Janv. 31	Impôt fédéral sur le revenu à payer		900,00	
	Banque			900,00
	(pour enregistrer le versement de l'acompte			
	provisionnel fédéral – chèque n° 159 au			
	Receveur général du Canada)			

Les produits moins les charges donnent le bénéfice avant impôts. C'est à partir de cette différence qu'on détermine les impôts à payer. C'est ce qui explique que la charge d'impôts sur le revenu est présentée séparément des autres charges d'exploitation. Vous remarquerez que le bénéfice avant impôts diminué des impôts sur le revenu nous donne le bénéfice net.

MISE EN SITUATION

COMPLEXE SPORTIF MULTISPORT INC. ÉTAT DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7	
Ventes	855 640 $
Moins : Coût des marchandises vendues	515 400
Marge bénéficiaire brute	340 240 $
Moins : Charges d'exploitation	205 460
Bénéfice avant impôts sur le revenu	134 780 $
Moins : Impôts sur le revenu (25 % × 134 780 $)*	33 695
Bénéfice net	101 085 $

* La production des deux déclarations de revenus au fédéral et au provincial est très complexe ; comme ce n'est pas le but du présent manuel de présenter toutes les subtilités de l'impôt, nous utiliserons un pourcentage global.

Selon l'IAS 33, les sociétés publiques doivent présenter le bénéfice par actions à l'état des résultats. Bien qu'il n'existe pas de normes comptables à ce sujet pour les entreprises fermées, ces dernières doivent se conformer à la norme IAS 33 si elles choisissent de présenter les résultats par actions dans leurs états financiers.

Le bénéfice par action doit être calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation}}$$

La société enregistre alors la charge concernant les impôts sur le revenu et crédite les comptes d'impôts à payer.

MISE EN SITUATION

Dominic consulte les déclarations de revenus et constate que l'impôt provincial à payer est de 22 463 $ et l'impôt fédéral à payer est de 11 232 $.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 13
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Déc. 31	Impôts sur le revenu		33 695,00	
	Impôt provincial sur le revenu à payer			22 463,00
	Impôt fédéral sur le revenu à payer			11 232,00
	(pour enregistrer la charge d'impôts sur le revenu)			

L'entreprise doit donc effectuer un dernier versement pour le solde impayé.

Le total des acomptes provisionnels pour 20X7 s'élève à :

Provincial = 1 800 $ × 12 mois = 21 600 $

Fédéral = 900 $ × 12 mois = 10 800 $

Impôt provincial à payer	
Débit	**Crédit**
21 600,00	
	22 463,00
	863,00

Impôt fédéral à payer	
Débit	**Crédit**
10 800,00	
	11 232,00
	432,00

Le solde de l'impôt sur le revenu à payer est de 863 $ au provincial et de 432 $ au fédéral.

Le dividende

Chaque année, les actionnaires se réunissent en assemblée générale et procèdent à l'élection du conseil d'administration de l'entreprise. C'est ce conseil qui sera responsable de déclarer un dividende aux actionnaires. Les membres devront toutefois tenir compte des règles juridiques et de la situation économique de la société, qui sont présentées à la figure 9.4.

FIGURE 9.4 LES RÈGLES À RESPECTER LORS DE LA DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE

L'entreprise doit verser un dividende chaque année sur les actions privilégiées ayant un dividende cumulatif. Si elle n'est pas en mesure de le faire, le dividende devient un dividende arriéré.

MISE EN SITUATION

Voici le détail du capital-actions du Complexe sportif Multisport inc., au 31 décembre 20X8 :

COMPLEXE SPORTIF MULTISPORT INC. BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X8	
Capital-actions	
autorisé	
Un nombre illimité d'actions	
émis et payé	
1 000 actions ordinaires – catégorie A, sans valeur nominale	100 000 $
2 000 actions privilégiées – catégorie B, d'une valeur nominale de 10 $, à dividende cumulatif de 8 %	20 000
1 000 actions privilégiées – catégorie C, sans valeur nominale, à dividende non cumulatif de 2 $ par action	10 000
	130 000 $
Surplus d'apport	
Prime d'émission d'actions privilégiées – catégorie B	10 000
Total des capitaux propres	140 000 $

Le conseil d'administration décide de verser un dividende de 40 000 $. Avant de le déclarer, on doit procéder à sa répartition dans les diverses catégories. Aucun dividende n'a été versé la première année.

COMPLEXE SPORTIF MULTISPORT INC.
RÉPARTITION DES DIVIDENDES DÉCLARÉS
au 31 décembre 20X8

Dividendes déclarés	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Solde à répartir
Total déclaré				40 000 $
Dividende arriéré - catégorie B pour 20X7 (20 000 × 8 %)		1 600 $		(1 600)
				38 400 $
Dividende cumulatif - catégorie B pour 20X8 (20 000 × 8 %)		1 600		(1 600)
				36 800 $
Dividende - catégorie C pour 20X8 (1 000 × 2 $)			2 000 $	(2 000)
				34 800 $
Dividende aux actionnaires ordinaires	34 800 $			(34 800)
				Ø
Total déclaré par catégorie	**34 800 $**	**3 200 $**	**2 000 $**	

Même si l'on dit que les actionnaires d'une société par actions ont une responsabilité limitée dans l'entreprise, les administrateurs de la société pourraient être tenus conjointement et solidairement responsables des dettes de la société si le versement d'un dividende rendait la société insolvable.

À VOUS DE JOUER !

Marc-Olivier Mimar est président de la Société de transport Mimar inc., qui se spécialise dans le transport de produits réfrigérés. Le 1er novembre 20X4, la société déclare un dividende de 10 000 $, payable le 1er décembre 20X4 aux actionnaires inscrits le 15 novembre 20X4. Aucun dividende n'avait été payé en 20X3. Voici le détail du capital-actions émis et payé de la Société de transport Mimar inc.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT MIMAR INC.
BILAN PARTIEL
au 31 décembre 20X4

Capital-actions	
autorisé	
Un nombre illimité d'actions	
émis et payé	
5 000 actions ordinaires – catégorie A, sans valeur nominale	250 000 $
2 500 actions privilégiées – catégorie B, d'une valeur nominale de 8 $, à dividende cumulatif de 6 %	20 000
1 000 actions privilégiées – catégorie C, sans valeur nominale, à dividende non cumulatif de 1 $ par action	10 000
Total des capitaux propres	280 000 $

Répartissez les dividendes déclarés dans chacune des catégories d'actions.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT MIMAR INC.
RÉPARTITION DES DIVIDENDES DÉCLARÉS
au 31 décembre 20X4

Dividendes déclarés	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Solde à répartir

Le conseil d'administration peut choisir de verser les dividendes de trois façons, comme le présente la figure 9.5.

FIGURE 9.5 LES TYPES DE DIVIDENDES

Dividendes en espèces

- L'actionnaire reçoit une somme d'argent par action fixée par le conseil d'administration.
- Les dividendes sont répartis en fonction du nombre d'actions que chaque actionnaire possède.

Dividendes en nature

- L'actionnaire reçoit un bien ou un service de la part de l'entreprise. Par exemple, les actionnaires d'une chaîne hôtelière pourraient avoir le droit d'occuper gratuitement une chambre dans n'importe quel hôtel de la chaîne pendant une semaine au cours de l'année.
- La valeur du dividende correspond à la juste valeur du bien ou service offert à la date de déclaration.
- Si le bien donné est une immobilisation ou un placement, l'entreprise devra comptabiliser le gain ou la perte sur disposition.

Dividendes en actions

- L'actionnaire reçoit des actions de la même catégorie ou d'une autre catégorie.
- La valeur du dividende en actions correspond à la juste valeur des actions à la date de déclaration.

Trois dates sont importantes en ce qui a trait à la distribution des dividendes, et elles sont présentées à la figure 9.6.

FIGURE 9.6 LES DATES IMPORTANTES POUR LA DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

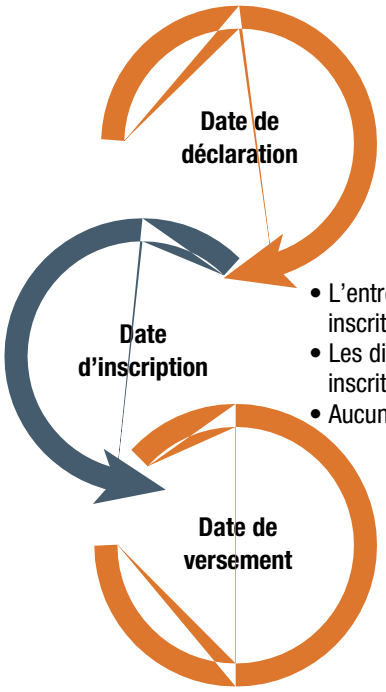

- Le conseil d'administration déclare aux actionnaires le montant et la date du versement des dividendes.
- L'entreprise a alors l'obligation de verser les dividendes.
- Écriture :
  Dividende – catégorie A
  Dividendes à payer – catégorie A

- L'entreprise dresse une liste des actionnaires inscrits au registre des actionnaires.
- Les dividendes sont versés aux actionnaires inscrits.
- Aucune écriture comptable.

- C'est la date à laquelle les chèques de dividendes sont émis par l'entreprise.
- Écriture :
  Dividende – catégorie A à payer
  Banque

MISE EN SITUATION

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires du Complexe sportif Multisport inc., le 1er mars 20X9, le conseil d'administration a déclaré, comme prévu, le dividende de 40 000 $ aux actionnaires inscrits le 1er avril 20X9. Le versement des dividendes se fera le 30 avril 20X9. Comme nous l'avons calculé plus tôt, le dividende sera réparti de la façon suivante :

Catégorie A : 34 800 $

Catégorie B : 3 200 $

Catégorie C : 2 000 $

1. La date de déclaration

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 45
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X9				
Mars 01	Dividendes – catégorie A		34 800,00	
	Dividendes – catégorie B		3 200,00	
	Dividendes – catégorie C		2 000,00	
	Dividendes à payer – catégorie A			34 800,00
	Dividendes à payer – catégorie B			3 200,00
	Dividendes à payer – catégorie C			2 000,00
	(déclaration du dividende total de 40 000 $			
	aux actionnaires inscrits le 1er avril, payable			
	le 30 avril)			

2. La date d'inscription

Aucune écriture.

3. La date de versement

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 50
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X9				
Avr. 30	Dividendes à payer – catégorie A		34 800,00	
	Dividendes à payer – catégorie B		3 200,00	
	Dividendes à payer – catégorie C		2 000,00	
	Banque			40 000,00
	(versement du dividende déclaré			
	le 1er mars 20X9)			

9.5.5 La clôture des comptes

La société doit préparer les écritures de clôture de la même manière que les entreprises ayant d'autres formes juridiques, c'est-à-dire fermer ses comptes de résultats et ceux qui sont portés aux bénéfices non répartis.

MISE EN SITUATION

Le 31 décembre 20X9, le Complexe sportif Multisport inc. doit procéder à la fermeture des comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X9.

La clôture des comptes de résultats

Les comptes de résultats sont fermés au compte *Sommaire des résultats* :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 60
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X9				
Déc. 31	Produits d'exploitation		855 640,00	
	Sommaire des résultats			855 640,00
	(pour fermer les comptes de résultats créditeurs			
	au compte *Sommaire des résultats*)			
Déc. 31	Sommaire des résultats		754 555,00	
	Coût des marchandises vendues			515 400,00
	Charges d'exploitation			205 460,00
	Impôts sur le revenu			33 695,00
	(pour fermer les comptes de résultats débiteurs			
	au compte *Sommaire des résultats*)			

La clôture du compte *Sommaire des résultats* au compte *Bénéfices non répartis*

Le compte *Sommaire des résultats* doit finalement être fermé au compte *Bénéfices non répartis* :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 61
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X9				
Déc. 31	Sommaire des résultats		101 085,00	
	Bénéfices non répartis			101 085,00
	(pour comptabiliser le bénéfice net dans le compte			
	Bénéfices non répartis)			

La clôture des comptes de dividendes au compte *Bénéfices non répartis*

Les comptes de dividendes doivent tous être fermés au compte *Bénéfices non répartis* :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 61
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X9				
Déc. 31	Bénéfices non répartis		40 000,00	
	Dividendes – catégorie A			34 800,00
	Dividendes – catégorie B			3 200,00
	Dividendes – catégorie C			2 000,00
	(pour fermer les comptes de dividendes déclarés)			

À VOUS DE JOUER !

Reprenons l'exemple de la Société de transport Mimar inc. Effectuez les écritures de clôture pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4.

- Le total des produits pour l'exercice est de 275 000 $.
- Le total des charges pour l'exercice est de 182 850 $.
- Le total des dividendes est de 10 000 $, réparti de la façon suivante :
  - dividendes – catégorie A : 6 600 $
  - dividendes – catégorie B : 2 400 $
  - dividendes – catégorie C : 1 000 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 22
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

9.6 Les états financiers des sociétés par actions

Les sociétés préparent des états financiers semblables à ceux des entreprises à propriétaire unique ou des sociétés de personnes. Ainsi, on trouve l'état des résultats et le bilan. L'état des résultats contient une charge supplémentaire, soit les impôts sur le revenu. En effet, puisque la société est une personne morale, elle doit payer ses propres impôts.

Les sociétés par actions doivent présenter un état financier qui explique les variations des bénéfices non répartis de l'exercice. Cet état financier se nomme « État des bénéfices non répartis ».

9.6.1 L'état des bénéfices non répartis

Afin de démontrer les changements survenus dans le compte *Bénéfices non répartis* au cours de l'exercice, on indique, dans l'état des bénéfices non répartis, le solde au début de l'exercice, le bénéfice net ou la perte nette, ainsi que le dividende qui a été déclaré au cours de l'exercice.

MISE EN SITUATION

Voici l'état des bénéfices non répartis du Complexe sportif Multisport inc. :

COMPLEXE SPORTIF MULTISPORT INC. ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X9		
Solde au début		50 115 $
Plus : Bénéfice net de l'exercice		101 085
		151 200 $
Moins : Dividende déclaré – actions de catégorie A	34 800 $	
Dividende déclaré – actions de catégorie B	3 200	
Dividende déclaré – actions de catégorie C	2 000	40 000
Bénéfices non répartis à la fin		111 200 $

9.6.2 Le bilan

Le bilan d'une société par actions comporte les mêmes rubriques que celui des autres formes d'entreprises. Toutefois, la section « Capitaux propres » comporte trois sous-sections, soit : le capital-actions, le surplus d'apport et les bénéfices non répartis.

MISE EN SITUATION

Voici un bilan partiel présentant les capitaux propres du Complexe sportif Multisport inc. :

COMPLEXE SPORTIF MULTISPORT INC. BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X9	
CAPITAUX PROPRES	
Capital-actions	
autorisé	
Un nombre illimité d'actions	
émis et payé	
1 000 actions ordinaires – catégorie A, sans valeur nominale	100 000 $
2 000 actions privilégiées – catégorie B, d'une valeur nominale de 10 $, à dividende cumulatif de 8 %	20 000
1 000 actions privilégiées – catégorie C, sans valeur nominale, à dividende non cumulatif de 2 $ par action	10 000
	130 000 $
Surplus d'apport	
Prime d'émission d'actions privilégiées – catégorie B	10 000
Bénéfices non répartis	111 200
Total des capitaux propres	251 200 $

9.7 La valeur marchande des actions

Il est important de connaître la valeur des actions avant de les vendre ou de les acheter. La valeur marchande d'une action dépend de plusieurs facteurs, présentés à la figure 9.7.

FIGURE 9.7 LES FACTEURS QUI INFLUENCENT LA VALEUR MARCHANDE DES ACTIONS

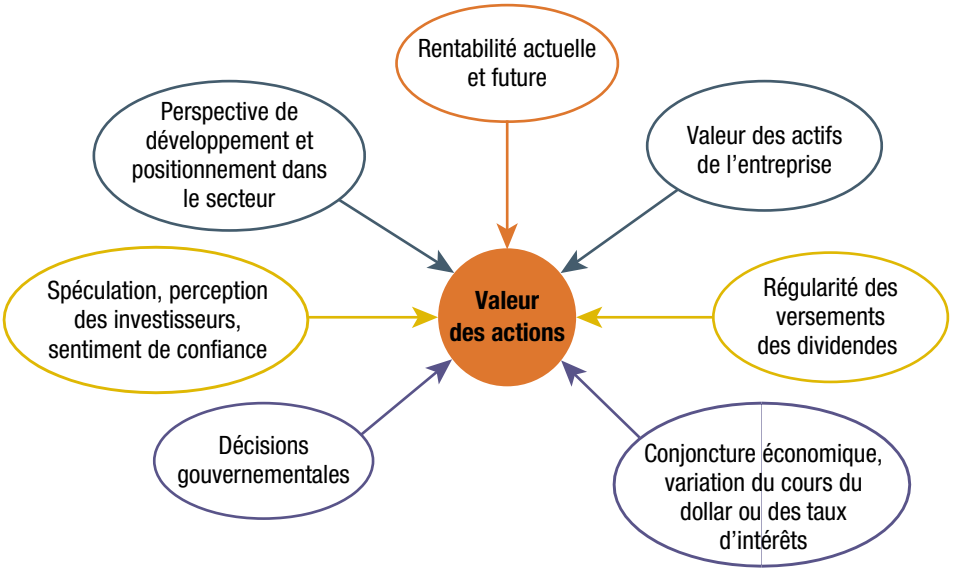

La valeur marchande d'une action est généralement différente de sa valeur comptable. En effet, les actifs ont souvent une valeur marchande plus élevée que leur valeur comptable en raison du principe du coût d'acquisition et du phénomène inflationniste. De plus, d'autres facteurs qu'on ne peut comptabiliser font qu'une entreprise a une valeur marchande plus élevée que sa valeur comptable. Par exemple, on ne peut comptabiliser la capacité d'une entreprise d'engendrer des bénéfices futurs basés sur sa renommée, la qualité et l'expérience de ses employés et de ses dirigeants, les contrats signés avec des clients pour les prochaines années, etc. La valeur comptable est l'élément premier du processus complexe d'évaluation des actions.

9.7.1 La valeur comptable des actions privilégiées

La plupart des actions privilégiées ne donnent pas accès aux bénéfices nets de l'entreprise à sa liquidation. Les actionnaires ne retirent que leur investissement inscrit au compte *Capital-actions* ainsi que les dividendes arriérés, s'il y a lieu.

Les actions privilégiées à valeur nominale

La valeur nominale des actions privilégiées représente leur valeur de remboursement, à moins qu'il y ait des dividendes arriérés. Ainsi, la valeur comptable et la valeur nominale des actions privilégiées sont généralement identiques, comme dans le cas des actions privilégiées – catégorie B du Complexe sportif Multisport inc., dont la valeur nominale est de 10 $. Par contre, s'il y avait des dividendes arriérés ou un surplus d'apport, il faudrait tenir compte de ces éléments dans le calcul de la valeur comptable.

Les actions privilégiées sans valeur nominale

Pour déterminer la valeur comptable de chacune des catégories d'actions, il faut diviser le compte *Capital-actions* émis de cette catégorie plus les dividendes arriérés par le nombre d'actions émises ou déclarées :

$$\text{Valeur comptable} = \frac{\text{Capital-actions privilégiées} + \text{Dividendes arriérés}}{\text{Nombre d'actions émises}}$$

MISE EN SITUATION

Dans le cas du Complexe sportif Multisport inc., la valeur comptable des actions privilégiées de catégorie C est calculée de la façon suivante :

$$\frac{10\,000\,\$ + 0 \text{ (la société n'a aucun dividende arriéré)}}{1\,000 \text{ actions}} = 10\,\$$$

La valeur comptable est de 10 $. ◄

9.7.2 La valeur comptable des actions ordinaires

Les détenteurs d'actions ordinaires (ou avec droit de vote et privilège de participation) ont le droit de participer à la liquidation de l'entreprise lors de sa dissolution. Pour déterminer la valeur comptable de ces actions, il faut effectuer le calcul suivant :

$$\text{Valeur comptable} = \frac{\text{Capitaux propres} - (\text{[Capital-actions des autres catégories]} + \text{Dividendes arriéré} + \text{Surplus d'apport})}{\text{Nombre d'actions émises ordinaires (ou avec droit de vote et privilège de participation)}}$$

MISE EN SITUATION

Le calcul de la valeur comptable des actions ordinaires du Complexe sportif Multisport inc. est donc :

$$\frac{251\,200\,\$ - (\text{[20 000 \$} + \text{10 000 \$]} + \text{0 \$} + \text{10 000 \$})}{1\,000 \text{ actions}} = 211{,}20\,\$$$

La valeur comptable est de 211,20 $. ◄

À VOUS DE JOUER!

Voici la section « Capitaux propres » de l'entreprise Rio Tremblay express inc. Calculez la valeur comptable des actions, considérant qu'il y a un dividende arriéré de 20 000 $ sur les actions de catégorie B.

RIO TREMBLAY EXPRESS INC. BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X7	
CAPITAUX PROPRES	
Capital-actions	
autorisé	
10 000 actions ordinaires – catégorie A, sans valeur nominale	
20 000 actions privilégiées – catégorie B, sans valeur nominale, à dividende cumulatif de 10 %	
40 000 actions privilégiées – catégorie C, d'une valeur nominale de 10 $, à dividende cumulatif de 8 $ par action	
émis et payé	
1 000 actions ordinaires – catégorie A	100 000 $
2 000 actions privilégiées – catégorie B	20 000
	120 000 $
Surplus d'apport	
Prime d'émission d'actions privilégiées – catégorie B	10 000
Bénéfices non répartis	84 485
Total des capitaux propres	214 485 $

9.8 La conversion

Certaines catégories d'actions privilégiées donnent le droit de conversion, c'est-à-dire la possibilité d'échanger ces actions contre un nombre déterminé d'actions d'une autre catégorie, généralement des actions ordinaires. Il peut être intéressant d'acquérir des actions privilégiées qui sont éventuellement convertibles en actions ordinaires. En effet, l'actionnaire jouit des droits et privilèges rattachés à ses actions ; il peut convertir celles-ci en actions d'une autre catégorie dont la valeur est supérieure.

9.8.1 La conversion d'actions privilégiées sans valeur nominale

Lorsque les actions privilégiées converties sont sans valeur nominale, il faut débiter le compte *Capital-actions privilégié* proportionnellement au nombre d'actions converties. Le montant de la conversion est alors porté au crédit du compte *Capital-actions ordinaire*.

MISE EN SITUATION

Le 1er janvier 20X9, le Complexe sportif Multisport inc. a émis, pour une somme de 100 000 $, 500 actions privilégiées de catégorie D, sans valeur nominale, à

dividende non cumulatif de 4 $ et convertibles en 2 actions ordinaires de catégorie A. Le 1er juillet, l'actionnaire exerce son droit de conversion sur 100 actions. Les fonds serviront à financer la construction des nouvelles installations.

Conversion de 100 actions privilégiées en 200 actions ordinaires. On convertit ainsi 100 actions sur un total de 500 :

(100 actions / 500 actions) × 100 000 $ = 20 000 $

L'écriture sera donc :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 49
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X9				
Juill. 01	Capital-actions – catégorie D		20 000,00	
	Capital-actions – catégorie A			20 000,00
	(pour enregistrer la conversion de 100 actions de			
	catégorie D en 200 actions de catégorie A)			

À VOUS DE JOUER !

Les capitaux propres d'Équipement Brosseau inc. comprennent, entre autres, le capital-actions suivant :

12 500 actions ordinaires, sans valeur nominale	275 000 $
1 000 actions privilégiées – catégorie A, sans valeur nominale, convertibles en 2 actions ordinaires	25 000 $

Le 15 avril 20X4, 200 actions privilégiées – catégorie A, sont converties en 400 actions ordinaires. Effectuez l'écriture de conversion.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 29
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

9.9 Le dividende en actions

Il y a dividende en actions lorsque le conseil d'administration déclare qu'un dividende sera distribué aux actionnaires sous forme d'actions de la société de la même catégorie ou d'une catégorie différente.

Les administrateurs peuvent décider de verser un dividende en actions pour plusieurs motifs :

- La société ne possède pas les liquidités nécessaires à la distribution d'un dividende en numéraire. Elle accorde alors à ses actionnaires des actions supplémentaires selon le nombre d'actions détenues.
- La société désire conserver ses liquidités pour la réalisation de projets tout en gratifiant ses actionnaires.
- Les administrateurs réduisent les bénéfices non répartis par la comptabilisation d'une partie de ceux-ci dans le capital-actions.

La déclaration d'un dividende en actions s'enregistre toujours à la valeur marchande des nouvelles actions émises. On porte le total de la valeur du dividende au capital-actions.

MISE EN SITUATION

Le 15 juillet 20X9, le Complexe sportif Multisport inc. déclare un dividende en actions de 15 % aux actionnaires ordinaires, distribuable le 31 juillet 20X9. La valeur marchande des actions ordinaires à la date de déclaration est de 250 $.

La valeur du dividende se calcule comme suit :

15 %	×	Nombre d'actions ordinaires	×	Valeur marchande	=	Valeur du dividende
15 %	×	1 000	×	250 $	=	37 500 $

Les écritures à faire sont les suivantes :

1. À la date de déclaration

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 51
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X9				
Juill. 15	Dividende en actions ordinaires		37 500,00	
	Dividende en actions ordinaires à émettre			37 500,00
	(pour enregistrer le dividende en actions			
	ordinaires de 15 %)			

2. À la date d'inscription

Aucune écriture n'est nécessaire à cette date.

3. Au moment de l'émission

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 52
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X9				
Juill. 31	Dividende en actions ordinaires à émettre		37 500,00	
	Capital-actions ordinaire – catégorie A			37 500,00
	(pour enregistrer l'émission de 150 actions			
	ordinaires à la suite d'un dividende en actions)			

SAVIEZ-VOUS QUE...

Lorsqu'un dividende en actions est déclaré et que l'entreprise a aussi émis des actions convertibles en actions ordinaires, cela a un impact sur le taux de conversion. Le pourcentage de dividende en actions s'applique aussi au taux de conversion. Par exemple, si chaque action privilégiée est convertible en 2 actions ordinaires et qu'un dividende en actions de 10 % est déclaré aux actionnaires détenteurs d'actions ordinaires, le taux de conversion des actions privilégiées sera alors de 2,2 actions ordinaires pour chaque action privilégiée détenue (2 + 10 % de 2).

Voici la section « Capitaux propres » du bilan du Complexe sportif Multisport inc. à la suite de l'émission du dividende en actions :

COMPLEXE SPORTIF MULTISPORT INC. BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X9	
CAPITAUX PROPRES	
Capital-actions	
autorisé	
Un nombre illimité d'actions	
émis et payé	
1 150 actions ordinaires – catégorie A, sans valeur nominale	137 500 $
2 000 actions privilégiées – catégorie B, d'une valeur nominale de 10 $, à dividende cumulatif de 8 %	20 000
1 000 actions privilégiées – catégorie C, sans valeur nominale, à dividende cumulatif de 2 $ par action	10 000
	167 500 $
Surplus d'apport	
Prime d'émission d'actions privilégiées – catégorie B	10 000
Bénéfices non répartis	73 700
Total des capitaux propres	251 200 $

La valeur des actions de catégorie A a augmenté de 37 500 $.

La valeur des bénéfices non répartis a diminué de 37 500 $.

La valeur totale des capitaux demeure inchangée.

À VOUS DE JOUER!

Voici une partie des capitaux propres de la société Bibeau et Héroux inc. :

BIBEAU ET HÉROUX INC. BILAN PARTIEL au 15 mai 20X4	
CAPITAUX PROPRES	
Capital-actions	
autorisé	
Un nombre illimité d'actions	
émis et payé	
15 000 actions ordinaires	75 000 $
Bénéfices non répartis	120 000

Le 15 mai 20X4, les administrateurs déclarent un dividende en actions ordinaires de 10 %, distribuable le 21 juin 20X4 aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 23 mai. La valeur marchande des actions ordinaires à la date de déclaration est de 14 $. Effectuez les écritures à la déclaration et à l'émission du dividende.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro du compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

9.10 Le fractionnement

Il peut être avantageux de diminuer la valeur des actions qui sont trop élevées afin d'attirer de nouveaux investisseurs. Par le fractionnement, la société augmente la quantité d'actions d'une même catégorie sans apport de fonds. Cette opération permet de diminuer la valeur marchande des actions sur les marchés financiers, sans diminuer la valeur totale des actions détenues par les actionnaires. Par exemple, le fractionnement d'actions d'une valeur de 30 $, dans un rapport de 3 pour 1, permettra de diminuer leur valeur à 10 $. Ainsi, l'actionnaire qui détenait une action en posséderait maintenant trois. Le fractionnement permet aussi à un grand nombre de petits épargnants, d'acheter des actions, ce qui engendre un processus d'identification à la société et à ses produits de consommation.

Lorsque les actions sont fractionnées, la société peut reprendre les certificats d'actions des porteurs et en émettre de nouveaux. Elle peut aussi émettre à chacun d'eux le nombre nécessaire d'actions résultant du fractionnement.

On ne comptabilise pas le fractionnement des actions dans le journal général. Cependant, il faut apporter les modifications nécessaires à la description du capital-actions :

- augmenter le nombre d'actions émises ;
- diminuer la valeur nominale des actions fractionnées, s'il y a lieu ;
- augmenter le taux de conversion des catégories d'actions convertibles dans la catégorie fractionnée, s'il y a lieu.

MISE EN SITUATION

La valeur marchande des actions ordinaires du Complexe sportif Multisport inc. est maintenant de 250 $. Le conseil d'administration pense qu'il serait plus facile d'attirer les investisseurs si la valeur marchande était moins élevée. Les membres décident donc de fractionner à 10 pour 1.

Cette transaction ne nécessite aucune écriture, mais on devra modifier la quantité d'actions ordinaires présentée au bilan. Nous aurons maintenant 10 fois plus d'actions, donc :

10 × 1 150 actions = 11 500 actions

Capital-actions ordinaire :
11 500 actions ordinaires – catégorie A, sans valeur nominale : 137 500 $

À VOUS DE JOUER!

Voici la section « Capitaux propres » du bilan de l'entreprise Duocom ltée, au 31 octobre 20X5 :

DUOCOM LTÉE BILAN PARTIEL au 31 octobre 20X5	
CAPITAUX PROPRES	
Capital-actions	
autorisé	
Un nombre illimité d'actions	
émis et payé	
5 000 actions ordinaires, sans valeur nominale	30 000 $
1 000 actions privilégiées, sans valeur nominale, à dividende cumulatif de 2,50 $, convertibles en 2 actions ordinaires	35 000

Le 9 novembre 20X5, la société fractionne les actions ordinaires dans un rapport de 3 pour 1. Préparez le bilan partiel au 9 novembre, à la suite du fractionnement.

CAPITAUX PROPRES	
Capital-actions	
autorisé	
Un nombre illimité d'actions	
émis et payé	

CONCLUSION

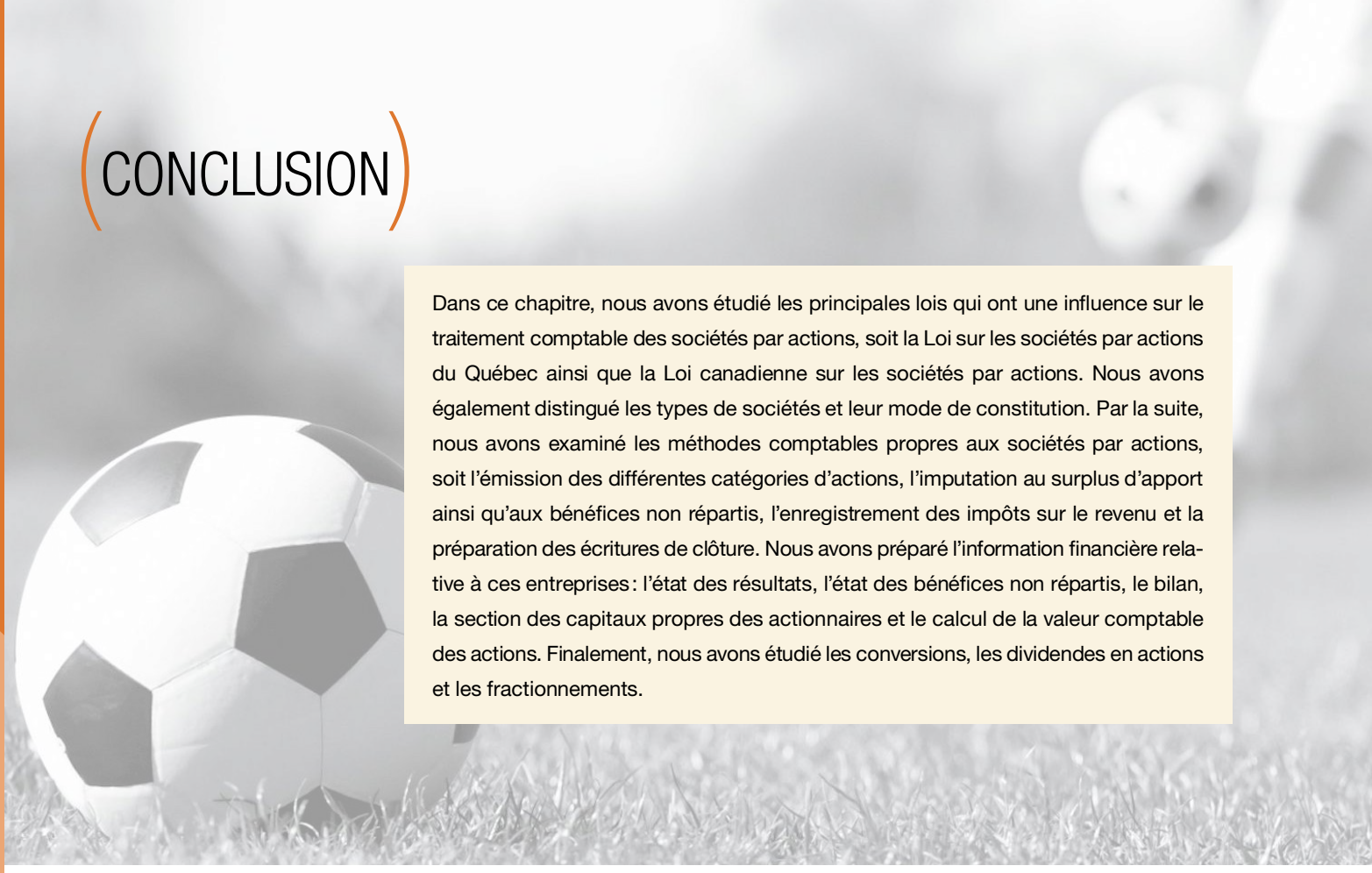

Dans ce chapitre, nous avons étudié les principales lois qui ont une influence sur le traitement comptable des sociétés par actions, soit la Loi sur les sociétés par actions du Québec ainsi que la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Nous avons également distingué les types de sociétés et leur mode de constitution. Par la suite, nous avons examiné les méthodes comptables propres aux sociétés par actions, soit l'émission des différentes catégories d'actions, l'imputation au surplus d'apport ainsi qu'aux bénéfices non répartis, l'enregistrement des impôts sur le revenu et la préparation des écritures de clôture. Nous avons préparé l'information financière relative à ces entreprises : l'état des résultats, l'état des bénéfices non répartis, le bilan, la section des capitaux propres des actionnaires et le calcul de la valeur comptable des actions. Finalement, nous avons étudié les conversions, les dividendes en actions et les fractionnements.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

Qui suis-je ?

1. **Lors de la répartition du dividende, je serai payé en priorité.**

2. **Je suis un type d'action en général sans valeur nominale et avec droit de vote.**

3. **Je suis l'opération qui consiste à échanger les actions d'une catégorie contre celles d'une autre catégorie.**

4. **Je suis la section du bilan qui contient la description des différentes catégories d'actions, leur nombre et leurs caractéristiques.**

5. **On m'obtient lorsque le prix d'émission des actions est supérieur à la valeur nominale.**

_____

6. **Je suis l'opération qui consiste à diviser les actions afin de réduire leur valeur et de les rendre plus accessibles.**

_____

7. **Je représente le total des bénéfices diminué des pertes et des dividendes depuis le début de l'exploitation de l'entreprise.**

_____

8. **Je suis la date à laquelle le dividende à payer est enregistré dans les livres comptables de la société émettrice.**

_____

9. **Je suis un type de société par actions qui est cotée à la Bourse.**

_____

10. **Je n'ai qu'un seul actionnaire : le gouvernement.**

_____

TERMINOLOGIE

Valeur nominale..... 456

PROBLÈMES

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
La constitution d'une société par actions	1 à 8
Le dividende : calcul et enregistrement	9 à 12
La conversion d'actions	13 et 14
Le dividende en actions et le fractionnement	15 et 16
Les états financiers et la clôture des comptes	17 à 19

La constitution d'une société par actions

1. Le 1er juillet 20X5, Annie Lavoie et François Morel ont déposé les statuts de la société par actions Arcobec inc. en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. La société se réserve le droit d'émettre un nombre illimité d'actions au cours de son existence. Voici les premières opérations du mois de juillet 20X5 :

Juill. 01 Émission de 1 000 actions ordinaires, sans valeur nominale, à Annie Lavoie, au prix unitaire de 100 $, déposées dans le compte *Banque.*

Juill. 02 Émission de 1 500 actions ordinaires à François Morel en échange d'un terrain évalué à 150 000 $ (il n'y a pas de taxes dans ce cas).

Juill. 10 Émission du chèque n° 1 en règlement du compte de Me Louis Viens pour la constitution de l'entreprise : 10 000 $ plus les taxes.

Juill. 18 Émission, par Arcobec inc., de 100 actions privilégiées d'une valeur nominale de 50 $ l'action, à dividende cumulatif de 5 %, à l'ordre de Sonia Poirier.

Juill. 31 Émission de 1 500 actions privilégiées, à François Morel, en échange d'un équipement évalué à 75 000 $ (il n'y a pas de taxes dans ce cas).

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de juillet 20X5 d'Arcobec inc.

b) Reporter les écritures comptables aux comptes en T.

c) Dresser le bilan d'Arcobec inc. au 31 juillet 20X5.

2. Maxime Beaudry et Léa Morin désirent former une entreprise spécialisée dans la confection de vêtements pour enfants. Le 1er mai 20X4, Maxime et Léa déposent les statuts constitutifs de Panaco ltée auprès du ministre de la Consommation et des Corporations. Le capital-actions autorisé de la société est composé de 10 000 actions ordinaires – catégorie A, de 50 000 actions privilégiées – catégorie B à dividende non cumulatif de 5 $, et de 100 000 actions privilégiées – catégorie C à dividende cumulatif de 10 $. Les opérations suivantes ont eu lieu au cours du mois de mai 20X4 :

Mai 01 Émission, par Panaco ltée, de 1 000 actions ordinaires – catégorie A à chacun des deux fondateurs, à 75 $ l'action. Le dépôt est fait dans le compte *Banque.*

Mai 03 Émission de 2 500 actions privilégiées – catégorie B à Yannick Laberge, en échange d'un bâtiment et d'un terrain évalués respectivement à 165 000 $ et à 85 000 $, non taxables.

Mai 06 Émission du chèque n° 101 de 6 000 $ plus les taxes à l'ordre de Me Jean-François Perron, en règlement de son compte d'honoraires professionnels pour la constitution de l'entreprise.

Mai 18 Acquisition d'équipement de bureau au prix de 35 500 $ plus les taxes chez Équipement Saint-Pierre inc. ; Panaco ltée émet le chèque n° 102 de 25 816,13 $ et signe, pour le solde, un effet à payer sans intérêts échéant le 18 novembre.

Mai 31 Émission de 500 actions ordinaires – catégorie A à Louise Brisson, à 85 $ l'action.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de mai 20X4 de Panaco ltée.

b) Reporter les écritures de journal aux comptes en T.

c) Dresser le bilan de Panaco ltée au 31 mai 20X4.

3. La société Mastrico inc. a été constituée le 1er septembre 20X7 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Les fondateurs de la société ont limité le capital-actions autorisé aux actions suivantes :

- 100 000 actions – catégorie A, sans valeur nominale, avec droit de vote et privilège de participation ;
- 200 000 actions – catégorie B, sans valeur nominale, sans droit de vote, à dividende cumulatif de 12 $;
- 300 000 actions – catégorie C, d'une valeur nominale de 100 $, sans droit de vote, à dividende non cumulatif de 8 %.

À la date de constitution, les fondateurs versent 150 000 $ dans le compte *Banque* de la société, en échange de 15 000 actions de catégorie A.

Voici les opérations du mois de septembre 20X7 :

Sept. 05	Émission, par Mastrico inc., de 1 200 actions – catégorie B à 150 $ l'action aux fondateurs de l'entreprise.
Sept. 14	Acquisition d'un immeuble existant au coût total de 275 000 $, soit 220 000 $ pour le bâtiment et 55 000 $ pour le terrain. L'immeuble est financé par un emprunt hypothécaire de 165 000 $. Le solde est payé par le chèque n° 1001.
Sept. 17	Émission du chèque n° 1002 de 7 250 $ plus les taxes à l'ordre de Me Thomas Vanier, en règlement des frais juridiques engagés lors de la constitution de la société.
Sept. 30	Émission par Mastrico inc. de 400 actions – catégorie C, à leur valeur nominale, à Julie Latour.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de septembre 20X7 de Mastrico inc.

b) Reporter les écritures de journal aux comptes en T.

c) Dresser le bilan de Mastrico inc. au 30 septembre 20X7.

4. La société Garneau ltée a été constituée le 1er mai 20X6 par suite du dépôt des statuts de constitution. Le capital-actions autorisé est le suivant :

- 50 000 actions – catégorie A d'une valeur nominale de 10 $, avec droit de vote et privilège de participation ;
- 25 000 actions – catégorie B, sans droit de vote, à dividende non cumulatif de 8 $;
- 100 000 actions – catégorie C d'une valeur nominale de 50 $, sans droit de vote, à dividende cumulatif de 10 %.

Voici les premières opérations de la société, au mois de mai 20X6 :

Mai 01	Achat, par les fondateurs de 10 000 actions – catégorie A au prix de 10 $ chacune, déposées dans le compte *Banque* de la compagnie.
Mai 05	Émission de 2 500 actions – catégorie B, pour 275 000 $, à l'ordre de Mylène Garneau.
Mai 12	Acquisition d'un terrain pour 50 000 $ et d'un bâtiment qui ne sont pas taxables pour 350 000 $, dont 75 % sont financés par un emprunt hypothécaire. Le solde est payé par le chèque n° 1.
Mai 31	Émission de 2 130 actions – catégorie C, à 50 $ chacune, à l'ordre de Simon Goyette.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de mai 20X6.

b) Reporter les écritures de journal aux comptes en T.

c) Dresser le bilan de Garneau ltée au 31 mai 20X6.

5. La société Polyfix ltée a été constituée le 1er avril 20X5 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Elle se réserve le droit d'émettre un nombre illimité d'actions au cours de son existence. Les opérations du premier mois sont les suivantes :

Avr. 01	Émission de 10 000 actions – catégorie A, sans valeur nominale, avec droit de vote et privilège de participation aux fondateurs de la société, à 150 $ l'action, déposées dans le compte *Banque*.
Avr. 12	Émission, par Polyfix ltée, de 1 500 actions privilégiées – catégorie B, à dividende non cumulatif de 8 $, au prix de 142 500 $, à Marc-André Hétu.
Avr. 17	Acquisition d'immobilisations qui ne sont pas taxables au prix de 450 000 $, soit 325 000 $ pour le bâtiment et 125 000 $ pour le terrain. Polyfix ltée verse 30 % du prix d'achat comptant (chèque n° 101), le solde étant financé par l'émission de 2 100 actions – catégorie A.
Avr. 22	Émission du chèque n° 102 à Luc Godin, CPA, CMA, en règlement des frais comptables et juridiques pour la constitution de l'entreprise : 15 500 $ plus les taxes.
Avr. 30	Émission de 20 000 actions – catégorie C, sans droit de vote, à dividende cumulatif de 4 $, au prix de 50 $ l'action, à Nancy Gauthier.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du premier mois de l'exercice de Polyfix ltée.

b) Reporter les écritures de journal aux comptes en T.

c) Dresser le bilan de Polyfix ltée au 30 avril 20X5.

6. La société Voyages Falco inc. a été constituée le 1er mars 20X6, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Elle a demandé l'autorisation d'émettre 10 000 actions – catégorie A, sans valeur nominale, avec droit de vote et privilège de participation, 100 000 actions – catégorie B, d'une valeur nominale de 50 $, l'action sans droit de vote et à dividende non cumulatif de 10 %, et 200 000 actions – catégorie C, sans valeur nominale, sans droit de vote et à dividende non cumulatif de 7,50 $. Le tout devra être déposé dans le compte *Banque* de la société.

Les opérations des trois premiers mois sont les suivantes :

Mars 16 Émission au comptant de 5 000 actions – catégorie A à 80 $ l'action, aux fondateurs de l'entreprise.

Avr. 01 Émission, par Voyages Falco inc., de 5 000 actions privilégiées – catégorie C à l'ordre de Jean-Michel Létourneux, en échange des actifs suivants (qui ne sont pas taxables) :

Équipement	113 150 $
Bâtiment	264 500
Terrain	72 350
Total	450 000 $

Avr. 12 Émission de 2 000 actions – catégorie A, à 90 $ l'action, à l'ordre de Xavier Phaneuf.

Mai 04 Émission de 4 500 actions privilégiées – catégorie B à leur valeur nominale, à l'ordre de Charles Lemay.

Mai 25 Émission de 1 000 actions privilégiées – catégorie C au prix de 80 $, à l'ordre de Maria Boucher.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations des trois premiers mois de l'exercice de Voyages Falco inc.

b) Reporter les écritures de journal aux comptes en T.

c) Dresser le bilan de Voyages Falco inc. au 31 mai 20X6.

7. Marie-Josée Boisvert et Geneviève Quévillon désirent fusionner leurs entreprises à propriétaire unique et former une société par actions en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, sous la raison sociale Cycles rapides inc. Le transfert des actifs n'est pas taxable. Au 30 octobre 20X3, la valeur marchande de leurs différents actifs et passifs est la suivante :

	Marie-Josée Boisvert	Geneviève Quévillon
Banque	10 500 $	8 400 $
Clients	32 000	41 150
Stock de marchandises	82 815	92 125
Équipement	31 125	42 810
Bâtiment	182 600	∅
Terrain	35 300	∅
Fournisseurs	42 345	46 885
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)	126 395	∅

Cycles rapides inc. demande l'autorisation d'émettre 20 000 actions ordinaires sans valeur nominale, et 150 000 actions privilégiées sans valeur nominale et à dividende cumulatif de 6,50 $. Voici les opérations du mois de novembre 20X3 :

Nov. 04 Réception, par les deux fondatrices, du nombre nécessaire d'actions ordinaires à 100 $ l'action, en échange de leur apport net dans la société par actions.

Nov. 15 Émission au comptant de 500 actions ordinaires à Geneviève Quévillon, à 52 500 $.

Nov. 22 Émission du chèque n° 100 afin de payer le compte de Me Julien Côté pour des frais juridiques de 4 000 $ plus les taxes engagés lors de la constitution de l'entreprise.

Nov. 30 Émission de 1 500 actions privilégiées au prix total de 120 000 $, à l'ordre de Stéphane Boisvert.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les opérations de la société Cycles rapides inc. pour le mois de novembre 20X3.

8. Mélodie Lalonde et Samuel Parent ont fusionné leurs entreprises et formé une société par actions sous la raison sociale Gestion Coulonge inc. Le transfert des actifs n'est pas taxable. Voici la valeur marchande de leurs actifs et de leurs passifs au moment de la formation de la société, le 1er janvier 20X7 :

	Mélodie Lalonde	Samuel Parent
Banque	7 580 $	17 415 $
Clients	51 400	45 100
Stock de marchandises	105 210	110 550
Matériel roulant	62 800	45 125
Équipement	95 110	84 810
Bâtiment	345 000	Ø
Terrain	55 000	Ø
Fournisseurs	92 100	75 100
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)	210 000	30 400

Le capital-actions autorisé de Gestion Coulonge inc. est le suivant :

- 100 000 actions ordinaires, sans valeur nominale ;
- 150 000 actions privilégiées, sans valeur nominale, à dividende cumulatif de 4,50 $.

Voici les opérations du mois de janvier 20X7 :

Janv. 05 Émission, pour les deux fondateurs, du nombre nécessaire d'actions ordinaires à 50 $ chacune, en échange de leur apport net dans la société par actions.

Janv. 20 Émission de 4 500 actions ordinaires pour Samuel Parent, à 55 $ chacune.

Janv. 31 Émission de 10 000 actions privilégiées à 60 $ chacune, à l'ordre de Mélodie Lalonde.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général de Gestion Coulonge inc. les opérations du mois de janvier 20X7.

Le dividende : calcul et enregistrement

9. Voici le capital-actions de Marcotti inc. émis le 31 décembre 20X5 :

20 000 actions ordinaires sans valeur nominale	450 000 $
15 500 actions privilégiées – catégorie A, sans valeur nominale, à dividende non cumulatif de 3,50 $	651 000
12 000 actions privilégiées – catégorie B, d'une valeur nominale de 50 $, à dividende cumulatif de 9 %	600 000
Total du capital-actions émis et payé	1 701 000 $

Marcotti inc. n'a déclaré aucun dividende depuis le 1er janvier 20X4.

Voici les opérations de l'exercice 20X6 en ce qui concerne les dividendes aux actionnaires :

Janv. 12 Déclaration d'un dividende arriéré aux détenteurs d'actions privilégiées – catégorie B inscrits le 23 janvier 20X6. Le paiement se fera le 7 février 20X6, à partir du compte *Banque*.

Févr. 27 Déclaration, par le conseil d'administration, du dividende annuel aux détenteurs d'actions privilégiées – catégorie A. Ce dividende sera versé le 30 mars aux actionnaires inscrits le 14 mars 20X6.

Avr. 17 Déclaration du dividende de 4,50 $ aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 5 juin 20X6. Le dividende sera versé le 6 juillet.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations qui ont trait aux dividendes de Marcotti inc. au cours de l'exercice 20X6.

b) Enregistrer les écritures de clôture concernant les dividendes déclarés.

10. Le capital-actions émis par la société Construction Guillaume Gauthier inc. au 31 mars 20X6 se détaille comme suit :

4 000 actions – catégorie A, sans valeur nominale, avec droit de vote	96 000 $
2 000 actions – catégorie B, d'une valeur nominale de 100 $, sans droit de vote, à dividende cumulatif de 6 %	200 000
1 000 actions – catégorie C, sans valeur nominale, sans droit de vote, à dividende non cumulatif de 14 $	186 000
Total du capital-actions émis	482 000 $

Construction Guillaume Gauthier inc. n'a déclaré aucun dividende depuis le 1er avril 20X3.

Voici les opérations de l'exercice 20X6 en ce qui concerne les dividendes :

Avr. 01 Déclaration d'un dividende arriéré aux détenteurs d'actions – catégorie B inscrits le 15 avril ; ce dividende est payable le 3 mai à partir du compte *Banque*.

Juin 15 Déclaration du dividende annuel aux détenteurs d'actions – catégorie C inscrits le 29 juin ; ce dividende est payable le 14 juillet.

Août 12 Déclaration d'un dividende de 2 $ aux détenteurs d'actions – catégorie A inscrits le 29 août. Le dividende sera versé le 9 septembre.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations qui ont trait aux dividendes de Construction Guillaume Gauthier inc. au cours de l'exercice 20X6.

b) Enregistrer les écritures de clôture concernant les dividendes déclarés.

11. L'agence de placement Gestik ltée a été constituée le 1er janvier 20X2 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le capital-actions autorisé de la société est illimité. Le capital-actions déclaré est le suivant :

- 5 000 actions ordinaires ;
- 10 000 actions privilégiées – catégorie A, à dividende non cumulatif de 7,50 $;
- 15 000 actions privilégiées – catégorie B, à dividende cumulatif de 5 $.

Les actions ont été émises au moment de la constitution de l'entreprise, sauf les actions privilégiées – catégorie B, qui ont été émises le 1er janvier 20X4. La société n'a jamais déclaré de dividende. Voici les résultats des cinq derniers exercices :

20X2	perte nette	140 000 $
20X3	perte nette	70 000
20X4	bénéfice net	150 000
20X5	bénéfice net	325 000
20X6	bénéfice net	622 400

Le 5 janvier 20X7, le conseil d'administration déclare un dividende de 387 500 $, qui sera versé le 30 janvier 20X7 aux actionnaires inscrits le 17 janvier, à partir du compte *Banque*.

Travail à faire

a) Indiquer quel est le montant maximal du dividende que la société peut déclarer en janvier 20X7.

b) Indiquer quel est le montant du dividende déclaré par action ordinaire le 5 janvier 20X7.

c) Enregistrer dans le journal général les opérations qui concernent le dividende du mois de janvier 20X7.

12. La société Ameublement Viger inc. a été constituée le 1er janvier 20X1, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Elle s'est réservé le droit d'émettre un nombre illimité d'actions au cours de son existence. Voici le capital-actions émis au 31 décembre 20X5 (toutes les actions ont été émises lors de sa constitution) :

15 000 actions – catégorie A, avec droit de vote, sans valeur nominale	375 000 $
6 000 actions – catégorie B, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 80 $, à dividende non cumulatif de 8 %	480 000
1 000 actions – catégorie C, sans droit de vote, sans valeur nominale, à dividende cumulatif de 8,75 $	105 000
Total du capital-actions émis et payé	960 000 $

Les résultats de la société ont été les suivants au cours des cinq derniers exercices :

20X1	perte nette	76 650 $
20X2	bénéfice net	22 400
20X3	perte nette	10 810
20X4	bénéfice net	192 625
20X5	bénéfice net	160 812

Le 1er décembre 20X5, la société a déclaré le premier versement de dividende depuis sa constitution. Il s'agit d'un dividende de 112 150 $, versé le 29 décembre 20X5 aux actionnaires inscrits le 14 décembre et payable à partir du compte *Banque.*

Travail à faire

a) Déterminer le dividende déclaré par catégorie d'actions.

b) Enregistrer dans le journal général les opérations survenues en décembre relativement au dividende.

c) Dresser l'état des bénéfices non répartis pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

d) Enregistrer les écritures de clôture d'Ameublement Viger inc. au 31 décembre 20X5.

La conversion d'actions

13. Voici la section «Capital-actions» du bilan de Voyages Soleil inc., incorporée au fédéral en date du 31 décembre 20X4 :

VOYAGES SOLEIL INC. BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X4	
CAPITAUX PROPRES	
Capital-actions	
autorisé	
Un nombre illimité d'actions	
déclaré	
20 000 actions ordinaires, sans valeur nominale, avec droit de vote et privilège de participation	500 000 $
12 000 actions privilégiées – catégorie A, sans valeur nominale, convertibles en 3 actions ordinaires	210 000
14 000 actions privilégiées – catégorie B, sans valeur nominale, convertibles en 2 actions ordinaires	260 000
Total du capital-actions	970 000 $
Bénéfices non répartis	185 500
Total des capitaux propres	1 155 500 $

La société Voyages Soleil inc. a effectué certaines opérations portant sur les capitaux propres au cours des premiers mois de l'exercice 20X5 :

Janv. 17 Conversion de 1 000 actions privilégiées – catégorie A.

Févr. 14 Émission de 2 000 actions privilégiées – catégorie B, à 74 $ l'action ; le dépôt est fait dans le compte *Banque*.

Mars 31 Conversion de 1 000 actions privilégiées – catégorie B.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les capitaux propres des trois premiers mois de l'exercice.

b) Dresser la section des capitaux propres du bilan de Voyages Soleil inc. au 31 mars 20X5.

14. La section «Capital-actions» du bilan d'Assurances RP ltée au 31 décembre 20X5 se présente comme suit :

ASSURANCES RP LTÉE BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X5	
CAPITAUX PROPRES	
Capital-actions	
autorisé	
Un nombre illimité d'actions	
émis et payé	
60 000 actions – catégorie A, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 1 $	60 000 $
13 000 actions – catégorie B, sans droit de vote, sans valeur nominale, convertibles en 2 actions – catégorie A	73 000
14 000 actions – catégorie C, sans droit de vote, convertibles en 2 actions – catégorie B	200 000
	333 000 $
Surplus d'apport	
Prime d'émission d'actions – catégorie A	240 000
Bénéfices non répartis	406 400
Total des capitaux propres	979 400 $

La société Assurances RP ltée a effectué les opérations suivantes portant sur les capitaux propres au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X6 :

Janv. 14	Conversion de 500 actions – catégorie B.
Avr. 10	Conversion de 1 000 actions – catégorie C.
Juin 21	Émission au comptant de 2 000 actions – catégorie A, à 12 $ l'action.
Août 31	Conversion de 500 actions – catégorie B.
Déc. 31	Calcul du bénéfice net après impôts sur le revenu : 135 200 $.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur l'état des capitaux propres au cours de l'exercice.

b) Dresser la section des capitaux propres du bilan des Assurances RP ltée au 31 décembre 20X6.

Le dividende en actions et le fractionnement

15. Transport Luc Gravel inc. vous soumet son bilan partiel au 31 décembre 20X3 :

TRANSPORT LUC GRAVEL INC. BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X3	
CAPITAUX PROPRES	
Capital-actions	
autorisé	
100 000 actions ordinaires, sans valeur nominale, avec droit de vote et privilège de participation	
175 000 actions privilégiées, sans valeur nominale, à dividende non cumulatif de 6 $, convertibles en 2 actions ordinaires	
déclaré	
10 000 actions ordinaires	250 000 $
12 000 actions privilégiées	160 000
	410 000 $
Bénéfices non répartis	114 500
Total des capitaux propres	524 500 $

Voici les opérations portant sur les capitaux propres de l'exercice :

Janv. 18 Déclaration, par le conseil d'administration, d'un dividende en actions de 10 % aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 1er février 20X4. L'émission aura lieu le 14 février. La valeur marchande des actions ordinaires est de 40 $.

Mars 14 Déclaration d'un dividende de 6 $ aux détenteurs d'actions privilégiées. Le dividende sera versé le 15 avril aux actionnaires inscrits le 3 avril 20X4, à partir du compte *Banque*.

Avr. 30 Fractionnement des actions ordinaires dans un rapport de 2 pour 1.

Déc. 05 Conversion de 500 actions privilégiées.

Déc. 31 Calcul du bénéfice net après impôts sur le revenu : 86 755 $.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les capitaux propres de l'exercice ainsi que les écritures de clôture.

b) Dresser la section des capitaux propres du bilan de Transport Luc Gravel inc. au 31 décembre 20X4.

16. La société Meubles Bélanger ltée, constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, a dressé le bilan partiel suivant au 31 décembre 20X6 :

MEUBLES BÉLANGER LTÉE BILAN PARTIEL au 31 décembre 20X6	
CAPITAUX PROPRES	
Capital-actions	
autorisé	
200 000 actions – catégorie A, avec droit de vote et privilège de participation, sans valeur nominale	
100 000 actions – catégorie B, sans droit de vote, sans valeur nominale, à dividende non cumulatif de 3 $, convertibles en 2 actions – catégorie A	
150 000 actions – catégorie C, sans droit de vote, sans valeur nominale, à dividende non cumulatif de 4 $, convertibles en 1,5 action – catégorie A	
émis et payé	
30 000 actions – catégorie A	450 000 $
5 000 actions – catégorie B	206 000
5 000 actions – catégorie C	280 000
	936 000 $
Bénéfices non répartis	205 000
Total des capitaux propres	1 141 000 $

Voici les opérations portant sur les capitaux propres qui ont eu lieu au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X7 :

Janv. 14 Conversion de 2 000 actions – catégorie C.

Mars 22 Dividende en actions de 20 % aux détenteurs d'actions – catégorie A inscrits le 6 avril 20X7. L'émission aura lieu le 30 avril. La valeur marchande des actions – catégorie A est de 23 $ le 22 mars.

Mai 17 Conversion de 1 000 actions – catégorie B.

Juin 10 Fractionnement des actions – catégorie A dans un rapport de 1,5 pour 1.

Août 12 Déclaration d'un dividende de 3 $ par action – catégorie B aux actionnaires inscrits le 21 août. Le versement sera effectué le 15 septembre à partir du compte *Banque*.

Déc. 16 Conversion de 500 actions – catégorie C.

Déc. 31 Calcul du bénéfice net après impôts sur le revenu : 118 630 $.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations portant sur les capitaux propres au cours de l'exercice ainsi que les écritures de clôture.

b) Présenter la section des capitaux propres du bilan partiel de Meubles Bélanger ltée au 31 décembre 20X7.

Les états financiers et la clôture des comptes

17. Constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, l'Agence St-Amour ltée possède un capital-actions illimité. La société a émis 1000 actions – catégorie A avec droit de vote, et 2000 actions – catégorie B sans droit de vote et à dividende non cumulatif de 1,25$.

Voici la balance de vérification de la société par actions à la fin de son exercice financier :

AGENCE ST-AMOUR LTÉE BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X7		
Nom du compte	**Débit**	**Crédit**
Banque	73 050,00$	
Clients	75 400,00	
Ameublement de bureau	82 000,00	
Amortissement cumulé – ameublement de bureau		16 400,00$
Fournisseurs		2 500,00
Taxes à la consommation à payer		1 000,00
Impôts à payer	24 000,00	
Capital-actions – catégorie A		60 000,00
Capital-actions – catégorie B		40 000,00
Bénéfices non répartis		36 100,00
Dividendes sur actions – catégorie A	4 500,00	
Dividendes sur actions – catégorie B	2 500,00	
Honoraires professionnels		545 000,00
Loyer	48 000,00	
Salaires	245 100,00	
Publicité	61 250,00	
Frais de bureau	85 200,00	
	701 000,00$	701 000,00$

Note
Le taux de l'impôt sur le revenu de la société est de 25 %.

Travail à faire

a) Dresser l'état des résultats, l'état des bénéfices non répartis ainsi que le bilan d'Agence St-Amour ltée, au 31 décembre 20X7.

b) Comptabiliser les impôts sur le revenu de la société.

c) Enregistrer les écritures de clôture au 31 décembre 20X7.

d) Calculer la valeur comptable de chaque action de catégorie A et de catégorie B au 31 décembre 20X7.

18. Fondée en 20X4 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, Productions Libres ltée possède un capital-actions autorisé de 15000 actions ordinaires sans valeur nominale avec droit de vote et privilège de participation, et de 20000 actions privilégiées ayant une valeur nominale de 10$ chacune et portant un dividende cumulatif de 0,80$ chacune. Au 31 décembre 20X6, la société avait émis 5000 actions ordinaires et 8000 actions privilégiées.

Voici la balance de vérification de la société à la fin de son exercice financier:

PRODUCTIONS LIBRES LTÉE BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X6		
	Débit	**Crédit**
Banque	59 875,00$	
Clients	47 775,00	
Équipement de bureau	90 820,00	
Amortissement cumulé – équipement de bureau		16 540,00$
Améliorations locatives	35 875,00	
Amortissement cumulé – améliorations locatives		7 175,00
Capital-actions ordinaire		55 000,00
Capital-actions privilégié		80 000,00
Prime d'émission d'actions privilégiées		8 000,00
Bénéfices non répartis		40 635,00
Dividendes sur actions ordinaires	25 000,00	
Dividendes sur actions privilégiées	6 400,00	
Honoraires professionnels		350 450,00
Charges d'exploitation	292 055,00	
	557 800,00$	557 800,00$

Note
Le taux de l'impôt sur le revenu de la société est de 22%.

Travail à faire

a) Dresser l'état des résultats, l'état des bénéfices non répartis ainsi que le bilan de Productions Libres ltée, au 31 décembre 20X6.

b) Comptabiliser les impôts sur le revenu de la société.

c) Enregistrer les écritures de clôture au 31 décembre 20X6.

d) Calculer la valeur comptable de chaque action ordinaire et de chaque action privilégiée au 31 décembre 20X6.

19. Constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, Assurances Salto inc. possède un capital-actions autorisé illimité. Son capital-actions déclaré se compose de 250 actions – catégorie A, sans valeur nominale avec droit de vote et privilège de participation, et de 650 actions – catégorie B, sans droit de vote et à dividende cumulatif de 7,50 $.

Le 27 mai 20X5, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 30 $ par action – catégorie A. Le dividende sera versé le 15 juin aux actionnaires inscrits aux livres le 31 mai 20X5. Comme le dividende ne sera versé qu'au cours du prochain exercice, le comptable n'a pas comptabilisé l'enregistrement du dividende à la date de la déclaration.

Voici la balance de vérification de la société par actions à la fin de son exercice financier :

ASSURANCES SALTO INC.
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 mai 20X5

	Débit	Crédit
Banque	63 950,00 $	
Indemnité d'assurance à recevoir	94 300,00	
Fournitures de bureau	5 610,00	
Équipement de bureau	62 820,00	
Amortissement cumulé – équipement de bureau		12 000,00 $
Bâtiment	240 800,00	
Amortissement cumulé – bâtiment		12 040,00
Terrain	40 000,00	
Fournisseurs		3 100,00
Primes d'assurance à payer		62 600,00
Impôts à payer	12 000,00	
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)		165 250,00
Capital-actions – catégorie A		50 000,00
Capital-actions – catégorie B		71 500,00
Bénéfices non répartis		72 835,00
Dividendes sur actions – catégorie B	4 875,00	
Commissions gagnées		478 645,00
Frais de vente	245 810,00	
Frais d'administration	139 530,00	
Charges d'intérêts	18 275,00	
	927 970,00 $	927 970,00 $

Travail à faire

a) Enregistrer la déclaration du dividende le 27 mai 20X5.

b) Dresser l'état des résultats, l'état des bénéfices non répartis et le bilan d'Assurances Salto inc., au 31 mai 20X5.

c) Enregistrer les impôts sur le revenu de l'exercice, au taux de 20 %, et les écritures de clôture.

d) Déterminer la valeur comptable par action de catégories A et B à la clôture des comptes.

SUPPLÉMENT D'INFORMATION

Le coût de constitution

Un facteur qui sera aussi considéré par les petites entreprises lorsque viendra le temps de s'incorporer est le coût de constitution. Au Québec, selon la Loi sur les sociétés par actions du Québec, en 2012, le coût d'une incorporation est de 308 $.

Si l'entreprise choisit une incorporation en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, elle devra aussi effectuer un enregistrement dans la province où elle choisit d'implanter son siège social. En 2012, les frais d'une incorporation à charte fédérale sont les suivants :

Fédéral	200 $ pour une demande en ligne
Alberta	395 $
Colombie-Britannique	391 $ (plus recherche de nom de 39 $)
Île-du-Prince-Édouard	260 $
Manitoba	349 $ (plus recherche de nom de 49 $)
Nouveau-Brunswick	212 $
Nouvelle-Écosse	252 $
Ontario	Ne s'applique pas
Québec	308 $
Saskatchewan	340 $ (plus recherche de nom de 75 $)
Terre-Neuve	560 $
Territoires du Nord-Ouest	300 $
Yukon	335 $

Par exemple, pour une entreprise qui désire s'incorporer selon la charte fédérale et dont le siège social est situé au Québec, le coût sera de :

Frais de constitution au fédéral	200 $
Frais provinciaux – Québec	308
Total	508 $

Les frais d'émission d'actions

Dans le cas d'un appel public à l'épargne, les frais d'émission d'actions sont parfois élevés. Ils peuvent inclure des commissions versées, les frais d'impression et d'expédition des certificats d'actions, les frais de publicité, les honoraires d'avocats et ceux versés pour la préparation du prospectus. L'entreprise a deux choix quant à la comptabilisation de ces frais : elle diminue le produit d'émission des actions ou elle diminue les bénéfices non répartis.

Annexe

CALENDRIER SERVANT AU CALCUL DES EFFETS À RECEVOIR

20XX

Janvier						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

Mars						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Avril						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Mai						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juin						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Juillet						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Août						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Plan comptable

PLAN COMPTABLE	
Actif	
Actif à court terme	
Petite caisse	1001
Banque	1010
Caisse Populaire	1011
Titres négociables	1050
Placements à court terme – autre	1060
Provision pour moins-value sur placements à court terme	1061
Placements à court terme – obligations	1065
Placements à court terme – actions	1070
Clients	1100
Provision pour dépréciation-clients	1101
Créances transportées	1102
TPS à recevoir	1105
TVQ à recevoir	1110
Intérêts à recevoir	1115
Honoraires à recevoir	1125
Loyers à recevoir	1130
Produits divers à recevoir	1145
Dividendes à recevoir	1150
Effet à recevoir	1160
Avance à recevoir d'un employé	1165
Stock de marchandises	1180
Provision pour moins-value sur stock	1181
Fournitures de bureau	1190
Fournitures (autres)	1200
Assurance payée d'avance	1210
Loyer payé d'avance	1220
Taxes municipales payées d'avance	1230
Taxes scolaires payées d'avance	1240
Publicité payée d'avance	1250
Marchandise payée d'avance	1255
Placements à long terme	
Placements à long terme – actions	1260
Provision pour moins-value sur placements à long terme	1261
Placements à long terme – obligations	1265
Placements à long terme – actions détenues dans une société satellite	1270
Immobilisations	
Matériel roulant	1300
Matériel roulant destiné à la vente	1305
Amortissement cumulé – matériel roulant	1310
Amortissement cumulé – matériel roulant destiné à la vente	1315

Équipement de bureau	1400
Équipement de bureau destiné à la vente	1405
Amortissement cumulé – équipement de bureau	1410
Amortissement cumulé – équipement de bureau destiné à la vente	1415
Matériel informatique	1500
Matériel informatique destiné à la vente	1505
Amortissement cumulé – matériel informatique	1510
Amortissement cumulé – matériel informatique destiné à la vente	1515
Équipement (autres)	1600
Équipement (autres) destiné à la vente	1605
Amortissement cumulé – équipement (autres)	1610
Amortissement cumulé – équipement (autres) destiné à la vente	1615
Machinerie	1650
Machinerie destinée à la vente	1655
Amortissement cumulé – machinerie	1660
Amortissement cumulé – machinerie destinée à la vente	1665
Ameublement (autres)	1700
Ameublement (autres) destiné à la vente	1705
Amortissement cumulé – ameublement (autres)	1710
Amortissement cumulé – ameublement (autres) destiné à la vente	1715
Ameublement de bureau	1800
Ameublement de bureau destiné à la vente	1805
Amortissement cumulé – ameublement de bureau	1810
Amortissement cumulé – ameublement de bureau destiné à la vente	1815
Améliorations locatives	1850
Amortissement cumulé – améliorations locatives	1860
Bâtiment	1900
Bâtiment destiné à la vente	1905
Amortissement cumulé – bâtiment	1910
Amortissement cumulé – bâtiment destiné à la vente	1915
Amélioration du terrain	1940
Amortissement cumulé – amélioration du terrain	1950
Terrain	1960
Terrain destiné à la vente	1965
Frais reportés	
Frais de constitution	1980
Passif	
Passif à court terme	
Emprunt bancaire (marge de crédit)	2050
Fournisseurs	2100
Effet à payer (court terme)	2150
TPS à payer	2305
TVQ à payer	2310
Salaires à payer	2350
Retenues et contributions à payer	2380
Indemnités de vacances à payer	2400
Publicité à payer	2440
Intérêts à payer	2450
Loyer à payer	2455
Dividendes à payer	2457
Produits de ventes perçus d'avance	2470
Honoraires perçus d'avance	2475

Cours de cuisine perçus d'avance	2480
Emprunt à un associé	2485
Impôts à payer	2490
Dividende en actions à émettre	2495
Passif à long terme	
Effet à payer (long terme)	2850
Emprunt hypothécaire (biens meubles)	2900
Emprunt hypothécaire (biens immeubles)	2905
Emprunt obligataire	2910
Capitaux propres	
Capitaux propres (entreprise à propriétaire unique)	
Nom du propriétaire – capital	3100
Nom du propriétaire – apports	3200
Nom du propriétaire – retraits	3300
Capitaux propres (société en nom collectif)	
Nom du premier associé – capital	3110
Nom du second associé – capital	3120
Nom du premier associé – apports	3210
Nom du second associé – apports	3220
Nom du premier associé – retraits autorisés	3310
Nom du second associé – retraits autorisés	3320
Nom du premier associé – retraits non autorisés	3330
Nom du second associé – retraits non autorisés	3340
Capitaux propres (société par actions)	
Capital-actions	
Capital-actions ordinaire	3400
Capital-actions privilégié	3405
Surplus d'apport	
Prime d'émission d'actions	3450
Bien reçu à titre gratuit	3455
Bénéfices non répartis	
Bénéfices non répartis	3475
Dividendes sur actions ordinaires	3485
Dividendes sur actions privilégiées	3490
Produits	
Commissions gagnées	4100
Honoraires professionnels	4110
Services rendus	4120
Loyers gagnés	4140
Revenus de location	4170
Billets d'entrée	4180
Produits divers	4220
Honoraires de consultation	4230
Produits de livraison	4240
Revenus de cours	4270
Produits d'intérêts	4290
Produits de dividendes	4300
Ventes	4500
Rendus et rabais sur ventes	4510
Escomptes sur ventes	4520
Gain sur vente de placements à court terme	4600

Plus-value sur évaluation de placements	4605
Reprise de la moins-value sur placements	4610
Gain sur vente de placements à long terme	4620
Gain sur vente d'immobilisations	4640
Gain sur échange d'immobilisations	4645
Gain sur remboursement anticipé d'emprunt obligataire	4650
Gain sur immobilisation destinée à la vente	4657
Recouvrement de comptes radiés	4660
Produit tiré de la participation dans une société satellite	4670
Charges	
Coût des marchandises vendues	5000
Stock de marchandises au début	5010
Achats	5100
Rendus et rabais sur achats	5110
Escomptes sur achats	5120
Frais de transport à l'achat	5130
Frais de douane	5140
Stock de marchandises à la fin	5150
Charges d'exploitation	
Salaires	5300
Salaires des vendeurs	5310
Salaires de l'administration	5315
Avantages sociaux	5320
Loyer	5410
Location de gymnase	5415
Publicité	5420
Frais de bureau	5500
Frais de fournitures de magasin	5530
Frais de fournitures d'atelier	5540
Frais de fournitures d'entretien	5550
Entretien et réparations – matériel roulant	5600
Entretien et réparations – équipement de bureau	5620
Entretien et réparations – équipement (autres)	5630
Entretien et réparations – bâtiment	5640
Cotisations professionnelles	5650
Taxes municipales	5660
Taxes scolaires	5670
Location d'équipement	5680
Frais de vente et d'administration	5690
Frais de livraison	5700
Frais de déplacement	5705
Frais de représentation	5710
Essence	5715
Honoraires de gestion	5720
Honoraires professionnels	5725
Électricité	5730
Chauffage	5735
Assurance	5740
Télécommunications	5750
Frais de bureau	5760
Don de charité	5765
Frais de courrier	5770

Frais de courtage	5775
Charges d'intérêts	5780
Frais de cartes de crédit	5785
Frais bancaires	5790
Marchandises volées ou endommagées	5795
Dépréciation des comptes clients	5800
Créances irrécouvrables	5805
Surplus et déficit de caisse	5810
Charges diverses	5815
Amortissement – matériel roulant	5820
Amortissement – matériel informatique	5830
Amortissement – équipement de bureau	5840
Amortissement – équipement (autres)	5850
Amortissement – ameublement (autres)	5860
Amortissement – ameublement de bureau	5870
Amortissement – améliorations locatives	5875
Amortissement – bâtiment	5880
Amortissement – amélioration de terrain	5890
Perte sur vente d'immobilisations	5900
Moins-value sur évaluation des placements	5910
Moins-value du stock	5920
Perte sur vente de placements à court terme	5930
Perte sur vente de placements à long terme	5940
Perte découlant de la participation dans une société satellite	5950
Perte sur échange d'immobilisations	5960
Perte sur immobilisation destinée à la vente	5965
Perte sur mise hors service d'immobilisations	5970
Perte sur remboursement anticipé d'emprunt obligataire	5980
Impôts sur le revenu	5990
Sommaire des résultats	5999

Sources iconographiques

p. couverture : © Steve Cole/iStockphoto,(ciel) Serg64/Shutterstock.com, (sol) optimarc/Shutterstock.com ;
p. 3 : (personnage principal) drbimages/iStockphoto, (filigrane) © Monkey Business Images/Dreamstime.com ;
p. 5 : Alex Slobodkin/iStockphoto ;
p. 15 : Kamil Krajewski/iStockphoto ;
p. 16 : (filigrane) © Feng Yu/Dreamstime.com ;
p. 27 : (personnage principal) Joan Vicent Cantó Roig/ iStockphoto, (filigrane) Anusorn P nachol/ Shutterstock.com ;
p. 29 : DNY59/iStockphoto ;
p. 30 : göksu emre özkan/iStockphoto ;
p. 34 : (Bizz-billes) Heizel/Shutterstock.com ;
p. 36 : (Poste nationale) omergenc/iStockphoto, (Courrier Express) 123render/iStockphoto, (Encres marines) Miguel Angel Salinas Salinas/Shutterstock.com (Livraison rapide inc.) MarinaMM/iStockphoto ; (Nettoyeurs Beaurivage) Diane Labombarbe/iStockphoto ;
p. 37 : (Quincaillerie Éva inc.) Li Kim Goh/iStockphoto ;
p. 38 : pjgs/iStockphoto ;
p. 40 : (Dépanneur du coin) James McQuillan/iStockphoto, (Raoul Blackburn inc.) TheVectorminator/Shutterstock.com ;
p. 41 : (Caisse Populaire) ©Nabeel Zytoon/Dreamstime.com ;
p. 55 : Chris Slapp/iStockphoto ;
p. 59 : (filigrane) Stephen Morris/iStockphoto ;
p. 66 : (Librairie Léa inc.) Clipart deSIGN/Shutterstock.com (Rapide Express) oxygen64/Shutterstock.com (Livraison locale inc.) Jamie Farrant /iStockphoto ;
p. 67 : (Taxi 333) Kathy Konkle/iStockphoto, (Plomberie Karl Scraire inc.) Colin Cramm/iStockphoto ;
p. 68 : (Papeterie Pilon) mareandmare/iStockphoto, (Courrier du Sud) Andriy Zholudyev/Shutterstock.com ;
p. 80 : (Banque Boréale) Taily/Shutterstock.com ;
p. 90 : (Banque Nordique) dmi-sky/Shutterstock.com ;
p. 99 : (Banque Loyale) Electric_Crayon/iStockphoto ;
p. 105 : (personnage principal) bds/Shutterstock.com, (filigrane) kristian sekulic/iStockphoto ;
p. 107 : WonderfulPixel/Shutterstock.com ;
p. 112 : David Morgan/iStockphoto ;
p. 117 : Cristian Baitg/iStockphoto ;
p. 132 : Alexey Zaytsev/iStockphoto ;
p. 133 : (filigrane) kali9/iStockphoto ;
p. 149 : (Express Service) Joe Fong/iStockphoto ;
p. 153 : (personnage principal) Sanne Berg/iStockphoto, (filigrane) Galina Barskaya/iStockphoto ;
p. 154 : (stock de matières premières) Kenan Savas/ iStockphoto, (stock de produit en cours) NightAndDayImages/iStockphoto, (stock de produits finis) NightAndDayImages/iStockphoto ;
p. 155 : Pressmaster/Shutterstock.com ;
p. 157 : Gracieuseté de Daniel Thibault ;
p. 159 : (Port PSC) Miloushek/iStockphoto, (Transport Levasseur) Neil Gavigan/iStockphoto ;
p. 160 : (Monster Boards) Toby Bridson/iStockphoto, (Courtier Trans-America) John_ Woodcock/iStockphoto ;
p. 161 : (Les encans publics de la direction générale des acquisitions) dutch icon™/iStockphoto, (Transport spécialisé Belzile) cg-art/iStockphoto ;
p. 168 : Tomasz Wieja/iStockphoto ;
p. 187 : mountainpix/Shutterstock.com ;
p. 202 : (filigrane) Vladimir Piskunov/iStockphoto ;
p. 227 : (personnage principal) Cameron Whitman/ iStockphoto ; (filigrane) Samot/Shutterstock.com ;
p. 237 : vichie81/Shutterstock.com ;
p. 240 : andrea crisante/Shutterstock.com ;
p. 244 : Cole Vineyard/iStockphoto ;
p. 260 : (filigrane) urbancow/iStockphoto ;
p. 285 : (personnage principal) Goodluz/Shutterstock.com ; (filigrane) JoeDphoto/iStockphoto ;
p. 287 : (bombe) shutswis/Shutterstock.com, (bottes) Oktay Ortakcioglu/iStockphoto, (attelages) Elena Elisseeva/ iStockphoto, (ordinateur) Olga Milkina/iStockphoto, (imprimante) Maksym Dykha/iStockphoto, (selle) Litvinenko Anastasia/Shutterstock.com (camion) Maksim Toome/Shutterstock.com (remorque) Craig Dingle/iStockphoto, (certificat) David Spieth/ iStockphoto, (terrain) Elenamiv/Shutterstock.com ;
p. 294 : Kseniya Abramova/iStockphoto ;
p. 295 : (chaise) Günay Mutlu/iStockphoto, (classeur) Alexander Shirokov/iStockphoto, (imprimante) Nicholas/iStockphoto, (bureau) Maksym Bondarchuk/iStockphoto ;
p. 298 : Baris Simsek/iStockphoto ;
p. 314 : Aleksei Smolensky/Shutterstock.com ;
p. 321 : (filigrane) Cameron Whitman/iStockphoto ;
p. 341 : (personnage principal) Denis Vrublevski/ Shutterstock.com (filigrane) Alija/iStockphoto ;
p. 350 : (remorque) christian keller/iStockphoto, (Coq et Bicoque) steve graham/iStockphoto, (légumes) Serg64/Shutterstock.com ;
p. 354 : alxpin/iStockphoto ;
p. 358 : Volosina/Shutterstock.com ;
p. 364 : (Recyclage Turnblom inc.) Greg Nicholas/ iStockphoto ;
p. 381 : (filigrane) Greg Nicholas/iStockphoto ;
p. 397 : (personnage principal) Aleksandra Yakovleva/ iStockphoto, (filigrane) John Leung/Shutterstock.com ;
p. 431 : (filigrane) fotohunter/Shutterstock.com ;
p. 451 : (personnage principal) Goldmund Lukic/iStockphoto, (filigrane) nicole waring/iStockphoto ;
p. 454 : walik/iStockphoto ;
p. 456 : Kruglov_Orda/Shutterstock.com ;
p. 484 : (filigrane) Mikkel William Nielsen/iStockphoto.

Références

* © 2011 ICCA. L'extrait qui suit du ***Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière*** est utilisé avec la permission de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Sa reproduction ou sa distribution, de quelque façon que ce soit, constitue une violation du droit d'auteur de l'ICCA et est strictement interdite.

* Institut Canadien des Comptables Agréés (2012). *Manuel de l'ICCA - comptabilité*, Toronto, Ontario, Institut Canadien des Comptables Agréés.

* Office québécois de la langue française (2012). *Grand dictionnaire terminologique*, [En ligne], www.gdt.gouv.qc.ca (Page consultée le 13 mars 2013).

* http://www.plancomptable.com/

Index

A

Acompte provisionnel, 465
Acte de fiducie, **363***, 365, 377
Actif(s), 12
  à court terme, 230
  à long terme, 230
  courant, voir Actif à court terme
  évaluation des, 7
  financier, 228
  non courant, voir Actif à long terme
Action(s), 250
  achat d', 251
  avec valeur nominale, 460, 463, 476
  catégories d', 458, 460
  conversion d', 478-479, 481
  droits et privilèges rattachés aux, 459, 462, 478
  frais d'émission d', 502
  ordinaire, 460, 477, 478, 481
  prime d'émission d', 463-464
  privilégiée, 460, 468, 476-477, 478-479, 481
  sans valeur nominale, 460, 462-463, 477, 478-479
  valeur comptable des, 476-477
  valeur marchande des, 475-477, 480, 483
  vente d', 255-256
Actionnaire, **106**, 458, 467, 470, 478
  droit de vote d'un, 459, 460
  registre des, 462, 471
  unique, 455, 456
Amortissement, **288**, 296-305
  assiette de l', 296
  calcul de l', 296-303
  de l'escompte ou de la prime d'émission obligataire, 373-375, 376, 378, 381
  dégressif à taux constant, 301
  en ligne droite, voir Amortissement linéaire
  fiscal, 303
  fonctionnel, voir Amortissement proportionnel à l'utilisation
  linéaire, 297
  proportionnel à l'utilisation, 299
  révision du taux de l', 303-304
Appel à l'épargne publique, 363, 454, 455, 502
Apport
  constitué d'actif et de passif, 407-408
  constitué uniquement d'encaisse, 405-406
  supplémentaire, 414
  surplus d', 463-465, 475, 476
Associé, 399, 401, 404
  achat de la part d'un, 427
  admission d'un, 427-428
  perte de qualité d', 401-402
  rachat de la part d'un, 402, 429-430
  rémunération d'un, 416, 417
  retrait d'un, 429-430
  vente de la part d'un, 429
Autorité des marchés financiers (AMF), 363

B

Bénéfice
  anticipé, 410
  avant impôts, 466
  net, 165-166, 405, 412-423, 425, 458, 465-466, 476
  non réparti, 465-472, 473, 474, 475, 480, 502
  par actions, 466
Bien reçu à titre gratuit, 465
Bilan, 8, 127-128, 342-343, 349, 358-359, 380-381, 425, 475
Bon de commande, **115**
Bordereau d'expédition, **108**
Budget de caisse, 31, 102-103

C

Capacité de payer, voir Solvabilité
Capital-actions, 458-462, 475, 480
  autorisé, 461
  déclaré, voir Capital-actions émis
  émis, 461-462
  souscrit, 461

* Les numéros de page en gras correspondent aux définitions en marge apparaissant dans les chapitres.

Capitalisation, **286**, 287
seuil de, **286**
Capital moyen, 414
Capitaux propres, 250, 404-405, 425, 461, 475
Charge(s), 290, 425
à payer, 343
basée sur un pourcentage des ventes à crédit, 121
d'exploitation, 12
Chèque
compensé, **48**
oblitéré, **48**
Code civil, 399, 400, 401, 402, 403, 412, 413
Commande
en grande quantité, 155
juste-à-temps, **155**
Commission aux courtiers, **158**
Commission des valeurs mobilières du Québec, 462
Comptabilisation à la valeur de consolidation, **277**
Comptabilité, cadre théorique de la, 4-6
Compte(s)
âge d'un, 122, 124
client, 113-126
clôture des, voir Écriture de clôture
de capital, 410, 416, 422, 429
de capitaux propres, 404-405, 425
de contrepartie, **121**, 298
de dividendes, 473
de résultats, 472
en fiducie, **29**
en souffrance, 117
état de, **117**, 118
fournisseur, 125, 342
temps d'arrêt des, 11
Conditions de crédit, **116**
Connaissement, **108**, 149
Conseil d'administration, 453, 458, 467, 479
Consignataire, **163**
Continuité de l'exploitation, voir Entreprise, permanence de l'
Contrat de société, **400**, 403, 407, 410, 412, 416, 421, 427
Contrôle
des marchandises expédiées, 107-108
droit de, 459, 478
interne, 31-33, 106-109
lors de la radiation, 109
taux de, 481
Coût(s)
d'acquisition, 10, 289
de constitution, 502
immobilisés, **289**
moyen pondéré, méthode du, **180**, 186
propre, méthode du, 179, 184
Coût d'acquisition, principe du, **10**-11, 476
Coût historique, principe du, voir Coût d'acquisition, principe du
Créance(s), **106**
classification des, 106
douteuse, **121**
irrécouvrable, **119**, 121
mauvaise, 117
Crédit, 105, 113
agence de, 115
analyse de, 113, 117
conditions de, **116**
délai de, 108
dossier de, 115
enquête de, 113, 115
formulaire de demande de, 113-115
information de, 115-116
lettre d'acceptation (ou de refus) de, 116, 150-151
limite de, 116, 117
marge de, 115
note de, 110
politique de, 113-117
taux d'intérêt du, 108

D

Date
d'inscription, 251, 471
de déclaration, **251**, 471
de versement, 251, 471
Décaissement, 33, 38, 53, 102-103
Découvert bancaire, 28
Dénombrement matériel des stocks, voir Inventaire
Dénomination sociale, 456-457
Dette
à court terme, voir Passif à court terme
à long terme, voir Passif à long terme
garantie, 381
totale, 353
transfert de, 405, 407, 427
Dividende(s), **106, 228**, 251-255, 343, 458, 467-472
arriéré, 468, 476, 477
cumulatif, 468
déclaration de, 468
en actions, 470, 479-481
en espèces, 470, 480
en nature, 470
règles de déclaration des, 468
types de, 470
Droits extrapatrimoniaux, 453

E

Écriture, 125, 126
d'ajustement, voir Régularisation
de clôture, 376, 422-423, 472-473
de régularisation, voir Régularisation
mémoire, **254**
Effet
à payer, 343
à recevoir, 128-131
Émission
d'actions, voir Action(s)
d'obligations, voir Obligation(s)
indice d', 369, 378
Emprunt
à des associés, 410-411
bancaire, 28
hypothécaire, 349-360
obligataire, 363-379
terme d'un, 356

Encaisse, **28**
gestion de l', 30-33
Encaissement, 102, 107, 111
Entité comptable, voir Entreprise, personnalité de l'
Entreprise
liquidation de l', 476, 477
permanence de l', 7-8
personnalité de l', 6-7
propriété juridique de l', 452
responsabilité des dettes de l', 452
Épuisement successif, méthode de l' (PEPS), 181-182, 187
Équation comptable, 404, 460
Équilibre coût-avantage, 15
Escompte, 113
d'emprunt obligataire, 367
de gros, voir Remise de commerce
en inventaire permanent, 192-193
sur ventes, 111
État
de compte, **117**, 118
des bénéfices non répartis, 474-475
des capitaux propres, 425
des résultats, 8, 381, 425, 474
du résultat global, 257
États financiers, 7, 8, 12, 127, 128, 199-201, 259-260, 359, 380-381, 425, 474-475
périodiques, 121
prévisionnels, 363
Exercice(s) financier(s), 8, 120, 130
indépendance des, 8

F

Faillite, 113, 115, 119, 125, **401**, 410
Faux billet, 57
Fiduciaire, **363**
Filiale, **277**
Fonctions incompatibles, voir Tâches incompatibles
Fonds d'amortissement, **29**, 380
Fractionnement, 482-483
Frais
accessoires, **158,** 191-192
de courtage, **251**
Fraude, 31, 32

G

Grand livre, 108, 121, 125, 360, 374, 404, 461, 462
auxiliaire des clients, 106, 108, 119, 121, 125
auxiliaire des placements, 229

H

Habileté particulière, 415, 417
Hypothèque
immobilière, 349
mobilière, 349

I

ICCA, voir Institut canadien des comptables agréés
IFRS, voir Normes internationales d'information financière
Immobilisation(s), **286**
catégories d', 286, 288
corporelle, 286, 305
coût d'achat de l', 289-296
coûts engagés après la date d'acquisition de l', 316-320
échange d', 309-314
incorporelle, 286, 320
mise hors service d', 308-309
présentation aux états financiers de l', 314-315
reclassement des, 335-339
vente d', 305-308, 335-338
Impôt sur le revenu
d'un associé, 404
d'une société de personnes, 402
d'une société par actions, 453, 465, 474
Incorporation, voir Société par actions, constitution d'une
Information comptable
caractéristiques de l', 12-13
contraintes relatives à l', 14-15
importance relative de l', 14
qualités de l', 13-14
Institut canadien des comptables agréés (ICCA), 4, 15
manuel de l', 380-381, 458
Intérêt(s)
au taux du marché, méthode de l', 373-375
de placement, 236
sur l'avoir des associés, voir Loyer de l'investissement
sur obligations, 365
Inventaire, 155-156, 163
au prix de détail, 196-198
contrôle de l', 156-158
périodique, 164, 166-172, 178, 179-183
permanent, 164-165, 173-178, 183-192

J

Jour
de grâce, 129
férié, 129
ouvrable 129
Journal
des transferts, 462
général, 374, 482
Juste valeur, **7**, 407, 475-477, 480

L

Liquidités, **30**
Livraison de la marchandise, 108
preuve de, 108
Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA), 455, 457, 460, 461, 463, 502
Loi des valeurs mobilières, 363

Loi sur la protection du consommateur, 119
Loi sur les sociétés par actions du Québec (LSAQ), 455, 457, 460, 461, 463, 502
Loyer de l'investissement, **416**-417

M

Marge
bénéficiaire brute, 194
de crédit, 342
Méthode
de l'épuisement successif (PEPS), 181-183, 187-191
de l'intérêt au taux du marché, 373-375
du coût moyen pondéré, **180**-181, 185-187
du coût propre, 179-180, 184-185
Méthodes comptables, permanence des, 13
Moins-value, **199**
du placement, 258
Monnaie, voir Unité monétaire

N

Non-paiement, risque de, 122
Normes
comptables, 15
de présentation, 380-381
internationales d'information financière (IFRS), 4-5, 7, 8, 230, 455, 466
NUANS (service), 456

O

Objectivité, principe de l', 13
Obligataire, **363**
Obligation(s), **29**, 230, **363**
à escompte, 232, 243, 247, 367-369
à prime, 232, 243, 247, 367, 371-372
à valeur nominale, 364-365
achat d', 231-233
après la date prévue, 365-366
au pair, voir Obligation(s) à valeur nominale
calcul du prix d'émission des, 367
certificat d', 364
intérêts sur, 234, 237-239
vente avant l'échéance d', 245, 247
Opérations, comptabilisation des, voir Transactions relatives aux clients, comptabilisation des
Ordre professionnel, 400, 449

P

Partage, mode de
à égalité, 401, 403, 412, 413
en fonction des capitaux, 413
selon des facteurs différentiels, 415-417
selon des pourcentages, 412-414
selon des proportions, 412-414
Participation
limitée, 453
privilège de, 459, 460
Passif, **344**
à court terme, 342-347
à long terme, 349-381
PCGR, voir Principes comptables généralement reconnus
Perte, 404
nette, 405, 412-423
Petite caisse, **34**-44
classement des factures de la, 39
création de la, 34
renflouement de la, 35
Pièce justificative, 33, 35
Placement(s)
à court terme, 228
à long terme, 228-229, 277-282
classement des, 228, 230
en actions, voir Action(s)
en obligations, voir Obligation(s)
évaluation des, 257
présentation aux états financiers des, 259-260
types de, 229
Pointer, **53**
Postulats comptables, 5-9
Prime d'emprunt obligataire, 367
Principal, **128**
Principe(s)
comptables, 9-10
comptables généralement reconnus (PCGR), 9-13
de l'objectivité, 13
du coût d'acquisition, **10**-11, 476
du coût historique, voir Principe du coût d'acquisition
du rattachement des charges aux produits, 11-12, 119-120, 121, 373
Prix de détail, **196**
Produit(s), 425
constatation des, 12
perçu d'avance, 342
Prospectus, **363**, 367
Provision
basée sur une analyse des comptes clients, 122-126
pour dépréciation-clients, **121**, 122, 127

Q

Quote-part, **277**

R

Radiation, **109**, 124
d'un compte client, 125
directe, 119-120
Rapprochement bancaire, 45-48, 51-52
préparation du, 53
Rattachement des charges aux produits, principe du, **11**-12, 119-120, 121, 373
Recouvrement, **108**-109, 113
agence de, 115, 119

d'un compte radié, 125-126
politique de, 113, 117-119
Registraire des entreprises du Québec (REQ), 115, 400, 456, 457
Régularisation, 121, 124, 343, 360, 376, 422
Relevé bancaire, **45**, 48
Remboursement anticipé, 356, 377-379
Remise de commerce, 109-110
REQ, voir Registraire des entreprises du Québec
Responsabilité
conjointe et solidaire, 470
conjointe, solidaire et illimitée, 401, 402, 417
limitée, 452, 453, 470
Retrait 410-411
autorisé, 410, 416
non autorisé, 410, 414
Risque, prise de, 417
Rupture de stock, **154**

S

SEC, voir Société de personnes en commandite
SENC, voir Société de personnes en nom collectif
SENCRL, voir Société de personnes en nom collectif à responsabilité limitée
SEP, voir Société de personnes en participation
Seuil de capitalisation, **286**
Société, voir aussi Société de personnes ; Société par actions
contrat de, **400**, 403, 407, 410, 412, 416, 421, 427
émettrice, **250**
participante, **253**
satellite, **277**-280
Société de personnes, **398**, voir aussi Société
avantages et inconvénients d'une, 402
caractéristiques d'une, 398
catégories de, 399
comptabilité d'une, 404-411
constitution d'une, 400, 403, 405
déclaration d'immatriculation d'une, 400
dissolution d'une, 401, 403
en commandite, 399
en nom collectif, 399
en nom collectif à responsabilité limitée, 399, 400, 449
en participation, 399
états financiers d'une, 425
fondements juridiques d'une, 400-402
investissement dans une, 427
liquidation d'une, 410
partage des bénéfices et pertes dans une, 400-401, 403, 412-423
responsabilité des associés d'une, 401, 402
Société par actions, 452-453, voir aussi Société
à but lucratif, 455
administrateur d'une, 470, 480
avantages et inconvénients d'une, 453-454
caractéristiques d'une, 452
catégories de, 454-455
comptabilité d'une, 460-473
constitution d'une, 456-458
coût de constitution d'une, 458, 502
d'État, 455
états financiers d'une, 474-475
fermée, 455, 459, 466
fondements juridiques d'une, 454-458
formulaires d'une, 454, 457
ouverte, 454, 455, 459
publique, 363, 454, 466
registres d'une, 454
sans but lucratif, 455
Solde résiduel, 417
Solvabilité, **107**, 113, 117, 119
Somme
due aux actionnaires, 343
perçue pour un tiers, 343
Stock(s), **154**
ajustement des comptes de, 193
de matières premières, 154
de produits en cours, 154
de produits finis, 154
dénombrement du, voir Inventaire
détermination du coût du, 158-162
estimation des, 194-199
évaluation des, 178-194
gestion des, 154-155
présentation aux états financiers des, 199-201
rupture de, **154**
Syndic de faillite, **125**
Système
d'information comptable, 108
de recouvrement, 108

T

Tableau
d'amortissement d'un emprunt, 350-352, 357
d'amortissement de l'escompte ou de la prime d'emprunt obligataire, 375
de partage des bénéfices nets, 417-418, 425
de partage des pertes nettes, 417, 421
Table d'actualisation, 367, 392-395
Tâches incompatibles, 31, 107
Taux
d'intérêt nominal, 364, 367
d'intérêt sur emprunt hypothécaire, 356
d'intérêt sur obligation, 367
de conversion d'actions, 481
du marché, 356, 364, 367, 373, 416, 417
Taxe(s), 111, 120, 125, 126
Terrain, coût d'achat d'un, 292-294
Transactions relatives aux clients, comptabilisation des, 109-111
Transport, compagnie de, 108

U

Unité monétaire, 9

V

Valeur
actualisée, 367
comptable, 374, 476-477
d'expertise, 294
de réalisation nette, **199**-201
marchande, voir Juste valeur
nominale, **229,** 363, 364, 367, 373, **456**, 458, 460, 462, 463, 476-477, 478-479
résiduelle, **296**
Vente
à tempérament, **133**
avec paiements échelonnés, 133
Versement prévu sur la dette à long terme, 343, **345**, 353, 381

COMPTABILITÉ 2

Analyse et traitement des données du cycle comptable

7e édition

L'incontournable collection **COMPTABILITÉ** change de style pour sa 7e édition

Cette nouvelle édition réunit tous les éléments qui en ont fait le manuel de référence en comptabilité pour les techniques administratives depuis plus de vingt ans.

L'ouvrage propose un savant équilibre entre théorie et pratique ainsi que des exemples tirés de l'environnement économique québécois et canadien. Le matériel complémentaire en ligne, varié et abondant, comprend entre autres des solutionnaires et des fichiers de travail Excel.

La mise à jour du volume, faite avec rigueur et minutie, combinée à une révision scientifique exhaustive, en fait le manuel le plus exact sur le marché.

Une nouvelle facture visuelle dynamique s'ajoute à ces caractéristiques afin que ce manuel soit le mieux adapté à la pratique et à l'apprentissage de la comptabilité.

ROBERT BRIEN possède un baccalauréat en administration des affaires, une maîtrise en études littéraires et un certificat de perfectionnement en enseignement collégial ainsi qu'en droit des affaires. Comptable professionnel agréé (CPA, CA), il a été responsable d'un groupe de vérification au sein de la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Pendant de nombreuses années, il a été professeur au Département d'administration et de techniques administratives du Collège Édouard-Montpetit et également chargé de cours à l'Université du Québec à Montréal.

JEAN SENÉCAL possède un baccalauréat ès arts, une maîtrise en sciences commerciales, une maîtrise en sciences comptables et un certificat en enseignement collégial. Comptable professionnel agréé (CPA, CA), il a mené une fructueuse carrière de professeur au Département d'administration et de techniques administratives du Collège Édouard-Montpetit, et de chargé de cours à l'Université du Québec à Montréal, tout en occupant différentes fonctions administratives et comptables au sein d'entreprises publiques et parapubliques.

LOUISE BEAUVAIS est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, option finance, et d'un baccalauréat d'enseignement en formation professionnelle. Elle a occupé plusieurs postes de contrôleur et de chef comptable au sein de diverses PME. Depuis plus de 12 ans, elle enseigne au Cégep Gérald-Godin, au Département de techniques de comptabilité et de gestion. Elle est également, depuis 2008, directrice générale de l'entreprise d'entraînement Apogée.

GENEVIÈVE BEAUSÉJOUR possède un baccalauréat en administration des affaires et 15 ans d'expérience en comptabilité. En plus d'être enseignante au Cégep Gérald-Godin, au Département de techniques de comptabilité et de gestion, elle effectue la comptabilité d'entreprises à temps partiel, ce qui lui permet de comprendre la réalité des techniciens comptables d'aujourd'hui.

CHENELIÈRE ÉDUCATION

www.cheneliere.ca/brien-senecal

ISBN 978-2-7650-4057-6